

**Gestion environnementale décentralisée
de la réserve spéciale de Manongarivo
(Nord-Ouest de Madagascar)**

Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines
Institut de Géographie
Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur ès Sciences Humaines

Par

Simone Spack

Acceptée sur proposition du Jury :

Prof. Frédéric Chiffelle, directeur de thèse
Prof. Eugène R. Mangalaza, rapporteur
Dr. Jean-Laurent Pfund, rapporteur

Soutenue le 7 septembre 2005

Université de Neuchâtel
2005

Mots clés:

Aires protégées - Analyse systémique – Biodiversité - Colonisation - Décentralisation – Foncier - Gestion des terroirs – Gestion des ressources naturelles - Madagascar - Politique environnementale – Politique institutionnelle - Sakalava

Key words :

Protected areas – Analyze systemic – Biodiversity - Colonization - Decentralization – Environmental policy- Institutional policy - Land rights – Natural resources management - Madagascar - Territories management – Sakalava

IMPRIMATUR

La faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Messieurs Frédéric Chiffelle, directeur de thèse et professeur honoraire à l'Université de Neuchâtel, Eugène R. Mangalaza, professeur aux Universités de Tamatave (Madagascar) et de Perpignan (France), Jean-Laurent Pfund, chargé de programme à Intercoopération, (Berne), autorise l'impression de la thèse présentée par Madame Simone Spack, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 7 septembre 2005

Le doyen
Richard Glauser

RESUME

Cette étude entend démontrer l'impact de la politique environnementale malgache sur une aire protégée, en l'occurrence celle de la réserve spéciale de Manongarivo, située dans le nord-ouest de Madagascar. A cette fin, nous avons analysé la gestion locale décentralisée des ressources naturelles, entreprise par la population établie dans la zone périphérique. Considérée comme principale responsable de la dégradation environnementale de la réserve, cette population se défend en invoquant le besoin inconditionnel de ressources naturelles en vue de satisfaire ses pratiques agro-sylvo-pastorales. Au sein de ces dernières, la culture itinérante sur brûlis pour la production du riz pluvial, appelée *tetika* ou *tavy*, occasionne annuellement des défrichements importants dans l'aire protégée. Les conditions cadres s'étant modifiées, les cultivateurs progressent inexorablement à l'intérieur de la réserve, sur des espaces forestiers situés de plus en plus en amont. Ni l'accès difficile à ces terres, ni même le degré important des pentes ne freinent cette dynamique. Soucieux de conserver un rendement agricole qui baisse annuellement, en raison d'une densité démographique croissante, des effets dévastateurs du feu ainsi que de la diminution du temps de jachère, les cultivateurs, en mal d'alternatives agricoles viables, s'attaquent à la forêt primaire, considérée comme unique ressource potentielle. Toutefois, nous avons observé que cette stratégie agricole répond à des stratégies endogènes, satisfaisant des besoins économiques, socio-culturels, fonciers, politiques, sylvicoles et pastoraux. Ces interrelations mettent en exergue de nouveaux acteurs, autres que les populations villageoises, et à qui ces défrichements profitent également. Ils en bénéficient sous forme de taxes, de revenus voire même d'alliance politique. Les avantages tirés de la déforestation de la réserve de Manongarivo se propage à l'échelle locale et régionale, et peut-être même à l'échelle nationale. Par ailleurs, en tenant compte de ces trois niveaux d'analyse, nous avons relevé des priorités environnementales divergentes qui s'avèrent difficilement conciliables, aussi longtemps que l'approche sectorielle subsiste. C'est pourquoi, nous avons mis en évidence la responsabilité du gouvernement colonial puis indépendant, dans l'avancée de la déforestation. Les politiques économiques respectives, orientées sur la propagation des cultures de rente, ont contribué aux défrichements. Dans ce sens, nous nous sommes concentré, dans la partie initiale de notre recherche, sur les enjeux de la politique nationale environnementale malgache. Nous les avons analysés dans le cadre de la problématique relevant de l'aide publique au développement dont dépend le secteur environnemental malgache. Tenant compte de la dépendance économique et politique qui conditionne dans une certaine mesure la politique environnementale de Madagascar, nous avons établi des parallèles avec la politique de décentralisation. Au terme de notre recherche, nous sommes en mesure de nuancer cette dépendance. Nos conclusions nous permettent d'avancer qu'à Madagascar, il existe une forme de co-gestion environnementale partagée entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. Par ailleurs, les applications de la politique environnementale dans une zone aussi fortement décentrée que notre région d'étude sont faibles. Concernant les mesures de décentralisation, elles peuvent même, dans certains cas étudiés, engendrer un affermissement d'autorités locales, au détriment de la population locale.

Ces résultats auxquels nous sommes parvenu ont été obtenus dans le cadre de notre thèse, effectuée en géographie humaine. Cette étude s'est appuyée sur la géographie quantitative dans ce sens où l'homme et son milieu sont placés au sein d'un système défini, qui induit des interactions spatiales, à l'échelle micro, méso et macro. Pour l'analyse de la structure du système, nous nous sommes attardé à identifier les stratégies endogènes observées. A l'aide de cette démarche, cinq hypothèses ont été formulées, dont une relevant de la problématique nationale et les quatre autres se focalisant sur l'échelle locale, voire régionale. Cette recherche a en outre bénéficié de l'approche multidisciplinaire du projet, dans lequel elle s'est inscrite.

Remerciements

Grâce au Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNRS), j'ai bénéficié d'une bourse d'étude de doctorante. Intégrée au sein du projet de recherche *Ecologie Politique et Biodiversité* (projet EPB), financé par le FNRS, dans le cadre du module 7, *Environnement et Développement*, j'y ai travaillé en tant que coordinatrice locale à Madagascar ainsi qu'en tant que responsable de son volet socio-économique. Le projet EPB, dont le requérant principal était M. R. Spichiger, directeur du Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève (CJBG) a été rattaché à l'ESSA-Forêts (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Département des Eaux et Forêts) de l'Université d'Ankatso (Université d'Antananarivo, Madagascar). Au sein de ce département, M. le professeur Bruno Salomon Ramamonjisoa a été le partenaire malgache du projet. Je lui adresse mes sincères remerciements pour son soutien scientifique, son encadrement et sa présence.

J'adresse mes respectueux remerciements à M. le professeur Frédéric Chiffelle, directeur de l'Institut de Géographie (Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel) qui m'a accordé sa confiance en devenant le directeur de ma thèse. Son encadrement scientifique ainsi que sa chaleureuse personne m'ont guidé tout au long de ma recherche. Qu'il en soit sincèrement remercié.

Je tiens à adresser ma profonde gratitude envers M. le professeur Eugène Mangalaza (Université de La Réunion) ainsi qu'envers Dr. Jean-Laurent Pfund (Intercoopération, Berne), pour leurs conseils judicieux apportés à ma thèse.

Je remercie également toute l'équipe du projet EPB à Madagascar, les étudiants et la logistique, pour le travail fructueux que nous avons fait ensemble. Je n'oublie pas non plus le corps enseignant et le personnel administratif de l'ESSA-Forêts qui m'ont permis d'effectuer ma recherche dans les meilleures conditions.

Ma gratitude et ma reconnaissance s'adressent aux populations villageoises des *fokontany* de Beraty, d'Analanantsoa, d'Anjialava, de Tanambao Belinta et d'Antanambao. Leur amabilité, leur accueil chaleureux, leur disponibilité ainsi que les jours passés en leur compagnie me laissent un souvenir impérissable. Sans eux, ce travail de thèse n'aurait pas vu le jour. *Misaotry bezake !*

De manière amicale, je tiens à remercier toutes les personnes et institutions qui, de loin ou de près, m'ont aidé dans ma recherche : les collaborateurs du projet BEMA, Lucienne Wilmé (MBG, Antananarivo), Dr. Steven M. Goodman (WWF-Madagascar) et sa femme Gandhi, Joachin Rabe (directeur de l'ANGAP-Ambanja) et sa famille, les agents de terrain de l'ANGAP, Vétérinaires Sans Frontières (Diégo), la Chambre du Commerce de Diégo, Jean-Charles Piso (directeur ONE-Nosy Be), *dadato* Roger et sa famille (Antananarivo) et bien d'autres encore....

Finalement, d'une manière familiale, j'adresse mes remerciements à ma famille proche ainsi qu'à mon conjoint et à la famille de celui-ci, la famille Ravokatra Philippe, pour leur soutien inconditionnel. Un grand merci à ma sœur, Fabienne, pour la relecture et les corrections de ce travail. Sans oublier Matthieu, mon fils, qui m'a accompagné tout au long de cette enrichissante entreprise et à qui je dédie ce travail.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1. Problématique générale	1
1.2. Problématique spécifique de la réserve spéciale de Manongarivo	2
1.3. Choix de la zone d'étude	9
1.4. Questions de recherche et démarche méthodologique.....	11
1.5. Le contexte actuel de la politique environnementale et de la politique de décentralisation malgache	16
1.5.1. <i>Environnement et économie: 15 ans de politique environnementale malgache dans la politique économique nationale</i>	<i>16</i>
1.5.2. <i>Un contexte favorable à l'élaboration d'une nouvelle approche environnementale</i>	<i>19</i>
1.5.3. <i>Vers une définition globale de l'environnement</i>	<i>20</i>
1.5.4. <i>Un principe incontournable du PNAE : le principe de subsidiarité</i>	<i>21</i>
1.5.5. <i>Décentralisation : du nationalisme malgache à une conditionnalité de l'aide publique au développement.....</i>	<i>24</i>
CHAPITRE 2 : ETAT DE LA RECHERCHE.....	28
2.1. L'économie malgache : de l'hypothèse culturelle à l'hypothèse de dépendance	28
2.2. De l'approche participative	29
2.3. De la décentralisation au développement.....	31
2.4. La réserve spéciale de Manongarivo : appartenance à une dynamique spatio-temporelle	34
2.4.1. <i>Originalité administrative</i>	<i>34</i>
2.4.2. <i>Originalité écologique.....</i>	<i>37</i>

2.4.3.	<i>Originalité climatique</i>	41
2.4.4.	<i>Importance stratégique de la réserve dans la conservation de la biodiversité</i>	46
2.4.5.	<i>Réunion de conditions favorables à l'agriculture</i>	46
2.4.6.	<i>Caractéristiques démographiques.....</i>	49

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

3.1.	Hypothèses de recherche, variables et indicateurs.....	53
3.2.	Techniques d'enquête	56

CHAPITRE 4 : RESULTATS.....

4.1.	De l'exclusion à l'inclusion dans la conservation in situ	63
4.2.	La politique environnementale au sein de la théorie de dépendance	69
4.3.	L'intégration de la réserve dans un processus régional de peuplement.....	77
4.3.1.	<i>Du 10^{ème} siècle à la colonisation</i>	77
4.3.2.	<i>La politique migratoire de l'administration coloniale française.....</i>	87
4.3.3.	<i>Colonisation actuelle de la réserve : dynamique du passé et innovations.....</i>	90
4.3.4.	<i>L'organisation spatiale des terroirs villageois</i>	100
4.3.5.	<i>Origine, processus d'installation et acquis sociaux des défricheurs</i>	101
4.3.6.	<i>A qui profitent les défrichements dans la réserve ?</i>	105
4.4.	Un système agricole flexible	107
4.4.1.	<i>La mise en valeur coloniale du Sambirano</i>	107
	<i>.....</i>	
4.4.2.	<i>Les exploitations agricoles du colonat</i>	110
4.4.3.	<i>Faiblesse des investissements compensée par</i>	

la flexibilité du système actuel	111
4.4.4. Composantes agricoles au niveau du producteur	115
4.4.5. Les composantes sociales du système agricole	127
4.4.6. Le système agricole en accord avec les ancêtres	129
4.4.7. Le système agricole à la recherche de nouvelles terres.....	130
4.5. Du régime foncier malgache et de son impact dans la zone d'étude	132
4.5.1. Un régime foncier en faveur de l'économie de rente	132
4.5.2. Depuis l'Indépendance : un régime foncier en transition.....	134
4.5.3. De 1990 à l'heure actuelle: vers un consensus foncier	136
4.5.4. Analyse du système foncier dans la zone d'étude: zone périphérique sud-ouest et nord-est de la réserve spéciale de Manongarivo	137
4.5.5. Un régime foncier composé de multiples systèmes fonciers	143
4.5.6. Pluralisme juridique et flexibilité du système foncier	146
4.6. Décentralisation versus démocratie ou versus autoritarisme ?	148
4.6.1. Acteurs dominants dans la société villageoise	148
4.6.2. Le gouvernement local	150
4.6.3. La représentativité.....	161
4.6.4. L'enclavement, un frein à la décentralisation.....	165
4.6.5. Les sources de l'information au village	165
4.6.6. A quand la décentralisation au village ?	167
4.7. Economie versus écologie	167
4.7.1. De l'importance économique des cultures de rente	168
4.7.2. Les stratégies économiques	175
4.7.3. Le rôle de l'économie dans le défrichement de la réserve spéciale de Manongarivo	181

CHAPITRE 5 : CONCLUSION	183
5.1. De la dépendance	183
5 1.1. <i>De la dépendance actuelle : en route vers une co-gestion environnementale.....</i>	<i>183</i>
5.1.2. <i>De la dépendance passée encore actuelle.....</i>	<i>187</i>
5.2. La réserve : un potentiel en ressources naturelles	190
5.3. Les défrichements de la réserve : une revendication foncière	194
5.4. L'Etat : le grand absent de la vie villageoise	195
5.5. Acteurs et perceptions multiples : un frein à une gestion durable	198
5.6. Propositions pour une gestion plus durable de la réserve	201
 <i>Bibliographie</i>	 <i>207</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>220</i>

CARTES

Carte 1	Localisation de la réserve spéciale de Manongarivo.....	6
Carte 2	La réserve spéciale de Manongarivo et sa forêt classée.....	7
Carte 3	Les pressions humaines sur la réserve spéciale de Manongarivo, échelle : 1/315 000 (ANGAP : 1999).....	8
Carte 4	Localisation de la zone d'étude	10
Carte 5	Une réserve à cheval sur deux provinces	36
Carte 6	Les écorégions selon Humbert H. (1965).....	38
Carte 7	Végétation primaire de Madagascar.....	39
Carte 8	Carte des élévations.....	40
Carte 9	Bioclimats régionaux (Koechlin J. et alii : 1997).....	42
Carte 10	Les peuplements de la zone d'étude.....	79
Carte 11	Répartition des Sakalava	84
Carte 12	<i>Sakalava Bemihisatra</i> et <i>Sakalava Bemazava</i>	85
Carte 13	Les mouvements migratoires sous la colonisation française	88
Carte 14	Les zones de colonisation.....	92
Carte 15	Etat de la couverture forestière dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo (1987, 1995, 1998).....	93
Carte 16	Densité des <i>tetika</i> , dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo en 1987 (source : EPB)	94
Carte 17	Densité des <i>tetika</i> dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo en 1998 (source : EPB)	95
Carte 18	Les trois systèmes agricoles	115
Carte 19	Zonage proposé par l'ANGAP	206

FIGURES

Figure 1	Répartition des principaux types d'occupation du sol dans la réserve spéciale de Manongarivo (Orgasys : 1996)	5
Figure 2	Schéma de l'analyse	13
Figure 3	Courbe ombrothermique	43
Figure 4	Pluviométrie moyenne annuelle d'Ambanja de 1976-1998, en mm	44
Figure 5	Pluviométrie mensuelle d'Ambanja de 1976 à 1998, en mm	45
Figure 6	Superficies agricoles cultivées (%) dans la sous-préfecture d'Ambanja, 1998	47
Figure 7	Productions agricoles (%) dans la sous-préfecture d'Ambanja, 1998	47
Figure 8	Pyramide des âges de la commune rurale d'Anjialava, 1993	49
Figure 9	Pyramide des âges du <i>fokontany</i> de Beraty, 1995	50
Figure 10	Pyramide des âges du village d'Antanambao, 1999	50
Figure 11	Mode d'approvisionnement en eau par ménage selon leur milieu de résidence	51
Figure 12	Pourcentage des ménages possédant l'électricité dans leur logement selon leur milieu de résidence	51
Figure 13	Brève description de la région	52
Figure 14	Origine des <i>Sakalava</i> , selon les <i>Antakarana</i>	81
Figure 15	Tradition Menabe	82
Figure 16	Origine des <i>Sakalava</i> (Mellis J. V. : 1938)	82
Figure 17	Origine des <i>Sakalava</i> selon les <i>Sakalava de Boina</i>	82
Figure 18	Origine des <i>Sakalava</i> selon la tradition des <i>Sakalava de Boina</i> du Nord	83
Figure 19	Origine des <i>Sakalava Bemazava</i> et <i>Sakalava Behimistra</i> (selon Baré J. F. : 1980)	86
Figure 20	Les populations du district d'Ambanja en 1958 (adapté de Deschamps H. : 1959)	90

Figure 21	Degré des pentes défrichées dans la réserve spéciale de Manongarivo, versant ouest, Anjialava, 1999	98
Figure 22	La composition du terroir villageois	101
Figure 23	Données démographiques des défricheurs illégaux arrêtés à Anjialava, 1998.....	103
Figure 24	Les interrelations entre immigrants et population locale	105
Figure 25	Système agricole simplifié	112
Figure 26	Associations culturelles pour le café, Anjialava, 1999	113
Figure 27	Localisation des composantes agricoles sur les unités topographiques	116
Figure 28	Superficie rizicole cultivée entre 1993 et 1999, Tanambao-Belinta	120
Figure 29	Superficie des surfaces cultivées pour le café, village d'Anjialava, de 1960 à 1999	123
Figure 30	Calendrier des principales activités annuelles, exemple zone sud-ouest	128
Figure 31	Exemple d'activités quotidiennes pour une femme, fin de la saison sèche	128
Figure 32	Recensement des surfaces cultivées, en hectare par villageois à Tanambao Belinta, de 1975 à 1999	131
Figure 33	Procédure de résolution de conflit foncier	139
Figure 34	Les droits fonciers sur une parcelle défrichée dans la réserve	145
Figure 35	Exemples d'activités de l'association des parents d'élèves d'Analanantsoa, 1999.....	153
Figure 36	Exemples de <i>dina</i> , <i>Fokontany</i> d'Analanantsoa	154
Figure 37	Localisation des structures politico-administratives, zone sud-ouest	160
Figure 38	Fluctuation des cultures de rente, Anjialava, de 1950 à 1999.....	164
Figure 39	Constitution du revenu	168

Figure 40	Sources de revenus	169
Figure 41	Structure générale des filières de produits de rente, zone nord-est	171
Figure 42	Structure générale de la filière de produits de rente, zone sud-ouest	171
Figure 43	Crédit contracté par un producteur, zone nord-est, de 1996 à 1999.....	174
Figure 44	Répartition du crédit de 1996 à 1999, zone nord-est.....	174
Figure 45	Evolution du prix au producteur du cacao frais, 1997/98	176
Figure 46	Evolution mensuelle de la quantité de cacao frais vendu, zone nord-est	177
Figure 47	Montant encaissé par le producteur pour la vente de cacao frais, zone nord-est, 1990	178
Figure 48	Pourcentage de ménages possédant certains biens de consommation durable, selon le milieu de résidence, 1997	180
Figure 49	Hypothèse de dépendance actuelle.....	186
Figure 50	Hypothèse de dépendance passée.....	189
Figure 51	La réserve est un potentiel en ressources naturelles.....	193
Figure 52	Les défrichements dans la réserve expriment une réappropriation foncière ou une revendication politique.....	195
Figure 53	L'Etat absent de la vie villageoise.....	197
Figure 54	Acteurs et fonctions des ressources naturelles	200

PHOTOS

Photo 1	Vue sur le massif de Manongarivo.....	6
Photo 2	Le village de Beraty	10
Photo 3	Le massif de Manongarivo avec son sommet l'Antsatrotro.....	40
Photo 4	Entretiens semi-directifs avec des villageois, vallée d'Antsahakolana.....	60
Photo 5	Visite de parcelles avec son propriétaire, Anjialava	62
Photo 6	Le palais royal d'Ankify	86
Photo 7	Case d'immigrants, dans les environs de Befalafa (nord-est de la réserve).....	92
Photo 8	Défrichements dans la vallée de l'Ambahatra (nord-est de la réserve).....	97
Photo 9	Défrichement d'une parcelle dans la forêt classée, région de Tanamboa Belinta (nord-ouest de la réserve)	98
Photo 10	Le président d'Anjialava rentre sa récolte de café, Anjialava.....	99
Photo 11	Construction d'un nouveau village, versant ouest	99
Photo 12	Emplacement des défrichements.....	106
Photo 13	Exploitation agricole dans le <i>fokontany</i> de Beraty	117
Photo 14	Après le passage du feu, bas versant de Manongarivo.....	118
Photo 15	Petit abri, vallée de l'Antsahakolana.....	119
Photo 16	Jardin avec arbres fruitiers, manioc et grenier	125
Photo 17	Pâturage dégradé, Beraty.....	126
Photo 18	Vue sur la vallée du moyen Sambirano.....	131
Photo 19	Création de layons.....	151
Photo 20	Le comité pour l'environnement	155
Photo 21	<i>Ala fady</i> , marquage des limites de la réserve	157
Photo 22	Préparation en commun du manger pour un enterrement.	159

Photo 23	Habitant nord-est de la réserve	167
Photo 24	Habitant de l’Antsahakolana en route vers le marché d’Analanantsoa	179
Photo 25	Jour de marché à Analanantsoa	179

TABLEAUX

Tableau 1	Communes et <i>fokontany</i> sis dans la région périphérique de la réserve spéciale de Manongarivo	9
Tableau 2	Evolution des taux de croissance économique	18
Tableau 3	Température moyenne (C°) de 1951-1980 pour la station d'Ambanja.....	44
Tableau 4	Précipitations (mm) moyenne de 1951 – 1980 pour la station d'Ambanja.....	44
Tableau 5	Humidité relative moyenne (%) à différentes heures de la journée de 1951-1980	44
Tableau 6	Les provinces en quelques chiffres	48
Tableau 7	Variables et indicateurs élaborés pour l’hypothèse 1	53
Tableau 8	Variables et indicateurs élaborés pour l’hypothèse 2	54
Tableau 9	Variables et indicateurs élaborés pour l’hypothèse 3	55
Tableau 10	Variables et indicateurs élaborés pour l’hypothèse 4	55
Tableau 11	Variables et indicateurs élaborés pour l’hypothèse 5	56
Tableau 12	Description des ménages enquêtés	58
Tableau 13	Politique environnementale et dépendance internationale	58
Tableau 14	Réserve en tant que potentiel en ressources naturelles.....	59
Tableau 15	Défrichements spontanés et revendications foncières.....	60
Tableau 16	Politiques nationales : peu d’impact local.....	61
Tableau 17	Conflits entre les enjeux nationaux et locaux.....	61
Tableau 18	Financement du PE 1 (en million de dollars US).....	72
Tableau 19	Facteurs répulsifs cités par les immigrants déjà installés.....	102
Tableau 20	Facteurs de départs cités par les immigrants	102
Tableau 21	Répartition des systèmes de culture de riz (Orgasys : 1997)	120
Tableau 22	Rendement rizicole en kg /ha en 1996 (Orgasys : 1997)	121

Tableau 23	Production en riz pluvial sur brûlis par type de ménage (Analanantsoa et Beraty).....	127
Tableau 24	Répartition des activités au sein de la famille pour la culture de riz.....	129
Tableau 25	Exemples de rites et tabous	130
Tableau 26	Liste des demandes de titrage effectuées auprès du service des Domaines et Topographique de Nosy be	137
Tableau 27	Les réglementations environnementales et leur application	140
Tableau 28	Les systèmes fonciers en fonction des zones d'application	144
Tableau 29	Les formes d'appropriation pour les ressources communautaires	144
Tableau 30	Typologie de risques contrecarrés par des stratégies foncières adaptées	148
Tableau 31	Acteurs locaux et régionaux	149
Tableau 32	Typologie des associations existantes (zone sud-ouest)	150
Tableau 33	Niveau de scolarité, 1993	153
Tableau 34	Réglementations, cérémonies et organisations.....	162
Tableau 35	Sources d'information des villageois	166
Tableau 36	Récapitulatif des coûts de commercialisation du cacao sec par kilo de Antanambao jusqu'à Ambanja en Fmg, 1999.....	172
Tableau 37	Variations annuelles des prix, exemple pour le <i>fokontany</i> d'Analanantsoa, 1997	176
Tableau 38	Variations annuelles du prix du <i>kapoaka</i> de riz	177
Tableau 39	Prix minimum et maximum du café et du cacao de 1994 à 1998, zone nord-est	178
Tableau 40	Flux de produits café/cacao des communes Ambohimarina en 1997 et 1998	181
Tableau 41	Causes directes et indirectes du défrichement à Manongarivo	201

Glossaire des mots sakalava utilisés dans cette étude

Akondro	Bananier, banane.
Ala fady	Dans ce cas désigne le lieu interdit, en l'occurrence ici, la réserve spéciale de Manongarivo.
Aña mafane	Litt. <i>ana</i> : brèdes et <i>mafana</i> : chaud dans le sens qui pique dans la bouche (Spilanthes acmella Rich.) ou “cresson du Para”.
Angady	Bêche à longue manche.
Antakarana	Ethnie majoritaire vivant principalement au Nord de Madagascar (province de Diégo-Suarez).
Antsirañaña	Nom malgache donné à la ville de Diégo-Suarez, litt. : <i>an</i> : à l'endroit, là où, <i>sirana</i> : débarcadère, port.
Antsôro lava lela	Bêche à très longue lame.
Antsôro madiniky	Petite bêche.
Asara ou fahavaratra	Terme pour désigner la saison des pluies par rapport à la saison sèche (<i>maintany</i>) ; la saison des pluies se situe aux environs de décembre à mars ; <i>vary asara</i> : riz de saison des pluies.
Baiboho	Terre de bas-fonds alluvionnaire riche.
Bemazava	Litt. “les très clairs” ; descendants en ligne directe indifférenciée d'Andriamahatindriarivo, petit-fils d'Andriamandisoarivo, fils aîné d'Andrianamboeniarivo. Par extension, ils forment le segment des <i>zafinimena</i> ; ils constituent les <i>Sakalava Bemazava</i> et résident dans la région du Sambirano, Ils sont en opposition avec les <i>Sakalava Behimisatra</i> pendant le 19 ^{ème} siècle pour le pouvoir suprême, ayant émergé du fait des contradictions structurales des règles de recrutement à la charge du souverain suprême du Boeny. Toujours en opposition avec les <i>Sakalava Behimisatra</i> jusqu'à des dates récentes, en particulier pour le contrôle de l'important tombeau de Mahabibo à Majunga. Les <i>Bemazava</i> , malgré l'observation des rites funéraires Islamiques sont fréquemment catholiques.
Bemihisatra	Litt. “ceux qui avancent avec lenteur” ; descendants en ligne directe indifférenciée d'Andriananilitriarivo, Benjamin d'Andrianamboeniarivo, dit aussi Ambabilahy <i>mpanjaka</i> , “le mâle régnant de par les vertèbres cervicales”, du fait qu'il a reçu le pouvoir de la fille de son frère aîné. Par extension, ils constituent le segment dynastique islamisé, opposé aux <i>Sakalava Bemazava</i> et

ils sont divisés en trois unités territoriales respectivement centrées sur Nosy Be, Analalava et Mitsinjo.

- Betsimisaraka** Litt. “qui ne se séparent pas” ; ethnie des habitants du versant Centre Est de Madagascar.
- Bonara** Mot malgache qui signifie “bois noir” et dont le nom scientifique est l’*Albizzia lebbeck*.
- Bongo** Terme spécifique pour désigner la colline, la montagne ainsi que les champs sis sur la montagne et par extension, terres coutumières que chaque village des plaines s’est attribué dans la montagne.
- Daba** Unité de mesure provenant d’un jerricane de pétrole en fer blanc de 20 litres et reconnue actuellement comme une unité de mesure pour les céréales ; un *daba* est égal à 15 kg.
- Departemanta** Terme malgachisé du mot “département” ; son utilisation se généralise depuis la 1^{ère} République et indique le département ministériel par opposition au département territorial.
- Dina** Terme qui signifie contrat, engagement, parole donnée ; c’est une réglementation qui fait office de loi et dont la spécificité repose sur l’oralité ; en opposition avec *lalana* qui désigne la loi écrite ; les *dina* par extension correspondent aux réglementations coutumières ; elles sont très importantes pour la régulation de la vie villageoise et tiennent une place prépondérante dans l’élaboration de la gestion subsidiaire des ressources naturelles élaborées dans le cadre de la GELOSE.
- Doany** Village royal ; village où réside le souverain vivant par opposition à *mahabo*, tombeaux royaux.
- Fady** Interdit ou tabou.
- Fanjakana** Le pouvoir en tant qu’autorité politique, gouvernement moderne, structure politique monarchique, ordre politique ; mais aussi possédés légitimes représentés par les médiums royaux. Esprits royaux qui se réincarnent dans un médium.
- Faritra** Mot provenant de *manaratra* qui signifie délimiter, zoner ; le terme est utilisé pour désigner “espace limité” mais ce terme évolue également vers une dimension politique et signifie répartition, circonscription administrative au niveau provincial, le terme *faritra* se retrouve dans *faritany*.
- Faritany** Litt. *faritra*, espace limité et *tana*, terre ; ce terme est utilisé pour désigner la circonscription administrative au niveau provincial. Madagascar est divisé en six *faritany* (Antananarive, Tamatave, Diégo, Tuléar, Fianarantsoa, Majunga) ; signifie également la région.

Fatidra	Litt. <i>fatotra</i> , lien et <i>ra</i> , sang. Ce terme désigne le lien de fraternité par le sang à la différence de la parenté biologique.
Fianakaviana	Famille proche ou famille élargie.
Fihatsaka	Petit couteau spécifique pour récolter le riz épi par épi.
Firasim-pokontany	Circonscription administrative au niveau de la commune ; dans le quotidien, on dit toujours <i>firaisana</i> qui signifie littéralement communauté.
Fitseky	Bâton pointu pour semer les graines.
Fivondronam-pokontany	Sous-préfecture.
Fôdy	<i>Foudia madagascariensis</i> , c'est un oiseau nuisible pour la culture du riz qui implique les activités de gardiennage, activité effectuée par les enfants.
Fokonolona	Association de personnes vivant sur un même territoire, communauté au sens large du terme ; litt. <i>foko</i> : ensemble et <i>olona</i> , homme par opposition à l'animal, avec une connotation d'anonymat dans le sens de quelqu'un.
Fokontany	C'est la plus petite unité de circonscription administrative, regroupant entre 5 à 15 hameaux, litt. <i>foko</i> , ensemble, ethnie et <i>tany</i> , terre par opposition au ciel, c'est aussi un endroit, un lieu dit.
Folera	Terme spécifique à la zone du Sambirano qui désigne à la fois le métayage et le métayer.
Fomba	Tradition, us et coutumes, <i>fomba malagasy</i> : moeurs et coutumes malgaches ; ce terme est utilisé également pour désigner des coutumes spécifiques, par exemple <i>fomba-tany</i> : pratiques coutumières liées à la terre ; le <i>fomba</i> fait également référence à une dimension plus spirituelle, intégrant le respect des ancêtres.
Gory	Sorte de coupe-coupe muni d'une longue manche pour le défrichage et l'élague des forêts.
Imerina	Région où vivent les <i>Merina</i> , groupe ethnique de la région de <i>Antananarivo</i> , dans la région d'étude, les Merina sont appelés également <i>borizaño</i> ; c'est un terme malgachisé de "bourjanes". Les "bourjanes" désignaient les transporteurs réquisitionnés par l'administration coloniale pour acheminer les bagages des fonctionnaires coloniaux en déplacement ainsi que les colis administratifs. <i>Borizaño</i> est un terme à connotation péjorative renvoyant à l'époque coloniale.
Joro	Prières, rites, sacrifices, cérémonies, bénédictions, célébrations, culte, invocations.

Kabary	Le <i>kabary</i> peut être en fonction du contexte, le contenu d'un discours, un discours politique ; mais également, il signifie la nouvelle, dans le sens, quelle nouvelle avez-vous ? nouvelle qui fait l'objet de la visite.
Kaominina	Malgachisation du terme français "commune". Actuellement, il s'agit du <i>firaisana pokontany</i> ou <i>firaisana</i> .
Kafé vary	Variété de café Kouilou, à petites graines, litt. <i>kafé</i> , café et <i>vary</i> , riz.
Kapoaka	Unité de mesure qui correspond à une boîte de conserve de lait Nestlé d'un demi kilo ; c'est la plus petite unité de mesure qui peut encore être fragmentée en demi- <i>kapoaka</i> , <i>hansasana-kapoaka</i>
Karana	Terme spécifique pour désigner les Indo-pakistanaïes à Madagascar dont la plupart travaille dans le commerce et la collecte des produits.
Kijo	Plante aquatique qui peut être récoltée et vendue (nous ne connaissons pas le terme scientifique).
Lamaka	C'est une natte tressée en végétal pouvant comporter des dessins. Certaines nattes sont utilisées pour des fonctions spécifiques telles la natte de table que l'on pose à même le sol pour le repas et sur laquelle se place les couverts. La natte en tant que matériel domestique dénote également une connotation sociale, puisque seuls les plus pauvres n'ont pas de nattes pour s'asseoir et ils s'asseyent par conséquent à même le sol.
Mahôgo	Manioc.
Maintany	Saison sèche par opposition à <i>asara</i> ; litt. <i>mainy</i> , sec et <i>tany</i> , sol ; la saison sèche dure d'avril à novembre.
Mamafy	Semer, ensemençer ; litt. <i>fafy</i> , semence, semis, semailles et par extension possède également une signification plus spirituelle, <i>fafy rano</i> , bénédiction par aspersion, syn. de <i>joro</i> .
Mampidi-drano	Acte d'irriguer un champ.
Mandidy	Le terme <i>mandidy</i> est utilisé dans le registre juridique et signifie créer des lois, donner des instructions qui par extension donne l'idée de trancher et donc de couper ; en agriculture, <i>mandidy</i> signifie faucher, récolter.
Mañôro	Terme utilisé pour désigner le brûlis dans la culture de riz sur brûlis ; litt. Brûler.
Mañôsy	Terme utilisé pour désigner le piétinement dans la culture de riz sur montagne ; litt. Piétiner.
Matrangy	Jachère de 1 à 2 ans comprenant une végétation dense et basse (1 à 2 m) constituée de rejets de souche des arbres abattus avec des herbacées annuelles

(*Poaceae*, *Cyperaceae*), puis des plantes suffrutescentes à cycle court (*Solanum* spp.; *Aframomum angustifolium*) et des herbacées lianescentes (*Neyraudia arundinace*; *Panicum malacotrichum*).

Miambiñy	Garder, terme spécifique pour désigner le gardiennage des cultures ou des animaux (<i>miambin-aomby</i> : gardiennage des zébus).
Mikapa	Sarcler à la bêche.
Mifira	Défricher à la bêche.
Mitrongy	Bêcher, <i>mitrongy tany</i> , remuer la terre.
Mitsongo	Récolter, <i>mitsongo vary</i> : pincer le riz.
Mitomboko	Semis.
Mokary	Gâteau de riz.
Motro	Feu.
Mpanjaka	Roi ; terme qui vient de <i>Ampanjaka</i> , roi, seigneur, souverain, prince, aristocrate.
Ombiasy	Magicien guérisseur.
Omby	Zébu.
Ray-aman-dreny	Père et mère à la fois; litt. <i>ray</i> : père, <i>aman</i> , avec et <i>reny</i> , mère ; terme pour désigner les ascendants, les parents, la génération au-dessus, les adultes, les anciens, les parents âgés ; ce terme possède également une connotation spirituelle, les représentants du pouvoir.
Sakalava	Ethnie malgache vivant majoritairement sur la côte Ouest de Madagascar. Selon Grandidier A (1908), le mot <i>sakalava</i> signifie “les gens d’Isaka”; les chefs et les principales familles <i>sakalava</i> seraient originaires de la région d’Isaka (côte Sud-Est) ; d’autres étymologies avancent que le mot <i>sakalava</i> signifient “les habitants des longues vallées” (<i>saka</i> : vallée, <i>lava</i> : longue).
Sambalahy	<i>Albizzia gummiifera</i> (arbre).
Savoka	Jachère de plus de 7 ans; sénescence des espèces du stade arbustif pionnier, dominance des espèces de forêt issues des rejets comme des germinations apparues au stade précédent. La canopée formée au stade précédent est surcimée par des individus isolés devenant jointifs, formant une nouvelle canopée assez homogène entre 10 et 15 m., caractéristique d’une forêt secondaire mûre. Les <i>savoka</i> dans la région d’étude semblent être rares; ceci serait lié à l’actuel manque de terres.

- Tabatabaka** Désordre social qui se traduit par des contestations et donc du bruit.
- Tangalamena** L’officiant, le dépositaire du bâton sacrificiel et par extension le sage.
- Tetika ou tavy** Technique de culture sur brûlis ou lieu où l’on cultive le riz sur brûlis (*mitetika* : couper, abattre).
- Tompon-tanàna** Litt. “propriétaires de village”.
- Tompon-tany** Propriétaire terrien ; litt. *tompo*, maître, propriétaire et *tany*, terre, terroir, soit maître de la terre et dans ce cas le maître de la terre est considéré comme l’autochtone par opposition à l’étranger. Une autre signification se rapporte à *zanatany* qui veut dire le fils de la terre.
- Trano ambo** Abri temporaire pour surveiller le riz contre les *fody*.
- Trematrema** Jachère entre 3 ans 7 ans ; développement d’une jeune forêt secondaire constituée d’arbustes pionniers (*trema orientalis*; *Harungana madagascariensis*; *Grewia* spp.) et des rejets des arbres abattus qui forment une canopée homogène vers 8 m. Emergence à partir de graines de jeunes arbres d’espèces de forêt.
- Tromba** Possession populaires qui désigne à la fois l’esprit d’un *mpanjaka* (roi) défunt, l’état de possession de la personne habitée par cet esprit et le possédé lui-même et qui permet le lien entre le monde des vivants et le monde des ancêtres.
- Tsimihety** Litt. “qui ne se coupent pas les cheveux” ; ethnie malgache vivant principalement dans la province de Majunga.
- Tsiôta** Six.
- Vala** Clôture.
- Vary akotry** Paddy (riz non décortiqué, riz en paille).
- Vazaha** Terme pour désigner le Blanc en général ; par extension, ce terme sert souvent à désigner toute personne en position de patron, de chef d’entreprise. Il revêt ainsi une dimension économique.
- Vazimba** Terme qui selon le discours renvoie tantôt au monde des esprits tantôt au monde des premiers Malgaches.
- Vohibara** Système minéral avec aurification.
- Volafotsy** Argent (par opposition à or), littéralement *vola* : argent, monnaie et *fotsy* : couleur blanche. Terme utilisé dans *Zafinifotsy* : petits enfants de l’argent ; dynastie *Sakalava* descendant de Andriamandisoarivo, fils de Andriandahifotsy. Les *Zafinifotsy* sont les descendants des fils des autres

femmes du roi Andriandahifotsy, non nobles et de caste libre. Les *Zafinifotsy* sont à l'origine des *Sakalava du Boina*.

- Volamena*** Or, littéralement *vola* : argent, monnaie et *mena* : rouge. Terme utilisé dans *Zafinimena* : petits enfants, descendants de l'or. Dynastie sakalava descendant de Andriamanetriarivo, fils de Andriandahifotsy, considéré comme descendant légitime de la première femme du roi Andriandahifotsy. Les *Zafinimena* sont à l'origine des *Sakalava du Menabe*.
- Zafintany*** Litt. : les petits-fils de la terre.
- Zanatany*** Terme qui désigne les autochtones par rapport aux nouveaux migrants ; litt. : le fils de la terre.
- Zanahary*** Créateur, divinité, être suprême, entité collégiale formée par les Dieux, les puissances intermédiaires, en tant que nom générique.

LES SIGLES UTILISES DANS CETTE ETUDE

ACN	Agents pour la Conservation de la Nature, représentants de l'ANGAP
AGERAS	Action de Gestion de l'Environnement Régionalisé et selon l'Approche Spatiale
AGEX	AGences malgaches d'EXécution
AIR	Association d'Intérêt Rural
AMVR	Aires de Mise en Valeur Rural
ANAE	Association Nationale d'Actions Environnementales
ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
APD	Aide Publique au Développement
APN	Agents pour la Protection de la Nature, dépendant du projet WWF, dette-nature et placé au sein du Service des Eaux et Forêts
CAR	Commune Autochtone Rurale
CARE	ONG caritative américaine
CEAMP	Centrale d'Equipement Agricole et de Modernisation Paysan
CEE	Communauté Economique Européenne
CEPF	Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques
CFSIGE	Centre de Formation aux Sciences de l'Information Géographique et de l'Environnement
CI	Conservation International
CNCD	Commission Nationale de Conservation pour le Développement
CNOE	Comité National d'Observation des Elections
CNUED	Comité des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
CRADES	Comité de Réflexion et d'Action pour le Développement du Sambirano
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DTS	Droit de Tirages Spéciaux
EDS	Enquête Démographique Statistique
EPB	Projet Ecologie Politique et Biodiversité
FED	Fonds de Développement Européen
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FID	Fonds d'Investissement pour le Développement
FMI	Fonds Monétaire International
GEF	Global Environment Facility
GELOSE	GEstion LOcale SEcurisée

GTZ	German Technical Assistance
IDA	Association Internationale de Développement
IFCC	Institut Français du Café et du Cacao (ex FOFIFA)
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
Kfw	German Infrastructure Development
MBG	Missouri Botanical Garden
MDRM	Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM)
MEF	Ministère des Eaux et Forêts MEF (Ministère des Eaux et Forêts)
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PADESM	PArti des DEShérités de Madagascar
PAE	Plan d'Action Environnementale
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASAGE	Programme d'Amélioration Sociale
PCDI	Programmes de Conservation et de Développement Intégré
PCLS	Président du Comité Local de Sécurité
PE 1, 2, 3	Plan Environnemental 1, 2, 3
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Programme National d'Action Environnementale
PNB	Produit National Brut
PNE	Politique Nationale Environnementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PIP	Plan d'Investissement Public
SFR	Sécurisation Foncière Relative
SINE	Structure Institutionnelle Nationale pour l'Environnement
SIP	Secteur Investissement Programme
SMB	Secrétariat Multi-Bailleurs
SNC	Stratégie Nationale de la Conservation
UNDP	United Development Program
USAID	United States Agency for International Development
WWF	World Wildlife Fund for Nature
ZOC	Zone d'Occupation Contrôlée
ZUC	Zone d'Utilisation Contrôlée

« Depuis longtemps l'Afrique s'est trouvée dans l'obligation de s'ajuster. S'ajuster à la civilisation et à la christianisation, s'ajuster à la planification et au développement, s'ajuster aujourd'hui à l'économie de marché » (JC. Willame : 1999).

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1. Problématique générale

Madagascar, nom enchanteur donné à une île merveilleuse située dans l'océan indien. Ile rouge, nom évocateur, couleur de la terre malgache qui se perd à tout jamais dans les eaux limpides. Terre dérivée il y a plus de 150 millions d'années du continent africain dont l'isolement lui a permis de développer une faune et une flore originales. Voici une des reconnaissances actuelles de Madagascar qualifiée par le terme peu enchanteur de biodiversité. Cet *or vert* provient de la combinaison d'habitats complexes avec le développement de l'île qui a fait de Madagascar l'un des écosystèmes ayant un taux de diversité biologique les plus élevés au monde. Pour cette raison, Madagascar est considéré comme une région du globe à méga-diversité biologique, concentrant un nombre élevé d'espèces animales et végétales mondiales dont la plupart sont endémiques¹. Aussi, la particularité environnementale malgache se caractérise tant par sa diversité biologique que par sa proportion élevée d'espèces endémiques lui octroyant une richesse naturelle considérable. Malheureusement, les spécialistes s'accordent à dire que Madagascar devient actuellement le pays le plus menacé au monde, touché par une déforestation effrénée qui dévore 300'000 hectares annuellement. Ses conséquences désastreuses, dont les causes sont multiples, se répercutent sur d'innombrables secteurs, handicapant fortement l'économie malgache : le secteur du bois, le secteur hydraulique, le secteur agricole pour n'en citer que quelques-uns. Face à un tel constat, le gouvernement malgache, fort préoccupé, interpelle la communauté internationale qui développe un intérêt croissant pour la biodiversité de la Grande Ile. Dès le milieu des années quatre-vingt, cet intérêt se concrétise par l'installation du WWF-Madagascar et par la tenue d'une conférence internationale sur la biodiversité malgache, à Antananarivo. Dès lors, parallèlement à la reconnaissance de cette richesse naturelle, on assiste à l'émergence d'un discours voué à sa préservation, qui s'accrédite d'une valeur intrinsèque ainsi que d'une valeur utilitaire : si la nature possède sa richesse propre, il ne faut pas oublier que le développement économique d'un pays n'est concevable sans la conservation environnementale. Cette relation, établie depuis le rapport Brundtland (1987), préconise le développement durable qui se combine obligatoirement avec la préservation environnementale, l'économique, le politique ainsi qu'avec le social. En outre, la patrimonialité mondiale attribuée aux ressources naturelles leur confère un intérêt global. C'est pourquoi, la politique environnementale malgache devient un secteur largement subventionné par l'aide publique au développement, grâce à laquelle un programme national

¹ Sur les 12'000 espèces de plantes recensées, 9'700 sont endémiques et sur les 1'000 espèces de vertébrés, 770 sont endémiques (ANGAP : 1999).

environnemental, dénommé Programme National d'Action Environnementale (PNAE), est élaboré. Cette alliance, entre le gouvernement malgache et la communauté internationale, reflète la valeur intercontinentale octroyée à l'environnement: ne se bornant plus à l'échelle nationale, il est partie prenante de grands enjeux internationaux. Tout ce qui touche à la dette du pays l'affecte particulièrement. Illustrons nos propos par l'exemple du programme de dette-nature, développé à Madagascar dans le cadre du PNAE, et qui consiste à diminuer partie de la dette multilatérale grâce au financement d'un programme ou d'un projet environnemental.

Parallèlement à la réorientation de la politique environnementale, le gouvernement opte pour une économie de plus en plus libérale, favorisée par les accords multilatéraux. Grâce à cette nouvelle voie, il souhaite atteindre de meilleurs indicateurs de croissance économique. Cependant, les analyses économiques (Banque Mondiale : 1996 ; Catholic Relief Service : 2001 ; Roubaud F. : 2000) observent que Madagascar tarde à récolter les fruits espérés car la croissance économique du pays se caractérise par un certain nombre de balbutiements. Preuve en est l'introduction du document cadre de politique économique 1999-2001 (MFE : 1999): « L'un des principaux défis que doit relever Madagascar est de parvenir à des niveaux élevés de croissance économique durable et de réduire la pauvreté qui touche près de 70% de la population », contre quelque 45% au début des années soixante. Le revenu par habitant² ayant régressé en terme réel de plus de deux tiers depuis 1970³. En effet, entre 1990 et 1996, le PIB par tête a chuté de 16% et le taux d'inflation cumulé a atteint 240%. Mais depuis 1997, « le PIB par tête a augmenté de 0,8 point et il semblerait que depuis cette date, la croissance se consolide et s'accélère: de 3,7% en 1997, elle atteint 3,9% en 1998 » (Roubaud F. : 2000)⁴. Dès lors, le pays s'engage dans la voie d'une croissance réelle et positive, avec un taux supérieur au taux d'accroissement de la population⁵. Mais, de 1993 à 1999, l'écart entre les riches et les pauvres s'est élargi.

Toutefois, cette collaboration internationale soulève la question de l'ingérence, dérivée de la notion de dépendance induite par l'aide publique au développement : l'ingérence écologique ferait suite à l'ingérence politique, qualifiant l'ensemble des mesures portant sur la décentralisation. Elle découlerait également de l'ingérence économique, portant sur le programme d'ajustement structurel. C'est pourquoi, la notion d'*écolonisation* du pays par les bailleurs de fonds est évoquée : la question écologique servirait alors d'appui à une nouvelle forme de néocolonialisme. Pour Gaudusson J.-F. (1999), l'ingérence politique est désormais instituée puisque « les Etats donateurs mais aussi la plupart des institutions de développement se réservent le droit de dialoguer sur la politique de leurs partenaires du Sud, d'émettre des avis et de poser des conditions à leurs actions si convoitées ». Cet auteur affirme que « l'ensemble de ces démarches se fondent sur la promotion de certaines valeurs, focalisées sur le libéralisme économique et sur la démocratie libérale, consacrées désormais comme valeurs universelles ». A l'aide de ces propos, nous relevons que si la politique environnementale se qualifie en terme d'ingérence, c'est parce qu'elle est majoritairement financée par l'aide publique au développement, tout comme la politique de décentralisation et le programme d'ajustement structurel. Ces orientations sont dès lors assimilées à des conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds au pays demandeur et qui doivent être satisfaites afin de

² Revenu par tête: 258 US dollars par an (FMI-Press Release No 01/7 2001).

³ La production agricole a stagné entre 1972 et 1980 (Banque Mondiale : 1996).

⁴ Cette croissance résulterait de l'augmentation des investissements, notamment dans le domaine immobilier, dans les secteurs du commerce, des télécommunications, du tourisme et des zones franches industrielles (MFE: 1999).

⁵ Le taux de croissance du PIB est de respectivement 4,7% en 1999 et 4,8% en 2000 (FMI-Press Release, No 01/7 2001).

libérer les aides prévues. M. Lipietz A.C. (1999) perçoit même la notion de développement durable en tant que nouvelle conditionnalité.

Si nous accréditons la notion d'ingérence écologique, nous acceptons, par la même occasion, l'existence d'enjeux internationaux découlant, soit des ressources naturelles malgaches, soit de leur intégration au sein d'un complexe politico-économique. Mais par contre, si nous réfutons la notion d'ingérence écologique, nous sommes alors aptes à démontrer la souveraineté du gouvernement malgache dans son approche environnementale ainsi que dans l'application de cette dernière. Ce constat nous révèle toute l'importance que joue les bailleurs de fonds dans le volet environnemental malgache et par ailleurs, nous invite à réfléchir sur leurs rôles éventuels dans le cadre du dysfonctionnement observé dans l'application de cette même politique ; car, malgré l'élaboration de la nouvelle politique environnementale dès 1990, les résultats attendus n'ont, semble-t-il, pas atteint leurs objectifs puisque Madagascar est classé parmi les trois premiers *hot spots* écologiques du monde, eu égard à la richesse de sa diversité biologique et aux dangers environnementaux qui menacent ses écorégions⁶.

Pour débattre plus longuement de l'implication réelle ou non de ces nouvelles orientations, nous avons choisi d'étudier le cas de la réserve spéciale de Manongarivo. Cette réserve est représentative des aires protégées malgaches de par sa création, de par sa fonction ainsi que de par son statut actuel de réserve spéciale. Si nous nous intéressons à sa date de création, soit en 1956, elle coïncide avec les premières aires protégées malgaches, créées à l'époque coloniale. Alors qu'à cette époque, l'administration coloniale développe la notion d'exclusion des populations dans toute forme de gestion des ressources naturelles in situ, le gouvernement actuel prône, en revanche, l'approche subsidiaire. Aussi, la réserve de Manongarivo illustre cette révolution de la pensée environnementale évoluant d'une approche protectionniste vers une approche de conservation. La deuxième caractéristique repose sur la fonction hydrique des aires protégées. Manongarivo appartient aux vingt aires protégées dont la fonction hydrologique est capitale. Son potentiel en eau potable est estimé à plus de 300'000 m³ d'eau potable et son alimentation hydrique des périmètres irrigués situés en aval permet de couvrir environ 60'000 hectares. Cette fonction hydrique des aires protégées est essentielle car une bonne couverture forestière permet de réguler le débit en eau, en évitant en partie le risque d'inondation en période humide et le risque de pénurie en période sèche. En plus de cette régulation, elle autorise également l'alimentation des villes en eau potable. Nous citons encore la fonction écologique de la réserve qui abrite une faune et une flore riches en espèces endémiques et dont sa position phytogéographique particulière lui assure une reconnaissance toute particulière. Nous développerons cette originalité écologique plus en détail, au chapitre 2.4.2. Quant à la troisième caractéristique, celle du statut de la réserve, elle soulève la problématique de l'autofinancement des aires protégées qui ne peuvent dégager des revenus de l'écotourisme. Ce secteur est en effet considéré comme la source majeure de financement des aires protégées malgaches. Toutefois, le fort enclavement de la réserve de Manongarivo est une contrainte empêchant toute concurrence avec les parcs nationaux malgaches bénéficiant de dessertes appropriées ainsi que de bonnes infrastructures (hôtels, restaurants, sentiers pédestres...). Signalons qu'à l'heure actuelle, seules dix aires protégées contribuent activement au développement de l'écotourisme⁷ et Manongarivo n'en fait malheureusement pas partie. A ce propos, il est même avancé dans le plan de gestion du complexe Manongarivo-Tsaratanana (1999) effectué par l'Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) que: « La réserve spéciale de Manongarivo devrait conserver ce statut de réserve spéciale. Alors que les forêts et massifs sont extrêmement saisissants, et

⁶ Source: Catholic Relief Service : 2001.

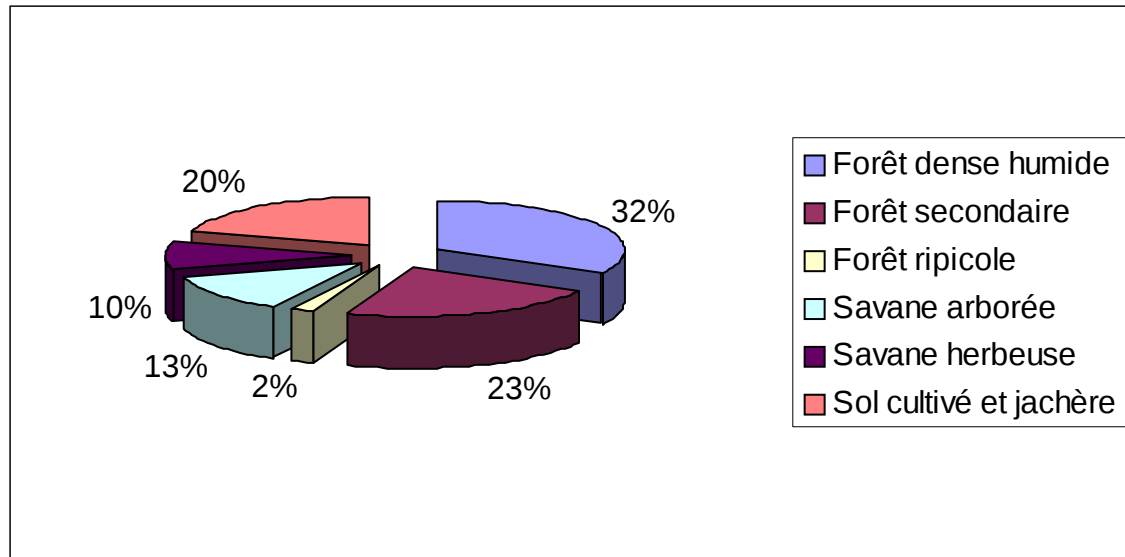
⁷ Ce sont : la Montagne d'Ambre, Ankarana. Ankarafantsika, Tsingy de Bemaraha, Mantadia/Analamazaotra, Ranomafana, Andringitra, Isalo, Andohahela.

que la biodiversité contenue dans cette réserve est unique, comprenant plusieurs espèces sauvages endémiques, le potentiel touristique est lui, limité. L'accès y est saisonnier et est extrêmement difficile. Durant la saison sèche, il faut marcher six heures après un périple de plusieurs heures pour atteindre les villages de plaine, pour parvenir seulement à la limite de la réserve. A ce jour, seul un groupe de touristes aventuriers est connu pour avoir visité la réserve » (rapport ANGAP : 1999). En outre, la réserve en tant que domaine de l'Etat, est au centre de la problématique concernant les défrichements illégaux de la forêt en parcelles agricoles alors que la déforestation d'origine énergétique y est marginale. L'essentiel des besoins en bois est prélevé dans les jachères. Le problème de déforestation d'origine agricole est soulevé dans l'ensemble des aires protégées malgaches. Pour y faire face, la politique nationale environnementale prône le concept de subsidiarité qui serait une alternative à la conservation des ressources in situ, par la reconnaissance du rôle effectif que jouent les populations locales en matière de gestion des ressources. Cette orientation subsidiaire s'effectue dans le cadre d'une vision globale puisqu'elle s'applique parallèlement à la politique nationale de décentralisation ; grâce à cette orientation, la société civile bénéficie de processus démocratiques (lois, retombées économiques directes en tant que collectivités territoriales décentralisées,...) utiles à l'application d'une gestion directe des ressources environnementales et de la biodiversité pour les aires protégées. Mais certains auteurs restent pourtant sceptiques quant aux résultats. Blundo G. et Jaubert R. (1998), par exemple, relèvent que « l'espoir placé dans les politiques de décentralisation et de promotion des structures locales traduit d'abord la désaffection des bailleurs de fonds vis-à-vis des instances gouvernementales centralistes ». Toujours selon ces mêmes auteurs, « ces orientations reposent plus sur le constat d'échec des politiques passées que sur une démonstration des capacités des instances locales à assumer une exploitation durable des ressources ». C'est une des questions que nous allons traiter dans notre cas d'étude, illustré par la réserve spéciale de Manongarivo et qui nous permettra de mettre en évidence les applications à l'échelle locale, de la politique nationale environnementale et de décentralisation.

1.2. Problématique spécifique de la réserve spéciale de Manongarivo

La spécificité de la réserve spéciale de Manongarivo (cf. carte 1, carte 2) repose sur l'identification d'alternatives plus durables de gestion des ressources naturelles, afin d'éradiquer le processus de colonisation à l'intérieur de la réserve : les villageois défrichent illégalement de nouvelles terres dans la réserve pour y cultiver le riz ou les cultures de rente. C'est en fait une problématique commune à l'ensemble des aires protégées malgaches. En 1996, le bureau d'étude Orgasys, qui s'occupait alors du plan de gestion de la réserve, a illustré ces défrichements par la figure 1. Elle indique que 20% de la forêt est cultivé ou en jachère et que 23 % est déjà transformé en forêt secondaire. En l'occurrence, une forte proportion de la forêt a déjà été reconvertie pour les activités agricoles. Cette utilisation des ressources forestières de la réserve en ressources agricoles serait en progression régulière depuis les années soixante-dix. Elle s'observe plus particulièrement dans deux zones traditionnelles d'incursion qui sont le bassin versant de l'Antsahakolana (versant sud) et le bassin versant de l'Ambahatra (versant nord-est).

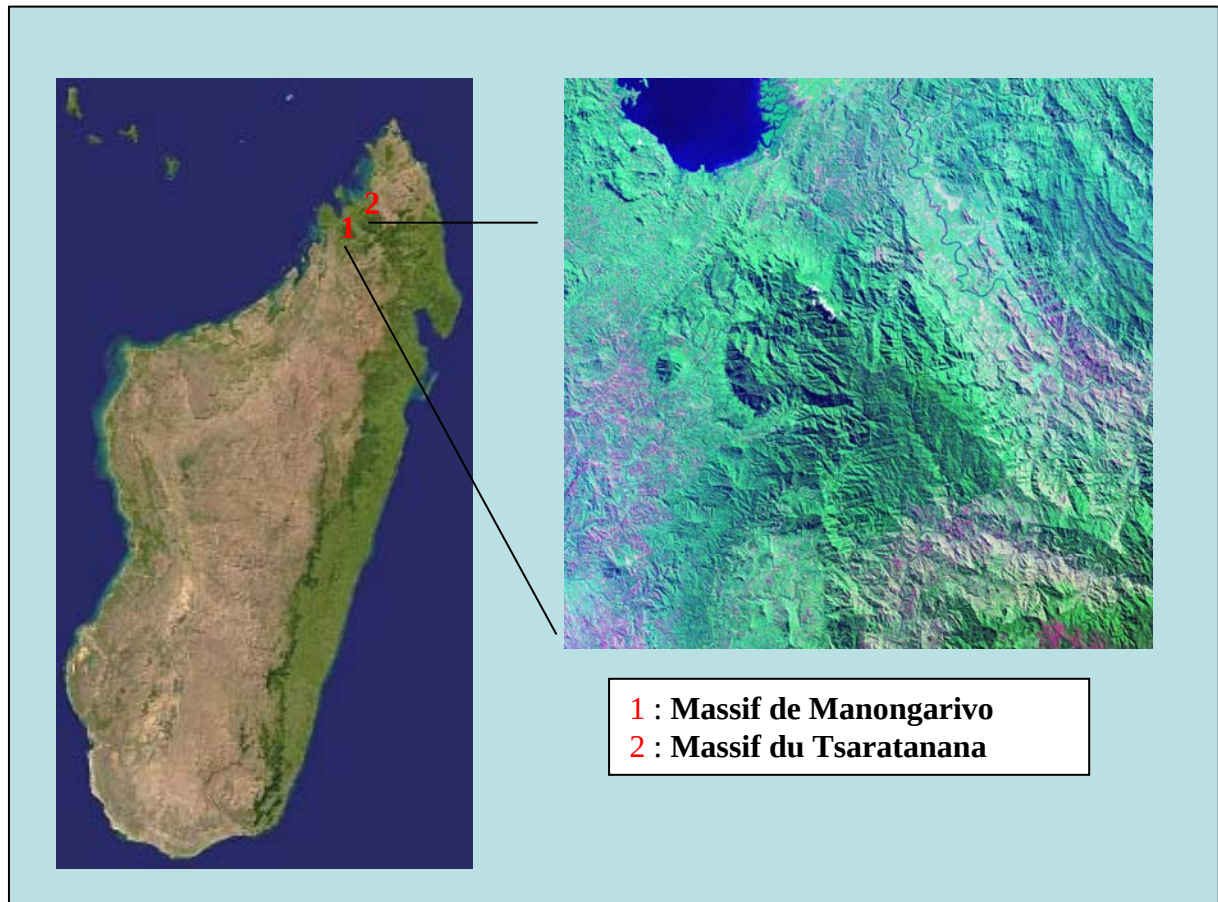
Figure 1: Répartition des principaux types d'occupation du sol dans la réserve spéciale de Manongarivo (Orgasys : 1996)



Dans le cadre du projet Ecologie Politique et Biodiversité, Gautier L. & alii (1999) ont déterminé le taux de défrichement par bassin versant, à l'aide de photos aériennes. Pour la période allant de 1987 à 1995, le taux de défrichement par année est de 99 ha pour le bassin versant de la Manongarivo (cf. carte 3, point 1), de 121 ha pour le bassin versant de l'Ambahatra (cf. carte 3, point 2), de 72 ha pour le bassin versant de l'Andranomalaza (cf. carte 3, point 3) et de 121 ha pour le bassin versant de l'Antsahakolana (cf. carte 3, point 4) ; soit au total une superficie de 413 ha est défrichée chaque année en moyenne dans la réserve qui compte 35'000 ha. A ce rythme, la réserve risque de disparaître dans plus de 80 ans, si rien n'est entrepris pour freiner cette déforestation. De plus, toujours selon la même étude, la dynamique de défrichement s'accélère avec les années : en l'espace de huit ans, soit de 1987 à 1995, les défrichements ont doublé par rapport à la période couvrant les années de 1954 à 1987. Par ailleurs, selon nos observations visuelles, nous ajoutons que la déforestation de la réserve est à considérer de manière régionale : le système traditionnel agro-sylvo-pastoral s'est d'abord attaqué aux forêts classées sises aux abords sud-ouest, nord et nord-est de la réserve (cf. carte 2). Elles devaient servir de barrière de protection contre les défrichements de la réserve mais elles ont perdu leur raison d'être puisqu'elles ont été déforestées en premier lieu.

Ces défrichements, à caractère temporaire ou définitif, résultent de stratégies agricoles de la population autochtone et des immigrants. Leur illustration à la carte 3, réalisée par l'ANGAP, définit des catégories de pression humaine sur le complexe Manongarivo-Tsaratanana, tenant compte d'une vision régionale. Il en ressort que la pression humaine est plus importante sur la réserve de Tsaratanana que sur celle de Manongarivo dont les causes similaires sont liées à l'exploitation agricole (culture de rente et culture sur brûlis). La carte 3 confirme également les propos avancés par Gautier L. & alii (1999) puisque les zones de défrichement décrites supra s'y retrouvent. En 1977, face à cette pression sur la réserve, ses limites ont été reculées sur le versant sud-ouest, reconnaissant la colonisation de fait de 12'000 ha. Ainsi, de 155m. d'altitude, la limite originelle de la réserve a été repoussée à 600m. d'altitude. Cette nouvelle frontière a été déterminée en fonction de la pente raide, difficile d'accès et considérée comme une barrière naturelle pour l'homme.

Carte 1 : Localisation de la réserve spéciale de Manongarivo

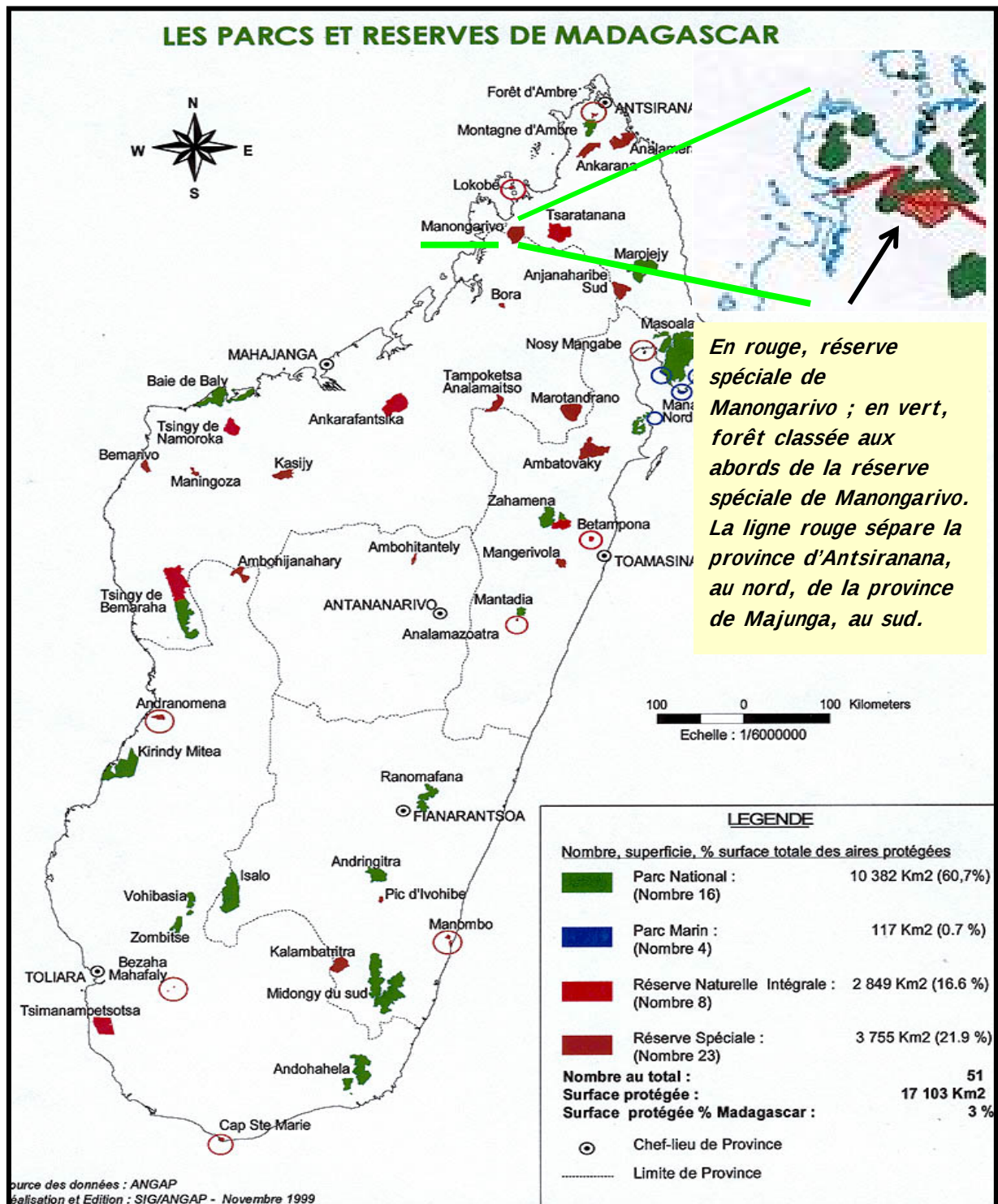


La carte supra illustre la répartition des forêts humides longeant la côte Est avec un prolongement sur la côte Ouest, représenté par le massif de Manongarivo et du Tsaratanana (plus au nord de Manongarivo). Nous voyons ensuite en gros plan, le massif de Manongarivo au centre de l'image, en vert et les cultures de riz en rouge, gravitant autour du massif.

Photo 1: Vue sur le massif de Manongarivo

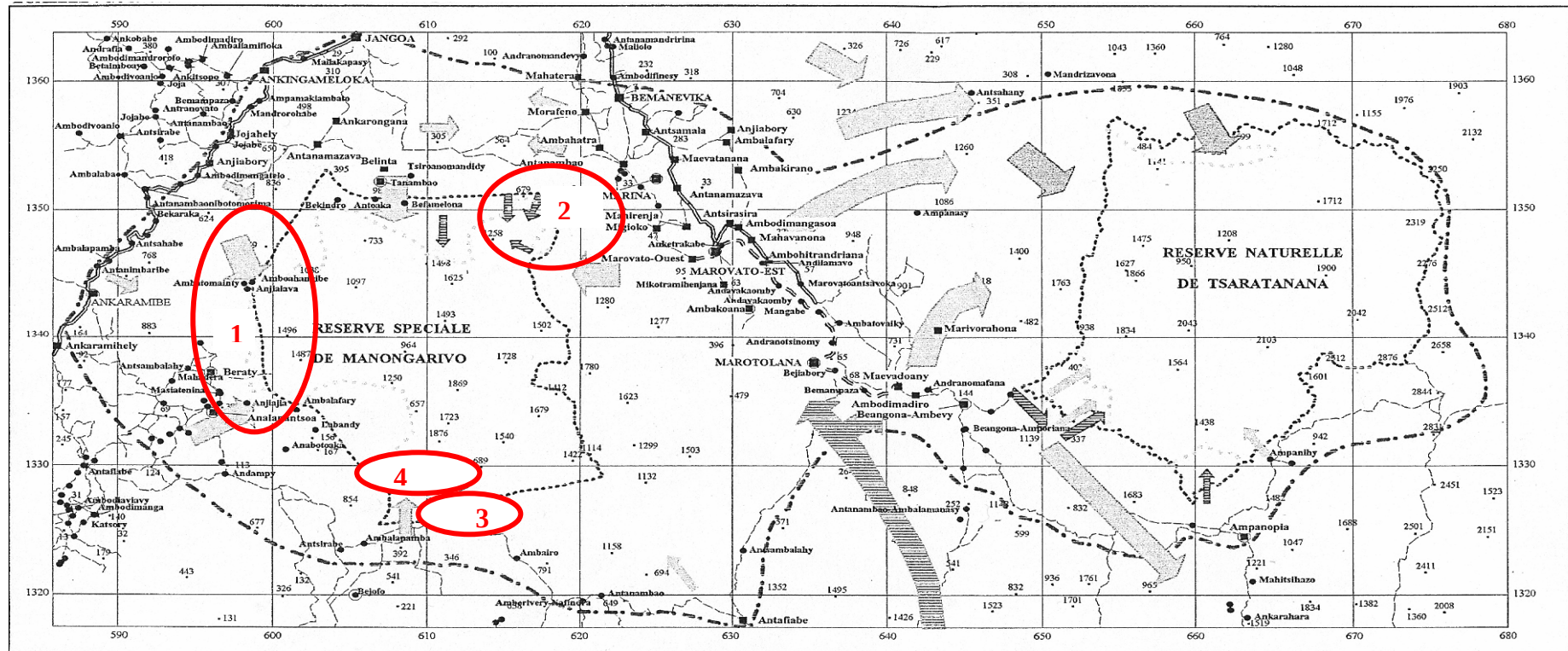


Carte 2 : La réserve spéciale de Manongarivo et sa forêt classée



Les aires protégées sont divisées en catégories « parc » (national et marin), « réserve naturelle intégrale » et « réserve spéciale ». Chacune de ces classes correspond à des mesures de conservation in situ de degré variable et allant de l'interdiction totale d'utilisation des ressources naturelles, comme par exemple pour les parcs, à une utilisation contrôlée.

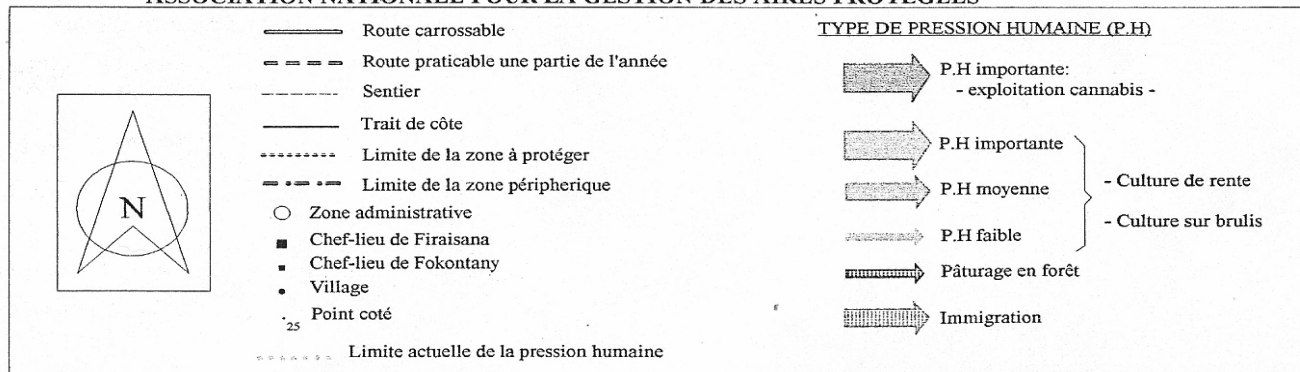
Carte 3 : Les pressions humaines sur la réserve spéciale de Manongarivo, échelle : 1/315 000 (ANGAP : 1999)



Système de projection Laborde (Madagascar) en Kilomètre
Fond topographique : FTM/Edition 1958

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

Réalisation et Edition : SIG/ANGAP - Juin 1999



1.3. Choix de la zone d'étude

A l'aide des résultats obtenus concernant la pression actuelle sur la réserve et en tenant compte des zones déjà sélectionnées dans le cadre du projet EPB, nous nous sommes plus particulièrement centré sur la zone sud-ouest, ouest ainsi que sur la zone nord-est de la région périphérique de Manongarivo. Nous avons parallèlement entrepris nos recherches dans le nord-ouest de la réserve, ceci à titre comparatif. Les *fokontany* qui ont été retenus, soulignés en rouge sur la carte 4 de la page suivante, sont le *fokontany* d'Analanantsoa qui intègre le bassin versant de l'Antsahakolana (bordure sud de la réserve et sise en partie dans la réserve), le *fokontany* de Beraty, bordure sud-ouest, le *fokontany* d'Anjialava, bordure ouest, le *fokontany* de Tanambao Belinta, bordure nord-ouest. Dans le nord-est, nous avons travaillé dans le *fokontany* d'Antanambao qui se trouve dans le bassin versant de l'Ambahatra. Ce *fokontany* a été choisi après que nous ayons effectué une mission d'un mois dans cette nouvelle zone d'étude, pour y trouver une région d'étude comparable à celle identifiée dans le sud-ouest. Lors de cette mission, nous avons eu l'occasion de mieux connaître la partie nord-est, puisque nous avons établi des « fiches identitaires » avec les autorités locales et la population des *fokontany* traversés. Il s'agit des *fokontany* de Morafeno, Ambahatra, Ambohimarina, Migioky, Marovaot-ouest, Marovato-est (soulignés en vert sur la carte 4).

Tableau 1 : Communes et *fokontany* sis dans la région périphérique de la réserve spéciale de Manongarivo

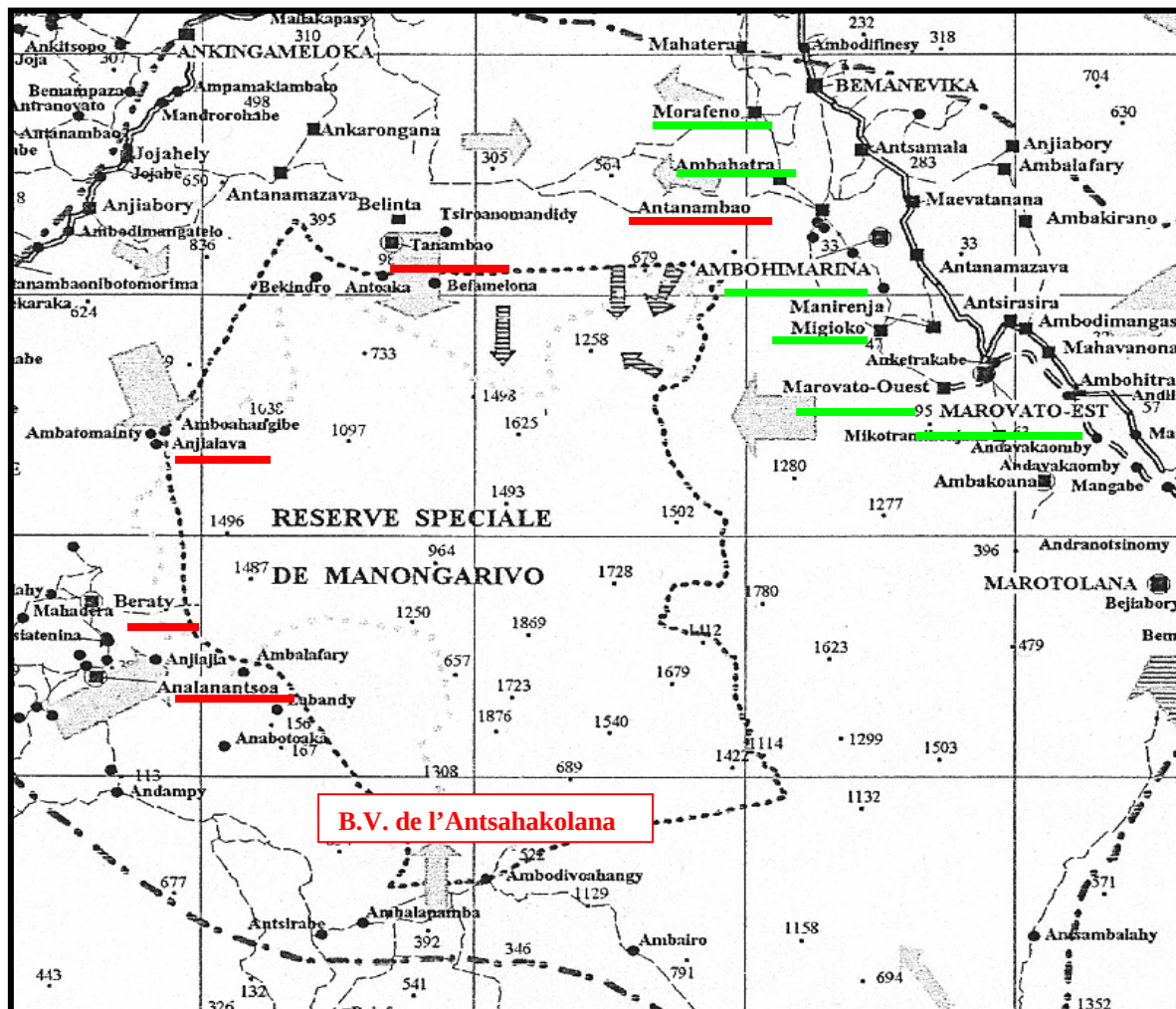
<i>Communes rurales</i>	<i>Fokontany</i>
Maromandia	Ambaibo, Bejofo
Ankarami be	Antiafa Be, <u>Analantsoa</u> , <u>Beraty</u> , <u>Anjialava</u>
Bemaneviky	Morafeno
Djangoa	Ankarongana, <u>Tanambao Belinta</u> , Tsiroanomandidy
Ambohimarina	Ambahatra, <u>Antanambao</u> , Migioky, Ambohimarina
Marovato-ouest	Mikotramihezana, Abakoana, Marovato-ouest

La carte suivante situe les localités retenues pour notre étude. Cette carte nous a été remise par l'ANGAP-Ambanja que nous remercions. Etablie par le service informatique de l'ANGAP, il nous est par conséquent impossible de la modifier ; c'est pourquoi nous l'avons maintenue telle quelle.

Photo 2: Le village de Beraty



Carte 4 : Localisation de la zone d'étude



1.4. Questions de recherche et démarche méthodologique

La finalité de notre thèse est d'étudier la gestion locale décentralisée des ressources naturelles d'une aire protégée, en l'occurrence, celle de la réserve spéciale de Manongarivo ; cette gestion locale est placée au sein des enjeux nationaux de la politique environnementale et de décentralisation malgache. Pour ce faire nous nous sommes posé un certain nombre de questions, à savoir : *Quelles sont les applications de la politique environnementale et de décentralisation dans le cadre de la réserve spéciale de Manongarivo et de sa zone périphérique ? Quels sont les stimuli et les freins liés à l'application de ces mêmes politiques pour Manongarivo ? Est-ce que le statut juridique "d'aire protégée" représente paradoxalement un facteur contraignant de la conservation des ressources naturelles bien qu'il soit considéré comme l'instrument de base pour l'application de la protection environnementale ?* ou encore *Quelles sont les approches pertinentes de conservation des aires protégées pour une gestion locale et en vue d'un maintien durable des ressources naturelles?*

A l'aide de ces questions de recherche, nous avons établi une démarche méthodologique en considérant que d'une manière générale, notre thématique porte sur l'étude d'une aire protégée et que notre objet d'étude explore le *modus vivendi* qui permet à la population locale, vivant dans et aux abords de la réserve spéciale de Manongarivo, de gérer les ressources naturelles; mais cette analyse locale s'enrichit également d'une dimension macro, tenant compte des enjeux de la politique nationale environnementale et accessoirement de la politique nationale de décentralisation.

La géographie humaine oriente notre recherche, en ce sens où elle se définit comme l'étude de la production d'espace. Selon cette conception, la géographie se doit d'étudier les acteurs de cette production d'espace (les Etats, les individus, les familles, etc.) dans leurs comportements spatiaux et leurs stratégies. Elle souhaite aussi comprendre les formes, les entités géographiques créées et les lois qui les dirigent (Baud P. & alii : 1995). Pour M. Wackermann G (2000), la géographie humaine observe et décompose les connexions spatiales entre l'homme et l'espace⁸. Situées au sein d'un système, ces connexions susnommées s'analysent en termes démographiques, économiques, politiques, symboliques, légaux et socioculturels. Le système, quant à lui, nous renvoie à la définition issue de l'approche structuraliste de M. Cl. Lévi-Strauss qui nous apprend que c'est « un ensemble dont tout élément ne peut être changé sans entraîner une modification de tous les autres » (Sperber D. : 1968). Ainsi, ce ne sont pas les éléments eux-mêmes, mais bien le rapport entre les éléments qui définit la structure. Cette approche, dont la nouvelle géographie - ou géographie quantitative - s'est inspirée, place l'homme et son milieu au sein d'un système déterminé par un ensemble de fonctions, de signes, de flux et de reflux. Pour mieux comprendre ce système, A. Bailly (1992) avance trois principes. Le premier est le principe de représentation qui annonce que la géographie n'est pas une science du paysage mais une science des signes qu'elle interprète en fonction de ses problématiques et des valorisations des individus et des groupes. Il émet ensuite le principe de l'imaginaire selon lequel chaque schéma géographique est une création, c'est-à-dire un modèle simplifié du monde élaboré par un individu qui, de ce fait, ne prétend pas à l'exhaustivité. Ce complexe géographique⁹ ou système est finalement soumis au principe de rétroaction : les représentations se nourrissent des pratiques et inversement. Par conséquent « un lieu, quel qu'il soit, n'est rien en lui-même; le milieu

⁸ Selon Bailly A. (1992), l'espace est considéré comme le lieu où des hommes, d'idéologies différentes, cherchent à imposer leurs représentations, leurs pratiques et leurs intérêts.

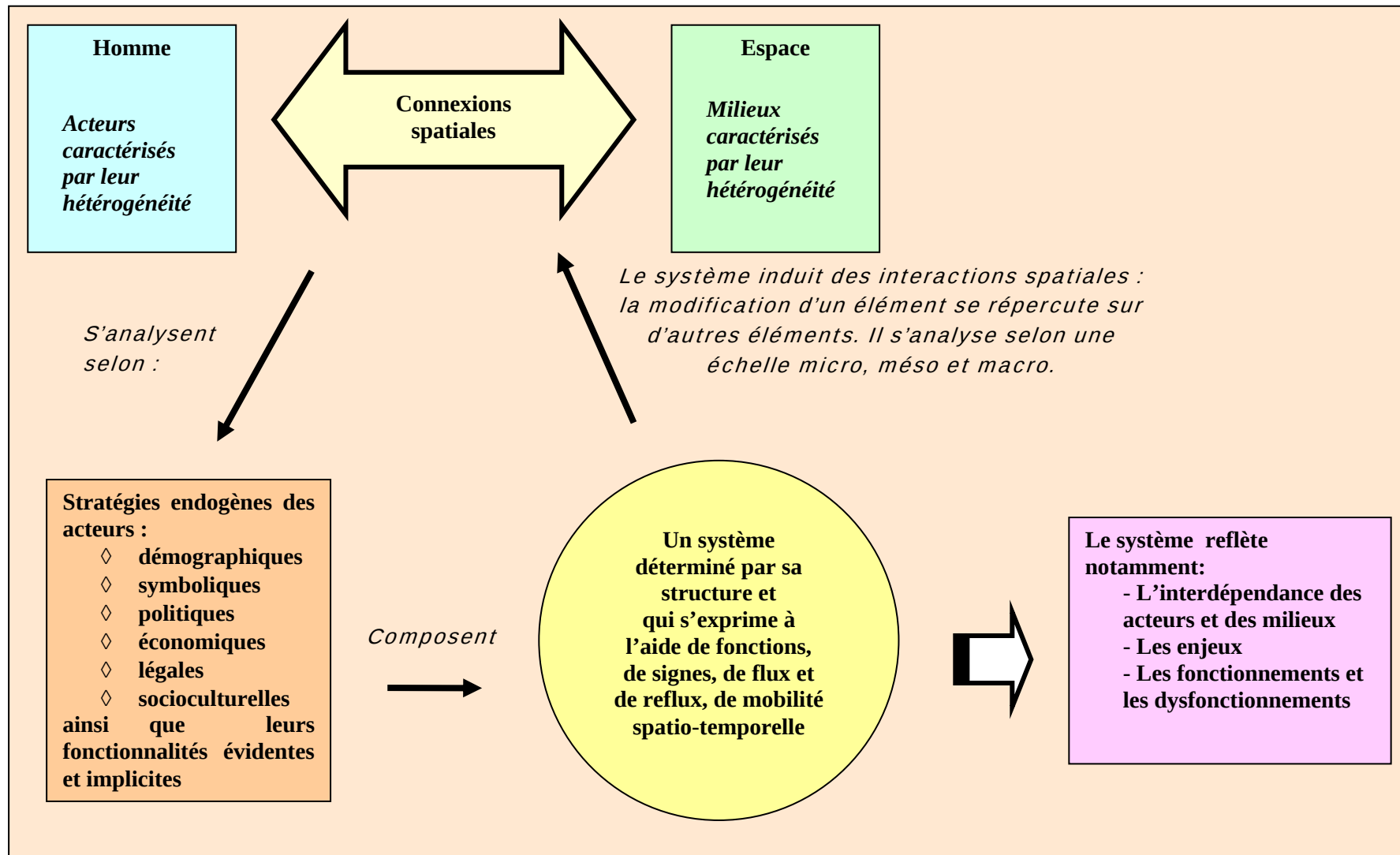
⁹ Le terme *complexe géographique* est emprunté à Tricart J. (1984) et désigne l'ensemble des interactions entre le milieu naturel, les héritages historiques et les structures socio-économiques.

physique ne sert que de support et ne prend un sens que par rapport aux sociétés qui ont créé son histoire et qui forgent son avenir » (A. Bailly : 1992). En l'occurrence, un lieu, défini comme un rapport de relations tissées entre les hommes et les milieux, fait ressortir toute l'importance de l'interaction spatiale. Cette dernière se détermine par un ensemble de lieux et de relations qui s'y établissent; cette définition suppose que ce qui se passe en un lieu n'est pas indépendant de ce qui est ou de ce qui se produit en d'autres lieux. Dès lors, le flux et la mobilité spatio-temporelle sont deux critères majeurs de l'interaction spatiale. Plus précisément, le flux qualifie les échanges entre les lieux. Il s'exprime en fonction de critères quantitatifs, qualitatifs, directionnels et relationnels, par exemple.

Mais pour G. Wackermann (2000), l'intérêt d'un système géographique ne repose pas uniquement sur sa description puisqu'il avance que : « la géographie, en tant que science humaine et sociale, n'a en fin de compte pas uniquement, sans doute pas essentiellement, comme mission la rigoureuse analyse du fonctionnement et des effets des mécanismes, des interactions, des rapports entre le milieu humain et le milieu physique, des répartitions et des densités, des flux et des transferts, des relations de force et des potentialités. Elle est constamment appelée à observer et à expliquer les contrastes, les causes des déséquilibres et des dysfonctionnements ». Par conséquent, l'analyse géographique construit un système dont la structure permet d'expliquer le pourquoi des faits observés. Ces derniers peuvent être analysés sur plusieurs niveaux grâce à l'approche structuraliste qui nous aide à discerner, dans un système de communication, le signifiant du signifié ; et c'est en se focalisant sur le postulat de C. Raffestin (1992) qui souligne qu'une véritable conservation de l'environnement passe par la réconciliation du signifiant et du signifié de l'environnement, que nous nous intéressons dans notre recherche à ces deux notions. Elles nous sont utiles afin de mettre en exergue les aspects explicites (fonction évidente) et les aspects implicites (fonction latente) du phénomène observé que nous intégrons dans la notion de champ empruntée à P. Bourdieu (1979). Pour ce dernier, le champ, en tant qu'espace social, est un système structuré de positions déterminées par des acteurs qui luttent pour s'approprier le capital spécifique du champ. Il est composé d'acteurs, d'enjeux, de lois et de processus. Les enjeux peuvent être des biens matériels (capital économique), des biens culturels (capital culturel), des réseaux de relations (capital social) ou encore des biens de prestige (capital symbolique).

A l'aide de cette définition, nous pensons l'environnement en plusieurs structures qui correspondent aux multiples valeurs attribuées aux ressources naturelles : valeur économique, valeur éthique, valeur politique, valeur utilitaire. Grâce à cette démarche, nous sommes à même d'identifier les enjeux du champ environnemental malgache qui appartiennent soit au domaine du signifiant, soit au domaine du signifié. Pour cette raison, nous étudions la politique environnementale malgache au sein de l'analyse macro-économique et macro-politique de cet état, couvrant l'espace-temps de 1980 à 1996. Nous nous demandons alors si la conservation environnementale, qui correspond au domaine du signifié, est l'unique finalité souhaitée de la politique environnementale ou si elle ne répond pas également à d'autres obligations non formulées explicitement et qui relèverait du signifiant (cf. ch. 4.1. et 4.2). Parallèlement à cette analyse, nous procédons de la même manière pour notre étude de la politique malgache de décentralisation, fortement liée à la politique environnementale. Afin de résumer notre démarche, nous l'avons illustrée par la figure suivante :

Figure 2 : Schéma de l'analyse



Notre analyse de cas repose sur l'analyse régionale¹⁰, méso-analyse, et la microanalyse. Celle-ci observe, d'une part, le terroir villageois¹¹ et, d'autre part, l'exploitation familiale, qui sont tous deux étudiés sous l'angle spatio-temporel. En outre, afin d'analyser les interrelations entre la réserve de Manongarivo et la population limitrophe, nous avons opté pour l'approche gestion des terroirs¹². Elle postule que le terroir est un espace géographique variable, d'habitude limité et qui contient l'ensemble des terres contrôlées par une communauté rurale donnée : les terres cultivées, les jachères, les zones sylvo-pastorales et même la brousse peuvent en faire partie. Par ailleurs, l'espace se caractérise par une double réalité qui induit un espace dit naturel, dont les particularités sont déterminées par les données de l'agro-écologie, ainsi qu'un espace socialisé : chaque terroir est en effet occupé par une ou des populations qui y projettent ses/leurs droits d'occupation, ses/leurs disciplines d'usage, son/leur système de production ainsi que ses/leurs techniques de conservation des ressources naturelles. En plus d'être un espace naturel, le terroir est également un produit social (FAO-6S : 1991). G. Wackermann (2000) relève que le terroir est un milieu naturel humanisé qui soulève la question déterminante de la transformation du milieu naturel et de la problématique qui en découle. Quant à A. Ciattoni (2003), il ajoute une dimension complémentaire annonçant que la survie de chaque société dépend de ses capacités à s'approprier le milieu; la gestion du terroir devient alors une démarche d'appropriation de l'espace.

L'approche gestion des terroirs nous autorise à penser le terroir villageois comme un système qui peut s'analyser de manière autonome grâce à ses multiples composantes (démographique, économique par exemple) tout en intégrant les diverses échelles d'étude. Nous parlons alors d'une méso-structure au niveau de l'analyse régionale ainsi que d'une macrostructure, au niveau de l'analyse nationale voire internationale. A l'échelle locale, la gestion des terroirs comprend, plus spécifiquement, l'analyse des stratégies endogènes qui servent à satisfaire les besoins matériels et immatériels de la population villageoise en faisant appel à des stratégies agricoles et non agricoles. Ces dernières reposent sur le potentiel écologique, économique, socioculturel, foncier, agro-sylvo-pastoral et politique, perçu par les villageois. Nous nous attardons, par conséquent, à les définir dans les chapitres 4.4., 4.5., 4.6 et 4.7. Mais pour mieux les connaître, nous nous intéressons initialement au processus de peuplement de la zone (chapitre 4.3.) puisqu'il s'apparente étroitement à la problématique foncière et aux interactions politiques, socioculturelles et économiques, qui en découlent. Il est incontournable, en l'occurrence, d'identifier le premier habitant d'un lieu si l'on souhaite s'intéresser aux stratégies endogènes car connaître le premier habitant revient à connaître les assises culturelles sur lesquelles reposent les stratégies endogènes ainsi que leur cadre normatif, défini couramment par le premier propriétaire foncier.

C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière au foncier. Concernant les stratégies foncières, nous faisons appel aux sciences sociales qui stipulent que le foncier renvoie à un ensemble cohérent de règles et de pratiques (Chauveau J.-P.: 1996)¹³ et qu'il est

¹⁰ La région est définie par Coffey W. (1992) comme une échelle spatiale déterminée par l'uniformité d'un ou de plusieurs attributs.

¹¹ Le terroir villageois peut être considéré comme l'ensemble des terres cultivées ou non sur lesquelles s'exercent des droits d'appropriation d'un ou plusieurs groupes (Bridier B. : 1991).

¹² L'approche gestion des terroirs s'est développée essentiellement dans les pays du Sahel. Elle est devenue un outil privilégié de la nouvelle politique rurale dès la fin des années quatre-vingt. Les gouvernements des pays sahéliens ont alors mis sur pied des programmes de gestion des terroirs au niveau national. Pour le Burkina Faso, par exemple, il s'agit du PNGTV, soit le Programme National de gestion des Terroirs Villageois. La démarche consiste à analyser la structure du terroir, à définir la dynamique de l'occupation du terroir, à identifier les systèmes agricoles, forestiers et pastoraux ainsi que leurs interactions, à analyser les systèmes économiques et sociopolitiques et finalement à identifier les systèmes fonciers.

¹³ A ce propos Chauveau J.-P. (1996) émet : « A quel moment, précisément, le foncier est-il apparu comme un problème de recherche pertinent ou important ? Il semble bien que le débat fondamental soit celui de l'adéquation des

analysé en tant que système. A ce titre, il nous enjoint à discerner l'organisation de la société qui s'inscrit et se rend visible sur un territoire. Dès lors, le foncier n'est plus uniquement perçu en termes juridiques, déterminant la propriété sous forme de biens immobiliers et de biens meubles, mais il est aussi perçu en termes de relations sociales, dont la difficulté consiste à isoler un droit coutumier de l'ensemble des relations sociales qui caractérisent la position d'un sujet de droit au sein d'un système social local : les règles foncières s'apparentent d'abord à des règles sociales avant d'être des règles juridiques.

Une autre caractéristique essentielle du foncier révèle que son approche est souvent décrite en terme d'opposition entre le droit moderne et le droit coutumier¹⁴ : alors que l'un, dénommé aussi droit positif, découle de l'ensemble des textes légaux émis par l'Etat l'autre, est défini par les réglementations issues de la connaissance et de la croyance de la population locale. Pour le projet KEPEN (1996), le système foncier coutumier malgache comprend non seulement l'ensemble des conventions et des règlements appliqués sur la terre et les ressources naturelles se trouvant au sein du terroir de la communauté mais également les procédures de résolutions de conflits utilisées pour régler les disputes sur la terre et les ressources naturelles. Cette définition nous semble restrictive, raison pour laquelle nous nous référons à la géographie humaine qui analyse le foncier en termes de relations sociales ; lorsque nous traitons de la question foncière, nous constatons que l'objectif du groupe n'est pas la terre en tant que telle mais la reproduction des rapports sociaux ; la terre n'étant qu'un moyen pour arriver à l'expression de ces rapports sociaux. Pour M. E. Le Roy (1996), le foncier est un rapport social ayant la terre ou le territoire comme assise et enjeu et où les rapports sociaux sont principalement déterminés par les variables économiques¹⁵, juridiques¹⁶ et les techniques d'aménagement de la nature ; ces dernières matérialisent et caractérisent ces rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais, plus substantiellement, c'est le facteur politique qui influe sur la manière de poser et de traiter la problématique foncière : la sensibilité du foncier au politique étant augmentée par la concurrence ou la contradiction des choix pouvant émerger aux échelles locale, nationale, et internationale. A l'aide de cette approche, nous comprenons que le foncier évolue en fonction de pressions internes et externes et qu'il n'est donc pas un facteur isolé mais qu'il interagit constamment avec la société. Il nous permet par conséquent, en tant que stratégie endogène locale appartenant à la gestion des terroirs, de rallier l'échelle nationale à l'échelle locale dans cette présente étude.

Grâce à cette démarche et à nos approches choisies que nous venons de décrire, nous nous permettons d'avancer que la géographie est la science environnementale par excellence, puisqu'elle est à la croisée des sciences humaines et des sciences naturelles.

pratiques rurales usuelles aux demandes d'amélioration et d'intensification venant de l'Etat et de l'économie marchande. [...] En d'autres termes, l'objet du foncier ne s'autonomise qu'à partir du moment où il est perçu par l'autorité coloniale comme le lieu de résistances et de contradiction » ou encore « Le système foncier ne constitue pas un enjeu pertinent et l'on éprouve guère le besoin de produire des connaissances à son sujet, lors de l'époque coloniale ».

¹⁴ Le droit coutumier est aussi appelé droit traditionnel.

¹⁵ Sous forme d'accumulation primitive de capital et de rente.

¹⁶ Ce sont les normes d'appropriation et modalités de réglementations de conflits.

1.5. Le contexte actuel de la politique environnementale et de la politique de décentralisation malgache

1.5.1. *Environnement et économie: 15 ans de politique environnementale malgache dans la politique économique nationale*

Devant faire face à une grave crise économique, le gouvernement malgache renoue, dès 1982, avec l'ensemble de la communauté internationale. Cette ouverture s'effectue au cours d'une période économique catastrophique qui fait suite à un endettement massif du pays, entrepris dès le renversement de la première République, en 1972. A cette date, le gouvernement malgache s'engage dans une économie nationalisée où l'Etat est présent dans toutes les sphères de l'économie. Sa stratégie économique repose sur une politique d'investissement à outrance financée par des emprunts étrangers. Malheureusement, cette politique débouche sur un état de cessation de paiement qui déclenche un marasme économique consacré par une baisse en termes réels du PIB de 11%, entre 1980 et 1982^{17 18}. La crise subséquente à la dette relève non seulement de facteurs endogènes liés à une politique économique inadaptée mais aussi de facteurs exogènes liés à la conjoncture internationale qui s'est aggravée. Dans ce contexte, la politique déflationniste américaine adoptée à la fin des années septante alourdit considérablement le poids de la dette et engendre des taux d'intérêts à la hausse. Dès lors, les projets fondés sur des coûts financiers moins élevés deviennent anti-économiques en raison de la rentabilité des investissements financés par les ressources externes qui se trouve sérieusement compromise¹⁹. Par ailleurs, la politique d'investissement s'effectue alors que les pays industrialisés connaissent la stagflation²⁰. Il en résulte un ralentissement de la demande des produits d'exportation et une hausse du prix des produits importés²¹. Dès 1982, l'Etat malgache tente de se relever en relançant les négociations avec le FMI qui aboutissent à un Plan d'Ajustement Structurel (PAS), en 1985. Le recours au FMI est incontournable si Madagascar souhaite également faire appel à l'aide publique internationale, mais les crises financières (déficit budgétaire), la cessation de paiement de la dette et la politique d'ajustement entraînent une chute brutale de la croissance²².

Les accords passés avec le FMI se traduisent par une série de mesures de libéralisation et de privatisation²³. A la fin des années quatre-vingt, le pays se relève peu à peu de sa situation économique catastrophique²⁴, mais les indicateurs sociaux se sont détériorés:

¹⁷ Banque Mondiale : 1996.

¹⁸ L'endettement fut très rapide et très important: de 315 millions DTS en 1978, le montant de l'endettement s'est élevé à 1'460 millions DTS en 1982, soit 52% du PIB. Le service de la dette atteignait 42% du PIB en 1981. Selon la Banque Mondiale, l'endettement extérieur s'élevait en 1989 à 3'607 millions de dollars, soit 779,8% du montant des exportations malgaches ou 154% du PNB. Le service de la dette représentait 32% des exportations, et le paiement des intérêts, 27,8%. (Andriambelomiadana R. :1992).

¹⁹ Andriambelomiadana R. :1992.

²⁰ La stagflation est issue de la crise économique mondiale de 1974-1975.

²¹ L'augmentation des importations durant les années soixante-dix n'est pas un phénomène propre à Madagascar. R.H. Strahm (1986) nous apprend que de 1973 à 1981, l'ensemble des importations des pays en développement a passé de 94 à 351 milliards de dollars et leurs dettes, de 113 à 501 milliards de dollars.

²² On passe d'une situation où il faut s'endetter pour croître, à une situation où il faut arrêter de croître pour pouvoir payer les dettes (Andriambelomiadana R. :1992).

²³ Libéralisation des prix, du commerce, de l'accès aux devises, du régime des changes, notamment avec une dévaluation du Fmg.

²⁴ Cette croissance devient positive bien qu'il subsiste un taux moyen élevé d'inflation de 14% par an. L'activisme budgétaire permet de ramener le déficit de 18 % en 1980 à 4% du PIB, en 1988, mais le financement du déficit est assuré par des dons et des aides extérieures (Andriambelomiadana R. : 1992).

accroissement du chômage et régression du niveau de vie (nutrition, santé, éducation)²⁵. Strahm R. H. (1996) impute cette situation aux conditionnalités imposées dans le cadre des accords avec le FMI²⁶.

Les événements politiques de 1991 ayant abouti au renversement du gouvernement, après une grève générale de six mois, n'améliorent guère la situation économique dans laquelle le pays se trouve plongé. La 3^{ème} République malgache, mise en place dès 1992, connaît un certain nombre de soubresauts politiques et économiques. Cette même année, l'arrivée au pouvoir du président Zafy Albert s'effectue dans une situation de suspension des programmes des institutions financières de Bretton Woods. Après avoir tenté de trouver des financements parallèles afin de contourner les acteurs de Bretton Woods, le gouvernement de Zafy Albert s'oriente finalement vers une renégociation avec le FMI, redéfinissant les conditions de financement. Les négociations aboutissent en 1996 à la signature du Document Cadre de Politique Economique lequel est assorti des matrices de réformes institutionnelles et de politiques sectorielles. Entre temps, l'économie malgache connaît une crise aiguë. Le taux de croissance moyen par habitant chute à moins 2,7%, entre 1991 et 1996, tandis que le PIB atteint son niveau le plus bas en 1996 et que l'inflation atteint son niveau le plus élevé entre 1994 et 1995 (+50%)²⁷. L'ancien président²⁸, chassé par le peuple en 1991, est réélu en 1997. Dorénavant la politique économique malgache se dirige résolument vers le libéralisme²⁹. Bénéficiant de cette nouvelle orientation, le secteur financier adopte les options suivantes³⁰: suppression du monopole de l'Etat sur les institutions financières, redéfinition du rôle de la Banque Centrale à qui il est accordé une plus grande autonomie vis-à-vis des décideurs politiques, ouverture du marché bancaire et effort de rationalisation des actions de développement et d'encadrement des institutions financières.

Ces nouvelles directives se traduisent par une intensification de la coopération régionale et par une augmentation des échanges, dirigés selon les principes du libre-échange engendrant la diminution des tarifs douaniers³¹. Madagascar s'engage résolument dans une politique d'intégration régionale. D'un point de vue juridique, la promulgation, en 1996, de la loi no 96.015 portant sur abrogation de la loi no 89.026³² relative au Code des investissements

²⁵ La Banque Mondiale estime que le niveau de vie des Malgaches a diminué de 40% entre 1971 et 1991 et que l'endettement atteint 120% du PIB.

²⁶ Strahm R. H. (1986): Les crises d'assainissements prescrites par le FMI amènent régulièrement à une diminution du pouvoir d'achat des couches les plus pauvres de la population [...] c'est le développement du sous-développement lié aux conditions drastiques imposées par le FMI qui reposent sur le blocage des salaires (diminution du pouvoir d'achat), la diminution des prestations sociales de l'Etat, la suppression des subventions, la dévaluation monétaire (diminution des prix à l'exportation et augmentation des prix à l'importation) et la libéralisation prescrite du commerce extérieur permet aux multinationales de rapatrier leurs bénéfices sans aucune restriction.

²⁷ Banque Mondiale : 1996.

²⁸ Le président Didier Ratsiraka qui gouverne l'Etat malgache de 1975 à 1991 et de 1997 à 2001.

²⁹ Quatre axes principaux sont stipulés dans le document cadre : relance de l'économie en se fixant un taux de croissance du PIB de plus de 4% et un taux d'investissement de 19 % en 1999; maîtrise de la gestion des finances publiques et des instruments de la politique monétaire; amélioration des instruments de la gestion courante de l'économie en engageant des réformes touchant la fonction publique, la décentralisation et le développement du secteur privé ainsi que la privatisation des entreprises publiques; adoption de politiques sectorielles ciblées pour dynamiser les activités productives, améliorer les infrastructures et réduire la pauvreté (PNUD : 1999).

³⁰ PNUD: 1999.

³¹ Nous pouvons signaler comme coopération régionale, l'adhésion de Madagascar à : la Commission de l'Océan Indien (COI) en 1984, the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) en 1992, la Charte de l'Indian Ocean Rim-Association for Regional Cooperation (IOR-ARC) en 1996. L'ensemble des mesures prises dans le cadre de cette coopération régionale se rapporte aux domaines des échanges commerciaux, des investissements et des systèmes de paiements.

³² Un nouveau code des investissements ainsi que la création de zones franches industrielles sont élaborés en 1989. A la demande du FMI et de la Banque Mondiale, les sociétés d'Etats sont privatisées.

et fixant les garanties générales des investissements à Madagascar, constitue une phase cruciale dans le processus de la libéralisation de l'économie³³. Nous pouvons également signaler un changement dans le libre déplacement des personnes (suppression du visa de sortie pour les nationaux et les résidents étrangers, possibilité d'obtention des visas d'entrée à l'aéroport pour les touristes). L'ensemble de ces mesures s'avère positif puisqu'il permet, dès 1997, un décollage économique (cf. tableau 2) qui s'exprime par une accélération progressive de la croissance économique (1997: 3,6%, 1998: 3,9%, 1999: 4,7%, 2000: 4,8%)³⁴. Cette dynamique s'appuie sur le développement du secteur tertiaire, stimulé par l'activité dans le domaine du génie civil, des travaux publics, du tourisme, des transports et des télécommunications. Il passe ainsi de 4,6% en 1999 du PNB à 6,1% en 2000³⁵. Le secteur secondaire participe également à cette croissance puisqu'il atteint 5,5% du PNB en 2000³⁶. Sa part active s'explique par les nombreux investissements et par la promotion de nouveaux produits ayant trait aux industries alimentaires, de boissons, de bois et de matériaux de construction³⁷. Désormais, il semble que l'économie malgache repose sur les secteurs secondaires et tertiaires et non plus sur le seul secteur primaire. Cette nouvelle situation marque un revirement dans la répartition spatiale des centres de production malgache : jusqu'à cette date, les côtes détenaient majoritairement les centres de production qui reposaient sur les cultures de rente (café, cacao, vanille, girofle) ; peu à peu les zones urbaines se développent grâce aux zones franches ainsi qu'à la création des services.

Tableau 2 : Evolution des taux de croissance économique

Indicateurs	1988-90	1991-96	1997-99
Taux de croissance économique	3,5%	0,1%	4,1%
Taux de croissance du PIB/habitant	0,7%	-2,7%	1,3%
Taux de croissance démographique	2,8%	2,8%	2,8%
Taux d'inflation	13,9%	24%	5,9%

Source : Ministère des Finances et de l'Economie (2000)

Selon le PNUD (2001), le décollage économique s'explique d'une part par le résultat positif de l'économie libérale et par la hausse de la demande globale consécutive à un accroissement significatif du taux d'investissement privé. Grâce au libéralisme, le secteur privé joue le rôle de moteur de développement tandis que l'Etat assure un rôle d'appui au secteur privé. Cette période de croissance est également marquée par une augmentation du volume et de la valeur des exportations et des importations. Cependant la balance

³³ Les principes de cette loi porte sur : a. maintien du régime de Zone Franche Industrielle b. liberté de l'investissement qui peut ainsi se faire sans conditions d'agrément ni autorisation préalable c. garantie de la sécurité des capitaux, des investissements et de la liberté de transfert des apports en capitaux effectués par des non-résidents et des résidents de nationalité étrangère d. garantie du respect des droits de propriété individuelle ou collective e. égalité de traitement des investissements sur le territoire national f. libre fonctionnement de l'entreprise et libre gestion du personnel.

³⁴ De 1997 à 1999, on constate un taux de croissance réel moyen de 4,1% et une croissance positive du revenu réel par tête de 1,3% (Ministère des Finances et de l'économie : 2000).

³⁵ Ministère des Finances et de l'économie : 2000.

³⁶ Ministère des Finances et de l'économie : 2000.

³⁷ Le développement du secteur secondaire se fait notamment grâce aux conditions favorables des zones franches (dès 1992).

commerciale connaît une stagnation en raison du renchérissement des produits pétroliers. La dette intérieure, quant à elle, tend à diminuer alors que la dette extérieure constitue toujours un lourd fardeau dans le cadre du développement du pays. Malgré divers accords passés en 1997 et octroyant une réduction de la dette, le problème de l'endettement reste entier. Il s'est notamment aggravé entre 1991 et 1996 à la suite de l'absence d'accords de réaménagements ayant entraîné une accumulation importante d'arriérés de paiements extérieurs. A la fin de l'année 1999, l'encours nominal de la dette extérieure est de l'ordre de 49 milliards DTS, soit 108% du PIB (cf. annexe 1). Le service de la dette extérieure s'élève à 3% du PIB. Bien que l'encours nominal et le service de la dette extérieure décroissent progressivement en pourcentage du PIB (respectivement de 139% et de 12% du PIB en 1995), ils handicapent significativement les perspectives de croissance accélérée³⁸.

Il convient néanmoins de relativiser cette croissance économique puisqu'en analysant les statistiques sur une période de quarante ans, on constate une régression : en 1960, le PIB par habitant s'élevait à 234'000 FMG alors qu'en 1999, il se situe aux alentours de 150'000 FMG par habitant à parité égale. En l'occurrence, une baisse de plus de 35% du PIB par habitant s'est faite en l'espace de 39 ans, baisse dont l'essentiel résulte de la politique économique entreprise pendant la deuxième République³⁹. Cette situation expliquerait alors les propos de la Banque Mondiale (2000) qui relève que la croissance actuelle ne se répercute pas encore sur la population. A long terme, elle risque de soulever de nouveaux problèmes car elle pourrait engendrer un accroissement de l'exode rural vers les centres urbains⁴⁰ où sont implantées les zones franches qui attirent une main-d'œuvre toujours plus nombreuse.

1.5.2. Un contexte favorable à l'élaboration d'une nouvelle approche environnementale

C'est dans ce contexte favorable de renégociations avec les bailleurs de fonds que le gouvernement malgache élabore sa nouvelle politique environnementale. Dès 1985, Madagascar abrite la Conférence Internationale de Tananarive sur l'environnement malgache. Les prémisses de cette conférence sont déjà amorcées dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Conservation pour le développement durable (SNC) dont l'accent porte sur « l'homme dans sa biosphère, l'accroissement de son savoir, sa sensibilisation et l'impact escompté de son changement de comportement vis-à-vis de l'environnement », et qui fut adoptée en 1984 par décret⁴¹. Parallèlement, une Commission Nationale de Conservation pour le Développement (CNCD) est élaborée. Bien que la stratégie développée n'ait jamais été appliquée, elle reste pourtant le cadre de référence de la politique nationale environnementale malgache⁴². Et, lors de la conférence organisée par la Banque Mondiale en 1987, réunissant les bailleurs de l'aide multilatérale, bilatérale et les ONG, Madagascar développe une approche de conservation intégrée qui comprend des programmes de développement rural, de promotion sociale et de gestion des aires protégées. Développée et concrétisée par la Charte Environnementale Malgache⁴³ qui définit la Politique Nationale Environnementale (PNE), sa

³⁸ Primature: 1999.

³⁹ Catholic Relief Service: 2001.

⁴⁰ Les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation, qui se traduisent par une croissance de la population urbaine plus rapide que celle de la population rurale, et une croissance du secteur industriel plus rapide que celle du secteur agricole, sont les effets du développement économique, c'est-à-dire de la croissance du PNB par habitant. La diminution du secteur agricole dans le PNB implique souvent un phénomène migratoire des campagnes vers les villes suite à l'intérêt économique limité des populations rurales à demeurer dans des zones où l'emploi productif est rare.

⁴¹ Décret no 84.445 du 14.12.84.

⁴² Banque Mondiale : 1996.

⁴³ Loi no 90-033 modifiée en 1997.

mise en œuvre repose sur le Plan d'Action Environnementale (PAE), son cadre institutionnel est représenté par la Structure Institutionnelle Nationale pour l'Environnement (SINE). Elle détient une structure consultative, la Commission Nationale de Conservation pour le Développement (CNCD), une structure opérationnelle, l'Office National pour l'Environnement (ONE)⁴⁴ ainsi que diverses structures de gestion des opérations dont l'Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP)⁴⁵ et l'Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE)⁴⁶.

En 1990, Madagascar est le premier Etat Africain à initier un Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Ce dernier est essentiellement financé par l'aide publique au développement dont les principaux bailleurs de fonds sont le PNUD, l'UNESCO, l'USAID, la coopération française, la coopération suisse, la coopération allemande, la coopération norvégienne, le WWF, l'UICN et la Banque Mondiale. Sa planification repose sur quinze années, subdivisées en trois périodes quinquennales. Le Plan d'Action Environnemental (PAE) est un instrument innové par la Banque Mondiale. Considéré de manière succincte, chaque PAE est adapté aux conditions du pays et plus spécifiquement aux conditions politiques et économiques⁴⁷. Il n'existe pas de modèle unique. En ce qui concerne Madagascar, une approche globale des problèmes environnementaux est retenue et constitue en quelque sorte le volet environnemental de la Banque Mondiale aux côtés d'un volet économique (PAS) et d'un volet social (PASAGE). Depuis 1987, la Banque joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'exécution du PNAE. Elle intervient par le biais de l'IDA (Association Internationale de Développement), soit sa structure jumelle (même président, mêmes administrateurs, mêmes services,...)⁴⁸. Le projet final du PAE malgache est approuvé le 17 avril 1990 par le conseil de l'IDA et entre en application le 1^{er} janvier 1991. Durant les années suivantes, l'action de la Banque Mondiale s'étendra aux domaines de l'énergie et des infrastructures car selon elle, la coordination de ces trois principaux domaines est une condition sine qua non de leur succès réciproque.

1.5.3 Vers une définition globale de l'environnement

Comme nous l'avons soulevé dans notre problématique générale, l'environnement et plus particulièrement la biodiversité malgache représente un intérêt scientifique international⁴⁹

⁴⁴ L'ONE est un établissement public administratif rattaché au ministère de l'Economie et du Plan, chargé d'appliquer le PNAE et d'orienter la politique environnementale malgache, sous la tutelle de l'Etat et des bailleurs de fonds. En effet, les organismes participants à la mise sur pied du PNAE ont créé un secrétariat multi-bailleurs dont le rôle consiste à coordonner les actions respectives, notamment pour la recherche de financement. Ce secrétariat est basé à l'IDA à Washington; son fonctionnement est entièrement pris en charge par la Banque Mondiale.

⁴⁵ L'ANGAP réoriente le secteur de la biodiversité malgache sous la tutelle de l'Etat et des bailleurs de fonds. Organisme de droit privé reconnu d'utilité publique, il est composé de personnes publiques (représentant des ministères concernés dont les Eaux et Forêts et l'Agriculture) et de personnes privées (ONG).

⁴⁶ L'ANAE est une association de droit privé où le gouvernement ne dispose que de trois sièges (Ministère de l'Economie et du Plan, ONE, Centre de recherches agricoles) contre onze pour les ONG. Ses tâches consistent en la formation, en la réalisation de projets de conservation des sols (aménagement des bassins versants, reboisement,...) et en des activités de développement rural.

⁴⁷ Cruse G. (1994): Ce qui doit prioritairement animer un PNAE dans un pays en voie de développement est son articulation avec la politique économique.

⁴⁸ La Banque Mondiale et l'IDA appartiennent aux institutions de Bretton Woods. Alors que la Banque mondiale emprunte de l'argent sur les marchés internationaux et le met à disposition des pays en voie de développement à des taux d'intérêts commerciaux, l'IDA se consacre aux pays les moins avancés (PMA) et octroie des prêts à long terme à des taux d'intérêts bas. Tous deux font partie du FMI. (Strahm R. H. :1986).

⁴⁹ Grâce au particularisme environnemental malgache, l'endémicité de la flore et de la faune malgache représente un taux de 80% au niveau des espèces et de 50% au niveau des genres.

ainsi qu'un potentiel économique important pour Madagascar. Grâce à ces deux facteurs, nous pensons que le particularisme environnemental malgache a contribué à la reprise économique du pays, amorcée il y a bientôt vingt ans⁵⁰. L'approche environnementale adoptée par le gouvernement malgache dès le milieu des années quatre-vingt s'effectue dans un contexte de renégociations entre le gouvernement malgache et les institutions multilatérales. Dès lors, l'environnement est considéré comme un secteur important du développement et le programme de lutte contre la pauvreté s'accompagne d'un programme de préservation environnementale^{51 52}. Cette notion est statuée dans la Charte Environnementale malgache (1990) qui relève que : « aucune action environnementale ne peut se dissocier d'une action de développement en faveur de l'homme. C'est la raison pour laquelle le concept de conservation ne peut être dissocié de celui de développement » ou encore « elle [l'action environnementale] ne doit pas se réduire à la seule protection et à la sauvegarde des ressources naturelles, des espèces ou des sites. Elle est inséparable des actions pour un développement économique et social durable ». Les postulats sont ainsi posés: la préservation de la biodiversité malgache repose sur la conservation de l'environnement qui elle-même repose sur la lutte contre la pauvreté et permettra le développement du pays⁵³. L'environnement est alors défini par le législateur malgache comme une notion globale incorporant une relation intrinsèque entre une approche biocentriste et une approche anthropocentrique : « L'environnement c'est l'ensemble des éléments qui conditionnent et déterminent l'activité humaine et notamment, l'entourage biologique (l'homme, la flore, la faune), l'entourage physique (l'équilibre biologique, les ressources naturelles, le climat, le sol), l'entourage socioculturel (le patrimoine matériel ou culturel engendré par la nature ou créé par l'homme), l'organisation sociale et l'interaction de ces différents éléments » (Charte Environnementale : 1990).

Nous pensons que les deux relations que nous venons d'évoquer, soit le relation entre environnement et développement ainsi que la relation entre l'approche biocentriste et l'approche anthropocentriste, expliquent les grandes marges de manœuvre en matière environnementale à Madagascar. Cette définition globale permet, en l'occurrence, de financer une large gamme de projets et de programmes dits environnementaux, tels que par exemple, des inventaires faunistiques et floristiques, des techniques agricoles, un dispensaire de brousse ou encore, un article de loi relatif à l'environnement.

1.5.4. Un principe incontournable du PNAE : le principe de subsidiarité

Dans le cadre du PNAE malgache, il est demandé le renforcement du réseau des aires protégées qui permettrait de préserver les ressources naturelles. A cet effet, une cinquantaine d'aires protégées devront non seulement être instaurées mais elles devront également être

⁵⁰ Madagascar réussit à sortir de la crise économique dans laquelle elle fut plongée de 1975 à 1985 pour entamer une nouvelle période de transition (1985-1990), suivie d'une période économique catastrophique (1991-1996). Dès 1997, Madagascar semble s'orienter vers une relative croissance économique.

⁵¹ C'est lors de la conférence de Rio que s'est affirmée la relation entre dégradation environnementale et sous-développement: la dégradation de l'environnement n'apparaît pas seulement comme une conséquence mal maîtrisée du développement, mais aussi comme une cause du sous-développement (Cruse G.: 1994).

⁵² A Madagascar, 80% de la population totale dépendent du secteur primaire. L'économie nationale reposait jusqu'au début 1997 sur le secteur primaire. Or, ce secteur est fortement conditionné par le déterminisme environnemental. Les réseaux hydrographiques ainsi que les potentialités pédologiques se dégradent en raison du système agro-sylvo-pastoral actuel. Le postulat de base développé dans le cadre de « la lutte contre la pauvreté » émet que la pauvreté du monde rural engendre la dégradation environnementale par le biais des techniques agro-sylvo-pastorales dévoreuses d'espaces et responsables de la dégradation pédologique et hydrographique.

⁵³ Selon l'estimation de la Banque Mondiale, 100 à 300 millions de USD de potentiel agricole sont perdus chaque année en raison de l'érosion du sol à Madagascar (Banque Mondiale: 1996).

fonctionnelles à la fin de la troisième phase du PNAE⁵⁴. Les aires protégées sont reliées entre elles par des réserves forestières. L'ensemble de ce réseau constitue un couloir joignant le Nord au Sud. La notion de couloir est née lors de l'Atelier sur la Sélection des Priorités et de Préservation, tenu à Madagascar en 1995 et organisé par Conservation Internationale⁵⁵. La valeur accordée au couloir s'exprime également en chiffres puisque seuls 16% de l'habitat naturel restant se trouvent dans les zones officiellement protégées. Grâce au couloir, un pourcentage plus élevé de ces habitats naturels pourrait ainsi être préservé. Au début des initiatives concernant le développement des couloirs, les conservateurs avaient pensé à de petites zones reliant différents espaces. Actuellement, cette vision de couloir s'accompagne d'une approche globale et d'un couloir national permettant ainsi le passage du Nord au Sud de Madagascar avec de plus petits couloirs reliant des zones d'habitat naturel entre l'Est et l'Ouest du pays.

Un autre axe essentiel du PNAE repose sur l'approche à adopter pour la préservation environnementale. Pour l'identifier, les responsables ont cherché à définir les causes de la dégradation des ressources naturelles. Ils ont alors séparé les causes immédiates (culture itinérante sur brûlis, surexploitation des pâturages, collecte de bois de chauffe, exploitation traditionnelle) des causes fondamentales ou causes indirectes. Elles sont issues des facteurs démographiques (croissance, densité...), des facteurs agricoles (prix des produits des cultures d'exportation, autosuffisance alimentaire...), des facteurs macroéconomiques (dette extérieure, taux de dévaluation...) et des facteurs politiques (instabilité, incapacité de sécurisation foncière, absence d'intervention des institutions ...). Pour Babin D. & alii (1997), les facteurs indirects sont à comprendre comme des symptômes de dysfonctionnement d'un système global. Ce ne sont dès lors pas les techniques agro-sylvo-pastorales qui dégradent l'environnement mais bien la place prépondérante accordée à la terre et aux ressources naturelles dans le cadre du système d'exploitation. Cette place résulterait de deux facteurs prédominants. Le premier serait la déficience de l'Etat qui a généré un libre accès aux ressources naturelles ; quant au second, il s'agirait de l'absence d'équipement découlant directement de la pauvreté des paysans et de l'absence de main-d'œuvre pour travailler la terre⁵⁶. L'idée de l'échec de l'Etat dans la gestion viable des ressources fait progressivement son chemin et devient même le postulat de base pour entreprendre la nouvelle réforme de la régulation environnementale. Plus substantiellement, cet échec repose sur le constat d'une administration et d'un cadre légal, tous deux hérités de la colonie française, inapplicables de nos jours et dans certains cas, aggravant d'autant plus la dégradation environnementale: « l'administration malgache est organisée sur le modèle de l'administration française dans un contexte fort différent et sans moyens [...]. L'administration est matériellement dans l'incapacité de gérer le domaine de l'Etat. [...] L'occupation des espaces du domaine de l'Etat relève de stratégies de réappropriation des terres, à des fins individuelles ou collectives » (Weber J.:1995). En l'occurrence, la vision de l'administration centralisée gérant les ressources naturelles est remise en question durant le PE1. Empruntée aux théories du développement, l'approche participative est prônée dans le cadre des programmes de développement et dans les Programmes de Conservation et de Développement Intégré des aires protégées malgaches (PCDI). C'est vers 1995, soit à la fin du PE 1, que le discours sur les modalités de gestion des ressources naturelles fait l'objet d'un vaste débat. Ateliers et

⁵⁴ Actuellement, les 47 aires protégées que comptent Madagascar (16 Parcs nationaux, 8 Réserves Naturelles, 23 Réserves Spéciales) couvrent environ 13% des espaces forestiers malgaches et 3% du territoire national (ANGAP : 1999).

⁵⁵ C'est également suite à cet atelier qu'est né un Fonds d'Action de la Biodiversité pour répondre à des besoins de préservation critiques non anticipés. La discussion quant à ce fonds est actuellement en cours.

⁵⁶ Babin D. & alii (1997): « le sous-peuplement combiné à un fort taux de croissance d'une population paupérisée et l'insécurité foncière résultant de législations foncières et forestières obsolètes et inappliquées, comme dans un système centralisé, conduisent à une course aux ressources et aux dégradations ».

études se multiplient à Madagascar. Les postulats de cette nouvelle approche se mettent en place. Ils énoncent que premièrement, la gestion centralisée et bureaucratique⁵⁷ des ressources naturelles aboutit de facto à une situation généralisée d'accès libre et à une incitation à la dégradation par les populations locales; deuxièmement, qu'il n'y a pas d'intérêt pour la conservation des ressources ni pour la gestion viable à long terme aussi longtemps que ces ressources resteront sans valeur⁵⁸; et in fine, que la viabilité de la gestion des ressources repose sur un partenariat entre les autorités et les communautés locales.

De ces postulats, il en ressort, selon nous, trois principes clés de la nouvelle politique environnementale, à savoir: celui d'inefficience de l'Etat générant l'accès libre aux ressources naturelles; celui de valorisation économique des ressources naturelles et celui de subsidiarité dans la gestion des ressources naturelles. C'est sur la base de ces principes que se met en place un nouveau texte de loi pour la gestion des ressources naturelles, porte-flambeau de la politique environnementale malgache et connue sous les termes de GELOSE, soit Gestion Locale Sécurisée⁵⁹. Cette composante du PE2 est chargée de l'élaboration des outils institutionnels, réglementaires, fiscaux et économiques nécessaires pour la mise en place des contrats de transfert de gestion des ressources aux communautés rurales de base (Bertrand A.: 1999). La GELOSE représente à nos yeux une composante démontrant le passage du PE1 au PE2, dont le principe de subsidiarité devient le principe normatif : alors que le PE1 stipule une préservation classique de la biodiversité, le PE2 s'oriente en faveur d'activités dites de développement durable pour les communautés. La GELOSE reconnaît également la fonction plurielle des ressources naturelles et notamment celle de la forêt. Par ailleurs, l'approche contractuelle développée dans le cadre de la GELOSE marque une démarche différente de l'approche participative⁶⁰. Les acteurs présents (administration, communautés rurales, communautés territoriales, etc.) sont des partenaires ayant des obligations réciproques et opérant selon une vision patrimoniale⁶¹. Cette dernière repose sur le contrat et sur le développement de solutions consensuelles de court à moyen terme, légitimé et ritualisé (Babin D.: 1997). La gestion communautaire repose aussi sur un argument économique, car comme l'assure Bertrand A. (1999): « la création d'aires protégées, sauf à consentir des coûts de contrôle très élevés et une répression très dure, génère une situation d'accès libre de fait. [...] La solution passe par l'attribution dans les zones tampons, de droits d'usages exclusifs aux communautés rurales adjacentes, dans le cadre de contrats négociés » ou encore « Le contrôle social est bien plus économe et efficace que le contrôle administratif » (Babin D. :1997). Finalement, dans le texte relatif à la GELOSE, les auteurs avancent également que les notions de gestion et de viabilités développées sont en porte-à-faux avec celles de conservation et de durabilité invoquées jusqu'alors. Selon les auteurs précités, la conservation⁶² renferme une notion statique dans le sens que « la conservation se réfère implicitement à un état d'équilibre supposé stable et idéal de l'environnement qui n'a en fait jamais existé » (OSIP:1995); quant à la gestion viable, elle implique une vision évolutive incluant l'idée, d'une part que l'homme

⁵⁷ En 1997, Bertrand A. parle d'un triple échec générant la dégradation des ressources naturelles: l'interventionnisme de l'Etat, le caractère répressif et centralisateur de la réglementation environnementale et l'incapacité de l'administration environnementale à gérer les ressources.

⁵⁸ Nous pouvons ajouter principalement pour les communautés villageoises. En effet, le système de gestion forestier actuel (hérité des années 30) est un système fortement inéquitable qui donne les pleins pouvoirs à l'Etat. La totalité des bénéfices commerciaux de l'exploitation forestière revient aux citoyens des villes (PAGE : 2001).

⁵⁹ Promulguée en 1996, loi 96-025.

⁶⁰ Bertrand A. (1999): Parler de pluralité et d'approche contractuelle représente une mutation fondamentale qui ne se traduira que progressivement dans le comportement et les mentalités.

⁶¹ Le patrimoine est constitué de l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et l'espace par adaptation en milieu évolutif (Babin D. : 1997).

⁶² Les auteurs font référence au PCDI, approche mise en place pour une gestion des aires protégées malgache dans le cadre de la phase PE1.

est, comme les autres espèces vivantes, un élément de l'écosystème qui interagit avec celui-ci et que, d'autre part, la notion de viabilité se distingue de celle de durabilité: la durabilité renvoie à la conservation, la viabilité, au contraire, renvoie à l'idée de processus, d'évolution et de choix.

La GELOSE satisfait également les attentes de la nouvelle réforme foncière entreprise à Madagascar dans le courant du PE2⁶³. Cette réforme s'appuie sur la Sécurisation Foncière Relative (SFR), nouveau concept qui s'oppose à la sécurisation foncière absolue (approche propriétaire) prescrite jusque là. Elle souhaite contrecarrer l'hypothèse du libre accès, reconnue comme cause principale de la dégradation des ressources, lorsqu'elle s'associe à l'inefficience des organes du gouvernement. Pour ce faire, la sécurisation foncière relative concilie le légitime et le légal en invoquant le postulat suivant : les régimes fonciers en vigueur à Madagascar reposent actuellement sur des normes coutumières respectées par la population locale mais non reconnues dans le droit moderne ; elles sont légitimes mais non légales. La sécurisation relative permettrait de reconnaître cette situation légitime. D'un point de vue économique, la GELOSE s'élabore en même temps qu'une nouvelle fiscalité sur les collectes animales et végétales, prélevée par les structures locales de gestion et dont une partie est reversée à l'Etat. A noter que cette réforme de la fiscalité s'inscrit, comme le processus de décentralisation, dans le cadre du discours national sur la réforme fiscale, programme largement financé par la Banque Mondiale, et ceci en vue de parvenir à un meilleur équilibre du budget national.

Par ailleurs, la GELOSE s'intègre à la vision globale de la politique de développement du pays. Aussi, elle s'inscrit dans le cadre de la décentralisation⁶⁴ et de la déconcentration de l'administration. A cet effet, le cadre de démarrage de la GELOSE (1997-2001) a été prévu en collaboration avec la composante AGERAS (Action de Gestion de l'Environnement Régionalisé), reposant sur la notion de développement environnemental régional.

1.5.5. Décentralisation : du nationalisme malgache à une conditionnalité de l'aide publique au développement

Nous avons volontairement choisi de clore notre introduction par la thématique orientée sur la décentralisation malgache, car nous ne pouvons aborder la politique environnementale sans connaître les grandes lignes directrices du gouvernement, dont le processus de décentralisation est une des orientations majeures. Madagascar est un pays qui s'est engagé dans le processus de décentralisation, voilà plus de trente ans. Mais les orientations en la matière ont évolué au fil des gouvernements successifs. Dans le contexte historique malgache, la décentralisation innovée par la deuxième République répond en premier lieu à une émergence du nationalisme politique malgache. C'est la période communément appelée « la période de malgachisation » qui s'étend de 1972 à 1978. Ce nationalisme succède aux revendications d'indépendance nationale émises sous la première République malgache (1960 à 1972) en raison de la forte présence économique, politique et institutionnelle du gouvernement français. Le système du gouvernement d'alors est quelquefois même apparenté à une néocolonisation française décrite en terme « d'indépendance de papiers ». Aussi, le renversement du gouvernement du président Tsiranana en 1972 s'appuie sur une refonte politique et idéologique et met en avant les

⁶³ Et ceci suite à l'échec constaté à la fin du PE1 de la composante foncière. Cette dernière se focalise essentiellement sur une sécurisation des terres par le biais du cadastrage et du titrage: processus qui est reconnu par la Banque Mondiale comme cher et inefficace.

⁶⁴ Promulgation de la loi de décentralisation en 1995.

premières structures territoriales administratives décentralisées. Le *fokontany* devient l'unité administrative et économique de base. Il a le droit d'éligibilité des unités administratives territoriales supérieures et représente la pierre angulaire de la décentralisation (cf. annexe 2). Une première forme des collectivités décentralisées est alors élaborée, remplaçant les anciennes unités territoriales instaurées pendant la colonie française.

Dans ce contexte, le *fokonolona*⁶⁵, forme d'organisation sociale typiquement malgache dont les origines sont mal connues, détient une place privilégiée. Les concepts de *fokontany* et de *fokonolona*⁶⁶ s'approprient des valeurs identitaires nationalistes malgaches, par opposition à l'administration territoriale publique mise en place sous la colonisation française et consolidée sous la première République. A ce sujet, les réflexions de Rakotomanga G. (1977) illustrent parfaitement l'importance accordée au *fokonolona*; il soutient que la relance du *fokonolisme*⁶⁷ répond à la tradition communautaire de l'esprit malgache et s'appuie sur la reconnaissance identitaire du *fokonolona* en lui-même. C'est cette reconnaissance qui amène les possibilités de succès du *fokonolona* alors que les autres entités communautaires telles les CAR (Commune Autochtone Rurale), les Groupements de Collectivités ou encore les AIR (Association d'Intérêt Rural) furent voués à l'échec suite à l'absence de reconnaissance culturelle de la population dans ces structures. Conscients de la force des *fokonolona*, les gouvernements successifs, de la royauté jusqu'à la deuxième République tentèrent à maintes reprises de les contrôler : sous la royauté, des fonctionnaires furent placés au sein des *fokonolona*; sous la colonisation française, le *fokonolona* fut dépossédé de ses pouvoirs économiques, juridiques et politiques et devint un « instrument commode pour obtenir une main-d'œuvre bon marché pour certains travaux qualifiés d'intérêt général » (Ramamonjisoa J.: 1980) ; quant au gouvernement de la première République, il renforça l'administration publique au détriment du *fokonolona*.

Durant la troisième République, la décentralisation s'effectue dans un contexte national et international sensiblement différent de celui de 1972. Sur le plan national, la Révolution de 1992, qui renverse le gouvernement socialiste entré en fonction en 1975, ouvre une ère nouvelle : la décentralisation devient un des fers de lance du président Zafy Albert. Le chef du gouvernement malgache invoque même une *décentralisation effective* sous-entendant que le pouvoir politique précédent ne s'était intéressé qu'à une décentralisation rhétorique. Sur le plan international, la décentralisation représente une des conditionnalités demandées par les bailleurs de fonds auprès des gouvernements des pays du Sud. Elle appartient aux conditionnalités politiques de l'aide au développement au même titre que les conditionnalités du libéralisme économique⁶⁸. Cette réforme politico-institutionnelle s'appuie sur le principe de subsidiarité qui oriente l'ensemble des politiques sectorielles comme la politique de conservation de l'environnement.

⁶⁵ *Fokonolona* : institution malgache « sui generis » est un groupe linguistique, économique autant que démocratique et populaire. La définition étymologique est la suivante: *foko*: tribu, secte, groupe, classe et de *olona* : personne, quelqu'un, des gens, c'est donc un groupement de personnes ; une définition descriptive: communauté de personnes vivantes sur une gestion du terroir national « *fokontany* »; définition juridique: autorité administrative à caractère collectif, commune restreinte.

⁶⁶ En 1972, le *fokonolona* était pour ainsi dire exsangue et particulièrement dans les villes où l'accélération de l'occidentalisation mal assimilée faisait tomber en désuétude la valeur intrinsèque de cette notion. Elle semblait sur le point de disparaître quant l'orientation politique générale du pays prit un nouveau départ et dans le nouveau système, une place privilégiée étant réservée au *fokonolona* (Ramamonjisoa G: 1980).

⁶⁷ A noter la naissance du terme « fokonolisme » dont la définition donnée par Ramamonjisoa G. (1980) est la suivante: Ce que nous appelons *fokonolisme* est une doctrine de solidarité collective, physique et spirituelle, dont les principes fondamentaux reposent sur le *fokonolona* et qui fait du *fokonolona* l'unique structure de base, le seul cadre valable de dialogue.

⁶⁸ Dans le rapport de la Primature sur l'ajustement structurel de 1999, on y lit comme réforme à entreprendre : Allègement des structures centrales suite au désengagement de l'Etat et à la décentralisation.

Pour atteindre cette orientation politique, le gouvernement instaure la régionalisation, s'appuyant sur de nouvelles structures territoriales qui sont les CTD (Collectivités Territoriales Décentralisées). Ces dernières doivent permettre de satisfaire les objectifs de la décentralisation présentés dans la loi sur les CTD en 1995⁶⁹. Nous avons retenu deux mesures essentielles. La première favorise un développement équilibré et harmonieux du territoire, en donnant à l'espace géographique national une organisation rationnelle du territoire pour servir de cadre institutionnel de participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et des pôles de croissance économique (Art. 2); la seconde souhaite assurer un développement national, régional et local par la recherche d'une plus grande intégration et d'une mobilisation de la population dans les actions de développement, et par la responsabilité de celle-ci. (Art. 3). Les CTD sont composées de trois niveaux qui sont la région ou *faritra* (niveau stratégique), le département ou *departemanta* (niveau intermédiaire) et la commune ou *kaominina* (niveau de base). Elles sont toutes dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La création de 1'392 communes marque la première étape de cette nouvelle constitution. Qu'elle soit rurale ou urbaine, la commune devient la collectivité de base. Les références culturelles attribuées au *fokontany* durant la deuxième République sont abolies au profit d'une structure administrative proche de celles déjà élaborée sous la première République. Quant aux domaines de compétences associés aux CTD, ils relèvent de la sécurité publique, de l'administration et de l'aménagement du territoire, du développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique et technologique, de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Cette décentralisation s'accompagne également d'une déconcentration des services publics et permet aux collectivités locales d'acquérir le transfert de compétences ainsi que les moyens nécessaires⁷⁰.

La loi sur les CTD n'est qu'un exemple parmi les nombreux textes législatifs portant sur la décentralisation car ce processus engendre une activité législative importante à la fin du premier millénaire. Un autre texte également incontournable porte sur le corpus d'articles adoptés par la réforme constitutionnelle de 1998. Grâce à la nouvelle constitution, les six provinces autonomes (Antananarivo, Fianarantsoa, Mahajanga, Toliara, Toamasina, Antsiranana) sont instaurées dans l'optique de la régionalisation qui s'appuie, outre sur les provinces, sur l'Etat, la région et les communes. Les provinces autonomes ne sont plus des collectivités décentralisées ainsi qu'elles l'avaient été décrétées en 1995, mais sont considérées comme des collectivités publiques, dotées de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière (Art. 126). Celle-ci repose sur : les ressources propres (impôts et taxes perçus par le conseil provincial), la quote-part d'impôts du budget de l'Etat, les contributions spéciales de l'Etat ainsi que sur les contributions des bailleurs de fonds. Composées d'une assemblée provinciale qui élabore ses propres lois statutaires, les provinces autonomes sont soumises au contrôle du gouverneur provincial dont les tâches primordiales sont de veiller au respect de la Constitution. Un conseil économique et social est créé dans chaque province, libre de fixer les taxes et impôts perçus à son profit.

Bien que le texte de 1995 reconnaisse la personnalité morale et l'autonomie financière des collectivités territoriales décentralisées, il semble que le référendum constitutionnel de 1998 ait amoindri quelque peu cette autonomie. Il est à observer que les deux textes ont été élaborés sous deux gouvernements successifs et sont en l'occurrence marqués par le sceau politique des présidents respectifs. Le référendum de 1998 ne conteste pas les dispositions établies antérieurement concernant les domaines de compétences des collectivités territoriales

⁶⁹ Loi sur les Collectivités Territoriales Décentralisées adoptées en 1995.

⁷⁰ Les transferts des compétences entraînent la mise à disposition au profit des collectivités territoriales, des moyens matériels et en personnel nécessaire à leur exercice (Art. 15). A un pouvoir décentralisé doit correspondre un pouvoir déconcentré (Art.19).

décentralisées ainsi que les mesures d'accompagnement régissant la déconcentration des services, mais il renforce le pouvoir du président de la République malgache. Pour certains, au profit d'une meilleure unité nationale, pour d'autres, il s'agit là d'un processus de centralisation en dépit de la décentralisation. Cet accroissement du pouvoir présidentiel s'établit, d'une part, grâce à de nouvelles mesures échouant au président et d'autre part, par des mesures diminuant le pouvoir de l'assemblée nationale et du premier ministre⁷¹. Voici succinctement les nouveaux articles étendant le pouvoir présidentiel: le président détermine la politique générale de l'Etat et dispose des organes de contrôle de l'Etat (Art. 56), il dissout l'assemblée nationale pour causes déterminantes (Art 58), il nomme le premier ministre et les autres ministres et met fin à leur fonction pour causes déterminantes (Art 53), il proclame la situation d'exception, il légifère par ordonnance et se voit alors conférer des pouvoirs spéciaux (Art. 59) que lui seul définira par voie d'ordonnance (Art 151) et il dissout les conseils provinciaux pour causes déterminantes (Art . 129.2) et peut démettre de leur fonction la personnalité fautive des provinces autonomes pour des motifs que lui seul aura à définir dans le cadre des lois organiques (Art. 151).

Le référendum de la Constitution adoptée en 1998 est particulièrement intéressant car il permet de comprendre les mécanismes de gestion et de régulation du processus de décentralisation. Ainsi, bien que la décentralisation ait été largement stimulée par l'aide publique au développement, cette dernière s'élabore dans un contexte national où le président détient une autonomie certaine pour gérer les relations entre le gouvernement et les provinces autonomes, supervisées par des gouverneurs. Quant aux gouverneurs, ils sont élus par les grands électeurs (conseillers provinciaux, députés et sénateurs) et sont responsables devant le gouvernement et le président, du développement économique de leurs provinces respectives.

⁷¹ Le 17 septembre 1995, sous la 2^{ème} République, les électeurs approuvent par référendum la réforme constitutionnelle visant à confier au chef d'Etat, et non plus au Parlement le soin de nommer le premier ministre. Cette mesure doit résoudre la crise politique provoquée par la lutte d'influence continuelle entre le président Zafy, le premier ministre Ravony et le président du parlement, Andriamanjato. Dès cette élection, les premiers ministres sont les fidèles compagnons politiques des présidents de la République malgache.

CHAPITRE 2 : ETAT DE LA RECHERCHE

2.1. L'économie malgache : de l'hypothèse culturelle à l'hypothèse de dépendance

Après avoir présenté dans l'introduction les difficultés économiques malgaches, nous souhaitons exposer les théories explicatives actuelles. Selon Roubaud F. (2000), l'involution économique serait liée à des soubresauts de la politique nationale qui ont eu des conséquences néfastes pour l'économie : chaque fois que Madagascar s'est engagé sur le chemin de la croissance, celui-ci a été brutalement remis en cause par des événements politiques, tels que le renversement de la 1^{ère} République en 1972 et celui de la 2^{ème} République, en 1992. Pour Hugon Ph. (1993), l'économie stationnaire malgache s'explique par des causes structurales se répercutant sur l'ensemble des secteurs économiques. Il constate que le secteur primaire (agro-pastoral et minier) est important mais largement déficitaire, que le secteur informel détourne de larges profits utiles à l'économie nationale et que le secteur administratif, lourd et largement déficitaire, repose sur le clientélisme. Quant au secteur moderne productif, il n'existe que sous forme embryonnaire. Roubaud F. et Hugon Ph. complètent leur argumentation en se référant à « l'hypothèse culturelle qui relève que les traditions, les valeurs, les principes de structuration sociale, bref l'identité même des Malgaches, pourrait être sinon incompatible, du moins peu propice au développement, aujourd'hui fortement associé au diptyque économie de marché et démocratie électorale⁷² ». Cette affirmation rejoint une littérature abondante⁷³ soulevant un paradoxe entre *l'homo africanus* et *l'homo oeconomicus*. Elle se réfère au niveau micro-économique mais dont les conséquences se répercutent au niveau de la macroéconomie. *L'homo africanus* serait perçu par ses valeurs identitaires comme ne pouvant intégrer les notions liées à *l'homo economicus* reposant essentiellement sur une rationalité économique qui serait propre aux cultures des pays industrialisés. L'appartenance sociale de *l'homo africanus* l'empêcherait de produire des surplus et, s'ils existaient, ils seraient aussitôt investis dans les liens sociaux afin de renforcer la cohésion sociale. Il s'agit là de l'économie affective, notion développée par Hyden G. (1980) et qui stipule que l'entente réciproque est fondée sur les liens de parenté, d'origine ou de religion. L'« irrationalité » économique expliquerait ainsi l'absence de priorité donnée à l'acte économique par rapport aux activités ludiques ou symboliques, à la valorisation des hommes et aux relations interpersonnelles. Opposé à cette approche, Olivier de Sardan (1995) avance que l'argumentation culturelle est un stéréotype, une représentation active. Le dualisme ici proposé entre *l'homo africanus* et *l'homo oeconomicus* serait défini comme « l'un contre l'autre » et opposerait une économie dite traditionnelle à une économie de marché, sous-entendue, moderne. Cette dichotomie serait une conséquence du « grand partage » entre société pré-capitaliste et société capitaliste, entre économie traditionnelle et économie moderne qui n'en finit pas de biaiser les représentations courantes comme savantes (O. de Sardan : 1995). La théorie des choix individuels en situation d'information imparfaite et asymétrique au niveau de la micro-économie⁷⁴ s'oppose également à l'hypothèse culturelle. Elle considère que les facteurs risques et les facteurs d'incertitudes sont déterminants et qu'ils s'inscrivent dans un vaste registre, comprenant le registre agricole, commercial, alimentaire ou encore de déstructuration sociale. L'irrationalité de *l'homo africanus* est alors évincée au profit d'une logique de stratégie de contournement répondant à la prise en considération de facteurs semi-pondérables.

⁷² Roubaud F. : 2000.

⁷³ Voir notamment, Kabou A. (1991).

⁷⁴ Hugon Ph. : 1993.

Nous avons également recherché les causes de la difficulté de la croissance économique dans le courant marxiste des années soixante-dix. Ce dernier avance l'hypothèse d'un maintien d'une politique économique néo-colonialiste sur les pays en développement de manière générale et sur Madagascar, plus particulièrement, en tant que pays du Sud. Cette mainmise serait le facteur déterminant qui empêcherait le décollage économique. Ce courant se caractérise par la théorie de dépendance qui met en évidence les liens entre les dominants et les dominés. D'une manière caricaturale, les dominants seraient les représentants du système de l'économie libérale internationale et les dominés seraient les ressortissants des pays en voie de développement. Selon cette théorie, le sous-développement des pays du Sud ne serait plus lié à leur arriération ou à leur « traditionnalité », mais il résulterait d'un pillage économico-historique dont ces pays ont été victimes. La théorie de dépendance, dont l'origine repose sur la critique du libéralisme, s'illustre sous les traits de l'échange inégal. Elle donne également naissance à l'axiome suivant « le développement du sous-développement » qui se caractérise par la critique des acteurs de Bretton Woods et de leurs rôles économiques et politiques qui accompagnent les conditionnalités lors de l'élaboration d'un programme d'ajustement structurel. De part leur rôle économique en raison du volume d'aide qu'elles génèrent, les institutions de Bretton Woods deviendraient les détentrices légitimes des politiques de développement. Leur discours politique se caractériserait par une déresponsabilisation progressive des Etats dans la gestion de leurs affaires. Pour M. Alou M. T (2000), la systématisation de l'intervention du FMI et de la Banque Mondiale dans les pays pauvres marquerait l'émergence d'un nouveau pôle de pouvoir économique qui procéderait par dépossession des Etats de leur pouvoir dans le domaine économique. La critique portée à cette théorie est la trop grande place accordée au domino-centrisme, selon O. de Sardan (1995). Cette focalisation excessive tend alors vers un misérabilisme des populations du Tiers Monde.

2.2. De l'approche participative

Tendre vers une adéquation entre les principes théoriques et son applicabilité représente un idéal à atteindre. Nous avons évoqué supra le principe de subsidiarité sur lequel repose actuellement la politique environnementale malgache. Mais cette approche est le fruit d'une longue réflexion au sein de laquelle l'approche participative est une notion incontournable. Chambers R. (1990) est l'un des premiers à élaborer une méthode d'analyse participative, dénommée Participatory Rural Appraisals (PRA) ou Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). Elle souhaite identifier le savoir paysan et l'intégrer dans les démarches de développement, tout en conciliant les visions des personnes externes aux communautés locales avec les visions internes des villageois : on inaugure le « bottom-up » grâce à la valorisation du savoir paysan et de la connaissance locale, en lieu et place du « top-down », promulgué durant de longues années. La première approche de gestion participative à Madagascar se traduit par l'instauration des Projets de Conservation et de Développement Intégré (PCDI) sous le PE1. Des actions de développement sont élaborées dans la périphérie des aires protégées, accompagnées de campagnes d'éducation environnementale, visant à sensibiliser les villageois à la conservation des aires protégées et à l'utilisation durable des ressources naturelles. La finalité est de conserver la diversité biologique en réconciliant la gestion des aires protégées avec les besoins sociaux et économiques de la population locale. A cette fin, la participation locale est encouragée par des activités économiques découlant directement ou indirectement de l'aire protégée. C'est l'idée de la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la conservation des ressources naturelles qui passe par un développement rural. Ainsi, les PCDI développent des projets et des programmes de développement rural afin de

trouver des alternatives économiques intéressantes pour les populations locales qui leur permettraient d'obtenir de nouveaux revenus tout en conservant les ressources naturelles⁷⁵. Parmi ces nouvelles mesures, l'écotourisme est un élément moteur dans le cadre de la conservation *in situ*. A ce titre, les taxes d'entrée dans les aires protégées sont réparties de la manière suivante : 50% servent à alimenter les caisses de l'ANGAP et les 50% restant sont redistribués auprès des collectivités territoriales pour le financement du développement régional.

Malheureusement, les PCDI souffrent de plusieurs faiblesses qui résultent notamment de la difficulté à concilier les intérêts des acteurs présents, et ceci dans une logique spatio-temporelle : les acteurs de la conservation cherchent des solutions pérennes pour le maintien de la biodiversité des aires protégées, souvent difficilement conciliables avec les besoins à court ou moyen terme des villageois. Par ailleurs, les actions menées au sein de l'approche PCDI peuvent favoriser l'arrivée de nouveaux immigrants, attirés par une situation meilleure et engendrer une pression démographique accrue sur les ressources naturelles. Un autre effet négatif des actions focalisées sur une conservation écocentrique de PCDI, démontré par Berner O. (1996), est l'absence de continuité des projets et le désaveu qui s'ensuit au sein de la population villageoise: « En effet, leur abandon prématuré, à savoir, à la fin des phases budgétaires des projets, avant qu'une prise de conscience en matière de conservation puisse s'établir, provoque une démotivation presque certaine des villageois, néfaste aux objectifs à long terme de la conservation »(Berner O.: 1996). C'est pour cette raison que l'approche dite anthropocentrique est avancée dans le cadre de la participation en vue de la conservation des aires protégées. Cette dernière, grâce à une analyse systémique des logiques diverses des acteurs concernés permettrait d'élaborer un plan d'action répondant ainsi aux attentes de chacun: « Concrètement, après avoir établi un climat de confiance entre les acteurs, les différentes perceptions des objectifs en matière de qualité de vie, de production agricole et de paysage seront évaluées et leurs importances hiérarchisées » (Berner O: 1996). Une autre critique formulée par M. Kabala M. (1991) sur les PCDI relate que le développement rural intégré est uniquement conçu en terme de développement agricole (améliorer les systèmes de production, par exemple). Cette vision réductionniste est alors source de dysfonctionnement des projets PCDI. Toujours dans le cadre malgache, on parle également de faillites de certains projets de PCDI dues aux coûts financiers des déplacements des responsables des projets (logeant à la capitale) et engendrant parallèlement une méconnaissance des réalités sur terrain, en raison de leurs visites sporadiques.

Le PCDI développe également un zonage concentrique des aires protégées, comprenant une zone tampon (zone périphérique) et un noyau dur. Subdivisée en zone d'utilisation contrôlée (ZUC) et en zone d'occupation contrôlée (ZOC), la zone tampon permet aux populations limitrophes d'y pratiquer un certain nombre d'activités. Le noyau dur, quant à lui est vierge de toute intervention humaine. Dans le cadre du PE 2, ce zonage est maintenu; cependant, l'aire protégée est intégrée dans un cadre régional en raison de ses impacts économiques (p.ex. filières commerciales), sociodémographiques (p.ex. migrations) et politiques (p. ex. revendications de terroirs villageois par des autochtones). Une des explications avancées, indépendamment des solutions proposées, est que l'échec partiel de ces solutions réside dans les avantages indéniables attribués aux urbains plutôt qu'au milieu rural⁷⁶.

⁷⁵ Exemples d'activités : agroforesterie, reboisement, cultures améliorées, retombées économiques par filières améliorées, développement de l'artisanat, revenus des billets d'entrées, gains issus du tourisme pour la région (logements, achats, guides,...).

⁷⁶ Pensons aux tours opérateurs, par exemple, aux filières commerciales dérivées des produits agricoles, dans le paysan perçoit le minimum de bénéfice, etc.

Dans ce contexte, la mauvaise coordination entre les acteurs institutionnels gérant une aire protégée est un frein. De plus, la participation environnementale, si elle reste au niveau rhétorique, ne convient pas non plus. Elle peut être un outil technocratique servant les intérêts des initiateurs et sous le couvert de « participation » elle peut faire passer un certain nombre de messages et imposer des solutions (Utting P.: 1994). Aussi Blundo G. et Jaubert R. (1998) démontrent qu'une politique qui encourage le transfert des pouvoirs et des responsabilités doit se préoccuper avant tout de la nature des structures du pouvoir et des rapports sociaux. En outre, la participation pourrait aussi correspondre à un désengagement de l'Etat prétextant une responsabilisation accrue des populations locales. Par conséquent, la participation révélerait un caractère politisé. Et dans ce cas, la question de savoir si le gouvernement est prêt à mettre en œuvre une politique participative au risque de voir émerger de nouveaux acteurs et d'être peut-être déstabilisé, est nous semble-t-il une question légitime s'inscrivant dans la multitude de facteurs contraignants l'approche participative en matière environnementale. Ces quelques analyses émanant de l'approche participative soulignent le caractère problématique d'une telle approche⁷⁷.

2.3. De la décentralisation au développement

Voyons d'abord une définition de la décentralisation tirée de Jacob J.-P. et Blundo G. (1997) : la décentralisation consiste en un transfert de l'autorité, de pouvoirs discrétionnaires et de responsabilités à des unités territoriales locales ayant une personnalité juridique propre, gouvernées par des corps élus qui se chargent des affaires d'intérêt général avec un haut degré d'autonomie financière et administrative et est sujette à des historicités spécifiques. Elle est le fruit d'une décision politique. Son application intéresse l'aide publique au développement dès la fin des années quatre-vingt. On parle même d'une nouvelle conditionnalité demandée dans les programmes de développement économique, politique et social. Pour les bailleurs de fonds, c'est une clé qui devrait ouvrir de nombreuses portes : elle permettrait non seulement l'accès à la démocratie locale et à la responsabilité politique (accountability), mais elle permettrait aussi la libération des dynamiques de développement *à la base* (O. de Sardan: 1998). Dans cette même idée, L. Barbedette (1996), émet que la politique de décentralisation répond en fait à plusieurs objectifs fondamentaux pour le développement régional et local. Dans l'idéal, son application renforcerait la démocratie locale grâce à une responsabilisation des populations à la gestion et à la promotion de leur milieu local et socio-économique. Les problèmes locaux ainsi que le développement local seraient mieux pris en compte et mieux planifiés.

Comme nous le constatons par ces définitions, la démocratisation et la décentralisation sont non seulement associées, mais sont devenues des thèmes majeurs de toute problématique du pouvoir et de la gouvernance, dans un contexte de forte crise des Etats africains. Selon M. de Sardan (1998), les projets de décentralisation en Afrique reposent en règle générale sur le

⁷⁷ Les propos sur la participation au Sénégal de Sylva E. et Ben Arrous M (1998) en parlant du Sénégal nous invitent à la réflexion: « En bientôt quatre décennies d'indépendance, la participation des populations, rurales en particulier, aura été l'arlésienne des politiques publiques, aussi bien agricoles qu'environnementales: on en aura beaucoup parlé, on l'aura bien moins souvent rencontrée. Qu'on l'ait sollicitée pour accroître les rendements agricoles ou pour préserver des écosystèmes fragiles, collectivement ou individuellement, à l'ombre de l'Etat centralisateur ou à la lumière de son désengagement, sur le ton de l'invite politique ou sur celui de la directive technocratique, aux beaux jours du clientélisme insouciant ou dans la tourmente de l'ajustement: la participation et ses divers avatars de circonstance, « implication » ou « responsabilisation » auront d'abord été des mots d'ordre auxquels le monde rural, en tout cas depuis le détournement du mouvement coopératif de son cours initial, n'a guère eu l'occasion de souscrire » .

présupposé explicite que la trop grande centralisation des décisions politiques au sommet de l'Etat étouffe les initiatives politiques et économiques locales. Dans ces conditions, seul un système politico-administratif décentralisé pourrait assurer une bonne gouvernance. C'est en l'occurrence, par ce que nous dénommons « l'hypothèse par la négative », que la décentralisation est avancée comme une clé possible de changement.

Une autre hypothèse diffusée dans les organismes de développement, dont la Banque Mondiale, stipule que la décentralisation est le processus politique garant de la démocratie, axe incontournable en vue d'un développement économique caractérisé par un développement endogène. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, cette hypothèse se conjugue avec « gouvernance » ou « bonne gouvernance ». Elle prendrait naissance dans le domaine des développeurs, en s'appuyant sur l'idée du développement par la base, mettant en avant le rôle incontournable des organisations et des associations locales fonctionnant sur des méthodes dites participatives. Pour cette raison nous l'avons nommée « l'hypothèse des développeurs ». Elle reflète l'insuccès des projets de développement lourds, verticaux, hiérarchisés et centralisés. Mais elle peut tout aussi bien exprimer la volonté de contournement des gouvernements centralisés des pays du Sud, définis comme étant des Etats néopatrimoniaux, par les bailleurs de fonds: cette dernière devient alors le substitut ou une alternative à l'Etat. « Il s'agit d'un Etat [l'Etat africain] mou, sous-développé, faiblement institutionnalisé qu'on a pu qualifier de néopatrimonial pour insister sur la confusion du public et du privé qui caractérise son mode de fonctionnement. Son mode de régulation s'appuie sur des mécanismes de redistribution particulariste (recours systématique au patronage et au clientélisme) qui par des jeux de grâce et de disgrâce dispensés par le chef de l'Etat permet de maintenir un contrôle politique constant. Dans les années quatre-vingt, cette forme d'Etat est alors rendue responsable de l'échec du développement, dénoncée par les institutions de Bretton Woods » (Gaudusson J.-F. : 2001). L'hypothèse des développeurs va plus loin, puisqu'elle propose que le développement économique des pays du Sud s'appuie non seulement sur l'ajustement économique mais également sur un ajustement politique. L'objectif de ce dernier étant de démanteler cet Etat néopatrimonial par l'émergence de nouveaux acteurs, tels que les organisations non gouvernementales, le secteur privé voire une nouvelle administration publique. Devenus de nouveaux interlocuteurs nationaux, ils permettent aux bailleurs de fonds de contourner l'Etat ou de se l'approprier.

La dernière hypothèse qui explique l'émergence de la décentralisation est celle s'articulant sur la régionalisation. Face aux revendications régionales, tribales, sociales, devant lesquelles certains gouvernements du Sud doivent faire face, la mise en place d'une politique de régionalisation permet de répondre à ces attentes. Et Madagascar n'échappe pas à la règle avec la « question côtière » réelle ou non. Toutefois, l'instauration d'un pouvoir décentralisé et d'une administration déconcentrée n'engendre pas mécaniquement la démocratie ou encore la responsabilisation des populations. Le mythe semble encore loin de la réalité. Certains auteurs se sont également penchés sur la question. Ils expliquent ce dysfonctionnement par multiples hypothèses, dont l'hypothèse culturelle, comme par exemple Andriambelomiadana R. (1992). Dans son essai sur le libéralisme et le développement à Madagascar, il s'inspire de la théorie culturelle pour postuler que le Malgache n'a pas le sentiment d'être acteur de son destin. On trouve chez le Malgache une sorte de résignation issue d'une philosophie déterministe de la vie, mais aussi du fait d'être des laissés-pour-compte sur le plan de l'éducation politique: c'est pourquoi ils ont peur des choses de la politique et ne sont pas encore émancipés politiquement. La teneur de son affirmation renvoie au pouvoir rituel des *merina* formalisé par le *hasina*, l'offrande aux rois marquant le respect et la soumission. De tout temps, le *fanjakana* (le pouvoir) est détenu par les membres de la classe noble. Elle est la seule à exercer cette fonction noble qu'est le pouvoir.

Cette hypothèse se rapproche de celle définie par M. Razafindrabe M. (1997). Selon lui, la dynamique de la société malgache reste en général tributaire d'une logique foncièrement centralisatrice et hiérarchisée. Celle-ci est en réalité une logique de domination qui, malgré tout, continue tant bien que mal à jouir d'une certaine substantialité, en particulier dans le monde rural. Pour l'auteur, l'explication des structures centralistes réside dans la forme de l'organisation sociale, propre aux Malgaches, qui repose sur le lignage. Cette structure sociale, fortement centralisée, se répercute sur l'organisation socio-économique et politique: « on doit respecter les aînés qui représentent les ancêtres et qui sont les dépositaires et gestionnaires de l'héritage. Le collectif des aînés constitue un maillon essentiel qui relie les vivants aux morts. Cette position leur confère un certain nombre de privilèges non négligeables et justifie la légitimité de leur statut ». L'auteur justifie ce rôle attribué aux aînés en raison du caractère sacré (*hasina*) octroyé aux ancêtres. Selon lui, c'est à partir du *hasina* que l'on peut comprendre la subtilité des rapports asymétriques que l'on rencontre dans la dynamique sociale lignagère. Cette structure lignagère s'est ensuite agencée autour d'un système plus large et plus global, c'est-à-dire un système de pouvoir centralisé qui se retrouve dans les structures des différents gouvernements que Madagascar a connus: gouvernement royal, gouvernement colonisation, gouvernement indépendant. Et, M. Razafindrabe poursuit son analyse en avançant l'hypothèse que cette organisation centralisatrice perdure en raison d'une relève formant l'élite et constamment renouvelée: « les relations d'échange ne seront plus que des relations de forme. En fait, on se dirige de plus en plus vers des relations de domination. Pour le cas de l'Imerina par exemple, on peut dire que le système politique était complètement dominé par l'oligarchie, composée certes d'une partie de la noblesse, mais surtout contrôlée par des roturiers. [...] Avec l'avènement de la colonisation, les termes des relations entre le peuple et l'état ne vont pas changer et vont même s'empirer. [...] Les années d'indépendance n'ont pas changé grand chose. Le système colonial a pris soin de se préparer une relève autochtone pouvant continuer cette politique de domination. Cette relève comprend en gros l'ensemble de l'élite administrative et technique ». Cette logique centralisatrice et dominante fonctionne au mieux car elle s'appuie, toujours selon l'auteur, sur un dispositif juridico-administratif, avec des variantes techniques et économiques, mais reposant sur un système exclusif et répressif. En synthèse, la société malgache et plus particulièrement le monde rural serait dirigé par deux types de logiques « culturelles »: une logique externe incarnant la logique de domination et représentée par les institutions officielles, les dispositifs juridico-administratifs et technico-administratifs et une logique interne, focalisée autour de la logique d'échange, cristallisée par les pratiques, les institutions locales traditionnelles⁷⁸. C'est la référence à ces deux logiques qui amènent alors le Malgache à adopter des pratiques ambivalentes, et plus particulièrement au sein du monde paysan : le paysan malgache peut adopter un certain comportement propre à l'économie de marché tout en se référant à l'économie de subsistance.

Un autre courant explique également la faiblesse des résultats en matière de décentralisation en contredisant l'hypothèse « des développeurs ». M. Le Roy (1996), par exemple, avance que la décentralisation peut, dans certains cas, renforcer le pouvoir central car, les structures décentralisées permettent « une inscription de son intervention dans la brousse la plus reculée ». Quant à M. Blundo G. (1997), il nous apprend que « observée dans des contextes politiques, économiques et culturels très variés, les réformes de décentralisation n'ont pas enrayé le phénomène de la corruption politique et administrative, mais se sont

⁷⁸ Cette logique d'échange découle des relations que les hommes entretiennent avec la nature et qui se retrouvent également dans le système lignager et la pratique du culte des ancêtres. Il en ressort que la relation que la communauté des vivants entretient avec ses ancêtres est une relation d'échange. Et la continuité de cet échange entre les vivants et les ancêtres défunts est nécessaire dans le processus de reproduction et de fonctionnement de la société.

révélées être un des foyers principaux ». Les dérives de la décentralisation ne reposeraient pas seulement sur les carences techniques (absence de formation, d'informations des élus, in efficacité des mécanismes de contrôle de l'Etat), mais sur la dimension politique et anthropologique des processus de décentralisation. En effet, la décentralisation appelle la répartition du pouvoir qui ne va pas forcément de soi. M. Roubaud F. (2000) reprend également cette idée en s'appuyant sur la notion de démocratie et constate que « trop souvent, en Afrique, mais pas seulement, la façade « démocratique » n'est qu'un trompe-l'oeil, derrière lequel se cachent des formes de gouvernance et de régulation politique sans rapport avec leurs homologues occidentaux »⁷⁹. Pour M. Ramamonjisoa B. (2001), la décentralisation transcrit dans certains cas un désengagement de l'Etat dont la place ainsi libérée serait reprise par les acteurs de la société civile. La refonte de l'administration publique par l'ingérence des bailleurs de fonds donnerait place à deux administrations publiques : l'ancienne et la « nouvelle » subventionnée par les bailleurs de fonds et exsangue des reproches formulés dans le cadre d'une administration publique (clientélisme, corruption, nonchalance). Elle serait alors l'assise pour l'application de la nouvelle gestion publique. M. Ramamonjisoa B. (1999) regrette cependant le retard de la mise en place de la décentralisation à Madagascar qui aurait un impact des plus positifs dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et qui permettrait, grâce à la régionalisation notamment, de faire des pas efficaces vers une conservation réelle⁸⁰. Plus alarmantes encore sont les révélations que nous fournit Willame J.C. (1999). Selon lui, le discours portant sur les conditionnalités démocratiques, soit l'instauration de la décentralisation en vue d'une bonne gouvernance, traduirait une acceptation tacite du non-développement africain, et non pas une forme de néo-colonialisme politique. Par conséquent, le processus de décentralisation serait alors un désengagement de l'aide publique pour les gouvernements africains.

2.4. La réserve spéciale de Manongarivo : appartenance à une dynamique spatio-temporelle

2.4.1. Originalité administrative

La réserve spéciale de Manongarivo, créée en 1956 par l'administration coloniale française, s'inscrit dans le cadre de la politique de protection des ressources naturelles édictée durant la période coloniale⁸¹. Sur les cinq statuts qui définissent actuellement les aires protégées malgaches, trois furent promulgués lors de la conférence de Londres (1953) dont le statut de réserve spéciale⁸². En effet, les dégradations environnementales causées par l'économie de rente dans les pays colonisés sont relevées par les scientifiques qui, au passage,

⁷⁹ Wunsch J. S. (1999) : Despite these compelling reasons, most "experiments" in decentralization and local democratic governance suggest that African local democracy and governance has failed in virtually everywhere it has been tried.

⁸⁰ Ramamonjisoa B. S. (2001): « Au-delà de la déclaration de politique sectorielle, la gouvernance des politiques de la gestion des ressources naturelles est étroitement liée au mode de gouvernance générale du pays. Le retard dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation se traduit de la même façon par une hésitation dans la déconcentration effective des services techniques et du transfert de la gestion aux communautés de bases. Les mesures pour une bonne gouvernance au niveau du pays (désengagement de l'Etat, des secteurs productifs, maîtrise de la corruption, etc.) ne sont pour le moment que des déclarations d'intentions. Elles se manifestent de la même façon au niveau des différents services techniques en charge de la gestion des ressources par des conflits parfois ouverts avec les bailleurs ».

⁸¹ cf. ch. 4.1.

⁸² Les deux autres statuts sont : le parc naturel et la réserve intégrale et dans la catégorie des cinq statuts nous retrouvons les réserves forestières et les forêts classées.

profitent de découvrir et de faire découvrir les richesses floristiques et faunistiques de ces nouvelles contrées⁸³. Conscient de ces problèmes et influencé par les mouvements naturalistes de l'époque, le gouvernement colonial français s'intéresse à édifier des zones de protection de la nature à Madagascar. C'est ainsi que naît la réserve spéciale de Manongarivo, dont la valeur floristique est révélée par des botanistes du début du siècle comme M. H. Perrier de la Bâthie⁸⁴.

Située actuellement dans la province d'Antsiranana, à une trentaine de kilomètres au sud de la ville d'Ambanja, la localisation administrative de la réserve spéciale de Manongarivo, son statut légal ainsi que sa délimitation sont intéressants à plus d'un titre. Premièrement, la réserve suit le découpage territorial administratif nouvellement établi à l'Indépendance : alors qu'elle était située de 1956, date de sa création, jusqu'en 1960, date de l'Indépendance malgache, dans la province de Majunga⁸⁵, elle appartient désormais à la province d'Antsiranana⁸⁶. Sa partie périphérique méridionale qui se limite à la commune rurale d'Ankarami be⁸⁷, reste, quant à elle, sujette à l'administration de la province de Majunga, car cette commune rurale s'inscrit dans les limites de cette même province. C'est là une situation administrative particulière et dont l'ampleur de la complexité se révèle lors de la gestion de la réserve. Ainsi, lorsque les populations de la commune rurale d'Ankarami be défrichent dans la réserve, c'est au service provincial des Eaux et Forêts d'Analalava (province de Majunga) de statuer et non pas au service provincial des Eaux et Forêts d'Ambanja (province d'Antsiranana). Ce dernier, bien qu'étant le service étatique agréé pour la gestion de la réserve, ne peut administrer les habitants résidant hors de l'aire protégée et sis dans la province de Majunga, même si les méfaits constatés ont eu lieu dans sa zone de juridiction. C'est en raison de ce cadre juridique particulier que les poursuites établies par les agents forestiers contre les défrichements illégaux en 1997 n'ont pas abouti pour les populations de la zone citée : les plaintes ont été déposées auprès du tribunal d'Ambanja et non pas auprès du tribunal d'Analalava. L'affaire a été classée pour vice de forme.

⁸³ Pour rappel, ces dégradations résultent de la politique économique coloniale qui privilégie l'économie sur la conservation des ressources naturelles. L'administration coloniale malgache met tout en œuvre afin de favoriser les cultures de rentes de type extensives et monoculturelles. De cette politique économique s'ensuit des dégradations inévitables pour les ressources naturelles, telles que la destruction massive de la faune sauvage, l'érosion des sols ainsi que la dégradation des forêts (cf. ch. 4.4.1).

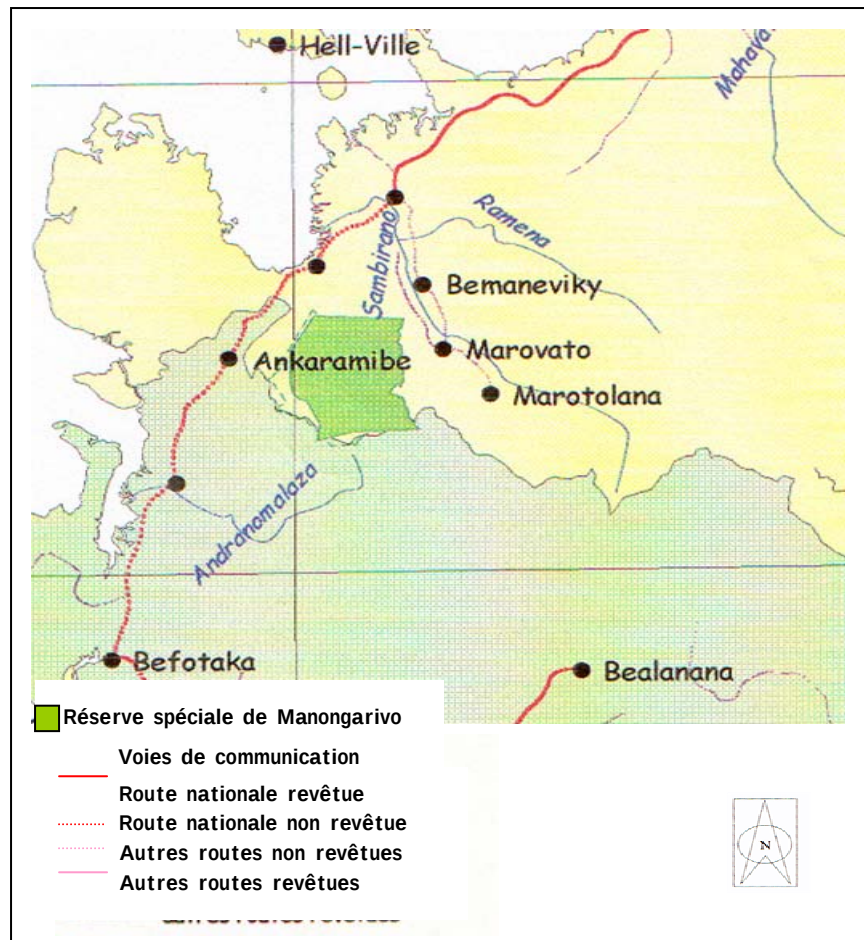
⁸⁴ Ce dernier y a fait d'importantes récoltes entre 1902 et 1932. Au milieu du 20^{ème} siècle, d'autres récoltes suivront, effectuées notamment par le botaniste R. Capuron, celui-là même qui déterminera parmi les plantes de H. Perrier de la Bâthie récoltées à Manongarivo, le *Takthajania Perrieri*. Cette plante dinosaure, unique représentante des *Winteraceae* dans l'espace Africano-malgache, avait été récoltée à plus de 1700 m. d'altitude dans le massif. Son vif intérêt scientifique, suscité par ses caractéristiques propres et sa rareté, a mené, dès les années soixante-dix, plusieurs équipes de chercheurs à Manongarivo. Ce n'est qu'en 1994 qu'elle a été récoltée à Madagascar sur un site autre que celui de Manongarivo et finalement déterminée en 1997.

⁸⁵ Cf. Annexe 3 décret no 56-208.

⁸⁶ Car les limites territoriales des provinces se sont modifiées sous l'Indépendance.

⁸⁷ Les *fokontany* situés en zone périphérique de la réserve et appartenant à la commune rurale d'Ankarami be sont les *fokontany* d'Anjialava, de Beraty, d'Analananantsoa et d'Antiafabe. Comme nous allons le voir plus tard, les habitants de ces *fokontany* jouent un rôle important dans les défrichements de la Réserve.

Carte 5 : Une réserve à cheval sur deux provinces



Deuxièmement, une autre originalité de la réserve est liée à son statut légal. Dès sa création, l'ensemble de la réserve est soumise au statut de protection totale : la mise à feu, le défrichement, la culture du sol, le pâturage, la chasse, la pêche, la récolte de produits naturels et l'extraction de matériaux de toute nature y sont strictement interdits. Or, au fil des années, le statut est affiné en fonction de l'évolution des courants de pensée environnementale⁸⁸ et de l'interdiction totale d'y pénétrer. Depuis 1998, la réserve se subdivise en une zone périphérique (ZOC et ZUC) et en un noyau dur. A l'intérieur de la zone périphérique, la population exerce des activités agro-sylvo-pastorales, supervisées par les agents étatiques de la réserve et réglementées par des droits nommés droits d'utilisation et d'occupation contrôlés. La ZOC regroupe des villages et des hameaux ainsi que des espaces cultivés qui se trouvent soit à l'intérieur, soit à la limite de la réserve. Dans la ZUC par contre, les paysans ne s'y établissent pas mais ils sont en droit de prélever des ressources forestières. Quant au noyau dur, il jouit d'une protection totale⁸⁹ : il s'agit de la forêt primaire vouée à la conservation.

Les contrôles s'avèrent primordiaux dans la stratégie de conservation puisque la zone périphérique joue le rôle de zone tampon. Sans l'établissement de cet espace, le noyau dur de la réserve serait sans doute plus fortement soumis aux pressions humaines. C'est, du reste,

⁸⁸ Cf. ch. 4.1.

⁸⁹ Ce qui signifie que dans cette zone, toute activité humaine est strictement interdite que ce soit la mise à feu, la culture du sol, le pâturage, la chasse, la pêche, la récolte de produits naturels, voir encore l'extraction de matériaux.

afin de contrecarrer cette pression dont la réserve a souffert puisqu'elle a été amputée de 12'000 ha en 1977 que ce zonage et ses droits y afférant ont été adoptés.

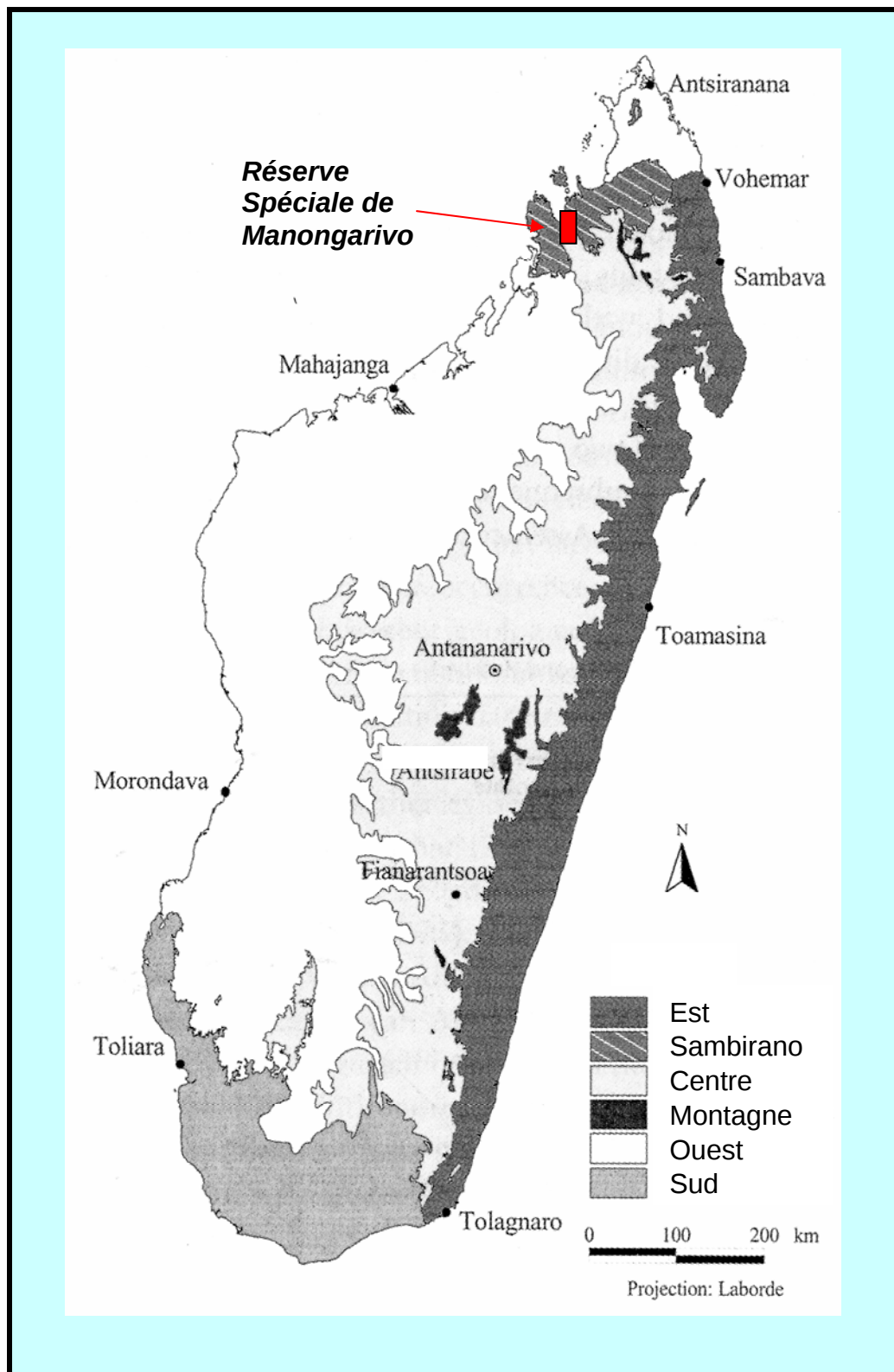
2.4.2. Originalité écologique

L'intérêt écologique de la réserve repose sur sa position clé aux confins des domaines phytogéographiques du Centre, du Sambirano et de l'Ouest (cf. carte 6). A ce titre, elle témoigne de l'histoire naturelle de la grande île. Le domaine biogéographique auquel elle appartient est le domaine du Sambirano⁹⁰, seul vestige de forêt pluviale situé sur la côte Ouest de Madagascar. Il constitue une étroite enclave humide dans la partie nord-ouest du Domaine de l'Ouest. A ce titre, il est considéré comme un domaine de transition ou de combinaison entre les forêts sèches du domaine de l'Ouest et les forêts humides du domaine de l'Est puisque toutes les forêts pluviales se répartissent sur la côte Est, excepté celles appartenant au domaine du Sambirano (cf. carte 7). Cette situation exceptionnelle confère toute sa spécificité à la formation végétale de Manongarivo avec une forêt dense humide sempervirente (M. F. Nicoll et O. Langrand, 1989). Déterminée par une forêt pluviale malgache de base, elle regroupe les essences des forêts tropicales malgaches dont la canopée atteint 30 m. Une importante strate arbustive complétée par de nombreux végétaux épiphytes suit : cette végétation atypique recouvre le massif montagneux de Manongarivo long de 20 km, large d'environ 15 km, dont son sommet, l'Antsatrotro, culmine à 1'876 m. Le massif représente le contrefort nord occidental de la zone des montagnes centrales de l'île (cf. carte 8) et est connecté au massif du Tsaratanana⁹¹ par une crête d'altitude toujours supérieure à 1'000 m. qui constitue la limite des bassins versants du Sambirano et de la Sandrakota. Caractérisé par une géologie très montagneuse avec une moyenne d'altitude de 900 m, il regorge de pentes raides, en particulier dans les zones sommitales où elles se présentent sous forme de parois rocheuses. Cette géologie particulière de Manongarivo confère également une richesse en minéraux. On y trouve le quartz hyalin, le cristal de roche, l'améthyste ainsi que différentes variétés de tourmaline. Des minéralisations de cuivre, de plomb, de nickel et de rutile y sont également décelables. Un gisement d'or a été exploité de façon artisanale dans les années soixante sur les flancs de montagne à l'ouest d'Ambanja. Quant au Sambirano, il est constitué de roches cristallines formées de gneiss et migmatites avec quartzites, cipolins et gneiss basiques et de formations volcaniques qui se présentent sous la forme d'épanchements basaltiques (M. F. Nicoll et O. Langrand : 1989).

⁹⁰ Perrier de la Bathie (1921) distingue deux domaines regroupant cinq régions phytographiques : le domaine au vent, caractérisé par une flore à feuilles persistantes et comprenant la région orientale, la zone centrale et occidentale des Hautes Terres, le secteur de Nosy Be et le bas Sambirano ; le domaine sous le vent, marqué par une végétation à feuilles caduques, constitué par le versant et la côte ouest ainsi que par le sud (Donque G. : 1975). Quant à Humbert H. (1965), il distingue la région orientale comprenant le domaine de l'Est, du Sambirano, du Centre, des pentes orientales, des hautes montagnes et la région occidentale avec le domaine de l'Ouest et le domaine du Sud. M. Humbert a établi cette classification en associant le climat, le sol et la végétation.

⁹¹ Le massif du Tsaratanana est le massif le plus haut de Madagascar et culmine à 2'942 m. Il bénéficie également d'un statut d'aire protégée : la réserve naturelle de Tsaratanana.

Carte 6 : Les écorégions selon Humbert H. (1965)



Carte 7 : Végétation primaire de Madagascar

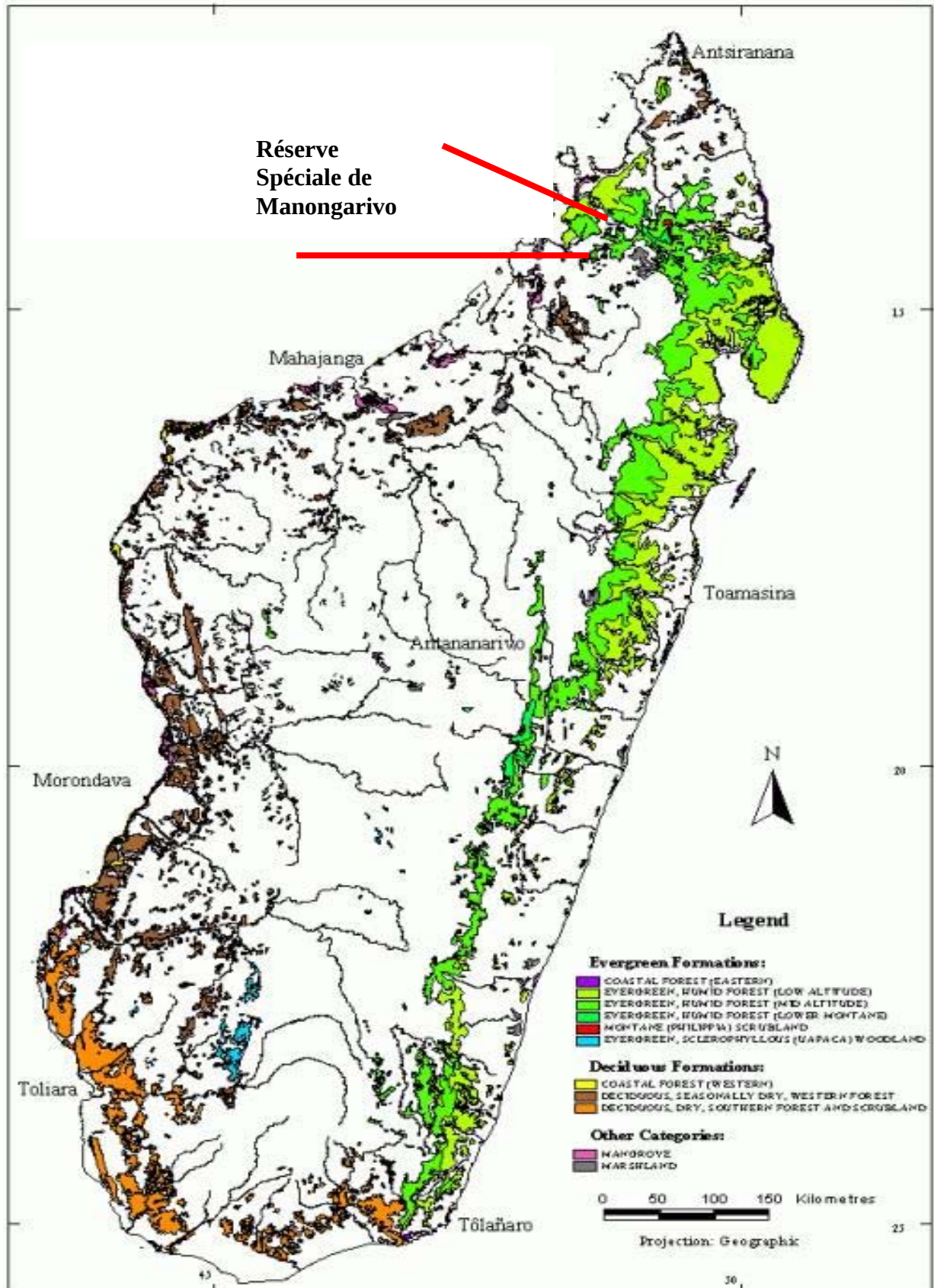
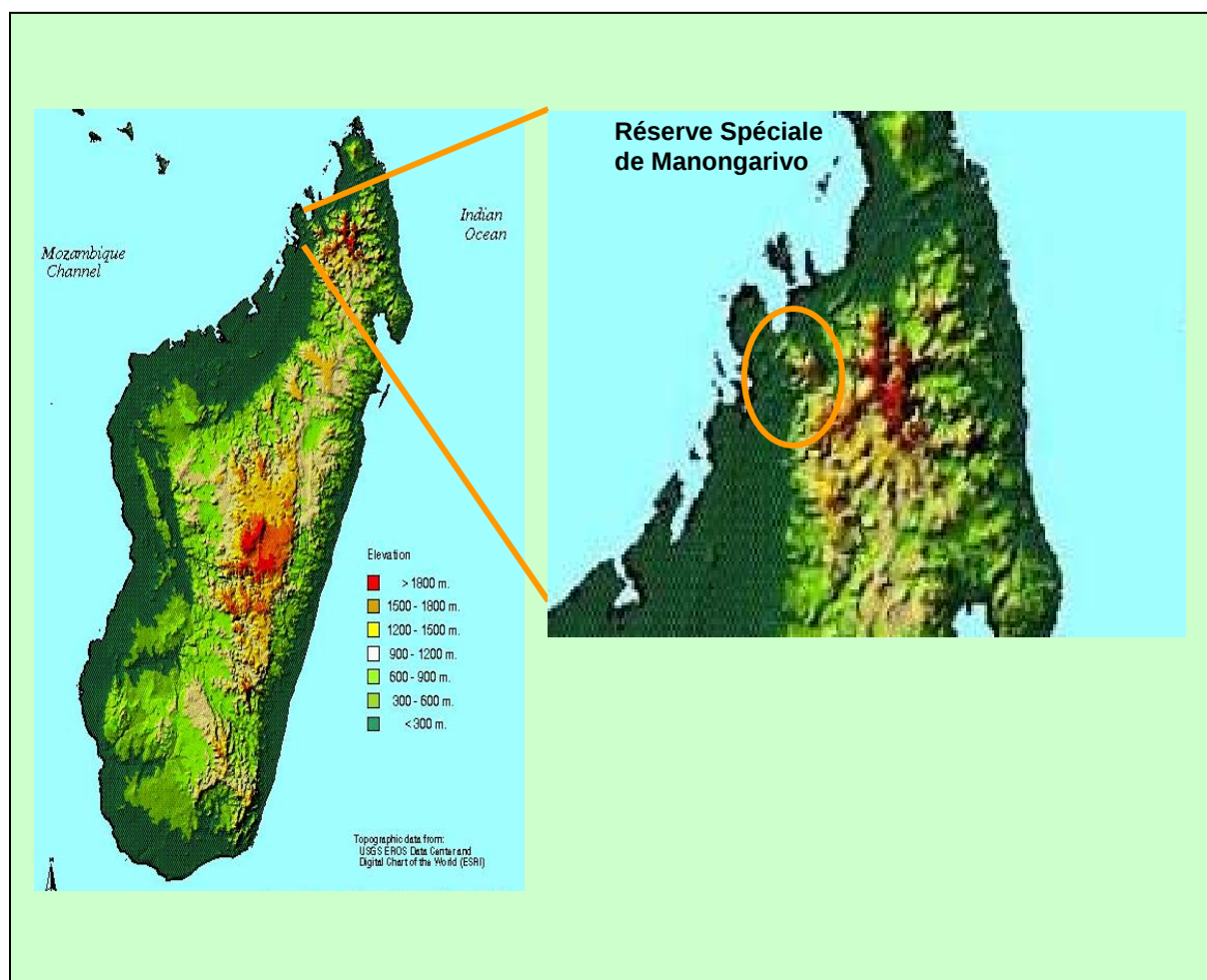
Source : www.kew.org/gis

Photo 3 : Le massif de Manongarivo avec son sommet l'Antsatrotro



Carte 8 : Carte des élévations



2.4.3. Originalité climatique

Le massif du Manongarivo constitue un vaste réservoir d'eau pour toute la région située plus en aval. Grâce à sa végétation, les variations saisonnières hydriques sont amoindries pour assurer une disponibilité en eau tout au long de l'année aux populations des plaines. Le réseau hydrographique est très dense et est alimenté par d'importants cours d'eaux tels que la Manongarivo, la Djangoa, l'Ambahatra, le Sambirano et leurs affluents qui prennent naissance dans la réserve. Associé au relief, il maintient un climat humide marqué par la présence de la nappe phréatique située à quelques mètres au-dessous des sols argilo-sableux qui procure une bonne alimentation en eau. En l'occurrence, le rôle du relief a une portée régionale puisque le massif de Manongarivo est le garant de la stabilité de ce climat tropical chaud et humide, caractérisé par une pluviométrie comprise entre 1500 et 2000 mm par an (cf. tableau 4), une amplitude thermique annuelle faible et une saison sèche courte qui ne dépasse annuellement pas quatre mois (de juin à octobre). Au-dessus de 800 m., l'amplitude thermique annuelle est plus importante et la saison sèche est marquée par de rares crachins (M. F. Nicoll et O. Langrand : 1989). Le taux d'humidité relative est important avec une moyenne annuelle qui se situe aux environs de 75% et une moyenne mensuelle qui reste supérieure à 70%. La pluviométrie avoisine les 2'000 mm par an⁹². Pour Koechlin J. et al. (1997) ce climat se rencontre à l'extrême sud de la côte Est, dans le Nord-Est et dans la région du Sambirano (cf. carte 9). Proche du climat de l'Est, le climat de la région s'en distingue cependant car, d'une part, les pluies sont moins abondantes et, d'autre part, il n'existe que de fines et occasionnelles pluies hivernales. Le contraste saisonnier entre un été humide et un hiver sec est, par conséquent, plus important dans la région de Manongarivo que sur la côte Est.

Plus précisément, ce climat se détermine par une saison chaude et humide appelée *asara* ou *fahavaratra* de novembre à février-mars (cf. figure 3)⁹³. Les pluies abondantes, apportées par des courants du nord-ouest, participent au total annuel pour au moins 80% (cf. tableau 4). S'ensuit une période chaude et pluvieuse, appelée la saison hivernale ou *maintany*, qui s'étend du mois de fin avril - début mai au mois d'octobre; les précipitations fines, peu fréquentes, sont dues à la convergence des branches de l'alizé dévié par le massif du Tsaratanana⁹⁴. La région du Sambirano bénéficie alors de pluies hivernales issues des vents d'Est, tandis que la région de Diégo-Suarez⁹⁵, soumise également au vent de l'alizé, peut être relativement sèche et avoir dans l'année une véritable période aride. Le tableau 4 permet de constater qu'il y a en moyenne cinq jours de pluies mensuelles durant ces mois d'hivernage et que ces pluies représentent 20% du total pluviométrique annuel. Cette période, surtout dès juillet au cours de laquelle la température remonte (cf. tableau 3), est considérée comme une période sèche, marquée par un fort ensoleillement et un faible taux d'humidité (cf. figure 3, tableau 5). L'évaporation y est forte.

⁹² Les chiffres cités ici font référence à l'étude de G. Donque, (1971).

⁹³ En l'absence de station météorologique dans la réserve, on en est réduit à se référer aux données des stations d'Ambanja, située à 30 km de là.

⁹⁴ Le massif du Tsaratanana est situé au nord-est du massif du Manongarivo.

⁹⁵ Diégo-Suarez ou Antsiranana est le chef lieu de la province de Diégo, située à l'extrême nord de l'île et distante de 250 km de la région d'étude.

Carte 9 : Bioclimats régionaux (Koechlin J. et alii : 1997)

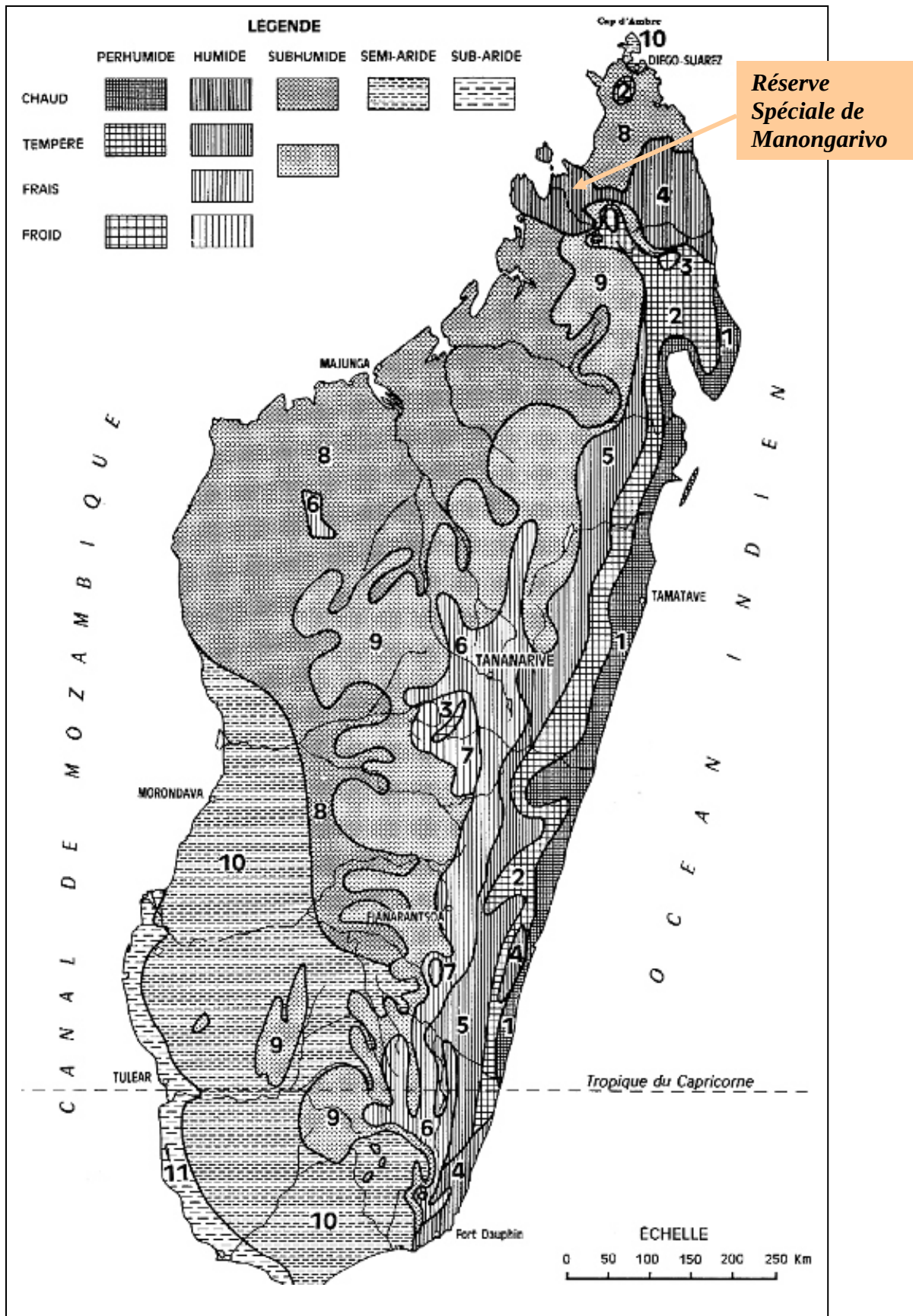
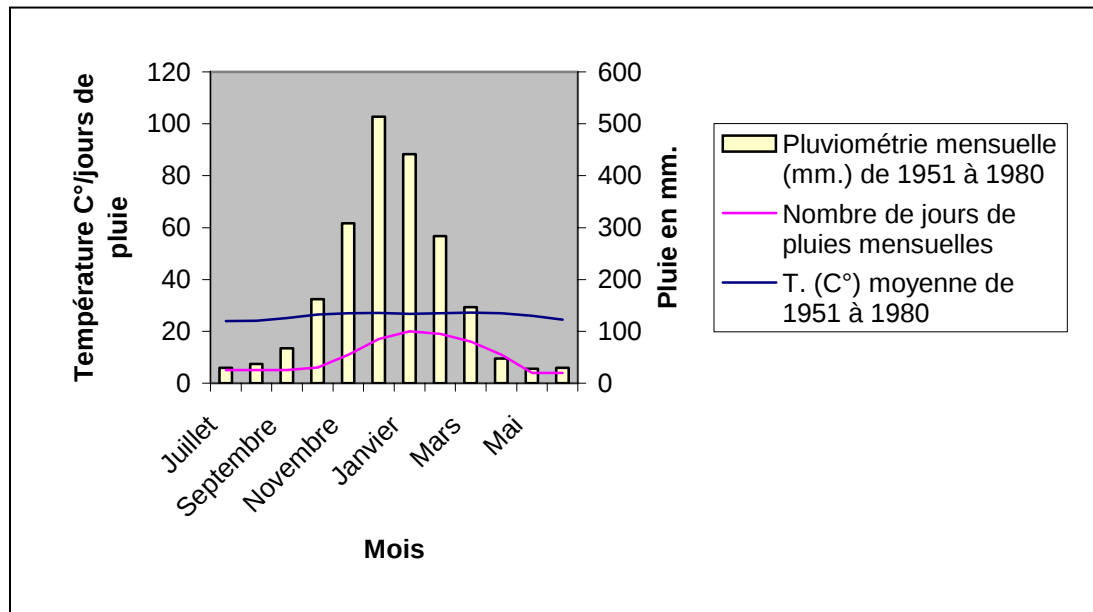
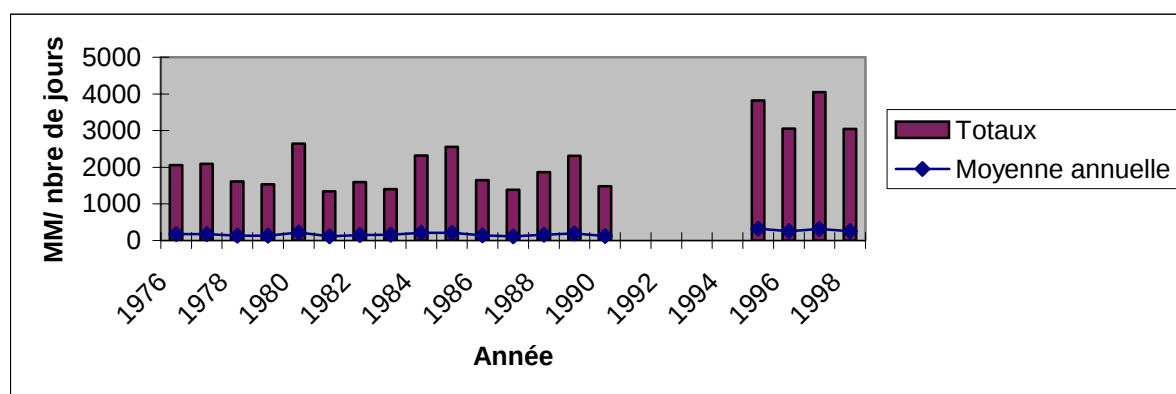


Figure 3 : Courbe ombrothermique



Source : Service de la météorologie d'Ampanjandrianomby

La courbe de pluviométrie mensuelle de 1976-1998 de la figure 5 nous permet de constater que les précipitations subissent des accidents pendant la période des pluies, soit en février et en mars. Ces accidents reflètent des exceptions annuelles qui ne modifient pas fondamentalement le climat. Par contre la figure 4 démontre une surprenante augmentation totale de la pluviométrie (en mm) depuis les années 1995. Sauf erreur dans les données que nous avons recueillies auprès de la station météorologique d'Ambanja et du service météorologique d'Antananarivo, la pluviométrie annuelle aurait quasi doublée et serait passée de 2000 mm par année à 3000 mm, voire 4000 mm selon les années. Nous n'avons pu comparer ces données avec celles de la température car ces dernières n'existent malheureusement pas pour ces années citées supra. Cependant nous alléguons que cet accroissement de la pluviométrie se concentre sur les mois de janvier à mars, en raison des totaux élevés (cf. figure 5), mais que les caractéristiques générales des courbes ne subissent pas de modifications (cf. annexe 4). Si cette augmentation de la pluviométrie est réelle, nous pouvons craindre une forte érosion des terres, consécutive à une déforestation s'effectuant de plus en plus à l'intérieur de la réserve et sur des pentes de plus en plus élevées.

Figure 4 : Pluviométrie moyenne annuelle d'Ambanja de 1976-1998, en mm⁹⁶

Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby

Tableau 3 : Température moyenne (C°) de 1951-1980 pour la station d'Ambanja

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
T° min.	22,1	22,3	22,4	21,8	20,4	18,4	17,4	17,2	18,8	20,4	21,7	22,2
T°max	31,5	31,6	31,9	32,1	31,7	30,6	30,5	30,9	31,6	32,6	32,3	32,1
T°moyennes	26,8	27	27,2	27	26	24,5	23,9	24	25,2	26,5	27	27,1

Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby

Tableau 4: Précipitations (mm) moyenne de 1951 - 1980 pour la station d'Ambanja

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Ao.	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
P (mm)	513,8	441,4	283,5	146,7	47,7	27,9	29,6	29,7	36,7	67,4	162,4	308,6	2095,4
Nb jours	20	19	16	11	4	4	5	5	5	6	11	17	123

Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby

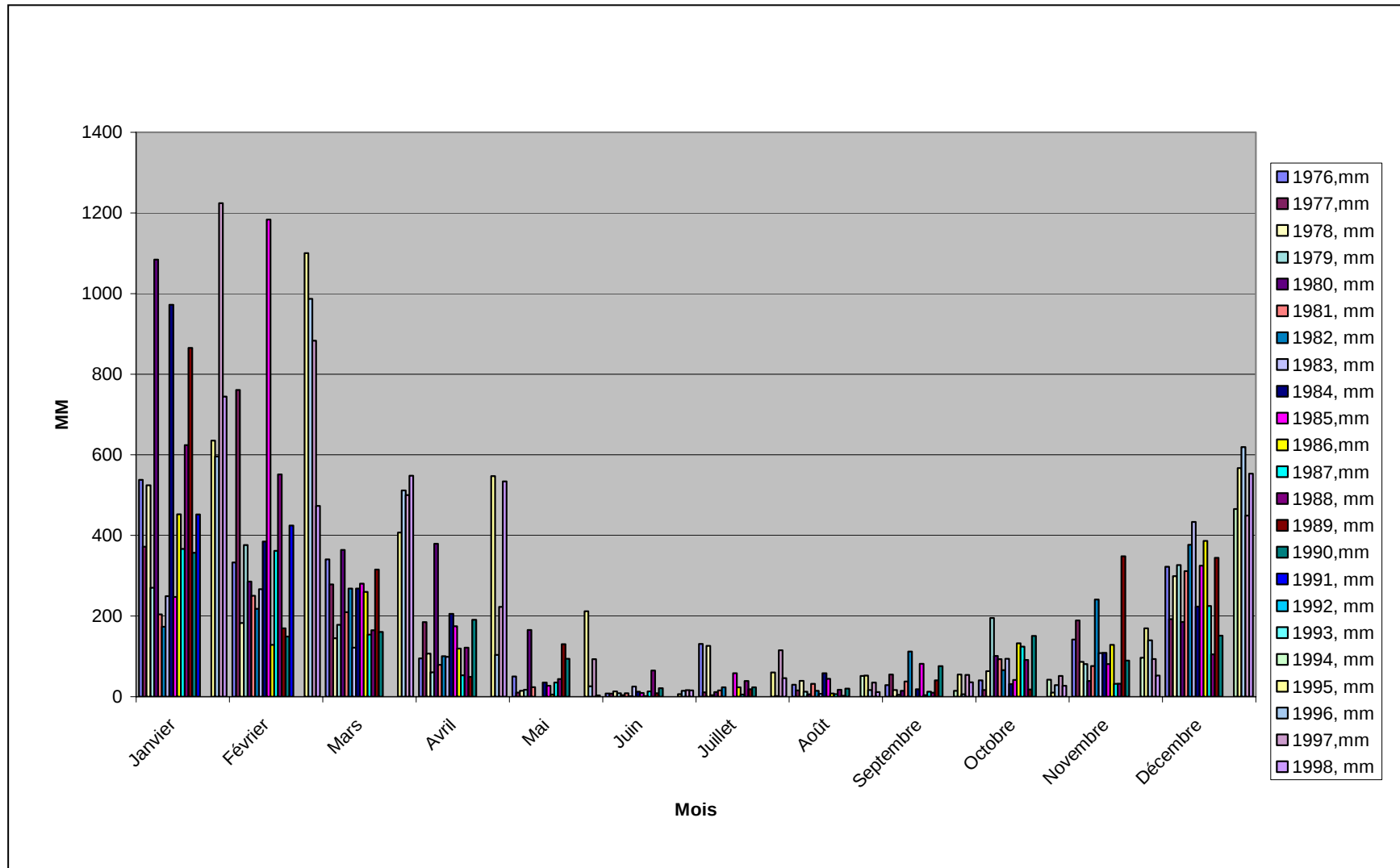
Tableau 5 : Humidité relative moyenne (%) à différentes heures de la journée de 1951-1980

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc.	Moyenne de l'année
7 h	92,2	92,5	93,5	92,8	91,9	91,5	88,3	87,1	86,1	87	88,4	90,3	90,1
12 h	70,6	70,2	69,6	66,1	63,7	62,3	58,4	55,6	54,9	55,7	62,9	67,6	63,1
17 h	82,1	82,1	81,9	81,5	80,9	79,5	74,3	71,3	71	70,9	76,3	80,9	77,7
Moyenne/jour	81,6	81,6	81,6	80,1	78,8	77,7	73,6	72,1	70,6	71,2	75,8	79,4	77,1

Source : Service de la météorologie d'Ampandrianomby

⁹⁶ Les blancs apparaissant sur l'histogramme pour les années 1991 à 1995 reflètent l'absence de données.

Figure 5 : Pluviométrie mensuelle d'Ambanja de 1976 à 1998, en mm. (*Service de la météorologie d'Ampandrianomby*)



2.4.4. Importance stratégique de la réserve dans la conservation de la biodiversité

Dans le cadre du réseau d'aires protégées instaurées à Madagascar, la position de la réserve est déterminante pour la conservation de la biodiversité malgache. Plusieurs investigations scientifiques justifient cette place prédominante dont les conclusions d'une mission d'inventaire écologique organisée par le WWF Madagascar en 1999. Selon elle, il existe un couloir continu de forêt humide entre l'est du bassin versant d'Andapa (côte Est) et le massif de Manongarivo (côte Ouest) qui permet la prolifération de plusieurs espèces de plantes et d'animaux, connues pour exister dans la région de Marojejy (côte Est) et de Manongarivo. Ce couloir est essentiel au maintien de la diversité génétique à travers la région septentrionale de Madagascar⁹⁷. Goodman S.M. (2000), en étudiant la zoogéographie d'un groupe de rongeurs, parle même d'une entité biogéographique distincte regroupant la région de montagnes comprise entre les massifs du Marojejy et du Manongarivo. Ce particularisme n'est pas seulement faunistique mais aussi floristique, comme M. H. Humbert l'a décrit en présentant l'écorégion. Là encore, le massif de Manongarivo peut nous éclairer en matière de phytogéographie. C'est sans doute pour ces raisons qu'un atelier sur les priorités de conservation à Madagascar, organisé par Conservation International, a établi pour la réserve spéciale de Manongarivo une zone de protection exceptionnelle pour la conservation de sa biodiversité (Hannah L. & alii : 1998).

2.4.5. Réunion de conditions favorables à l'agriculture

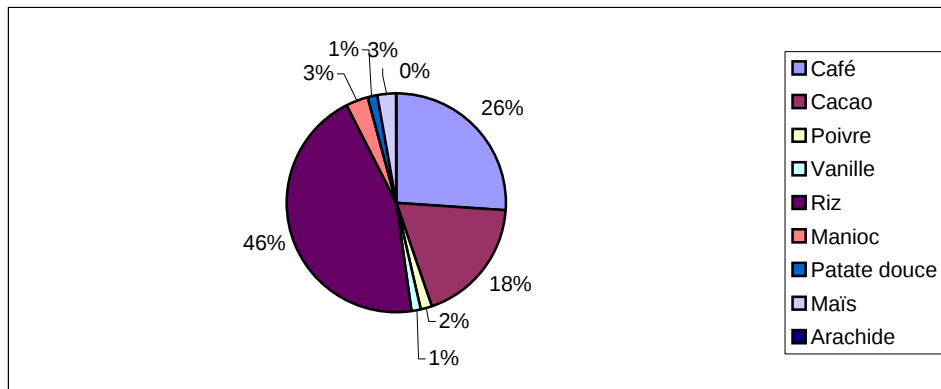
La région d'Ambanja, dans laquelle est intégrée la zone d'étude, est dominée par l'agriculture de rente. Ambanja offre au voyageur l'image d'une petite ville provinciale dynamique où circulent les tracteurs avec des charrues remplies de produits agricoles et faisant la navette entre la campagne et la ville. Cette effervescence est issue de la réunion des conditions climatiques et des conditions pédologiques qui procurent un milieu fertile favorable aux cultures d'exportation comme le café, le cacaoyer, le poivrier, le vanillier, les plantes à parfum (ylang ylang) et la canne à sucre. Nous tenons à souligner que la région du Sambirano est la plus grande région productrice de cacao du pays. Selon G. Tercinier (1953), la région du Haut et Moyen Sambirano (nord et nord est de la Réserve) sont des sols très riches en matières minérales et organiques. Les caféiers Robusta et Kouilou ainsi que les cacaoyers plantés dans cette zone s'adaptent particulièrement bien aux sols limoneux profonds et frais, relativement bien drainés, modérément acides et riches en potassium et en matière azotée.

Au niveau régional, nous avons choisi de démontrer cette prédominance des cultures de rente par la figure 6. Elle observe que plus de 50% des superficies cultivées sont affectées aux cultures d'exportation, comme le café, le cacao, le poivre et la vanille (1998). Mais les surfaces emblavées en riz restent, somme toute, prédominante puisqu'elles représentent plus de 40 pour cent du total. Ainsi, nous pouvons établir le profil agricole de la région qui repose sur les cultures de rente et sur la culture vivrière de riz. Cette association agricole se retrouve dans la figure 7 qui atteste que proportionnellement aux surfaces cultivées, la production en riz prime sur les productions de rente. L'évacuation des produits de rente s'effectue à partir du port d'Ambanja en direction de Nosy be ; de là, ils sont acheminés vers d'autres lieux nationaux ou internationaux. Par la voie terrestre, l'évacuation est fréquente, mais perturbée environ trois mois par année en période des pluies. La route nationale (RN06) reliant

⁹⁷ Pour aller plus loin sur la biodiversité répertoriée dans la Réserve, nous orientons le lecteur vers le rapport d'inventaire écologique effectué sous la direction de S. M. Goodman, responsable des inventaires écologiques au WWF- Madagascar.

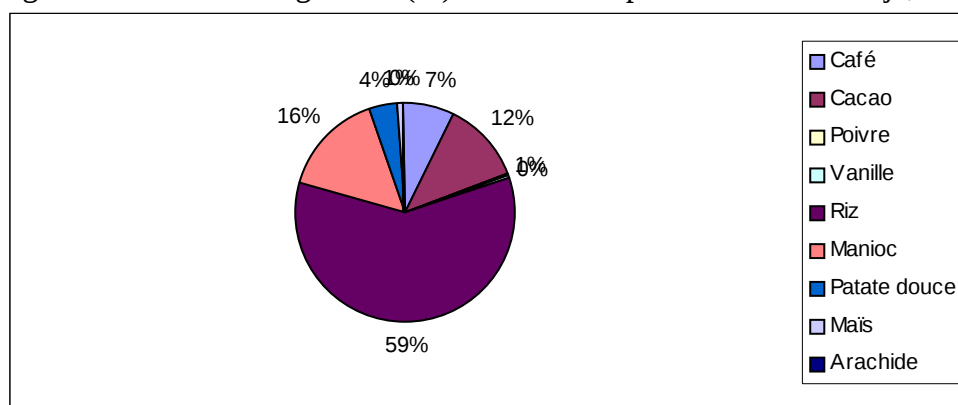
Ambanja à la capitale, Antananarivo, est en très mauvais état et s'avère impraticable en raison de la boue durant les pluies. Par contre, le tracé routier reliant Ambanja à Diégo est en bon état mais les sociétés exportatrices de la région du Sambirano bénéficient d'un avantage financier à livrer leurs produits par la route puis par bateau à partir du port d'Ambanja.

Figure 6 : Superficies agricoles cultivées (%) dans la sous-préfecture d'Ambanja, 1998



Source: Statistiques agricoles, Ministère de l'agriculture (1998)

Figure 7: Productions agricoles (%) dans la sous-préfecture d'Ambanja, 1998



Source: Statistiques agricoles, Ministère de l'agriculture (1998)

La liste des produits exportés et de leurs valeurs, obtenue auprès du port de Nosy be (cf. annexe 5), nous renseigne sur l'importance économique des produits de rente. Selon les informations des douaniers, les produits agricoles issus de la région d'Ambanja représentent 50% du total des produits exportés. Quelquefois ce taux s'élève à plus de 90% dans certaines rubriques, comme celles du cacao par exemple. Le café, la vanille, le cacao, et le poivre sont les premiers produits exportés. Ils constituent respectivement 33%, 14%, 5% et 1% de la valeur des produits totaux exportés en 1996. Le sucre, dont le taux s'élève à 8%, est essentiellement produit dans les sucreries de Nosy be. La vocation d'agriculture de rente de la région d'Ambanja comprend l'île de Nosy be, le Sambirano et la commune rurale d'Ambilobe (située à mi-chemin entre Ambanja et Diégo). Grâce à elle, la province de Diégo jouit d'un statut de province riche par rapport aux autres provinces malgaches, statut qui se démontre par le plus faible taux de population vivant dans la pauvreté absolue au niveau national et un

revenu moyen par habitant se situant juste après celui de la province d'Antananarivo (cf. tableau 6, annexe 6)⁹⁸.

Tableau 6 : Les provinces en quelques chiffres

Provinces	Répartition de la population (%)	Taux brut de scolarisation (%)	Revenu moyen par hab. (en 1'000 Fmg)	Taux de pop. vivant dans la pauvreté absolue (%)
Antananarive	30,1	43,4	417	54,2
Fianarantsoa	19,4	26,6	222	69
Tamatave	16, 2	37,4	206	70
Mahajunga	12, 9	32,7	299	51
Tuléar	13, 5	22,8	197	64,6
Diégo-Suarez	7,9	45,8	349	47,2

Source : INSTAT (1998)

Au niveau des communes rurales étudiées, la prédominance de l'agriculture comme occupation principale des terres d'une part et, d'autre part, la même répartition proportionnelle entre l'agriculture vivrière et l'agriculture de rente (environ 50% pour le riz et 50% pour le café et cacao) se retrouvent. Ainsi, la commune rurale d'Anjialava a un taux d'occupation agricole de 83% (1993)⁹⁹ ; bien qu'il n'existe pas de taux précis pour les autres communes rurales sises dans la zone sud-ouest de la réserve, nous avançons que cette proportion de plus de 80% se retrouve dans l'ensemble des communes rurales de la zone, selon nos observations personnelles. Dans la zone nord-est, le taux d'occupation agricole pour la commune rurale d'Antanambao est de 68%. Ce taux légèrement inférieur s'explique par la semi-urbanisation de cette commune rurale. Le secteur tertiaire qui regroupe essentiellement des activités de commerce (échoppes, grossistes, bars, petits restaurants) occupe 2,5 % de la population communale active. Un phénomène également particulier à cette zone est la prise en considération du chômage agricole alors qu'il n'existe pas ou, tout au moins n'est pas comptabilisé, dans le sud-ouest. Dans le nord-est, le chômage agricole s'explique par l'importance du salariat agricole saisonnier employé dans les cultures de café et de cacao principalement, mais aussi, et ceci dans une faible mesure, engagé pour les travaux de préparation des champs de riz. Ce taux de chômage agricole exprime également la forte pression actuelle sur les ressources naturelles dans la zone nord-est. Il dénote qu'une minorité de la population agricole ne trouve plus de terres en quantité suffisante pour survivre. Cette situation se retrouve dans le taux de migration de 3% (1993) pour la commune rurale d'Antanambao. La zone nord-est devient moins attrayante pour l'immigration, alors que l'émigration augmente (source orale auprès des notables, président de la commune rurale, en raison de l'absence de statistique). Le taux de migration pour la commune rurale d'Anjialava

⁹⁸ Il serait bien évidemment intéressant d'analyser les statistiques obtenues sous l'angle de la médiane et non pas sous celle de la moyenne, car elle ne nous permet pas de prendre en considération les disparités. Malheureusement, nous ne sommes pas en possession de ces statistiques.

⁹⁹ Les taux cités dans ce paragraphe proviennent du recensement démographique national de 1993, dernier recensement.

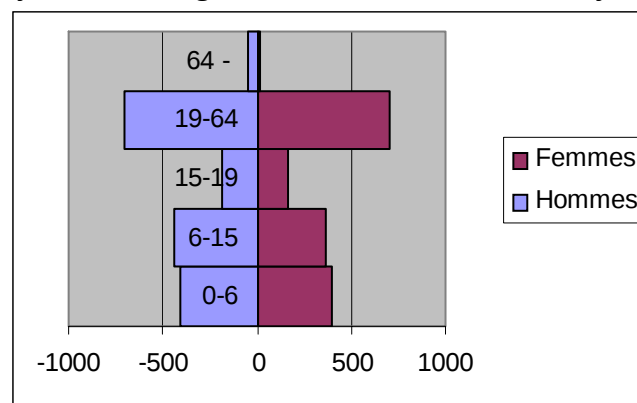
s'élève à 6% (1993) : il reflète une attirance constante des immigrants pour la région. Ce taux se confirme par le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) qui est de 103 pour cette commune rurale, alors qu'il est de 98 pour la commune rurale d'Antanambao et de 91 pour la commune rurale d'Ankarami be. La supériorité en nombre des hommes sur les femmes dans la commune rurale d'Anjialava s'explique par la forte immigration, principalement masculine (cf. chapitre 4).

2.4.6. Caractéristiques démographiques

La population actuelle de la région d'étude est une population hétérogène composée de l'ethnie locale, les *Sakalava Bemazava*, et d'ethnies malgaches provenant de tout le pays mais majoritairement représentées par les *Tsimihety*. Nous trouvons également des immigrants originaires d'Afrique, d'Asie et des îles voisines de Madagascar qui sont massivement représentés par les Comoriens et les Indo-Pakistanaïes appelés *Karana*¹⁰⁰.

Les caractéristiques démographiques ne diffèrent pas de l'ensemble des caractéristiques démographiques d'une population rurale à Madagascar. C'est une population jeune puisque le pourcentage de la population âgée de moins de 19 ans sur la population totale fluctue entre 55% et 60% (1993) (cf. figures 8, 9, 10). Les taux de mortalité infantile et juvénile sont supérieurs à 75 pour mille (1995) pour la province de Diégo. Le taux de croissance naturelle avoisine les 3% selon les estimations des communes rurales. Il serait légèrement supérieur au taux de croissance national (2,8%). Des raisons propres au monde rural peuvent être avancées. Nous pensons alors à l'absence de moyens de contraceptions, au faible niveau d'instruction plus particulièrement pour les femmes, à l'importance de la fécondité des adolescentes, ou encore à la volonté de mettre au monde un grand nombre d'enfants¹⁰¹. Mais le taux élevé de croissance naturelle s'explique également par des raisons socioculturelles spécifiques puisque l'âge au mariage des jeunes filles dans les villages *Tsimihety* se situe entre 13 et 15 ans (entre 15 et 19 ans pour les hommes). Par conséquent, la période de fécondité est longue : elle débute aux environs de 14 ans, âge moyen déterminé par la naissance du premier enfant.

Figure 8: Pyramide des âges de la commune rurale d'Anjialava, 1993¹⁰²



Source : Statistique nationale (1993)

¹⁰⁰ Cf. ch. 4.3. où nous vous proposons une grille d'analyse plus détaillée concernant les origines de la population et sa répartition spatio-temporelle.

¹⁰¹ La tradition malgache parle de 14 enfants par famille comme étant le chiffre à atteindre. Bien sûr, il ne s'agit plus actuellement d'un optimum à atteindre, mais nous le citons quand même à titre indicatif.

¹⁰² Nous avons établi les pyramides démographiques en fonction des données obtenues. Pour cette raison, elles ne sont pas identiques.

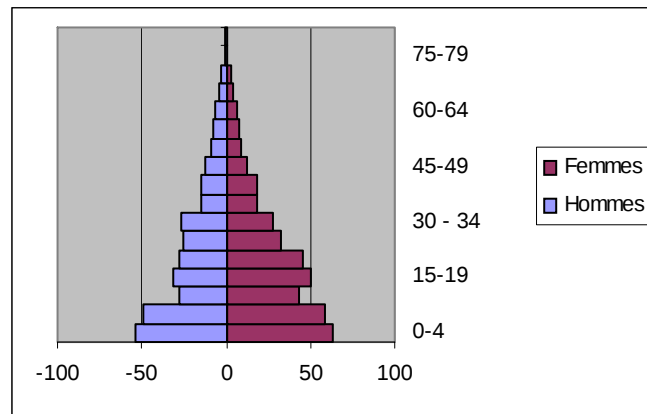
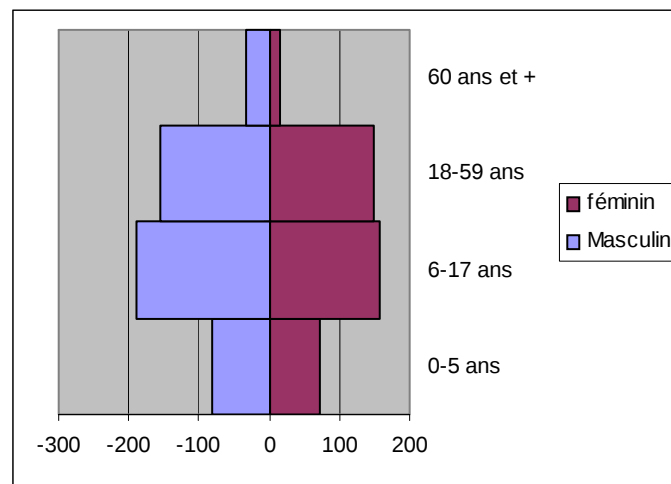
Figure 9 : Pyramide des âges du *fokontany* de Beraty, 1995Source: *Fokontany de Beraty (1999)*

Figure 10 : Pyramide des âges du village d'Antanambao, 1999

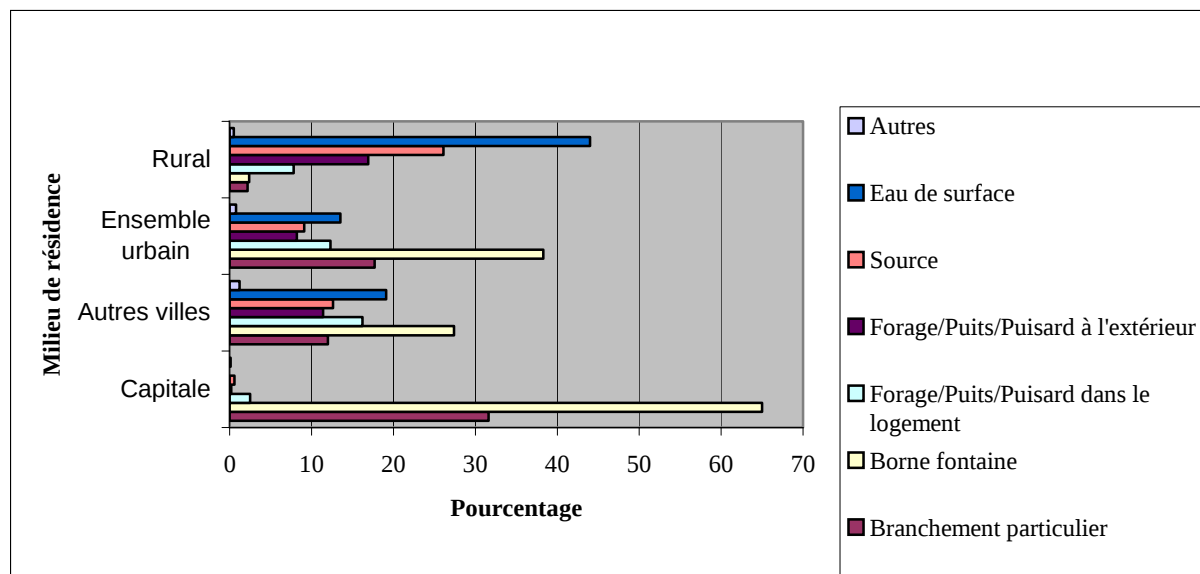
Source: *Fokontany d'Antanambao (1999)*

Les conditions de vie sont difficiles. La population, comme la majorité des populations rurales à Madagascar, s'approvisionne en eau dans les cours d'eaux et les rares puits creusés¹⁰³ (cf. figure 11). La corvée d'eau quotidienne est fatigante et est attribuée principalement aux femmes et aux enfants. L'ensemble des tâches ménagères liées à l'entretien (lessive, vaisselle, bains) s'effectue deux fois par jour à la rivière (le matin et en fin d'après-midi). L'électricité et le gaz sont inexistants comme dans quasiment tous les villages malgaches (cf. figure 12) et le charbon de bois est utilisé comme combustible. Dans de rares exceptions, que nous avons observées uniquement dans le village d'Antanambao, le propriétaire de la plus grande boutique du village dispose du gaz. Dans ce même village, nous avons également noté que trois grands boutiquiers possèdent des générateurs pour leur alimentation privée en électricité. Dans chaque maisonnée de la région nord-est, les petites lampes à pétrole trônent entre les bougies alors qu'elles sont exceptionnellement présentes dans la partie sud, sud-ouest et ouest de la zone périphérique. Le pétrole s'achète en infime quantité : moins de 0,25 litre en fonction des moyens financiers quotidiens. Notons encore

¹⁰³ Il n'existe aucun puit dans la zone sud-ouest mais deux puits, dans la zone nord-est dans le village d'Antanambao.

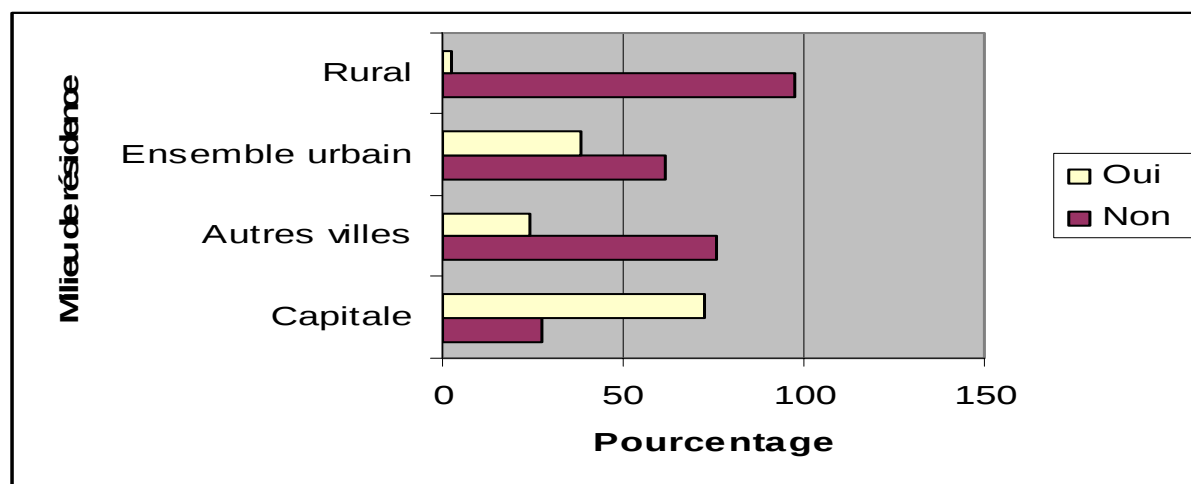
que les toilettes sont quasi inexistantes pour plus de 90% de la population et que les défécations s'effectuent dans les champs de café et de cacao ou aux abords des rivières¹⁰⁴.

Figure 11 : Mode d'approvisionnement en eau par ménage, selon leur milieu de résidence¹⁰⁵



Source : Statistique nationale (1997)

Figure 12 : Pourcentage des ménages possédant l'électricité dans leur logement selon leur milieu de résidence



Source : Statistique nationale (1997)

La densité de la population entre la zone sud-ouest et la zone nord-est connote une pression différenciée sur les ressources naturelles. Pour la zone sud-ouest comme dans la zone périphérique de la réserve, la densité s'élève aux environs de 6 habitants/km², alors que pour la zone nord-est, elle est proche de 90 habitants/km² (source statistique nationale : 1993). La superficie varie en effet entre les deux zones. Englobant de grands espaces dans la zone sud-

¹⁰⁴ Mais il est *fady* de déféquer dans la rivière.

¹⁰⁵ Sous « capitale », il s'agit d'Antananarivo, sous « autres villes », il s'agit des six villes provinciales et sous la rubrique « ensemble urbain », il s'agit de l'ensemble des villes recensées.

ouest, elle permet à la population locale de s'éparpiller aux abords des cours d'eau. Au contraire, dans la zone nord-est, la forte pression sur les ressources naturelles résulte d'une superficie restreinte et de son utilisation quasi-totale pour les cultures. Quant au taux d'immigration, la moyenne ne diffère pas entre ces deux zones. Elle se situe entre 1 et 10 (recensement démographique, 1993). Cette pression démographique se remarque également dans l'utilisation des ressources communes comme l'eau, par exemple. En période de sécheresse, les conflits ayant trait à l'utilisation de l'eau sont présents dans la zone nord-est alors qu'ils sont inexistantes dans la zone sud-ouest. Les épidémies découlant de l'insalubrité, comme la diarrhée et choléra, se répandent plus facilement en zone nord-est, ainsi que nous l'avons constaté pour l'année 1998, 1999 et 2000. Elles sont rares dans la zone sud-ouest.

Figure 13 : Brève description de la région

Localisation	La réserve spéciale de Manongarivo (lat. sud 13°53' - 14°07', long. est 48°15' - 48°32') d'une surface de 35'250 ha se trouve à l'Est de la RN06 reliant Antananarivo à Diégo.
Population	Les Sakalava, population locale, et Tsimihety, principale population immigrante; dans la zone périphérique sud, les Tsimihety représentent 80% de la population locale et dans les autres zones 20%. La population vivant aux abords de la réserve est estimée à 13'000 habitants (Source ANGAP, 2000). Elle se répartit dans les 17 <i>fokontany</i> des 6 communes rurales. Selon le recensement démographique de 1993, dernier en date, la densité de la population s'élève pour la zone périphérique sud à moins de 25 habitants/km ² et pour le reste de la zone entre 50-100 habitants/km ² . Le taux d'accroissement naturel de la population est de 2, 9%.
Administration	La réserve spéciale de Manongarivo se trouve légiférée par les autorités compétentes de la province de Diégo; la partie périphérique sud comprenant la commune rurale d'Ankarami Be est administrée par les autorités compétentes de la province de Majunga.
Système agricole	Culture vivrière: culture extensive de riz sur brûlis, faible présence de rizières de bas-fonds en raison des contraintes écologiques. Après la récolte du riz on y plante aussi des cultures maraîchères (concombres, tomates, <i>brèdes</i> , citrouilles, gros haricots, maïs) Culture de rente: café, cacao, anacardier, poivrier et vanillier dans une faible mesure. Le café et le cacao sont plantés en association avec des arbres d'ombrages (<i>albizzia</i>). Certains jeunes ménages cultivent depuis une dizaine d'années des arbres fruitiers sur leur parcelle de café. Jardins de case : manguier, jacquier, papayer, jeune cocotier, oranger, caféier, citronnier, bananier, anacardier, citronnelle, ananas, piment, manioc; jardin potager manguier, jacquier, anacardier, oranger, citronnier, goyavier, <i>albizzia</i> , manioc, canne à sucre, bananier, cajou, tarot, patate douce.
Climat	Tropical chaud et humide; avec une pluviométrie de 1500 à 2000 mm/an; avec une amplitude thermique faible; comprenant une saison pluvieuse de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.
Géologie	Très montagneuse avec une moyenne d'altitude se situant à 900m; formé de roches cristallines (gneiss, migmatites, cipolins, gneiss basiques) avec formations volcaniques sous forme d'épanchements basaltiques.
Hydrographie	Réseau dense qui constitue un vaste réservoir en eau pour toute la région.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

3.1. Hypothèses de recherche, variables et indicateurs

Nous avons travaillé sous forme d'hypothèses afin de répondre à la méthode demandée dans le cadre du projet Ecologie Politique et Biodiversité, dans lequel notre étude a été menée. Nous avons alors retenu cinq hypothèses de départ qui permettent de répondre aux questions que nous nous sommes posées¹⁰⁶. Nous les avons élaborées de telle manière qu'elles puissent être globales et faire intervenir nombre d'aspects que nous souhaitons étudier dans le cadre de l'approche systémique, décrite supra dans notre introduction. Dans cette perspective, la construction de nos hypothèses repose sur la prise en compte d'échelles différentes (locale, régionale, nationale, internationale), sur l'interaction entre ces échelles, sur l'analyse des connexions variées se jouant au sein d'un complexe géographique, sur les modalités non seulement de fonctionnement mais également de dysfonctionnement et sur la volonté de séparer le signifiant du signifié. Plus substantiellement, elles souhaitent identifier les structures régissant un système de gestion des terroirs. Néanmoins, ces directives retenues pour la formulation de nos hypothèses ne sont pas exemptes de la problématique générale appliquée aux aires protégées malgaches. C'est pour cette raison que nos hypothèses s'accréditent d'un substrat théorique (hypothèse déductive) et d'une réalité observée (hypothèse inductive), décrits dans le premier chapitre. En outre, et ceci afin de conserver l'originalité de notre étude qui repose sur un esprit de contextualisation de notre problématique locale, nous avons formulé une hypothèse à l'échelle nationale et quatre hypothèses à l'échelle locale. Toutes les cinq ont été construites pour répondre à nos objectifs et questions de départ définis sous le point 1.4. Nous avons élaboré une hypothèse unique à l'échelle nationale afin de situer les interactions environnementales entre les structures nationales malgaches et internationales. Ces dernières se résument à la communauté des bailleurs de fonds qui interviennent dans le financement du PNAE malgache.

La première hypothèse retenue est la suivante : **La politique environnementale malgache est dépendante de la communauté internationale. Cette dépendance s'expliquerait en raison de l'importance du financement provenant de l'aide bilatérale et multilatérale qui conditionnerait la formulation de la politique environnementale malgache.** Comme variable dépendante nous avons considéré la politique environnementale malgache qui s'ajusterait en fonction de la variable indépendante représentée par les orientations environnementales financées par l'aide publique au développement.

Tableau 7 : Variables et indicateurs élaborés pour l'hypothèse 1

Variables indépendantes	Indicateurs
Orientations environnementales internationales	Analyse historique de la pensée environnementale en matière de conservation <i>in situ</i> (ch. 4.1.) Indicateurs économiques par secteur et dans le temps de l'aide publique au développement à Madagascar (ch. 4.2.)
Variables dépendantes	Indicateurs
Politique environnementale malgache	Orientations appliquées en matière de politique de conservation à Madagascar (ch. 41.1 et 4.2.)

¹⁰⁶ cf. annexes 7 et 8, pour la place de cette étude au sein du projet Ecologie Politique et Biodiversité, ainsi que l'approche méthodologique utilisée.

Les quatre hypothèses suivantes portent plus particulièrement sur la réserve spéciale de Manongarivo, sans toutefois leur ôter la dynamique interactive avec l'échelle nationale. Elles ont été émises car elles cristallisent des thèmes porteurs en matière de conservation des ressources naturelles *in situ*, associés aux conditions de terrain observées à Manongarivo. Les deux premières hypothèses que nous formulons ont, pour objectif, de cerner les raisons de l'avancement du front pionnier sur les aires protégées; thème fondamental, lorsque nous nous intéressons à la conservation *in situ*.

Nous avons alors construit l'hypothèse suivante qui stipule que **la réserve est considérée comme un potentiel en ressources naturelles par la population locale. Ce capital en ressources fait pleinement partie des stratégies développées dans la gestion locale. Potentiellement exploitable, ce capital conditionne les stratégies agricoles endogènes qui se fixent comme premier objectif d'acquérir ces ressources par les défrichements dans la réserve, si le besoin en ressources naturelles se présente. Dès lors, la gestion locale des ressources est conditionnée par une stratégie extensive et semble peu favorable aux changements. Tout changement impliquerait en effet une modification de la gestion locale pratiquée jusqu'à présent. La conséquence de cette modification perturberait non seulement le système agricole local mais également l'ensemble des stratégies endogènes socio-économico-politique auquel il s'intègre.**

Pour étayer notre hypothèse, les variables indépendantes sont l'identification des stratégies agricoles endogènes ainsi que la perception des ressources naturelles par la population locale. Quant à la variable dépendante, elle repose sur l'illustration des défrichements de la réserve. Les indicateurs choisis sont mis en évidence dans le tableau infra.

Tableau 8 : Variables et indicateurs élaborés pour l'hypothèse 2

Variables indépendantes	Indicateurs
Gestion locale des ressources naturelles	Stratégies agricoles et organisation spatio-temporelle (ch. 4.4.) Dynamique des stratégies endogènes (ch. 4.4.3., ch. 4.4.4., ch. 4.4.5., ch. 4.4.6., ch. 4.4.7., ch. 4.7.1., ch. 4.7.2.) Le rôle des acteurs (population locale et immigrants) (ch. 4.3.5., ch. 4.3.6.) Les modalités d'organisation sociale et de réglementations locales (ch. 4.6.2., ch. 4.6.3.)
Perception des ressources naturelles par la population locale	Historique du peuplement de la zone (ch. 4.3.1., ch. 4.3.2., ch. 4.3.3.) Délimitation du terroir villageois (ch. 4.3.4.) Utilisation des ressources naturelles dans le temps et dans l'espace (ch. 4.4.1., ch. 4.4.2.) Réglementations portant sur la conservation des ressources naturelles appliquées ou non (ch. 4.5.4., ch. 4.6.2.)
Variable dépendante	Indicateurs
Défrichements de la réserve	Evolution spatio-temporelle des défrichements de la réserve (ch. 4.3.3., ch. 4.7.3.)

A la suite de cette hypothèse, nous en avons construit une nouvelle tendant également à expliquer les défrichements au sein de la réserve. Son originalité réside dans l'intérêt particulier porté aux revendications foncières locales qui seraient à l'origine des

défrichements de la réserve : les **défrichements spontanés dans la réserve sont le reflet d'une revendication foncière de la population locale**. Cette dernière exprime la volonté de se réapproprier l'espace domanial – la réserve- qui lui aurait été soustrait de son espace foncier coutumier. De nature politique, cette revendication pourrait aussi être l'expression de contestations lors de crises politiques nationales. L'origine de cette hypothèse apparaît avant tout déductive puisqu'elle repose sur la littérature abondante¹⁰⁷ évoquant la notion de revendication foncière. Les variables et indicateurs que nous avons traités sont exposés dans le tableau infra.

Tableau 9 : Variables et indicateurs établis pour l'hypothèse 3

Variables indépendantes	Indicateurs
Système foncier coutumier	Normes du système légitimant la mise en valeur des ressources naturelles dans le cadre local de Manongarivo (ch. 4.5.1., ch. 4.5.2., ch. 4.5.3.)
Système foncier moderne	Normes du système légiférant sur les ressources naturelles dans le cadre local de Manongarivo (ch. 4.5.5., ch. 4.5.6.) Echanges entre les services administratifs fonciers et la population locale (ch. 4.6.2.)
Variables dépendantes	Indicateurs
Défrichement de la réserve	Périodes de défrichements de la réserve (ch. 4.3.3., ch. 4.7.3.)

Notre quatrième hypothèse souhaite analyser les relations pouvant exister entre la politique nationale et son implication à l'échelle locale ; ceci dans le contexte spécifique d'une région décentralisée telle que la région de Manongarivo. **Nous avançons alors que les politiques nationales portant sur la décentralisation et l'environnement n'ont que peu d'impact au niveau villageois. L'Etat est le grand absent et la vie villageoise se focalise sur un ensemble de réglementations locales.**

Tableau 10 : Variables et indicateurs établis pour l'hypothèse 4

Variables indépendantes	Indicateurs
Réglementations nationales sur la décentralisation et l'environnement et leur impact au niveau de la communauté villageoise	Identification du niveau de connaissance, d'information, de formation et de diffusion concernant les réglementations (ch. 4.6.4., ch. 4.6.5., ch. 4.6.6)
Variables dépendantes	Indicateurs
Système sociopolitique local	Typologie d'acteurs et leur représentabilité (ch. 4.6.1., ch. 4.6.2, ch. 4.6.3.) Inventaire des réglementations en vigueur et degré d'application (ch. 4.6.3.)

¹⁰⁷ Cf. Weber J. (1995) et Ramamonjisoa B. S. (2000).

Quant à notre ultime hypothèse, elle oriente le discours pour la proposition d'une conservation durable de la réserve spéciale de Manongarivo. C'est pourquoi, nous proposons une hypothèse mettant en exergue **les difficultés de cohésion entre les enjeux nationaux et locaux de la politique de conservation**. La présence d'acteurs (Etat, services administratifs déconcentrés, exportateurs et collecteurs de produits de rente, agriculteurs) s'occupant d'une manière directe ou indirecte de la réserve reflète des perceptions diverses concernant sa gestion. Actuellement, ces multiples perceptions ne sont pas coordonnées et ne permettent pas une gestion durable (écologique, économique, sociale) des ressources de la réserve et, par extension, des ressources sises en zone limitrophe. Aussi, les diverses approches pour la conservation de la biodiversité ne semblent pas répondre simultanément aux besoins de la population locale et aux besoins économiques du pays. Nous vous soumettons la grille de lecture ci-après pour découvrir les variables et indicateurs retenus.

Tableau 11: Variables et indicateurs élaborés pour l'hypothèse 5

Variables Indépendantes	Indicateurs
Identification des enjeux nationaux et locaux de la conservation de l'aire protégée	Inventaire des acteurs, de leurs normes et de leurs perceptions respectives concernant la réserve (ch. 4.6.4., ch. 4.6.5.)
Variables dépendantes	Indicateurs
Difficulté de coordination de la réserve	Conflits de gestion portant sur la réserve (ch. 4.3.6., ch. 4.6.6., ch. 4.7.3.)

3.2. Techniques d'enquête

Nous avons adopté une grande variété de techniques d'enquêtes. Cette diversité s'avère indispensable en raison de la multitude de thèmes impliqués dans notre recherche. Par ailleurs, il n'existe encore à l'heure actuelle que fort peu de sources socio-économiques sur la zone d'étude ; et la validité de ces dernières n'est malheureusement pas toujours évidente. Par conséquent, la majorité de nos données proviennent de notre travail de terrain. Pour la récolte de ces dernières, nous avons effectué deux à trois missions annuelles dans la région, de 1997 à 2002. La durée de nos missions variait entre un à deux mois. Différentes visites de courte durée entrecoupèrent ces missions ; elles nous ont permis de compléter ou de réorienter notre recherche. Responsable délocalisée du projet EPB basé à la capitale, nous ne pouvions rester plus longtemps dans la zone d'étude car nous devions assumer d'autres charges au sein du projet.

Les nombreux séjours de plusieurs semaines au sein des villages et hameaux nous ont été très bénéfiques. Non seulement, nous avons appris à mieux connaître nos interlocuteurs, mais aussi, nous avons su créer un lien de confiance avec les villageois, condition sine qua non à la bonne marche de notre recherche. C'est grâce à ces séjours prolongés que nous avons pu choisir librement nos interlocuteurs, sans que nous ne soyons conditionné par le temps, par la langue, ou par le fait que le projet EPB avait déjà travaillé auparavant avec telle personne. Lors de nos premiers séjours, nous avons été accompagné d'un traducteur. Puis, en constatant les limites de ce type de communication, nous avons préféré nous investir un peu plus dans la langue afin de pouvoir communiquer au mieux avec les personnes. Par la suite, nous avons toujours cherché à nous faire accompagner, dans la mesure du possible, d'un assistant de

recherche et non plus d'un traducteur. Cette solution nous a semblé bien meilleure. La communication nous paraît en effet primordiale pour la bonne conduite des entretiens semi-directifs (cf. annexe 9) qui ont été une de nos principales méthodes d'enquête. Nous avons également utilisé comme technique d'enquête les entretiens ouverts, l'observation participante et l'observation directe. Concernant les données biogéographiques plus particulièrement ainsi qu'un certain nombre de données socio-économiques que nous vous présentons au chapitre 2, elles proviennent de sources multiples. C'est là souvent un aspect non négligeable de la recherche qui consiste à trouver et à récolter des données existantes, mais malheureusement pas centralisées au sein d'un institut, par exemple. Aussi, nous avons visité plusieurs ministères, des services provinciaux et régionaux à la capitale, à Diégo, à Ambanja et dans d'autres localités afin de compiler nos sources. Ces recherches nous ont également permis d'entrer en contact avec des interlocuteurs non seulement disponibles, mais qui nous ont permis d'avancer dans notre problématique, grâce aux entretiens informels dont nous avons bénéficié.

Une autre composante importante de nos techniques d'enquêtes repose sur les échantillonnages au choix raisonné et les sondages effectués auprès des populations de la zone d'étude. Les sondages ont été dans certains cas utiles à la vérification des résultats obtenus dans le cadre des échantillonnages par choix raisonnés. Nous souhaitons également préciser que nos principales données ont été récoltées dans les *fokontany* de Beraty, d'Analanantsoa et d'Anjialava, soit la zone sud-ouest et ouest de Manongarivo. C'est en effet, cette région qui a été notre zone de prédilection en raison des bons contacts établis avec la population. La zone nord-est a été choisie en tant que zone comparative. L'ensemble des techniques d'analyse que nous avons utilisé repose sur les analyses cartographiques thématiques, les analyses quantitatives mais également qualitatives, l'analyse empirique et l'analyse systémique.

L'essentiel des ménages enquêtés sont établis dans les *fokontany* de Beraty, d'Analanantsoa et d'Anjialava. L'échantillonnage des ménages a été établi en fonction, de l'emplacement géographique du lieu de résidence (hameau ou village de montagne et de plaine), du statut social au sein de la communauté et du caractère ethnique. Nous avons tenu compte du critère de l'âge en ayant une représentation de un tiers des chefs de ménage, âgés entre 18 et 30 ans, un tiers entre 30 et 50 ans et un tiers de plus de 50 ans, ceci dans la mesure du possible. En tout, nous avons interrogé entre 30 et 60 chefs de ménage, donc en moyenne 45 ménages. Nous parlons de moyenne, car il n'a pas été facile de faire un suivi régulier lors de nos missions. Les personnes se trouvant soit très occupées par leurs travaux des champs, soit absentes du village, soit malades voire même décédées. Par ailleurs, ce nombre comprend également les ménages choisis essentiellement pour les enquêtes portant sur l'immigration dans la réserve (4 dans la vallée de l'Antsahakolana, 6 dans le *fokontany* d'Anjialava, 5 dans la montagne du nord-est dépendant du *fokontany* d'Antanambao).

Les 45 ménages ont fait l'objet d'entretiens approfondis selon la grille d'entretien que vous trouvez en annexe 9. Mais des compléments d'enquêtes ont été également effectués sous forme d'entretiens libres auprès d'acteurs cibles qui répondent plus particulièrement à l'un ou l'autre thème abordé. Grâce à eux, notre échantillonnage, qui nous a apporté l'essentiel de nos données, a pu être affiné. Nous avons contacté ces enquêtés souvent de manière fortuite lors, par exemple, de cérémonies, de jours de marchés, d'offices religieux ou encore dans les échoppes. Nous sommes aussi entré en contact avec cette catégorie de personne enquêtées, lors de sondages menés dans les hameaux et les villages. La finalité de ces sondages était de s'entretenir avec le plus grand nombre sur un thème défini : stratégies endogènes, conflits fonciers par exemple. Nos sources proviennent également d'entretiens effectués auprès de personnes incarnant une position particulière et possédant des connaissances pointues sur un thème de recherche. Nous les avons rencontrées dans les ministères, dans le cadre

d'organismes de développement et /ou de conservation, dans les universités, lors de colloques et de conférences ainsi que dans d'autres projets de recherche.

Tableau 12 : Description des ménages enquêtés

<i>Fokontany</i>	<i>Nombre de chefs de ménages interrogés</i>	<i>Nombre de femmes, chefs de ménages</i>	<i>Ethnie</i>
<i>Fokontany d'Analanantsoa</i>	15 dont 4 dans la vallée de l'Antsahakolana ; ces 15 ménages représentent environ 15% des ménages	3	15 Tsimihety
<i>Fokontany de Beraty</i>	15 dont 5 situés sur de nouveaux hameaux de montagne ; ces 15 ménages représentent environ 20% des ménages	3	11 Tsimihety 3 Sakalava 1 Betsimisaraka
<i>Fokontany d'Anjialava</i>	6 ; ces 6 ménages représentent environ 30% des ménages	1	6 Tsimihety
<i>Fokontany de Tanambao-Belinta</i>	4 ; ces 4 ménages représentent environ 15% des ménages	aucun	4 Tsimihety
<i>Fokontany d'Antanambao</i>	8 dont 5 dans la montagne ; ces 8 ménages représentent environ 10% des ménages	2	6 Sakalava 2 Tsimihety

Les tableaux suivants permettent de clarifier nos techniques d'enquêtes ainsi que les personnes enquêtées au sein de chaque hypothèse. Mais, nous souhaitons relever que la recherche de la documentation thématique, l'observation participante et directe ont tenu également une place prépondérante bien que nous ne les mentionnons pas dans les tableaux infra. Nous signalons encore que nous avons regroupé sous la terminologie d'autorités coutumières, les chefs de ménages et de lignages, les chefs de villages, les présidents des *fokontany* et leurs conseillers, les directeurs d'écoles, les tradipraticiens, les infirmiers et médecins, les autorités religieuses, le *mpanjaka be* d'Ambanja, les *mpanjaka*, les quartiers mobiles.

Tableau 13 : Politique environnementale et dépendance internationale

Techniques d'enquêtes	Personnes enquêtées
- Analyse historique appuyé par des indicateurs économiques - Recensement d'indicateurs économiques nationaux - Rapports de gestion d'aires protégées malgaches	Entretiens avec des personnalités politiques et des responsables de projets de conservation, de développement et de recherches

Tableau 14 : Réserve en tant que potentiel en ressources naturelles

Techniques d'enquêtes	Personnes enquêtées
• Consultation de sources bibliographiques dont notamment les sources bibliographiques de l'Université de Diégo et du centre Catholique de Diégo concernant la documentation thématique sur la période coloniale ; cartographie existante du projet EPB ; recensement spatio-temporel des hameaux et villages entre 1997 et 2002 • Recensement de données existantes : relevés démographiques (recensement national de 1993, recensement par <i>fokontany</i>, procès verbaux des défrichements illégaux dans la réserve, données des ministères de l'agriculture, de l'élevage (ensemble des données existantes sur Manongarivo), du FOFIFA Ambanja (historique du FOFIFA (rôles et activités, possibilités et contraintes, activités avec Manongarivo), de l'ANGAP-Ambanja • Indicateurs économiques régionaux obtenus auprès des ports de Nosy be et de Diégo et de la chambre économique de Diégo • Enquêtes portant sur les relations entre populations locales et immigrantes • Enquêtes ciblées sur les immigrants ; recensement annuel des nouveaux arrivés • Illustration spatio-temporelle des défrichements en 1987, 1995, 1998, selon la disponibilité des informations cartographiques du projet EPB • Inventaire des réglementations avec les chefs de famille et les services administratifs, de manière séparée; processus de résolution de conflit • Entretiens semi-directifs avec les chefs de famille sur les risques liés à la production agricole et sur les stratégies utilisées ; analyse quantitative de la production agricole • Inventaire des productions agricoles par famille; recensement entre 30 à 50 parcelles de cultures de subsistance et de rente sis dans les <i>fokontany</i> de Beraty, d'Analanantsoa et d'Anjialava • entretiens semi-directifs sur la satisfaction des besoins; évolution des prix mensuels, saisonniers et annuels des produits agricoles, d'élevage et des biens de consommation; analyse quantitative des fiches de crédit des épiciers; recensement des marchés et de leur fréquentation; inventaire des liquidités disponibles au cours de l'année.	• Echantillonnage des 45 personnes • Autorités coutumières • Responsables FOFIFA-Ambanja, ANGAP-Ambanja, ANGAP-Diégo, WWF-Diégo, Vétérinaires Sans Frontières-Diégo, Eaux et Forêts- Ambanja, CRADES-Nosy-be • Enquêtes auprès de 20 sous-collecteurs

Tableau 15 : Défrichements spontanés et revendications foncières

Techniques d'enquêtes	Personnes enquêtées
- Analyse historique des systèmes fonciers depuis la colonisation jusqu'à l'heure actuelle appuyée par la documentation thématique - Entretiens dirigés sur la politique foncière nationale et le processus pour l'obtention de titres fonciers. - Entretiens semi-directifs avec les villageois et les autorités locales - Relevés des réglementations foncières modernes et coutumières appliquées et non appliquées - Recensement des conflits fonciers dans les villages et processus de réglementation des conflits fonciers - Illustration avec les <i>ray-aman-dreny</i> et les autres catégories sociales du terroir villageois; parcours à pied avec les personnes concernées pour la vérification; comparaison avec les cartes topographiques; origine des villages. - Inventaire des ressources naturelles utilisées dans l'alimentation, les cérémonies, et pour l'élevage avec les personnes représentatives; Entretiens semi-directifs sur l'évolution de ces ressources, leur disponibilité, leur localisation. - Identification des sources de revenu	- Echantillonnage des 45 personnes - Autorités coutumières - Entretiens avec juristes malgaches, responsables des Domaines et de la Topographie à la capitale. Ces derniers ont été choisis en fonction de leur affectation en province, pendant plusieurs années. - Consultation des données auprès des services Topographiques et des Domaines d'Antsohihy, de Nosy be, d'ANGAP-Ambanja, d'ANGAP-Diégo - Entretiens avec les responsables susmentionnés et les Eaux et Forêts d'Ambanja

Photo 4 : Entretiens semi-directifs avec des villageois, vallée d'Antsahakolana



Tableau 16 : Politiques nationales : peu d'impact local

Techniques d'enquêtes	Personnes enquêtées
- Analyse thématique de la politique environnementale et de décentralisation - Relevés des statistiques pour Madagascar (Loi des Finances), pour la province de Diégo (statistiques obtenues auprès des services provinciaux de Diégo) et indicateurs économiques aux service communaux d'Ambanja, d'Antsohihy - Recherches effectuées plus particulièrement dans la partie sud-ouest et ouest de la réserve, puis comparaison des résultats obtenus avec la zone nord-est - Entretiens semi-directifs avec les autorités locales du sud-ouest et ouest de la réserve, leurs représentants au niveau communal et provincial - Identification du gouvernement local, de son fonctionnement, de son rôle et de sa dynamique - Inventaires des associations existantes, de leur représentabilité et de leurs rôles - Relevés portant sur l'application ou non à l'échelle locale de réglementations issues de la décentralisation - Relevés de données économiques locales (taxes communales, taxes sur les marchés, budgets des <i>fokontany</i>) - Evaluation de l'enclavement par les distances à parcourir pour rejoindre les centres (en heure à pied) et par l'inventaire des sources d'information existantes grâce à des entretiens dirigés sur les modalités d'information, la fréquence, les informations obtenues, l'intérêt porté, les attentes; la présence dans la zone d'étude d'autres organismes.	- Echantillonnage des 45 personnes - Autorités coutumières et modernes au niveau local mais aussi au niveau communal et provincial (président et conseillers des <i>fokontany</i> - Analanantsoa, Beraty, Anjialava, Antanambao-Belinta, Antanambao, Ambohimarina -, chefs de villages des <i>fokontany</i> de Analanantsoa, Beraty, Anjialava, Antanambao, maires de la commune rurale d'Ankarami Be, de Django, d'Ambohimarina, Marovato-ouest, maires de la commune urbaine d'Ambanja et de Diégo) - Sondage portant sur 50 personnes (<i>fokontany</i> de Beraty, d'Analanantsoa et d'Anjialava) - Responsables des services de la province de Diégo (chambre de commerce, décentralisation, trésorerie, ...) et de la province de Majunga (trésorerie d'Antsohihy, ...) - Entretiens libres avec fonctionnaires travaillant à la capitale mais ayant été affectés plusieurs années en province

Tableau 17 : Conflits entre les enjeux nationaux et locaux

Techniques d'enquêtes	Personnes enquêtées
- Analyse thématique décrite sous l'hypothèse une confrontée avec l'analyse thématique décrite sous l'hypothèse 4. - Inventaire des ressources naturelles utilisées dans l'alimentation, les cérémonies, et pour l'élevage avec les personnes représentatives; Entretiens semi-directifs sur l'évolution de ces ressources, leur disponibilité, leur localisation. - Identification des sources de revenu au niveau des ménages, mais aussi au niveau de la région économique.	- Echantillonnage des 45 personnes - Autorités coutumières et modernes

Les données obtenues de la méthode empirique ont été traitées grâce à l'analyse quantitative et qualitative en s'intéressant pour cette dernière au contenu des entretiens. Mais notre analyse systémique au niveau de la gestion des terroirs n'aurait pu se faire sans une approche transdisciplinaire (collaboration entre les socio-économiques et les naturalistes du projet EPB), approche qui semble théoriquement évidente mais qui, dans la pratique, s'avère très contraignante. Les orientations de chaque discipline doivent en effet s'accorder entre elles. Par ailleurs, le financement sectoriel du projet EPB n'a pas été un moyen favorisant cette conciliation, puisque les disciplines ont eu tendance à se profiler les unes par rapport aux autres afin de s'assurer une partie des financements au détriment de l'autre discipline. Mais, somme toute, ce travail transdisciplinaire fut une expérience des plus enrichissantes.

Photo 5: Visite de parcelles avec son propriétaire, Anjialava



Que signifie Manongarivo ?

« C'est lorsque le tonnerre gronde sur la montagne Bekolosy et que la pluie tombe en averse que l'on sait que nos ancêtres sont là, dans la montagne. Il y a mille chemins pour arriver à eux de même qu'ils nous parlent de mille manières différentes. ».

(*Dadato d'Ambohitsakono, fokontany d'Analanantsoa*)

CHAPITRE 4: RESULTATS

4.1. De l'exclusion à l'inclusion dans la conservation *in situ*

Afin de comprendre si la théorie de dépendance s'applique à la politique environnementale malgache, nous avons choisi de mener une analyse historique portant sur l'évolution de la pensée environnementale. Nous avons retenu comme point de départ, la période coloniale puisqu'elle correspond à l'instauration des aires protégées malgaches²¹⁵. Le législateur décide d'exclure les populations locales de la gestion des aires protégées qui sont édifiées dans des zones reculées et difficiles d'accès²¹⁶. Cette approche lui paraît opportune car les systèmes traditionnels extensifs agro-sylvo-pastoraux sont désignés responsables de la dégradation environnementale. Les aires protégées sont dès lors perçues comme des îlots naturels qu'il convient de protéger contre toutes interventions humaines²¹⁷.

Selon Rossi G. (1999), cette approche coloniale marque une nouvelle ère dans la pensée environnementale. Auparavant, les premiers explorateurs avaient qualifié les indigènes de *bons sauvages*, vivant en harmonie avec la nature. Mais les gouvernements coloniaux modifient cette vision romantique et la remplace par une approche où l'économie prend le relais sur une nature idéalisée. Cette utilité économique s'inscrit dans le cadre des économies de traite des gouvernements coloniaux, s'appuyant dans les pays colonisés sur l'extraction des richesses naturelles et sur l'agriculture de rente. Parallèlement, le *bon sauvage* se métamorphose en un prédateur inconscient auquel il faut inculquer la rationalité écologique. Désormais, la culture sur brûlis et la divagation des animaux représentent les causes majeures de la dégradation des ressources naturelles. Toujours selon Rossi G. (1999),

²¹⁵ Les premières aires protégées malgaches sont créées au début du 20^{ème} siècle, par décret du 31 décembre 1927, par le gouvernement colonial. Dix Réserves Naturelles Intégrales sont instaurées. Elles sont gérées par le service des Eaux et des Forêts, créé en 1896.

²¹⁶ Jarosz L (1993) « It was observed that elsewhere in Madagascar, colonial French sought controls of forest resources throughout Africa by imposing rules and reserve systems. This policy separated forest from local farmers and herders ».

²¹⁷ C'est sur la base de ce critère d'exclusion que s'est développé le premier parc naturel aux Etats Unis, celui de Yellowstone mais qui grâce à son histoire écologique et notamment grâce à l'infirmité de l'hypothèse des climax a permis, non seulement à la pensée écologique d'avancer mais a également permis une réorientation par rapport aux approches de la conservation.

le feu lié à la culture sur brûlis devient le principal ennemi qu'il convient de combattre. Il ajoute même que cette vision reposerait sur la volonté des gouvernements coloniaux d'accuser la population et ses techniques culturelles de dégrader le système écologique²¹⁸. On assiste alors à un discours divergeant portant sur les ressources naturelles et leur mode de gestion : d'une part, il existe des ressources naturelles exploitables pour les besoins de l'économie et d'autre part, il existe une richesse naturelle, protégée contre toute intervention humaine. C'est pourquoi, les premiers naturalistes européens²¹⁹ découvrant Madagascar édifient des domaines écologiques mettant en relation la flore et le climat. Or, la forêt ne doit pas uniquement être protégée pour sa valeur écologique mais également pour ses ressources en matières premières orientées essentiellement sur le bois. Ainsi, la plupart des anciennes réserves forestières, dont un certain nombre sont actuellement classées en aires protégées, semble être définie sur la base d'une exploitation potentielle et non pas par rapport à leur diversité biologique. Ces priorités économiques définies, le gouverneur français Gallieni instaure, dès 1896, une nouvelle législation forestière afin de réglementer l'usage de la forêt et de la remettre entre les mains de l'Etat. Plus tard, le décret du 25 janvier 1930 poursuit cette logique en définissant les droits des usagers et en attribuant les forêts non classées et non encore défrichées, à l'Etat. L'intérêt de ce décret repose bien évidemment sur le bois qui représente la seule valeur prise en compte pour la forêt alors que les autres modes d'utilisations ne sont pas considérés. Cette focalisation sur le bois s'exprime en chiffre puisque Jarosz L. (1993) avance qu'entre 1895 et 1925, 70% des forêts primaires auraient été détruites par l'exploitation du bois, mais également par le développement des cultures de rente débouchant sur une déforestation manifeste.

Au vu de ce que nous apprennent Rossi G. (1999) et Jarosz L. (1993), le gouvernement colonial aurait manipulé sa responsabilité dans la déforestation tout en accusant l'indigène et ses pratiques destructrices. La série de postulats²²⁰ justifiant les mesures de protection des forêts serait née à l'époque coloniale, mais elle serait toujours actuelle bien qu'elle ne relèverait pas de critères scientifiques²²¹. Elle aurait été élaborée afin de disculper les visées économiques et politiques des pays coloniaux de l'époque²²². Toutefois, l'approche environnementale coloniale, comme nous l'expose N. de Sadeleer (1994), n'est pas exempte de contradictions. Ainsi, c'est au sein des compagnies orientales que nombre de scientifiques prennent conscience de l'impact écologique lié à l'exploitation exacerbée des ressources naturelles, générée par un capitalisme naissant. Ils réclament à ce

²¹⁸ Toutefois, ce n'est que récemment que la discussion portant sur le rôle central de la culture sur brûlis dans le cadre de la déforestation fait l'objet de controverses : « The perception of local responsibility for deforestation has even pervaded the popular conservation literature. For example, Knox (1989) reported that the people living in the eastern rainforest "are the forest's worst enemy, slashing and burning huge swaths of trees to clear land for crops". Only recently have Sussman et al. (1994) shown quantitative evidence that tavy (a type of slash and burn agriculture), not timber operations, accounts for most of Madagascar's recent rainforest destruction in lower elevations » (Gezon L.: 1999).

²¹⁹ Comme par exemple, Perrier de la Bâthie et Humbert H. que nous avons déjà signalés au chapitre 2.

²²⁰ Cette série de postulats repose sur les systèmes agro-sylvo-pastoraux des populations locales considérés comme dégradants pour l'environnement (culture sur brûlis, divagation des animaux dans la forêt, nomadisme de certaines populations, etc.).

²²¹ Rossi G. (1999): « Bergeret montre comment ces idées se sont construites et perpétuées. Elles trouvent, leur origine, en France d'abord, puis en Allemagne, dans la création, sous forme militarisée, d'un corps chargé de la protection contre les paysans et leur bétail des forêts royales puis impériales qui devaient fournir des bois de qualité, à croissance lente pour les constructions civiles et militaires ainsi que pour la marine. Il se crée ainsi progressivement, sur la base de postulats dont les fondements sont politiques puis économiques, une véritable idéologie sans rapport avec les réalités scientifiques ».

²²² En effet, un des principes du gouvernement colonial est de contenir la population locale qui devait être mise au travail afin de pouvoir payer les impôts et afin de contribuer à augmenter les caisses de l'Etat d'une part, et, d'autre part, afin d'amener l'indigène dans une économie de marché et ainsi de satisfaire les besoins nouveaux par l'achat des biens d'importations provenant de la métropole.

titre des réglementations visant la protection de la flore, de la faune et des écosystèmes menacés²²³.

De ce cadre de pensée émerge l'idée de mise sous clé de la nature par rapport aux populations mais également par rapport à un *homo œconomicus* engendrant des techniques dévastatrices pour les ressources naturelles. L'ère du développement des aires protégées, de la protection *in situ* déferle durant le vingtième siècle sur le continent africain. La stratégie dominante est de conserver des îlots de sanctuaire de la nature en stipulant que la conservation et l'exploitation sont deux activités incompatibles. Dans un premier temps, les rapports entre l'homme et la nature sont réglementés à l'échelle nationale, puis cette réglementation acquiert très vite une dimension supranationale avec l'élaboration d'un droit international consacré à la protection de la nature. Dès lors, les conventions internationales définissent la nature en termes utilitaires avec une conception anthropocentrique telle que celle stipulée dans la Convention de Londres du 19 mai 1900 : il en ressort une protection d'espèces utiles pour l'agriculture ou pour la science tout en recommandant, la destruction d'espèces jugées inutiles. Le 8 novembre 1933, la première convention relative à la protection de la faune et de la flore à l'état naturel en Afrique est signée à Londres. S'appliquant aux nouveaux pays récemment colonisés qui ont subi de fortes dégradations environnementales, dues aux contraintes économiques citées supra, cette convention marque un tournant dans l'histoire environnementale : elle ne vise plus uniquement la protection des espèces, mais la protection du milieu dans lequel vivent les espèces. Par ailleurs, la convention soulève pour la première fois la notion d'espèces menacées d'extinction et édifie deux catégories d'aires protégées : les réserves naturelles intégrales où toute activité humaine y est interdite, et les parcs nationaux, destinés au grand public. La Convention d'Alger en 1968, perpétue cette approche environnementale protectionniste. Elle garantit également le maintien de l'important réseau de parcs nationaux créé par les puissances coloniales à travers tout le continent africain (N. de Sadeleer: 1994).

Vers le milieu du vingtième siècle, l'approche environnementale se modifie suite à l'infirmité de l'hypothèse des climax telle qu'elle avait été suggérée dans le parc de Yellowstone. La pensée scientifique découvre alors que les écosystèmes sont transitoires et non statiques (Potvin C.:1997). Les réglementations environnementales internationales orientées vers le protectionnisme sont rediscutées. Ainsi, il devient évident de ne plus uniquement s'attarder à la protection de l'espèce, mais à la protection de l'habitat, et plus tard, à la protection de l'écosystème. Cette notion donne le pas à une nouvelle approche évoluant du régional vers le continental, statuée dans les conventions internationales. Parallèlement, l'idée d'une stricte séparation entre l'homme et la nature est rediscutée, remplaçant la notion de protection par celle de protection-conservation : l'homme n'est plus exclu, mais il est perçu comme un facteur potentiellement favorable à la conservation de la nature. C'est le début de l'approche écocentrique, appelée aussi biocentrique, qui permet aux conventions environnementales d'adopter une approche planétaire ainsi qu'une vision globale de la préservation de la nature²²⁴. Le courant utilitaire et anthropocentrique, initié dans la première moitié du 19^{ème} siècle, fait place à une vision conservationniste et écocentrique. Ce tournant se répercute également sur les acteurs environnementaux qui diversifient leurs approches en fonction de leurs priorités biocentriques ou anthropocentriques²²⁵. La vision biocentrique

²²³ Les premiers efforts internationaux portant sur la conservation de la vie sauvage sont nés de la prise de conscience du danger d'épuisement de certaines ressources maritimes (N. de Sadeleer:1994).

²²⁴ En guise d'anecdote, l'UIPN s'est transformé en UICN, laissant tomber le "P" de protection pour le remplacer par le "C" de conservation.

²²⁵ Selon Parizeau M.-H. (1997) le courant de l'utilitarisme environnementaliste se définit en tant que *conservation* (en anglais pour éviter la confusion) et qui vise à mettre en oeuvre des politiques d'utilisation des ressources naturelles pour le plus grand bien du plus grand nombre et le plus longtemps possible [...]. Ce *conservation movement* va s'appuyer tant sur les données scientifiques qu'économiques pour promouvoir la

articulée sur le mouvement du protectionnisme environnemental (appelé *preservationist* en anglais) serait née aux Etats Unis, selon Parizeau M.-H. (1997). Elle est devenue un des fondements de base pour des organisations non gouvernementales environnementalistes, telles le WWF et l'UICN. Cette approche définit la protection de la nature pour sa valeur intrinsèque et non en fonction d'une valeur limitée à un usage commercial et utilitaire. La reconnaissance de la Nature en tant que telle sous-tend une reconnaissance à tout élément Vivant, et ne place plus l'être humain au centre des préoccupations. Il appartient à la Nature comme n'importe quel autre organisme. Cette vision déclenche une obligation morale qui consiste à protéger l'intégrité de toutes formes de Vie (Parizeau M.-H.: 1997). C'est un enjeu éthique où la préservation de l'environnement devient une obligation morale car la Nature est assimilée en tant que valeur patrimoniale qu'il convient de sauvegarder pour les générations futures. Cette approche est validée dans le cadre de la Conférence de Stockholm en juin 1972 : « L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine²²⁶ constitué par la faune et la flore sauvage et leur habitat [...] » (art. 4). De plus, la conférence de Stockholm identifie un environnement perçu dans sa globalité avec la redéfinition de l'homme et de ses activités au sein de l'écosystème qui, dans sa phase initiale, se composait du climat, du sol, de la végétation et de la flore. L'environnement n'englobe plus uniquement les éléments naturels, mais également les éléments culturels. Il s'associe à la dynamique du développement durable et s'apparente à l'éco-développement dont les critères de durabilité sont : la durabilité sociale, économique, écologique, spatiale et l'interaction entre durabilité et culture. Désormais, le développement ne peut se faire que grâce au respect de l'environnement. L'approche conservationniste est née avec la prise en considération de la valeur économique des ressources naturelles, qui implique la nécessité de les préserver pour lutter contre la pauvreté²²⁷.

De la conférence de Stockholm à celle de Rio, les approches développées portant sur le patrimoine naturel, l'enjeu planétaire de l'environnement, l'approche globale ou encore la durabilité sont affirmées lors de multiples conférences internationales : convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO, Paris 1972)²²⁸, Stratégie mondiale de la Conservation (UICN, 1980), Charte Mondiale de la Nature (1982)²²⁹ Commission Mondiale sur l'Environnement et le développement ou rapport Bruntland avec l'intégration des générations futures (1987). Elles donnent naissance au nouveau concept de biodiversité. N. de Sadeleer (1994) relève à ce sujet: « Du concept de protection des espèces menacées d'extinction, on est passé au concept de conservation du patrimoine génétique. La biodiversité représente dès lors une valeur intrinsèque méritant d'être protégée en tant que telle ». La définition de la biodiversité donnée par la conférence de Rio, durant laquelle ce

distribution des richesses matérielles qui résultent de l'exploitation des ressources naturelles dans un but de bien-être et de progrès partagés par tous. Le courant de pensée environnementaliste américaine se rattachant à l'utilitarisme tout comme le courant fondé sur les droits de l'homme et qui sont réunis en tant que courant anthropocentriques, sont formés dans le sillage du siècle des Lumières, ces lumières de la raison, de la science et du progrès.

²²⁶ Trois critères d'identification sont habituellement retenus dans la notion de patrimoine: les éléments de la nature doivent être hérités des générations précédentes, transmis aux générations futures et, enfin, doivent constituer un enjeu pour une collectivité.

²²⁷ C'est l'idée de Man and biosphere lancé par l'UNESCO en 1997 qui concilie la protection de la nature et le développement

²²⁸ La conférence de Stockholm marque la réconciliation entre la protection du patrimoine culturel et celle du patrimoine naturel.

²²⁹ Le principe éthique est reconnu pour la conservation de la Nature : « toute forme de vie est unique et mérite d'être respectée, quelle que soit son utilité pour l'homme » in préambule de la Charte.

terme acquiert ses lettres de noblesse²³⁰, est la suivante : c'est la variabilité des organismes vivant de toute origine y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres systèmes aquatiques, et des complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité des espèces, la diversité entre espèces ainsi que la diversité des écosystèmes. Cette valeur intrinsèque de la diversité biologique ne s'applique plus seulement sur le plan environnemental et génétique mais aussi sur le plan social, économique, scientifique, éducatif, culturel et esthétique. La conservation de la biodiversité devient, par ailleurs, une préoccupation commune à l'humanité car la passation du terme de « diversité génétique » en « biodiversité » dénote un concept global et non plus un terme réservé spécifiquement aux scientifiques. Cette période se caractérise, en outre, par la montée en puissance des enjeux économiques et politiques de la biodiversité quant à son utilisation, enjeux qui se superposent à la préoccupation purement écologique²³¹. Le discours sur la biodiversité s'ouvre alors sur un débat concernant la techno-science et les manipulations génétiques. En effet, la percée du génie génétique transforme la problématique de la conservation de la nature avec l'arrivée de nouveaux acteurs représentés par les industriels ainsi qu'avec l'arrivée de nouvelles pratiques et représentations qui, selon Aubertin C & alii (2001), sont façonnées par la logique marchande: « L'émergence de cette nouvelle technique et des intérêts qui la portent permet de considérer différemment la biodiversité: elle accède au statut de ressource et par là même peut être perçue comme un objet économique, comme un enjeu politique ou stratégique »²³². Sur un autre plan, la biodiversité implique la diversité culturelle. Cette dernière dégage ses caractéristiques des revendications des populations autochtones qui se considèrent seules propriétaires de leur biodiversité et à qui le monde scientifique reconnaît l'existence d'un savoir environnemental. Le savoir-faire traditionnel est valorisé. Apparaît alors un discours portant sur le *piratage biologique* qui se réfère au savoir de la pharmacopée traditionnelle, racheté par la suite par les entreprises pharmaceutiques multinationales : le discours de la biodiversité s'amplifie dès lors d'une vision politique et économique. Pour certains la boucle est bouclée; il y a résurgence du mythe du *bon sauvage* découvert lors des premières expéditions. Pour d'autres, au contraire, la reconnaissance culturelle dans la question de la biodiversité nous invite à prendre en considération la préservation culturelle de certaines formes de vie. Le discours prend alors une orientation politique²³³.

Actuellement, rares sont les auteurs qui abordent l'aire protégée et sa gestion de la manière dont a été fondé le parc de Yellowstone. L'aire protégée n'est plus perçue comme une île, mais « les aires protégées sont liées à leurs entourages de diverses façons: écologiquement, socialement, économiquement, spirituellement et culturellement et les planificateurs doivent adopter une approche générale, multidisciplinaire et d'équipe pour gérer les aires protégées d'aujourd'hui » (Sayer J. :1991). C'est dans cette optique que lors de la Conférence de Rio, les conclusions de la CNUED (Agenda 21) relèvent l'importance du rôle des populations locales et de leurs savoirs dans le cadre de la gestion environnementale.

²³⁰ Le terme « biodiversité » est créé dans les années quatre-vingt et regroupe les mots « diversité biologique ». Il est introduit par des naturalistes qui s'inquiètent de la destruction rapide des milieux naturels et de leurs espèces et qui réclament que la société prenne des mesures pour protéger ce patrimoine.

²³¹ Ce que nous appelons la préoccupation écologique est la conservation des écosystèmes.

²³² Aubertin C & alii (2001) en analysant la biodiversité comme un objet d'une construction sociale et politique parle d'une scène prédominante élaborant les règles, les acteurs, les enjeux du champ de la biodiversité; c'est celui de la scène des conventions internationales portant sur le marché. C'est davantage lors de réunions de l'Organisation Mondiale du Commerce que lors des réunions du Programme des Nations unies pour l'environnement que s'élaborent les normes régissant les problèmes globaux environnementaux.

²³³ Parizeau M.-H. (1997) : Cependant, au plan politique, certains groupes d'autochtones sont plus ambivalents car ils voient dans la négociation de l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels, un moyen de participer au développement économique et social, ainsi que la reconnaissance politique voire la construction de leur autonomie gouvernementale comme nation.

L'émergence de cette pensée environnementale permet à deux modèles opposés de conservation de la biodiversité *in situ* de se faire face. Le premier, de type institutionnel, s'articule sur l'obligation d'édifier des aires protégées afin de conserver la biodiversité. Il s'agit d'une vision de la conservation instaurée sous la colonisation et qui perdure jusqu'à la phase de démarrage du PNAE. Le second modèle, de type vernaculaire, est focalisé sur des lieux où les traditions et les activités économiques semblent s'accorder. Il s'appuie sur la connaissance environnementale de la population endogène. C'est le modèle de conservation participative qui se développe dès l'introduction du PNAE malgache et qui prend plusieurs orientations, comme le PCDI ou la GELOSE par exemple. Il stipule que les populations locales ont une excellente connaissance de leur milieu d'où il en résulte une cogestion entre les services responsables de l'aire protégée et la population périphérique en ce qui concerne l'utilisation et l'accès aux ressources naturelles. Selon Sayer J. (1991), cette conservation s'est généralisée suite aux échecs engendrés par la conservation de type institutionnel pur. Au niveau international, conventions et débats se multiplient²³⁴. Au niveau local, les zones tampons, symboles de la cogestion, deviennent parties intégrantes des aires protégées. Dorénavant, la conservation des ressources naturelles *in situ* ne se fait plus contre les hommes mais les modes de vie des populations y sont intégrées. Comme l'affirme O. de Sardan (1995), la 3^{ème} et la 4^{ème} étape dans l'histoire des idées des représentations occidentales sur l'Afrique émergent ; elles se caractérisent par la découverte des rationalités techniques et économiques chez les paysans africains et par la découverte d'une multirationalité²³⁵.

Grâce à cette approche, la viabilité économique se juxtapose avec la viabilité écologique dans le cadre de la conservation des aires protégées. Les avantages de cette viabilité économique sont gérés par les populations locales qui en sont les principales bénéficiaires²³⁶. C'est l'ère de la participation des populations, identifiée dans le développement durable et qui se répercute sur les politiques environnementales: la sauvegarde participative encourage non seulement une intégration plus étroite des objectifs de protection de l'environnement et de protection sociale, mais encore une large participation des utilisateurs des ressources locales et des organisations de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets favorables à une gestion durable des ressources (Utting P.: 1998).

A l'aide de cette analyse de la pensée environnementale, nous sommes en droit d'affirmer que l'approche de la conservation *in situ* à Madagascar est représentative de l'évolution de cette pensée. Sous la colonie, le critère d'exclusion domine alors que les ressources naturelles représentent un enjeu économique (économie de traite) et politique (contrôle de la population) incontournable du gouvernement colonial français. C'est à ce titre que les autorités françaises déclarèrent, en 1900, propriétés domaniales toutes les forêts de Madagascar. La logique d'exclusion prévaut, semble-t-il, dans un contexte de déresponsabilisation des populations locales face à leurs ressources naturelles et plus particulièrement face aux aires protégées, raison pour laquelle ces dernières sont instaurées dans des zones difficiles d'accès et peu peuplées. Aussi, l'instauration des aires protégées sous la colonie correspond à une volonté de protection de l'environnement dont l'application

²³⁴ La conservation vernaculaire donne naissance à une multitude de conventions et de débats quant à leur application réelle : "Agenda for environmental Groups" of the Coordinating Body of Indigenous Organization of the Amazon Basin, COICA; "Indigenous Peoples and Conservation" contribution of Indigenous Survival International, ISI, to the world Conservation Strategy; "Forest People's Charter of the World Rainforest Movement, WRM" etc.

²³⁵ Selon O. de Sardan (1995), les deux premières étapes sont premièrement, celle qui dénie toute rationalité aux Africains et deuxièmement, une étape opposant les rationalités « religieuses » africaines aux rationalités « économiques » occidentales.

²³⁶ C'est le principe de valorisation économique des ressources naturelles.

de la mesure semble suffisante. Dès 1968, Madagascar adopte les catégories de l'IUCN pour ses aires protégées avec en parallèle un corpus de textes régissant l'accès aux réserves. Mais il faut attendre les années quatre-vingt et la mise sur pied du PNAE pour qu'une approche participative se mette en place. Dès lors, les populations des zones limitrophes sont intégrées dans l'approche conservationniste. L'adoption de l'approche participative déclenche le stimulus économique dans la mesure où il y a volonté de développer des activités génératrices de revenus tout en conciliant la préservation des ressources naturelles. Dans un premier temps l'orientation principale focalisée sur la participation prend les traits du programme de conservation et développement intégré (PCDI), puis ensuite, vers le milieu des années quatre-vingt-dix, de nouvelles initiatives se développent et se concrétisent par des mesures législatives comme la GELOSE par exemple.

4.2. La politique environnementale au sein de la théorie de dépendance

Comme nous venons de l'exposer, la politique environnementale malgache est influencée par les courants de la pensée environnementale tout en considérant les facteurs locaux pour réfléchir à une politique environnementale propre aux conditions malgaches. Qu'en est-il alors de la théorie de dépendance ? Celle-ci s'applique-t-elle à Madagascar dans le cadre de sa politique environnementale ? Pour répondre à ces questions, nous proposons un nouvel angle d'analyse qui se rapporte à l'aide publique au développement (APD) puisqu'elle finance majoritairement la politique environnementale malgache. Or, la critique essentielle portée à l'APD repose sur la théorie de dépendance d'un pays par rapport à ses bailleurs de fonds. Cette situation de dépendance orienterait les décisions politiques, économiques, juridiques et institutionnelles des pays en développement.

A Madagascar, l'APD²³⁷ est partie intégrante du plan d'investissement public (PIP). Elle repose sur la coordination entre les institutions nationales et les bailleurs de fonds. Ces derniers participent à la préparation et au suivi des programmes nationaux et sectoriels établis par le ministère des finances et de l'économie. Outre la préparation et le suivi du PIP, une approche dénommée « approche programme » est définie dans les secteurs suivants: le développement rural, la santé, la population, l'éducation et l'environnement. Les bailleurs et leurs interventions s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales et des programmes sectoriels adoptés par le gouvernement malgache²³⁸. A ceux-ci s'ajoutent des groupes thématiques multi-bailleurs²³⁹. Selon l'étude du PNUD (1999), l'APD se présente en dents de scie depuis 1996. Les mouvements varient en fonction des décaissements au titre de l'ajustement structurel et de l'annulation de la dette. L'année 1997 est une année exceptionnelle pour Madagascar puisqu'elle se caractérise par une augmentation de 76% de l'APD par rapport à 1996. Si cet accroissement résulte directement des accords signés avec les institutions de Bretton Woods, elle découle également de l'annulation partielle de la dette bilatérale²⁴⁰. Le résultat de ces accords dans le cadre de l'APD procure une croissance économique dès 1997²⁴¹. L'année 1998, en revanche, subit une diminution notoire de l'APD :

²³⁷ L'APD repose sur l'aide multilatérale, l'aide bilatérale et l'aide des ONG. A Madagascar, l'aide bilatérale recule depuis 1998 au profit de l'aide multilatérale et de l'aide des organisations non gouvernementales (ONG). Les principaux bailleurs de fonds de Madagascar entre 1998 et 1999 sont dans l'ordre d'importance: AID, FED, France, USA, Japon, Allemagne, FMI, FNU pour l'enfance, Suisse, PNUD.

²³⁸ L'APD est attribuée par la coopération technique aux projets d'investissements, à l'équilibre du budget et à l'appui à la balance des paiements. Entre 1998 et 1999, ces 3 secteurs totalisent 95% de l'Aide.

²³⁹ Ils s'occupent des secteurs suivants: VIH/SIDA, Genre, Environnement, Education, Sécurité alimentaire.

²⁴⁰ Cf. Chapitre 1.5.1.

²⁴¹ Cependant, le poids de la dette demeure considérable, bien que l'APD soit constituée à plus de 60% d'aide non remboursable. Grâce à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), une remise de dette

moins de 57% par rapport à l'année précédente. Elle est consécutive au retard de la mise en œuvre des conditionnalités définies dans le plan d'ajustement structurel occasionnant ainsi un report des décaissements prévus. Par ailleurs, aucune annulation de dette n'est en vigueur pour l'année 1999.

Sur le plan de l'aide multilatérale, le système des Nations Unies, avec à sa tête la Banque Mondiale, représente le principal groupe de bailleurs. Il tient une place prépondérante en raison de l'application du programme d'ajustement structurel et des programmes multisectoriels²⁴². Ces derniers sont orientés par la vision néo-libérale qui s'intègre dans un contexte économique mondial. Elle prône la subordination de l'Etat au marché qui permettrait *Le développement*. Ainsi, les pays en voie de développement entrent dans la mondialisation dominée par l'économie néo-libérale grâce notamment aux conditionnalités émises par l'aide publique au développement. Mais une telle intégration nécessite une réorientation de l'Etat et de son rôle à jouer, réorientation qui s'effectue par le biais des réformes institutionnelles. On parle alors d'une nouvelle gestion publique dans les pays du Nord tout comme dans les pays du Sud. Certains auteurs, dont Matthias Finger (1998), affirment que la vision de la Banque Mondiale conduit à une instrumentalisation de l'Etat par les principaux acteurs de l'économie globale. Dans ce contexte de nouvelles relations internationales, il semblerait cependant que la Banque ne représenterait plus l'acteur essentiel dans les prises de décision, suite au courant de la mondialisation. Son rôle serait supplanté par les entreprises transnationales orientant les accords économiques mondiaux de l' OMC.

A l'instar des pays industrialisés, cette réforme économique pour les pays en voie de développement n'aurait pas attendu la mondialisation pour commencer. Les prémices existeraient déjà dans les conditionnalités qui sont demandées par la Banque Mondiale lors de l'acceptation d'un plan d'ajustement structurel. La subordination de l'Etat à l'économie néo-libérale ne serait en l'occurrence pas un phénomène nouveau pour les pays du Sud, mais, ceux-ci se trouveraient en moins bonne posture, car, comme le souligne M. Finger M. (1998) « [...] peu d'Etats industrialisés sont dans la situation inconfortable des pays en développement qui, en raison de la crise financière chronique les affectant, perdent leur souveraineté nationale au profit d'organisations multilatérales, voire même d'entreprises multinationales ».

Concernant Madagascar, l'émergence du libre-échange économique passe assurément par l'acceptation du programme d'ajustement structurel subventionné par la Banque Mondiale et qui oriente la politique économique malgache. Non seulement les mesures économiques et les dispositions légales sont menées en vue des principes de la mondialisation, mais les réformes institutionnelles s'orientent également en faveur d'une nouvelle gestion publique. A ce titre, rappelons-nous que la stratégie du gouvernement malgache repose sur « le développement du pays qui passe par l'économie libérale et qui permet au secteur privé de jouer le rôle de moteur de développement. L'Etat quant à lui assure un rôle d'appui au secteur

pour Madagascar estimée à 59 millions de dollars US par an jusqu'à ce que le pays atteigne son point d'achèvement pourrait avoir lieu. Ainsi, le pays jouirait de la part des créanciers membres du Club de Paris et des institutions multilatérales d'une annulation de la dette de plus de 800 millions de dollars US.

²⁴² Les projets d'investissements concernent les secteurs de l'agriculture, les projets de foresterie et de pêche avec la réhabilitation des petits périmètres irrigués, la vulgarisation agricole et le développement de l'élevage, les projets du développement social par le développement et l'aménagement des infrastructures urbaines, les projets du développement régional par l'appui aux interventions de développement communautaire, les projets de l'énergie avec le développement des infrastructures et les projets des ressources naturelles en appuyant le plan d'action environnementale.

privé »²⁴³. Il s'agit là effectivement de l'application du "moins d'Etat" ou que certains auteurs qualifient de "mieux Etat" au profit du marché²⁴⁴.

Dans le contexte malgache de l'aide publique, nous soulignons aussi le rôle essentiel joué par le gouvernement français. Cette ancienne puissance coloniale est le premier bailleur de fonds en tant qu'Etat et le troisième bailleur de fonds (sur l'ensemble). En 1997, la France annule une partie de la dette et son aide publique explose de plus de 350% par rapport à 1996²⁴⁵ (Primature : 1999). En 2000, 14% de la dette extérieure malgache reviennent à la France. Parallèlement, la privatisation des banques malgaches est principalement concentrée entre les mains des banques françaises. L'opposition politique malgache y voit alors une politique du gouvernement français servant les intérêts du gouvernement du président Didier Ratsiraka et y voit même le maintien d'un état néocolonial sur Madagascar qui ne serait que le prolongement du rôle étroit joué entre Madagascar et la France, développé sous la 1^{ère} République.

Indéniablement, la politique économique malgache semble étroitement liée à la communauté internationale. Qu'en est-il alors de sa politique environnementale ? Dans un premier temps, cette relation s'affirme puisque le patrimoine environnemental malgache est considéré comme patrimoine de l'humanité « dont la gestion doit être naturellement laissée aux soins des Malgaches et la responsabilité partagée avec la communauté internationale. En d'autres termes, si la biodiversité à Madagascar est bien conservée, c'est la communauté internationale qui en profitera. Or la nation malgache se doit de faire face à des problèmes immédiats du quotidien qui ne sont pas nécessairement compatibles avec les soucis environnementaux du long terme. La communauté internationale se doit donc de soutenir cet effort de conservation et de le financer pour permettre à la nation de joindre les nécessités quotidiennes aux priorités de demain » (Charte Environnementale:1998). Dans cet état d'esprit, les financements internationaux sont requis pour l'instauration de la nouvelle politique environnementale malgache qui devrait être autonome à la fin du Plan Environnemental 3 (PE3).

Le financement des trois phases du PNAE (PE1, PE2, PE3) s'élève à 385,5 millions USD²⁴⁶ et est payé à 80% par l'aide publique au développement, sous forme de prêt ou de don, voire encore de prêt transformé en don. A titre de comparaison, le total des dons et de la coopération technique accordée à Madagascar sur l'ensemble de l'aide publique en 1999 s'élève à 273 millions USD²⁴⁷. En l'occurrence, le montant total du PAE sur 15 ans semble dérisoire par rapport à l'ensemble de l'aide publique accordée pendant cette même période, puisque le totale du PNAE correspond à environ une année et demie de financement de l'aide publique²⁴⁸. Si nous comparons le montant du PNAE avec le service de la dette, nous en déduisons qu'il représente environ trois années de service de la dette. En effet, pour l'année 1998, le service de la dette est de 166 millions USD, en 1999, il s'élève à 106 millions USD et en 2000, il est de 105 millions USD²⁴⁹.

²⁴³ Primature : 1999.

²⁴⁴ A ce propos, Babin D. & alii (1997) nous apprennent que « Limiter l'Etat à des fonctions de régulation, d'orientation, de pilotage, de contrôle et de maintien de l'ordre n'implique pas forcément "moins d'Etat" mais sûrement "mieux d'Etat". Nombre d'Etats africains sont d'ores et déjà dans un état de décrépitude administrative tel que la réussite de tout processus de décentralisation passe d'abord par un renforcement du niveau central concomitant avec le transfert de responsabilités à des instances administratives ».

²⁴⁵ Alors que dans le même temps, la France diminue son aide publique en Afrique subsaharienne.

²⁴⁶ PE1 : 85,5 million USD, PE2: 150 million USD et PE3 :150 million USD (Banque Mondiale : 1996).

²⁴⁷ Nous avons choisi l'année 1999 car elle n'a subi aucune modification particulière dans l'élaboration de l'aide publique.

²⁴⁸ Selon une étude du PNUD (1999), le secteur environnemental dans le cadre de l'aide publique se trouve en deuxième position.

²⁴⁹ Dès 2001, grâce à l'initiative PPTE, le service de la dette diminue considérablement : 64 millions USD en 2001, 56 millions USD en 2002 et 68 millions USD en 2003.

En s'intéressant plus particulièrement à la répartition des financements pour le Plan Environnemental 1 (PE1)²⁵⁰ qui s'étend de 1991 à 1996²⁵¹, nous observons que le principal bailleur de fonds est l'IDA avec un financement de 26 millions de dollars US (cf. tableau 18). Le financement est assuré à 80% par les bailleurs de fonds extérieurs²⁵² mais retenons néanmoins les 17,2 millions de dollars US du gouvernement, montant considérable pour un pays comme Madagascar.

Tableau 18 : Financement du PE 1 (en million de dollars US)²⁵³

Programmes	Gouvernement malgache	IDA	Autres donateurs	Total	%
Biodiversité	5,3	-	22,4	27,7	32
Conservation des sols	2,7	-	10	12,7	15
Programme de cartographie	4,2	8,6	-	12,7	15
Programme foncier	2,9	6,1	-	9	11
Education, formation, sensibilisation	0,3	-	3	3,3	4
Recherche	0,9	2,3	1,9	5,1	6
Programme d'appui	1,1	9	5	15,1	17
Total	17,2	26	42,3	85,5	100

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, la composante biodiversité canalise le pourcentage le plus élevé du financement : soit le tiers du PE1²⁵⁴. Ce financement important connote la préoccupation majeure en matière de conservation de la biodiversité de la part des bailleurs de fonds. Cette focalisation des bailleurs de fonds sur la biodiversité pourrait résulter d'une volonté des entreprises pharmaceutiques de s'approprier les ressources génétiques, présentes essentiellement dans les pays du Sud. Les progrès de la biotechnologie justifieraient les mesures politiques et financières internationales prises, sous le couvert d'un appui au programme environnemental, en tant que programme de développement et de lutte contre la pauvreté. Sabelli F. (1995) affirme que le concept de colonisation postindustrielle est censé rendre compte de cette dimension stratégique de l'ingérence écologique²⁵⁵. Pour cet auteur, « cette nouvelle forme de colonisation, implicitement proposée par les puissances du monde et notamment par les grandes agences et les institutions internationales, ce choix étrangement a-historique trouverait sa justification dans l'urgence de maîtriser les problèmes liés à la protection de l'environnement, sans que soit dévoilé le véritable objectif de cette opération qui est le contrôle total, comme autrefois, du processus de développement économique du Sud, dans le but d'en exploiter, notamment, les ressources biogénétiques, *l'or vert* du troisième millénaire ». A l'aide de ces dires, la problématique environnementale malgache

²⁵⁰ Le PE1 correspond à la phase de démarrage du PNAE.

²⁵¹ Le PE1 devait commencer en 1990 mais a été retardé de un an suite aux événements politiques et au retard volontaire du financement de certains bailleurs de fonds.

²⁵² Dont la justification est avancée dans le cadre de la Charte Environnementale, comme nous l'avons vu plus haut.

²⁵³ Banque Mondiale : 1996.

²⁵⁴ Le volet biodiversité comprend également la création et le maintien du réseau d'aires protégées. En l'an 2000, environ 10 ans après le début du PNAE, on évalue à 75 millions de dollars US investis dans ce réseau. Il concentre en l'occurrence, une importante masse du financement du PNAE.

²⁵⁵ Selon F. Sabelli (1995), l'ingérence écologique apparaît comme une nouvelle expérience historique qui se déploie dans trois sphères : l'éthique, le culturel et le politique.

s'ouvre à un discours nouveau, orienté sur la question de l'enjeu de l'or vert par le biais de l'association *biodiversité-économie* et ce, dès les années post Rio. Elle précède la question relative à la réglementation de l'accès à la biodiversité car comme nous l'apprend Thoyer S., Tubianna L. (2001), « entre la déclaration de Stockholm (1972) qui se préoccupe du développement durable ainsi que de la dégradation environnementale et la conférence de Rio (1992), les revendications se sont considérablement modifiées. Les dimensions économiques et politiques ont pris le pas sur la dimension purement écologique car l'essor des biotechnologies et la rapide montée en puissance des multinationales qui les traitent ont révélé les profits potentiels énormes que représente l'exploitation de la biodiversité dont la plus large proportion est détenue par les pays en voie de développement ». Lipietz A. C. (1999), quant à lui, relève que cet enjeu économique de la biodiversité repose sur l'inconnu: « le fait que l'on ne connaisse pas exactement l'ampleur de la variété [génétique] n'est pas une faiblesse de la science. C'est là, au contraire, que réside l'intérêt de la biodiversité: elle n'est intéressante que dans la mesure où elle est inconnue, parce que d'un point de vue économique, elle fonctionne comme un réservoir régulateur, un stabilisateur de la vie connue, et notamment de la vie humaine pratique, de l'activité pharmaceutique ou agro-industrielle, de l'industrie des semences ».

L'internationalisation de la question économique et politique de la biodiversité dérive, selon nous, de la reconnaissance de la biodiversité en tant que *patrimoine naturel de l'humanité* stipulé dans les conventions internationales environnementales depuis la Conférence de Stockholm²⁵⁶. En l'occurrence, la responsabilité planétaire implique la nécessité de se départir du concept classique de souveraineté nationale en vertu de laquelle les Etats disposent de tous les droits sur leurs ressources biologiques (N. de Sadeleer: 1994). Il s'agit là d'une question clé débattue entre les pays en voie de développement, riches en ressources génétiques, et les pays du Nord, pauvres en ressources génétiques. Issue de cette responsabilité liée à la gestion patrimoniale de la biodiversité, l'idée d'une ingérence écologique se développe. Orientée du Nord vers le Sud, cette ingérence s'accrédite des dimensions économiques et politiques, ainsi que nous les avons relevées précédemment.

Dès lors, l'intérêt pour la biodiversité ne se focalise plus uniquement sur les valeurs scientifiques, mais bien davantage, sur son utilisation et son potentiel économique relevé par les firmes transnationales. La conservation de la diversité biologique devient un enjeu politico-stratégique global, soumis à un ensemble de nouvelles normes et institutions dont la finalité est de réguler son accès, en tant que bien soumis aux règles du marché international, selon la théorie néo-classique. Aubertin C. & al. (1998) nous apprennent que ce bien collectif global est sujet à la même théorie énoncée par Hardin G. (1968) sur le « drame des communaux » en invoquant le foncier: Hardin G. avance que tout ce qui n'appartient à personne est soumis au gaspillage en raison de son manque de statut légal de propriété et de la compétition naturelle entre les groupes. La biodiversité souffrirait de ce même mal en raison d'un déficit d'appropriation. C'est pourquoi, il convient de définir des droits de propriété sur l'environnement et les ressources naturelles afin d'éviter les externalités négatives globales – perte de la biodiversité- engendrant une perte nette de bien être pour l'humanité²⁵⁷. L'imposition des droits de propriété sur la biodiversité permet par la suite une régulation de ces nouveaux biens appropriés grâce aux principes du marché. Aubertin C. (1998) observe

²⁵⁶ Plus précisément, dans un premier temps c'est l'environnement qui est décrit comme patrimoine naturel de l'humanité à la conférence de Stockholm, puis, en 1983, la FAO déclare les ressources génétiques, patrimoine commun de l'humanité.

²⁵⁷ Cependant, la théorie de Hardin subit la critique de la confusion entre la « non propriété » (ou accès libre) et la propriété collective. Il ne reconnaît pas la diversité des structures de droit et des modes de gestion dits traditionnels qui s'appliquent sur les ressources et sur les espaces. Dans ce cas, on peut penser que la théorie économique avancée ici pour défendre la notion d'appropriation de bien naturel global reflète cette même confusion et nie la variante culturelle dans la gestion de la biodiversité.

que l'adoption généralisée des droits de propriété intellectuelle témoigne de l'adhésion implicite à la thèse de la supériorité du marché comme régulation et comme mode d'allocation optimale des ressources génétiques utiles aux industries de l'agroalimentaire et de la pharmacie. Dans ce processus d'appropriation, le brevet est un élément déterminant: désormais ce n'est plus seulement l'organisme modifié ou le procédé ayant permis cette modification qui est breveté mais également l'information génétique que contient un organisme ainsi que toutes les applications qui en découlent. Les enjeux économiques concernant les ressources génétiques ne semblent pas différents de ceux établis lors de l'accès aux matières premières, pendant la période coloniale et post-coloniale: le potentiel est au Sud et les firmes sont au Nord²⁵⁸. Pourtant, la manière stratégique dont ce résout cet enjeu économique diffère des simples relations bilatérales ou multilatérales conclues jusqu'alors. Dès les années quatre-vingt-dix, la question environnementale devient une question planétaire: l'humanité commence à gérer collectivement des crises écologiques globales et non plus des crises locales. La spécificité de ce global permet d'intégrer les notions de causes diffuses mais dont les effets sont universels (Lipietz A. C. : 1999). La relation de dépendance avec ce nouveau capital vert peut jouer en faveur des pays en voie de développement, principaux pourvoyeurs en ressources génétiques. Aussi, aux Etats-Unis, dans les années soixante-dix, les scientifiques et les industriels de la vie alertent leurs autorités politiques au sujet de la vulnérabilité biologique du pays et de sa dépendance en intrants biologiques en provenance des pays du Sud. (Hufty M. : 2001). Une stratégie de la diversité biologique est adoptée dès 1981 qui propose une série de mesures visant à assurer un appauvrissement constant en ressources génétiques pour l'industrie américaine: un programme législatif pour coordonner les actions nationales, la restructuration des réseaux de conservation *ex situ*, la mise en place d'un réseau mondial d'aires protégées, en particulier dans les pays en voie de développement tropicaux, le développement de la législation et de la réglementation internationale et une aide accrue aux organisations non gouvernementales de conservation. Hufty M. (2001) observe que l'aide au développement des Etats-Unis a été recentrée pour incorporer systématiquement la conservation de l'environnement et ceci, en utilisant l'influence prépondérante des Etats-Unis au sein des banques multilatérales de développement, dont la Banque Mondiale.

La question économique des ressources naturelles soulève aussi celle de la souveraineté des Etats sur leurs ressources génétiques bien qu'elle ait été reconnue par la Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1992). Cette reconnaissance comporte un éventail de facettes. Comme nous l'avons déjà mentionné supra, le droit international environnemental émet un concept qui tend à être antagoniste: tout en reconnaissant une responsabilité planétaire sur l'environnement perçue en tant que patrimoine de l'humanité, la souveraineté nationale sur la gestion de la biodiversité est également affinée. Pour Thoyer S. (2001), c'est une reconnaissance mitigée: « cette souveraineté comporte non seulement des droits mais aussi des devoirs: en signant la convention, les pays reconnaissent aussi leur responsabilité dans la gestion et la conservation de leurs ressources génétiques et s'engagent à mettre en place un régime d'accès facilité et des mécanismes de partage des avantages qui soient justes et équitables ». En l'occurrence, cette question de partage des avantages nécessite une attention particulière car qui dit partage d'avantages suppose qu'il y ait bénéfice. Or, les bénéfices des ressources génétiques proviennent de leur transformation biotechnologique, dont les centres sont majoritairement établis dans les pays industrialisés.

²⁵⁸ On voit apparaître le problème d'un clivage stratégique, évident, brutal, qui rappelle la théorie du développement des années soixante: les ressources primaires sont au Sud et les industries au Nord (Lipietz A. C. : 1999).

Par ailleurs, ces ressources génétiques²⁵⁹ risquent également de se plier aux conditions du droit de propriété intellectuelle ce qui implique que les pays en voie de développement pourraient devoir racheter leurs propres ressources vendues aux firmes étrangères. Un autre risque, tout aussi notoire, est la modification de ces ressources génétiques par la biotechnologie du Nord en produit pouvant directement concurrencer les ressources agricoles des pays en voie de développement.

Par ailleurs, dans le cadre du PE1, la recherche nationale n'est que faiblement subventionnée par les bailleurs. Nous nous situons une fois de plus dans un contexte de dépendance non seulement économique, mais également scientifique de la part de Madagascar par rapport à ses bailleurs de fonds. Si nous avançons l'hypothèse que Madagascar devrait être garante de sa biodiversité, telle que le PNAE le stipule, une structure scientifique importante en moyens techniques, financiers et humains devrait être présente ou développée en conséquence. Malheureusement, les moyens mis en oeuvre dans la recherche ne permettent pas ce développement et Madagascar, comme tout pays en développement, manque cruellement de ce potentiel qui lui garantirait une certaine liberté scientifique quant à la recherche sur sa biodiversité. Malgré un processus institutionnel et législatif rigoureux (accord tripartite) instauré pour le contrôle de l'exportation des échantillons faunistiques et floristiques, une forme de « pillage » scientifique du pays se répand toutefois. L'argument avancé est qu'en raison l'absence de moyens pour la détermination ainsi que pour la conservation, les échantillons sont exportés vers les centres de recherche étrangers et traités dans ces pays.

La deuxième phase du PNAE, le PE2 (1997-2001), correspond à la phase de consolidation et de réajustement initialisée sous le PE1. Elle débute dans un climat politique interne et externe stable, fort différent du PE1. Cette stabilité fait suite à la réélection du président Didier Ratsiraka, à la signature de nouveaux accords concernant le PAS et à l'acceptation des conditions en découlant dans le cadre notamment de la réforme institutionnelle et d'une orientation de politique économique libérale. Rappelons qu'à cette même époque l'APD explose littéralement. Par ailleurs, le PE2 intervient dans un contexte de décentralisation, de régionalisation et d'autonomie des provinces, dont les prémices sont déjà instaurées sous la 2^{ème} République²⁶⁰. Le ministère de l'Environnement²⁶¹ gère l'environnement conjointement avec les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et avec les provinces autonomes. Le principe de subsidiarité est adopté et représente l'élément moteur de la gestion des ressources naturelles²⁶².

Les orientations générales du PE2, dont le coût s'élève à 150 millions de dollars US, sont la protection des bassins hydrologiques et des aires protégées existantes, la gestion améliorée des forêts classées et des réserves forestières, le développement d'une approche « couloir » pour la préservation des écosystèmes, le transfert du contrôle des ressources aux communautés et la réforme politique de gestion environnementale au niveau national. Les évaluations à mi-parcours du PE2 soulignent toutefois que la destruction de l'environnement se poursuit et que le développement de programmes sur le terrain n'a connu qu'un succès mitigé (CEPF: 2001).

²⁵⁹ En 1995, Bertrand A. (1995) observe que des études en cours démontrent que la collecte des plantes médicinales et aromatiques pour l'exportation porte sur plusieurs milliers de tonnes annuelles. Et Madagascar ne dispose pas de protection de la propriété intellectuelle sur les ressources génétiques.

²⁶⁰ Loi n°94.007 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées et Loi n°94.008 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des Collectivités Territoriales Décentralisées.

²⁶¹ La Loi N0 97.012 du 6 juin 1997 ayant modifié la Charte de l'environnement de 1990 prévoit le fonctionnement de la structure nationale par le ministère de l'Environnement.

²⁶² Dont le flambeau est attribué à la GELOSE, Loi sur la Gestion Communautaire Locale des Ressources Renouvelables (loi no 96-025).

Un Secrétariat Multi-Bailleurs (SMB) est fondé en 1997 dans le cadre du PE2 qui regroupe les principaux bailleurs de fonds dans le secteur environnemental : soit, la Coopération Française, l'USAID, le PNUD, le FIDA, la Banque Mondiale, la GTZ, la KFW, la NORAD et la Coopération suisse ainsi que trois ONG (WWF, CI, CARE). Son rôle consiste en une meilleure coordination entre, d'une part, les bailleurs de fonds et, d'autre part, les bailleurs de fonds et les agences malgaches d'exécution (AGEX) créées sous le PE2. Il est dirigé par la Banque Mondiale²⁶³.

Une politique intersectorielle est établie, s'appuyant sur la continuité des réformes institutionnelles et législatives opérées sous le PE1²⁶⁴. Cette réforme²⁶⁵ est marquée par une production de lois et de textes d'application qui, selon Maldider C. (2000), s'élabore dans un contexte d'éclatement et de compartimentation institutionnelle, liée en partie aux caractéristiques des programmes internationaux successifs. Le problème de cohérence est alors soulevé. Par ailleurs, le corpus de textes existant repose sur la vision d'un Etat central fort et répressif, alors que les années quatre-vingt-dix amorcent la décentralisation de l'Etat et la déconcentration de l'administration. L'orientation est à la gestion subsidiaire des ressources (transfert de gestion) en partenariat avec la société civile. Nous relevons encore que des alternatives de privatisation des ressources naturelles sont recherchées s'inscrivant dans l'orientation libérale économique²⁶⁶. Cette orientation permettrait de leur donner une valeur économique marchande qui pourrait alors être plus concurrentielle que la forme d'exploitation actuelle et tendre ainsi vers une conservation viable des ressources naturelles

Nous n'abordons pas le PE3, car son élaboration est en cours, mais nous soulignons que la composante biodiversité constitue encore l'axe primordial au sein de la politique environnementale. Les acteurs économiques sont les mêmes que ceux du PE1 et du PE2 et une nouvelle structure de pilotage est constituée: le CEPF (Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes critiques) formé par la Banque Mondiale, le GEF²⁶⁷, le WWF et CI.

²⁶³ Les orientations générales du SMB sont les suivantes :

- la durabilité des institutions du Plan National d'Action Environnemental (PNAE) qui sont la FTM, l'ANGAP, le DGF, l'ANAE, le CFSIGE, l'ONE;
- la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles;
- la sécurisation foncière;
- la décentralisation;
- le suivi et l'évaluation du programme environnemental;
- l'administration et la coordination entre le SMB et l'ensemble des bailleurs de fonds.

²⁶⁴ La vision intersectorielle de la politique environnementale est incontournable. En 1997, le rapport de la Banque Mondiale sur le PE1 avance que l'impact du programme environnement sera limité si des progrès appréciables ne sont pas réalisés dans les autres domaines. Plus particulièrement, les politiques qui pénalisent l'agriculture et le tourisme auront un effet négatif sur le programme. Ces questions sont abordées dans le cadre du dialogue sur l'ajustement structurel.

²⁶⁵ Maldidier C. (2000) parle dans son rapport de « boulimie juridique » en cours depuis 1990 et se focalise d'une part sur la réactualisation des textes juridiques datant de la colonie et dans la réforme a débuté timidement dans les années soixante-dix et d'autre part sur l'élaboration d'une nouvelle législation environnementale initiée par la Charte sur l'Environnement.

²⁶⁶ C'est ce que souhaite initier le PE2 avec le SIP (Secteur Investissement Programme) qui est un secteur finançant entièrement des activités environnementales développées par des acteurs locaux.

²⁶⁷ La Banque Mondiale assure un financement à travers l'USAID notamment et plus particulièrement pour l'environnement à travers le FEM (Fonds Mondial pour l'Environnement), structure mise en place lors de Rio. Pour la 3^{ème} phase du PNAE, le PE3, une nouvelle formule est mise en place: le CEPF (Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques), cette composante se rajoute aux précédentes. Il s'agit d'une initiative conjointe de CI (Conservation International), du GEF (Global Environmental Facility) et de la Banque Mondiale. Les subventions canalisées dans ce fonds concernent les financements pour des projets dans les zones définies comme prioritaires de la biodiversité dont Madagascar fait partie. Alors que le GEF est un financement canalisé vers les gouvernements, le CEPF complète les efforts de la Banque Mondiale et du GEF pour préserver la biodiversité en fournissant les lignes directrices d'un mécanisme de financement à une large gamme de

En tirant les grandes lignes de notre analyse, nous avançons que la politique environnementale en tant que secteur de l'APD est dépendante des bailleurs de fonds par le biais du financement et de principes directeurs. Mais comme nous l'avons vu à travers les orientations des deux premiers plans environnementaux, la politique environnementale malgache s'adapte aux préoccupations externes mais également internes du pays. Quelle est son application au niveau du terrain ? C'est ce que nous souhaitons comprendre dans notre analyse portant sur la gestion de la réserve spéciale de Manongarivo.

4.3. L'intégration de la réserve dans un processus régional de peuplement

Pour commencer la présentation de notre analyse, nous choisissons d'aborder le thème du peuplement de notre zone d'étude, puisque durant notre recherche, la question du « premier habitant » dans une zone s'est avérée primordiale aux yeux des personnes interrogées. Nous démontrerons, par la suite, que cette préoccupation oriente la vie socioculturelle des populations locales. C'est pourquoi nous souhaitons traiter la dynamique du peuplement sous ce premier point car commencer la présentation de la réserve par les origines du peuplement permet de saisir au mieux le processus dynamique du peuplement de la réserve. Pour ce faire, nous considérons l'espace-temps depuis le 10^{ème} siècle jusqu'à l'heure actuelle, en accordant une place particulière à l'époque coloniale.

4.3.1. Du 10^{ème} siècle à la colonisation

Selon les recherches archéologiques, la présence de l'islam se développe entre le 11^{ème} siècle et le 16^{ème} siècle, époque à laquelle les Arabes²⁶⁸ sont maîtres de la navigation dans l'océan indien²⁶⁹. Dans le nord de Madagascar, deux civilisations islamiques s'établissent : celle d'*Iharana* et celle des *Njoaty*. Toutes deux occupent le territoire s'étendant d'Ambilobe²⁷⁰ à Vohémar²⁷¹ (cf. carte 10). Alors que la civilisation d'*Iharana* disparaît au 17^{ème} siècle²⁷², la civilisation des *Njoaty* est encore présente de nos jours. L'implantation des *Njoaty* remonte selon A. Grandidier (1908) au 12^{ème} siècle²⁷³. Ils sont reconnus par les *Antakarana*²⁷⁴ et les *Zafinifotsy*²⁷⁵ comme les « petits-fils du sol », soit les premiers arrivés. Ce constat est de grande importance, car comme nous le verrons par la suite, les premiers arrivants sont considérés comme les maîtres de la terre et, à ce titre, ont le droit de la réglementer. Par ailleurs, Waast R. (1980) leur reconnaît une grande emprise sur la population locale car il semblerait que ces hommes érudits soient doués de forces surnaturelles.

partenaires de la société civile, y compris les ONG, les groupes communautaires et des partenaires du secteur privé.

²⁶⁸ Selon P. Vérin (1972) deux groupes de marchands fréquentent l'Afrique de l'Est au 10^{ème} siècle : les Arabes et les Austronesiens. Ces derniers auraient développé des comptoirs marchands, à partir desquels le commerce se serait effectué en direction de l'Afrique de l'Est et de l'Asie du Sud.

²⁶⁹ Avant le 9^{ème} siècle, la présence des arabes est déjà attestée sur les côtes malgaches ; cette présence serait liée au commerce maritime.

²⁷⁰ Ambilobe est situé sur la côte nord-ouest.

²⁷¹ Vohémar est situé sur la côte nord-est.

²⁷² Il semblerait en fait que la civilisation d'*Iharana* émigre vers le sud de l'île en passant par la côte Est pour ensuite s'apparenter aux *Antemoro* (ethnie vivante au sud-est de l'île) ; sur son chemin, les *Iharana* seraient les responsables de l'islamisation de l'île de Ste Marie (côte Est).

²⁷³ Issus de roturiers *Batiniens*, ils ont été chassés vers les Comores puis vers le nord de Madagascar, avant d'être rejetés vers l'intérieur du pays.

²⁷⁴ *Antakarana* : ethnie majoritaire vivant au nord de Madagascar (province de Diégo-Suarez).

²⁷⁵ *Zafinifotsy* : population vivant au nord de Madagascar.

Grâce au commerce maritime, les Arabes développent d'importants comptoirs sur la côte Ouest²⁷⁶, dont l'un des plus célèbres se trouve dans la baie de Boina, dénommée actuellement la ville de Mahajanga. Plus proche de notre zone d'étude s'étend un autre comptoir important : celui d'Ampasindava²⁷⁷ dans la basse vallée du Sambirano (Vérin P.: 1992). Le développement des comptoirs maritimes permet à la civilisation des gens de la mer, les *Antaloatra*²⁷⁸, de s'épanouir le long de la côte nord-ouest²⁷⁹ (cf. carte 10). Les *Antaloatra* sont des commerçants étrangers qui, en épousant des femmes malgaches, s'installent de manière durable sur la côte (Ballarin M.P.: 2000)²⁸⁰. A la fin du 19^{ème} siècle, le prince Tsimiaro²⁸¹ issu de la famille royale *Sakalava* se convertit à l'Islam. Cette reconversion explique que la religion musulmane est adoptée encore actuellement par une frange de la population *Sakalava*. Quant aux *Karana* qui résident actuellement dans la région du Sambirano, ils sont originaires de l'Inde et du Pakistan et sont venus dans le courant du 19^{ème} siècle.

Le royaume d'Itongomaro²⁸²

Au cours du 17^{ème} siècle, la civilisation d'*Itongomaro* s'installe dans l'Ankoala²⁸³, plus précisément dans la région située entre le fleuve de la Mahajamba et le fleuve du Sambirano. Cette civilisation est composée d'ethnies originaires de la côte sud-est (Rakotondrabe D. J.:1985) qui sont arrivées dans l'Ankoala en passant par Mandritsara (province de Mahajanga). Mais la civilisation d'*Itongomaro* disparaît progressivement en raison de la progression des *Sakalava de Boina*. Notons que les souverains d'Ankoala et de Boina sont considérés par les voyageurs européens comme les plus riches de l'île : ils ont développé sur la côte, de grands comptoirs commerçants, *Antalaotse* à l'ouest et *Iharanien* à l'est, et leurs villes jouissent de leur propre gouvernement.

²⁷⁶ La venue des Portugais dans l'Océan Indien ne freine pas le mouvement des Arabes venant des côtes africaines ou comoriennes.

²⁷⁷ Radimilahy Ch (1999): « During the 17^e and 18^e ... Madagascar often exported to East Africa rice, zebu, raphia, corn, lemons and poles from Apasindava bay or from Boina Bay for nautical construction in the African Entrepots » et plus loin, l'auteur dit « Historical literature and previous archeological work have demonstrated the economic importance of the northwestern region of Madagascar and especially Ampasindava Bay ».

²⁷⁸ Ils débarquent dans le nord de l'île au cours du 13^e siècle.

²⁷⁹ Notons que dans la zone d'étude, le transport maritime n'était pas le seul moyen de transport ; en effet, différentes recherches archéologiques menées notamment sous la direction de P. Vérin ont démontré qu'il existait un corridor de passage entre la basse vallée du Sambirano et la côte Est. Actuellement, des personnes traversent encore d'est en ouest ; à ce propos, je me souviens de mon traducteur en 1997 qui m'a en effet parlé de son périple à pied en partant depuis Ambanja en direction de Antalaha, quelques années auparavant

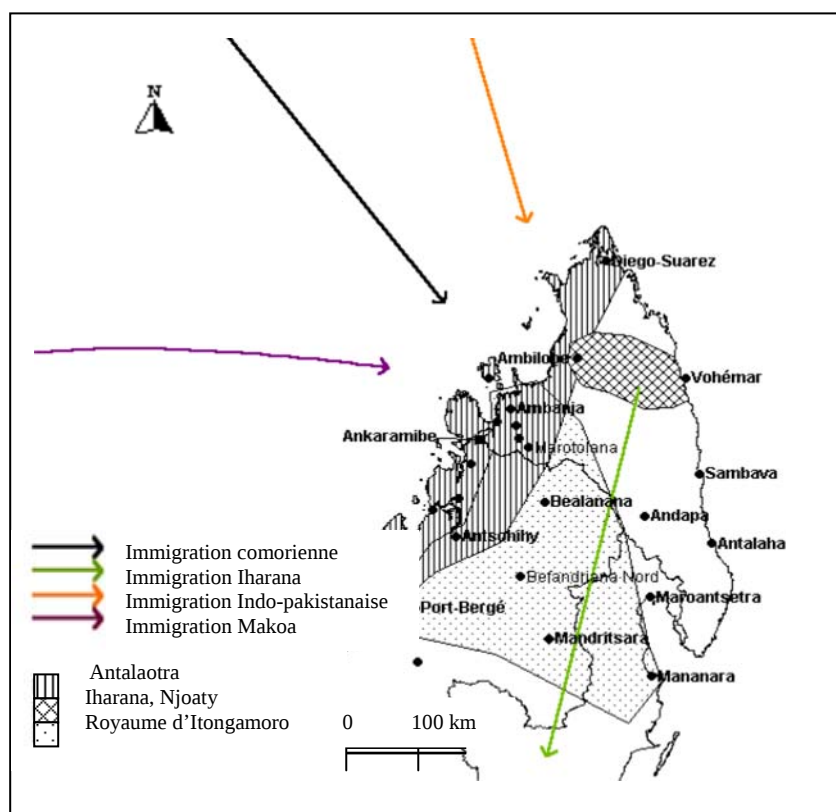
²⁸⁰ Peu à peu, cette population se déplace le long de la côte orientale en direction du Sud. Au terme du parcours, la migration aboutit au royaume *Antemoro* au 14^{ème} siècle (Waast R. :1980).

²⁸¹ Tsimiaro se réfugie dans les grottes de l'Ankarana après avoir été attaqué par les Merina; ensuite, il poursuit son exil à Nosy Mitsio ; dans un premier temps, Tsimiaro associé au roi Tsiomeko, roi des *Antakarana*, envoie des ambassadeurs au Zanzibar pour demander de l'aide au Sultan Seyid saïd ; ce dernier s'engage à chasser les Merina si Tsimiaro et Tsiomeko placent leurs royaumes sous sa suzeraineté. Dès lors, la famille royale descendante du roi Tsimiaro est convertie à l'Islam; par conséquent, l'islamisation est une réponse des *Sakalava* du Nord pour contrecarrer l'avance Merina.

²⁸² Cf. annexe 10, résumé chronologique des différents événements cités.

²⁸³ La région, délimitée au nord par le pays des *Antakarana* et au sud par le pays des *Sakalava* de Boina (jusqu'à la conquête *Merina* de 1822), était nommée Ankoala, selon les témoignages des Portugais. Dans cette région, il y aurait des installations éphémères de *Sakalava* à l'intérieur des terres et sur la côte, on y trouve des peuplements permanents polarisés autour de grands établissements commerciaux et des fleuves. Le littoral occidental était le point de départ des razzias *Sakalava* sur la côte Mozambique (Baré J.F.: 1973).

Carte 10 : Les peuplements de la zone d'étude



*L'expansion Sakalava*²⁸⁴

La zone d'étude est intégrée au royaume des *Sakalava de Boina* qui s'étend au nord, du 17^{ème} siècle au 18^{ème} siècle²⁸⁵. Ce royaume, dont les ancêtres fondateurs sont les *Maroserana*^{286 287}, contrôle le nord malgache jusqu'en 1822, date à laquelle le grand royaume

²⁸⁴ cf. carte 11: Répartition des *Sakalava*.

²⁸⁵ Selon Grandidier A. (1908) le mot *sakalava* signifie « les gens d'Isaka; les chefs et les principales familles *sakalava* seraient originaires de la région d'Isaka (côte sud-est); d'autres étymologies avancent que le mot *sakalava* signifie « les habitants des longues vallées » (*saka* : vallée, *lava* : longue).

²⁸⁶ *Maroserana* (fondateurs de la dynastie) représente le royaume des *Sakalava de Boina* formé au cours du 17^{ème} et du 18^{ème} siècle et comprenant les tribus et les clans assujettis à la royauté *Sakalava*; cet empire repose sur les liens établis par le lignage et créés, pourrait-on dire de manière arbitraire, par les *Sakalava de Boina*. Waast R. (1972) indique que chaque voisinage intègre sous l'égide d'un noble *sakalava* des fractions étrangères, des peuples soumis les plus divers. C'est dans la juxtaposition des groupes familiaux courts, sans généalogie commune, incapables de communiquer, de réguler leurs relations ou d'organiser leur coopération sans l'intermédiaire du représentant royal, que réside le nœud de la construction politique. La société *Sakalava de Boina* brasse ainsi des peuples nouvellement conquis et les unifie dans la nouvelle société *Sakalava* appelée aussi *Maroserana*.

²⁸⁷ L'origine des *Sakalava* reste cependant obscure; selon Deschamps H. (1959), ils sont venus de l'Anosy (sud-est), puis sont passés par le pays Mahafaly et ont continué leur route jusqu'aux rives du Mangoky. Dandouau A. et Chapus G. S. (1952) nous apprennent que selon les traditions, le véritable fondateur de la dynastie *sakalava* serait un étranger de race blanche venu de l'Isaka vers le 14^{ème} siècle et qui aurait fondé un royaume sur le territoire actuellement occupé par le Fiherenana et Mahafaly, sur la côte sud-ouest. Cette région serait par conséquent liée à l'origine du peuplement *sakalava*. Finalement Ralaimihoatra R. (1966) nous dit que quelques *Zafiraminia* partent de la région de Mananjary (sud-est, province de Fianarantsoa) pour aller vers l'ouest, gagner la dépression d'Ivohibe et y créer quelques communautés dont l'une est à l'origine des *Maroseranana*. Ces derniers partent en direction de l'ouest et atteignent le pays Mahafaly et finissent par s'établir sur les rives du

sakalava est détruit et conquis par les armées *Merina* des Hautes Terres du centre. L'expansion du royaume *sakalava* se fait sous la direction du roi Andriandahifotsy²⁸⁸, descendant des *Maroserana* (cf. figure 14). Considéré comme le fondateur de la dynastie des *Sakalava*, il étend son royaume grâce à ses conquêtes successives ; après être parti du Fiherenana, d'où il est originaire, il s'arrête au nord de Madagascar. Ses descendants donnent naissance à deux dynasties de *Sakalava* : les *Zafinbolamena* et les *Zafinbolafotsy*. Les premiers sont les héritiers légitimes, soit les descendants de la première femme du roi et sont appelés les *petits enfants de l'or* littéralement *zafinimena*. Andriamanetriarivo, fils d'Andriandahifotsy, appartient à la dynastie des *Zafinbolamena*. Il assoit le pouvoir des *Sakalava* dans le Menabe à la fin du 17^{ème} siècle²⁸⁹ et fonde alors le royaume des *Sakalava du Menabe*. Quant à son frère cadet, Andriamandisoarivo, qui appartient à la dynastie des *Zafinbolafotsy*, il fonde en 1705 le royaume des *Sakalava du Boina*²⁹⁰. Cette dynastie réunit les descendants des fils des autres femmes du roi, non nobles et de caste libre. Ils sont appelés les *petits enfants de l'argent* ou *Zafinifotsy*. L'hégémonie des deux royaumes *sakalava* est prépondérante au cours du 18^{ème} siècle (cf. figure 14). A l'aide de cette description, nous constatons que la tradition *sakalava* attribue une origine commune aux *Zafinifotsy* et aux *Zafinimena* ; mais les *Zafinifotsy* sont écartés du pouvoir *Sakalava* en raison de leur naissance dite inférieure. Il est également avancé qu'ils auraient été écartés en raison de la volonté populaire (cf. figures 15 à 18). La tradition *Antakarana*, quant à elle, pense que *Zafinifotsy* et *Zafinimena* sont issus d'un couple unique : les premiers sont les descendants d'une femme et les seconds, d'un homme. Les *Zafinifotsy* donnent ensuite naissance aux *Antakarana* (cf. figure 14) et les *Zafinimena* aux *Sakalava du Menabe* et du *Boina*.

La conquête du territoire par les *Sakalava de Boina* modifie la production. Dans les royaumes *sakalava*, l'activité pastorale est en effet primordiale : elle constitue un instrument de la domination aristocratique. Les troupeaux sont agrandis grâce au butin de guerre que les *Sakalava* réquisitionnent lors des razzias effectuées contre les peuples mitoyens. Ces troupeaux leur permettent de maintenir leur prédominance ainsi que d'augmenter leur capital aristocratique. Les razzias leur fournissent également des prisonniers, revendus ensuite aux négriers en échange d'armes. Les *Sakalava* acquièrent ainsi un rapide monopole sur les fusils, garantissant leur prochain succès militaire et l'expansion de leur royaume. L'accès aux armes, leur contrôle et leur diffusion est un élément crucial dans la politique de suprématie des *Sakalava*. Pour ce faire, la traite s'effectue dans un seul port, proche de la capitale du Boina. Des fonctionnaires sont désignés et chargés de contrôler le commerce des armes dont l'exportation est interdite²⁹¹.

Mangoky. Comme nous le dit Ralaïarison M. (1983), quoiqu'il en soit, les premiers *Sakalava* sont venus du royaume " Silano " au sud-est, royaume créé par les *Zafiramania*, eux-mêmes d'origine Arabes islamisés, venant de Vohémar (Iharana) vers le 13^{ème} siècle.

²⁸⁸ A sa mort le nom de Andriandahifotsy se change en Andriandahinarivo

²⁸⁹ Le Menabe se trouve dans le sud-ouest de Madagascar.

²⁹⁰ Leur territoire s'étend du Boina jusqu'au pays des Antakarana, en longeant la côte Ouest.

²⁹¹ A la fin du 18^{ème} siècle, le basculement de la traite de la côte Ouest à la côte Est contribue à la décadence du royaume *Sakalava*.

Figure 14 : Origine des Sakalava, selon les Antakarana

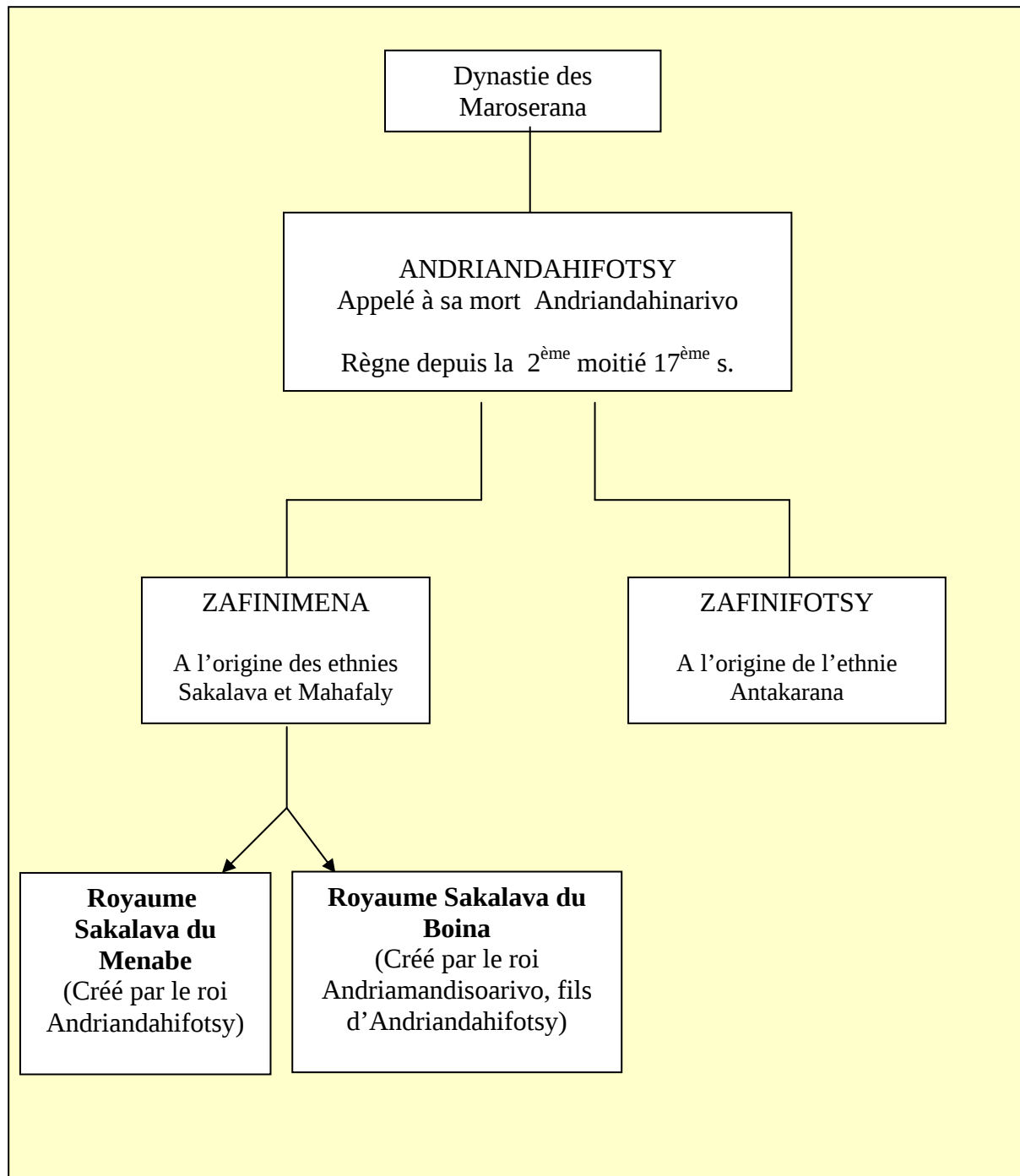


Figure 15 : Tradition Menabe

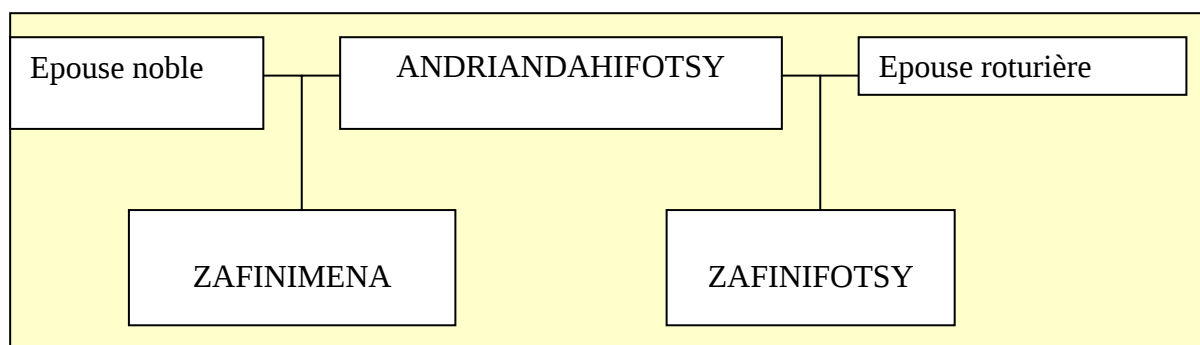
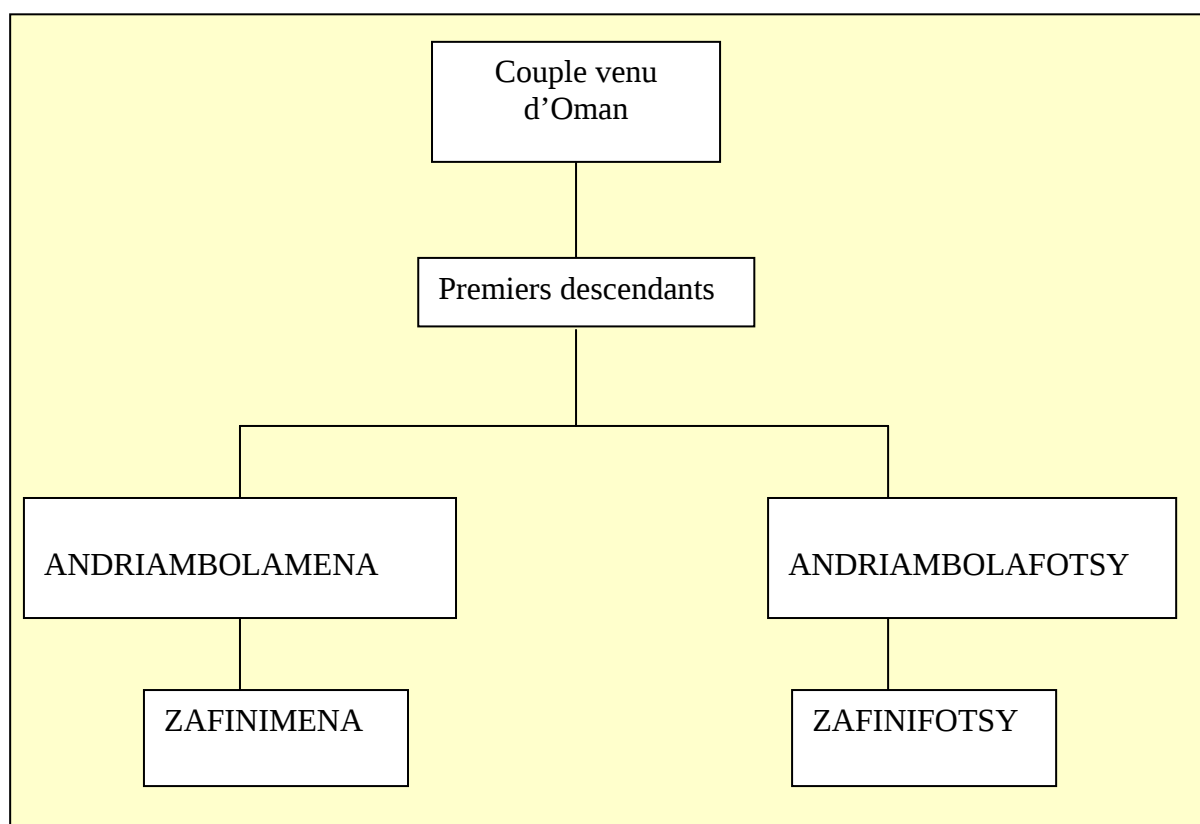
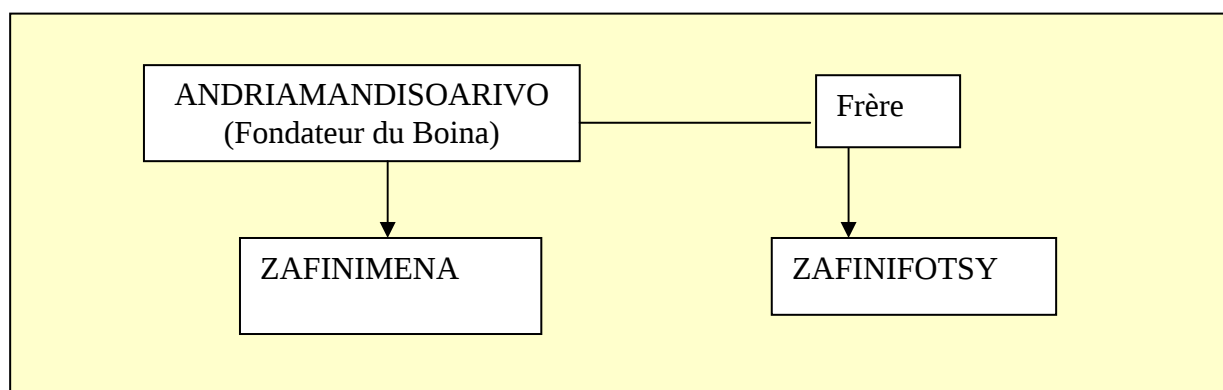
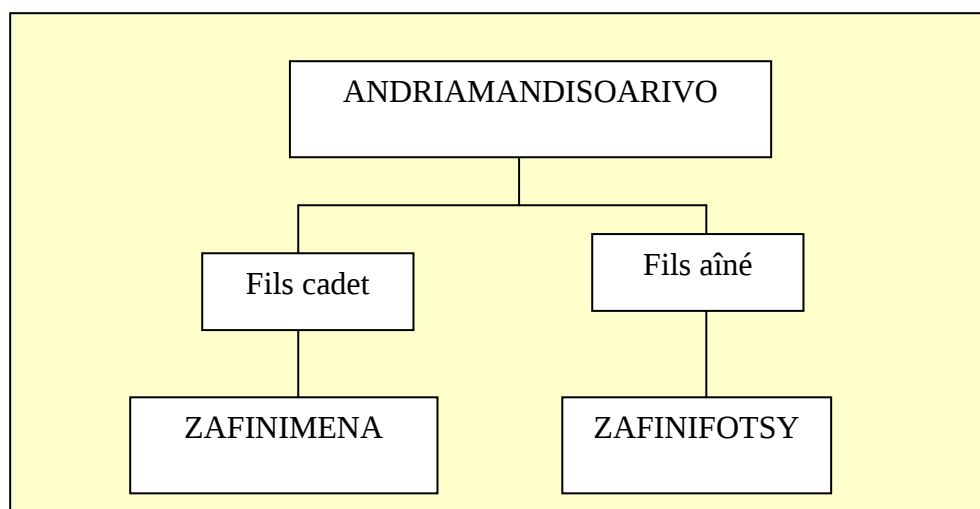
Figure 16 : Origine des *Sakalava* (Mellis J. V. : 1938)Figure 17 : Origine des *Sakalava* selon les *Sakalava de Boina*

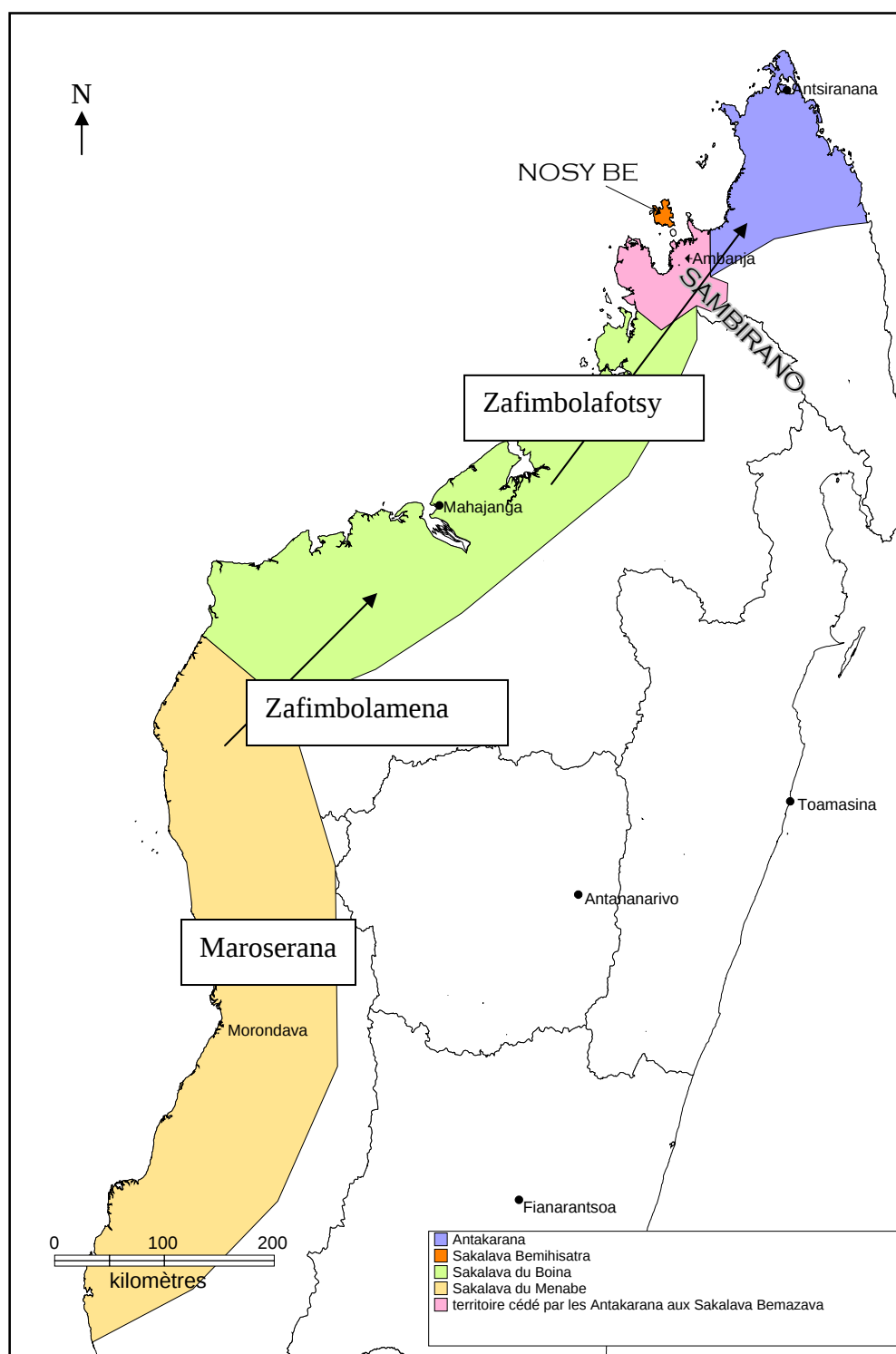
Figure 18 : Origine des *Sakalava* selon la tradition des *Sakalava de Boina* du Nord

Mais l'expansion dans le nord, ne se fait pas sans heurts. Le royaume *Sakalava* doit faire face à plusieurs révoltes des *Zafinifotsy* qui ont été contraints de s'y exiler. Le Sambirano devient un haut lieu de la résistance contre la dynastie des *Sakalava*. Après plusieurs conflits, les *Sakalava*, préoccupés par des querelles internes, abandonnent le pays des *Antakarana* qui leur reste cependant assujéti par le versement du tribut. La limite du royaume *sakalava* est fixée au fleuve Sambirano²⁹². Durant cette même période trouble pour les *Sakalava*, le dernier descendant masculin de la dynastie des *Zafinimena* meurt vers 1780. Cette mort modifie les lois relatives à la succession. Désormais, le pays est gouverné par des reines. Ces changements encouragent les chefs féodaux ou tributaires à la révolte qui provoque un affaiblissement de la monarchie *sakalava*. Par ailleurs, le pouvoir des *Sakalava* se déstabilise suite aux guerres répétées contre les *Merina*. En effet, l'état *Merina*, qui se constitue sur les plateaux au 19^{ème} siècle, renverse l'hégémonie *sakalava*. Conquérant la presque totalité de l'île, il envahit le *Boina* et le *Menabe* et, en 1824, les *Sakalava* reconnaissent l'autorité des *Merina* et de leur roi Radama 1^{er}, à Marovoay. Cependant, le roi des *Sakalava* ne peut accepter sa défaite et, après la mort du roi Radama 1^{er}, revient batailler vainement contre les *Merina*. C'est la débâcle. Les *Sakalava* implorent alors l'aide de la France qui se concrétise par un traité en 1940²⁹³ plaçant les îles de Nosy be, Nosy Mitsio et Nosy Lava sous protectorat français. La France installée à Bourbon souhaite combattre les Anglais, installés à Maurice et alliés des *Merina*. En 1883, lors d'une guerre franco-malgache, une expédition dans cette région affirme le protectorat français sur les *Sakalava*. L'hégémonie *Merina* n'y est véritablement brisée qu'en 1895. Dandouau A. (1952) conclut que l'ethnie *sakalava* qui avait été, en son temps, la première nation malgache importante, était tombée dans l'anarchie la plus complète. En 1900, le général français Pennequin obtient que les *mpanjaka sakalava* (les rois) viennent lui faire soumission.

²⁹² Vers la fin du 18^{ème}, ils perdent le Sambirano au profit des *Bemazava*. Ces derniers sont des *Sakalava* exilés du Boina.

²⁹³ Les *Sakalava* font d'abord appel au sultan Seyid Saïd du Zanzibar pour leur assurer une protection et reconquérir leur territoire perdu. Mais suite à l'échec de cette alliance, ils demandent finalement la protection au roi de France, Louis Philippe.

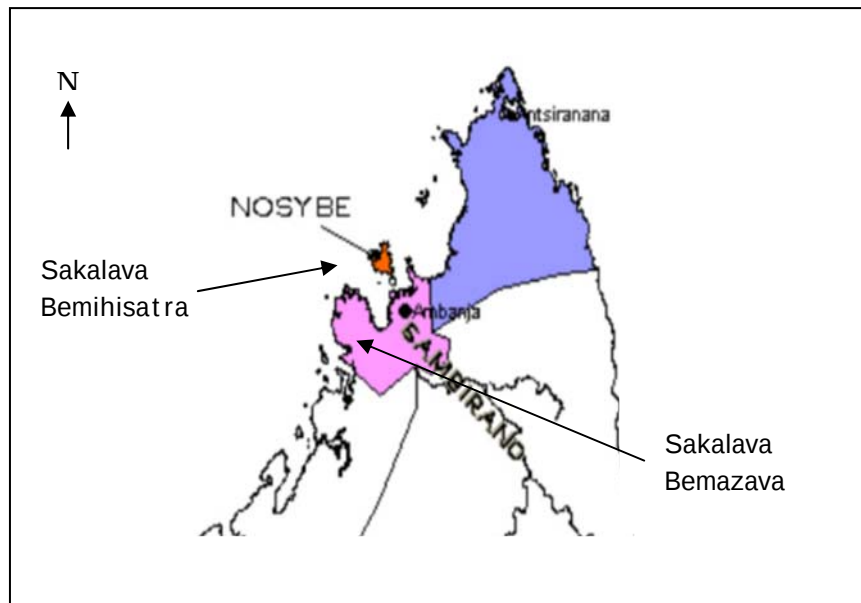
Carte 11: Répartition des Sakalava



La présence des Sakalava dans le Sambirano

Lors de la conquête du nord par les *Sakalava de Boina* au 18^{ème} siècle, le Sambirano appartenant dans un premier temps aux *Antakarana* est attribué aux *Sakalava de Boina*²⁹⁴. Puis au 19^{ème} siècle, la région du Sambirano est régie par les *Sakalava de Bemazava*²⁹⁵ qui sont issus des *Sakalava de Boina*. Le royaume des *Sakalava Bemazava* regroupe l'île de Nosy be et le Sambirano. Mais ce royaume se scinde en deux en raison de la discordance entre les deux héritiers, descendants directs du prince fondateur du royaume *Sakalava Bemazava* (cf. carte 12 et figure 19). Par conséquent, le roi Tsiresy, l'un des descendants, conserve le royaume des *Sakalava Bemazava* dans le Sambirano, avec le village royal sis à Ankify²⁹⁶, actuellement le port d'Ambanja (cf. photo 6). Quant au deuxième héritier, le roi Binao, il fonde le royaume des *Sakalava Bemihisatra*²⁹⁷ de Nosy Be. Selon Waast R. (1972), cette mésentente résulterait de la mainmise du royaume *Merina* sur le royaume des *Sakalava de Boina*, au cours du 19^{ème} siècle. La noblesse *sakalava* est divisée: si certains reconnaissent l'autorité centrale des *Merina* de Tananarive, d'autres, au contraire, poursuivent le mouvement de résistance. L'ensemble de l'empire *Maroserana* éclate en principautés.

Carte 12 : *Sakalava Bemihisatra* et *Sakalava Bemazava*



²⁹⁴ Selon Deschamps H. (1959), un petit-fils de Andriamandisoarivo débarque à Nosy be et ensuite envahit le Sambirano et l'Ankarana. Le roi des *Antakarana* s'enfuit dans un premier temps puis revient faire allégeance au nouveau roi en lui offrant la région du Sambirano.

²⁹⁵ Baré J. F. (1980) écrit au sujet des *Sakalava Bemazava* (litt. " les très clairs "). Ils sont descendants en ligne directe d'Andriamahatindriarivo petit-fils d'Andriamandisoarivo, fils aîné d'Andrianamboeniarivo. Ils appartiennent, par extension, au segment des Zafinbolamena, et sont en opposition avec les *Bemihisatra* pendant le 19^{ème} siècle concernant le pouvoir suprême. Cette opposition fait suite aux contradictions structurales des règles de recrutement à la charge de souverain suprême du Boeny et perdure actuellement en particulier pour le contrôle de l'important tombeau de Mahabibo à Mahajanga. Les *Bemazava*, malgré l'observance de rites funéraires Islamiques, sont fréquemment catholiques.

²⁹⁶ Actuellement, le tombeau royal des *Sakalava Bemazava* se trouve à Ankazotelo (à l'est d'Ambanja).

²⁹⁷ Baré J. F. : (1980) écrit au sujet des *Sakalava Bemihisatra* (litt. " ceux qui avancent avec lenteur "). Ils sont descendants en ligne directe indifférenciée d'Andrianagnilitriarivo, benjamin d'Andrianamboeniarivo, dit aussi Ambabilahy mpanjaka, " le mâle régnant de par les vertèbres cervicales ", du fait qu'il reçut le pouvoir de la fille de son frère aîné. Par extension, ils appartiennent au segment dynastique, islamisé, opposé aux *Sakalava Bemazava*. Ils se répartissent sur trois unités territoriales centrées sur Nosy Be, Ananalava et Mitsinjo..

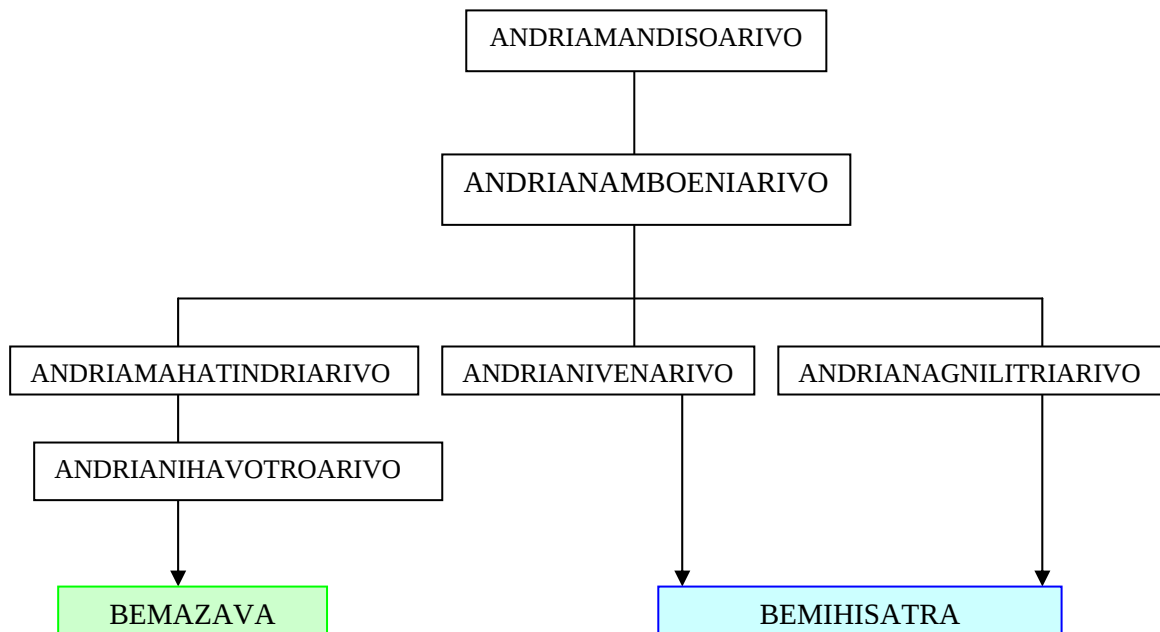
Figure 19 : Origine des *Sakalava Bemazava* et *Sakalava Behimistra* (selon Baré J. F. : 1980)

Photo 6 : Le palais royal d'Ankify



En 1896, le rattachement de l'île de Nosy be à la grande île et la loi d'annexion du 6 août 1896 abolissent officiellement les trois royaumes avec lesquels les Français ont passé leurs accords de protectorat, soit les *Sakalava Behimisatra* de Nosy be et de la presqu'île d'Ampasimena, les *Sakalava Bemazava* de la plaine du Sambirano et les *Antakarana* des plaines de l'Ifasy, de la Mahavavay et de la Mananjeba. Ces trois royautes sont refondues en unités administratives qui sont respectivement, le district de Nosy be, le district d'Ambanja et le district d'Ambilobe.

4.3.2. La politique migratoire de l'administration coloniale française

Le gouvernement colonial participe aux déplacements des populations malgaches et à leur installation dans la zone d'étude. Il facilite grandement la venue des colons dans le Sambirano qui se fait à partir de Nosy Be. Dès 1890, des colons exploitent les forêts à l'intérieur du Sambirano où abondent des lianes à caoutchouc. Leur installation dans le Sambirano s'amplifie dès 1896, année marquée par la proclamation de l'Etat colonial français sur l'île de Madagascar. Dès lors, l'administration coloniale française joue un rôle primordial dans le phénomène migratoire de Madagascar. Elle instaure des flux migratoires afin de satisfaire les besoins de l'économie coloniale. Madagascar est alors divisé en zones de départ, situées au sud et à l'est de l'île, et en zones d'arrivée, situées à l'ouest et au nord de l'île²⁹⁸. Le district d'Ambanja correspond à une zone d'arrivée, car l'administration coloniale y développe les premières sociétés industrielles agricoles détenues par les colons. Ces sociétés sont confrontées au manque de main-d'œuvre dans la région. Dans les années vingt, on parle d'une densité de moins de trois habitants pour le district d'Ambanja²⁹⁹. Cette faible densité n'arrive pas à pallier la forte demande en main-d'œuvre³⁰⁰. Par ailleurs, les populations locales désapprouvent le travail dans les concessions européennes. L'administration coloniale conclut dans ses rapports que « le *Sakalava* est d'une duplicité incroyable et d'une intelligence qui ne se révèle qu'à l'occasion du pillage et de la maraude. D'une paresse insurmontable, il préfère vivre des racines et des tubercules ». Dans un premier temps, l'administration coloniale pense que les *Makoa*³⁰¹, devenus hommes libres grâce à l'abolition de l'esclavage, pourraient résoudre ce problème de main-d'œuvre. Cependant, les *Makoa* désirent s'intégrer dans la société malgache et cherchent à conserver leur fonction de gardiennage de troupeaux des notables *Sakalava*. Grâce à ce travail, ils obtiennent une rémunération en nature (zébus, lopins de terre) qui leur permet de participer aux cérémonies traditionnelles et d'accéder à une assise foncière. Alors, l'administration coloniale s'allie à la noblesse *sakalava* afin que cette dernière recrute des personnes parmi ses sujets et les incite à travailler avec les colons. Parallèlement, l'administration s'efforce de trouver d'autres mesures, telles que l'obligation du travail public. Grâce à cette nouvelle obligation, tout indigène âgé de 16 à 50 ans doit fournir annuellement une prestation de 30 jours de travail avec une indemnité quotidienne de 20 centimes. L'idée est de soutenir les petits colons handicapés. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les chefs indigènes sont tenus de fournir périodiquement et à la demande de l'administration, des hommes valides destinés aux travaux publics ou privés. D'autres obligations sont encore promulguées par l'administration coloniale comme l'imposition, par exemple, obligeant les personnes sans revenus financiers de se procurer de l'argent au moyen du salariat. L'impôt de capitation et l'impôt sur les bovidés, payables tous deux en espèces, sont des mesures qui contribuent également « à

²⁹⁸ Waast R. (1980) : « A l'inverse des plateaux, les côtes furent le plus affectées par la création d'entreprises étrangères productives ; elles reçurent des rôles différents dans ce développement ; à grands traits, les zones Est et Sud du pays ont été constituées en réserve nationale d'une main d'œuvre itinérante, aux migrations finalement organisées par les communautés traditionnelles d'origine ; au contraire, les zones ouest et nord du pays reçoivent ce flux de bras, et l'emploient durant sa vie active - soit dans les grands domaines agro-industriels ou latifundiaire, dont elles sont terres d'élection, soit à la petite production marchande, libre ou encadrée par l'Etat ».

²⁹⁹ Environ 22'000 habitants pour une surface de 8'000 km pour le district d'Ambanja en 1920 (Dandouau A et Chapus G.S.:1952).

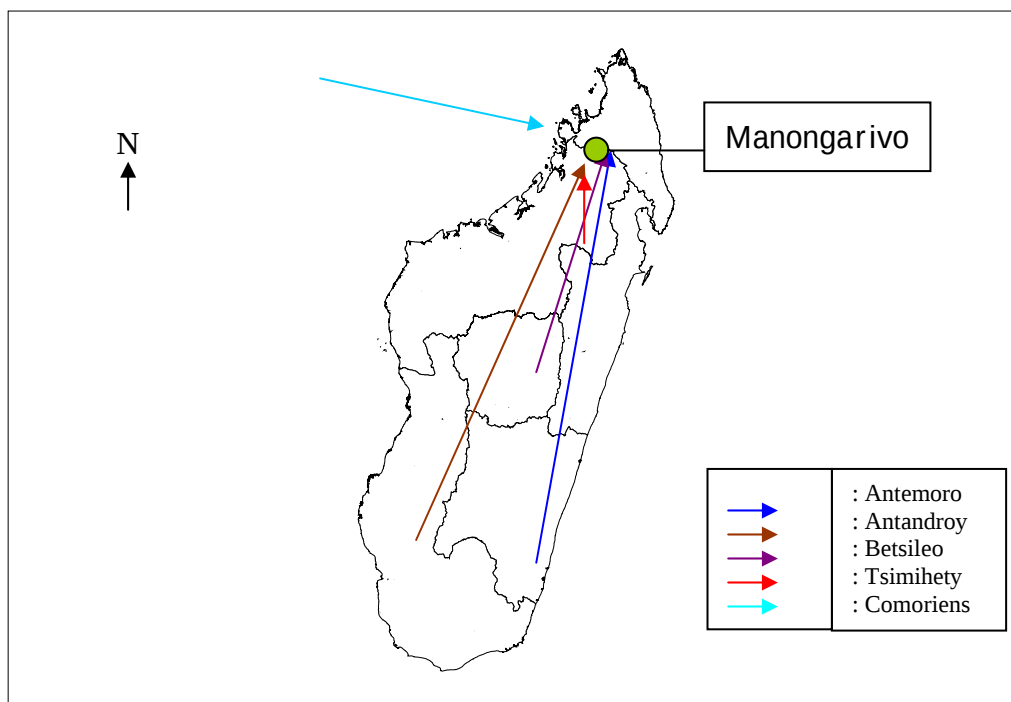
³⁰⁰ On parle, pendant les années vingt, d'une arrivée massive de colons qui s'installent sur des grandes exploitations qui requièrent une main-d'œuvre importante.

³⁰¹ Les *Makoa* sont les esclaves d'origine africaine, principalement du Mozambique, arrivés au 18^{ème} siècle dans le Sambirano sur les bateaux des *Antaloatse*. Les esclaves noirs sont vendus aux *Antaloatse* et ensuite transportés par boutres jusqu'aux comptoirs des côtes malgaches, avant d'être revendus aux *sakalava*.

mettre l'indigène au travail »³⁰², pour utiliser les termes de l'administration de l'époque. Mais ces directives entament sérieusement les relations entre l'administration et la population. En 1898³⁰³, une révolte éclate suite aux nouvelles dispositions émises par le gouvernement français. Elles portent sur la modification du droit foncier coutumier et le changement de statut des rois *Sakalava Bemazava*. La première mesure permet l'acquisition des terres par les concessionnaires européens, provoquant une véritable razzia foncière. Quant à la seconde, elle dépouille les nobles de leurs terres au profit des concessionnaires étrangers; l'administration coloniale interdit, en outre, aux sujets de marquer la révérence traditionnelle aux rois. La révolte qui s'ensuit est sévèrement réprimée et suite à cela, le gouvernement colonial s'appuie sur les pouvoirs traditionnels en instaurant une administration indigène, puisque selon l'administrateur: « Utiliser les *mpanjaka*, fortifier leur autorité, [...] gouverner sous leur nom est la méthode que je crois la plus pratique en ce moment » et plus loin « les chefs indigènes auront auprès d'eux des forces de police recrutées par leurs soins [...] et chacune des petites unités territoriales (cantons ou villages) doit avoir ses chefs naturels »³⁰⁴.

La politique nationale migratoire aurait entraîné le déplacement de plusieurs milliers de personnes vers le Sambirano, faisant de cette région une zone d'accueil à l'échelle nationale. Comme population immigrante se trouve majoritairement représentée, les *Antemoro* du sud-est, les *Antandroy* du sud-ouest et les *Betsileo* du centre (cf. carte 13).

Carte 13 : Les mouvements migratoires sous la colonisation française



³⁰² Archives Aix. 2D24. Province d'Ananalava. Rapport économique 1903, in Waast R., « Les *Antakaranana* », texte inédit, 1972.

³⁰³ En fait, il semblerait que le début de la révolte commence en raison d'un viol commis sur une jeune femme noble *Sakalava* du Sambirano par un fonctionnaire d'Etat ; cet incident met le feu aux poudres dans un climat où les tensions couvaient déjà.

³⁰⁴ Instructions de Pennequin sur l'organisation administrative après la révolte du nord-ouest – Archives d'Aix 2D24, Province d'Ananalava, in Waast R., « Les *Antakaranana* », texte inédit 1972.

Les immigrants, engagés dès octobre, reçoivent des contrats de 7 à 20 ans renouvelables, durant lesquelles ils restent au service de la même compagnie³⁰⁵. De 1910 à 1930, cette immigration connaît deux pointes de fortes arrivées. On distingue la période de 1910 à 1913, caractérisée par une reconversion des *Antemoro*, venus en tant que chercheurs d'or, dans le salariat agricole ou dans le métayage. Selon les chiffres de l'administration coloniale, ils seraient environ 1'400 personnes dans le Sambirano, en 1910. S'ensuit des années marquées par la diminution des arrivées en raison du développement des cultures caféières dans le sud-est, de la limitation des recensements dans les concessions du nord résultant de la première guerre mondiale, de la baisse des salaires découlant du ralentissement de l'économie et des résultats décevants provenant des mines d'or. Puis, de 1920 à 1930, l'immigration reprend avant d'être freinée par la crise économique mondiale.

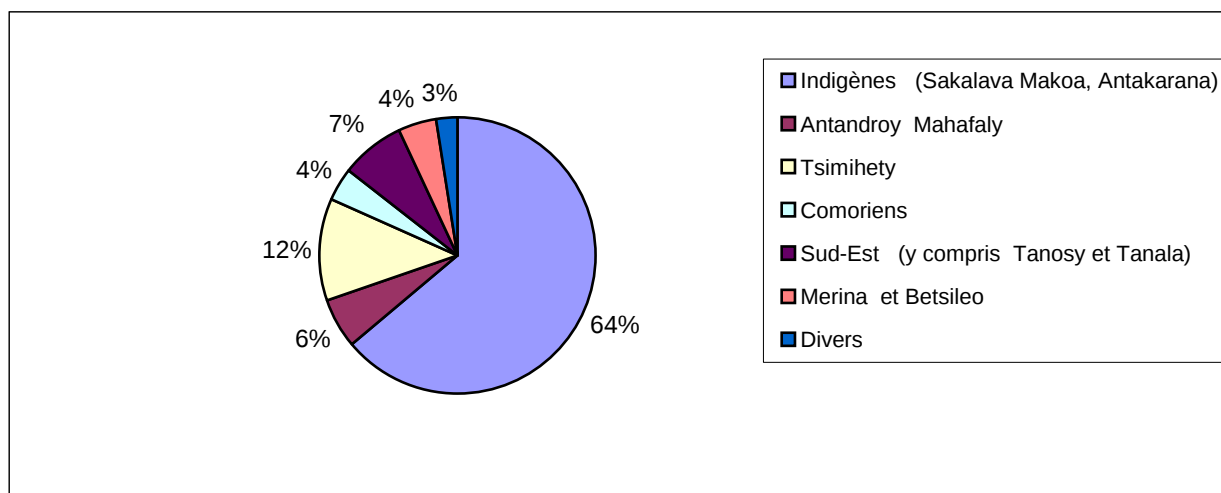
Ces flux migratoires ne modifient pas foncièrement la structure de la population. La population autochtone reste dominante et constitue environ les 70 % de la population totale (cf. figure 20). En outre, les immigrants n'engendrent aucun désordre : cantonnés soit dans les campements, soit sur les concessions d'agriculteurs européens, ils n'ont que peu d'occasions pour s'intégrer dans la société locale³⁰⁶. Mais ces arrivées entraînent une ruée sur les terres fertiles, ruée qui n'existait pas avant la venue des colons et avant l'installation des compagnies agricoles. Rares sont les immigrants qui, à la fin de leur contrat, retournent dans leur région d'origine; ils cherchent plutôt à s'installer et tentent d'acquérir des terres grâce au faire-valoir indirect. Nombreux sont les *Betsileo* et les *Antesaka* qui, arrivés comme main-d'œuvres, deviennent métayers après la crise des années trente. Certains se regroupent et créent même leurs propres villages dans le Moyen Sambirano. Les Comoriens et les *Tsimihety*³⁰⁷ de Bealanana-Mandritsara (province de Mahajanga) viennent également en grand nombre dans le district d'Ambanja. A l'heure actuelle, les *Tsimihety* représentent la plus importante ethnie d'immigrés dans la zone périphérique de la réserve de Manongarivo. La forte pression démographique sur les ressources vivrières est à comprendre comme une raison ayant déterminée leur départ.

³⁰⁵ Selon Rakotondrabe D. J. (1985), avant son départ, l'engagé reçoit une avance perçue sur son salaire, qu'il peut utiliser durant le voyage. On lui promet outre son salaire, 500 à 1000 g de riz par jour et de la viande. Le voyage, aux frais de la compagnie, se fait par bateau et/ou par camion ou encore à pied.

³⁰⁶ En effet, ils ne se mêlèrent que rarement à la population ; quelque fois ils pratiquent la cérémonie du *fatidra* (lien de fraternité par le sang), et font ainsi des alliances avec des *Sakalava* afin d'avoir la jouissance des terres mais ce phénomène reste exceptionnel. Dans tous les cas, ils forment une communauté à part et vivent dans des villages ou quartiers organisés (Rakotondrabe D. J. : 1985).

³⁰⁷ Les *Tsimihety* (litt. : "qui ne se coupent pas les cheveux") : Au 17^{ème} siècle, ils quittent la région de Mananara (région côtière sud-ouest) et se fixent dans l'Androna (région de Mandritsara). Dès lors, les districts de Port-Bergé, Befandriana, Antsohihy et Bealanana sont peuplés par les *Tsimihety*. Plus tard, au 18^{ème} siècle, les *Tsimihety* se réfugient plus à l'est dans les forêts en raison du pillage de la région de Ankaizina ; finalement ils s'installent dans l'Ankaibe (grande plaine). Mais, ils sont une nouvelle fois repoussés en raison des conflits avec les *Sakalava de Boina* et continuent leur expansion vers le nord.

Figure 20 : Les populations du district d'Ambanja en 1958
(adapté de Deschamps H. : 1959)³⁰⁸



4.3.3. Colonisation actuelle de la réserve : dynamique du passé et innovations

Comme nous l'avons démontré dans les pages précédentes, nous pensons que la progression humaine dans la réserve résulte d'un long processus débuté sous la colonisation, et dont les effets malheureux se font ressentir depuis une vingtaine d'années. Grâce à l'historique des villages, nous avons pu établir que les premières installations des hameaux et des villages en plaine remontent aux années trente. A cette époque, la réserve n'existe pas encore et les personnes nouvellement arrivées s'établissent dans des régions forestières vierges. Ils sont majoritairement *Tsimihety* depuis le sud jusqu'au nord-ouest, en longeant le versant ouest et *Sakalava*, depuis le nord-ouest jusqu'au nord-est.

Ainsi, en étudiant les origines des *fokontany* du sud-ouest, nous relevons que les quatre lignages fondateurs du *fokontany* d'Analanantsoa et les cinq lignages fondateurs du *fokontany* de Beraty sont tous *Tsimihety*, originaires de la région de Befandriana, Mandristara, Port Bergé et Antsohihy³⁰⁹. Arrivés comme main-d'œuvre au début du siècle dans les compagnies du Sambirano, ils s'installent dans la région sur des terres libres après la première crise économique mondiale. Ces terres leur sont familières³¹⁰ puisqu'elles se situent sur le trajet de transhumance emprunté par leurs zébus. Un peu plus tard, dans les années cinquante, une autre vague d'immigrants s'installe directement dans les hameaux, sans passer par les compagnies. Ces immigrants se considèrent comme *zafintany* (litt. "les petits fils de la terre") et comme *tompon-tany* (litt. "les maîtres de la terre"). Par ailleurs, bien que *Tsimihety*, ils se revendiquent comme *Tsimihety-Sakalava*, ethnie qui en tant que telle n'existe pas ; mais, cette revendication ethnique signifie que les lignages *Tsimihety* attribuent la possession de la terre sur laquelle ils se sont établis aux *Sakalava*. Grâce à cette assimilation, ils peuvent faire valoir leur droit sur cette terre. Par ailleurs, un autre critère justifie cette appellation, selon les *Tsimihety* : il repose sur le mariage entre immigrants *Tsimihety* et femmes *Sakalava*.

Consécutivement à cette dénomination ethnique, il en ressort que le lien ethnique est primordial dans la question foncière : ce n'est pas la date d'installation qui fait foi, mais le

³⁰⁸ Nous ne pouvons établir de comparaison avec la période actuelle, car il n'y a pas de statistiques à ce sujet. Selon nos observations ainsi que selon les conflits locaux mettant en opposition les *Sakalava* et les *Tsimihety*, nous avançons que la proportion des *Tsimihety* devient de plus en plus importante, mais n'est pas majoritaire.

³⁰⁹ Cette région est le berceau des *Tsimihety* (province de Mahajanga) et se situe à la frontière de la zone sud-ouest. Cette proximité explique sans doute la forte influence des *Tsimihety* dans la zone.

³¹⁰ Informations obtenues auprès des *ray-aman-dreny* du *fokontany* d'Analanantsoa.

critère d'appartenance à l'ethnie considérée comme «propriétaire» de la terre. En l'occurrence, les *Makoa*, bien que s'étant installés dans la région au cours des années trente tout comme les *Tsimihety*, sont considérés comme des *tompon-tanàna* (litt. "propriétaires de village") et non pas comme des *tompon-tany*. Leurs origines ancestrales autres que malgaches ne leur procurent pas le statut d'autochtones, même s'ils sont établis depuis plusieurs générations à Madagascar. Un autre critère pour établir le degré d'appartenance à la terre est la présence ou non du tombeau familial. Il distingue l'autochtone de l'immigrant puisque les descendants des premières familles installées sont enterrés dans le tombeau.

Dans la zone nord de la réserve, les villages de plaine sont fondés, également au cours des années trente, par des *Sakalava* et non, par des *Tsimihety*. Leurs origines relèvent de la politique foncière et de la politique agricole développées par l'administration coloniale qui les a repoussés vers le Moyen et Haut Sambirano, soit en direction de la réserve³¹¹. Par contre, les villages de montagne de cette zone sont composés à 80% de *Tsimihety* qui sont arrivés il y a moins de 30 ans. Nous observons à ce titre une similarité évidente entre les deux régions de montagne sud-ouest et nord-est : les villages de plaine sont les lieux de départ pour les incursions dans la réserve dès les années soixante, incursions qui s'amplifient dans le courant des années soixante-dix. Dans la région nord-est, c'est le bassin versant de l'Ambahatra qui est particulièrement touché par cette colonisation alors que dans le sud-ouest, le bassin versant de la vallée de l'Antsahakolana accueille les nouvelles arrivées. Ces incursions sont le fruit des premiers habitants *Tsimihety* sis en plaine ainsi que de *Tsimihety* résidant toujours dans leur lieu d'origine mais apparentés aux lignages fondateurs des villages de plaine.

Un peu plus tard, la décennie des années soixante-dix ouvre la voie à l'installation de nouveaux hameaux en bordure de la réserve, plus précisément au nord-ouest et à l'ouest. Ces hameaux, par opposition aux précédents, sont constitués par des *Tsimihety* nouvellement arrivés et dont la plupart se développent en village voire même en *fokontany*, dans les années quatre-vingt. Ces zones d'habitation deviennent à leur tour de nouveaux lieux de départ pour la colonisation de la réserve. Les immigrés s'installent à titre individuel au sein même de la réserve ou alors créent de nouveaux hameaux limitrophes.

Fort des ces observations passées, nous sommes en mesure de décrire la dynamique actuelle de colonisation de la réserve. Elle s'applique dans cinq zones qui sont respectivement: le bassin versant de l'Antsahakolana (sud) (cf. 1A, carte 14), le bassin versant de l'Ambahatra (nord-est) (cf. 1B, carte 14), le *fokontany* d'Anjialava (ouest) (cf. 2A, carte 14), le bassin versant de la Djangoa (nord-ouest) (cf. 2B, carte 14) et le bassin versant de la Manongarivo (sud-ouest) (cf. 3, carte 14). Plus particulièrement, à l'aide de la carte 15, nous observons la progression dans la partie ouest de la réserve comprise sur une période de dix ans, soit de 1987 à 1998. Comme l'illustre cette carte, les défrichements s'effectuent en direction de la réserve, dont certains ont déjà franchi les nouvelles limites de 1977. Il s'agit du bassin versant de l'Antsahakolana, au sud-ouest et du *fokontany* d'Anjialava, au centre ouest. La densité des *tetika*, représentée par les cartes 16 et 17, conforte la dynamique des cultures de riz en direction de la réserve. Entre 1987 et 1997, la catégorie « forte densité des *tetika* » se prolonge vers la forêt au détriment de la plaine. La spatialisation des défrichements suit quant à elle le processus suivant : en premier lieu se développe de petits noyaux à forte densité de parcelles de riz, entourés par une couronne de « moyenne densité » qui relie entre eux les noyaux à forte densité (carte 16). Au fil du temps, les zones présentant une densité élevée de défrichement se développent de plus en plus, et tendent à remplacer les zones à moyenne densité qui elles mêmes se supplantent aux zones à faible densité. Remarquons encore que les zones de colonisation longent les cours d'eaux, ce qui facilite les installations humaines.

³¹¹ Cf. chapitre 4.3.2.

Carte 14 : Les zones de colonisation

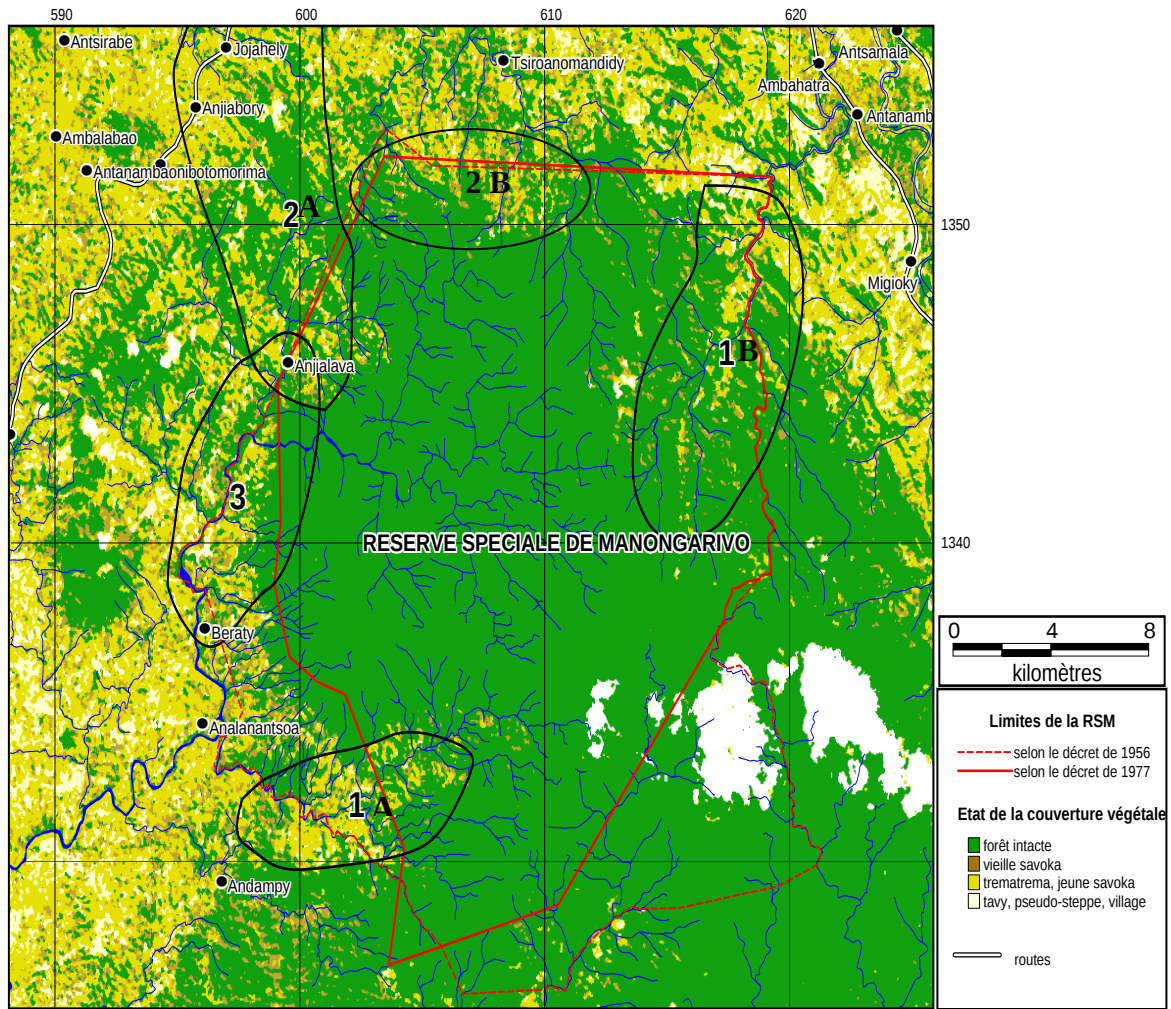
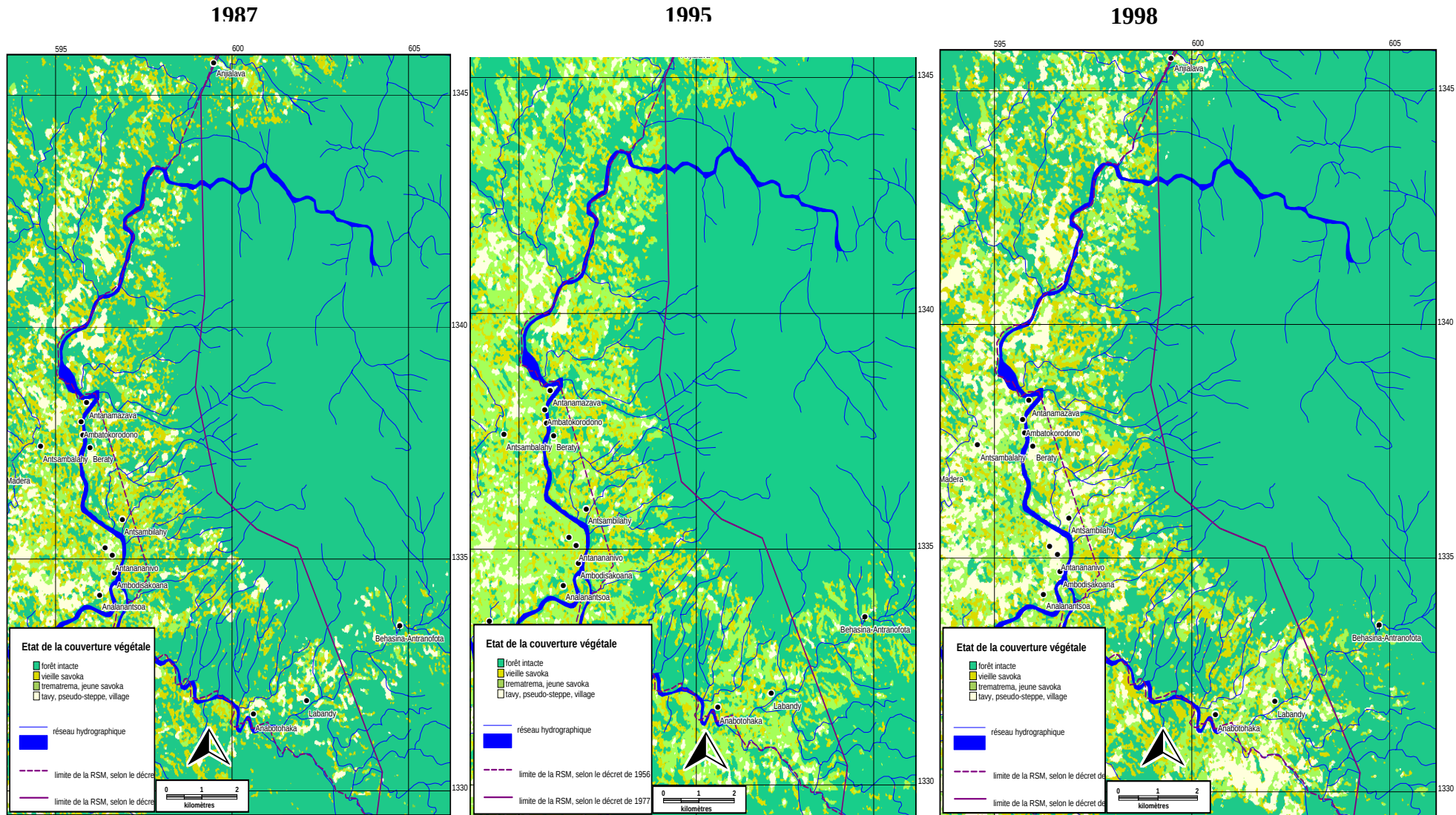


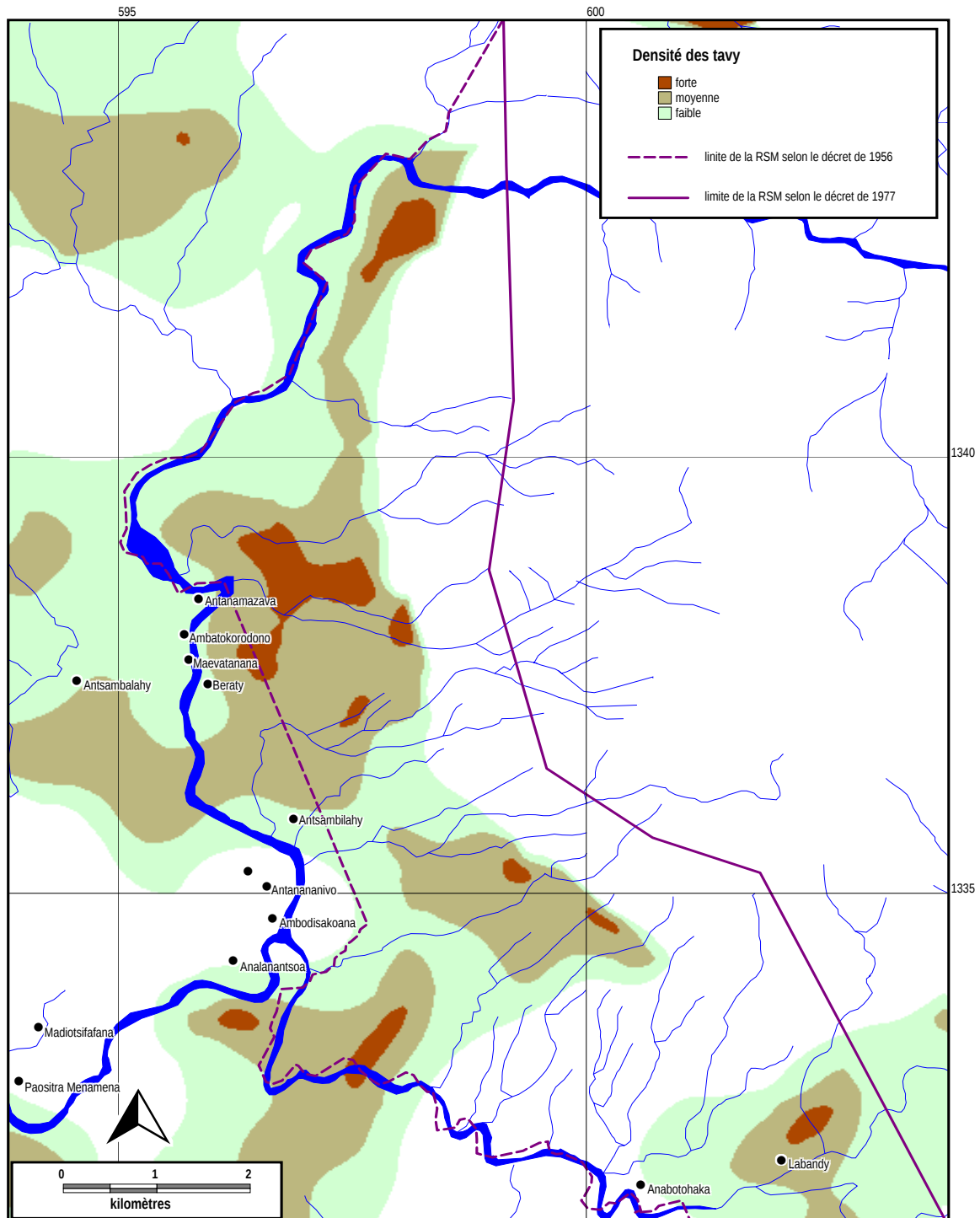
Photo 7: Case d'immigrants, dans les environs de Befalafa (nord-est de la réserve)



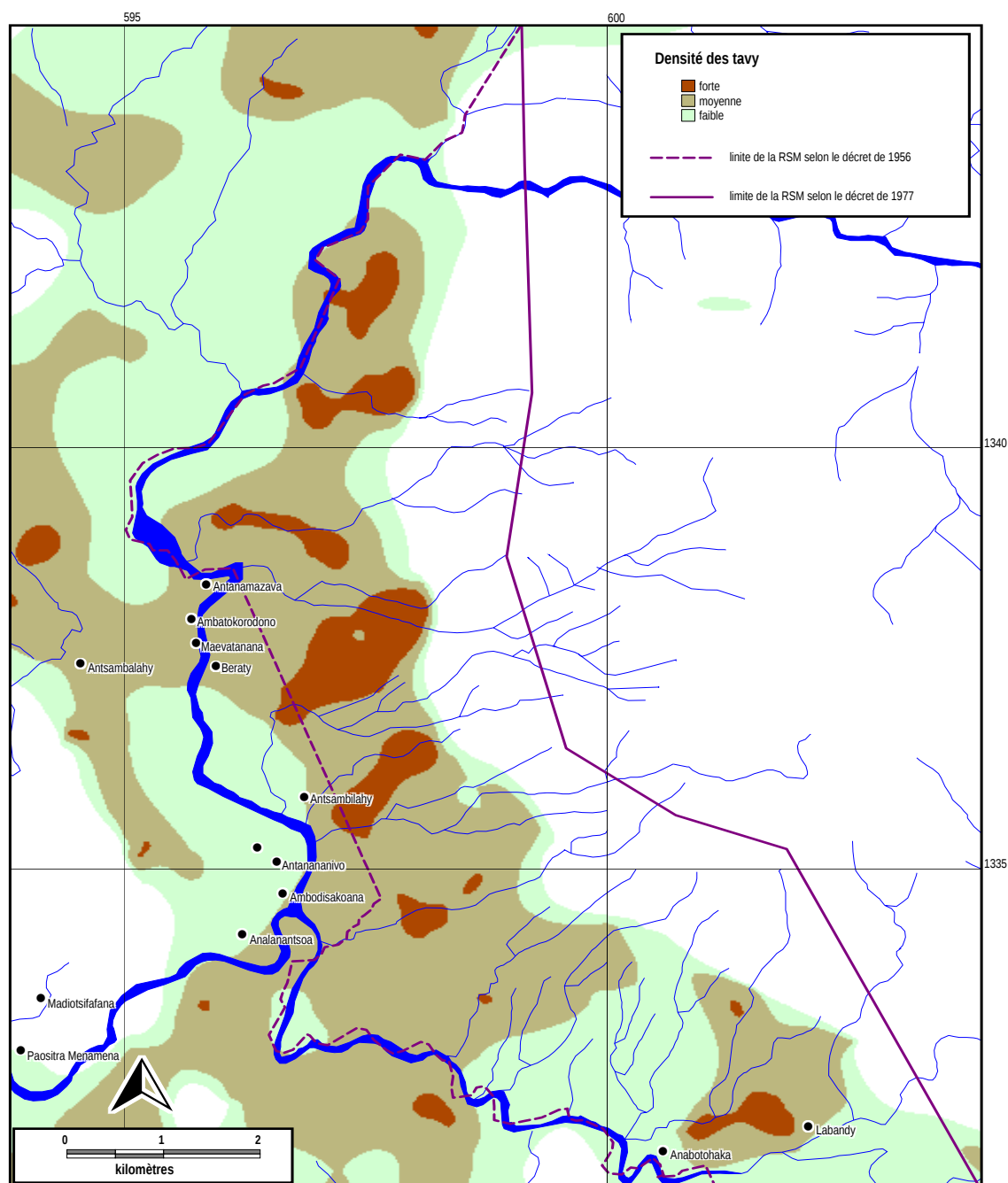
Carte 15 : Etat de la couverture forestière dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo (1987, 1995, 1998)



Carte 16 : Densité des *tetika*, dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo en 1987 (source : EPB)



Carte 17 : Densité des *tetika* dans la bordure occidentale de la réserve spéciale de Manongarivo en 1998 (source : EPB)



Nous avons divisé ces zones d'immigrations en sous-zones d'immigrations traditionnelles et en sous-zones de nouvelles immigrations. Le bassin versant de l'Antsahakolana (cf. carte 14) appartient à la première catégorie. La progression des défrichements y connaît une recrudescence dès 1987, démontrée par l'analyse des photos aériennes³¹² : le rythme des défrichements double entre 1987 à 1995 par rapport aux années 1954 à 1987. De plus, ces défrichements s'élèvent en altitude et tiennent de moins en moins compte du facteur pente. En moyenne, les défrichements dans la forêt se situent aux alentours

³¹² Les chiffres cités sont tirés de l'étude EPB, effectuée sous la direction de Gautier L & al.: 1999

de 300 à 500m. d'altitude, mais on trouve des défrichements vers 700m. Leur progression s'avère en nette élévation par rapport aux années précédentes, puisque entre 1954 à 1987, la déforestation se situait aux environs de 300 à 400m d'altitude. Quant au facteur pente, la majorité des déforestations s'appliquent sur une pente de 20 à 40 %, entre 1987 et 1995 ; mais il existe également des cas isolés de défrichements sur des pentes de 70 à 90 %. Or, pour la période de 1954 à 1987, la moyenne des pentes se situe aux alentours de 10 à 30%.

A l'aide de nos observations, nous notons que ces modifications induisent également de nouvelles revendications des défricheurs³¹³, plus particulièrement depuis 1996. Ils ont ainsi déposé une demande de regroupement de hameaux et de villages, en *fokontany*. Parallèlement, des requêtes émises par ces mêmes villages auprès des autorités compétentes concernent l'implantation de nouvelles infrastructures comme l'école, l'instauration d'un poste d'enseignant, l'amélioration des moyens de communications jusqu'au village. L'ensemble de ces demandes révèle que les habitants, qui sont initialement des défricheurs isolés, souhaitent légaliser leurs acquis terriens et faire reconnaître leur structure socio-administrative auprès de l'Etat, après qu'ils se soient regroupés en hameaux ou en village. Ces attentes sont contraires à la politique de conservation de la réserve qui tente de contenir la progression démographique en déjouant toute mesure favorable à l'amélioration des conditions de vie des gens résidant dans la réserve. Pour cette raison, ces revendications ne sont pas appuyées par l'administration locale et les villageois s'organisent en comités afin de développer leurs propres initiatives : par exemple, le comité scolaire du village de Labandy, après avoir récolté la somme nécessaire et les promesses de biens en nature, s'est rendu en ville pour s'enquérir d'une personne capable d'assurer la scolarisation de leurs enfants. Le comité d'entretien des chemins pédestres regroupant l'ensemble des hameaux du bassin versant d'Antsahakolana a organisé la réfection des routes. Un autre village recherche un responsable sanitaire faisant office de médecin pour les défricheurs. Par ces initiatives, les villageois démontrent une grande volonté dans la prise en main de leur destinée, appuyée par une forte cohésion sociale.

Une autre région, également caractéristique de la sous-zone de colonisation traditionnelle, est représentée par le bassin versant de l'Ambahatra, nord-est de la réserve. Dans cette zone, la déforestation est la plus prononcée par rapport à l'ensemble des zones défrichées de la réserve de Manongarivo. Toujours selon l'étude de Gautier L. & al. (1999), il en ressort que les défrichements ont plus que triplé entre 1987 et 1995, par rapport aux années 1954 à 1987 et qu'ils se situent sur des pentes de plus en plus raides, atteignant des valeurs de l'ordre de 70 à 90% (cf. photo 8). La majorité des *tetika*, toutefois, s'installe sur des pentes de 20 à 40%. Par ailleurs, les auteurs observent qu'il s'agit du seul bassin versant dont les surfaces défrichées à l'intérieur de la réserve atteignent des valeurs comparables à celles observées hors réserve. Nous pensons que les raisons de cette dynamique reposent partiellement sur le critère d'ancienneté de peuplement de la zone. En effet, le bassin versant de l'Ambahatra se situe dans le prolongement du Sambirano qui est, comme nous l'avons décrit précédemment, la zone d'installation privilégiée des colons au début du 20^{ème} siècle. Plus tard, le gouvernement indépendant stimule grandement l'installation de populations dans le bassin versant du Sambirano; alors que pour le gouvernement colonial, il s'agit d'augmenter la production de rente³¹⁴, la priorité du gouvernement indépendant est à la

³¹³ Nous utilisons ici le mot défricheur en tant que terme générique regroupant l'ensemble des personnes défrichant à l'intérieur de la réserve.

³¹⁴ Au début du siècle dans la région d'Ambanja, l'administration coloniale a divisé les terres en Périmètres de colonisation et Réserves Indigènes ; les premières servant les intérêts des colons principalement pour développer les compagnies de cultures de rentes sont situées dans le delta du Sambirano et s'étalent jusqu'au moyen Sambirano ; quant aux secondes, distribuées aux autochtones et en réponse à l'élaboration des périmètres de colonisation, elles sont essentiellement concentrées dans le moyen et haut Sambirano, soit en direction de la forêt.

reconquête, par la population, des anciennes terres des colons³¹⁵. De cette installation démographique facilitée, il en ressort une pression accrue sur les terres, notamment dans la vallée du Sambirano. Les paysans recherchent de nouveaux espaces pour les cultures, en amont du Sambirano et atteignent le bassin versant de l'Ambahatra. Actuellement, cette pression se mesure par la densité de la population, très importante pour cette région puisque la commune d'Antanambao présente une densité de 85 habitants / km²³¹⁶.

Photo 8: Défrichements dans la vallée de l'Ambahatra (nord-est de la réserve)



Concernant les nouvelles sous-zones de colonisation, depuis la fin des années septante, nous en avons identifié deux, bien que leurs dynamiques soient moins importantes que celles observées dans les deux zones citées supra. Un des grands avantages de ces nouveaux emplacements est qu'ils se situent relativement proches des voies d'accès (environ 4 heures de marche jusqu'à la route nationale), permettant plus aisément l'évacuation des produits agricoles. Nous parlons dans un premier temps du bassin versant de la Djangoa, situé dans le nord-ouest de la réserve. L'implantation des hameaux et des villages date des années septante mais se développe dans les années quatre-vingt. La progression en direction de la réserve fait suite aux défrichements dans la forêt classée sise en bordure nord-ouest de la réserve (cf. photo 9). Cette dernière aurait dû servir de rempart à la réserve. Or, une fois, son défrichement entrepris, la population s'est ensuite dirigée vers la réserve de Manongarivo, à partir du village d'Antanambao Belinta.

L'ouest de la réserve avec plus précisément, le *fokontany* d'Anjialava, est également considérée comme une nouvelle aire d'arrivée. Dans les années septante, Anjialava n'est encore qu'un hameau. Dès 1980, l'actuel président du *fokontany* et premier défricheur du lieu revient avec des membres de sa famille pour s'y installer définitivement. Dès lors, le hameau se transforme en village, si bien qu'au début des années quatre-vingt-dix, il obtient le statut de *fokontany* (auparavant, il était rattaché au *fokontany* de Beraty). Cette nouvelle entité administrative engendre une arrivée croissante de population à Anjialava. Cette dernière se caractérise alors par une incursion au sein de la réserve, réprimée par le service des Eaux et Forêts ainsi que par l'ANGAP en 1999. En analysant la liste des dix-huit personnes arrêtées

³¹⁵ Le programme politique de la 1^{ère} République focalisé sur le développement agricole, favorise également le développement des cultures de rente dans cette zone productrice du Sambirano et inévitablement l'accroissement démographique par des mouvements d'immigration vers une zone réputée riche.

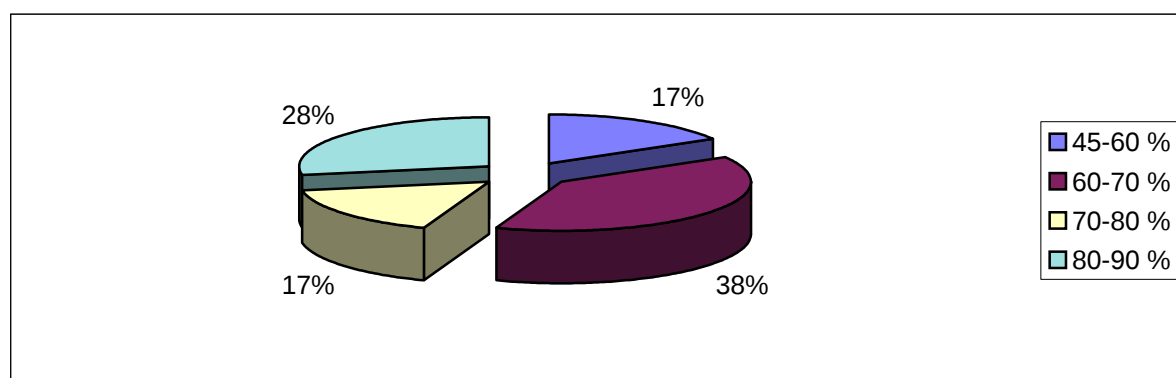
³¹⁶ Le rapport est de 1261 habitants pour une superficie de 150 km² (1993).

pour défrichements illicites dans la réserve (1999), nous constatons d'une part que seules trois personnes vivent en-dehors du *fokontany* de Anjialava, mais proviennent de la région proche, alors que les quinze autres personnes résident toutes à Anjialava. Ces incursions représentent une extension territoriale stratégique pour le terroir villageois de Anjialava ainsi qu'un accroissement global de la production agricole. Nous relevons aussi que le facteur pente rejoint la caractéristique globale concernant l'immigration dans la réserve, à savoir: une déforestation qui s'applique sur des pentes de plus en plus fortes. C'est ce que nous démontre la figure 21 représentant les dix-huit cas sanctionnés. Nous y voyons que les défrichements se situent sur des pentes supérieures à 45%, que la majorité atteint des pentes de 60 à 70%, voire même des pentes de 80 à 90%. Ces chiffres alarmants sont consternants. Ils sont de loin supérieurs à ceux observés dans le cadre de l'étude de Gautier L. & al. (1999) bien qu'ils confirment la logique de progression des défrichements qui s'effectue sur des pentes de plus en plus raides. Par contre, ils indiquent que le facteur pente ne représente pas un frein à la colonisation de la réserve.

Photo 9: Défrichement d'une parcelle dans la forêt classée, région de Tanambova Belinta (nord-ouest de la réserve)



Figure 21 : Degré des pentes défrichées dans la réserve spéciale de Manongarivo, versant ouest, Anjialava , 1999



Selon les témoignages obtenus, nous relevons que les relations parentales, proches ou éloignées, entre les trois *fokontany* de Anjialava, Beraty et Analanantsoa sont très fortes. Par exemple, une famille possède des terres à Anjialava et à Beraty. Chaque année, le chef du lignage décide quel membre de sa famille se rend dans chacun des villages pour y cultiver les terres familiales. Cette situation existe également pour la vallée de l'Antsahakolana. Un certain nombre de chefs de lignage vivant dans les *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa envoient également des membres de leur famille dans la vallée. Un autre phénomène intéressant que nous avons relevé est le développement de nouveaux hameaux et villages. Depuis 1997, nous avons recensé quatre nouveaux villages qui se sont installés en bordure de la réserve. Chaque village compte en moyenne une quinzaine de toits (soit entre 40 et 90 personnes par village). Cependant l'installation de ces villages ne correspond pas à autant de défrichements dans la réserve car les habitants de ces villages sont originaires des villages et des hameaux de la région où ils possèdent déjà leurs terres. Leurs motivations de déménagement sont diverses. Elles relèvent soit de l'envie de se trouver proche des terres cultivées, soit de motivations religieuses³¹⁷. Quelques nouveaux arrivants nous ont parlé de rechercher une certaine autonomie par rapport à leurs aînés.

Mais pour nous, l'intérêt de cette nouvelle installation marque un tournant dans la dynamique de colonisation de la réserve. Le mouvement d'immigration observé se dirige du sud vers le nord, en longeant le versant ouest. C'est un nouveau flux de colonisation qui débute dans les années quatre-vingt et qui fait suite au déplacement des flux traditionnels de l'immigration des zones de l'Antsahakolana et de l'Ambahatra, devenues saturées; une autre explication réside dans la politique de sensibilisation et de répression des services gestionnaires de la réserve qui ont lieu dans les zones traditionnelles d'immigration³¹⁸. Finalement, la difficulté géophysique d'accéder aux terres vierges dans les deux régions d'immigration traditionnelles démotive peut-être aussi les nouveaux immigrants; ils recherchent d'autres zones, plus accessibles, comme le bassin versant de la Djangoa et le *fokontany* d'Anjialava qui permettent d'écouler les produits de rente, plus aisément³¹⁹.

Photo 10: Le président d'Anjialava rentre sa récolte de café, Anjialava



Photo 11: Construction d'un nouveau village, versant Ouest



³¹⁷ Car un des villages est constitué par un pasteur.

³¹⁸ Cf. ch. 4.6.2.

³¹⁹ Environ 4 heures de marche jusqu'à la route nationale. Il est du reste prévu une amélioration des conditions d'accès pour les collecteurs qui peuvent venir actuellement avec les tracteurs, à une heure de marche de ces nouveaux villages

4.3.4. L'organisation spatiale des terroirs villageoise

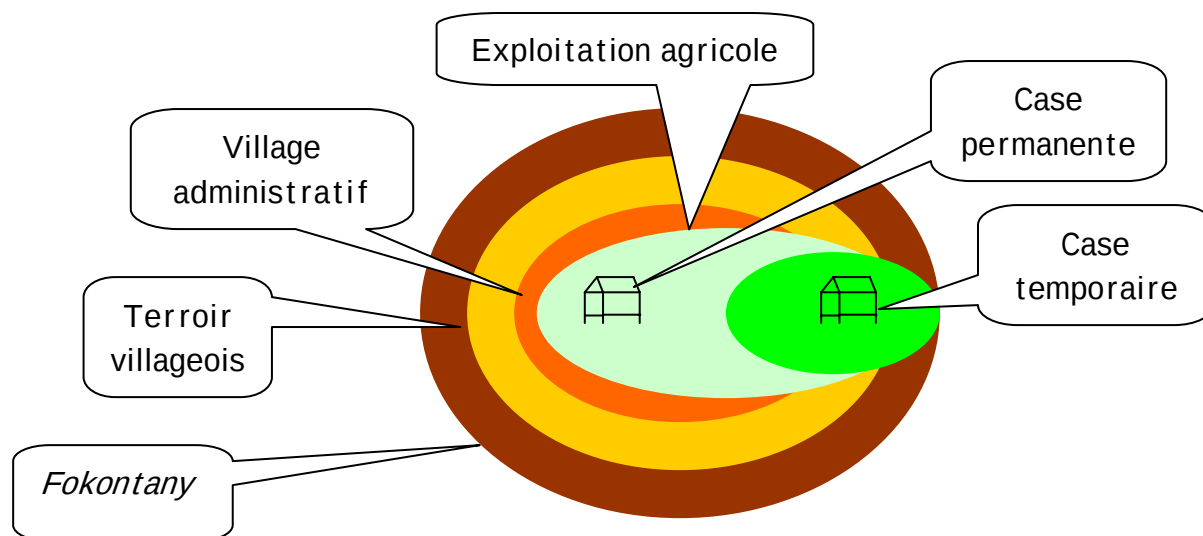
Les terroirs villageois³²⁰ s'organisent autour du système agricole extensif. Ce système, très complexe, repose sur deux caractéristiques essentielles ; en premier lieu, les exploitations agricoles qui composent le terroir villageois répartissent leurs parcelles cultivées sur des zones écologiques variées; en second lieu, une exploitation agricole située en plaine détient une double zone de cultures : celle située en plaine et celle située dans la montagne. Cette dispersion oblige les habitants des plaines à émigrer environ cinq mois par année dans les habitations de montagne appelées *habitations temporaires*. Elles sont établies sur le *bongo* villageois où se trouvent les champs de *tetika*. La famille y émigre après la période d'ensemencement des champs et y séjourne jusqu'à la période de maturation du riz. Par la suite, une ou deux personnes de la famille reste/nt encore sur les lieux pour surveiller la production, plus particulièrement contre les voleurs, alors que le reste de la famille redescend en plaine dans les habitations permanentes. L'isolement durant cette migration temporaire, résultant de l'inondation des voies de communications, s'avère très pénible : maladies, affaiblissement général de la population, difficultés d'approvisionnement, isolement social sont autant de facteurs durement ressentis par la population pendant cette période de soudure. En plaine, la plupart des villages sont vidés de leur population tandis que d'autres s'organisent pour y laisser les enfants sous la surveillance soit d'un enseignant, engagé exceptionnellement pour l'occasion, soit de personnes âgées.

A la différence des habitants précédents, les résidents des montagnes ne possèdent pas de champs en plaine³²¹ mais, dans certains cas, ils détiennent également des habitations secondaires, situées plus en amont et à l'intérieur de la forêt. Ils dupliquent par conséquent l'organisation du terroir villageois des plaines avec des composantes similaires qui sont : l'espace agricole (parcelles cultivées, jachère, jardins de case), l'espace utile à la chasse et à la cueillette (fruits et légumes, mais aussi plantes médicinales, récolte de miel, bois de construction, bois de chauffe), l'espace utile à la pêche et à l'élevage (les zones de pâtures), l'espace utile à l'approvisionnement en eau, l'espace cultuel (les lieux *fady*) et finalement l'espace habité. En l'occurrence, les limites du terroir villageois dépassent de loin les limites administratives du village comme nous le démontre la figure infra.

³²⁰ Voici la définition que nous donnons pour le terroir villageois : le terroir villageois de la zone d'étude est composé des lieux sociaux, des habitations, des pâtures, des espaces regroupant l'ensemble des activités agricoles, des espaces boisés ainsi que des lieux de cueillettes. Il est à remarquer que la délimitation administrative du terroir villageois ne comprend que la zone d'habitation avec l'espace de culture sis aux abords de cette zone.

³²¹ Comme nous l'avons plus haut, les villages de montagne sont nés après les villages de plaine, en raison de la saturation des terres en plaine.

Figure 22 : La composition du terroir villageois



4.3.5. Origine, processus d'installation et acquis sociaux des défricheurs

Nous avons identifié deux catégories de personnes qui défrichent la réserve spéciale de Manongarivo de manière temporaire ou définitive : les habitants résidant dans la plaine et dans la montagne ainsi que les immigrants nouvellement arrivés. Leurs pratiques agricoles sont les mêmes et reposent sur les cultures vivrières (principalement le riz), sur les cultures de rente (principalement café et /ou cacao et /ou anacardier) ainsi que sur les jardins de case (fruits et légumes) situés en bordure de leurs habitations. Ils pratiquent également l'élevage de la volaille et pour certains, ils sont en possession de quelques têtes de zébus. La différence essentielle réside dans le processus d'installation : les habitants des plaines et de la montagne s'installent librement sur leurs *bongo* villageois, terres coutumières que chaque village de plaine s'est attribué dans la montagne, tandis que les immigrants passent par un processus d'installation plus complexe, comme nous le décrivons plus loin. En ce qui concerne les résidents des plaines, le choix s'offre à eux de pénétrer dans la réserve à partir de leur *bongo*. Il est vrai que le système agricole, qui repose sur l'habitation secondaire, favorise les défrichements occasionnels dans la réserve, puisque les habitations secondaires se situent actuellement dans la Zone d'Occupation et d'Utilisation Contrôlée (ZOC et ZUC). Lorsque les habitants ne disposent plus de terres aux alentours, ils pénètrent alors, de manière occasionnelle, plus à l'intérieur de la réserve. Ces incursions temporaires reflètent une stratégie agricole des villageois de plaine : l'aire protégée est considérée comme un réservoir en terres, potentiellement exploitable en cas de besoin, en raison du manque de terres en plaine. Mais le retard des pluies est également une cause de défrichement que nous abordons plus loin. Si les défrichements s'effectuent sur les terres du *bongo*, les villageois les assimilent aux terres ancestrales villageoises. Selon eux, ils ne s'exposent pas à un défrichement illégal bien que la réserve appartienne légalement au domaine de l'Etat.

La seconde catégorie de personnes comprend les immigrants. Ils sont essentiellement composés de *Tsimihety* issus des régions de départ citées supra, viennent ensuite les *Antandroy* venant du Sud (province de Tuléar) et les *Betsimisaraka*, issus de la côte Est (province de Tamatave). Ils arrivent dans la région suite à la demande d'un de leur parenté ou

pour travailler comme saisonnier agricole chez un grand propriétaire installé en plaine. Malgré les conditions difficiles de vie (cf. Tableau 19), l'immigrant est motivé par la promesse d'une vie meilleure (cf. Tableau 20). Il est remarquable de constater que les difficultés de cultiver sur de fortes pentes ne sont pas considérées comme des facteurs répulsifs. Par contre, l'isolement social, lié aux contraintes géographiques, est durement ressenti par les immigrants. Nous signalons également la présence d'immigrants fuyant les autorités policières (petit bandit recherché, par exemple) dont la présence favorise le regroupement des immigrants en hameaux et entretient également un climat d'insécurité fortement ressenti par les populations isolées.

Tableau 19 : Facteurs répulsifs cités par les immigrants déjà installés

Facteurs répulsifs cités	Appréciation de ces facteurs
• Eloignement des <i>fokontany</i>	+++
• Manque d'infrastructures et de matériel de santé	+++
• Isolement lors des périodes de pluie	+++
• Difficulté d'approvisionnement	+++
• Manque d'école et/ou de maître	++
• Insécurité	++
• En période sèche, difficulté d'approvisionnement en eau	+
• Isolement général	+
• Dureté du labeur	+

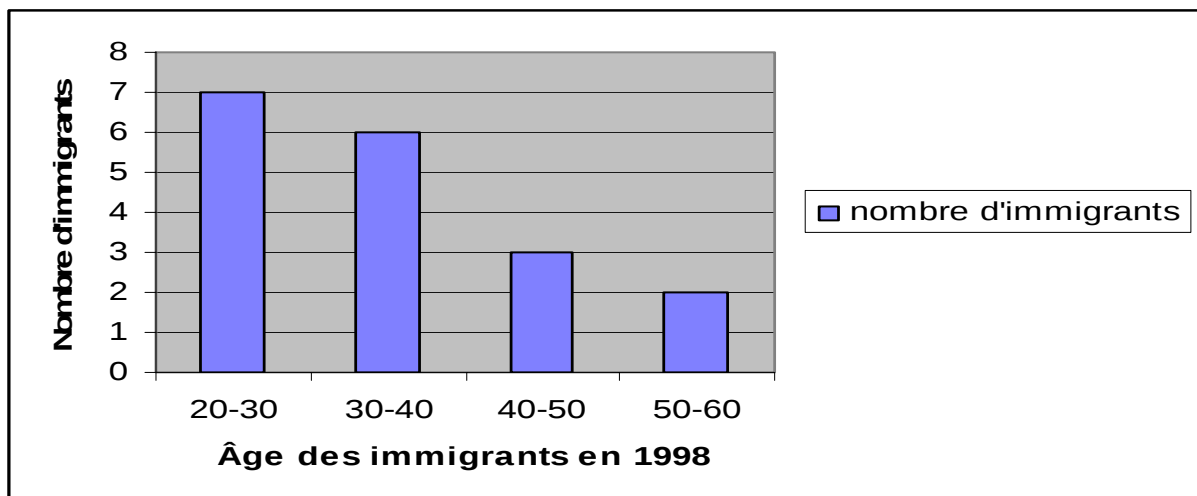
Tableau 20 : Facteurs de départs cités par les immigrants

Facteurs de départ	Appréciation des facteurs de départ
• Conditions de départ mauvaises	+++
• Gains possibles	+++
• Récoltes assurées	++
Difficultés liés à un retour dans son pays d'origine	+

Selon nos enquêtes effectuées auprès des *fokontany*, nous estimons que le nombre d'immigrés par *fokontany* limitrophes, s'élève annuellement entre trois et cinq individus, âgés de moins de 40 ans (cf. figure 23). L'ensemble de leurs terres se situe dans la réserve. Au

total, il y aurait entre 51 et 85 personnes, réparties entre les 17 *fokontany*, qui s'installeraient chaque année dans la réserve. Ce chiffre est tiré de l'extrapolation des données obtenues auprès des *fokontany* de Beraty, d'Analantsoa, de Tanamboa Belinta, d'Anjialava et d'Antanambao, données que nous avons récoltées sur une période de quatre ans (1997 à 2000). Mais nous ne connaissons rien de la situation des autres *fokontany* que nous n'avons pas visités. Comme l'ANGAP ne possède pas non plus de taux d'immigration pour la réserve, nous avons choisi cette méthode décrite supra. Si nous l'associons à un taux de défrichement moyen de 1,5 ha par immigrant, superficie légèrement inférieure à la moyenne des surfaces cultivées (cf. ch. 4.4.3.), chaque année les immigrants nouvellement arrivés dans les 17 *fokontany*, défricheraient pour la seule culture de riz, entre 76,5 ha et 127,5 ha, soit une moyenne de 102 ha. par année et par nouveaux arrivants. Nous avons extrapolé ces chiffres qui reflètent uniquement les parcelles cultivées en riz, sur une période de 20 ans et nous obtenons une moyenne de défrichement en riz de 7'200 ha³²². Cette vision est théorique, puisque de multiples facteurs peuvent enrayer ce processus, comme une politique de conservation strictement appliquée freinant la colonisation de la réserve, ou encore des conditions climatiques désastreuses, favorisant une augmentation des défrichements des parcelles. Toutefois, cette vision a le mérite d'évaluer l'avancée de la déforestation et d'estimer la longévité de la réserve à environ 80 ans, si rien n'est entrepris pour une conservation plus durable. Cette estimation, rejoint celle effectuée par Gautier L. & alii (1999) découlant de l'analyse des photos aériennes que nous avons mentionnée au chapitre 1.3.

Figure 23 : Données démographiques des défricheurs illégaux arrêtés à Anjialava (1998)



En s'attardant sur le processus d'installation, nous constatons qu'il est toujours le même. Le nouveau venu est parrainé par un habitant de la plaine ou de la montagne qui formule la requête auprès du *fokontany*, nécessaire à son installation dans la réserve. Le parrain cède soit des terres se situant en-dehors de ses propres terres (cas rare), soit lui alloue

³²² Nous avons procédé théoriquement de la manière suivante : de la 1^{ère} à la 4^{ème} année : 120 ha sont défrichés ; de la 5^{ème} à la 8^{ème} année, 240 ha sont défrichés, de la 9^{ème} à la 12^{ème} année, 360 ha sont défrichés, de la 13^{ème} à la 16^{ème} année, 480 ha sont défrichés et de la 17^{ème} à la 20^{ème} année, 600 ha sont défrichés. L'espace de 3 ans avant un nouveau défrichement tient compte des années de culture sur un même champ. Par ailleurs, la rotation chaque 4 ans coïncide avec l'arrivée de nouveaux immigrants et des anciens immigrants obligés de défricher de nouvelles parcelles.

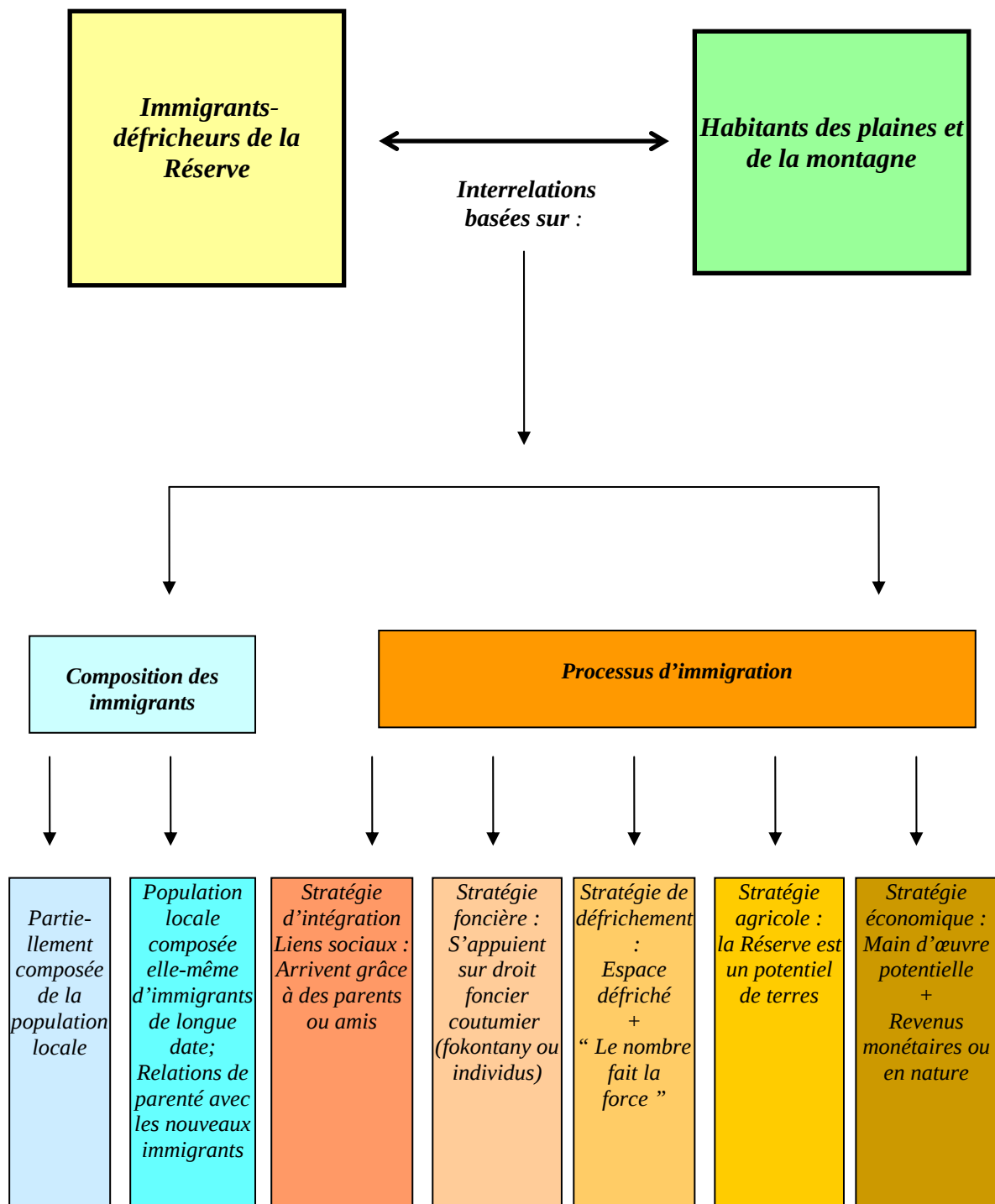
une partie de ses propres terres (cas le plus fréquemment rencontré). Dans ce dernier cas, il s'agit d'un faire-valoir indirect. Selon les renseignements que nous avons obtenus auprès des villageois, le partage de la production agricole diffère selon la position du demandeur. Si c'est le propriétaire (*pokontany*) des champs qui est demandeur de main-d'œuvre et qui fait appel à un immigrant, la production est divisée en deux parts égales entre le propriétaire et l'immigrant. Dans ce cas particulier, le propriétaire peut également verser une indemnité à l'immigrant qui devient alors un salarié, salaire discuté avant la récolte mais qui est obtenu en fin de récolte. Cette forme de fermage s'appelle *folera*. Si c'est l'immigrant qui est demandeur et qui s'installe sur les terres d'un propriétaire, la production est alors divisée en tiers, un pour l'immigrant et deux pour le propriétaire. Les jardins de case ainsi que les parcelles utilisées pour l'agriculture de rente ne sont pas soumises au faire-valoir indirect, excepté lors d'un accord préalable entre les deux parties. En effet, ces cultures se situent habituellement sur les parcelles définies comme revenant de droit à son planteur. Mais, les situations habituellement rencontrées démontrent que les cultures arborées sont cultivées contre le gré du propriétaire. Le métayer souhaite par cette procédure contourner l'accord établi au préalable et s'attribuer de facto les parcelles cultivées grâce aux cultures arborées. Ce faisant, il se réfère aux droits fonciers coutumiers qui décernent le droit de jouissance d'une parcelle à son planteur, grâce à la plantation d'arbre fruitier. Cette manière d'agir entraîne un conflit foncier largement observé dans la zone d'étude. Toutefois, le faire-valoir indirect procure également des avantages certains au propriétaire terrien, plus particulièrement lorsque ce dernier ne réside pas sur ses terres. Absent, il les confie à une autre personne, arrivée expressément sur sa demande, et ne réapparaît que de manière sporadique pour contrôler la production mais aussi pour prélever son dû. Ce système d'exploitation permet parallèlement au propriétaire d'étendre son exploitation agricole et de la valoriser, grâce au « capital bras », fourni par l'immigrant. Notons à ce propos que dans le système d'exploitation s'appuyant sur un faible investissement, le capital bras associé au facteur temps représentent des contraintes majeures limitant l'extension des parcelles agricoles. De plus, le propriétaire augmente sa production sans prendre de risques, grâce à la part supplémentaire que lui octroie le métayer.

Nous avons relevé, lors de nos enquêtes, une différence notoire entre les premiers immigrants arrivés avant les années quatre-vingt-dix, considérés comme les résidants de la montagne, et les immigrants venus par la suite. Les premiers immigrants se sont emparés d'un vaste domaine foncier selon le principe largement répandu du "premier venu, premier servi" ou également formulé dans les termes suivants : "tout ce que je vois, m'appartient". Grâce au système du faire-valoir indirect, ils ont pu mettre en valeur leur capital foncier et ont obtenu rapidement une forte position sociale reposant sur le capital socio-économique. Ainsi, ils ont centralisé le pouvoir politique entre leurs mains puisqu'ils sont devenus des présidents de *fokontany* ou chefs de village; ils détiennent également le pouvoir économique grâce à leur réussite issue des cultures de rentes, si bien qu'actuellement ils louent leurs terres aux nouveaux arrivants et ne les travaillent personnellement qu'à titre exceptionnelle. Par ailleurs, leur position sociale reposant sur le statut de fondateur du village ou du hameau leur confère le pouvoir social. Celui-ci se renforce par la venue de personnes appartenant le plus souvent à leur lignage. L'ensemble de ces privilèges résulte du pouvoir symbolique qui repose sur le statut de *ray-aman-dreny* (les aînés) et de l'autorité qui en découle. Par opposition, les immigrants récents n'ont pas la chance d'acquérir ce statut : engagés en tant que métayers, ils n'arrivent pas à investir dans leur propre production en raison des conditions difficiles (pentes raides, manque de bras). En outre, ils prennent d'importants risques car la terre qui leur est allouée est le plus souvent située dans la réserve, et par conséquent en zone illégale.

4.3.6. A qui profitent les défrichements dans la réserve ?

Par ce qui précède nous relevons que les immigrants sont responsables de la déforestation dans la réserve. Toutefois, nous relativisons ce jugement porté sur les immigrants *Tsimihety*. En se référant au processus d'installation cité supra, nous avançons que l'immigration au sein de la réserve ne peut se faire sans le consentement de la population locale : elle les parraine et leur donne l'approbation avant de pénétrer dans la réserve (accord avec les *zanatany*). C'est pourquoi, nous soutenons que la responsabilité dans le cadre de la déforestation est partagée entre les immigrants et les représentants locaux des villages de plaine (cf. figure 24).

Figure 24 : Les interrelations entre immigrants et population locale



Par ailleurs, nous soulignons que la population limitrophe de la zone sud-ouest et ouest est composée d'immigrants *Tsimihety*, bien que certains se réclament *Sakalava* afin de revendiquer les droits coutumiers sur les terres en tant que « fils de la terre ». De plus, à la suite de nos observations de terrain, nous constatons que les immigrants-défricheurs permettent à la population locale de poursuivre les défrichements dans l'aire protégée, selon une stratégie que nous appelons « la stratégie de paravent ». Les nouveaux immigrants servent de « paravents » à la population locale puisqu'ils sont désignés les responsables de la déforestation de la réserve. Or, comme nous l'avons exposé, ils travaillent le plus souvent en tant que métayers et permettent ainsi aux habitants locaux d'agrandir leur espace villageois, ainsi que d'augmenter leur production et leur revenu. En outre, les terres accordées par la population locale aux nouveaux immigrants se situent à l'intérieur de la réserve. Leurs emplacements favorisent la fragmentation de la forêt primaire par leurs défrichements : ils se situent soit en haut des pentes ou au milieu des pentes, alors que le bas est encore vierge, soit encore à plusieurs kilomètres de distance dans la réserve, alors que la distance séparant l'espace anciennement et nouvellement défriché est vierge; ou sur un versant totalement vierge de tout défrichement (cf. photo 12). Selon les défricheurs, cette stratégie de défrichement repose sur des critères agronomiques : le haut des pentes est plus approprié aux cultures de riz, alors que le bas des pentes, proche des rivières ou des rus, est favorable aux cultures exigeant beaucoup d'eau comme les caféiers, les cacaoyers ou encore les jardins de case. De plus, selon les défricheurs et les villageois de manière générale, il s'avère techniquement plus aisé de défricher en partant du haut d'une colline où il n'y a que très peu de pierres à dégager.

Photo 12: Emplacement des défrichements



Dans tous les cas, cette fragmentation lente de la réserve, progresse et ouvre de nouvelles perspectives de défrichement aux populations locales. En donnant un grand espace vierge pour le défrichement à l'immigrant, le propriétaire de l'endroit grappille ainsi la réserve à son profit, tout en invoquant la responsabilité de l'immigrant dans les défrichements illicites. Même si les agents de l'ANGAP sanctionnent le défrichement, le système écologique est malheureusement déjà perturbé. D'une part, une telle superficie dégrade le système de forêt primaire et d'autre part, elle ouvre la porte aux nouveaux défrichements. L'immigrant est jugé seul responsable de la déforestation, alors que le « propriétaire du terrain » ou l'habitant local n'est pas inquiété³²³. Par conséquent, nous avançons que l'immigration

³²³ Certains de nos interlocuteurs villageois ont attribué le rôle de pare-feu aux immigrants sis dans la Réserve.

s'intègre dans les stratégies agricoles des villageois autochtones grâce à la "stratégie d'espace défriché" ouvrant la porte à de nouveaux revenus pour le premier propriétaire (terres, argent, production agricoles, main-d'œuvre).

Au niveau régional, le rôle des immigrants est tout aussi important car ils participent de manière intense à l'économie régionale axée sur les produits de rente. Cette dernière représente la motivation principale pour l'immigrant (cf. tableau 20 sous " gains possibles "). L'enrichissement des premiers immigrants grâce aux cultures de rente est non seulement un exemple de réussite mais également un stimulus pour les nouveaux. En ce qui concerne les collecteurs locaux et les compagnies, les immigrants favorisent des gains supplémentaires grâce à l'augmentation de la production totale. Bien qu'il existe une entente tacite entre les divers collecteurs sur le prix d'achat des produits aux producteurs, ils se disputent cependant la clientèle et notamment les nouveaux arrivés. La logique du système de la filière cacao/café établit un lien étroit entre le collecteur et le producteur³²⁴ qui reste affilié de longues années au même collecteur. Par ailleurs, les collecteurs ne s'intéressent pas à l'origine des produits agricoles cultivés dans ou hors réserve. En l'occurrence, la filière constitue un facteur favorisant l'implantation des immigrants. Dans ce sens, nous pensons que si les acteurs économiques - soit les compagnies d'agricultures de rente - de la région de Manongarivo n'abordent pas le problème de la déforestation de la réserve et ne se concertent pas avec les agents responsables de la gestion de celle-ci, aucune solution viable ne peut être trouvée pour sa conservation et le respect des limites. La nouvelle politique de subvention développée, dès 1998, par de grandes sociétés afin de favoriser les cultures agrobiologiques de café et de cacao tout en répondant aux critères de la communauté européenne, laisse planer une certaine crainte par rapport à l'avancée des cultures de rente dans la forêt. Auparavant, les compagnies agricoles d'Ambanja accordaient des subventions à la commune en vue du développement des cultures biologiques de rente. La modification de leur politique les amène à accorder directement les subventions aux producteurs qui satisfont les conditions nécessaires. Ces subventions permettent d'aménager des surfaces pour le séchage des produits, de régénérer les plants de café ou de cacao, ou encore d'augmenter la surface de culture. Or, le développement de nouvelles zones de cultures ne peut se faire qu'en direction de la réserve, par absence de terres libres en plaine. Comme cet exemple synthétique le démontre, la politique environnementale n'est pas viable sans qu'il y ait concertation avec les agents économiques régionaux. Mais depuis quand, la culture de rente a-t-elle eu un rôle aussi prédominant dans le Sambirano ? Quelles sont les causes de son développement et les conséquences actuelles ? Pourquoi cette culture de rente a-t-elle survécu au cours des décennies ? Voilà autant de questions auxquelles nous apportons des éléments de réponse au chapitre suivant.

4.4. Un système agricole flexible

4.4.1. La mise en valeur coloniale du Sambirano³²⁵

Les Français introduisent les cultures de rente dès le début du 20^{ème} siècle en vue de répondre aux besoins de l'économie coloniale³²⁶. Pour ce faire, l'administration coloniale

³²⁴ Cf. ch. 4.7. et ss.

³²⁵ Le Sambirano en partant du delta du Sambirano comprend la Bas Sambirano, le Moyen Sambirano et le Haut Sambirano.

³²⁶ Rappelons, à ce sujet, les propos du gouverneur Galliéri qui sont éloquentes: le meilleur administrateur est celui qui aura réussi par son intelligente sollicitude à favoriser, dans sa province l'installation du plus grand nombre d'entreprises agricoles, commerciales ou industrielles. (Waast R. : 1972)

impose une politique douanière qui permet à la Métropole de drainer 80% des exportations malgaches et de fournir 75% des importations (en valeur). La région du Sambirano devient si prospère qu'elle est surnommée "le joyau de la colonisation". Cette réputation de richesse amène non seulement les colons européens mais aussi de nombreux petits colons, des îles avoisinantes (Réunion, Maurice). Entre 1900 et 1910, les concessions européennes s'installent dans le Bas Sambirano (delta du Sambirano, aux abords du canal du Mozambique) en raison des conditions géoclimatiques favorables à l'agriculture de rente mais également en raison des possibilités d'évacuation des produits par voie maritime³²⁷. Le choix des cultures de rente se porte à cette époque sur le manioc, le cocotier, le café, le cacao, la vanille, les plantes à parfum (ylang ylang, citronnelle, palmarosa, basilic), la canne à sucre et le poivre. Puis, dans les années trente, suite à la crise économique mondiale, cette distribution se modifie³²⁸. Le café et le cacao connaissent une expansion spectaculaire³²⁹. La production des plantes à parfum croît également mais de façon moins importante que le café et le cacao. A l'opposé, la production du manioc et de la canne à sucre décline pour devenir marginale^{330 331}. La production du cocotier, bien qu'étant la première culture de rente introduite, est également laissée à l'abandon et son orientation s'effectue vers l'extraction de l'huile de coprah. Quant à la vanille et au poivre, ils sont concurrencés par de meilleures récoltes provenant de la région de Sambava-Antalaha (côte Est). Pendant ce premier tiers du 20^{ème} siècle, la culture vivrière subit également des transformations. Les productions de riz, de maïs et de patate douce augmentent considérablement. Mais, la réorientation des cultures n'est pas la seule conséquence de la crise économique. L'administration coloniale impose également de nouvelles taxes douanières sur les produits de rente, qui se répercutent sur le prix de revient et contraignent le producteur à adopter de nouvelles stratégies. Il cherche alors à diminuer son coût d'exploitation afin de sortir de la crise, passant d'un système de salariés à un système de métayers, lui permettant ainsi d'amoinrir ses charges d'exploitations. Dorénavant, les compagnies agricoles s'appuient sur le faire-valoir indirect³³². Les métayers sont composés des immigrants arrivés en fin de contrat ainsi que de la population locale qui recherche des revenus monétaires pour payer les impôts prélevés par l'administration coloniale. Ce système convient mieux à la population locale qui préfère travailler comme métayer plutôt que comme salarié³³³. Les surfaces cultivées sont également modifiées par le faire-valoir indirect. Bien qu'elles augmentent³³⁴, elles sont cependant composées de petites parcelles disposées sur les terres des métayers. Cet accroissement de terres cultivées s'effectue en direction du Moyen et Haut Sambirano. En fin de compte, le faire-valoir indirect permet aux grands concessionnaires de survivre aux méfaits de la crise mais n'occasionne pas une reconversion

³²⁷ A remarquer que les concessions accordées aux colons européens par l'Etat ont été minoritaires en pays *merina*, par opposition aux concessions situées dans les parties orientale et nord occidentale de l'île qui se concentrent, le plus souvent, en d'énormes lots.

³²⁸ Cornevin R (1973): Madagascar est durement frappé par la crise et son commerce ne commencera à s'améliorer qu'en 1935 grâce à l'extension des cultures riches, café, vanille, girofle. Mais ces cultures enrichissent essentiellement les planteurs européens.

³²⁹ Cet essor résulte du rapport entre le prix de vente du café et du cacao et le prix d'achat du riz : comme ce dernier a tendance à diminuer, le rapport augmente en faveur des produits de rente.

³³⁰ En fait, la production du manioc augmente jusqu'en 1920 car d'une part, elle est favorisée par une politique protectionniste tarifaire de la Métropole et d'autre part, lors de la première guerre mondiale, la Métropole utilise le manioc comme denrée de substitution et fabrique notamment l'alcool. Ensuite, sa production chute.

³³¹ Grâce à l'installation de l'usine sucrière Dzamandzar à Nosy be, la production de canne à sucre croît. Mais la production de sucre qui demande un gros travail de transformation ne survit pas aux méfaits économiques de la 2^{ème} guerre mondiale en Europe.

³³² Selon certains auteurs, dont Chauveau J.-P. (1996), le faire-valoir indirect existe avant l'arrivée des colons.

³³³ Il est mal perçu par la société de travailler les terres en tant que salarié, dans sa région d'origine.

³³⁴ Dans le district d'Ambanja, la production de café est multipliée par 41 de 1928 à 1938 alors que sa valeur diminue. Cette production se traduit par une augmentation des surfaces cultivées et répond à la diminution du prix de revient du café.

des petites concessions qui disparaissent. Ainsi, la surface des concessions européennes dans le canton d'Ambanja passe de 31'000 ha à la veille de la crise en 1928 pour redescendre aux alentours de 22'000 ha, en 1933 (Rakotondrabe D. J.: 1985).

A la fin des années trente, la reconversion de l'agriculture de rente est faite³³⁵. Son assise repose sur le café et le cacao, favorisés par de faibles taxes douanières. Entre la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème}, cette agriculture fait également son chemin auprès des paysans malgaches puisqu'au début des années quarante, la culture de rente n'est plus uniquement l'apanage des concessionnaires européens. Encouragées par l'administration coloniale, ces nouvelles cultures de rente permettent aux paysans autochtones de se procurer des revenus monétaires. L'objectif de l'administration est d'introduire le paysan malgache dans un système d'économie de marché monétaire qui lui permettra de payer ses impôts, mais aussi de se procurer des biens de consommation (huile, pétrole, vêtements et produits alimentaires). Il faut noter que, dans un premier temps, la culture de café n'intéresse guère le paysan malgache, en raison du délai d'attente relativement long pour la première récolte (entre 4 à 5 ans). Aussi, l'administration prône cette culture par le biais d'aide financière (caisse de crédit agricole sise à Ambanja) et technique (service technique agricole sis à Ambanja) auprès des paysans.

Mais la reconversion agricole n'aurait pu se faire sans l'appui de la monarchie *sakalava*. Par des réarrangements structuraux au sein des institutions en place, l'administration française crée de nouvelles formes de pouvoir qui sont les relais indigènes de cette même administration coloniale³³⁶. Cette autorité n'est qu'apparente car les *mpanjaka* ne jouent qu'un rôle de figurant. Le souverain *Sakalava* est désigné gouverneur³³⁷ et certains chefs traditionnels sont nommés sous-gouverneurs ou secrétaires-interprètes, même si la majorité d'entre eux est illettrée. Les chefs des entités locales et régionales comme les cantons, les quartiers ou encore les villages se recrutent parmi les familles influentes et sont formés dans les écoles coloniales. Les futurs « auxiliaires indigènes du gouvernement sont réservés aux fils des fidèles, ces nobles et notables qui constituent les éléments actifs des administrations occultes royales »³³⁸. L'Etat colonial, installé d'une manière légale, s'appuie sur la société monarchique *sakalava* dont son autorité relève d'un statut légitime reposant sur l'autorité morale-sacrée afin de s'assurer le pouvoir et /ou le contrôle de la société. Baré J. F. (1980) ajoute que « les représentants des monarchies (*sakalava*) comprenant clairement qu'il leur fallait choisir entre les postes de gouverneur ou la disparition des organisations qu'ils représentent, acceptent ». Cette alliance entre l'administration coloniale et la noblesse *sakalava* est particulière au Sambirano où l'administration maintient le pouvoir royal et les chefferies traditionnelles dans le Sambirano alors qu'en Imerina (Hauts Plateaux), le pouvoir

³³⁵ La production agricole se caractérise dans ses grandes lignes comme le dit Waast R. (1972) par une agriculture marchande, paysanne et parcellaire. L'explosion de l'agriculture de rente dans cette région date de la fin de la deuxième guerre mondiale mais avec une distribution inégale : quelques gros exploitants et une grande masse de petits exploitants possédant quelques pieds de café, de cacao, de poivrier et de vanille.

³³⁶ Ces nouvelles prérogatives sont émises dans le décret sur les protectorats intérieurs de 1904 et sont les suivantes : « Le pouvoir est dévolu au chef (le Roi) puisant son autorité dans les traditions anciennes. Le Prince a pour auxiliaires des gouverneurs, des chefs de canton et des chefs de village choisis parmi les membres des familles influentes. Il administre directement le pays étant responsable devant l'autorité française du bon ordre et de la sécurité des personnes et des biens, et du recouvrement de l'impôt. Il concilie et règle les litiges entre indigènes et protectorat et siège comme assesseur au tribunal en cas d'appel ou d'incident entre indigènes et colons; il s'entoure d'émissaires, pour rechercher les malfaiteurs et pour arrêter les fauteurs de trouble » Extraits du décret instituant les protectorats intérieurs, cités Waast R. (1972).

³³⁷ Le gouverneur général Olivier supprime les gouverneurs indigènes en 1926 et les remplace par des bureaux d'administration indigène sous l'autorité directe des chefs de district. Puis dès les années trente, l'administration coloniale retourne au système initial.

³³⁸ Archives d'Aix 2D24 et 2D 178, rapports politiques 1904, 1912, 1918, in Waast R., « Les Antakaranana », texte inédit, 1972.

aristocratique est destitué. Cette bureaucratie tribale permet de favoriser l'installation des colons. Les nobles *sakalava* demandent, par exemple, à leurs sujets de céder les terres aux colons. En contrepartie, les membres de la famille royale, employés dans l'administration coloniale, bénéficient d'avantages certains: les *mpanjaka* obtiennent des concessions et perçoivent un dixième des recettes fiscales. Par ailleurs, lors de l'instauration des réserves indigènes, l'administration les charge de la répartition de ces dernières.

Grâce à cette alliance, la monarchie *sakalava* s'intègre peu à peu dans le système économique de cultures de rentes imposées par l'Etat colonial. Dorénavant, le capital coutumier ne repose plus sur les têtes de zébus mais est remplacé par une économie marchande reposant sur le capital foncier et les cultures de rente. Waast R. (1980) et Baré J. F. (1980) avancent que la noblesse renforce son pouvoir économique à l'aide du métayage qui se développe : « L'ancienne noblesse est la bénéficiaire essentielle de cette rente qui est plus accentuée à Nosy Be et dans le Sambirano, et qui est le produit d'un déplacement récent de l'autorité attachée aux chefferies. [...] »³³⁹. Ce système de culture de rente s'étend à l'ensemble de la population, encouragée par les mesures coloniales mais également en quête de revenus. La rente foncière prend dès lors le pas sur l'élevage de zébus qui était jusqu'alors une valeur incontournable pour la classe nobiliaire *sakalava*. L'administration, pour accélérer ce processus de reconversion, augmente les impôts sur le bétail et parallèlement ferme un certain nombre de plaines traditionnelles au bétail. Ces dernières sont attribuées aux compagnies agricoles.

A terme, ces modifications entraînent des clivages au sein de la société *sakalava* : les *Sakalava Bemihisatra* sont considérés comme ralliés au colonisateur alors que les *Sakalava Bemazava*, sont considérés comme nationalistes. Le débat se retrouve au niveau national avec la création de deux partis politiques. A partir de 1946, le MDRM, fondé et dirigé par des *Merina*, et le PADESM, fondé par des originaires des Côtes et des Hautes-Terres, issus de couches dominées, focalisent le clivage entre les *Côtiers* et les *Merina*, vision simpliste, vision manichéenne, largement entretenue par le colonisateur (Ballarin M. P. : 2000).

4.4.2. Les exploitations agricoles du colonat

Les grandes et moyennes concessions européennes sont peu nombreuses mais représentent les 4/5 des surfaces cultivées. Ces firmes commerciales sont relayées par la présence des banques dans la région. Parallèlement à ces grandes concessions, il existe une multitude de petits concessionnaires représentés par des Français, des Réunionnais, des Mauriciens, des Comoriens, des Grecs et des Indiens. Ils n'ont qu'un poids très faible par rapport aux grandes sociétés citées auparavant³⁴⁰. Ces concessions englobent le plus souvent des villages entiers qui leur payent des redevances.

Afin d'illustrer l'importance du grand colonat, nous avons choisi deux exemples de grands concessionnaires européens: la société Millot et la société de la Motte Saint Pierre, toutes deux d'origine française. Actuellement, elles sont encore les principales sociétés productrices et collectrices de produits agricoles (café, cacao, plantes à parfum) de la région et plus particulièrement de la zone périphérique de la réserve spéciale de Manongarivo³⁴¹. De

³³⁹ Waast R. :1980.

³⁴⁰ A titre indicatif Rakotondrabe D. J. (1985) a classé les entreprises coloniales en fonction du capital de départ. Nous obtenons la constellation suivante : les grandes entreprises telles que Millot avec un capital de départ de 260'000 francs et une exploitation d'environ 4'000 ha, les petites et moyennes entreprises avec un capital de départ de 25'000 à 200'000 francs, et les exploitations individuelles de petits colons avec un capital de départ situé entre 3'000 francs et 20'000 voire 50'000 francs, mais avec des surfaces sises entre 20 et 50 ha.

³⁴¹ Cf. ch.4.7.

type essentiellement familial, elles se sont implantées au début du 20^{ème} siècle. La première concession est représentée par Lucien Millot, fondateur de la société du même nom en 1904. Il possède en 1936 plus de 50'000 ha cultivés³⁴². En 1905, il crée le Syndicat agricole du Sambirano, syndicat qui regroupe les intérêts des planteurs européens du Sambirano, et il joue un rôle très actif au sein des autorités locales. Il est également l'un des membres les plus influents de la Chambre de Commerce de Nosy Be; bien que cette dernière joue essentiellement un rôle consultatif, elle est la seule assemblée locale reconnue par l'administration coloniale et, à ce titre, elle constitue souvent un groupe de pression (Rakotondrabe D. J. :1985). Le deuxième exemple de concessionnaire est M. Guy de la Motte Saint Pierre qui est considéré comme l'un des promoteurs de la culture de rente. Arrivé en 1903 à Nosy Be, il crée des sociétés agricoles tant à Nosy Be que dans le district d'Ambanja et devient le principal actionnaire de bon nombre d'autres sociétés, toutes à vocation agricole. C'est lui qui est à la base de la Compagnie Nosybéenne d'Industries Agricoles, plus connue sous le nom de CNIA et qui existe encore. Il monte la première féculerie de la région d'Ambanja en 1907 et est actionnaire des sociétés suivantes : la Société Agricole du Sambirano (SAS), la Compagnie Sambiranaise, la Société des produits agricoles tropicaux (SPAT) et la Compagnie Agricole et Sucrière de Nosy be (CASN). M. Guy de la Motte Saint Pierre joue également un rôle clé au niveau des défenses de l'économie coloniale malgache en France, où il occupe des postes importants dans les syndicats défendant les droits des colons malgaches, notamment l'Union coloniale et le Syndicat des planteurs de vanille de Madagascar.

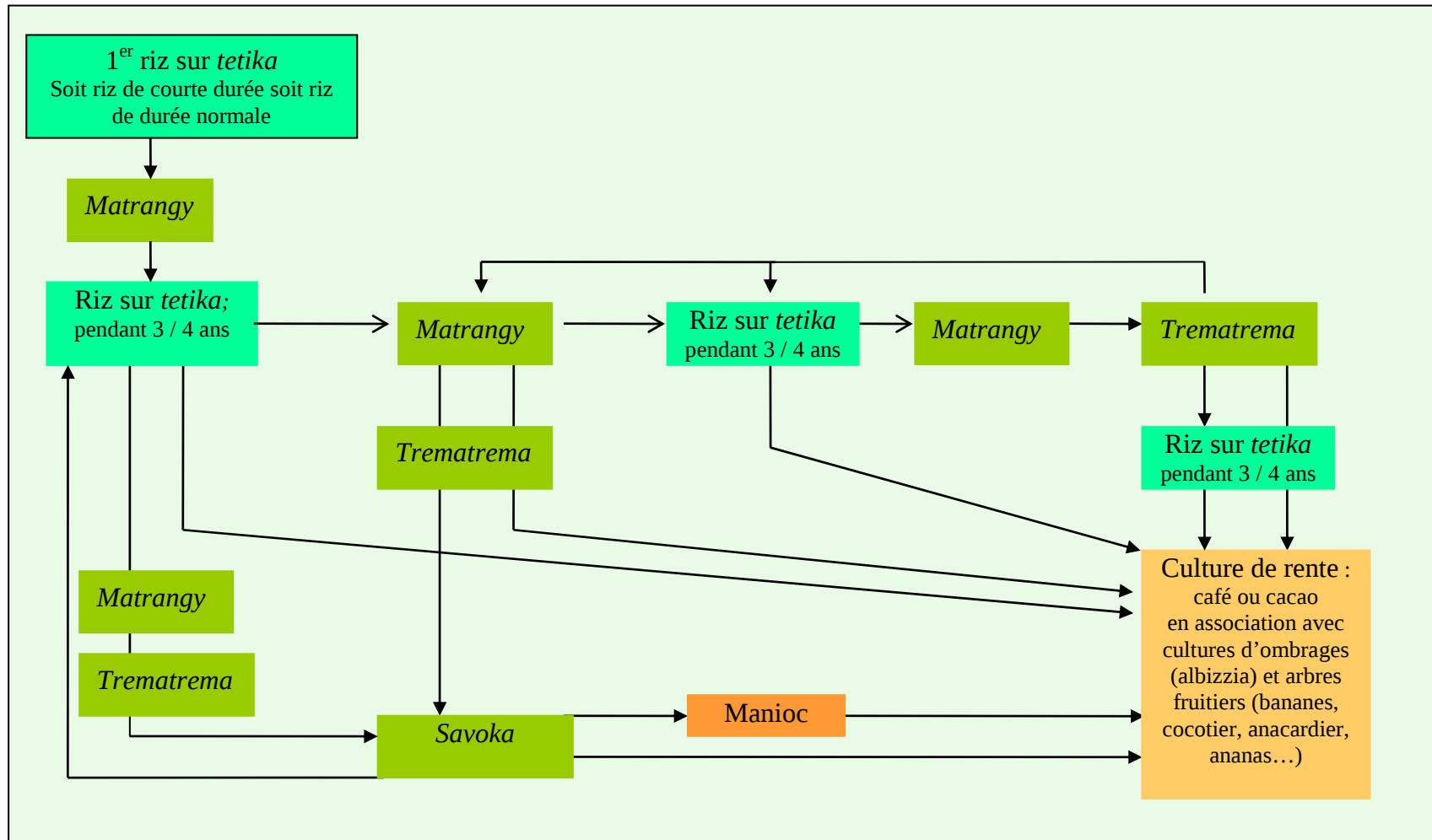
4.4.3. Faiblesse des investissements compensée par la flexibilité du système actuel

Depuis la fin des années quarante jusqu'à l'heure actuelle, le système agricole n'a pas beaucoup évolué. Il repose sur les cultures de rente (café, cacao anacardières) et sur les cultures vivrières (riz de bas-fonds, riz pluvial, manioc, maïs). De type extensif, il s'articule autour de la rotation des cultures et des jachères. La durée de jachère se situe actuellement aux alentours de trois à quatre ans et les jachères de plus de sept ans sont rares. Pour illustrer ce système agricole, nous vous proposons la figure 25. Il s'agit cependant d'une représentation simplifiée car elle ne tient compte que des cultures porteuses (riz sur brûlis, manioc, maïs, café, cacao, anacardier). Nous n'y avons pas intégré les cultures associées aux cultures porteuses que vous pouvez retrouver en annexe 11. Un des aspects prioritaires de cette figure est d'illustrer la flexibilité du système agricole grâce à l'importance des rotations culturales existantes. Voyons-en les grandes lignes du système agricole de Manongarivo avant de passer aux cultures proprement dites.

Pour la culture de riz sur *tetika*, la parcelle emblavée pour la première fois reçoit des semences de cycle court. Selon les villageois, cette pratique leur permet de juger la qualité de la terre qui conditionnera la production rizicole. En outre, le riz de cycle court qui est le plus souvent considéré comme un riz de soudure ne met pas l'autosubsistance en péril. L'ensemble de la production en riz repose alors sur un ou plusieurs autres champs cultivés à cet effet. Cette pratique est plus particulièrement courante dans les villages des plaines. Nous l'avons retrouvée tant dans la zone sud-ouest ainsi que dans le nord-est. Par contre, en montagne, elle n'est pour ainsi dire pas pratiquée. Les habitants nous ont répondu qu'ils la connaissent, mais que la dureté du travail pour un défrichement associé au manque de temps et de bras ne leur permet pas d'agir de la sorte. Une fois la première culture de riz effectuée, les paysans

³⁴² La société Millot fait partie de grands empires familiaux tout comme la société CNIA ; en 1934, les deux sociétés possèdent 16'000 ha soit les 2/3 du delta du Sambirano et plus de la moitié des terres riches. Leur expansion s'appuie également sur le petit colonat qui ne se relève pas de la crise économique mondiale de 1929.

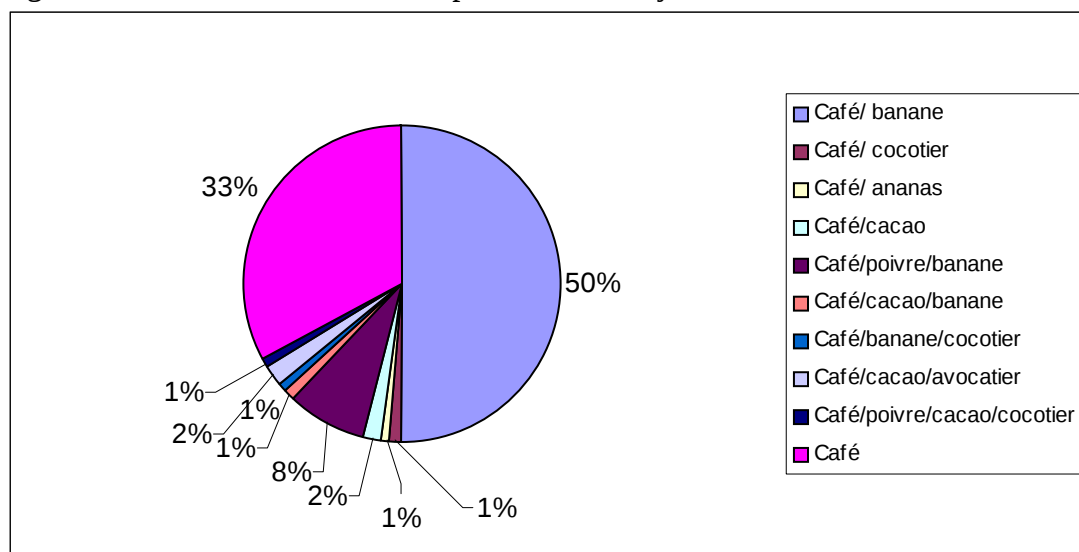
Figure 25 : Le système agricole simplifié



satisfaits laissent ensuite la terre en repos jusqu'à la prochaine récolte de l'année suivante. La terre est alors une *matrangy*³⁴³. Ensuite, ils cultivent le riz sur *tetika* sur la même parcelle de deux à quatre années consécutives. Suite à la diminution de production de riz, le paysan choisit alors de laisser sa terre en repos soit sous forme de *trematrema*³⁴⁴, soit pour une durée de jachère plus courte, comme la *matrangy*. Mais, il peut également décider de laisser sa terre en jachère pour une plus longue période : elle devient une *savoka*³⁴⁵. A chaque stade de jachère, le paysan peut choisir entre emblaver sa parcelle pour la culture de riz sur *tetika*, ou la défricher pour y planter les cultures de rente (café, cacao).

Le système agricole de la zone étudiée repose également sur une multitude d'associations culturelles rencontrées, comme la figure 26 le présente concernant plus spécifiquement les cultures associées au café. Cependant ces associations culturelles dépendent de l'âge de la plantation et des connaissances du producteur en la matière. Comme nous le voyons dans ce chapitre, plus la plantation est ancienne est plus il existe une diversification de cultures sur la même parcelle. En fait, selon les producteurs, l'élaboration de stratégie d'associations culturelles sert à compenser la diminution de la production initiale (dans notre cas particulier, celle du café). La figure 26 démontre également que les diversifications ne représentent qu'une faible proportion des terres cultivées et que la majorité des parcelles de café sont cultivées en association avec les bananiers (50%) et les arbres d'ombrages (33%³⁴⁶).

Figure 26 : Associations culturelles pour le café, Anjialava, 1999



³⁴³ *Matrangy*: 1 à 3 ans de jachère; végétation dense et basse (1 à 2 m) constituée de rejets de souche des arbres abattus avec des herbacées annuelles (*Poaceae*, *Cyperaceae*), puis des plantes à cycle court (*Solanum* spp.; *Aframomum angustifolium*) et des herbacées lianescentes (*Neyraudia arundinaceae*; *Panicum malacotrichum*) (Gauthier L. & alii: 1999).

³⁴⁴ *Trematrema*: 3 à 7 ans de jachère; développement d'une jeune forêt secondaire constituée d'arbustes pionniers (*trema orientalis*; *Harungana madagascariensis*; *Grewia* spp.) et des rejets des arbres abattus qui forment une canopée homogène vers 8 m. Emergence à partir de graines de jeunes arbres d'espèces de forêt (Gauthier L. & alii : 1999).

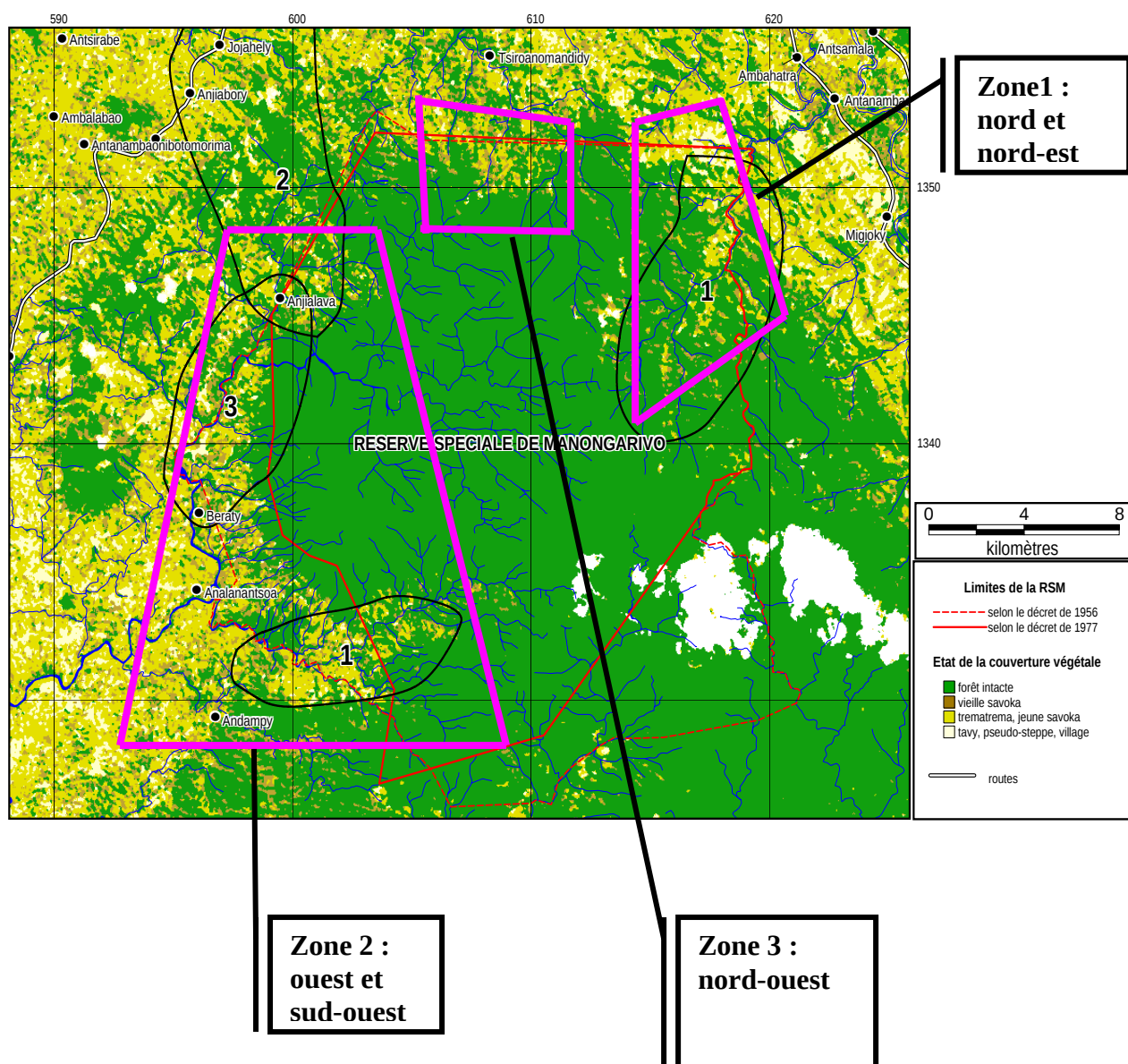
³⁴⁵ *Savoka*: 7 à 20 ans de jachère; sénescence des espèces du stade arbustif pionnier, dominance des espèces de forêt issues des rejets comme des germinations apparues au stade précédent; La canopée formée au stade précédent est surcimée par des individus isolés devenant jointifs, formant une nouvelle canopée assez homogène entre 10 et 15 m. caractéristique d'une forêt secondaire mûre. Les *savoka* dans la région d'étude semblent être rares; ceci serait lié à l'actuel manque de terres (Gauthier L. & alii : 1999).

³⁴⁶ Dans la figure 26, la catégorie « café » sous-entend l'association avec uniquement les arbres d'ombrage.

Bien que le système agricole soit flexible et que les possibilités d'associations agricoles soient multiples, nous avons cependant recensé trois paysages agraires distincts et observables dans la région périphérique de la réserve. Ces trois zones sont (cf. carte 18):

1. *La zone du nord, nord-est (Moyen et Haut Sambirano)* : le système agricole repose sur les cultures de café et de cacao, cultivées en plaine. Au niveau national, la région se profile comme la première région productrice de cacao. La riziculture de plaine est présente mais dans une faible proportion car la vocation des champs est d'abord destinée aux cultures de rente. La production de riz provient de la culture sur brûlis cultivé dans la montagne. La superficie moyenne défrichée annuellement par exploitation s'élève à 2 ha.
2. *La zone du nord-ouest (bassin versant de la Djangoa)*: le système agricole repose sur la production de cacao et de café avec une superficie moyenne de 2 ha, par type de cultures; une part minime est accordée à la production vivrière en riz; mais la majorité des producteurs ne sont pas autosuffisants en riz et doivent l'acheter.
3. *La zone du sud-ouest, ouest (fokontany d'Anjialava, bassin versant de la Manongarivo et bassin versant de l'Antsahakolana)*: la production de cacao est quasi inexistante alors que la production de café est aussi importante que dans les deux sous-zones citées auparavant; cette culture de rente se déroule en association avec la culture de riz sur brûlis. La superficie moyenne de café est de 1,5 ha; cependant, il existe aussi des parcelles de plus de 2 ha sises plus au sud, dans la vallée de l'Antsahakolana. Et aux abords du fokontany d'Anjialava. Dans le centre ouest de la zone périphérique, la superficie moyenne est de 2 ha par type de cultures; il est intéressant de constater que les parcelles de plus de 2,5 ha sont détenues par des habitants de longue installation (plus de 50 ans).

Soulignons toutefois que la flexibilité du système est relative car elle est marquée par le déterminisme agissant sur les cultures. Ce système agricole est soumis aux conditions écologiques, dont les méfaits ne sont pas compensés par des investissements complémentaires. Les plantations de café et de cacao subissent les effets de la sécheresse et du retard des pluies. Les plants sont généralement anciens (plus de vingt ans) et ne bénéficient que de peu d'entretien. Cette ancienneté liée à l'absence d'entretien se répercute sur la production qui s'avère faible. Mais, face à ces facteurs contraignants, le système agricole développe des stratégies de limitation des risques grâce à la rotation des cultures, à la dispersion des cultures au sein des sous-zones biogéographiques (diverses parcelles en plaine, en montagne, dans des zones périodiquement inondées, etc.), à l'augmentation de parcelles cultivées en produits vivriers lors du retard des pluies, à l'entraide agricole (par exemple, le défrichement d'une nouvelle parcelle en cas de nécessité) et à la disponibilité des jachères de durées différentes.

Carte 18 : Les trois systèmes agricoles³⁴⁷

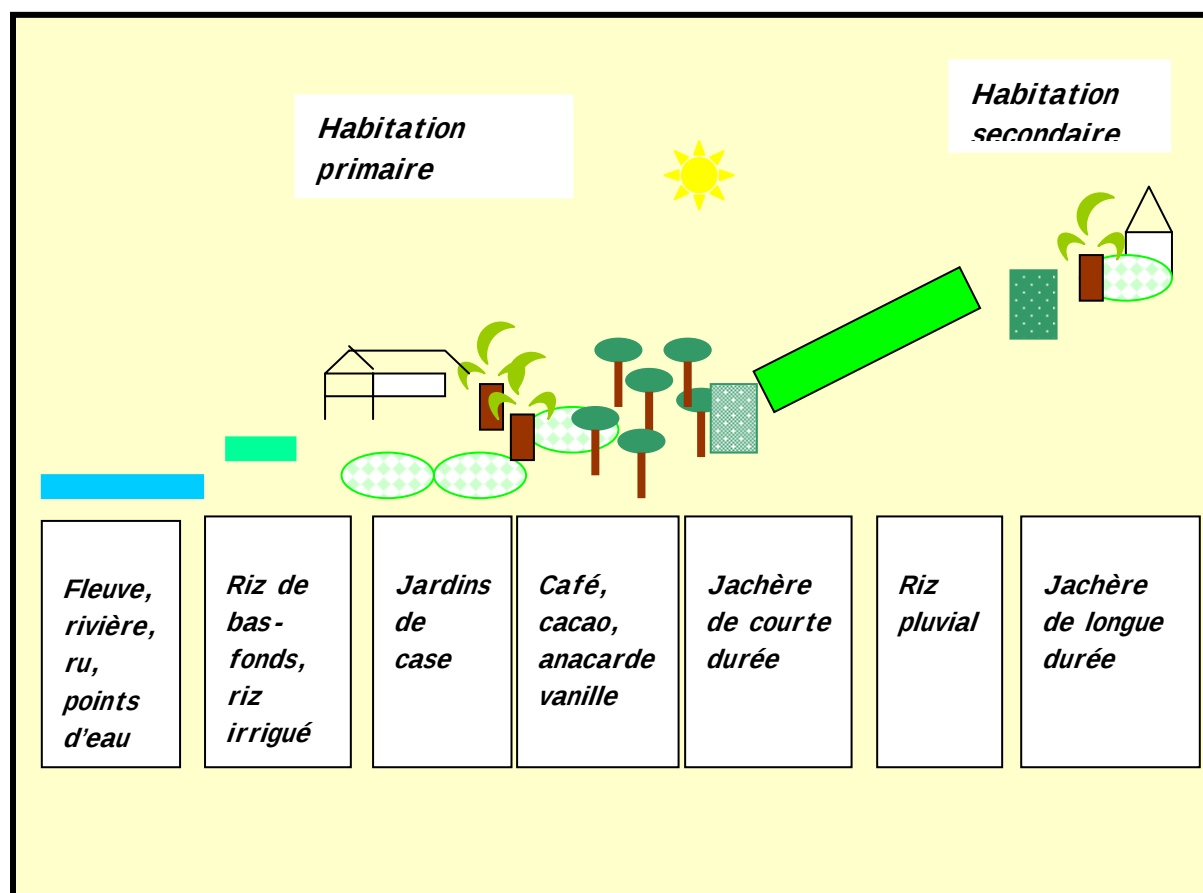
4.4.4. Composantes agricoles au niveau du producteur

L'espace cultivé est regroupé en plusieurs zones de production agricole³⁴⁸ : les parcelles utiles à la culture de riz pluvial, les parcelles utiles à la culture de riz irrigué, les parcelles utiles aux cultures arborées (café, cacao, anacarde, poivre, vanille et les arbres d'ombrage), les parcelles cultivées en jardin (jardin de case, jardin mixte, jardin potager), les parcelles laissées en friche et nous ajoutons les pâturages (cf. figure 27). Ces derniers se confondent, selon les saisons culturales, avec les parcelles momentanément laissées en friche (cf. photo 13).

³⁴⁷ Les autres légendes sur la carte se rapportent à la carte 14.

³⁴⁸ cf. annexe 11: le calendrier cultural.

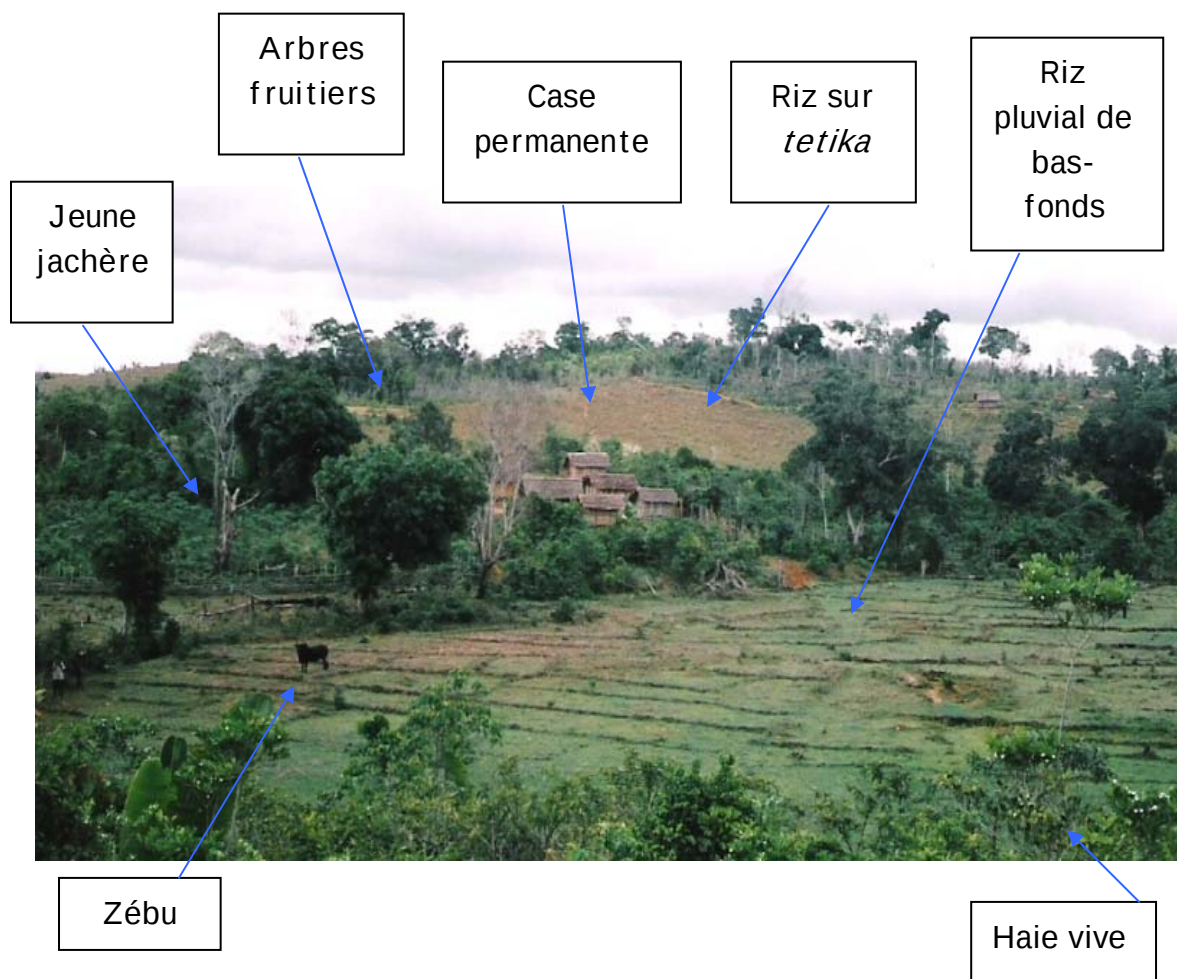
Figure 27 : Localisation des composantes agricoles sur les unités topographiques



Le riz occupe une place centrale. En tant qu'aliment de base, le malgache lui accorde toute son attention dans ses pratiques culturelles. A surface égale, la production annuelle du riz dépend de la variété de riz planté, de l'âge de la terre, de son utilisation, de son contexte pédologique ainsi que des éventuels investissements entrepris par le producteur. Ces facteurs permettent de comprendre que la production reste très variable selon les familles : elle varie annuellement entre 200 *daba*³⁴⁹ pour les petits producteurs et 1'000 *daba* pour les grands producteurs³⁵⁰. Les familles qui récoltent 200 *daba* sont à peine autosuffisantes en riz car les habitants de la région sont de grands consommateurs de riz : un ménage classique de huit personnes, comprenant deux adultes et six enfants, consomme au minimum 7 kg de riz par jour, soit 2'555 kg de riz par année. A cette consommation quotidienne s'ajoutent les participations en riz pour les occasions particulières comme les cérémonies, les travaux collectifs agricoles, l'engagement d'un journalier, les visites ou encore, les contributions en nature pour le salaire des fonctionnaires locaux. La production de riz est essentiellement destinée à l'autoconsommation et sa vente ne s'effectue que lors de surplus ou en cas de nécessité monétaire.

³⁴⁹ Le *daba* est une unité de mesure (1 *daba* = 12 kg).

³⁵⁰ Estimations personnelles issues des entretiens avec les producteurs.

Photo 13: Exploitation agricole dans le *fokontany* de Beraty

Les parcelles de riz pluvial (tetika)

Nous avons relevé plusieurs systèmes de riz pluvial dans la zone d'étude dont les plus usuels sont le riz pluvial semé en poquets ou en semis direct et les plus rares, le riz de bas-fonds et le riz sur sol labouré. Le riz pluvial semé en poquets s'effectue sur les parcelles défrichées, nettoyées, mises en brûlis et partiellement labourées avec les bêches (*angady*). Les travaux d'entretien se déroulent jusqu'à la récolte. Il s'agit là de la technique la plus fréquemment utilisée. Le riz est planté de cette manière tant dans la vallée que dans la montagne.

Le riz pluvial en semis direct est planté sur les jachères de longue durée et requiert les mêmes techniques que le riz pluvial semé en poquets. La préparation du terrain est la première étape pour la culture du riz pluvial. Elle consiste à défricher la terre (*mifira*) et à abattre les arbres. Ce travail a lieu entre août et septembre afin que les arbres et les autres végétaux abattus puissent sécher au mieux pendant la période ensoleillée qui s'étend de septembre à octobre. Ce sont exclusivement les hommes qui défrichent à l'aide du *gory*, sorte de coupe-coupe muni d'un long manche. Le brûlis ou *manoro* se déroule à mi-journée afin

que le feu³⁵¹ profite de l'air très sec et afin que les agriculteurs ne soient pas surpris par le crépuscule. Il se fait toujours depuis le bas du versant en remontant vers le haut. Trois feux sont alors simultanément allumés par le paysan assisté par un comité du feu (6 à 10 personnes). Auparavant, un pare-feu est aménagé tout autour de la parcelle. Le débordement des flammes sur les formations végétales environnantes se produit toutefois fréquemment, accidentellement ou délibérément. Le feu cultural est utilisé pour le défrichage, l'ameublissement du sol et la lutte contre les mauvaises herbes. Il apporte également un « éclair de fertilité » grâce aux cendres minérales³⁵² et facilite le travail de défrichage.

Deux à trois semaines après le brûlis, voire même beaucoup plus tard si les conditions pluviométriques ne sont pas favorables, le semis ou *mitomboko* est effectué. Il se fait de novembre à décembre et au plus tard à mi-janvier. Un semis tardif impose le choix d'une variété de riz à cycle court. Lors de la première plantation de riz sur une parcelle nouvellement défrichée, le paysan opte également pour le riz à cycle court, afin de tester son champ. A l'aide d'un bâton pointu appelé *fitseky*, le paysan creuse dans la terre des poquets en quinconce, distants de 30 à 40 centimètres, ce qui lui permettra par la suite de sarcler plus aisément. Il y sème quelques graines qu'il puise dans un petit sac noué à sa ceinture.

Photo 14: Après le passage du feu, bas versant de Manongarivo



La technique du semis en poquets favorise un ruissellement continu sur la parcelle ensemencée. De plus, les oiseaux granivores éprouvent des difficultés à atteindre le paddy (graine de riz) au fond des poquets, surtout si ceux-ci sont comblés de boue lors des premières pluies. La quantité de semences par hectare est cependant très variable : la moyenne se situe aux environs de 28 kg, sur une fourchette comprise entre 16 et 32 kg.

L'entretien repose sur le sarclage ou *mikapa* et s'effectue entre mi-décembre et fin janvier. Il comprend le sarclage proprement dit et l'élimination des repousses. Le sarclage, travail effectué par l'homme et la femme, se fait avec un *antsoro madinika* ou petite bêche. Parmi les activités du *tetika*, il représente le plus dur travail en raison de la prolifération des plantes adventices. C'est aussi le plus important travail car la récolte en dépendra directement. Le gardiennage commence dès la fin février avec l'apparition des premiers épis pour se

³⁵¹ Le feu a un caractère symbolique, mais grâce à cette technique, les paysans disent qu'elle évite la lourde tâche de défrichements et de fertilisants.

³⁵² La mise à feu d'une surface est également utilisée pour nettoyer la brousse et y récolter le charbon, le miel, la cueillette, et éclaircir des pistes d'accès.

terminer fin avril où les graines atteignent le stade de maturité. Les paysans construisent alors un abri provisoire appelé *trano ambo* au centre de la parcelle, dès la germination des premiers épis. De là, ils surveillent leur culture et chassent au lance-pierres les oiseaux granivores dont le principal est le *fody*, *Foudia madagascariensis*³⁵³.

Photo 15: Petit abri, vallée de l'Antsahakolana



Au premier plan, nous voyons une *matrangy* et en arrière plan une *savoka*

La récolte ou *mitsongo* se fait en coupant une à une les panicules de riz avec un couteau appelé *fihatsaka*. En général, le paysan n'attend pas que toutes les panicules soient mûres pour la commencer. Ainsi, elle peut avoir lieu dès le début de mai pour se prolonger jusqu'à mi-juin. Si on compare cette technique avec la fauchaison, elle apparaît beaucoup plus fastidieuse.

Pour séparer le *paddy* des parties non utiles de l'épi, il suffit d'un simple martelage avec un bâton sur le riz fauché, posé à plat sur une natte. Le riz est aussi débarrassé des grains de sable qui se mêlent au *paddy* en le triant à la main et en le secouant à l'aire libre. Enfin, si la paille n'est pas utilisée comme fourrage, elle protégera le sol de l'érosion et lui fournira un apport en matière organique pour une éventuelle deuxième année de culture.

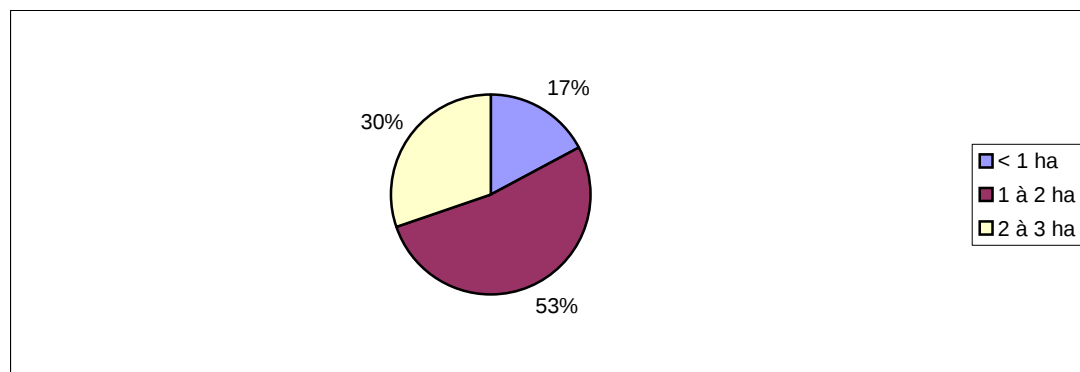
Les travaux de préparation de la culture de riz inondé débutent par l'écobuage, la construction d'une clôture et des diguettes qui retiendront les eaux de pluies. Suivent les travaux de piétinement (*manosy*) et les semailles (*mamafy*) en décembre, mois où les pluies ont suffisamment humidifié le sol et inondé la parcelle. Le sarclage (*mikapa*) s'effectue durant les mois de janvier-février et précède le gardiennage (*miambina*). Et c'est en mai-juin, que les paysans fauchent pour récolter.

Il est à relever que le paysan n'apporte jamais de fertilisant dans les deux systèmes de riziculture que nous venons d'évoquer. Seule la jachère est préconisée comme technique de régénération du sol. Par contre, les variétés de riz changent considérablement en fonction des zones de culture (zone de montagne, de plaine, de vallée, de bas-fonds), en fonction du goût alimentaire des agriculteurs, en fonction des cycles de culture (riz de cycle court et de longue durée) ainsi que du calendrier agricole (disponibilité en temps, en main d'œuvre). Il existe également le riz de contre-saison qui est planté après les autres riz et qui sert de riz de soudure. La production de la culture de riz sur brûlis est en général faible et se situe entre 0,6 et 1,9 t/ha. Cette variation dépend de l'âge des parcelles cultivées puisque dès la deuxième

³⁵³ Une autre méthode, plus rare, consiste à étendre une corde qui traverse la parcelle.

année de mise en culture sur une même parcelle, la diminution de la production est estimée à un tiers de sa production initiale. Cette chute notoire du rendement est moins due à l'exportation des nutriments par les cultures qu'à leur lessivage par les pluies abondantes dans la région. La prolifération des mauvaises herbes est, en outre, un facteur contraignant et difficilement maîtrisable. Comme la figure 28 le souligne, la surface moyenne cultivée pour le riz s'élève entre un à deux hectares. Par ailleurs, les parcelles de moins d'un hectare correspondent aux parcelles cultivées dès 1998 alors que les parcelles comprises entre deux et trois hectares sont les plus anciennes.

Figure 28 : Superficie rizicole cultivée entre 1993 et 1999, Tanambao-Belinta



La culture de riz irrigué

Le riz de bas-fonds est cultivé dans les dépressions alluvionnaires, périodiquement inondées et dénommées *baiboho*. Riches en matières minérales et organiques, ces terres bénéficient d'une d'irrigation naturelle et ne nécessitent aucun travail d'aménagement. En l'occurrence, les zones de bas-fonds sont très recherchées mais elles sont malheureusement saturées. Par ailleurs, ce système ne comprend que de petites parcelles de la grandeur de quelques mètres carrés et rares sont les familles qui en possèdent.

Le riz sur sol labouré existe chez quelques grands propriétaires établis dans la plaine du Moyen et Haut Sambirano. Dans la région périphérique sud-ouest et ouest de la réserve, les rizières de bas-fonds sont exceptionnelles, en raison de l'absence de terres adéquates³⁵⁴. Elles sont plus fréquentes dans le nord et nord-est (cf. tableau 21). Situées en bordure du fleuve Sambirano, elles sont concurrencées avec les cultures de rente (cf. photo18, p.131).

Tableau 21 : Répartition des systèmes de culture de riz (Orgasys : 1997)

<i>Zones</i>	<i>Riziculture de plaine et de bas-fonds (Repiquage, labour par traction animale ou piétinement par les bovidés)</i>	<i>Riz pluvial (Semis en poquet et semis direct sur les jachères)</i>
Moyen et Haut Sambirano	46%	54 %
Bassin versant de Manongarivo	6%	89%

³⁵⁴ Elle se trouve uniquement dans de rares endroits autour du *fokontany* de Beraty.

Dans cette région, 30% des familles en possèdent³⁵⁵. Quant au reste de la production rizicole, il provient essentiellement de la culture sur brûlis, considérée comme le système de culture par excellence.

Les travaux liés à la culture de riz irrigué débutent dès le mois d'octobre et s'intensifient à partir de décembre. La préparation du champ commence par son débroussaillage. Une clôture (*vala*) est ensuite érigée pour protéger la parcelle des animaux domestiques. Les travaux proprement dits débutent par l'adduction d'eau (*mampidi-drano*) qui consiste à amener l'eau des rivières à la rizière par des canaux d'irrigation creusés à l'aide d'une bêche à très longue lame, appelée *antsoro lava lela*, spécialement conçue à cet effet. Nous soulignons que les rizières sont sujettes à des problèmes d'irrigation dus à l'irrégularité du débit en eau ou à l'obstruction, en amont, des canaux par les rochers. Une fois l'adduction d'eau réalisée, on piétine (*manosy*) le sol boueux de la rizière tout en éliminant les mauvaises herbes. En même temps que le piétinement, les paysans sèment le *paddy* à la volée. Ensuite, l'eau de la parcelle est évacuée. Durant le temps de germination, les graines sont surveillées des *fody* pendant environ une semaine. Puis, la rizière est de nouveau irriguée. Suivent le sarclage (*mikapa*) qui se fait en une fois et la récolte par fauchaison (*mandidy*). Les gerbes sont entassées en meules.

Les rendements de la riziculture irriguée ou inondée ne sont que légèrement supérieurs à ceux du *tetika*. Les rizières de Beraty produisent, selon leurs propriétaires, entre 1,2 à 1,5 tonnes à l'hectare ; quant aux rizières inondées d'Antsirakiaka (versant ouest), elles ont un rendement situé entre 1 à 1,2 tonnes à l'hectare. Ces faibles rendements conduisent nécessairement à de faibles productions par ménage : le ménage produit en moyenne près de 1'200 kg de paddy par année, avec un minima de 450 kg et un maxima de 2'700 kg de paddy. Or, si on compare le temps utile à la production d'un hectare, le riz de *tetika* exige plus du double de temps de travail que le riz irrigué ou inondé. En effet, la préparation d'un champ de *tetika* (défrichage et brûlis) nécessite 50 journées de travail contre 8 seulement pour le débroussaillage et le piétinement. Le semis en poquet du *tetika* demande 30 journées contre seulement 2 jours pour le semis à la volée. Enfin, la récolte par panicule estimée à 45 jours est bien plus astreignante que la fauchaison, estimée à 30 jours. Somme toute, le *tetika*, comparé à la riziculture de bas-fonds, reste un système peu productif malgré un travail plus fastidieux. Toutefois, les rendements obtenus par l'irrigation ne semblent pas encore correspondre aux maxima. Les techniciens de Orgasys constatent une perte notoire, consécutive à une faible maîtrise du système irrigué (cf. tableau 22), comme par exemple, l'insuffisance du sarclage et l'absence du repiquage, alors que par expérience le paysan sait qu'il augmente le rendement.

Tableau 22 : Rendement rizicole Kg /ha en 1996 (Orgasys : 1997)

Zones	Riziculture de plaine et de bas-fonds (Repiquage, labour par traction animale ou piétinement par les bovidés)	Riz pluvial (Semis en poquet)	Riz pluvial semis direct sur les jachères de plus de 7ans
Moyen et Haut Sambirano	2250	1200-3000	800-1100
Bassin versant de Manongarivo	2500	1800-2400	800-1100

³⁵⁵ Tirés de ANGAP (1999).

Ce problème soulevé est sans doute à mettre en relation avec la difficulté de sarcler les plantes adventices ainsi que les dégâts causés par le *sariky antany*, *Borolia venalba*, chenille qui détruit les plants de riz au ras du sol.

La culture du café

Le café est introduit à Madagascar à la fin du 19^{ème} siècle par les colons sur la côte orientale dans un premier temps, puis sur la côte nord occidentale. Représenté par les variétés *kouilou* et *robusta*, il est planté initialement dans les concessions européennes avant d'être divulgué par l'administration coloniale chez les paysans malgaches. Dès l'Indépendance, l'IFCC³⁵⁶ (Institut Français du Café et du Cacao, ex FOFIFA) et la caisse de stabilisation jouent tous deux un rôle important dans le développement de cette culture de rente : le premier, en tant que vulgarisateur technique et le second, en tant qu'organe fixant avec le concours du ministère de tutelle, le prix plancher au producteur au début de chaque campagne, quel que soit le prix de réalisation à l'extérieur. Elle se charge également de faciliter l'évacuation des produits du lieu de la production jusqu'au port d'embarquement, en ouvrant les routes de desserte caféière. Toutes les opérations d'embarquement sont à ce moment-là le monopole des sociétés d'Etat. Pour renforcer la production caféière, des programmes nationaux sont organisés dont celui appelé « opération café » au milieu des années soixante. Il a comme finalité de produire des plants sélectionnés et de les diffuser en milieu paysan ainsi que de régénérer les anciennes plantations. De nos jours, la culture du café prédomine encore dans le bassin versant du Sambirano, quand bien même la monoculture n'est plus la caractéristique essentielle du paysage, modifié par l'introduction du cacao. Les variétés *kouilou*, caractérisée par de petites graines et dénommée couramment *kafé vary*, ainsi que la variété *robusta* subsistent toujours. A l'échelle nationale, elles représentent 95% de la production totale. Les paysans préfèrent le café *kouilou* car cette variété se révèle passablement fructifère et résiste bien à l'*hemileia vastatrix*, un prédateur très nuisible pour les caféiers malgaches.

Les travaux d'installation des plantations sont effectués par les membres de la famille³⁵⁷ et une entraide entre voisins s'observe rarement. La préparation du terrain pour le café consiste en un débroussaillage. Viennent ensuite le semis des graines d'albizia pour l'ombrage, le piquetage et la trouaison ; les recépages sont fréquents et plus particulièrement dans les anciennes plantations car les plants ne sont plus rentables. L'écartement recommandé entre les pieds de café est en général de trois mètres sur trois mais la densité de plantation n'est pas homogène.

Il n'y a pas de fumure minérale et l'entretien se résume au nettoyage des plantations avant la période de récolte ainsi qu'à l'égourmandage. Dans la zone d'étude sud-ouest, l'entretien du café diffère de celui de la zone nord-est par le nettoyage régulier du sol, voire même jusqu'à sa mise à nu. Cette technique qui amène inévitablement une perte en éléments

³⁵⁶ L'IFCC (Institut Fédéral pour le Cacao et le Café, dès 1954) est créé à Ambanja et joue un rôle important dans la promotion de ces deux cultures de rente (diversification des plants, mesures techniques, expérimentations, conseils et formations, pépinières, etc.). Avec l'Indépendance, l'Etat malgache lui donne un rôle et des moyens plus importants, en le chargeant notamment de multiplier les études sur le cacao. Le Sambirano est alors décrété comme étant la zone la plus favorable au développement de la culture du cacao, en tenant compte de l'ensemble du territoire malgache. Dès 1974, l'IFCC passe de la tutelle française (qui avait non seulement considérablement financé les recherches, mais aussi le personnel) à la tutelle malgache et devient le FOFIFA.

³⁵⁷ A titre indicatif, le nettoyage de 10 ares de caféiers coûte 50'000 Fmg.

nutritifs provient de la tradition, selon les paysans³⁵⁸, et selon les agents techniques, d'une méconnaissance du système agricole caféier.

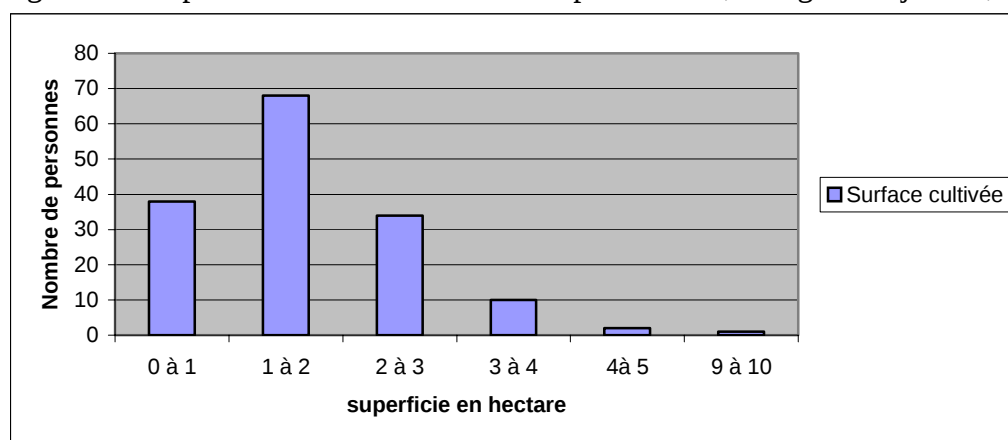
Pendant la première année de culture, les paysans plantent les arbres d'ombrage, constitués provisoirement par des bananiers distants de quatre à cinq mètres. L'avantage du bananier est qu'il croît plus vite que les ligneux et, de plus, il apporte un supplément alimentaire. Cependant, sa prolifération peut nuire au caféier qui est une plante à racines superficielles et par conséquent très sensible. Le bananier amène, par ailleurs, peu de matières organiques alors qu'il en consomme beaucoup. Quant aux ligneux qui forment l'ombrage définitif, ils sont constitués du *bonara* (*Albizzia lebbbeck*) qui est l'arbre le plus couramment utilisé, du *sambalahy* (*Albizzia gummifera*), d'arbres fruitiers (jacquier, mangui) ou d'espèces forestières (*sely*, *Grewia spp*, *hazomafaiky*, etc.). Ces arbres servent également de tuteurs au poivrier.

Dès la quatrième année, la première floraison de café apparaît puis la maturation annuelle des fruits s'obtient environ tous les dix mois, entre juin et août. Le paysan récolte les cerises mûres en les faisant tomber dans une natte ou *lamaka* étalée sur le sol.

En moyenne, les plantations en plaine sont âgées de plus de vingt ans. Par conséquent, leur production est faible puisqu'une bonne floraison est estimée entre cinq et vingt-cinq ans. Au-delà, le caféier vieillit et sa culture n'est plus rentable. Dans le nord-est, le rendement moyen s'élève à une tonne de café coque par hectare, soit environ 500 kg de café marchand. Dans le sud-ouest, les calculs de rendement effectués pour les caféières de Beraty et d'Analanantsoa donnent une production d'environ 260 gr. de café marchand par pied. Compte tenu d'une densité moyenne de 918 pieds à l'hectare, le rendement est estimé à 270 kg à l'hectare. Il s'avère inférieur à celui obtenu sur la côte Est de Madagascar dont la moyenne s'élève aux environs de 300 gr. de café marchand par pied et 300 kg de café marchand à l'hectare. Cette faible production est également relevée par le FOFIFA qui estime que dans des exploitations bien conduites, le rendement devrait atteindre facilement 800 à 1'000 kg/ha et que les clones sélectionnés donnent en exploitation industrielle, des productions de l'ordre de 1'500 à 2'000 kg/ha. Par ailleurs, la production du café dans la zone d'étude est cyclique : une année de bonne récolte est toujours suivie d'une autre, moins satisfaisante.

Les petits producteurs sont majoritaires dans la zone d'étude; 78 % des ménages enquêtés ont produit moins de 430 kg de café marchand et la production moyenne annuelle par ménage se monte à 296 kg. Cette production s'effectue essentiellement sur des parcelles de petite taille, de l'ordre de 1 à 2 ha (cf. figure 29).

Figure 29 : Superficie des surfaces cultivées pour le café, village d'Anjialava, de 1960 à 1999



³⁵⁸ Les paysans justifient cette méthode en invoquant que de tout temps, ils ont agi de la sorte.

Seuls 10% des agriculteurs produisent plus de 700 kg par an, la production maximale étant de 1'162 kg. Nous constatons également que les surfaces cultivées pour le café varient en fonction de l'âge d'installation des paysans puisque les catégories supérieures à 3 ha sont détenues par des personnes habitant depuis plus de vingt ans à Anjialava. Par ailleurs, plus les parcelles cultivées sont grandes, et par conséquent, anciennes, plus la diversification sur ces parcelles y est forte.

En bref, l'étude des rendements et du volume de la production des ménages démontre la faible productivité des terres consacrées à la caféiculture, phénomène également observé dans le cadre de la culture de riz, ainsi que la précarité des systèmes agricoles de la zone d'étude.

La culture de cacao

L'essentiel de la production du cacao³⁵⁹ malgache provient de la région du Sambirano, cultivé soit en plaine soit en montagne. Les autres régions, comme la côte Est, elles fournissent une production marginale. Dans le Sambirano, la culture cacaoyère a été introduite par les premières exploitations européennes du début de 20^{ème} siècle avant d'être vulgarisée à l'ensemble des producteurs par le CEAMP (Centrale d'Equipeement Agricole et de Modernisation Paysanne), dans les années cinquante. Cette centrale se charge de la promotion des cultures de cacao et de l'achat au producteur des fèves fraîches ; quant au traitement du cacao et à la vente, ce sont les sociétés d'Etat qui prennent le relais.

Les variétés de cacao *criollo*, *forastero* et *trinitario*³⁶⁰ sont plantées dans la zone et les producteurs les cultivent simultanément dans leurs plantations. Toutes trois se distinguent par la couleur, la forme et la grandeur de leurs cabosses et de leurs fèves. Il est cependant accordé à la variété *trinitario* une résistance plus grande aux maladies qui se répercute sur une meilleure production. Dans la plaine du Sambirano, les plantations sont en moyenne âgées entre vingt et trente ans et sont cultivées sous ombrage de *bonara gasy* et *bonara vazaha* avec un écartement moyen de quatre mètres sur quatre et une moyenne de 625 pieds à l'hectare. Cette densité n'est toutefois pas homogène. A Ambohimarina, par exemple, la densité moyenne est de 530 pieds à l'hectare avec un maximum de 820 pieds et un minimum de 125 pieds, tandis qu'à Antanambao, elle se situe à 820 pieds avec un maximum de 1300 plants à l'hectare. Selon les producteurs, la densité des plants a tendance à augmenter suite à la saturation des terres disponibles.

L'entretien des cacaoyères se résume à un égourmandage et à un nettoyage des parcelles, dont les branches mortes servent de bois de chauffe. Dans la forêt, le cacao, tout comme le café, est installé après deux à trois années de riz sur *tetika*. Les graines de *bonara* pour l'ombrage sont semées en même temps que le riz.

Le cacao est récolté au fur et à mesure que les fruits mûrissent. Cette récolte constante est favorisée par l'hétérogénéité de la plantation. Cependant, les mois d'avril à juin ainsi que le mois d'octobre représentent deux périodes de forte production. Par contre, le mois d'août est une saison morte pour le cacao.

Le rendement moyen estimé s'élève à 630 kg de cacao marchand par hectare et par an et correspond à une production de 1'250 kg de fèves fraîches. En général, chaque exploitant récolte une fois par semaine et vend sa production lors du marché hebdomadaire³⁶¹.

³⁵⁹ Madagascar se caractérise par la casse claire de son cacao, une qualité demandée sur le marché international.

³⁶⁰ Cette variété est une variété hybride issue des deux premières.

³⁶¹ Les jours de marché sont le mardi et jeudi pour Antanambao et le jeudi à Ambohimarina.

Anacardier, poivrier et vanillier

Ces trois productions de rente suivent les cultures de café et de cacao, dans l'ordre d'importance financière accordée par les ménages. Elles représentent une source de revenu complémentaire dans le budget du ménage, sous forme de revenu d'appoint. Notons encore que dans la région de Manongarivo, la vanille est très peu produite et ne connaît pas l'essor spectaculaire de la côte nord orientale. Toutefois, sous l'impulsion d'agents vulgarisateurs, cette culture a tendance à se répandre auprès des producteurs qui sont avides d'apprendre à cultiver cette plante.

Les jardins³⁶²

Chaque famille dispose de jardins qui longent les points d'eau. Leur production, destinée parfois à la vente, participe activement à l'alimentation de base. La superficie d'un jardin est en général inférieure à un hectare. Selon nos observations dans la zone sud-ouest, les jardins de case dont la superficie est supérieure à un hectare appartiennent aux villageois installés de longue date et qui possèdent plus d'une case (deux, voire trois). Ce critère d'ancienneté joue également en faveur de la diversification horticole puisque plus la vie du jardin est ancienne, plus la diversité d'associations culturales qui s'y trouve est importante.

Photo 16: Jardin avec arbres fruitiers, manioc et grenier



Les pâturages et les zébus

Les pâturages, gérés collectivement par le *fokontany*, représentent une bonne alternative aux dégâts causés par les zébus dans les jardins et dans les parcelles cultivées. Cependant, les pâturages se situent sur des terres impropres à l'agriculture et, à ce titre, sont généralement des terrains dégradés. En l'occurrence, l'aliment de base pour les troupeaux n'est que faiblement nutritif d'autant plus que les feux précoces sur les pâturages engendrent une perte importante en nutriments. En temps normal, la fonction de ces feux consiste à régénérer et à éclaircir les pâturages ; mais, un feu précoce diminue la qualité du stock de fourrage indispensable à l'alimentation du troupeau en saison sèche. Cet inconvénient est reconnu par les agro-éleveurs qui constatent que le passage répété des feux précoces serait responsable de la disparition de certaines graminées très appréciées par les bovins et remplacées

³⁶² cf. annexe 12, sur les diverses formes de jardins et sur leurs utilisations.

par d'autres, moins appréciées et plus pauvres. Ces feux sont, malheureusement, souvent incontrôlés et déclenchés par les agriculteurs lors de la culture sur brûlis.

Photo 17: Pâturage dégradé, Beraty



Comme relevé supra, l'introduction et la diffusion des cultures de rente lors de la colonisation évincent l'élevage de zébus. Les *Sakalava* passent du statut d'éleveurs semi-nomades au statut d'agriculteurs sédentaires. Actuellement, l'élevage représente une activité secondaire et les troupeaux de zébus, lorsque les familles en possèdent, sont de petites tailles, constitués d'une dizaine de têtes³⁶³. La fonction de l'élevage bovin réside dans la notion d'accumulation de capital économique et symbolique. Par capital économique, nous entendons celle de capital-épargne. Quant à sa valeur symbolique, elle se révèle lors des rites de passage durant lesquels, le zébu s'avère indispensable pour la célébration des cérémonies (décès, mariage par exemple). Signalons que le zébu est également utilisé en tant qu'animal de trait, mais il représente avant tout un signe de prestige bien plus qu'une source de profit et en tant que tel, il s'intègre, le plus souvent, dans un système "d'élevage contemplatif". L'estimation de sa valeur dépend notamment de la couleur de sa robe, de la forme de ses cornes, de son sexe, de son âge et de sa force.

L'élevage se compose en outre de porcins, de caprins et de volailles, représenté par des poules, des canards, et des oies de Barbarie. Leurs produits sont soit autoconsommés soit vendus. Le choix s'opère en fonction des besoins en liquidité de la famille. En ce qui concerne les porcins et les caprins, ces élevages sont limités en raison d'interdits alimentaires ou *fady* touchant certains lignages.

Les jachères

Les trois catégories de jachères, soit celle de courte durée ou *matrangy*, celle de moyenne durée ou *trematrema* et celle de longue durée ou *savoka*³⁶⁴, sont détenues par chaque famille. Cependant, les jachères de longue durée s'avèrent de plus en plus rares selon les villageois. Le tableau infra démontre que les ménages jeunes (âgés de 18 à 30 ans) possèdent des jachères de courte durée et que les ménages âgés (âgés de plus de 30 ans) subissent une diminution concernant les jachères de longue durée, en raison de la pression

³⁶³ La moyenne par exploitation pour le *fivondronana* d'Ambanja est de moins de 5 bovins (1995); c'est le chiffre le plus bas pour l'ensemble des *fivondronona* de Diégo (20-40 bovins par exploitation pour plus de la moitié des *fivondronona*) (Données provenant du Service provincial de l'élevage de Diégo, 1995).

³⁶⁴ cf. figure 25.

démographique. Face à ces changements, la production agricole en souffre puisque le court temps de repos provoque une dégradation des terres en raison de leur surexploitation et de l'absence d'intrants. L'étude sur les jachères dans le sud-ouest (Zamany R.: 1999) démontre, à cet effet, qu'une forte diminution des éléments nutritifs apparaît dès qu'un sol est planté successivement pour la troisième année. Par conséquent, si le sol n'est pas alimenté en engrais ou laissé en repos pendant au moins sept ans, la dégradation s'accroît sévèrement. Or, les producteurs de la zone d'étude n'investissent que faiblement dans les cultures; cette absence d'intrants accélère le processus de dégradation du sol

Tableau 23 : Production en riz pluvial sur brûlis par type de ménage (Analanantsoa et Beraty)

Nombre de ménage	Durée de la rotation de la jachère actuelle (an)	Production en paddy durant la 1 ^{ère} année (harona pour une surface d'environ 1 ha)	Production de paddy durant la 2 ^{ème} année (harona pour une surface d'environ 1 ha)
3 Ménages âgés	+ 10	70-90	30-40
8 Ménages âgés	7-8	60-80	25-30
4 Ménages âgés	5-6	50-80	20-30
1 Ménage jeune	+ 10	70-90	30-40
3 Ménages jeunes	7-8	50-80	25-30
11 Ménages jeunes	5-6	50-80	20-30

Toutefois, la fonction des jachères ne relève pas uniquement de la stratégie agricole, mais également de la stratégie foncière puisque le défrichement d'une parcelle confère le droit de jouissance à son défricheur. En outre, les jachères recèlent également de bois de chauffe, de plantes médicinales ou alimentaires³⁶⁵.

4.4.5. Les composantes sociales du système agricole

Le système agricole repose sur le lignage³⁶⁶. Il régit l'accès aux terres, leurs répartitions entre les membres de la famille et il fournit la main-d'œuvre nécessaire. Chaque famille cultive les terres que le *ray-aman-dreny* lui a distribuées pour l'année agricole. Par ailleurs, chaque famille dispose également de ses propres terres acquises selon le droit de succession ou, très exceptionnellement, selon le droit d'achat. Les charges de travail sont réparties au sein du ménage et du lignage. Le total du temps de travail par individu varie selon l'âge et le sexe (cf. tableau 24 et figure 31). Au vu du calendrier agricole infra, l'année est plutôt chargée et les mois, tronqué des jours *fady*³⁶⁷, se réduisent à vingt jours de travail

³⁶⁵ Selon une étude effectuée dans le cadre du projet EPB, il ressort que les plantes proviennent essentiellement des forêts secondaires et non pas de la forêt primaire.

³⁶⁶ Le lignage, selon Waast R. (1980) est l'ensemble des descendants en ligne masculine d'un même ancêtre (à la 4^{ème} ou 5^{ème} génération). Il se divise en branches familiales, ou segments.

³⁶⁷ Les jours *fady* sont selon la coutume, le mardi et le jeudi. Les chrétiens admettent également le dimanche comme un jour *fady*. Cependant, en fonction de l'importance des travaux et de leur urgence, les villageois travaillent également ces jours.

effectifs. Des périodes de pointe se présentent au mois d'août, en raison de la juxtaposition des travaux de récolte du café et de défrichage pour le *tetika*, ainsi qu'au mois de janvier, en raison des travaux de sarclage du riz et d'entretien de la caféière. Les mois de mai et de juin, mois correspondant à la récolte du riz, s'avèrent également chargés (cf. figure 30). Durant cette période de surcharge en travail bien que le ménage tâche d'assurer l'essentiel des travaux agricoles, il lui est souvent nécessaire de recourir à une main-d'œuvre ponctuelle, soit sous forme d'entraide, soit sous forme salariale.

Figure 30 : Calendrier des principales activités annuelles, exemple zone sud-ouest

Activités /mois	Sept /oct	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Café	Récolte /Séchage/ Vente								Préparation et nettoyage des parcelles		
Riz	Préparation /semis						Récolte				
Jardins	Préparation et semis									Préparation et semis	
Artisanat									Artisanat		
Réfection de la maison									Réfection (toiture)		
Réfection des routes	Réfection						Réfection				

Période de surcharge de travail Période calme Période de soudure

Figure 31 : Exemple d'activités quotidiennes pour une femme, fin de la saison sèche

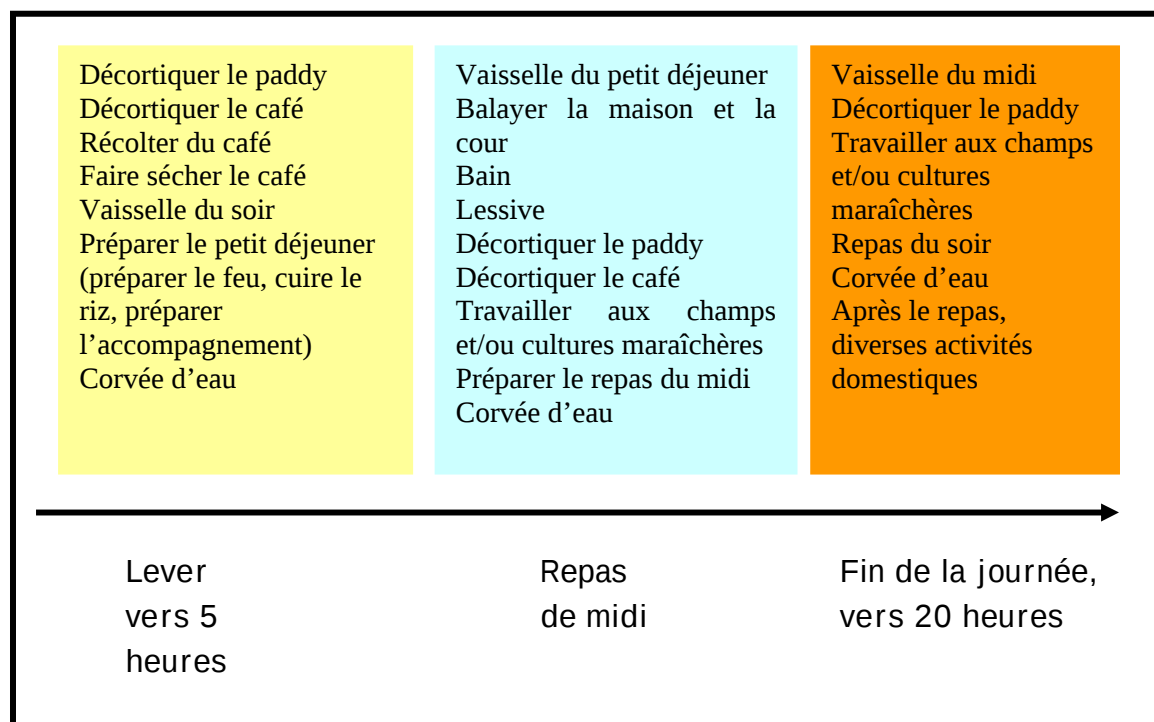


Tableau 24 : Répartition des activités au sein de la famille pour la culture de riz

Activités	Hommes	Femmes
Défrichage et brûlis (défriche puis laisse sécher un peu les herbes 2-3 semaines puis le brûlis)	X	
Planter le riz	X	X
Désherbage, une fois que le riz pousse	X	X
Gardiennage contre les prédateurs et les voleurs, une fois que le riz mûrit	X	X Mais en règle générale les enfants !
Moisson	X	X
Séchage du riz sur le champ	X	X
Transport		
Manioc/ maïs :		
- préparation du terrain	X	
- plantation		X
- récolte	X	X
Maraîchage		De préférence
Cueillette générale	X	X
Récolte du bois	X	
Anacardier :		
- élagage	X	
- cueillette		X
Café :		
- élagage, entretien	X	
- cueillette		X

4.4.6. Le système agricole en accord avec les ancêtres

Le système agricole maintient les relations entre le monde des vivants et celui de l'Autre, composé de *Zanahary*, le Créateur, et du monde des ancêtres³⁶⁸. De plus, le système agricole est jalonné par des rites et des tabous agricoles (cf. tableau 25). De nos jours, ces rites ont pourtant tendance à perdre de leur éclat festif, selon les *ray-aman-dreny*, tout comme les entraides agricoles qui ont également tendance à diminuer. Il semblerait que la monétarisation de l'économie entraînerait une dégradation de l'entraide au profit du salariat. Celui-ci remplace l'entraide agricole qui s'applique lors de la préparation des champs de riz et de leur récolte. Dans le cas de l'entraide, le propriétaire offre en échange le repas et la boisson et, en temps voulu, il participe aux mêmes travaux sur les champs des personnes qui l'ont aidé. Ce système d'entraide mutuelle permet de pallier le manque de bras lors des travaux agricoles qui est un facteur contraignant dans le système agricole actuel. Outre le salariat, le métayage par le biais du processus de l'immigration, représente une alternative pour assurer une main-d'œuvre suffisante.

³⁶⁸ Le culte des ancêtres donne lieu à des offrandes (alcool, cérémonie du *tromba*) mais également à des sacrifices d'animaux (zébu, coq). Les ancêtres surveillent, protègent mais punissent également en cas de non respect des coutumes.

Tableau 25: Exemples de rites et tabous

RITE/TABOUS	DESCRIPTION
<i>Mikoso</i>	Cérémonie culturelle avant le défrichement d'une terre. Une partie de l'écorce de l'arbre est épluchée et les feuilles sont enterrées dans la terre; le cultivateur attend durant une semaine la réponse des ancêtres dans ses rêves. Si aucun rêve perturbateur n'intervient, il peut alors commencer les semis. Un mauvais rêve lui indique le chemin à suivre : soit il choisit une nouvelle terre, soit il pratique une cérémonie complémentaire pour satisfaire les ancêtres.
Fête des morts	Elle est organisée de temps à autre pour demander la bénédiction des morts.
<i>Joro</i> pour le riz	Avant le défrichement, le cultivateur apporte du miel qu'il dépose sur un autel en faveur des ancêtres afin de leur demander une bonne récolte et la protection du champ.
<i>Joro</i> pour le riz	Avant la moisson du riz, une poule blanche et noire est sacrifiée sur le champ pour remercier les ancêtres de la production. Ensuite du riz produit par le champ est cuit avec la poule et le miel puis déposé sur le champ.
<i>Joro</i> pour le café ou le cacao	Consiste en un autel pour demander la bénédiction des ancêtres ; cérémonie semblable au <i>joro</i> pour le riz.
<i>Fady</i>	Il est interdit selon la coutume de travailler le mardi et le jeudi. Ces jours étaient autrefois réservés à la royauté. Le calendrier chrétien a introduit l'interdiction de travailler le dimanche. Ces interdits sont suivis en fonction des tâches de travail.

4.4.7. Le système agricole à la recherche de nouvelles terres

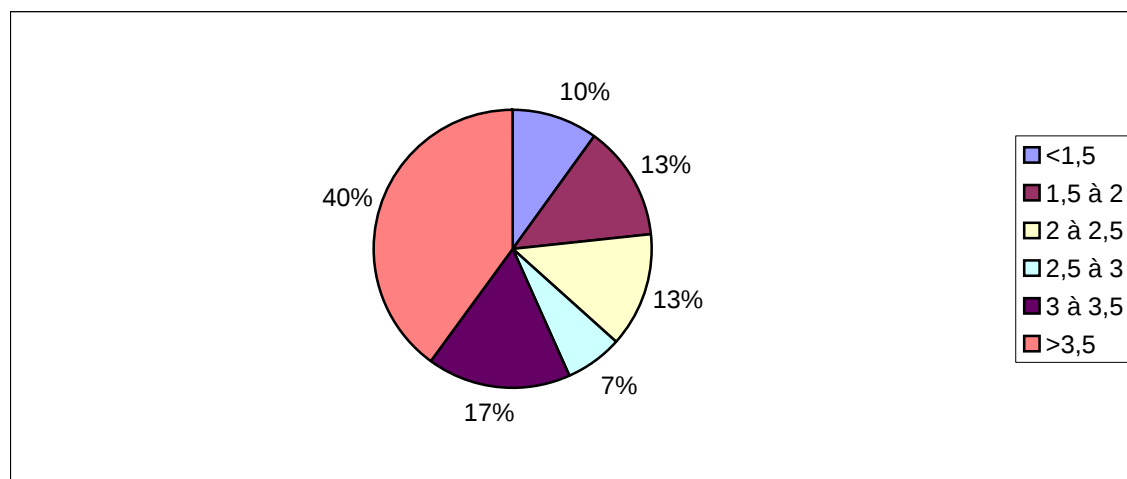
La description du système agricole de type extensif met en évidence un besoin accru en terres. Ce besoin résulte, selon nous, de l'absence d'investissements agricoles³⁶⁹, de la diversification des produits cultivés au sein du système agricole, de l'arrivée constante de nouveaux immigrants, du déterminisme régnant sur le système, de la concurrence au niveau de l'espace entre les cultures de rente et les cultures vivrières ainsi que de la saturation des terres en plaine. La stratégie d'habitation secondaire reflète au sein même du système agricole une reconnaissance de cette pénurie en terre.

La dynamique d'extension du système agricole renvoie à la notion temporelle. Comme nous l'avons observé concernant le café, le riz de *tetika* mais également le cacao, plus l'année d'installation est récente, plus les terres défrichées sont petites. A l'opposé, plus le paysan est établi de longue date, plus les surfaces cultivées sont importantes. La figure 32 illustre ces propos en mettant en exergue la surface totale cultivée par villageois en fonction de l'âge de la mise en culture. Cette surface intègre les cultures de riz, de café et également de cacao.

³⁶⁹ Conscients que le rendement de leurs terres diminue, les paysans cherchent des terres situées en montagne car elles sont considérées comme plus productives.

Dans la catégorie plus de 3,5 hectares qui correspond aux personnes installées depuis longtemps, nous y dénombrons: trois surfaces de quatre hectares, deux surfaces de cinq hectares, quatre surfaces de sept hectares, une surface de huit hectares et une surface de onze hectares. Ces surfaces sont cultivées par des personnes qui se sont installées entre 1975 et 1980. Quant aux surfaces de moins de deux hectares, leurs propriétaires sont majoritairement arrivés durant ces cinq dernières années.

Figure 32 : Recensement des surfaces cultivées, en hectare par villageois, à Tanambao Belinta, de 1975 à 1999



L'entrée dans la forêt n'est que la suite logique de cette dynamique car les ressources forestières sont perçues comme un potentiel exploitable répondant aux attentes du producteur.

Photo 18 : Vue sur la vallée du moyen Sambirano



Cette photo illustre le fleuve Sambirano en fin de saison des pluies avec des cultures de riz de bas-fonds, la forêt de caféiers et de cacaoyers, dans les alentours d'Antanambao. Nous y observons que les cultures de rente concurrencent les cultures vivrières dans la plaine.

4.5. Du régime foncier malgache et de son impact dans la zone d'étude

Etudier le système foncier de la zone d'étude, c'est aussi le situer au sein de la politique nationale malgache et comprendre son rôle contextuel. Comme le souligne E. Le Roy (1996), le facteur politique influence la manière de poser et de traiter la problématique foncière, la sensibilité du foncier étant augmentée par la concurrence ou la contradiction du choix pouvant émerger aux échelles locales, nationales ou internationales. En tenant compte de cette affirmation, nous avons alors découpé le temps en trois périodes politiques. La première période correspond à l'ère coloniale française de 1896 à 1960, date de l'Indépendance malgache. La deuxième période débute en 1960 et prend fin en 1990, année marquée par le début du Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Finalement, la troisième période s'étend de 1990 à l'an 2000, première décennie durant laquelle le PNAE est appliqué. Ainsi que nous l'observons dans ce chapitre, le foncier et la législation y afférente se sont pliés aux exigences de la politique économique nationale pendant ces trois phases : sous la colonisation, le développement des cultures de rente conditionne la nouvelle politique foncière ; dès l'Indépendance, le choix politique orienté vers l'autonomie du pays amène de nouvelles dispositions législatives foncières; et lors de la troisième période, l'orientation de la politique-économique libérale oriente la politique foncière actuelle, en prenant en considération le pluralisme juridique et le principe de subsidiarité.

4.5.1. Un régime foncier en faveur de l'économie de rente

Les Français, considérant le code foncier coutumier comme vague et imprécis, mettent sur pied un nouveau code qui fixe le droit des exploitants sur leurs terres tout en atténuant le système féodal. En fait, le nouveau code foncier est élaboré pour satisfaire les besoins fonciers des colons, relais essentiels pour l'application de la nouvelle politique économique de l'Etat colonial³⁷⁰. Par conséquent, la question foncière se développe parallèlement à l'introduction de l'économie marchande instaurée par l'administration coloniale. Elle s'intègre au sein d'un ensemble de mesures nouvellement créées, comme la taxation fiscale, le droit au travail et les déplacements de populations.

L'un des premiers objectifs du code foncier est de permettre aux étrangers d'avoir accès à la terre car, à son arrivée à Madagascar, la puissance coloniale se trouve dans une situation complexe : la loi de 1881 ou « code des 305 articles » élaborée par la royauté *Merina* reconnaît le droit à la propriété individuelle, mais elle interdit la vente de terres à des sujets non malgaches. Les Français maintiennent la propriété individuelle et en vertu de la loi de mars 1896, ils consacrent le droit éminent de l'Etat français sur le sol. Un autre aspect important de la nouvelle loi est la présomption de domanialité qui se définit selon la formule suivante: les terres vacantes et sans maître font partie du domaine de l'Etat³⁷¹. Elle attribue la jouissance du sol aux détenteurs de parcelles cultivées ou bâties et qui peuvent prouver leur légitime et durable mise en valeur car toute terre ni bâtie, ni habituellement cultivée appartient à l'Etat. Par ailleurs, les Malgaches, ayant soit exploité leurs terres soit érigé des constructions sur celles-ci avant l'entrée en vigueur de ladite loi, peuvent requérir un droit de propriété. Pourtant seule l'immatriculation qui reste facultative consacre définitivement ce droit. L'Etat est, en l'occurrence, le propriétaire des terres sans titre. Ce nouveau code foncier reconnaît la

³⁷⁰ Douessin R. (1972): l'Administration française n'avait d'ailleurs pas voulu bouleverser le système foncier existant, mais s'était contentée d'y ajouter des dispositions nouvelles susceptibles de favoriser la colonisation européenne.

³⁷¹ La présomption de domanialité est une nouvelle fois rappelée dans le décret du 28 septembre 1926, qui stipule la reconnaissance absolue du droit de propriété par la mise en valeur et par l'appropriation effective du sol, ainsi que par le décret de 1955 par lequel l'Etat garantit l'attribution de périmètres de mises en valeur.

propriété privée et la propriété publique sur les terres et exclut le droit de jouissance coutumier alors que, pour les habitants, le droit de jouissance implique forcément un droit de propriété. C'est pourquoi, ils ne perçoivent pas la nécessité de faire reconnaître leur droit selon le nouveau code foncier qui s'avère cher³⁷² et compliqué³⁷³.

L'immatriculation³⁷⁴, grâce à la nouvelle législation, devient un acte juridique incontournable garantissant la propriété de terrains individuels et des terres des communautés villageoises. Le régime de l'immatriculation défend la notion de propriété en la rendant inattaquable pour celui qui détient l'immatriculation. Cependant, il semble que l'occupation sans titre par les colons est une pratique courante. Une fois installés, soit par la force, soit par de fortes pressions sur le premier occupant, les colons immatriculent leurs nouvelles terres. « C'est à une véritable razzia qu'on a assisté et les opérations d'immatriculation des immenses concessions de Nosy Be, de la vallée du Sambirano et de la vallée d'Ifasy, dans la région de Mahavavy se déroulent dans une atmosphère de violence » (Baré J. F. :1980) ou encore « nombre sont les plaintes des autochtones [en parlant du Sambirano] suite à leur dépossession des terres ». Rakotondrabe D. J. (1985) confirme ces propos en soulignant que les colons ont utilisé tant la force du droit que le droit de la force pour dépouiller les *Sakalava* de leurs terres. Il semblerait que la présomption de domanialité joue en défaveur des colonisés. Ces derniers ne peuvent faire reconnaître la possession coutumière sans titre d'immatriculation.

Face à cette pression, l'administration coloniale instaure le cadastre par décret du 25 août 1928. Cette procédure est destinée à définir la propriété individuelle indigène : le cadastre est un acte définitif, inattaquable, inaliénable et insaisissable et qui peut être transformé en acte d'immatriculation. Malheureusement, la propriété collective n'est pas reconnue alors qu'elle est un aspect inconditionnel du système foncier coutumier puisque la terre est le fruit du lignage³⁷⁵. Quant aux droits de collectivités traditionnels, ils ne sont admis qu'en tant que simples droits de jouissance. Par conséquent, le patrimoine foncier des nobles, garant de leur titre, est amoindri, si les terres ne sont pas cultivées ou si les propriétaires ne disposent pas de titres fonciers³⁷⁶. De même, le décret du 19 février 1900 attribue les espaces villageois, qui ne sont pas valorisés ou titrés, à l'Etat.

L'ensemble de ces mesures foncières déclenche des révoltes dans le Sambirano, dès les années vingt³⁷⁷. Afin de les contrer, mais également dans le souci de sauvegarder ses acquis, l'administration coloniale décide de nouvelles mesures foncières offrant une possibilité aux populations locales d'accéder à la terre. C'est ainsi qu'un nouveau décret

³⁷² Surtout pour une population qui n'a que rarement de revenus financiers et lorsqu'elle en a, dépense ses gains pour payer les impôts coloniaux.

³⁷³ Remarquons également, que le texte de droit foncier colonial n'est pas accessible à la majorité de la population malgache en raison du faible taux d'alphabétisation mais aussi de la barrière linguistique et de la complexité de la procédure.

³⁷⁴ La propriété individuelle immatriculée tire son origine de la période coloniale portant sur la nouvelle législation foncière (loi du 9 mars 1896) et plus particulièrement confirmée par le décret du 4 février 1911 qui stipule que les terrains domaniaux concédés ou aliénés sont immatriculés avant la délivrance d'un titre définitif. Le régime foncier de l'Immatriculation est régi par l'Ordonnance no 60-146 du 3 octobre 1960 qui a abrogé le décret du 4 février 1911 et qui a été modifié par les ordonnances No 62-036 du 19 septembre 1962 et No 74-034 du 10 décembre 1974. La loi du 9 mars 1896 reste provisoirement en vigueur.

³⁷⁵ La terre est l'assise commune des ancêtres du lignage ; elle est un bien collectif (appartenant au lignage) et détient une forte connotation symbolique car elle marque le trait d'union entre le monde des vivants et le monde de l'Au-delà. La terre est également l'assise foncière de la noblesse.

³⁷⁶ L'arrêté du 17 avril 1997 va dans ce sens : les seigneuries ainsi que les privilèges leur revenant sont supprimés.

³⁷⁷ N'oublions pas à ce propos que grâce à la nouvelle législation foncière, plus de 45% des terres du delta du Sambirano sont attribuées aux colons en 1916. C'est notamment pour ces raisons, que le gouverneur Gallieni au début de la révolte décide de ralentir le processus d'attribution des terres ; ainsi, les terres du Moyen et Haut Sambirano sont fermées aux demandes des colons, au début des années 20.

portant sur la propriété foncière et domaniale stipule que les Malgaches peuvent acquérir des concessions, sous certaines conditions³⁷⁸. Auparavant ce droit concernait exclusivement les colons. Par ailleurs, tout en déterminant les possibilités d'accession à un titre de propriété pour les Malgaches, ce décret promulgue la conservation des droits coloniaux. Il tend à régulariser la situation des concessions européennes mais reste lettre morte pour la population locale³⁷⁹ puisque les conditions d'accès s'avèrent trop contraignantes.

Peu après, l'administration coloniale instaure le système de *périmètres de colonisation* et de *réserves indigènes*. Inspirés du système foncier colonial britannique, les périmètres de colonisation sont destinés aux colons et les réserves indigènes sont attribuées aux Malgaches. Délimitées en 1926 dans le Sambirano, les réserves indigènes sont au nombre de vingt-deux, englobant une superficie de 18'000 hectares³⁸⁰. En comparaison, les concessions européennes s'étendent sur plus de 29'000 hectares. Disproportionnées en superficie mais également en qualité de terres, les réserves indigènes devraient répondre aux mécontentements populaires résultant de l'installation rapide des colons majoritairement européens³⁸¹ ; elles ont également comme finalité de fournir de la main-d'œuvre aux concessions. De plus, elles jouent un rôle non négligeable dans la sédentarisation du *Sakalava*, l'ancrant ainsi sur sa nouvelle terre tout en développant une agriculture vivrière stable et non plus itinérante ; par ailleurs, les réserves encouragent la promulgation des cultures de rente auprès des populations indigènes, appuyées par des services agricoles techniques qui se développent dans les années trente. Or, dans l'application, l'efficacité des réserves indigènes reste relative. Rakotondrabe D. J. (1985) nous apprend que « Dès leur création, les réserves ne peuvent suffire aux besoins des populations. Ces dernières, refoulées par la colonisation européenne, sont obligées de se concentrer dans les réserves exiguës, délimitées autour des plus grands villages. Les réserves sont situées sur les pentes moins fertiles, délaissées par la colonisation. Elles font partie du domaine public et les *fokonolona* n'ont qu'un simple droit d'usufruit ».

4.5.2. Depuis l'Indépendance : un régime foncier en transition

Dès l'Indépendance, le gouvernement malgache émet deux textes législatifs fondamentaux qui sont la loi 60-064 sur le domaine privé et l'Ordonnance 60-0299 sur le domaine public. Par ces textes, le législateur malgache définit deux catégories de terres : d'une part, les terres de l'Etat, dénommées terres domaniales et constituant le patrimoine foncier de l'Etat³⁸² et, d'autre part, les terres des particuliers, soit les terres appropriées^{383 384}.

³⁷⁸ Les conditions sont les suivantes : toute personne installée depuis vingt ans sur un terrain, mis en valeur de façon durable et sérieuse, peut obtenir gratuitement un titre définitif de propriété. Le dit terrain doit être obligatoirement situé en dehors des réserves et des périmètres de colonisation. Dans ces conditions, le demandeur peut obtenir une concession rurale gratuite jusqu'à concurrence de 10ha, contre 100ha pour la colonisation européenne.

³⁷⁹ Chauveau J.-P. (1996) : « Dans le cas des concessions accordées à des colons ou à des sociétés privées, la protection des " droits indigènes " reste formelle et relève davantage du souci de l'administration de contrôler les initiatives coloniales privées que de respecter les coutumes ou les conditions d'existence des communautés familiales ou villageoises ».

³⁸⁰ Ces 22 réserves indigènes sont réparties de la manière suivante : 12 dans le Bas et Moyen Sambirano totalisant 10'000 ha et 10 dans le Haut Sambirano, totalisant 8'000 ha.

³⁸¹ En fait, face au mécontentement grandissant au sein de la population du Sambirano, l'administration coloniale prend peur du mouvement de révolte qui se dégage dans le nord-ouest de Madagascar guidé par l'anticolonialiste Ralaimongo. L'élaboration des réserves indigènes détermine la fin de la politique de libres accès aux étrangers préconisée par l'administration coloniale.

³⁸² On y apprend entre autre que « l'ensemble des biens meubles, immeubles qui à Madagascar, constitue le domaine de l'Etat, des provinces, des communes ou de toute autre collectivité publique dotée de la personnalité morale ou qui viendrait à être instituée se divise en domaine public et en domaine privé ». Les terres domaniales font parties du domaine privé de l'Etat et se classe dans la catégorie de bien non affecté. Cette catégorie

Cette distinction n'est cependant pas immuable et certaines terres peuvent passer d'un statut à un autre. Par la suite, la loi de 1962 vient compléter le code foncier malgache qui s'applique à créer un cadre juridique favorable à un développement économique. C'est du reste en vue du développement agricole du pays que l'Ordonnance no 62-110 portant sur l'abus de droit de propriété et le transfert à l'Etat des propriétés exploitées a été acceptée. Le texte d'introduction établi pour cette ordonnance est explicite³⁸⁵. Le législateur va même plus loin puisqu'il proclame, dans cette même ordonnance, que le propriétaire incapable ou non disposé à faire fructifier sa propriété n'est pas digne de la conserver et mérite une sanction de la part de l'Etat qui doit la lui retirer pour la remettre à ceux qui sont prêts à la travailler. Mais l'ordonnance souhaite également faire avancer le processus d'instauration du droit foncier positif. Le législateur tente ainsi de réglementer au plus vite des situations foncières régies par le droit foncier coutumier et qui peuvent être rapidement supplantées par le nouveau code foncier malgache. Dans ce sens, l'ordonnance 52³⁸⁶ octroie la gratuité de la procédure d'immatriculation pour une frange de la population nationale, afin de pallier aux contraintes financières.

D'autres innovations sont amenées par l'ordonnance 62-047. Par exemple, le législateur émet un certain nombre d'articles afin d'éviter la spéculation foncière. Il condamne le métayage, considéré comme une « exploitation de l'homme par l'homme »³⁸⁷ et détermine des facteurs limitant les possibilités de mise en valeur des concessions³⁸⁸. L'ordonnance légifère aussi sur les réserves indigènes. Dorénavant les droits de jouissance dont bénéficiaient les agriculteurs de ces lieux peuvent être transformés en droits de propriété³⁸⁹. Grâce au nouveau code foncier malgache, les autochtones sont en droit

comprend, parmi d'autres biens, des terres. Ce sont des terres domaniales, terres sur lesquelles l'Etat peut se comporter en propriétaire et dont il peut disposer au profit des particuliers.

³⁸³ Le législateur s'attache à établir l'ensemble des conditions requises afin d'immatriculer les terres qui ne sont pas encore titrées.

³⁸⁴ Les terres appropriées reconnaissent les titres obtenus sous la colonisation.

³⁸⁵ « [...] Le moment est donc venu de mobiliser en masse les énergies nationales pour la noble bataille de la promotion économique du pays, seule garantie de la consolidation de l'indépendance nationale recouvrée.

Et dans un pays comme le nôtre à vocation principalement agricole, le moyen à la portée immédiate du citoyen est d'entreprendre la culture intensive de notre terre nourricière qui pourvoira ensuite à l'industrialisation tant souhaitée de la Grande Ile » (Ordonnance 62-110).

³⁸⁶ Art. 52 (Ordonnance no 62-047) En principe les concessions sont accordées à titre onéreux. Toutefois, les nationaux malgaches qui ne sont pas encore propriétaires de terrains à usage agricole, ni inscrits au rôle de l'impôt général sur les revenus, pourront bénéficier de concessions gratuites d'une superficie de 5 hectares. Bénéficieront également de la gratuité s'ils ne sont pas encore propriétaires de terrains à usage agricole, même s'ils sont assujettis à l'impôt général sur les revenus, les nationaux malgaches de l'une des catégories suivantes : Les anciens combattants titulaires de la carte ; les jeunes gens ayant accompli le service civique ; les anciens élèves des écoles d'agriculture ; et, à titre de première installation, les jeunes ménages.

³⁸⁷ Ordonnance 62-110

³⁸⁸ Art. 46 (Ordonnance no 62-047) Les concessions sont soumises essentiellement à la condition de la mise en valeur, laquelle est déterminée par arrêté du préfet suivant les régions, la nature et la vocation des terrains, les usages du moment et des lieux, et, le cas échéant, en tenant compte des plans de production ou de l'orientation générale de l'économie nationale.

³⁸⁹ Art 99. - En ce qui concerne les réserves appelées autrefois Réserve indigène précédemment constituée et maintenues en vertu de l'article 76 de la loi 60-004, la transformation du droit de jouissance sur une parcelle de la réserve en droit de toute propriété est de la compétence des autorités prévues à l'article 56 nouveau de ladite loi, après reconnaissance et constatation de la mise en valeur par la commission instituée par l'article 20 ou 27 nouveaux selon le cas de la même loi. Sur rapport favorable de la commission, il sera délivré un titre consacrant le droit de propriété de l'occupant, sous réserve de l'immatriculation ou dit du morcellement du terrain que le bénéficiaire est tenu de provoquer immédiatement à ses frais. La parcelle mise en valeur est attribuée à titre onéreux dans les conditions ordinaires ou éventuellement à titre gratuit jusqu'à concurrence de dix hectares dans les conditions fixées par l'article 52 nouveau de la loi domaniale du 15 février 1960. La procédure de transformation du droit de jouissance en droit de toute propriété n'est pas assimilée à une procédure de réduction des " réserves ".

d'acquérir, désormais, des titres de propriété. Par ailleurs, l'article 20 de cette même ordonnance reconnaît, dans une certaine mesure, les droits coutumiers³⁹⁰. Dès 1967, un nouveau pas est franchi par l'introduction de l'immatriculation collective dans la propriété privée³⁹¹ ; auparavant, le législateur l'a inscrite dans l'Ordonnance de 1962, sous forme de dotation³⁹².

4.5.3. De 1990 à l'heure actuelle: vers un consensus foncier

Dans la première phase du PNAE, soit de 1991 à 1996, un accent particulier est mis sur le foncier. Des enquêtes cadastrales sont menées ainsi que des actions portant sur la régularisation foncière des aires protégées et des exploitations agricoles en zone périphérique. L'hypothèse poursuivie est d'augmenter la proportion de terres cadastrées. Ce processus assurerait la sécurité foncière qui favoriserait le développement agricole et la préservation de l'environnement³⁹³. C'est pourquoi le PE1 se propose de cadastrer 12 millions d'hectares en vue de la conservation des sols et des aires protégées³⁹⁴. Le coût total de l'opération s'élève à 9 millions de dollars US pour le cadastre et 12 millions de dollars US pour la télédétection et la cartographie. A la fin du PE1, seuls 838'000 hectares sont provisoirement ou définitivement cadastrés. En avril 1999, le territoire national malgache compte 10% des terres arables cadastrées³⁹⁵. Or, aucun lien entre le cadastre des terres et un meilleur rendement agricole n'a pu être démontré. Par ailleurs, le service Topographique et des Domaines n'ont pas vu leurs caisses s'alimenter de manière notable. Face à cet échec relatif, une nouvelle réflexion foncière s'impose. Au cours du PE2 puis du PE3, la notion de subsidiarité foncière apparaît comme étant une alternative incontournable. On parle alors de la Sécurisation Foncière Relative (SFR). Cette dernière concède une place privilégiée à la privatisation de la terre tout en accordant un aspect particulier au droit foncier coutumier, reconnu par les réglementations locales appelées *dina*. Mais cette approche innovatrice ne s'applique pas encore à l'ensemble du territoire national et n'est réservée qu'à certaines régions choisies. Notre zone d'étude n'en fait malheureusement pas partie, ce qui explique que tant les dirigeants régionaux que la population locale n'ont eu vent de cette approche.

³⁹⁰ Art. 24 (Ordonnance no 62-047) : Seules seront recevables les oppositions fondées sur une mise en valeur effective ou sur l'existence de droits résultant de l'immatriculation ou du régime cadastral ou de titres réguliers de concessions ou d'acquisition selon les règles du droit commun public, privé ou d'acquisition selon les régimes du droit coutumier.

³⁹¹ Loi no 67-029.

³⁹² Art. 31 (Ordonnance no 62-047) : Lorsque les habitants exercent collectivement des droits de jouissance sur des terrains, la collectivité dont dépendent ces habitants, commune ou collectivité traditionnelle possédant la personnalité morale pourra obtenir lesdits terrains en dotation. Les dotations seront assorties de conditions générales et particulières dont l'inobservation peut entraîner leur réduction ou même leur suppression. Et Art 32 (Ordonnance no 62-047) La demande de dotation portera sur les terrains traditionnellement exploités par les membres de la collectivité selon les usages du moment et des lieux. Il pourra être fait état dans la demande, pour la détermination de la superficie de la dotation, outre les besoins futurs tel qu'il est possible de les prévoir d'après la progression démographique constatée ou autres circonstances économiques ou sociales. Il pourra également être fait état des programmes d'aménagement agricole et édilitaire envisagés.

³⁹³ E. Le Roy (1996) avance que, l'époque des réformes foncières orientées par les plans d'ajustement structurel et la Banque Mondiale est considérée comme l'ère de la " privatisation des réformes foncières ".

³⁹⁴ Cinq aires protégées sont choisies dans un premier temps. Ce sont Andasibe, Ankaranfotsy, Ranomafana, le complexe d'Ambre, Isorana.

³⁹⁵ Pour Madagascar, une estimation faite par la Banque Mondiale montre qu'une parcelle coûte 2 à 3 dollars US par hectare cadastré. Ce prix contient l'ensemble des frais ainsi que des subventions, prêts accordés aux différents services.

4.5.4. Analyse du système foncier dans la zone d'étude: zone périphérique sud-ouest et nord-est de la réserve

Nous nous intéressons, dans un premier temps, à savoir si le système foncier que nous étudions est géré par le droit positif ou le droit coutumier, ou encore par tous les deux. Cette première réflexion nous amène auprès du service Topographique et des Domaines d'Antsohihy qui s'occupent du cadastre et de l'immatriculation des terres situées au sud-ouest de la réserve et administrées par la province de Majunga. Mais nos démarches restent vaines puisque aucune parcelle titrée ou cadastrée n'est inscrite auprès de ces services. Ces résultats confirment les propos de la population villageoise, à savoir que personne ne possède de titres fonciers. Nous entreprenons des démarches similaires auprès du service des Domaines de Nosy Be. Ce service est responsable de l'ensemble des terres de la réserve sises dans la juridiction de Diégo. Les résultats de notre enquête diffèrent sensiblement: cinquante demandes de titres fonciers ont été déposées depuis les années quarante jusqu'en juin 2001. Elles demandent toutes un titre de propriété individuelle. Chose remarquable, l'intégralité de ces demandes concerne la zone nord-est de la réserve comprenant les *fokontany* d'Antanambao, d'Ambohimarina et d'Ambahatra Malheureusement, nous n'avons pu consulter que la moitié des dossiers déposés. Les services en question souffrent de graves problèmes de conservation des archives³⁹⁶. Ainsi, sur les vingt-trois demandes lisibles, nous avons retrouvé onze dossiers complets (cf. tableau 26).

Tableau 26 : Liste des demandes de titrage effectuées auprès du service des Domaines et du service Topographique de Nosy be

No	Dépôt de la demande	Titre provisoire	Titre définitif	Remarques	Superficie
1.	1950	1956	1976	-	6 ha
2.	1952	1956	Pas encore	-	2 ha
3.	1953	1958	1975	La personne est décédée entre temps	9 ha
4.	1959	1967	Pas encore	Environ 5 ha ont déjà été bornés	9 ha
5.	1964	Pas encore	Pas encore	La parcelle est comprise dans la RSM	5 ha
6.	1972	Pas encore	Pas encore	-	13 ha
7.	1975	Pas encore	Pas encore	Problème d'empiétement avec une autre parcelle	1, 5 ha
8.	1975	Pas encore	Pas encore	Aucun problème particulier	5 ha
9.	1994	Pas encore	Pas encore	-	2 ha
10.	1997	Pas encore	Pas encore	-	1 ha
11.	1998	Pas encore	Pas encore	Parcelle comprise dans la RSM	4 ha

³⁹⁶ Soit, il n'était plus possible de retrouver l'ensemble du dossier constituant la demande, soit encore, et ce fut le cas le plus fréquemment identifié pour les dossiers illisibles, le matériel se trouve dans un état de décomposition tel qu'il s'effrite sous nos mains.

La moitié des demandes traitées a été déposée dans les années cinquante et l'autre moitié, depuis les années soixante. Seules deux demandes ont obtenu, à ce jour, un titre définitif dans le *fokontany* d'Antanambao et dans celui d'Ambahatra bien que, selon la carte topographique utilisée pour la région, il ressort que sept actes définitifs auraient été accordés dans ces mêmes *fokontany*. Le fait que nous n'ayons disposé de l'ensemble des demandes réellement déposées, en raison des motifs évoqués ci-dessus, expliquerait cette confusion. Nous calculons également le temps nécessaire à l'obtention d'un titre : du dépôt de la demande au jour de réception du titre, le délai moyen s'élève à quinze ans. Durant cette période, nous précisons que le titulaire se rend régulièrement au service pour s'enquérir de son dossier. Dans les cas où les titres n'ont pas été délivrés, nous avons constaté que soit le demandeur était décédé entre temps, soit la procédure n'était pas encore terminée³⁹⁷. Il ressort également que les personnes ayant sollicité des titres sont majoritairement des hommes et qu'ils exercent, pour la plupart, la profession de commerçant. Ils résident temporairement au village et leur domicile permanent se trouve dans les villes d'Ambanja ou de Diégo. Ce sont de gros collecteurs de la région qui possèdent une petite boutique au village. Parmi les demandes, nous avons retrouvé celle d'un habitant de la réserve qui souhaite faire titrer ses terres sises dans la réserve. La demande, déposée en 1998, n'a aucune chance d'aboutir, selon le fonctionnaire du service. Nous relevons par ailleurs que les titres fonciers concernent uniquement les terres agricoles : soit des terrains sis dans les bas-fonds et pratiquant la riziculture de bas-fonds soit des terrains utilisés pour la culture de café ou de cacao. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu les archives des compagnies agricoles concernant leurs titres fonciers ni les titres qui ont été accordés par l'Etat, lors du déplacement de population en vue de la recolonisation des terres d'anciens colons. Cependant, nous avons visité les concessions en présence des représentants des compagnies et des villageois. L'essentiel des concessions se sont situées entre le delta du Sambirano et le moyen Sambirano, généralement aux abords directs du Sambirano. Ces terres sont titrées.

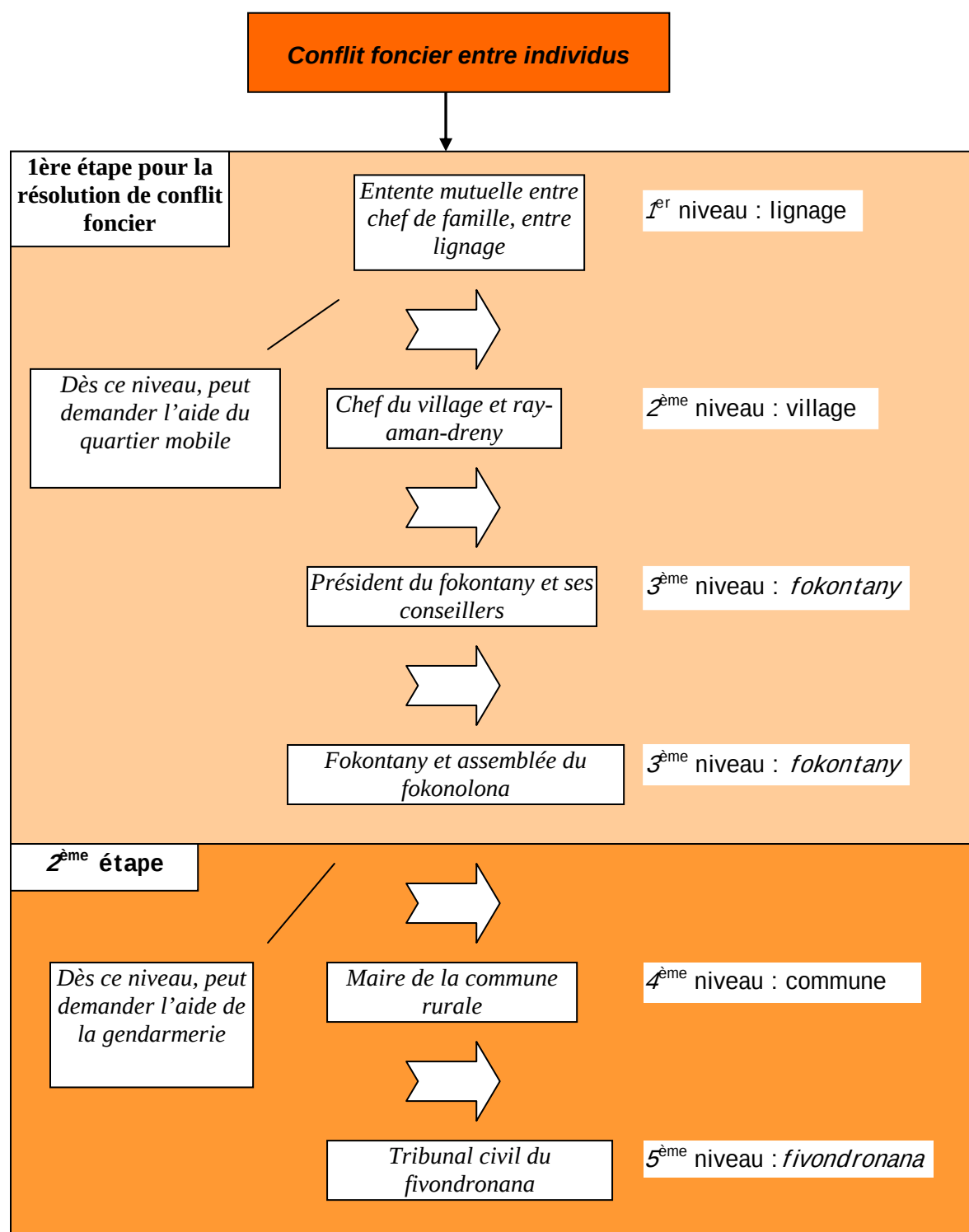
Comme synthèse de cette enquête, nous pouvons affirmer que seule une minorité de personnes, habitant plus particulièrement la région nord-est de la réserve, a déposé des demandes de titres. Ces demandes ne concernent qu'une zone marginale de Manongarivo et, en l'occurrence, le droit foncier positif n'est pas la règle pour la région d'étude. Pour asseoir ce constat, nous analysons les résolutions des conflits observés essentiellement dans la région sud-ouest de la réserve, soit les *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa. Les motivations de ce choix reposent sur le climat de confiance que nous avons établi avec les villageois de cette zone ; confiance qui est incontournable pour parler des conflits fonciers, sujet très épineux. Les types de conflits que nous recensons sont : les conflits portant sur la délimitation des parcelles de cultures, les conflits portant sur la plantation de cultures de rente par un métayer et sans autorisation du propriétaire foncier, les conflits liés à l'implantation illégale des parcelles dans la réserve, les conflits portant sur la délimitation administrative du *fokontany* et les conflits fonciers résultant de la séparation d'un couple concernant la division de la production agricole et la répartition des terres.

Cette typologie établie, nous identifions ensuite la procédure de résolution de conflits fonciers (cf. figure 33). Elle nous permet de constater que les autorités administratives sont sollicitées en deuxième lieu, soit une fois que toutes les voies de recours au sein du *fokontany* ont été menées, sans pour autant porter satisfaction. Aux dires des villageois, ce choix s'explique par les raisons suivantes : la trop longue distance à parcourir entre les centres de décisions administratifs et le village, le temps nécessaire et les frais de déplacement qu'un tel voyage implique, les coûts occasionnés pour la procédure légale, la crainte du processus administratif et l'absence d'utilité pour la population d'acquérir un titre. Prenant compte de

³⁹⁷ Le bornage n'est pas terminé. Selon le fonctionnaire du service, les causes sont généralement dues à un conflit foncier.

ces facteurs, nous avançons que selon une logique de rentabilité (temps, distance, argent), mais également en vertu d'une logique d'attachement aux valeurs culturelles (respect de l'autorité des aînés, habitude avec le système de réglementations et d'institutions locales), les villageois tentent de résoudre leurs conflits au niveau du *fokontany*. Au sein de cette logique, l'harmonie sociale devient un objectif primordial des procédures de résolution de conflits et des disputes d'une communauté.

Figure 33 : Procédure de résolution de conflit foncier



Mais en quoi consiste alors le système foncier local dans la région de Manongarivo ? Nous venons de stipuler que le système foncier positif y est marginal. Aussi, nous nous focalisons plus spécifiquement sur les réglementations foncières coutumières de Manongarivo que nous regroupons dans le tableau infra. Nous y différencions les réglementations du droit coutumier de celles du droit moderne, en relevant celles qui sont soit appliquées, soit non appliquées, soit contournées.

Tableau 27 : Les réglementations environnementales et leurs applications

Droits/ Statuts	Droit foncier coutumier	Droit foncier moderne
Appliquées	◆ Droit de pâturage ◆ Droit de jouissance ◆ Droit de défrichement ◆ Droit de coupe, de feu ◆ Droit sur la propriété individuelle ◆ Droit sur la propriété communautaire ◆ Droit d'usufruit ◆ Droit d'usage ◆ Réglementations sur résolutions de conflits fonciers ◆ Réglementation du « premier venu, premier servi » ◆ Droits d'héritage ◆ Interdits (<i>fady</i>) et droits sacrés sur les ressources naturelles ◆ Réglementations concernant l'accès à la terre	◆ Obligation de reboisement ◆ Cadastrage et titrage des terres (partiellement appliqués)
Non appliquées	----	◆ Limitation de l'accès aux ressources pour les immigrants ◆ Loi sur le retour des habitations temporaires
Contournées	◆ La plupart des <i>dina</i> (= convention collective) ◆ Droit de plantation	◆ Permis de défrichement ◆ Permis de coupe ◆ L'ensemble des règles établies par le comité pour l'environnement ◆ Interdiction de défrichement de la réserve

Selon le droit coutumier, la terre, bien qu'appartenant aux ancêtres, est prêtée aux vivants qui se la partagent, selon la notion du « premier arrivé, premier servi ». Ce sont les lignages fondateurs qui obtiennent le droit sur la terre et qui la légifèrent. Ils sont ensuite chargés d'attribuer les parcelles restantes aux autres membres de la collectivité en tenant compte des réglementations spécifiques. Parmi les droits fondamentaux, nous retenons que le

défrichement de la terre confère la jouissance de celle-ci et que la plantation d'arbres pour la culture de rente instaure un droit d'usage de la terre, sur plusieurs années.

A la suite de cette classification du tableau supra, nous avançons que les réglementations coutumières sont en général bien suivies à l'exception des *fady* qui ne sont pas tous respectés par les immigrants. Nous avons effectivement observé un cas d'installation d'immigrants dans le *fokontany* de Beraty sur des terres sacrées où reposent les tombeaux de *zanatany*³⁹⁸. Les autres *fady* concernant les ressources naturelles sont des interdictions communes à presque tout Madagascar, ce qui expliquerait le bon suivi: interdiction de porter des habits rouges dans la forêt; interdiction de manger du porc avant d'aller en forêt; interdiction de déféquer dans les eaux et interdiction de travailler le mardi et le jeudi dans les champs. Les réglementations portant sur l'accès à la terre reposent sur la variable communautaire qui est l'assise du système foncier car la terre est intransmissible en dehors de la communauté d'usufruitiers. Selon notre enquête portant sur le *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa, seul un très faible pourcentage des personnes interrogées déclare ne pas avoir accès aux champs. Cette catégorie comprend:

- une femme âgée (environ 75 ans) vivant seule, dont les terres auraient été "réquisitionnées" par ses frères
- un jeune homme (22 ans) suivant ses études en ville, mais revenant périodiquement au village
- un jeune homme (24 ans), immigrant de la région de Befandriana, ayant été salarié agricole et n'ayant ni trouvé un employeur ni reçu l'autorisation de défricher une parcelle
- trois femmes, cheffes de famille, sans maris

Nous en déduisons que les personnes qui n'ont pas accès à la terre sont principalement des femmes, originaires de la région. Quant aux hommes appartenant à cette catégorie, ils sont jeunes et/ou proviennent d'une autre région. Une enquête effectuée par l'ANGAP (1999) dans la zone d'étude confirme la proportion des personnes sans terre puisqu'il en ressort que :

- 70% de la population sont propriétaires directs de leurs terrains d'exploitation;
- 0,5% de la population ne sont pas propriétaires et vivent de salariats ruraux;
- 19,5% de la population sont métayers;
- 10% de la population enquêtée sont propriétaires d'un lopin rizicole insuffisant et doivent recourir au métayage.

Dans le cadre de notre enquête, nous nous sommes également penché sur le nombre de champs que chaque famille cultive. Bien que cet indicateur ne révèle pas la richesse en termes économiques d'un paysan, il permet cependant d'évaluer la pression sur les ressources naturelles. Il en ressort que plus de 86% des personnes interrogées ont accès à plus de trois champs. Les 14% restant se composent d'immigrants récents, de personnes âgées (principalement des femmes âgées) ainsi que de jeunes ménages qui viennent de s'installer. Ces derniers détiennent leurs parcelles sous forme d'un droit d'usage qui leur sont attribuées par leurs aînés, propriétaires de la terre, et qui organisent l'attribution foncière annuelle au sein de leur famille. Une autre manière d'accéder à la terre est l'héritage. Dans la région de Manongarivo, il est admis qu'en cas de décès du chef de famille, les biens sont redistribués équitablement entre les filles et les fils. Toutefois, dans la pratique, seuls les fils reçoivent les terres afin que le capital foncier familial ne soit pas dilapidé dans un autre lignage, en l'occurrence celui du gendre. Lors du mariage, les filles s'installent sur les terres de leur mari. Si elles possèdent des terres provenant de leur lignage, elles ont l'obligation de les conserver

³⁹⁸ *Zanatany* : fondateurs du village.

en leur nom. Mais en cas de nécessité, elles peuvent faire appel à leur lignage pour demander des terres qu'elles restitueront par la suite. En ce qui concerne les immigrants, leur accès à la terre passe soit par un contrat de métayage ou de fermage avec le propriétaire de la terre, soit alors par le mariage ou concubinage appelé *jaloko*. Comme nous le relevons, l'accès à la terre passe par l'inscription de l'immigrant au sein de la communauté grâce à différentes manières : lignage, filiation, famille, mariage, concubinage.

En se référant au tableau 27, les réglementations foncières modernes appliquées, qui englobent le cadastre, le titrage³⁹⁹ et l'obligation de reboiser, semblent plus controversées que les réglementations coutumières. Les activités de reboisement en eucalyptus ont eu lieu uniquement dans les *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa et leurs résultats s'avèrent mitigés. Ce reboisement, organisé par le service des Eaux & Forêts, a été mené avec la population locale. Pour l'heure, la seule parcelle reboisée qui subsiste encore est attribuée au *fokontany* de Beraty. Cependant, la population locale perçoit cet espace comme étant la propriété des Eaux & Forêts. Quant aux réglementations non observées (cf. tableau 27), il s'agit de celle limitant l'accès aux ressources pour les immigrants ainsi que du décret exigeant l'abandon des habitations temporaires à partir d'une date déterminée. La première réglementation a été proposée aux villageois de la zone sud-ouest par le bureau d'étude ORGASYS⁴⁰⁰ afin de contrer l'arrivée constante d'immigrants, rendus responsables de la déforestation de Manongarivo. Elle n'a jamais été appliquée bien qu'elle ait été approuvée par le *fokonolona*. Les villageois invoquent la volonté de conserver un climat serein avec les immigrants, avec qui ils sont le plus souvent apparentés. La seconde réglementation non appliquée porte sur le décret concernant la date de départ des habitations temporaires et promulgué par le maire de la communauté rurale d'Ankarami be en 1997 : pour des raisons de sécurité, le maire demande aux populations de réintégrer leurs habitations permanentes avant la fin du mois de mai car la zone sud-ouest se révèle être un couloir de passage pour les brigands et les contrebandiers de la drogue⁴⁰¹. Ce décret n'a jamais été respecté par les populations villageoises concernées. Ces dernières prétextent le délai trop court, imparti à la saison culturale des champs ainsi que les caprices de la météorologie qui ne leur permettent pas de planifier par avance leur travail agricole. Aucun moyen n'a été mis en œuvre par la mairie afin de faire respecter ce décret, mais les agents assermentés seraient en droit d'établir les procès verbaux et de prélever les amendes.

Les réglementations contournées du système foncier positif regroupent le permis de défrichement, le permis de coupe, les règles établies par les comités pour l'environnement et les réglementations d'accès et d'utilisation des ressources de la réserve (cf. tableau 27). Le permis de défrichement est demandé par le *fokontany* au début de chaque saison culturale. Ce dernier dépose le cahier des demandes auprès du cantonnement forestier d'Ambanja qui délivre les permis de défrichement. Ce cahier, contenant la situation géographique des parcelles, leurs superficies ainsi que les noms des propriétaires, ne recense que l'ensemble des terres sises en situation légale, soit celles qui répondent aux normes du code forestier. Les agents s'appuient sur ces informations puisqu'ils ne sont pas en mesure de vérifier de visu les superficies défrichées. Quant au permis de coupe qui autorise l'abattage d'arbres, il ne fait pas non plus l'objet d'une demande systématique de la part des villageois. Les réglementations émises par les comités de l'environnement sont également peu suivies. Ces comités, instaurés par le cantonnement forestier d'Ambanja, sont des institutions locales de relais entre les services responsables de la conservation de la réserve (ici, en l'occurrence, le cantonnement

³⁹⁹ Cf. les résultats de notre enquête susmentionnée.

⁴⁰⁰ Bureau qui s'occupait de la gestion de la réserve spéciale de Manongarivo jusqu'en 1998, avant le passage à l'ANGAP.

⁴⁰¹ En 1998, la gendarmerie a effectué une action spectaculaire dans toute la région afin de pourchasser les contrebandiers dont les plantations de drogue sont situées plus au nord.

forestier d'Ambanja et l'ANGAP) et les villageois. Il en existe un dans chaque *fokontany*. Dans la zone sud-ouest, les responsables des comités informent les gestionnaires de la réserve de toutes infractions, telles que les défrichements, les installations pionnières ou encore les feux accidentels ou non. Ils sont en outre responsables du contrôle lors de la mise à feu d'un champ⁴⁰². Ils doivent également participer à la sensibilisation de leurs concitoyens quant aux méfaits de la déforestation et aux respects des limites de la réserve. Certaines personnes, membres des comités de feu, jouent des rôles très ambigus puisque elles possèdent des champs de café dans la réserve mais n'ont encore jamais été inquiétées à ce sujet. Nous terminons notre liste, par la réglementation interdisant le défrichement de la réserve qui n'est que partiellement suivie. Afin d'en comprendre les raisons, nous soumettons une lecture du régime foncier de Manongarivo dont la spécificité est d'englober une multitude de systèmes fonciers.

4.5.5. Un régime foncier composé de multiples systèmes fonciers

Selon Berkes F. (1989), le terroir villageois se compose de quatre zones représentées par la zone de ressources collectives soumises au libre accès⁴⁰³, par la zone de ressources collectives soumises à la propriété collective⁴⁰⁴, par la zone de ressources domaniales ainsi que par la zone de ressources soumises à la propriété individuelle. Dans notre région d'étude, seules les trois dernières catégories ont été recensées, déterminées par trois systèmes de propriétés foncières distincts issus soit du droit foncier coutumier soit du droit foncier moderne. En ce qui concerne le système de propriété foncière coutumière, système le plus fréquemment observé, il reflète tantôt une appartenance individuelle, tantôt collective; dans ce dernier cas, le collectivisme s'opère alors au niveau de la famille, du lignage ou encore du *fokonolona*. Le deuxième système, caractérisé par la propriété privée individuelle, repose sur l'immatriculation ou le cadastrage des terres et est issu du droit foncier moderne; il s'applique sur les zones de ressources soumises à la propriété individuelle. Essentiellement présent dans la zone nord-est de la réserve, il n'est de loin pas la règle comme nous l'avons décrit précédemment. Quant au système de propriété domaniale, il administre les terres de la réserve. Ces trois systèmes fonciers sont tous composés de droits spécifiques que nous avons recensés dans le tableau 28 infra en tenant compte de leurs zones d'application.

Nous avons déjà décrit les modalités du droit coutumier individuel, aussi nous n'y reviendrons pas. Par contre, nous souhaitons nous arrêter sur le droit foncier coutumier collectif qui concerne les pâturages, la forêt (flore et faune), les cours d'eaux et les biens et équipements dits collectifs. D'intenses discussions inter ou intra-villageoises ont lieu pour l'application de ce droit puisque les ressources en question sont gérées communautairement (cf. tableau 29). Mais, lorsque cette propriété coutumière collective implique les ressources de la réserve de Manongarivo, elle entre en conflit juridique avec la propriété domaniale.

⁴⁰² Ils contrôlent les pare-feux et la direction du vent.

⁴⁰³ Le libre accès s'applique aux ressources collectives qui n'appartiennent à personne.

⁴⁰⁴ Dans le sens que les ressources appartiennent à la collectivité.

Tableau 28 : Les systèmes fonciers en fonction des zones d'application

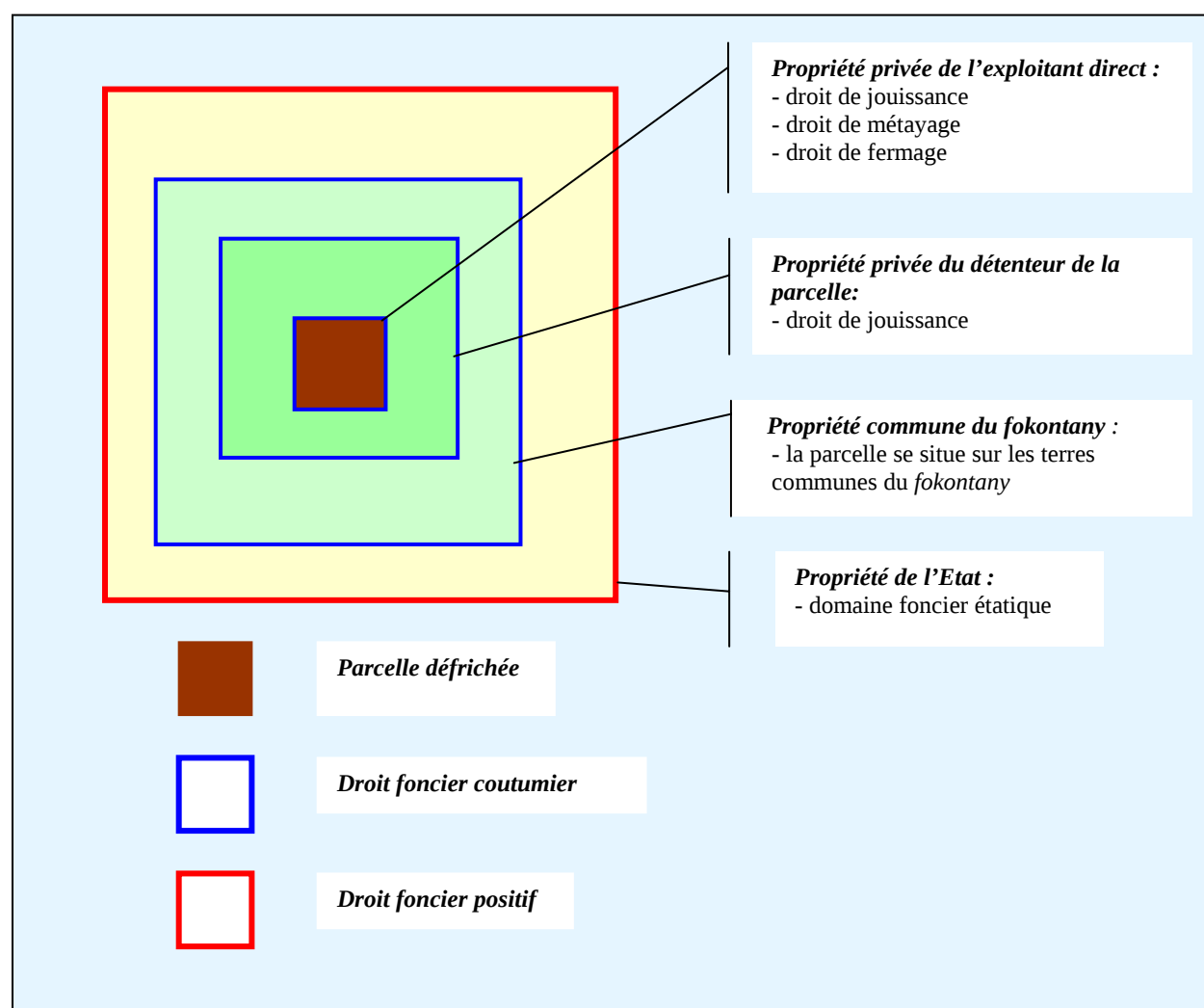
Système de propriété foncière	Droit appliqué	Structure d'application
Système de propriété foncière coutumière	Droit foncier coutumier individuel	• exploitation agricole : parcelle de culture de rente, de culture de subsistance, jachère, habitation
	Droit foncier coutumier collectif	• ressources collectives : pâturages, eaux, forêts – ressources fauniques et floristiques- • exploitation agricole : concernant notamment l'immigrant qui a besoin de l'accord du <i>fokontany</i> pour son installation et pour cultiver les terres
Système de propriété privée individuelle	Droit foncier moderne individuel	• exploitation agricole : sous forme de cadastrage/ titrage
Système de propriété domaniale	Droit foncier moderne étatique	• domaines classés : forêts classées, aires protégées

Tableau 29 : Les formes d'appropriation pour les ressources communautaires

Ressources communautaires	Gestionnaires	Propriété individuelle et/ou communautaire
Jardins de case	Famille /lignage <i>Fokontany</i>	Propriétaire individuel sur une terre communautaire régie par les règles communautaires traditionnelles
Bois sacrés	<i>Fokontany</i>	Propriété communautaire, régie par les autorités culturelles et notables du <i>fokontany</i>
Pâturages	<i>Fokontany</i>	Propriété communautaire régie par un consensus entre l'ensemble des propriétaires de bétail et le <i>fokontany</i> par des règles telles que temps de jachère, date, lieu, entretien, rétribution
Les ressources aquatiques	Individus <i>Fokontany</i>	Propriété étatique mais une partie de ces ressources est soumise à des <i>fady</i> .
La forêt classée la réserve	<i>De jure</i> appartient à l'Etat et est régie par les Eaux et Forêts; <i>De facto</i> , elle est gérée par les individus suivant les réglementations édictées par le <i>fokontany</i>	Régie par un certain nombre de droits étatiques portant sur : -- les forêts classées -- les défrichements -- les droits d'usage -- les droits de coupe <i>De facto</i> ce sont les réglementations du droit coutumier (propriété communautaire et propriété individuelle) qui régissent ces zones, y compris les ressources fauniques sauvages
Reboisements collectifs	<i>Fokontany</i>	Régie par les responsables de projet dans la plupart des cas observés en " partenariat " avec le <i>fokontany</i> . Les droits d'usage sont vagues

Pour les villageois, la réserve appartient bien à l'Etat. Ils la dénomment par le terme *alafady* (litt. interdite) mettant ainsi en évidence le critère d'interdiction d'y pénétrer. Par ailleurs, cette constatation ressort également de nos enquêtes puisque 70% des villageois interrogés reconnaissent la propriété étatique de l'aire protégée; les 30% restant se subdivisent entre 5% pensant que la réserve appartient au *fokontany*, 10% réclamant une propriété commune entre l'Etat et le *fokontany* et 15% revendiquant, dans leur seconde réponse, que la réserve est une propriété domaniale⁴⁰⁵. Cependant, tout en considérant la propriété étatique, les villageois revendiquent un droit d'usage sur la réserve pour la zone coutumière collective appelée *bongo* (litt. colline). Cette perception de droits fonciers multiples amène les villageois à juxtaposer plusieurs droits de propriété sur les parcelles cultivées dans la réserve. Nous y avons recensé trois typologies de propriété: la propriété coutumière individuelle formée de l'ensemble des parcelles appartenant aux membres d'une même famille, la propriété coutumière collective qui porte sur les ressources utilisées par les membres de la communauté et la propriété étatique qui octroie la possession et le contrôle de la ressource à l'Etat. Le schéma suivant illustre cette situation complexe.

Figure 34 : Les droits fonciers sur une parcelle défrichée dans la réserve



⁴⁰⁵ Ces chiffres découlent d'un sondage que nous effectuons lors de nos passages; nous pensons qu'ils reflètent bien la situation réelle de notre zone d'étude; ajoutons qu'une question portant sur "à qui appartient selon vous la réserve?" n'est évidemment pas neutre, d'où la moyenne des 15% des gens répondant en deuxième lieu "à l'Etat".

Cette représentation démontre qu'il existe une superposition de droits de propriété de type individuel, collectif ou étatique, opérant sur une même ressource mais également une superposition des deux systèmes fonciers, coutumier et moderne. Il est important de noter que pour les villageois, elles ne sont pas dichotomiques mais complémentaires. C'est pourquoi, nous avançons que le système foncier de Manongarivo est un système de droit coutumier au sein duquel la population négocie certains aspects du droit positif, comme par exemple les permis de coupe et de défrichement. Mais l'application des droits fonciers coutumiers ou modernes n'est pas mécanique. Nous parlons alors de complémentarité entre le système foncier moderne et le système foncier coutumier, ainsi que la régulation des conflits fonciers nous le démontre : les acteurs font appel à l'un ou l'autre système foncier en fonction de situations définies. Pour cette raison, nous ne pensons pas qu'il existe une dichotomie entre ces deux systèmes fonciers – l'un issu du droit moderne et l'autre du droit coutumier - mais qu'ils sont tous deux les assises sur lesquelles repose le système foncier appliqué à Manongarivo. Ainsi, les villageois adoptent une réponse foncière en fonction du problème foncier soulevé. Dès lors, notre description du système foncier s'inscrit en porte à faux avec les propos avancés par Buttoud G. (1995); là où M. Buttoud parle de « bricolages de stratégies foncières », nous avançons que notre cas d'étude révèle l'existence d'une stratégie foncière⁴⁰⁶ qui s'articule sur la notion de pluralisme juridique et de flexibilité.

4.5.6. Pluralisme juridique et flexibilité du système foncier

Le pluralisme juridique se définit, selon nous, comme l'existence au sein d'une société déterminée de mécanismes juridiques différents qui s'appliquent à des situations identiques. C'est la diversité d'institutions qui dicte une pluralité de conventions foncières selon les réseaux sociaux. Ces derniers constituent des réseaux d'influence à l'échelle locale, régionale ou nationale, réglementés par des normes de régulations spécifiques, appliquées entre les acteurs présents.

Au commencement de notre recherche, nous avons associé le pluralisme juridique à une seule typologie d'acteurs : en l'occurrence, les communautés rurales observées. Toutefois, il nous est apparu, au fil de notre étude que ce pluralisme s'applique à l'ensemble de la société réunissant tant les acteurs publics que les acteurs privés. Le gouvernement malgache, en souhaitant faire accepter son nouveau code foncier, tient compte de ce pluralisme juridique. Il le caractérise par une dichotomie entre droit foncier coutumier et droit foncier positif : le premier devant être englobé par le second, afin d'uniformiser le foncier à l'échelle nationale. Cependant, selon les définitions choisies dans le cadre de notre travail⁴⁰⁷, le foncier ne peut être que l'expression d'un pluralisme juridique et inhérent à toute société car il est l'assise et le résultat des relations sociales. En l'occurrence, le pluralisme juridique dépasse la simple dichotomie entre le droit coutumier et le droit positif : ce n'est pas parce que le droit promulgué par l'Etat n'est pas la norme que nous parlons de pluralisme juridique, mais parce que ce dernier est l'expression de réseaux de relations sociales établies au sein

⁴⁰⁶ « Depuis longtemps déjà, en tout cas depuis qu'on reboise, les deux systèmes juridiques (moderne et coutumier) cohabitent. Le compromis entre les deux référents est ainsi devenu une règle. Mais la règle n'a justement ici... pas de règles. Aucun des droits en présence n'ayant semble-t-il la force ou la volonté de s'imposer à l'autre, il règne en fait une grande confusion. Du coup, les pratiques foncières et les stratégies qui les sous-tendent relèvent plus du bricolage que d'une logique interne. Cette adaptation permanente, au coup par coup, des comportements fonciers ne confère à la société globale ou locale aucune maîtrise sérieuse de son territoire, et donc de son environnement. » Plus loin : « il ne s'agit plus vraiment de la cohabitation de deux sources du droit confrontant leurs logiques, mais bien plutôt d'un mélange complexe, anarchique, multiforme et finalement le plus souvent incohérent, dans lequel chacun vient puiser à sa guise au gré des rapports de force locaux » »in Buttoud G. (1995).

⁴⁰⁷ Cf. ch. 1.4.

d'une communauté étudiée. Cette logique de législation plurale permet d'intégrer ce qui est légal et ce qui est légitime.

A l'aide de cette réflexion, nous avons nuancé nos analyses foncières et notamment, le cas suivant, observé à Manongarivo. Durant les années 1997 et 1998, nous apprenons par les villageois qu'ils s'acquittent d'une petite somme d'argent aux agents forestiers afin de pouvoir défricher à l'intérieur de la réserve. Aucune trace écrite quant à ce marchandage n'est enregistrée auprès de l'administration intéressée. Dans un premier temps, nous apparentons cette transaction à une forme de corruption d'agents; mais, au fil des discussions avec les parties concernées, nous constatons que d'une part, les versements ne sont pas supérieurs aux sommes habituellement payées pour les défrichements légaux et que, d'autre part, les emplacements des parcelles illicites sont également connus des agents. Selon nous, les modalités de cette transaction sont similaires à une demande de défrichement de parcelle légale, à la différence que les défrichements sont illégaux, qu'ils sont régis par une convention orale entre les parties concernées et que l'argent alimente le salaire des agents. Du reste, pour les paysans, l'argent versé ne s'assimile pas à une forme de corruption, mais à une taxe particulière de défrichement dont les modalités et le respect des accords sont définis par les relations sociales : c'est la parole donnée par les deux parties présentes qui est garante du respect du contrat. L'époque à laquelle nous avons été informé de ce contrat est significative car elle concorde avec l'arrivée d'un nouvel organisme d'Etat gérant la réserve. Ses agents poursuivent en justice les paysans dont les parcelles se trouvent dans la réserve. Ces deniers ne comprennent pas ces actions punitives puisqu'ils payent la « taxe » de défrichement. A notre avis, ce cas illustre au mieux la définition du pluralisme juridique : les accords passés entre paysans et agents sont faits de manière légitime et non pas légale et sont dictés par les liens sociaux, garants de leur respect et s'effectuent au sein d'une typologie d'acteurs différents.

Notre analyse de la logique plurale nous autorise à mettre en évidence la flexibilité du système foncier qui répond aux attentes du système agro-sylvo-pastoral. En considérant le système agricole, la terre est soumise à de multiples usages. Par exemple, une terre peut être un champ dans un premier temps, sur lequel des cultures vivrières puis des cultures de rente y sont cultivées, ensuite ce même champ peut devenir un espace de chasse, voire de cueillette ou encore devenir une zone de pâture. L'ensemble de ces multiples formes d'utilisations sur un même espace confère une superposition de droits fonciers et/ou une juxtaposition de ces droits fonciers au fil du temps. La flexibilité offre alors au système foncier une capacité dynamique et d'adaptation aux situations extérieures, telles que la hausse démographique, les contraintes économiques ou encore les contraintes bioclimatiques. Elle octroie la possibilité, par conséquent, d'adopter des stratégies foncières adaptées dont la finalité essentielle semble être de réguler les risques mesurés dans les rapports entre le social et l'assise terrienne (cf. tableau 30). Ces risques qui sont amoindris grâce aux stratégies foncières, nous les avons établis avec l'aide de la population et nous les présentons dans le tableau infra.

Tableau 30 : Typologie de risques contrecarrés par des stratégies foncières adaptées

Typologie des risques	Stratégies adoptées
Risque écologique	Le paysan développe des stratégies agricoles lui assurant les parcelles sur différentes zones écologiques (dans la vallée, dans la montagne, par exemple).
Risque social	La cohésion sociale et le compromis sont avant tout recherchés dans les conflits fonciers. Les réseaux sociaux sont les garants de la légitimité du régime foncier étudié
Risque culturel	Le droit d'héritage et les entraides agricoles permettent aux descendants de conserver la terre de leurs ancêtres et d'éviter le morcellement
Risque économique	S'assurer la gestion des terres soit par le cadastrage et l'immatriculation, soit par les réglementations foncières connotant le droit de jouissance.
Risque démographique	Les défrichements dans la réserve permettent de constituer des réserves foncières utiles pour les membres des communautés sises en plaine, en cas de besoin
Risque politique	La naissance de la rente foncière lors de la colonisation remplace le capital en zébus et permet à la classe nobiliaire de conserver ses privilèges, notamment en matière de maintien politique sur ses sujets

4.6. Décentralisation versus démocratie ou versus autoritarisme ?

4.6.1. Acteurs dominants dans la société villageoise

Avant d'aborder la décentralisation, il nous paraît nécessaire de comprendre comment est régie la société villageoise de Manongarivo. Pour ce faire, nous identifions en premier lieu l'ensemble des acteurs agissant au niveau du village que nous répartissons dans quatre catégories distinctes, à savoir, la catégorie économique, la catégorie environnementale, la catégorie développement rural et la catégorie autorités coutumières et modernes. Ce choix s'impose au regard de l'ensemble des acteurs sélectionnés dans le tableau 31 qui regroupe les acteurs locaux et régionaux de la région de Manongarivo.

De ce tableau, il en ressort que les acteurs locaux économiques sont bien représentés à Manongarivo et qu'ils sont constitués en réseaux, puisqu'ils ont une représentation locale et régionale. Viennent ensuite les autorités locales qui ont une forte représentation coutumière. Quant aux acteurs environnementaux et aux acteurs du développement rural, nous en déduisons qu'il existe, pour les premiers, une représentation locale. Par contre, les acteurs du développement rural ne sont apparents que sous forme de missions de courte durée et de manière sporadique. Ils sont en l'occurrence sous-représentés. Cette illustration des acteurs de Manongarivo est parlante à plus d'un titre. Premièrement, elle reflète la vie économique de Manongarivo, tournée essentiellement vers l'agriculture de rente, d'où la place prépondérante accordée aux acteurs économiques. Deuxièmement, elle soulève la question du développement rural et des innovations qui sont quasi inexistantes depuis plusieurs générations (cf. ch. 4.4.). L'absence d'acteurs efficaces dans la région pourrait alors expliquer l'actuel statu quo agricole. Troisièmement, ce simple recensement met en lumière l'importance des autorités locales régissant la vie des villageois. Toutefois, pour comprendre au mieux leurs fonctions, nous nous intéressons aussi à leur représentabilité que nous décrivons en analysant, d'une part, le gouvernement local et d'autre part, le suivi et le non suivi des réglementations et des cérémonies locales.

Tableau 31 : Acteurs locaux et régionaux

<i>Catégorie</i>	<i>Représentation villageoise et fonctions principales</i>	<i>Représentation régionale et fonctions principales</i>
E C O N O M I E	<i>Ménage</i> : producteur, f. économique (achat, vente emprunt, employeur, employé,...), f. socioculturelle (respect des rituels, transmission du savoir,...)	Pas de représentation régionale
	<i>Villageois-vendeurs ambulants</i> : (poissonnier, boucher, fripier); achètent sur les marchés hebdomadaires puis effectuent les colportages dans les villages sans marchés	Pas de représentation régionale, car ils ne sont pas rattachés à de gros commerçants
	<i>Boutiquiers</i> : f. économique (vente, achat), f. financière (prêt) et jouant le rôle de sous-collecteurs.	Existence de boutiques relais dans les villes plus importantes et dont les propriétaires sont de la même famille (par exemple : le mari est gérant de la boutique de la ville et la femme de la boutique villageoise) peuvent aussi être des employés de grands collecteurs (cf. ch.4.7.)
	<i>Sous-collecteurs</i> : commissionnaires ou employés de la société de collecte qui achètent les produits agricoles en se rendant aux villages les jours de marché	Sont employés par les grands collecteurs (cf. ch. 4.7)
	<i>Percepteurs</i> : fonctionnaires administratifs chargés de la taxation fiscale	Service de trésorerie régionale d'Antsohy (zone sud-ouest) et d'Ambanja (pour les zones restantes de Manongarivo)
A U T O R I T É S L O C.	<i>Chefs de ménages, de lignages, de villages</i> : f. de décision et de contrôle	Pas de représentation régionale
	<i>Fokonolona</i> : f. de décision et de contrôle des décisions émises	Pas de représentation régionale
	<i>Associations locales</i> : en f. de leurs statuts spécifiques	Pas de représentation régionale
	<i>Conseillers du président du fokontany</i> : f. d'autorité et de conseil	Pas de représentation régionale
	<i>Président du fokontany</i> : représentant de son fokontany	Maire de la commune rurale
	<i>Autorités religieuses</i> : fonctions religieuses	Dépendants de leurs églises
	<i>Quartier mobile</i> : f. de police locale	Gendarmerie d'Ambanja ou de Maromandia
E N V I R.	<i>Comités locaux</i> : f. de conservation de l'environnement	Dépendants d'associations les encadrant
	<i>Agents de l'ANGAP</i> : f. de conservation de l'environnement	Service régional de l'ANGAP
	<i>Tournées d'agents forestiers</i> : f. de conservation de l'environnement	Cantonement forestier d'Ambanja et de Maromandia
D E V. R U R A L	<i>Missions périodiques d'ONG et de ministères publiques</i> : sensibilisation, techniques agricoles	FOFIFA d'Ambanja, Service Régional de l'élevage Servie régional de l'agriculture, CRADES, FID
	<i>Infirmières</i> : faisant office de médecin dans la zone et responsable de la vente de médicaments	Dépendant de service de l'Etat ou privé
	<i>Directeurs d'école et enseignants</i> : responsable de l'enseignement	Pas de représentation régionale
	<i>Tradipraticiens</i> : soins mais aussi demande de protections par des rites magico-religieux	Pas de représentation régionale

4.6.2. Le gouvernement local

Les acteurs que nous avons passés en revue dans le tableau 31 constituent le gouvernement local dont nous empruntons la définition à P-J Jacob & alii (1995) : le gouvernement local cristallise l'ensemble des fonctions contribuant à la production⁴⁰⁸ et à la gestion⁴⁰⁹ de biens et de services, qu'ils soient publics ou d'intérêt général. Ce gouvernement local regroupe les réseaux sociaux existant au sein des communautés de base, composées de la communauté d'appartenance, de la communauté d'adhésion et de l'administration politico-administrative. Cette typologie s'avère pertinente pour notre zone d'étude où le critère d'appartenance joue un rôle central dans les relations sociales. Dans ce cas, l'appartenance se définit par la naissance et ne nécessite aucun acte volontaire. L'ensemble des personnes en bénéficiant compose la communauté d'appartenance qui peut être par exemple un village, un lignage, un groupe de voisin, une ethnie.

A l'opposé, la communauté d'adhésion repose sur un acte volontaire, librement consenti, afin d'intégrer l'individu au collectif. La communauté d'adhésion rassemble des personnes qui ont des objectifs communs. Elle peut être de type traditionnel (groupe d'entraide, d'échange de travail) ou moderne (association volontaire, organisation paysanne). Quant à l'administration locale, elle comprend les structures politico-administratives et les services techniques déconcentrés. Nous avons repris cette classification pour décrire les associations présentes dans le sud-ouest de Manongarivo (cf. tableau 32). La typologie qui en ressort n'est pas spécifique à cette région, mais se retrouve, pour l'essentiel, dans les autres zones périphériques de Manongarivo.

Tableau 32 : Typologie des associations existantes (zone sud-ouest)

Communauté d'appartenance	Communauté d'adhésion	Administration politico-administrative
Lignage	Association laïque d'Analanantsoa	<i>Fokontany</i>
Association ethnique Tsimihety	Association des jeunes protestants	Service topographique et service des Domaines
<i>Fokonolona</i>	Association du FJKM	Cantonement forestier d'Ambanja et de Maromandia
	Association des parents d'élèves	ANGAP
	Comité de santé	FOFIFA
	Comité de sécurité	Services de l'élevage et de l'agriculture
	Comité de feu	
	Comité pour l'environnement	
	Comité pour la gestion de la Réserve	

⁴⁰⁸ La production sert le développement d'une zone par la constitution d'infrastructures et par la mise à disposition des services (P.-J. Jacob: 1995).

⁴⁰⁹ La gestion est l'ensemble des efforts d'arbitrage, de concertation et de production de normes qui permettent d'aboutir à une intégration harmonieuse des actions, des décisions et des choix. Cette intégration concerne les individus au plan collectif local ou les pressions exercées sur le local par les acteurs des niveaux régional ou national (P.-J. Jacob : 1995).

La communauté d'appartenance est composée du *fokonolona*, soit de l'association de personnes vivant sur un même territoire. Chaque *fokontany* possède son *fokonolona*. D'essence malgache, le *fokonolona* est une forme d'assemblée villageoise, responsable d'organiser les travaux communautaires indispensables à la bonne marche du village. Selon nos inventaires dans six *fokonolona* de la région de Manongarivo, ces activités communautaires regroupent la réhabilitation et l'entretien des pistes pendant la période sèche, la mise en place du système de pirogues pendant la saison des pluies⁴¹⁰, l'approvisionnement et l'installation des enseignants et des infirmiers ou médecins⁴¹¹, l'entretien des bâtiments publics, l'arbitrage en cas de conflits ainsi que la participation et la prise de décision lors des réunions villageoises. Les travaux communautaires sont organisés par maisonnée, sous la conduite du chef de famille. Leur bon déroulement témoigne d'une forte cohésion sociale, preuve en est les *dina* imposées lors de leur non respect, qui s'appliquent systématiquement.

Photo 19: Création de layons



Selon les présidents des deux *fokonolona* du sud-ouest de la réserve, le taux de participation aux réunions du *fokonolona* diminuerait au fil des années. Cette situation traduirait, à leurs yeux, un sentiment d'égoïsme. Les villageois, quant à eux, justifient leur absence par la surcharge du travail agricole. Nous en concluons néanmoins que même si le taux de participation est faible, les décisions prises lors des réunions du *fokonolona* sont connues de tous puisque les travaux collectifs sont régulièrement effectués. Remarquons que le *fokonolona* peut réunir soit l'ensemble des villageois, soit uniquement les chefs de famille ou de lignage. Les premières assemblées sont liées à des informations générales, telles la

⁴¹⁰ Moyen essentiel de communication pour traverser les innombrables cours d'eaux en crue lors de la période des pluies.

⁴¹¹ La prise en charge des fonctionnaires par la population villageoise est courante. Celle-ci se charge principalement de leur attribuer un champ pour la culture de riz, d'y organiser les travaux des champs, de récolter le riz destiné aux fonctionnaires dans les différentes familles, de leur construire un logement de fonction et, dans certains cas, c'est le *fokonolona* lui-même qui se rend en ville pour engager son enseignant ou son médecin-infirmier.

campagne de vaccination ou la sensibilisation pour établir les cartes d'identité. Les secondes portent sur des aspects plus particuliers, tels la résolution de conflits.

Dans notre région d'étude, le lignage est de type patrilinéaire. Il est l'assise de l'organisation sociale. Chaque village est composé des lignages fondateurs qui s'octroient le droit de gestion des terres villageoises et l'organisation du travail. Par ailleurs, le lignage joue un rôle important lors des fêtes cérémonielles, des entraides et des réglementations communautaires. Il est ouvert aux étrangers par le biais du mariage ou du concubinage qui permettent l'adhésion de l'étranger à la communauté d'appartenance.

La dernière association que nous avons recensée dans la communauté d'appartenance est l'association ethnique *tsimihety*. Alors que dans le sud-ouest, cette association en est encore à ses balbutiements, elle s'avère plus dynamique dans le nord-est de la réserve. Son objectif est de défendre ses intérêts face à la population locale *Sakalava*. A ce titre, elle intervient lors de conflits fonciers, mais participe également pour planifier l'entraide entre *Tsimihety*. Le rôle effacé de cette association dans le sud-ouest s'explique probablement du fait que la population *Tsimihety* y est majoritaire.

La communauté d'adhésion (cf. tableau 32) regroupe un nombre plus important d'associations. On y trouve les associations religieuses, de jeunes adultes, de parents d'élèves ainsi que les associations fondées sous l'impulsion de structures administratives. L'association des jeunes protestants d'Analanantsoa, créée dans le cadre de l'église protestante, comprend une dizaine de membres âgés de 15 à 20 ans et qui ne sont plus scolarisés. Sa caisse est alimentée par une activité principale : la récolte d'une algue de rivière, vendue à 100 FMG pièce aux collecteurs. En 1997, 500 pièces ont été récoltées, lui procurant un revenu de 50'000 FMG. Cette somme a été utilisée pour l'achat d'une bible, d'un livre de psaumes et d'un ballon de football. Les participants pensent officialiser leur association et accroître le revenu en travaillant comme main-d'œuvre agricole. Grâce au gain acquis, ils achèteront des maillots de football. Une autre association de jeunes dans la même région est l'association laïque d'Analanantsoa. Cette association n'a pas de nom et n'a pas encore déposé de demande pour être reconnue officiellement. Elle regroupe une vingtaine de participants (16 jeunes hommes et 4 jeunes filles) âgés de 16 à 25 ans. Ils se sont réunis afin de créer une équipe de football : « Les filles sont là pour préparer les repas des garçons lors des tournois de football ou des travaux des champs » (propos d'un participant). Les activités sportives sont financées par les cotisations annuelles des membres (2'500 FMG pour les filles, 10'000 FMG pour les hommes) ainsi que par des revenus issus des travaux des champs. La caisse de l'association sert à l'achat d'un ballon de football et à l'achat d'assiettes. Ces dernières sont destinées à être louées au *fokontany* lors de manifestations. Les membres pensent que grâce à ce moyen, ils obtiendront un fonds de roulement pour leur association. A moyen terme, ils envisagent d'acheter des maillots pour leur équipe.

Une seule association du FJKM, soit de l'église protestante réformée, existe pour les deux *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa dont l'activité rémunératrice consiste en la location de bras pour le défrichement et la récolte du riz. Cette association est née en 1997 de la scission d'une partie des fidèles au sein de l'église protestante. Son président inaugure son propre temple et y dit le culte. En 1999, cette association fonde son propre village en bordure de la réserve.

Ces trois premières associations sont instituées sous l'impulsion d'une ou de plusieurs villageois. En revanche, les associations suivantes appartiennent au paysage classique d'institutions locales villageoises. Il y a, tout d'abord, l'association des parents d'élèves. Constituée par l'ensemble des parents d'élèves, elle se réunit à la demande du directeur de l'école lors de séances d'informations scolaires (cf. figure 35).

Figure 35 : Exemples d'activités de l'association des parents d'élèves d'Analanantsoa, 1999

Activités citées :

- Organisation de la récolte de riz pour les enseignants
- Construction d'une clôture autour de l'école afin d'éviter la divagation et le saccage des jardins potagers par les animaux
- Réfection du bâtiment scolaire (cadres de fenêtre, toiture, porte)
- Fabrication de nouveaux bancs d'écoles (les élèves s'asseyent à 6 ou 7 sur un même banc)
- Logement de fonction de l'instituteur
- Actions de sensibilisation pour la scolarisation des enfants
- Organisation du travail pour cultiver les champs du directeur de l'école
- Organisation de la néninière de l'école

Le comité de bureau est composé d'un petit nombre de parents élus et s'attarde plus particulièrement à sensibiliser les parents afin qu'ils scolarisent leurs enfants. Le faible taux de scolarisation ainsi que l'absentéisme des élèves sont des problèmes majeurs. La scolarité moyenne d'un enfant est d'environ trois ans. Au niveau primaire, le taux de scolarisation est identique entre garçons et filles, mais l'écart s'accroît au niveau secondaire : d'une part, il chute drastiquement et d'autre part, les filles sont moins nombreuses que les garçons (cf. tableau 33). La poursuite des études au niveau supérieur est exceptionnelle. Ces chiffres confirment la réalité observée sur terrain. Dans la zone sud-ouest, les directeurs d'école nous apprennent qu'à leur connaissance, seules trois personnes ont fréquenté le lycée durant ces trois dernières années. Selon le directeur de l'école d'Analanantsoa, les parents se désintéressent de la scolarisation de leurs enfants : ils retirent l'enfant de l'école, une fois que ce dernier a appris les bases de l'écriture et du calcul, car l'école prend trop de temps par rapport aux activités agricoles. Par ailleurs, les enfants participent grandement aux activités agricoles et quotidiennes (balayer la cour, laver la vaisselle, chercher le bois, trier le riz, piler le riz, laver la lessive,...). Dans les classes de la zone sud-ouest, il est exceptionnel de trouver assis sur les bancs d'école des enfants âgés de plus de 13 ou 14 ans. Ils sont considérés généralement comme de jeunes adultes. La raison financière n'est pas un argument expliquant le désintérêt des parents porté à l'école, car les coûts de scolarisation sont relativement bas, 2'500 Fmg par an et par enfant. Par contre, le fort taux d'absentéisme des enseignants joue en défaveur de l'école : ceux-ci s'absentent environ une semaine par mois pour se rendre à Ambanja et y percevoir leur salaire. De plus, lors de la saison des pluies, les enseignants désertent leurs écoles puisque, d'une part, les élèves sont absents car ils résident dans les habitations temporaires, et d'autre part, la montée des crues ne permet plus aux enseignants de rallier Ambanja.

Tableau 33 : Niveau de scolarité, 1993

Niveau / Commune rurale	Niveau primaire (%)			Niveau secondaire (%)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Antanambao	49	51	47	10	13	8
Anjialava	45	49	41	6	8	3

Source : Statistique nationale, 1993

Dans les villages, le comité de santé se charge de recruter un infirmier et de lui fournir un logis et salaire, en nature ou en argent. Dans le sud-ouest, il s'est occupé de récolter les cotisations destinées à alimenter la pharmacie d'un centre de soins de santé primaire. Malheureusement, la somme récoltée n'a jamais été utilisée à cette fin et les villageois ne savent pas ce qu'il est advenu de l'argent, confié au responsable de la clinique. Aucune autre activité n'a ensuite succédé. Le comité de sécurité est également un comité incontournable de la vie villageoise de Manongarivo. Il s'occupe de la sécurité du *fokontany*. Sa tâche consiste à faire respecter l'ordre. Il nomme le quartier mobile qui est une personne jouant le rôle de policier dans le *fokontany* et qui tâche d'appliquer les *dina* (règlements, sanctions) (cf. figure 36).

Ces mesures ont été décidées lors des séances du *fokonolona*. Concrètement, elles n'ont jamais été appliquées, bien qu'il y ait des plaintes pour tapage nocturne ou que nombre de parents n'aient pas envoyé leurs enfants à l'école. Toutefois, une personne a été sanctionnée car elle n'a pas effectué sa part de travail dans la réfection de la route. Comme nous l'explique le président du *fokonolona*, l'application de la sanction résulte de l'exclusion de cette personne qui est en fort mauvais termes avec l'ensemble du village.

Figure 36 : Exemples de *dina*, *Fokontany* d'Analantsoa

Pour le tapage nocturne:	25'000 FMG
Pour le vol :	2 fois le montant de la chose volée
Pour le vol des produits agricoles sur pied ou dans les greniers :	25'000 FMG
Pour le non respect du travail communautaire (après deux absences sans excuses) :	10'000 FMG
Pour les bœufs qui saccagent les cultures :	5'000 FMG et entente entre les parties
Pour les saccages de plants de café :	25'000 FMG
Pour les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école :	25'000 FMG

Les associations suivantes qui sont le comité du feu, le comité pour l'environnement et le comité pour la gestion de la réserve sont toutes de type environnemental. Le comité du feu contrôle la technique du brûlis afin que le feu ne se propage pas. Avant chaque mise à feu, le paysan consulte le comité, qui vérifie si les layons sont faits, afin d'obtenir son approbation. Il a été mis sur pied par les agents des Eaux et Forêts. Le comité pour l'environnement est composé d'une dizaine de membres vivant dans les hameaux sis aux abords directs de la réserve. Son objectif est de sensibiliser la population à la déforestation. Il joue également le rôle d'intermédiaire entre les agents forestiers, les agents de l'ANGAP et la population locale.

Photo 20: Le comité pour l'environnement



Le comité pour la gestion de la réserve informe les agents forestiers des défrichements illicites situés à l'intérieur de la réserve. Sur l'initiative de l'ANGAP, ils se retrouvent dans tous les *fokontany* de Manongarivo. Il s'agit là d'un comité de contrôle et de sensibilisation qui pourrait jouer un rôle important dans la gestion locale de la réserve mais qui n'a malheureusement que très peu de moyens. Ils devraient participer à la discussion sur une meilleure gestion de la réserve, mais dans les faits, ils restent souvent inactifs.

En dernier lieu, nous vous présentons l'administration politico-administrative (cf. tableau 32). Le *fokontany* est une structure incontournable, administrée par la commune rurale qui est représentée par le maire. Dans notre zone d'étude, la mairie accomplit un travail décisif entre l'Etat et la population. Elle est très présente plus particulièrement dans l'application des droits civiques (votations, cartes d'identité par exemple). Dans certains cas, elle peut émettre des mesures spécifiques au contexte régional. Au niveau du *fokontany*, la mairie est représentée par le président du *fokontany* qui n'est pas élu par les villageois mais instauré par le maire. Pour les villageois de notre zone d'étude, la mairie est perçue, non seulement comme l'autorité représentative de l'Etat, mais aussi comme une institution à vocation fortement politisée, en vue de maintenir le parti politique en place : « le maire, c'est une histoire politique », tels sont les propos revenant constamment dans la bouche des villageois. Par ailleurs, la mairie assure la récolte des impôts communaux (taxes sur les marchés, sur les produits de vente,...) qui sont centralisés dans la commune pour être, par la suite, redistribués au sein de chaque *fokontany* en fonction des budgets acceptés. Le *fokontany*, quant à lui, avec à sa tête un président assisté par un comité de conseillers, veille à la bonne marche des affaires des villages, représentés par les chefs de village.

Les services administratifs régionaux suivants n'ont aucune représentation dans les villages. Ils sont localisés soit à Ambanja et à Nosy be, pour les populations administrées par la province de Diégo, soit à Antsohihy et Maromandia, pour les populations régies par la province de Majunga. Ces services sont composés du service Topographiques et service des Domaines qui se trouvent à Nosy be et à Antsohihy et s'occupent des questions de cadastrage et d'immatriculation des terres et de litiges fonciers. Ils peuvent intervenir de manière directe dans la zone d'étude par le déplacement de leurs agents aux villages. Selon les responsables de ces services, ce cas de figure est relativement rare car l'usage veut que la population se rende dans les services concernés. Par contre, ces services travaillent en étroite collaboration

avec les différentes administrations régionales⁴¹². Le cantonnement forestier d'Ambanja et de Maromandia est un service important dans la région de Manongarivo. Il est représenté par le service régional du service des Eaux et Forêts dont le rôle consiste à appliquer le code forestier. Plus particulièrement, il délivre les permis de coupe et de défrichement et sanctionne les utilisations illicites des ressources naturelles. Cependant, il s'avère difficile pour le cantonnement forestier de faire respecter les directives émises par le code forestier en matière de protection des sols lors de la culture de riz sur brûlis. Ces dernières reposent notamment sur l'interdiction de défricher sur un terrain trop vulnérable à l'érosion, sur l'interdiction de défricher dans une forêt primaire et sur l'interdiction de défricher sur une pente de plus de 50%. Mais selon le chef du cantonnement, ses agents effectueraient des missions régulières pour vérifier les emplacements des parcelles. Le service mène également des actions de sensibilisation et de reboisement en faveur de la conservation des ressources naturelles. Ces actions de sensibilisation sont reprises par l'Agence Nationale pour la Gestion des Aires Protégées d'Ambanja (ANGAP Ambanja). Service créé par le Plan d'Action Environnementale (1990), il s'occupe de la gestion des aires protégées et est présent dans la zone limitrophe de la réserve grâce à ses antennes locales et à ses agents dans cinq localités : Analanantsoa, Beraty, Djangoa, Antanambao, Marovato. L'ANGAP d'Ambanja gère la réserve depuis 1998. Les agents de ce service ne sont pas assermentés et ne sont pas en mesure de pénaliser les délits constatés. C'est pourquoi, ils font appel à d'autres services administratifs afin de verbaliser les délits⁴¹³ (défrichements à l'intérieur de la réserve, feu accidentel ou intentionnel, ...). Les opérations de répression se déroulent de la manière suivante: les défricheurs illicites sont dans un premier temps verbalisés puis menacés d'être arrêtés s'ils n'abandonnent pas leurs champs. Quelques mois plus tard, une intervention musclée s'effectue et les défricheurs qui n'ont pas abandonné leurs parcelles cultivées illégalement sont arrêtés et emprisonnés, en attendant leur procès. Ces opérations ont eu lieu selon le calendrier suivant : en 1996, répression dans la vallée de l'Antsahakolana; en 1999, répression dans le *fokontany* d'Anjialava et de Beraty; en 1999, répression dans la vallée de l'Ambahatra; cette dernière est la répression la plus marquée, puisque les paysans coupables sont restés emprisonnés plus de 2 ans. Parallèlement, les activités de sensibilisation organisées par le service de l'ANGAP, comme le marquage de la limite de la réserve effectuée avec la population, ralentissent les défrichements. En outre, la présence des agents de l'ANGAP dans les *fokontany* contribue à une meilleure gestion des ressources naturelles. Mais ces effets sont relatifs puisque les agents se plaignent de ne pouvoir effectuer leur travail de manière adéquate. Par exemple, ils ressentent un fort sentiment d'insécurité lorsqu'ils se rendent dans certains villages où ils ne bénéficient pas toujours d'une bonne notoriété. Le sentiment d'isolement ressenti est d'autant plus fort car ils pensent effectuer les tâches les plus ingrates : sanctionner les villageois défrichant la réserve. Ce sentiment est certainement justifié en raison des difficultés de communication, liées à des impératifs géographiques et techniques.

⁴¹² A titre d'exemple, le cadastrage d'une terre privée ou le cadastrage d'un terroir villageois peut être supervisé par un agent assermenté par l'Etat (agent forestier, gendarme). Il transmet ensuite les documents au service topographique.

⁴¹³ Par exemple, les actions de répression contre les défrichements illégaux dans la réserve et effectuées dans quatre zones de la réserve ont demandé la collaboration de l'ANGAP, du cantonnement forestier d'Ambanja et de la gendarmerie. Depuis 1997, quatre interventions de ce genre ont eu lieu. Elles interviennent quelques mois après la verbalisation de l'infraction et la sommation pour le délinquant de quitter la réserve.

Photo 21: *Ala fady*, marquage des limites de la réserve

Une autre structure administrative importante est le FOFIFA d'Ambanja. Créé sous la colonisation, ses moyens d'action se sont largement effrités ces dernières années en raison d'un manque en moyens humains, financiers et matériels. Actuellement, ce service ne respecte malheureusement plus les attentes tant attendues des villageois, alors qu'auparavant il a fortement contribué à l'expansion des cultures de rente, dans la région. Cependant, il continue tant bien que mal à assurer des formations auprès des villageois à la demande de l'ANGAP. Ces formations villageoises concernent les plantations de rente (café, vanille, cacao) et les cultures maraîchères. Le service livre également des plants et des graines. Mêmes minimes, les actions du FOFIFA sont toutefois plus conséquentes que celles des services régionaux de l'agriculture et de l'élevage. Basés à Ambanja, ces derniers n'ont aucune emprise dans la zone d'étude.

En dernier lieu, nous mentionnons encore le trésor d'Antsohihy et le service de perception d'Ambanja qui sont responsables du prélèvement des impôts dans la région. La trésorerie d'Antsohihy s'occupe de la partie sud-ouest de la réserve, alors que le service de perception d'Ambanja s'intéresse aux zones périphériques restantes. Dans la zone sud-ouest, aucun impôt n'est perçu depuis 1996. Le nouveau délégué en place à Ankarami be, nous informe que son prédécesseur aurait détourné les impôts récoltés. En 2000, la responsable du Trésor nous a confirmé que les impôts de la zone sud-ouest n'avaient toujours pas été versés.

L'étude de ces services administratifs nous permet de constater qu'ils sont fortement centralisés. Mais une tendance jouant la carte provinciale se profile depuis 1998. Ainsi, les services essaient soit de créer des réseaux régionaux, soit de se rapprocher des services provinciaux dont ils dépendent directement. Leur structure reste malgré tout soumise à la hiérarchie pyramidale. Le sens des décisions et des finances allant bien évidemment du haut vers le bas, soit de la capitale vers les centres provinciaux. Par ailleurs, nous avons constaté dans notre zone d'étude que l'efficacité des institutions politico-administratives est sujette à rude épreuve, comme le manque de moyens financiers se répercutant sur les potentiels technique et humain. En revanche, nous avons observé, dans certains cas, que la délocalisation leur offre une certaine indépendance, face aux décisions émises par la centrale. En outre, la quasi absence de moyens de communications, de sources régulières d'informations confèrent aux fonctionnaires un sentiment paradoxal: d'une part, ces derniers ont une sensation d'être les laissés-pour-compte du système administratif. A ce titre, ils se penchent tant bien que mal sur leurs activités. D'autre part, cette position leur procure une autorité certaine dans les zones reculées et, quelques personnes, outrepassent les tâches qui

leur sont attribuées. Deux exemples parmi d'autres, choisis dans notre zone d'étude illustrent nos propos. Le premier est celui d'un président de *fokontany* nommé par le maire mais contre la volonté des villageois. Ces derniers élisent leur propre président qui entre en fonction l'année suivante. L'une des principales critiques formulées par les villageois est que le maire n'honorait pas ses fonctions en raison de fréquentes absences. Ils lui reprochent également un manque de clarté dans ses tâches administratives : par exemple, le maire aurait délivré des cartes d'identité à des prix variant selon les personnes ou encore, il aurait attribué le marché des produits de rente à uniquement trois collecteurs. Ces derniers auraient reçus les licences nécessaires pour acheter l'ensemble des produits dans la commune rurale en question. Selon le maire, il a en effet accordé des privilèges à ces collecteurs car ils ont participé au financement de la réhabilitation du marché de la commune. Toutefois, les compétences du maire sont largement reconnues dans d'autres *fokontany*. Comme ces situations nous l'illustrent, la personnalité du maire semble complexe, lui-même se définissant en tant que « autorité suprême de la région et sur ses concitoyens. L'Etat lui a octroyé les droits légaux pour gérer au mieux sa commune. C'est pourquoi, il a le droit d'émettre n'importe quel règlement au sein de sa commune rurale, sans en aviser ses instances supérieures ou ses conseillers ». Par ailleurs, se sentant menacé, il s'est constitué une garde personnelle, assurant sa sécurité personnelle contre toute tentative de représailles populaires. Signalons que des manifestations populaires dans la commune rurale ont déjà eu lieu, demandant l'éviction du maire. Mais ces revendications sont restées vaines.

A l'aide de cette description, nous avançons que les villageois ont une perception des représentants de l'Etat qui ne correspond pas toujours aux orientations politiques préconisées. La personnalité des élus conditionne trop souvent les villageois dans leur vision politique. Des hommes politiques comme le maire par exemple sont souvent les seules personnes représentant l'Etat que les villageois côtoient. Dans le cas d'étude cité supra, il semblerait que le maire s'attribue un pouvoir dépassant ses fonctions d' élu. Isolé dans sa commune rurale, il l'administrerait selon ses propres volontés. Le décret émis par l'assemblée nationale permettant aux maires de promulguer leurs propres directives concernant des particularismes locaux renforce le maire dans ses certitudes. Malheureusement, le maire transgresse ce décret car il ne demande pas l'approbation du conseil municipal, ainsi que le stipule ce même décret.

Nous souhaitons citer un autre exemple qui décrit la mutation d'un chef d'un service environnemental, sis à Ambanja. Rappelé par ses supérieurs après avoir occupé pendant plus de quinze ans le même poste au même endroit, ce dernier déserte son service afin que le transfert ne puisse s'effectuer. Un bras de fer de plusieurs mois s'engage entre l'administration centrale et le chef du service, qui se termine par la réhabilitation au même poste du chef de service en question. Il est à remarquer que les années passées à Ambanja lui ont permis non seulement d'acquérir une certaine notoriété publique mais aussi de se constituer un réseau d'amis influents dans la région. Cette situation est, à nos yeux, représentative du fonctionnement de l'administration en province, qui détient une certaine autonomie. Bien que la déconcentration des services vise une telle autonomie, elle risque d'engendrer des situations paradoxales. En se référant à notre cas d'étude, les alliances politiques établies par le chef du service lui permettent de contourner la décision de ses supérieurs et d'agir à sa guise tout en s'appuyant sur son réseau sociopolitique qui réunit les notables de la région.

A l'aide de nos propos supra, il en ressort que le système politico-administratif semble relativement autonome en raison de son isolement. Quant à la population, elle se tourne, en premier lieu, vers la communauté d'appartenance, puis vers la communauté d'adhésion. La sous-représentation du service administratif dans la zone n'occasionne que des relations sporadiques entre population locale et fonctionnaires. Nos enquêtes auprès de la population des *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa nous apprennent que les services administratifs

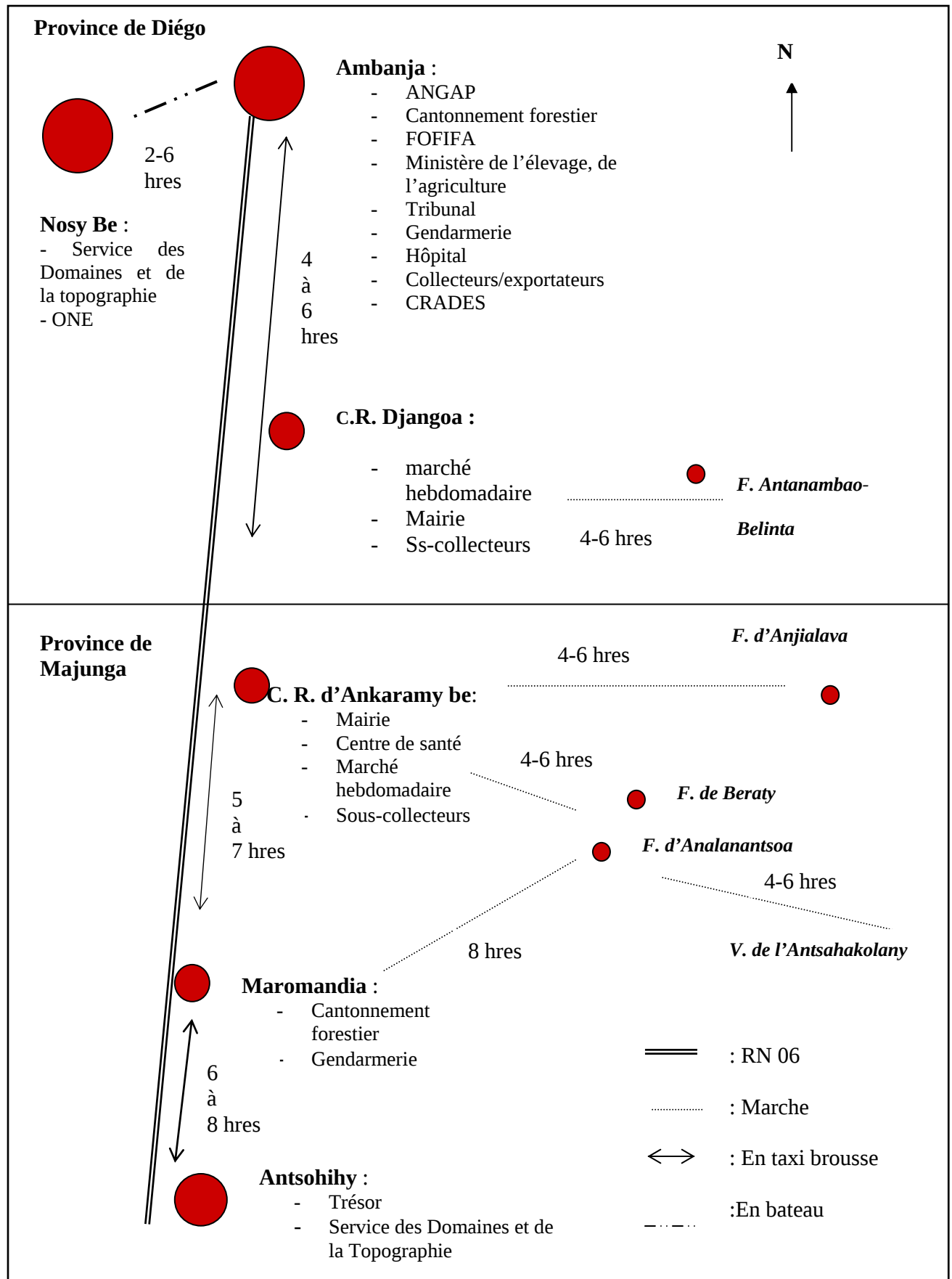
sont avant tout perçus par la méfiance et sont souvent considérés comme une source d'ennuis. Nous avons recensé six désagréments régulièrement cités par les villageois qui sont : l'éloignement (géographique et parfois aussi humain), l'investissement en temps (minimum trois heures de marche pour les *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa pour se rendre à Ankarami be (cf. figure 37) et en argent (frais de transport pour se rendre à Ambanja, à Maromandia, et dans les autres localités), l'incertitude (présence ou non des responsables, lenteur du processus) ainsi que l'incompréhension et la méconnaissance du système administratif.

En quatre ans d'observations, nous relevons que la déconcentration des services n'est malheureusement pas encore effective puisque les décisions sont émises par la centrale. Par ailleurs, force est de constater que les services déconcentrés manquent d'autonomie financière. En fin de compte, la population locale affirme ne percevoir aucun changement à la suite de la déconcentration des services : elle perçoit cette mesure uniquement sous l'angle politique, très éloigné de ses préoccupations quotidiennes.

Photo 22: Préparation en commun du manger pour un enterrement



Figure 37 : Localisation des structures politico-administratives, zone sud-ouest



4.6.3. La représentativité

Notre analyse de la représentativité des acteurs du gouvernement local, repose sur l'étude des réglementations et des cérémonies dans la zone sud-ouest, que nous avons regroupées dans le tableau 34. Nous observons que ces deux facteurs évoluent dans leur suivi. Concernant les réglementations, à l'instar des entraides, les *fady* conservent leur force au fil des générations. Il s'agit de *fady* issus du groupe ethnique ou du lignage. Comme *fady* alimentaire nous avons recensé les interdits de consommer des produits laitiers, de la chèvre, du cochon et des aliments ronds. Ces *fady* ne sont pas inhérents à l'ensemble des lignages étudiés. Par contre les *fady* comportementaux, vestimentaires et de langages sont respectés par l'ensemble des lignages. Il s'agit par exemple de l'interdiction de déféquer dans les eaux, de porter du rouge lorsqu'on pénètre dans la forêt, de montrer du doigt, de travailler le mardi et le jeudi, de cultiver sur des lieux sacrés. Quant aux entraides, leur inventaire les divise en deux catégories: celle relevant de l'entraide cérémonielle et celle relevant de l'entraide agropastorale. Pour la première, les entraides sont toujours d'actualité (enterrements, mariages, circoncisions,...) et constituent la base même de la cohésion sociale. Quant à la seconde, elles sont de plus en plus en perdition et sont quelques fois remplacées par des services rémunérés. Cette évolution serait peut-être à replacer dans le cadre d'une certaine forme d'individualisation de la société étudiée.

Le suivi des réglementations et des cérémonies est placé sous l'autorité du chef de lignage. Par extension, la cohésion sociale s'appuie sur les lignages et non pas sur les associations ainsi que nous le démontre le tableau 34 de la page suivante. Une fois de plus, le rôle de la communauté d'appartenance, représentée par les lignages fondateurs des villages, reste primordial dans la bonne marche des affaires locales. Le lignage est l'assise du réseau social car, comme le souligne Razafindrabe M. (1997), la structure lignagère joue le rôle d'intermédiaire entre les ancêtres et les vivants. Au sein de cette structure lignagère, la place privilégiée est accordée aux aînés. Elle se retrouve tant dans les villages *tsimihety* que *sakalava*. Au sein de ces derniers, les lignages ne sont pas égalitaires, tout comme dans les villages *tsimihety*.

Mais nous avons identifié une raison différente. Chez les *sakalava*, l'inégalité entre les lignages découle de l'appartenance ou non à la classe nobiliaire, descendants des *mpanjaka*. Ces derniers jouissent d'une autorité traditionnelle politique et religieuse et sont, à ce titre, consultés et écoutés par la population. Dans ce cas, il s'agit de la structure sociale traditionnelle *sakalava* qui repose sur une stratification hiérarchique fondée sur l'hérédité et la parenté. La hiérarchie, subdivisée en une hiérarchie sociologique et en une hiérarchie politique, est subordonnée au monde du sacré qui place le monarque en haut de la pyramide. Ballarin M. P. (2000) confirme ces propos en avançant que le modèle de la royauté sacrée *sakalava* admet la construction d'une structure politique autour d'une assise religieuse. Le roi est le médiateur entre le peuple et les ancêtres ; il détient une force divine qui caractérise son pouvoir et se matérialise grâce aux reliques de ses ancêtres et grâce au maintien des cérémonies rituelles entretenant les relations avec les ancêtres. Le *tromba* qui désigne à la fois l'esprit d'un *mpanjaka* (roi) défunt, l'état de possession de la personne habitée par cet esprit et le possédé lui-même, permet le lien entre le monde des vivants et le monde des ancêtres. Les médiums, appelés aussi astrologues, détiennent en l'occurrence une place importante au sein de ce système politico-religieux. Ils permettent d'entrer en communication avec l'au-delà et confèrent aux *mpanjaka* le rôle de porte-parole de la voix des ancêtres. Cependant dans les *fokontany* étudiés certains *mpanjaka* n'ont qu'une autorité cérémonielle, en ce sens qu'ils détiennent les clés des us et coutumes. Par contre, leur autorité politique est remise en question lorsque le président du *fokontany* est une autre personne.

Tableau 34 : Réglementations, cérémonies et organisations

Réglementations, cérémonies et organisations	Typologies	Caractéristiques
Réglementations	Tabous (<i>fady</i>) alimentaires, vestimentaires, comportementaux, linguistiques	- Bien suivis et se transmettent au sein du lignage
	Rites agraires	- Bien respectés, mais avec moins de fastes qu'auparavant - Se limitent de plus en plus au secteur familial
	Réglementations du <i>fokontany</i>	- Connues de tous - Dans la majorité des cas, elles sont respectées
	Entraide/ Travaux collectifs	- Les travaux collectifs d'intérêt public et pour l'amélioration des conditions de vie au village sont bien suivis. Ce sont notamment: réfection de la route - L'entraide est encore bien suivie au sein des lignages. Par contre au sein de la collectivité villageoise, l'entraide agricole est en régression. Elle est de plus en plus remplacée par de la main-d'œuvre salariée
Cérémonies	Cérémonies / rites de passage	- Les cérémonies funéraires et toutes celles se rapportant aux ancêtres sont suivies avec assiduité - Les cérémonies de mariage traditionnel, naissance, etc. sont également suivies avec assiduité en fonction des contraintes économiques - La circoncision, aux dires des anciens, perd peu à peu son caractère de grande fête
Associations/ administration	Association familiale / lignage	- C'est encore et toujours le principal cadre de référence - Fait figure de pouvoir d'autorité, de référence sociale et de décision, dont la place prépondérante est accordée au chef de famille et aux <i>ray-aman-dreny</i>
	Association formelle	- Peu suivie - Tombe dans l'inertie (principales raisons avancées: absence de motivations, de compréhension des finalités, de suivi et de planification, d'éléments)
	Autorités formelles locales	- Il semble que ni les autorités religieuses, ni le président du <i>fokontany</i> , ni même l'instituteur n'interviennent dans le quotidien des villageois en tant qu'autorité réelle - Ils sont bien les représentants de leur fonctions respectives et sont perçus comme tels
	Association religieuse	- Dépendante des églises présentes dans les villages, elles jouissent d'une autorité morale au sein de la population. Mais jouent aussi un rôle de secours en cas de nécessité et d'informations générales de la population sur la vie publique lors des cultes /messes.
	Administration politico-administrative	- Peu fréquentée par les villageois de la zone d'étude, elles ont cependant un rôle non négligeable à jouer

A ce titre, nous pourrions parler d'une forme d'autorité partagée: d'un côté, le culturel et de l'autre le politique; alors que dans d'autres villages, lorsque le *mpanjaka* est aussi le représentant du pouvoir politique, le pouvoir cérémoniel et politique ne font qu'un. Par contre, le *mpanjaka be* qui réside à Ambanja est une autorité reconnue de tous. Les villageois se déplacent pour le consulter sur nombres problèmes socioculturels et fonciers.

Chez les *Tsimihety*, l'inégalité entre lignages dépend de l'appartenance ou non aux lignages fondateurs. Cette appartenance confère des droits fonciers privilégiés et, par conséquent, une autorité coutumière et politique reconnue au sein du village. Cette inégalité lignagère, présente dans les villages *sakalava* et *tsimihety*, y traduit une absence d'uniformité sociopolitique bien que la structure générale de l'arène villageoise⁴¹⁴ s'y retrouve. Cette dernière est constituée d'autorités instaurées à des périodes historiques différentes : le PCLS (Président du Comité Local de Sécurité) qui a été institué sous l'Indépendance, les conseillers qui sont les notables du village⁴¹⁵ et qui appartiennent au pouvoir dit traditionnel, le président *fokontany* qui a été réhabilité dans ses fonctions politiques au cours de la deuxième république, les *mpanjaka* et les chefs de village. Nous parlons alors d'une arène politique polycéphale car le pouvoir est partagé entre multiples acteurs influents. Le chef du village est une personne notoire et s'occupe avant tout des problèmes du village. De par son statut de *ray-aman-dreny*, il est une personne de référence. Lors d'un conflit (destruction des récoltes par des zébus en divagation, conflit foncier, conflit de voisinage, maraudage, etc.), les villageois s'adressent à lui avant de faire appel au président du *fokontany*. Dans la plupart des cas étudiés, le président n'est interpellé que si l'affaire doit être portée devant la justice. On se réfère à lui, pour ses capacités éventuellement d'homme lettré, ayant peut-être des alliances au niveau de la hiérarchie administrative, et surtout connaissant le monde de l'administration moderne.

Cette distinction entre le président et le chef du village peut s'expliquer par les raisons suivantes: le chef de village ne s'absente que rarement; on peut le contacter plus aisément alors que le président est souvent absent; le chef de village est un *ray-aman-dreny*; de plus, il est un descendant des fondateurs du village. Cette position lui confère une autorité morale; le chef de village reste en place durant de longues périodes alors que le président des *fokontany* fluctue au gré des courants politiques; les villageois ne se reconnaissent pas toujours dans le président du *fokontany*, puisque ce dernier est élu de manière politique.

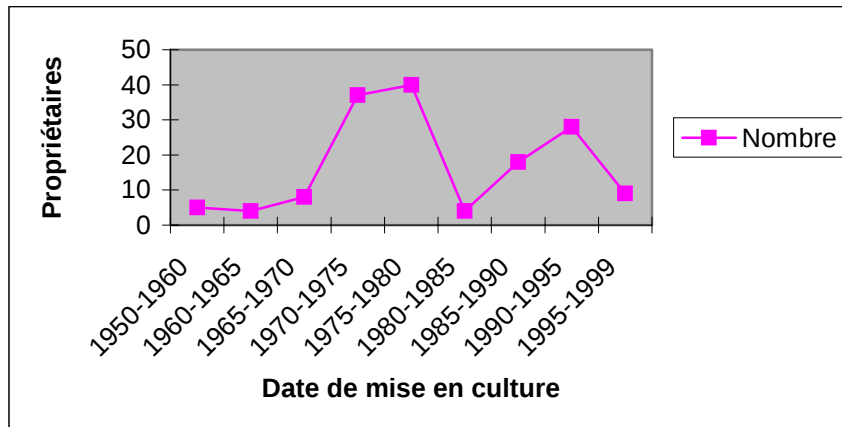
L'arène sociopolitique est par conséquent flexible : elle permet de développer des stratégies villageoises appropriées. Les villageois sont également en mesure d'adapter des stratégies en fonction de leurs attentes et des acteurs institutionnels se présentant à eux. Le rôle de l'administration publique est présent dans l'arène politique villageoise, bien que lors des entretiens concernant le rôle effectif que joue l'administration auprès de la population, il en ressort un rôle peu présent dans la vie socio-organisationnelle. Dans ce noyau de relations villageoises complexes, nous avons constaté que les liens, entre représentants des institutions, se focalisent sur les relations personnelles entre les villageois et ces mêmes représentants. Comme nous avons eu l'occasion de l'observer, les intérêts personnels des acteurs institutionnels, correspondant ou non aux attentes des institutions qu'ils représentent, déterminent leur influence dans les villages. Cette relation peut prendre multiples formes : collaboration, partenariat mais également des formes dites moins démocratiques telles que le clientélisme ou la corruption. L'exemple d'un village qui demande que son statut se modifie en *fokontany* est révélateur des enjeux tissés au sein de l'arène locale. Village situé dans la zone d'occupation contrôlée de la réserve et effectuant des défrichements illicites au sein de la

⁴¹⁴ Terme emprunté à O. de Sardan (1995) qui avance que chaque société locale peut être considérée comme une arène sociopolitique dans laquelle différents « groupes stratégiques » entrent en confrontation, coopération et négociations permanentes les uns par rapport aux autres.

⁴¹⁵ Les notables du village sont en fait les représentants des chefs lignagers fondateurs.

réserve, la modification de son statut administratif est obtenue grâce à l'appui du maire de la commune rurale. Ce dernier obtient en échange le soutien politique de l'ensemble du village. D'un point de vue environnemental, ce nouveau statut administratif entraîne certains risques dont celui d'une augmentation démographique, synonyme de l'accroissement des défrichements dans la réserve : attirés par de meilleures conditions acquises par le statut de *fokontany* (écoles, santé, chemins pédestres, etc.), les immigrants arrivent en plus grand nombre. Ce constat se vérifie par la figure 38.

Figure 38 : Fluctuation des cultures de rente, Anjialava, de 1950 à 1999



Elle nous démontre que les défrichements en culture de café au sein du village en question, chef lieu du *fokontany*, ont deux pics : le premier se situe entre 1975 et 1980, période de la colonisation du village ; le deuxième s'effectue entre 1995 et 1999, soit la période succédant l'instauration du statut en *fokontany* (1994). Par contre, cette figure ne distingue pas les espaces agricoles de café sis dans la réserve et de ceux situés en-dehors de celle-ci. Les enquêtes au village nous apprennent que des villageois ont effectivement défriché à l'intérieur de la réserve. Ces derniers sont parallèlement responsables du comité environnemental mais n'ont pas été inquiétés par les actions de répressions effectuées par l'ANGAP et les Eaux et Forêts, en 1999. A vrai dire, ils ne se sont pas dénoncés eux-mêmes, mais ont dénoncé d'autres villageois. Toujours selon nos enquêtes, ces défrichements ont débuté dès 1995. Deux raisons sont avancées par nos interlocuteurs : d'une part, l'alliance faite avec le maire de la commune rurale qui leur garantirait une certaine impunité et d'autre part, cette période correspond également à un accroissement démographique dans le village : les nouveaux arrivés sont alors envoyés sur des terres sises dans la réserve, avec un contrat oral de faire-valoir indirect.

L'exemple précédent illustre également un rôle contradictoire joué entre les institutions étatiques au sein de la conservation des ressources naturelles de Manongarivo. Il manque une vision commune. Chaque administration travaille de manière sectorielle et ne perçoit pas, ou ne souhaite pas prendre en considération, ses implications favorisant les mécanismes de déforestation. Comme nous l'avons déjà évoqué supra, la personnalité même du fonctionnaire s'avère déterminante dans cette relation. Ses fonctions plurielles (par ex. chef de lignage, fonctionnaire des domaines, collecteur) peuvent l'amener à des situations paradoxales. Dans certains cas, ses activités sont légitimes pour la population mais illégales, ou du moins contraires au message institutionnel. Nous pensons alors à un agent oeuvrant pour la conservation de l'environnement, et fermant les yeux sur cette activité de défrichement illégale en raison de ses liens familiaux. Nous avançons encore l'exemple d'un agent qui souhaite écouler illégalement des animaux prélevés dans la réserve.

4.6.4. L'enclavement, un frein à la décentralisation

L'enclavement géographique, accentué par l'absence d'infrastructures routières adéquates, joue en défaveur des moyens d'information des paysans. Cette désinformation se traduit dans tous les domaines : éducation, social, agricole, politique, économique par exemple. Elle n'est pas propre au domaine de la décentralisation. Les conséquences de ce manque d'informations amène non seulement un certain désintérêt de la population pour la politique nationale de décentralisation, mais aussi, une mauvaise compréhension de mesures appliquées. Par exemple, le président du *fokontany* d'Analanantsoa relève qu'aucune directive concernant les mesures liées à la décentralisation ne lui est parvenue. L'arrêté du gouvernement stipulant le renforcement du pouvoir des présidents du *fokontany*, mesure prise dans le cadre de la décentralisation, n'a été connue que grâce à la radio. Cette mesure revêt une grande importance, puisqu'elle octroie au *fokontany* une certaine autonomie. Concernant le thème de la décentralisation, les présidents interrogés des *fokontany* sud-ouest et ouest ainsi que nord et est ont bien eu connaissance du processus de décentralisation, mais les mesures qui lui sont liées ne sont que rarement mises en relation avec la notion de décentralisation. Du moins, aucun des présidents des *fokontany* précités n'a pu donner un exemple de mesures édictées dans le cadre de la décentralisation. Preuve en est, l'actuelle loi budgétaire des *fokontany* dont la démarche consiste à verser à la commune rurale l'ensemble des revenus de tous les *fokontany* affiliés et ensuite, selon la présentation des budgets annuels des *fokontany*, la commune rurale finance le *fokontany*. C'est la notion de commune autonome sur le plan budgétaire et fiscal. Pour le *fokontany* de Beraty, seule une partie des avoirs est versée, contre le gré de la population : il s'agit des taxes prélevées par un agent du maire auprès des chalands, le jour du marché. Pour le *fokontany* d'Analanantsoa, les redevances ne sont pas versées à la commune rurale. Les autorités villageoises craignent ne plus revoir leur argent. Les présidents des deux *fokontany* n'associent pas cette mesure érigée en 1996, dans le cadre de la décentralisation. Quant aux autres *fokontany* que nous avons visités, ils avouent ne verser que partiellement les sommes dues.

Le manque d'information engendre une incompréhension du système mis en place et des arrêtés votés mais aussi une méfiance liée à l'absence de discussion et à l'isolement politique se traduisant en une résistance farouche par la non-application des mesures. Quant à la population villageoise, elle subit en dernier recours les inconvénients consécutifs à l'absence d'information et de communication. En marge du processus, elle ne connaît pas la décentralisation et ceci alors même que la décentralisation voudrait en faire son interlocuteur principal.

4.6.5. Les sources de l'information au village

Cette enquête ouverte, portant sur un échantillonnage de cinquante personnes établies dans les *fokontany* de Beraty, d'Analanantsoa et d'Ambohimarina, révèle que (cf. tableau 35) les sources d'informations principales concernant la politique nationale sont la radio, premier média en zone rurale et la venue occasionnelle des représentants de l'Etat. Il existe un caméscope dans la zone nord-est, détenu par un particulier et qui diffuse des films d'action. Il ne fonctionne qu'à de rares occasions. L'écoute de la radio est périodique car elle dépend de l'achat des piles et donc du budget familial. Les pointes d'écoute se situent lors de la campagne des produits de rente et lors de la récolte des produits vivriers, dont une partie peut être vendue. Rares sont les villageois qui ne possèdent pas de radios. Par ailleurs, dans les petits villages, une radio profite à l'ensemble du village en raison de son audibilité à travers les maisons. Cependant, lors des périodes fastes (argent provenant de la récolte), nous

constatons que les radios sont allumées à tue-tête; elles sont alors clairement exploitées en tant que capital symbolique mettant en avant, la possibilité pour un tel de dilapider rapidement ses piles, grâce à sa bonne récolte. Les heures d'écoute quotidiennes ont lieu lors de la sieste, soit après le repas de midi et le soir après le repas. Ces heures correspondent aux émissions diffusant le théâtre radiophonique, les annonces nationales de la nécrologie et les émissions journalistiques. Seule, la radio nationale émet dans les zones d'études puisque les radios locales sises à Ambanja et Nosy Be ne peuvent être captées.

Tableau 35 : Sources d'information des villageois

Mode d'information	Fréquence de l'information	Remarques
<i>Représentant de l'Etat qui se rend au village</i>	<i>Rare</i>	<i>C'est une information qui est bonne, car elle est ensuite reprise sous forme de discussion entre les villageois afin d'éclairer ce que l'un ou l'autre n'a pas compris</i>
<i>Représentant de l'Etat établi au village</i>	<i>Occasionnelle</i>	<i>En cas de besoin, les gens se rendent chez eux</i>
<i>Se rendre au marché dans les fokontany avoisinants</i>	<i>Aussi souvent que les personnes le peuvent</i>	<i>C'est une information axée sur les nouvelles du voisinage, des discussions sur la production, prix agricoles, et exceptionnellement sur la politique, mais avant tout au niveau local et régional</i>
<i>Radio</i>	<i>Aussi souvent que l'on peut acheter des piles pour sa radio ou entretenir sa radio</i>	<i>C'est en début de soirée que l'on enclenche la radio et on écoute l'ensemble des informations (politique nationale, régionale, locale, variétés, théâtres radiophoniques, etc.) C'est le média par excellence en campagne</i>
<i>Vidéo</i>	<i>Dépend des revenus financiers de chacun</i>	<i>Ce sont principalement des films d'action et nous n'avons vu qu'exceptionnellement des documentaires</i>
<i>Journaux</i>	<i>Rare</i>	<i>Les quotidiens nationaux ne sont pas toujours disponibles à Ambanja et arrivent avec du retard; rares sont les ménages ruraux dépensant de l'argent pour l'achat d'un journal; par contre, s'ils en ont à portée de mains, ils le lisent</i>
<i>Offices religieux</i>	<i>Chaque semaine, mais rotation entre les villages et absence en période des pluies</i>	<i>Ils sont très largement suivis par la population et sont des lieux de diffusion par excellence, concernant les activités collectives par exemple.</i>
<i>Arrivées d'étrangers</i>	<i>Occasionnelles</i>	<i>L'information est fonction des personnes</i>
<i>Organisation présente</i>	<i>Fréquence moyenne</i>	<i>La source d'information est de bonne qualité mais porte sur des thèmes précis liés aux organisations</i>

Dans le tableau 35 infra, nous n'inscrivons pas le théâtre rural car, dans la zone d'étude, il n'a eu lieu qu'une seule fois à notre connaissance; son thème traitait de la prévention contre le SIDA et la population a adoré cette manifestation. Finalement, nous citons encore les marchés comme lieu de diffusion de l'information. Dans la zone sud-ouest, ils sont rares puisqu'ils ne se déroulent qu'environ quatre fois l'an, correspondant à la période de vente du café. Ils sont très prisés des villageois qui viennent de loin, même sans but lucratif.

Au vu du tableau supra, les sources d'informations directes au village (radio, journaux, associations, administration) sont assez rares dans l'année. En outre, la mauvaise compréhension de l'information s'ajoute au facteur de rareté. Ainsi, le « bouche à oreille », qui est la technique de communication la plus utilisée, divulgue une information déformée. Par ailleurs, les rares déplacements pour les villageois en-dehors du *fokontany* contribuent à ce manque d'informations. Personnellement, nous ajoutons que le *kabary* si cher aux malgaches tend quelque fois à biaiser l'information au profit de la rhétorique.

Photo 23: Habitant nord-est de la réserve



4.6.6. A quand la décentralisation au village ?

Suite aux études de terrain entreprises, nous relevons que l'application effective de la décentralisation renforce, dans certains cas, le pouvoir d'une minorité de personnes qui devient l'interlocutrice privilégiée entre le village, le *fokontany*, la commune rurale et les sources extérieures. La position de ces personnes relève de leur fonction (administrative, politique, homme lettré, notables, etc.) et elles jouent un rôle incontournable dans la compréhension des informations acquises et de leur diffusion auprès de la population.

Face à l'accusation de désintérêt politique des populations villageoises que nous avons fréquemment entendue dans les bureaux de l'administration, nous répondons par le sentiment d'abandon ressenti par cette même population villageoise, confinée dans la zone d'étude. Ce sentiment explique la force du réseau social observé. Nous assistons alors à une gestion locale effective qui supplante les services d'Etat absents. Cette cohésion sociale sert également à lutter contre l'insécurité sévissant dans les campagnes (vols, viols, meurtres). Par contre, elle n'est pas présente dans les communautés d'adhérences comme nous l'avons souligné supra.

4.7. Economie versus écologie

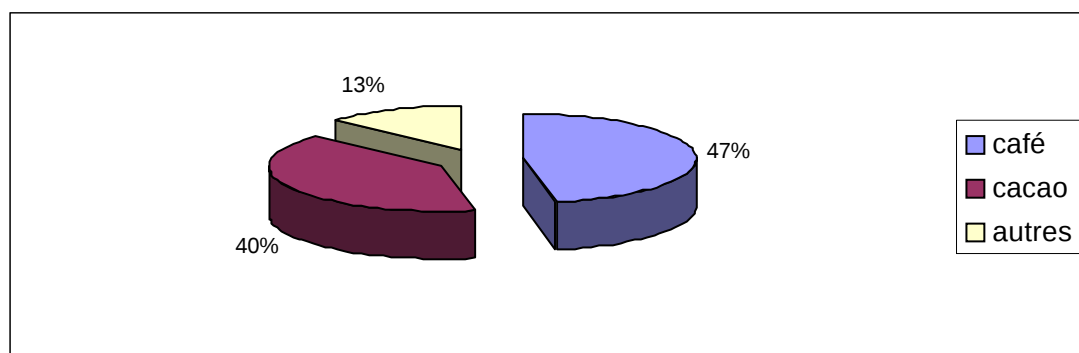
Notre dernier chapitre présentant les résultats a pour thème le rôle économique des cultures de rente dans la région de Manongarivo que nous analysons à l'échelle des ménages ainsi qu'à l'échelle régionale. Cette réalité économique permet de clôturer notre présentation

des résultats dans la logique régionale des stratégies endogènes que nous avons soulevée, contextualisée et expliquée tout au long de ce chapitre 4.

4.7.1 De l'importance économique des cultures de rente

Les cultures de rente représentent les premières sources de revenus des ménages (cf. Figure 39). Café et cacao totalisent à eux seuls plus de 80% des revenus des ménages dans la zone nord-est alors que, dans la zone sud-ouest, les revenus des ménages proviennent essentiellement du café.

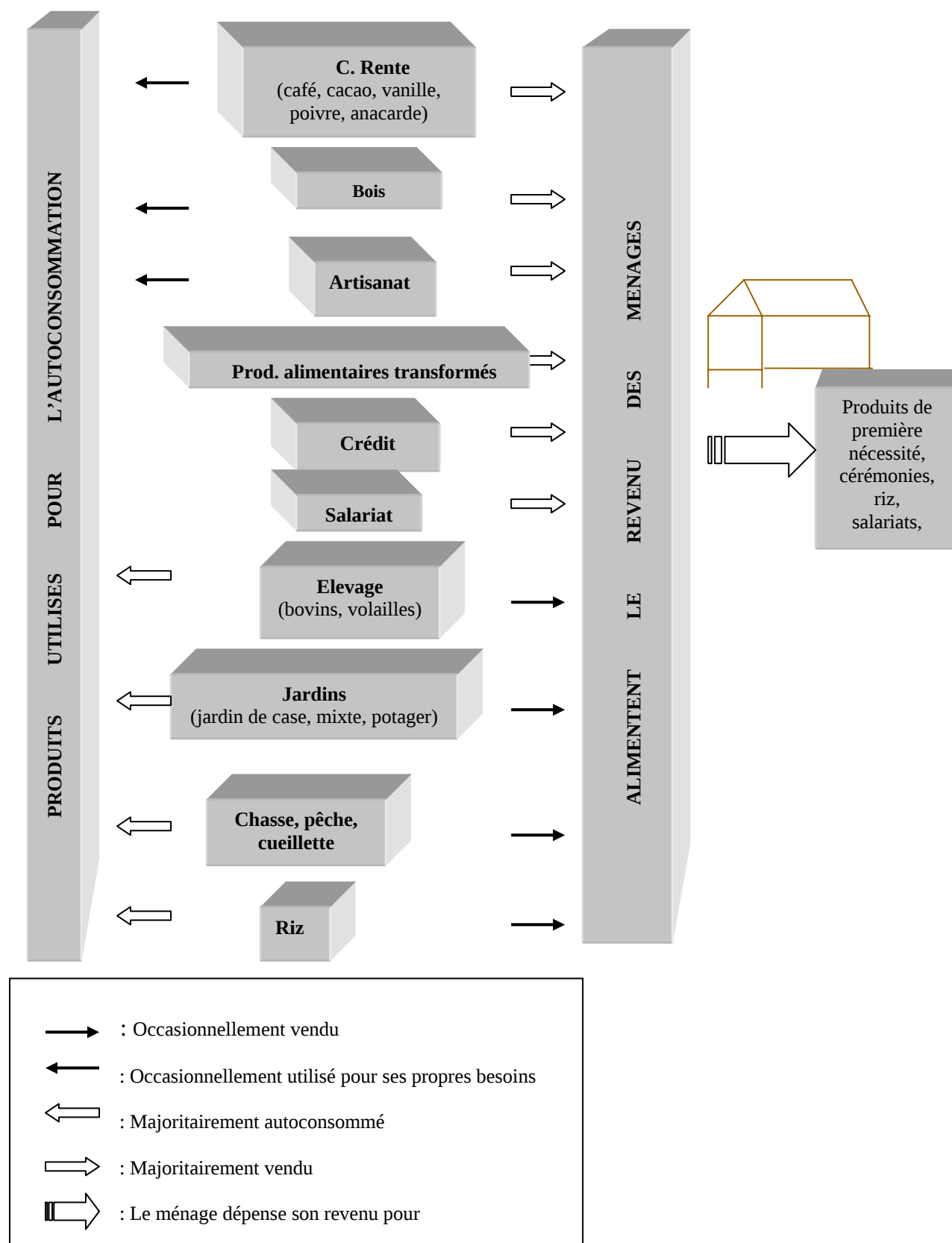
Figure 39 : Constitution du revenu



Les ménages qui cultivent le cacao obtiennent des revenus étalés sur toute l'année, puisque la récolte s'effectue tout au long des mois, de janvier à décembre. Nous notons qu'il existe des disparités importantes de revenus entre les ménages : les recettes du cacao se situent entre 25'000 Fmg et 500'000 Fmg par mois selon l'exploitation agricole : soit entre 300'000 Fmg et 6'000'000 Fmg par an et en moyenne⁴¹⁶ ; elles s'ajoutent aux recettes du café qui varient annuellement aux environs de 2'150'000 Fmg pour les petites plantations qui sont majoritaires à plus de 3'500'000 Fmg, voire même plus de 6'000'000 Fmg, pour les grandes plantations qui ne représentent que 10% des producteurs dans la zone. A l'aide de ces indicateurs, le revenu annuel d'un ménage dans la nord-est est estimé entre 3'125'000 Fmg, pour les ménages les plus pauvres, et 15'000'000 Fmg pour les 10% de ménages aisés. Mais cette estimation reste cependant relative puisqu'elle dépend de multiples facteurs dont la fluctuation des prix des produits de rente. Ces derniers, comme nous le verrons plus loin, varient saisonnièrement et annuellement. Il s'agit là d'un facteur incontournable, mais également incontrôlable pour les producteurs et qui, en l'occurrence, conditionne fortement les revenus des ménages. Un deuxième facteur que nous avons observé représente la variation annuelle de la production agricole, liée à un fort déterminisme. L'impact de ces deux seuls facteurs est majeur, car leur fluctuation peut amener une perte de 50% du revenu dans un ménage moyen et ceci d'une année à l'autre : par exemple, un ménage standard produisant 300 kg de café par an et qui le vend une année au prix de 6'500 Fmg gagne ainsi 1'950'000 Fmg ; si l'année suivante, le prix du café chute à 4'000 Fmg et que sa production de café diminue à 250 kg, son gain n'est alors plus que de 1'000'000 Fmg. Cette forte dépendance des budgets de ménage aux cultures de rente, qui subissent de grandes variations, amène les ménages à développer d'autres stratégies économiques. Elles s'orientent sur la diversification des sources de revenus que nous illustrons par la figure 40 et qui regroupe synthétiquement l'ensemble des sources de revenus et des dépenses possibles au sein d'un ménage.

⁴¹⁶ Etude faite par Ralisoa S., 2000.

Figure 40 : Sources de revenus



En nous intéressant à la première source de revenu, représentée par les cultures de rente, nous pouvons dire qu'elle s'intègre dans le réseau économique régional. Mais ce réseau diffère entre le nord-est et le sud-ouest de la réserve. Si au nord-est, chaque village dispose de sous-collecteurs de produits locaux résidants aux villages et qui sont généralement les boutiquiers, il n'en est pas de même dans le sud-ouest. Les sous-collecteurs sont des commissionnaires qui se rendent en tracteur dans les villages, les jours de marchés prévus pour l'écoulement des cultures de rente. Travaillant à la commission, les sous-collecteurs revendent les produits à la société de collecte⁴¹⁷. Dans cette sous-région, rares sont les boutiquiers qui font office de sous-collecteurs. Par ailleurs, les villageois nous apprennent qu'ils ne vendent leur production qu'exceptionnellement aux boutiquiers locaux, soit en cas de nécessité urgente d'argent ou alors, soit lors de remboursement d'une dette contractée auprès du boutiquier lui-même. Ils justifient ce choix en raison du bas prix d'achat imposé par les commerçants. C'est pourquoi, les villageois préfèrent parcourir plus de quatre heures de pistes à pied, portant leur produit pour l'écouler à la commune rurale d'Ankarami be. Là, résident des sous-collecteurs achetant les produits à meilleur prix. Une autre explication provient du fait que les villageois n'aiment pas vendre leur production aux personnes issues du même village. A leurs yeux, ces acheteurs gagneraient trop facilement de l'argent. C'est pourquoi, les sous-collecteurs, qui sont majoritairement de jeunes hommes, viennent de la région d'Ambanja, de Diégo ou encore de la côte nord-est.

Lors de la formation du prix, le nombre de sous-collecteurs intervenant dans le marché conditionne le prix d'achat au producteur. Le réseau standard relie le collecteur à l'exportateur, variant en fonction du nombre d'intermédiaires. Grâce aux figures 41 et 42, nous saisissons les deux filières principales observées à Manongarivo. Dans le nord-est, les producteurs peuvent exceptionnellement court-circuiter les sous-collecteurs car les grands collecteurs sont présents dans les villages (Antanambao, Ambohimarina et Bemanevika). Par contre, les villageois de la zone sud-ouest se voient contraints de passer par les sous-collecteurs puisque il n'existe pas de grands collecteurs dans cette zone.

Ce système permet d'inscrire la commercialisation des produits de rente au sein des relations économiques tissées sur la fragmentation des clients qui implique que plus le sous-collecteur a de clients, plus importante est la commission. La marge bénéficiaire du sous-collecteur correspond à la différence entre le prix d'achat fixé par l'employeur (le collecteur sis à Ambanja) et le prix d'achat au producteur, fixé par le sous-collecteur. Il s'efforce, par conséquent, d'acheter les produits au plus bas prix auprès des producteurs. Le bénéfice ainsi obtenu s'ajoute à sa commission, prévue dans son contrat de travail. Bien que les villageois connaissent le prix de vente déterminé par le collecteur d'Ambanja, ils se trouvent en mauvaise posture pour négocier : en l'absence de moyens nécessaires pour transporter la marchandise jusqu'au grand collecteur, ils dépendent pleinement des sous-collecteurs qui assument cette tâche et qui, par la même occasion, fixent un prix d'achat inférieur. Les villageois reprochent également aux sous-collecteurs de se servir de balances truquées : elles diminueraient le poids réel des produits. Dans la région, aucune enquête n'a été entreprise à ce sujet, alors que ce type de délit a été constaté dans d'autres lieux. A l'opposé, les sous-collecteurs rétorquent qu'ils sont parfois trompés sur la qualité de la marchandise achetée, voire que le fonds du sac ne contient que des produits impropres à toute utilisation. D'autres

⁴¹⁷ Nous avons conservé les dénominations sous-collecteurs, grands collecteurs et exportateurs comme les villageois nous les ont exposées. Les grands collecteurs représentent les sociétés de collecte, appelées également les compagnies" dans la zone d'étude ". Il s'agit des entreprises qui disposent d'autorisations administratives, de moyens de transport ainsi que de moyens de conservation et de transformation de la production. Les exportateurs peuvent également être de grands collecteurs, dans la mesure où ils sont responsables de l'exportation. Quant aux sous-collecteurs, ils regroupent les personnes qui achètent directement les produits aux producteurs et aux villages.

manipulations commises par les agents des compagnies ont été observées, dans le Sambirano, lors de la campagne du café biologique, lancée en 1998. Un certain nombre de paysans ont ainsi remis une partie de leur production de café aux agents de terrain, en échange du label de café biologique ; d'autres paysans ont accepté de vendre leur café à un prix plus bas pour également accéder à ce label. La différence est alors restée entre les mains des agents de terrain.

Figure 41: Structure générale des filières de produits de rente dans zone nord-est

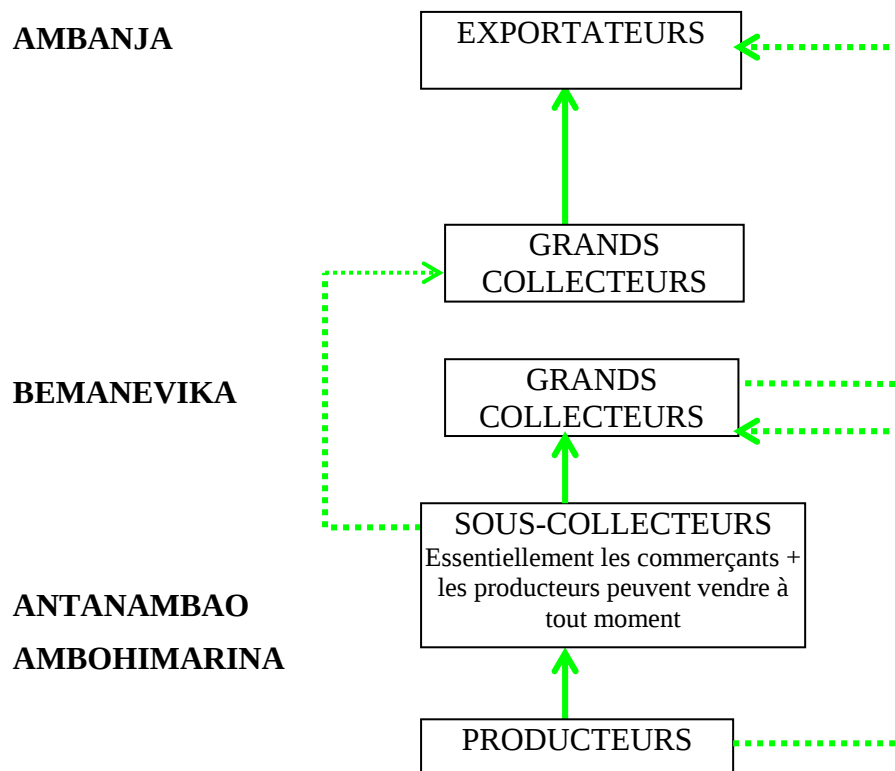
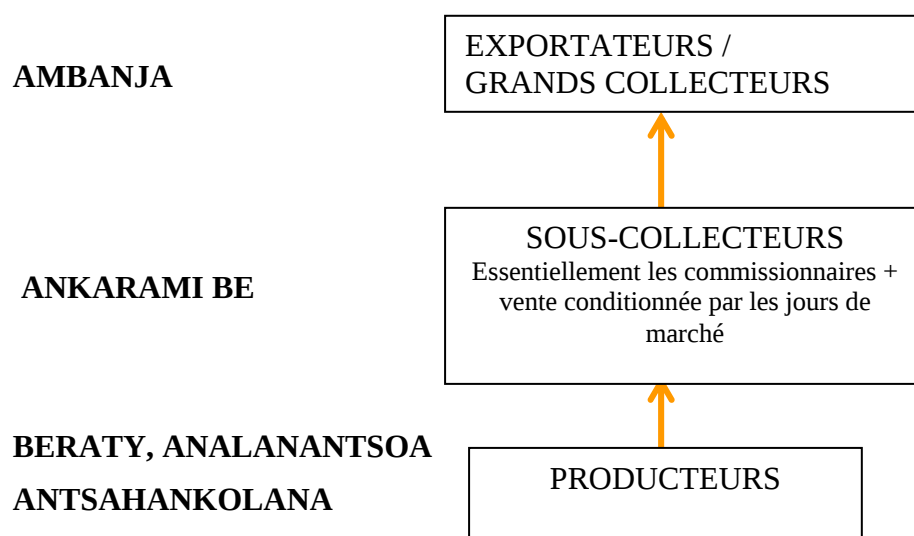


Figure 42 : Structure générale de la filière de produits de rente, zone sud-ouest



Un autre élément intervenant dans la formation du prix d'achat des produits de rente est le cours issu de la variation boursière mondiale. Ce dernier est ensuite soumis à la concurrence entre exportateurs, collecteurs et sous-collecteurs à l'échelle nationale et régionale. Tous cherchent à acquérir le maximum de tonnage afin d'influer un temps soit peu sur cette fluctuation financière. Entrent également dans la formation du prix, les coûts de transport et les coûts de décorticage à quoi s'ajoutent les taxes, ainsi que les variations de production saisonnières et annuelles qui déterminent l'offre et la demande. Dans le cadre du café, le label bio détermine également le prix. L'ensemble de ces éléments est repris dans le tableau suivant, focalisé sur la commercialisation du cacao sec dans le nord-est de Manongarivo.

Tableau 36 : Récapitulatif des coûts de commercialisation du cacao sec par kilo de Antanambao jusqu'à Ambanja en Fmg, 1999

	Vente passant par un sous-collecteur	Vente directe au grand collecteur
Prix d'achat au producteur à Antanambao	6000	6000
Frais de collecte ⁴¹⁸ jusqu'au grand collecteur (à Antanambao)	200 à 300	-
Prix de vente ⁴¹⁹ au grand collecteur	6200 à 6300	6000
Coût du transport (par tracteur, camion)	50	50
Taxe versée à Antanambao (commune Ambohimarina)	60	60
Coûts totaux par kg de cacao livré à l'exportateur (Ambanja)	6310 à 6410	6110
Prix de vente du grand collecteur aux exportateurs	6500 à 6750	6500 à 6750
Marge nette moyenne des grands collecteurs	190 à 440	410 à 640
Marge nette des grands collecteurs en % du prix au producteur	3,16 à 6	6 à 10

Ce tableau met en présence la totalité des acteurs privés ou étatiques percevant des revenus sur la vente des produits de rente. Bien qu'il se concentre sur l'exemple du cacao sec, il est représentatif de la situation de l'ensemble des produits de rente. Force est de constater que le producteur ne tire qu'un faible revenu de sa production de culture de rente : il subit le prix et ne participe guère à sa formation. En outre, le paysan vend le plus souvent son produit

⁴¹⁸ Les frais de collecte sont prélevés par les sous-collecteurs. Ils comprennent leur bénéfice ainsi que leurs frais éventuels. Mais les sous-collecteurs peuvent également percevoir une partie de leur bénéfice en nature.

⁴¹⁹ Il s'agit du prix défini par le grand collecteur.

sans aucune transformation. Le séchage au soleil constitue l'unique transformation. De ce fait, aucune plus value n'est ajoutée au produit et ce manque à gagner se répercute sur les bas prix d'achat au producteur. A titre d'exemple, nous citons la situation en 1999, dans la zone sud-ouest : les sous-collecteurs ont acheté le café à 5'000 Fmg par kilo aux producteurs, bien qu'ils aient reçu des grands collecteurs 8'000 Fmg par kilo. La différence englobe leur bénéfice et les taxes à payer.

Afin de contrer la fluctuation des prix des produits de rente les ménages développent d'autres formes de revenus qui sont essentiellement des revenus d'appoint, apportés par l'ensemble des membres de la famille.

En nous référant à notre figure 40, nous regroupons trois sources de revenus : les produits alimentaires transformés, le crédit et le salariat. Ils ont la particularité d'avoir la fonction unique d'alimenter le revenu des ménages. Les produits alimentaires transformés sont fabriqués par les femmes et sont vendus soit, sur de petits étalages devant leur case soit, auprès des boutiquiers, soit lors des jours de marchés. La gamme proposée est variée : des boissons (café, thé, sirop, rhum artisanal et vin de palme), des friandises locales (beignets, gâteaux, cacahuètes grillées, ...) ou des mets préparés vendus dans les *hôtely*. Le taux de marge dégagé par cette production artisanale reste très faible; parfois l'investissement s'avère même plus important que les revenus, surtout lorsque les produits sont achetés en ville et revendus sur les marchés villageois : une femme qui se rend dans la petite ville voisine pour y acheter du sirop et du pain, revend les articles à peine majorés au village, ne couvrant souvent pas son investissement de départ. Ses frais de déplacement, le temps utilisé ainsi que la taxe à payer au marché ne sont pas remboursés par la vente. Les légumes, tels que tomates ou oignons sont vendus sur de petits étalages devant les cases. Dans la zone sud-ouest, ils sont non seulement relativement rares, en raison d'un manque de diversification des légumes cultivés, mais aussi, chers. Dans cette zone, nous observons que les femmes commercent fréquemment entre elles les produits de leur jardin et que ces négociations se font à la maison et non pas autour d'un étalage. La plupart du temps, il s'agit de négociations monétaires et non pas d'échanges. Il est à remarquer que les fruits ne sont jamais vendus lorsqu'ils ne sont pas transformés : les propriétaires feront cadeaux de bananes, de mangues, de jacquiers, etc. à leurs voisins, mais vendront leurs bananes séchées, leur lait de coco, par exemple. Un autre phénomène constaté est l'ouverture périodique de nombreux *hôtely* dans la zone nord-est, en fin de période de récolte de cafés. Au début de la saison des pluies, ces lieux de débits de boisson ferment puisque les habitants entament la période de culture de riz et que l'argent gagné a été utilisé. Dans le sud-ouest, par contre, aucun *hôtely* ne s'ouvre, mais les petites boutiques qui s'étaient quasiment vidées et n'avaient plus été alimentées pendant la saison chaude, fournissent à nouveau de nombreux produits.

Les principaux acteurs économiques tenant le rôle de créanciers sont les boutiquiers. Leur statut de collecteur leur octroie une place privilégiée dans ce système. Les crédits sont essentiellement contractés entre les mois de novembre à mai (cf. figure 43), lors de la période de soudure pour acheter les produits de première nécessité (riz, huile, allumettes, savon, etc.) et surtout pour l'achat du riz ou, en début de campagne, pour l'achat de semences. Les fêtes importantes donnent également l'occasion de contracter des prêts, comme par exemple la fête nationale qui a lieu le 26 juin, tout comme les cérémonies (mariage, enterrement, ...). N'oublions pas, le paiements de la main-d'oeuvre, puisque l'entraide agricole a tendance à disparaître (cf. figure 44). Les montants totaux empruntés varient entre 50'000 Fmg et 300'000 Fmg. Leur remboursement se fait six mois à une année après l'emprunt, soit généralement lors des prochaines récoltes (produits vivriers ou de rente). La forme du crédit est la suivante : l'argent est avancé au débiteur sur la base de sa future récolte. Quant à l'intérêt qui varie du simple au double, selon les dires des commerçants et des producteurs, il fluctue en fonction du calendrier cultural : en fin de saison de soudure, l'intérêt est au point culminant. Nous

apprenons que certains commerçants disent ne pas pratiquer d'intérêt, mais ils majorent les prix de vente de leurs produits que les débiteurs sont contraints d'acheter.

Figure 43 : Crédit contracté par un producteur, zone nord-est, de 1996 à 1999

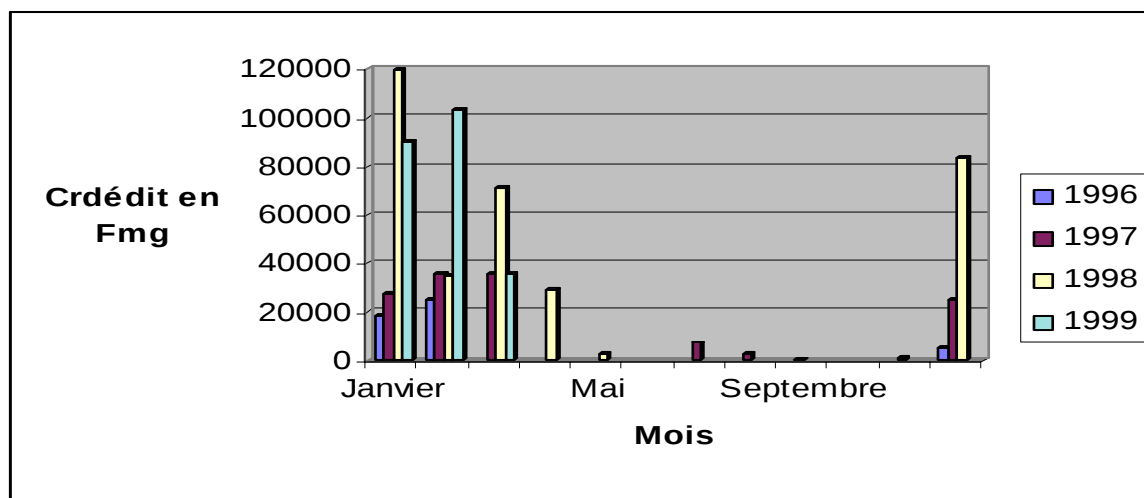
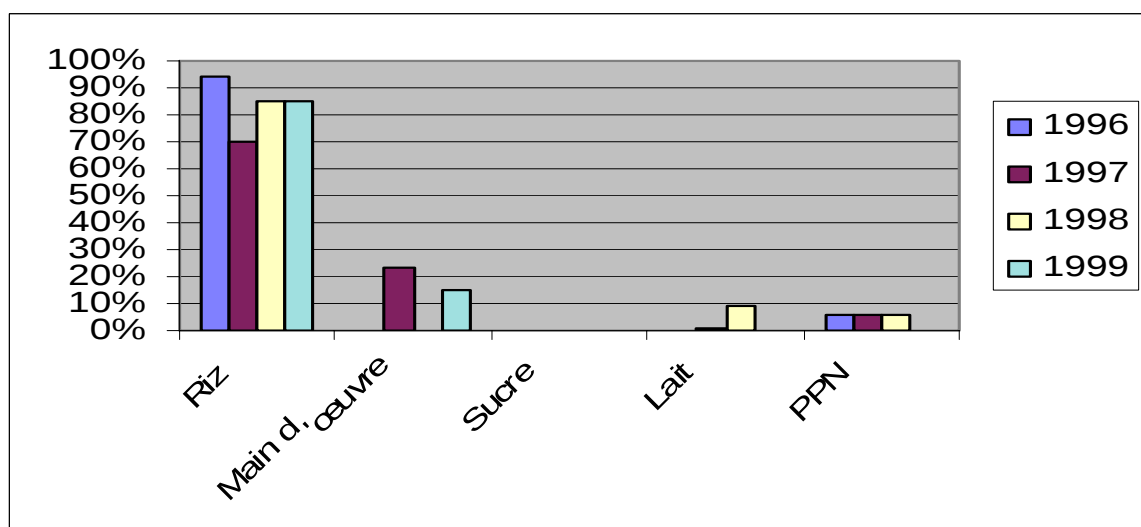


Figure 44 : Répartition du crédit de 1996 à 1999, zone nord-est



Le salariat est une autre source de revenus pour les jeunes migrants travaillant dans la région, mais les locaux ne s'improvisent pas salariés chez leurs voisins. Par contre, les villageois et surtout les villageoises travaillent en tant que journaliers/ères chez les commerçants locaux. Ces activités ponctuelles ne sont pas une source régulière de revenus, tout comme la vente des produits provenant de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Cette dernière fournit des revenus complémentaires ainsi que des produits autoconsommés. La cueillette englobe les fruits cueillis par les enfants, les plantes médicinales utiles à la pharmacopée locale (maux de ventre, diarrhée, fièvre, ...) et aux *fomba*, ainsi que les plantes alimentaires et les insectes consommables (larves, grillons,...). Comme *fomba*, nous retenons celui pratiqué pour protéger les enfants, considérés comme faibles à leur naissance. Le tradipraticien mélange un ensemble de plantes récoltées dans la forêt secondaire ou primaire en prononçant des paroles magico-religieuses. Cette mixture est ensuite placée dans un petit

sachet que l'enfant porte autour du cou. Il conserve ce collier ainsi qu'une petite mèche de cheveux que personne n'ose couper de sa tête jusqu'à l'âge de trois, quatre ans. A cet âge, on considère que l'enfant est sorti d'affaire. Il est avancé que la petite mèche, dénommée « mèche d'ange », sert d'amusement à l'ange protecteur de l'enfant.

Dans la zone sud-ouest, on chasse le sanglier qui tend à disparaître selon les villageois. Les sangliers sont considérés comme néfastes pour les cultures qu'ils saccagent. La pintade sauvage est également fort appréciée. Dans les villages proches de la forêt, les habitants chassent les lémuriens qu'ils mangent, plus souvent qu'ils ne les revendent, ainsi que les oiseaux (perroquets). Les crocodiles, qui vivent en nombre important dans les eaux du Sambirano, sont le plus souvent abattus. Certains sont exportés vivants vers la capitale où ils approvisionnent le centre de « croqu'farm ». A noter que dans les villages, les crocodiles sont responsables d'accidents, notamment dans la plaine au début des pluies. Ils se déplacent alors dans les rizières. Les caméléons sont également revendus auprès d'acheteurs nationaux ou étrangers qui sillonnent le pays. Quant aux eaux de la zone sud-ouest, elles sont peu poissonneuses. Elles procurent néanmoins à la population un complément alimentaire non négligeable ainsi que des algues revendues auprès d'industriel de Nosy be.

L'élevage occupe quant à lui une fonction particulière. Alors que la vente des zébus reste exceptionnelle, celle du petit élevage est courante. Le prix du zébu varie en fonction de l'âge, de l'état de santé général de l'animal ainsi que du contexte économique (période de soudure, période de récolte). Un zébu coûte entre 600'000 Fmg et 1,5 millions Fmg. Cet animal est avant tout considéré comme un capital social, mais il peut également jouer le rôle d'épargne en cas de nécessité. Nous n'avons connaissance que d'un seul cas d'embouche bovine. Elle a été expérimentée dans la zone sud-ouest par un agent de conservation, en 1998. Jusqu'à présent, cet essai n'a pas été suivi. La location du zébu en tant qu'animal de trait apporte également un revenu ponctuel. Quant à la volaille (poules, oies de Barbarie, canards), elle est régulièrement vendue sur les marchés, ainsi que ses œufs. Le prix d'une poule varie entre 5'000 Fmg et le double.

Dans la région de Manongarivo, l'artisanat repose sur la confection de nappes, napperons et de rideaux brodés par les femmes. Ces travaux sont le plus souvent exécutés en groupe. Le produit de la vente est ensuite divisé entre les personnes impliquées. Hommes et femmes tressent également des nattes, des chapeaux de pailles et des paniers. Par ailleurs, des forgerons fabriquent les lames destinées aux outils agricoles. Toutes ces activités sont secondaires et effectuées de juin à août, période calme pour les activités agricoles. La couture, généralement pratiquée par les hommes, représente un revenu d'appoint intéressant pour les familles possédant une machine à coudre. Les activités de menuiserie sont majoritairement concentrées dans les mains de certaines personnes, voire familles. Dans la zone sud-ouest, nous avons recensé seulement trois personnes sachant travailler le bois de façon grossière pour l'ameublement. Il sert essentiellement à la construction de la maison. Le commerce du bois n'existe pour ainsi dire pas dans cette sous-zone. Par contre, dans le nord-est, une vingtaine de personnes travaillent en tant que fournisseur en bois. Extrait le plus souvent des forêts secondaires, le bois est exporté vers les menuiseries d'Ambanja. Seuls quelques spécimens spécifiques sont coupés dans la réserve.

4.7.2. Les stratégies économiques

Les produits agricoles locaux tels que café, cacao, anacardier sont vendus à bas prix. Cependant, les produits locaux rares tels que les tomates et les produits de consommation (savon, allumettes, pétrole, cigarettes, sucre, huile ...) sont plus chers dans les villages qu'à Ambanja. En effet, la stratégie de vente des boutiquiers diffère sensiblement de celle des

Concernant les produits de rente locaux, les variations saisonnières (cf. tableau 37, figure 45) sont aussi subies par les producteurs : d'un prix bas en fin de période de récolte, ils augmentent progressivement pour atteindre leurs maxima, en début de la récolte suivante, durant les mois d'octobre à décembre. Pour le riz. L'augmentation spectaculaire s'effectue pendant la période de soudure, soit de décembre à avril (cf. tableau 38)

Produits	Prix août 97 en Fmg	Prix octobre 97 en Fmg
Café	5'000	7'500
Poivre	12'000 puis 15'000	20'000
Anacardier	1'000	1'500
Vanille préparée	30'000	35'000
Vanille non préparée	10'000	15'000

Mois	Prix (Fmg)
Avril	1'700
juin	1'700
Avril	1'750
Octobre	1'950
Décembre	2'400
Février	1'950
Avril	2'000
Jun	2'100

Tableau 38 : Variations annuelles du prix du *kapoaka* de riz pour le *fokontany* d'Analanantsoa (1998)

Mois	Prix du <i>kapoaka</i> de riz en Fmg
Juillet	300
Août	500
Décembre	700
Avril de l'année suivante	1500

Les producteurs ne spéculent pas sur leurs produits agricoles car leur stratégie de vente est conditionnée par le besoin en liquidités et l'écoulement du stock avant que celui-ci ne se détériore par absence de moyens de conservation. L'arrivée de la saison des pluies représente une contrainte pour le producteur qui tente d'écouler rapidement sa production car il ne peut la mettre à l'abri. De plus, les pluies risquent d'isoler brusquement les villages et d'empêcher l'évacuation des produits par la route. Ces contraintes amènent le producteur à vendre ses produits lorsque les prix sont au plus bas, soit en début de campagne. On ne peut parler alors de stratégie de vente puisque le producteur n'est pas en mesure de planifier sa vente. C'est également à cette période que le besoin en argent se ressent, notamment, pour entamer la période de mise en culture du riz. Pour ces raisons, les plus grandes quantités sont écoulées en début d'octobre, comme nous le voyons sur la figure 46. Elle relate la vente annuelle de cacao frais, par quatre producteurs de la zone nord-est, au cours des années 1990, 1991, 1996 et 1997. Notre figure reflète également l'existence d'un gros producteur (celui de 1990) et d'une majorité de petits producteurs.

Figure 46 : Evolution mensuelle de la quantité de cacao frais vendu, zone nord-est

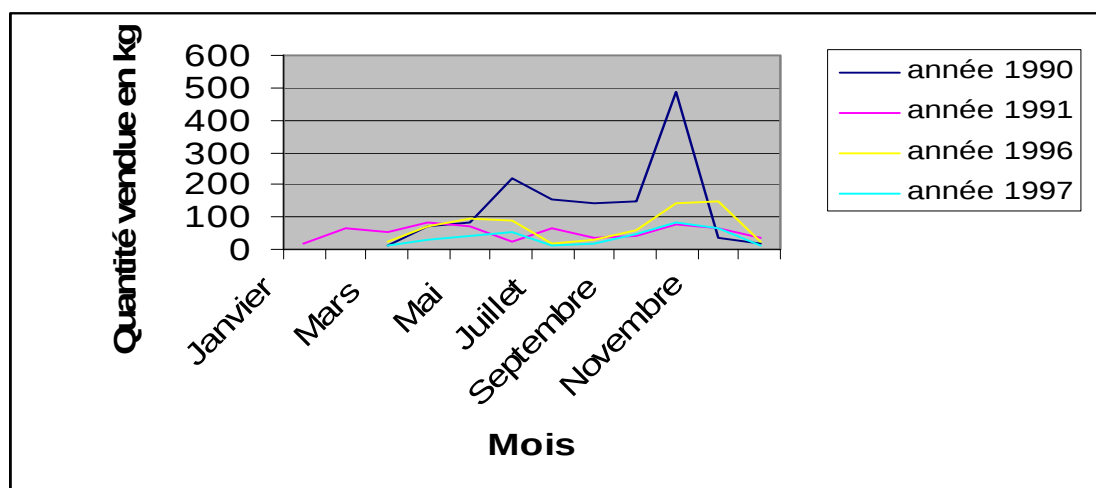
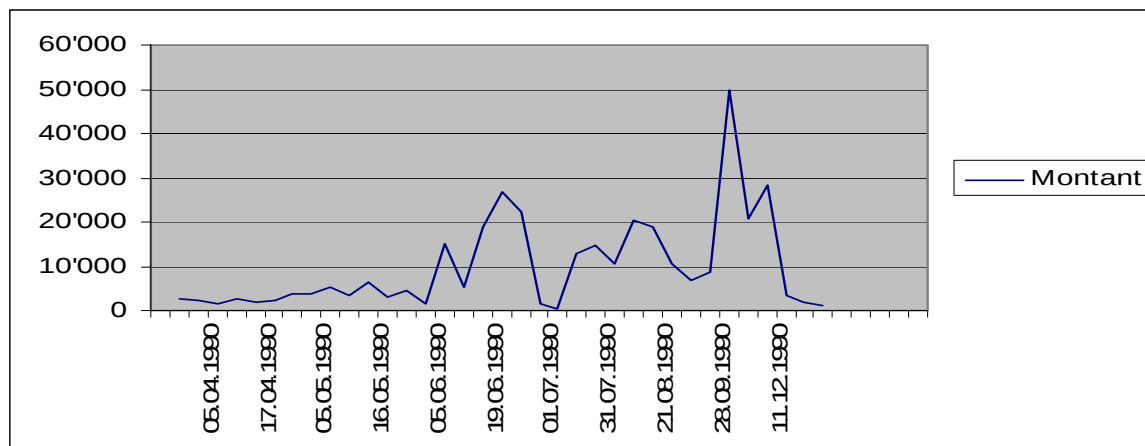


Figure 47: Montant encaissé par le producteur pour la vente de cacao frais, zone nord-est, 1990



La grande différence entre le prix minimum et le prix maximum pour une même campagne démontre encore une fois l'instabilité du prix au collecteur et au producteur (cf. tableau 39). Cette situation apparaît comme une lame à double tranchant pour les producteurs qui pourraient jouer sur le prix selon la période mais cette stratégie demande une grande adresse pour éviter une perte énorme en cas de baisse spectaculaire du prix.

Tableau 39 : Prix minimum et maximum du café et du cacao de 1994 à 1998, zone nord-est

Prix (Fmg/kg)	1994	1995	1996	1997	1998
Minimum (cacao)	775	3500	2500	4000	5500
Maximum (cacao)	4000	4500	4750	7000	6750
Minimum (café marchand)	5000	4000	2750	4500	5500
Maximum (café marchand)	12500	8000	3750	6500	6500

Les stratégies de consommation diffèrent en fonction des zones géographiques. Nous en avons identifié trois. La première consiste en un mode de consommation en plaine. L'abondance des produits résulte de meilleures conditions d'approvisionnement. Les villageois fréquentent régulièrement la boutique mais font leurs achats en petites quantités, en fonction de leurs liquidités quotidiennes. La deuxième repose sur un mode de consommation propre aux abords directs de la réserve. Là, les boutiques sont moins nombreuses et moins bien achalandées ; les villageois se rendent régulièrement au marché pour vendre leurs produits de rente et s'approvisionnent en grande quantité. Finalement, le dernier mode de consommation concerne les hameaux situés dans la réserve et hors des circuits commerciaux. Les jours de marché sont attendus avec impatience malgré les longues distances à parcourir. Ces achats se font « en gros » ainsi que la vente des produits. Dans la zone sud-ouest, les jours de marchés alternent entre les *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa. Ils n'ont lieu que quatre à six fois dans l'année, entre le mois d'août et celui d'octobre. Chaque mardi, le marché hebdomadaire se tient à Ankarami be. Le marché des *fokontany* de Beraty et d'Analanantsoa commence par une négociation des prix des produits agricoles entre les sous-collecteurs et les

producteurs. Toutefois, cette négociation relève avant tout de la parodie, puisque le prix d'achat décrété en premier par les sous-collecteurs ne se modifie pas au cours de la négociation. Ces derniers menacent même de quitter le village, si les producteurs n'acceptent pas le prix. Dans la zone nord-est, où les marchés se tiennent hebdomadairement le mardi à Antanambao, aucune démarche du genre n'a lieu.

Pour se procurer de l'argent lors des jours du marché, les gens vendent des produits de la ferme comme une poule, du café, du cacao, des perches pour les maisons, du riz, des bananes, etc. Grâce à l'argent obtenu de la vente, ils peuvent ensuite effectuer leurs achats au marché. Cette situation courante dénote l'absence de liquidité chez les villageois.

Photo 24: Habitant de l'Antsahakolana en route vers le marché d'Analanantsoa



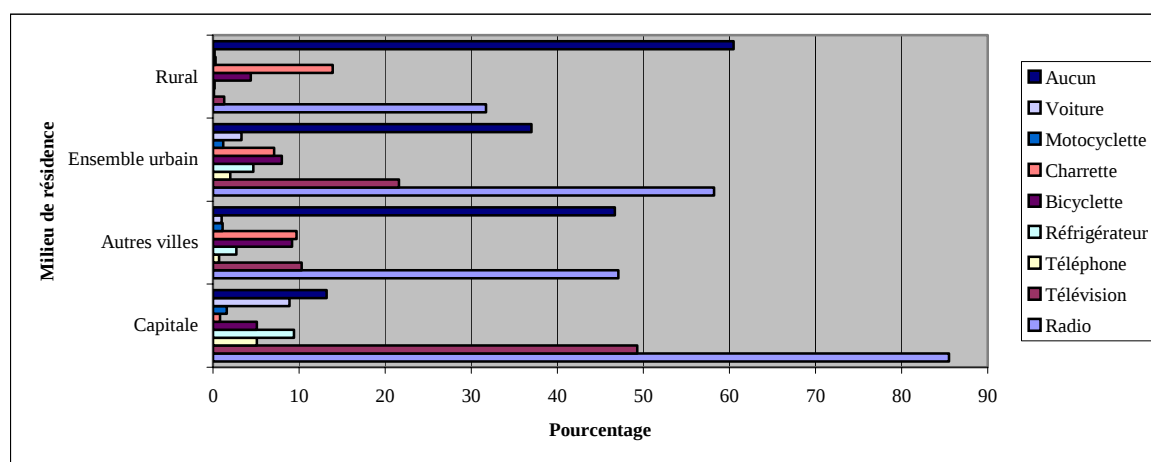
Photo 25 : Jour de marché à Analanantsoa



L'argent gagné satisfait les besoins quotidiens. Ceux-ci sont couverts grâce aux revenus du cacao. Cette culture génère une activité économique régulière dans les zones

productrices de cacao. Bien visible dans la zone nord-est, cette économie de rente anime quotidiennement les boutiques locales, même si les sommes dépensées sont peu importantes et les produits achetés, en infimes quantités : 750 Fmg d'huile, 250 Fmg d'allumettes, du sel pour 500 Fmg. Ils couvrent au jour le jour, partiellement les besoins. Dans le sud-ouest, l'activité économique semble ralentie car, n'ayant pas les revenus issus de la vente de cacao, les villageois attendent la campagne de café pour effectuer leurs achats. Les boutiques y sont rares, peu approvisionnées, voire tout simplement fermées. Dans ce sens, nous avançons que la zone nord-est génère davantage d'activités économiques que la zone sud-ouest, en raison des revenus continus obtenus par les ménages grâce à la vente du cacao qui s'ajoutent aux autres revenus issus des cultures de rente (café, poivre, vanille, anacarde). Il est difficile de parler, selon nous, de richesse car cette dernière reste toute relative. Ainsi, les dépenses ostentatoires (dents en or, radios-cassettes de tailles démesurées et requérant de nombreuses piles) sont importantes dans la zone d'étude. Elles sont utiles à l'entretien du capital symbolique. Mauss M. (M. Kilany: 1983) souligne à ce sujet que « les phénomènes économiques ne sont pas dissociables des autres aspects de la vie sociale et ne peuvent être réduits à des activités purement mercantiles ou utilitaires dérivées du troc [...]. Autour des simples échanges de marchandises viennent toujours se greffer une série d'attitudes et de comportements non économiques comme le prestige, la distinction, le gaspillage ». Dans la société *Sakalava* et *Tsimihety*, l'or occupe une place importante car il symbolise la fortune. Les femmes aiment se parer de leurs bijoux en or lors des cérémonies ou des jours de marché. Elles affectionnent particulièrement les dents en or. En fait, il s'agit d'une simple feuille d'or appliquée sur la dent. Ces dépenses ostentatoires peuvent être considérées comme un investissement durable. Ainsi que le démontre l'enquête nationale⁴²⁰ infra (cf. figure 48), les trois biens durables dans lesquels les villageois investissent sont la radio, la bicyclette et la charrette. Dans la zone d'étude, nous ne trouvons qu'exceptionnellement des charrettes pour la zone sud-ouest, alors qu'elles sont plus fréquentes dans la zone nord-est. Nous faisons un constat similaire en ce qui concerne la bicyclette : bien représentée dans les ménages de cette zone, elle est peu fréquente dans l'autre zone. Les seules personnes possédant une bicyclette sont les quatre agents de terrain de l'ANGAP et deux boutiquiers. Par contre, la radio est présente dans la majorité des ménages et ceci dans l'ensemble de la zone d'étude.

Figure 48 : Pourcentage de ménages possédant certains biens de consommation durable, selon le milieu de résidence



Source : EDS (1997)

⁴²⁰ Cette étude considère sous « ensemble urbain », les six chefs-lieux des provinces et sous « autres villes », les villes qui ne sont pas des chefs-lieux.

4.7.3. Le rôle de l'économie dans le défrichement de la réserve spéciale de Manongarivo

Aux dires des villageois, une baisse successive des prix de produits de rente modifie leur système agricole. Ils arrachent les plus vieilles plantations de café ou de cacao qui ne rapportent plus suffisamment. Dans le sud-ouest, les plantations de café, souvent âgées de plus de trente ans, ne sont pas plus rentables. Les terres ne sont pas laissées en friche, mais reconverties en culture de riz sur brûlis. Une fois que les prix remontent, les paysans cherchent alors de nouvelles terres pour planter du café et du cacao. Mais la corrélation entre hausse des prix et plantations ne se vérifie pourtant pas car le délai utile à la première production s'étend sur plusieurs années. Toutefois, Mme Ralisoa Sehen (1999) observe que dans la zone nord-est, la majorité des caféières ont été installées en 1995. Cette date correspond à l'année jouxtant une hausse importante du prix du café. Par ailleurs, l'augmentation du prix d'achat est un facteur déterminant l'arrivée de nouveaux immigrants. Ces derniers, partis de chez eux pour trouver de meilleures conditions de vie, s'installent dans la région de Manongarivo, reconnue en tant que contrée riche.

Au niveau régional, les cultures de rente représentent l'activité économique principale de la région d'Ambanja : les communes vivent des taxes des cultures de rente, tout comme l'économie locale et les exportateurs. Leur stratégie repose sur le tonnage acheté plutôt que sur la qualité. Ce principe favorise bien évidemment le développement de la culture de rente dans les zones de montagne, puisque la plaine est saturée.

Quant aux communes, les taxes perçues sur les cultures de rente constituent environ 40% du budget communal. 3% du prix d'achat des produits sont prélevés par la commune dont 1% destiné à la commune, 1% au *fivondronana* et 1% pour la province. Ces prélèvements sont à la charge des sociétés exportatrices ou des conditionneurs – stockeurs. Le tableau 40 illustre les taxes perçues dans la commune rurale d'Ambohimarina qui sont de grandes importances : pour 1998, la recette communale d'Ambohimarina s'élève à plus de 14 millions Fmg, alimentée par les taxes sur la vente des produits locaux (café, cacao, poivre, ...) et les taxes prélevées sur la vente de la viande. Ces deux recettes totalisent respectivement 6 millions Fmg et 2,5 millions Fmg, soit un total de 8,5 millions Fmg. Ce montant couvre un peu plus de la moitié des besoins de la commune.

Tableau 40 : Flux de produits café/cacao des communes Ambohimarina en 1997 et 1998

Année	Fokontany	Nature	Quantité (kg)	Valeur totale (fmg)	Prélèvement (fmg)
1997	Ambohimarina	cacao fèves	2 439	4 268 250	42 682,5
	Ambohimarina	cacao	6 000	9 000 000	90 000
	Ambohimarina	café	428	856 000	8 560
	Ambohimarina	café c.	1 383	2 766 000	27 660
	Antanambao	cacao f.	87	222 300	2 223
	Antanambao	cacao f.	15 675	27 431 825	274 318,25
	Antanambao	cacao f.	2 184	4 325 125	43 251,25
	Antanambao	cacao	2 575	5 150 000	51 500
	Antanambao	café c.	2 737	7 004 000	70 040
1998	Ambohimarina	cacao f.	3 581	7 162 000	71 620
	Ambohimarina	cacao	80 759	135 741 500	1 357 415
	Ambohimarina	cacao	7 057	14 114 000	141 140
	Antanambao	café c.	3 195	6 390 000	63 900
	Antanambao	café c.	4 510	11 275 000	112 750
	Antanambao	cacao f.	851	2 127 500	21 275
	Antanambao	cacao f.	4 345	8 690 000	86 900
	Antanambao	cacao	2 500	5 000 000	50 000

Par conséquent, l'importance économique régionale des cultures de rente prime sur la conservation de la réserve. En analysant la liste des produits exportés depuis le port de Nosy be, nous constatons que le café arrive en tête de liste et le cacao en cinquième position (cf. annexe 5). Bien qu'il soit difficile d'établir le pourcentage provenant de la zone d'étude pour le café et le cacao, nous relevons que l'économie régionale repose sur ces deux cultures. Elles font vivre les immigrants, les ménages locaux, les communes, les transporteurs routiers, les sociétés exportatrices et leurs sous-collecteurs respectifs, les ports et les navigateurs. C'est pourquoi, dans le cas de Manongarivo, la conservation des ressources naturelles est perçue comme une contrainte : elle prive la population et la région d'un capital économique. Aussi, bien que des programmes de conservation (PCDI, GELOSE) soient lancés à l'échelle nationale et appliqués, dans certains cas localement, aucune alternative durable n'a pour l'heure été élaborée dans le cas de la réserve spéciale de Manongarivo. L'utilisation des ressources naturelles de la réserve pour le commerce en tant que culture de rente représente la seule alternative économiquement intéressante permettant à l'ensemble des acteurs présents d'en vivre.

CHAPITRE 5 : CONCLUSION

5.1. De la dépendance

Afin d'étayer notre hypothèse traitant de la dépendance, nous avons orienté notre discussion sur deux aspects. Le premier s'articule sur la dépendance actuelle du gouvernement malgache, consécutive à l'aide publique au développement et qui conditionnerait la politique malgache environnementale et de décentralisation. Quant à notre second aspect, il s'appuie sur une analyse historique, mettant en exergue les conséquences actuelles du gouvernement colonial français dans notre zone d'étude.

5 1.1. De la dépendance actuelle : en route vers une co-gestion environnementale

Dans le chapitre 4.2., nous avons démontré qu'il existe une dépendance économique évidente de Madagascar par rapport à ses bailleurs de fonds en raison du rôle prépondérant joué par l'aide publique au développement. Cette relation économique oriente la politique environnementale malgache puisqu'elle est majoritairement subventionnée par l'aide multilatérale. Chiffrée à plus de 308,4 millions USD sur un montant total de 385,5 millions USD, cette aide extérieure finançant le PNAE parle d'elle-même. Elle se justifie en invoquant le discours portant sur la lutte contre la pauvreté qui déclare que le développement d'un pays est intimement associé à sa préservation environnementale (ch. 1.5.). Cette aide, par ailleurs, fait suite à la grave crise économique des années quatre-vingt (ch. 1.5.) durant lesquelles, la préoccupation environnementale internationale représente une opportunité que le gouvernement saisit. Grâce à elle, un nouveau dialogue s'instaure entre Madagascar et les institutions de Bretton Woods après que le gouvernement malgache s'en soit volontairement détaché, suite à une réorientation politique, au cours des années soixante-dix. Ce dialogue débouche sur l'adoption d'un programme d'ajustement structurel qui assure, à court terme, un mieux économique et politique ; car, suite à la situation économique désastreuse, la stabilité politique se trouve sérieusement ébranlée et les chances de survie du gouvernement en place aux prochaines élections semblent minces. Mais grâce à ce nouveau soutien, les élections présidentielles de 1989 s'effectuent dans un climat serein. Le président, après être sorti vainqueur de justesse en 1982, gagne largement les élections de 1989 : « On a pu dire à l'époque que l'avalanche des aides internationales en faveur de Madagascar en pleine période électorale avait en fait faussé les élections. Les bailleurs de fonds internationaux ont déjà voté. Disait-on. On demande simplement aux Malgaches de ratifier⁶²⁷ » (William J.C. : 1999). Cette dépendance politico-économique du gouvernement par rapport à ses bailleurs de fonds se ressent également pendant la crise politique de 1992 qui reporte de plusieurs mois les nouvelles mesures environnementales : financements et programmes sont ajournés jusqu'à l'instauration d'un nouveau gouvernement, ratifié tacitement par la communauté internationale au moyen de la relance de son aide.

Mais, nos résultats ont toutefois relativisé le montant financier octroyé à l'aide environnementale sur l'ensemble de l'aide publique : proportionnellement faible, il est par contre, très important en chiffre réel ainsi qu'en pourcentage du financement accordé par les bailleurs. Il devient aisé de concevoir que la politique environnementale ne peut vivre sans cet apport extérieur, comme nos analyses des financements du PE1 et du PE2 l'ont exposé (ch.

⁶²⁷ Le soutien de la communauté internationale est important puisque neuf pays et douze organismes de bailleurs de fonds engagent 700 millions US dollars; de plus Madagascar est le deuxième pays après le Mali à avoir obtenu un rééchelonnement exceptionnel de sa dette publique.

4.2.). En tenant compte de cet aspect, il paraît légitime de poser la question de la pérennisation du PNAE, une fois que les financements externes se termineront. C'est l'objet actuel d'un large débat en cours, proposant des taxes vertes afin de financer durablement ce programme.

Nos analyses ont parallèlement soulevé la question de l'orientation environnementale par rapport à la dépendance économique. En rappel, nous avons relevé le financement majoritaire accordé au secteur de la biodiversité ainsi qu'au développement de l'approche subsidiaire. Nous en avons déduit que la dépendance économique est corollaire d'une dépendance en terme d'orientation, d'approche et de réalisation du programme environnemental. Concernant l'approche, il nous est apparu évident que Madagascar bénéficie de la pensée environnementale décrite dans le chapitre 4.1 et qui, en raison des priorités qui y sont définies, le PNAE s'est orienté vers une gestion négociée des ressources naturelles en matière de conservation *in situ*. Mais cette approche négociée résulte également d'un postulat de base qui reconnaît l'échec de l'Etat malgache dans la gestion des ressources (ch.4.2.). Fort de ce constat, la dépendance économique induit une réorientation institutionnelle que le PNAE a appliquée : il inaugure de nouvelles institutions étatiques. Ces innovations suscitent une controverse qui porte sur la dualité pouvant exister entre l'administration étatique existante et la nouvelle administration subventionnée par le programme environnemental. Son rôle est triple ; d'une part, elle sert d'assise pour l'application du principe de subsidiarité identifié et légiféré dans le cadre du PNAE; d'autre part, financée et créée par les bailleurs de fonds du PNAE, elle représente à leurs yeux une nouvelle administration permettant de contourner l'Etat, rendu responsable de son incompétence en matière de gestion environnementale; et, in fine, cette nouvelle administration représente un espace national pour les bailleurs de fonds en politique environnementale. Ils seraient leurs relais locaux. Ce rôle expliquerait le décalage entre les mesures environnementales émises et leur application. Le retard serait à considérer comme une sorte de vote blanc illustrant une certaine liberté d'action des acteurs nationaux. Ainsi l'échec relatif de la politique environnementale ne s'expliquerait pas uniquement par des facteurs matériels, de communication ou encore de corruption, mais résulterait d'une forme de réflexe d'autodéfense passive des administrations publiques. La situation devient paradoxale si l'on s'en tient à l'hypothèse que la réforme institutionnelle et légale amenée dans le cadre du PNAE en vue d'une gestion durable des ressources naturelles est un facteur de plus s'inscrivant dans le cadre d'une continuité de la dégradation environnementale malgache.

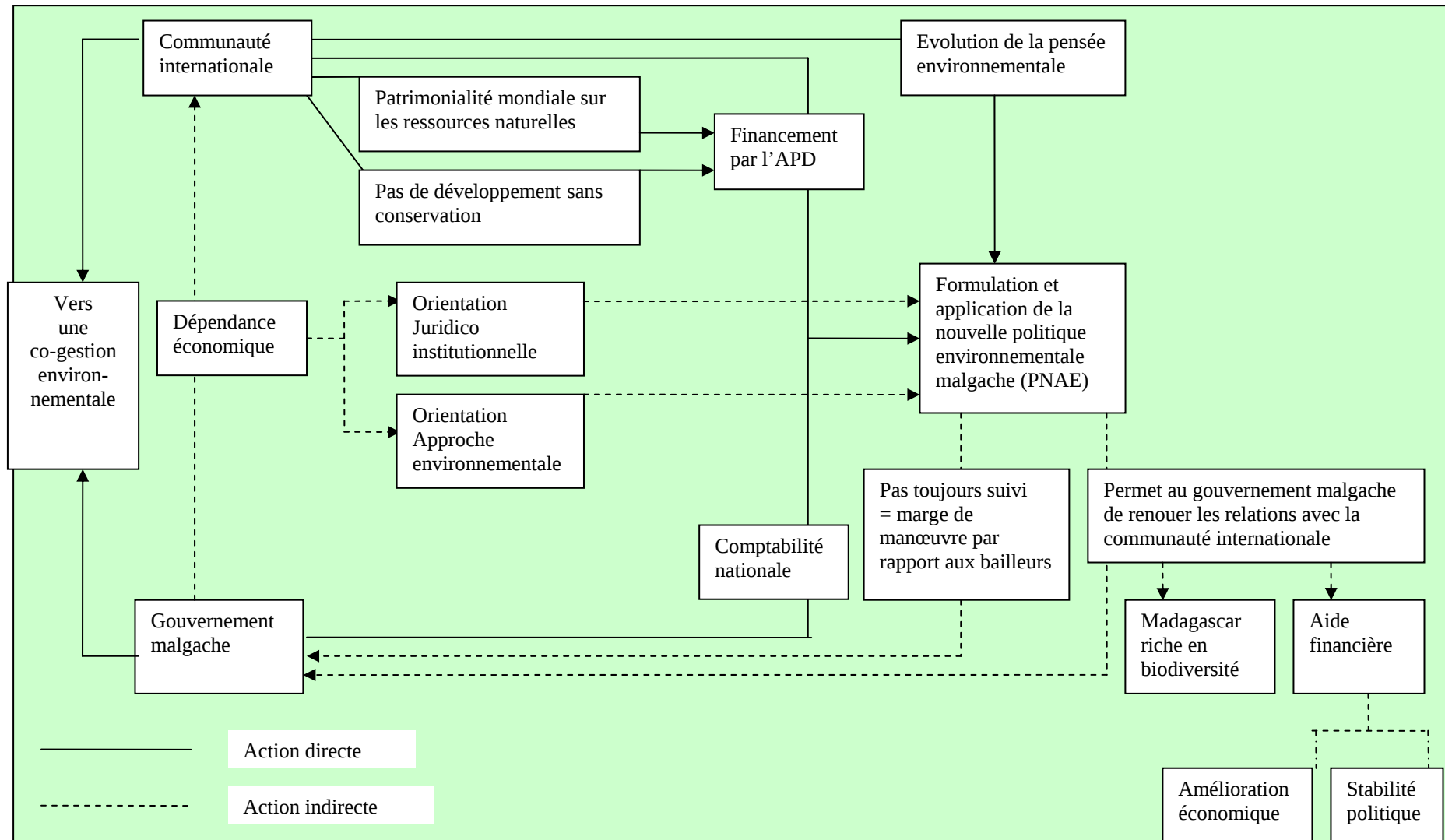
Pour étayer notre hypothèse sur la dépendance environnementale, nous avons proposé une analyse succincte de la politique de décentralisation appliquée à Madagascar. Tout comme la politique environnementale, elle est majoritairement financée par l'aide publique au développement et, à ce titre, est décrite comme une conditionnalité. Comme nous l'avons stipulé aux chapitres 1.5 ss. , la politique de décentralisation satisfait plusieurs attentes. Dans un premier temps, la deuxième République s'est attardée à mettre en place une décentralisation prônant les valeurs nationales malgaches. Ensuite, dans les années quatre-vingt-dix, l'élaboration de la décentralisation est devenue une condition sine qua non de l'aide publique au développement. Un corpus législatif important s'est développé favorisant l'émergence des compétences provinciales. Plusieurs hypothèses ont été identifiées pour expliquer cette orientation gouvernementale au chapitre 2.3. Nous avons constaté, en fin de compte, que les critiques portées à l'encontre de la politique environnementale sont identiques à celles portées à l'application de la politique de décentralisation. Elles se cristallisent tant sur l'approche que sur les institutions nouvellement instaurées : ces deux politiques sont considérées comme soumises aux bailleurs de fonds qui les financent majoritairement. Alors que pour l'une, le terme d'ingérence écologique est avancé, pour l'autre, il s'agit d'une ingérence politique. Par notre analyse, nous avons mis en exergue des parallèles dans

l'application de ces deux politiques : la gestion négociée des ressources naturelles est remplacée par la notion d'approche subsidiaire en politique de décentralisation ; une administration complémentaire est instaurée, comme dans le cadre des institutions environnementales que nous avons mentionnées supra.

En accord avec notre conclusion portant sur la politique environnementale, nous avançons que dans le cadre de la politique de décentralisation, il n'existe pas d'ingérence politique dans le sens où l'Etat est prisonnier des bailleurs de fonds. Au contraire, notre analyse, portant sur le texte constitutionnel adopté en 1998, démontre clairement que la décentralisation trouve une ouverture nationale et peut devenir le corollaire d'une centralisation de pouvoir détenu entre les mains du président (ch. 1.5.5.). Le régime de décentralisation se définit, en l'occurrence, par la souveraineté nationale tout en s'adaptant aux nouvelles conditionnalités de l'aide publique (contraintes financières, contraintes politiques). Contrairement aux présupposés portant sur la nouvelle gestion publique, l'Etat malgache ne subit pas une dépendance de ses bailleurs dans l'application de la décentralisation. Cette liberté se traduit par le renforcement du chef de l'Etat qui ne perd ni son pouvoir ni ses compétences au profit de diverses instances locales, nationales voire internationales : il renforce son contrôle sur les nouvelles structures politico-administratives issues de la décentralisation.

En conclusion de notre première hypothèse, nous sommes à même de nuancer une dépendance environnementale malgache par rapport à ses bailleurs de fonds, car elle renvoie plus à une forme de co-dépendance entre Madagascar et la communauté internationale (cf. figure 49). Pour cette dernière, la patrimonialité reconnue sur les ressources naturelles l'a amenée à agir en faveur de la préservation environnementale. En outre, la place économique prépondérante de l'or vert favorise l'intérêt d'acteurs économiques internationaux notoires. Peut-on parler alors d'ingérence écologique ? Nous pensons que oui, dans la mesure où les financeurs s'octroient en partie les orientations environnementales grâce à l'aide économique. Par contre, nous nuancions la notion de perte de souveraineté nationale qu'implique une ingérence écologique. En nous appuyant sur la notion de co-dépendance, nous affirmons que le gouvernement malgache oriente sa politique en fonction de ses priorités ainsi que sa politique économique l'a démontré. En somme toute, grâce à ce secteur de l'aide publique au développement, l'orientation environnementale a octroyé à Madagascar une nouvelle étiquette fondée sous les traits d'un pays riche en biodiversité et non plus fondé sur l'image négative découlant de son surendettement et de sa pauvreté.

Figure 49 : Hypothèse de dépendance actuelle



5.1.2. De la dépendance passée encore actuelle

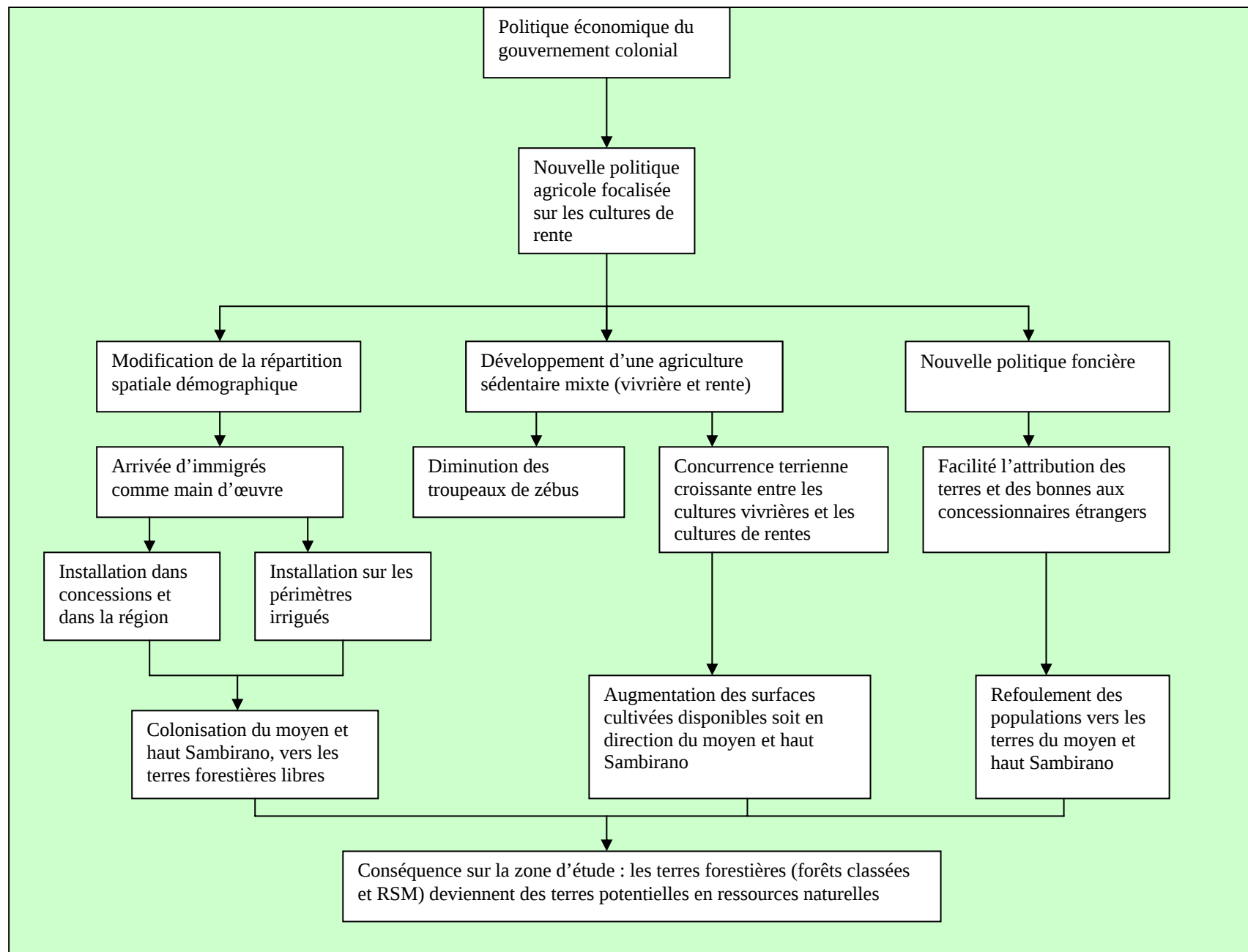
Grâce à l'analyse historique focalisée sur la période coloniale, nous avons constaté que la politique nationale malgache est contrainte de suivre les orientations dictées par l'administration coloniale (cf. figure 50). Mais ces orientations ne sont pas de simples parenthèses dans l'histoire malgache. Au contraire, leurs conséquences se ressentent encore aujourd'hui et sont multiples. C'est une des premières pistes que nous avons explorée en parlant de dépendance. Ainsi, les résultats illustrant les modifications apportées lors de la colonisation et, plus particulièrement pour la région du Sambirano, nous éclairent à ce sujet (cf. ch. 4.3., 4.3.1., 4.3.2., 4.4.1., 4.4.2., 4.5., 4.5.1.). Ils nous révèlent que la situation actuelle de la réserve trouve ses origines dans les changements effectués par l'autorité coloniale. Nous les avons regroupés en trois points essentiels. En premier lieu, les directives émises par l'administration ont modifié la répartition spatiale démographique de la région du Sambirano, caractérisée par une augmentation de la population urbaine d'Ambanja, par la prolifération de villages d'immigrés dans les alentours et par la juxtaposition de grandes et petites concessions. Les grandes concessions, détenues par les colons, sont situées dans le bas et moyen Sambirano (en aval du fleuve) alors que les petites propriétés sont regroupées dans les réserves indigènes, dans le moyen et haut Sambirano (en amont du fleuve). Suite à cette répartition, le système traditionnel de gestion des ressources naturelles s'avère perturbé. Associé à la nouvelle politique foncière coloniale et au développement du faire-valoir indirect (depuis la crise des années trente), elle engendre une forte pression foncière sur les terres de bonnes qualités, réquisitionnées par les concessionnaires européens ; quant à la population indigène, elle se concentre dans les réserves indigènes, situées dans le moyen et haut Sambirano, en direction de la forêt. Dès lors, la politique coloniale inaugure, bien malgré elle, une dynamique de répartition démographique en direction du domaine forestier, ouvrant la voie aux défrichements. Pour y faire face, l'administration élabore une politique environnementale de contrôle et de répression, sous-tendant que la population locale est seule responsable de la dégradation environnementale. Cette destruction de l'environnement s'effectue au profit de l'agriculture de rente, assise de la politique économique coloniale.

En deuxième lieu et découlant de ce qui précède, l'administration coloniale élabore un système permettant un développement fulgurant de l'agriculture de rente : institutions de recherches agricoles, offices de financements et mesures législatives favorables aux cultures d'exportations se développent à vive allure dans la région d'Ambanja, au début du siècle. Grâce à ces mesures, le système agro-sylvo-pastoral traditionnel se modifie. Il s'oriente lentement vers une agriculture sédentaire mixte (vivrière et rente), vers un élevage de zébus de petite taille et surtout vers une demande croissante de terres utiles à l'agriculture. Les forêts représentent alors, comme à l'heure actuelle, le potentiel en terre agricole. Relevons la disparition progressive de l'élevage bovin supplanté par l'agriculture de rente. Cette réorientation débouche également sur une restructuration sociale ainsi que nous l'avons décrite au chapitre 4.4.1.

En troisième lieu, l'administration coloniale, préoccupée par l'accès à la terre pour le développement des cultures de rente, inaugure un ensemble de droits fonciers favorisant le développement économique. Mais, ce dernier n'aurait pu se mettre en place sans l'approbation de la classe nobiliaire *sakalava* qui, en raison de la progression fulgurante de l'agriculture marchande, convertit son capital bovin en avoir terrien. Dans le même temps, cette classe nobiliaire tente de maintenir son pouvoir, d'une part, en assumant des charges politiques (maire, préfet, etc.) et, d'autre part, en se regroupant dans un parti politique national. Cette transformation sociale amène des clivages internes au sein de la société dont l'ampleur se révèle aujourd'hui encore, car la rente foncière devient un nouveau moyen de contrôler les hommes. Cette forme de dépendance coloniale que nous venons de décrire est

cependant partielle puisque le nouveau système foncier n'a pas eu l'impact escompté auprès de la population locale. Le fait que le régime coutumier se perpétue encore aujourd'hui s'explique peut-être par la méconnaissance de l'administration d'alors du système social *sakalava* qui dicte les normes et valeurs. C'est pourquoi, la terre n'est pas uniquement un objet ou un capital que l'on peut s'approprier ou s'en séparer au gré des besoins, mais bien plus, c'est une forme d'assise socioculturelle qui noue la société et qui fonde les liens sociaux. C'est la terre des ancêtres où repose les sépultures qu'il convient d'entretenir par des offrandes ; c'est également à travers elle que s'expriment les ancêtres lorsque les cultivateurs entretiennent les rites agraires. La fonction symbolique est un élément de réponse expliquant en partie le faible taux d'application du nouveau régime foncier édicté. Mais l'absence de représentation du droit coutumier dans le nouveau code foncier, les difficultés d'accessibilité pour la population locale au nouveau code foncier constituent tout autant des facteurs explicatifs. A l'opposé, le nouveau système de production agricole dont le nouveau régime foncier est l'assise légale a été largement adopté par la population.

Figure 50: Hypothèse de dépendance passée



5.2. La réserve : un potentiel en ressources naturelles

La gestion des terroirs villageois qui repose sur la gestion locale des ressources naturelles, s'articulant sur les stratégies foncières, sylvicoles, économiques, agricoles, socioculturelles, pastorales et politiques, de typologie individuelle (au niveau des ménages) et collective (au niveau du lignage et des collectivités territoriales), génère une appropriation des ressources naturelles dans et hors de la réserve spéciale de Manongarivo. Ces stratégies se caractérisent par des processus directs (défrichements, plantations d'arbres, par exemple) ainsi que par des processus indirects (différents aspects du faire-valoir indirect, par exemple). Au sein de ce système, la stratégie agricole est au centre, car elle permet de satisfaire les besoins économiques, les besoins socioculturels et elle conditionne les stratégies pastorales, foncières, sylvicoles et politiques (cf. figure 51). En l'occurrence, soit elle réoriente les stratégies endogènes spécifiques en fonction de ses priorités, soit elle satisfait leurs exigences ou tout au moins une partie de leurs attentes. Ainsi, comme le démontrent nos résultats, les ressources naturelles s'apparentent au capital social (réseaux de relations), au capital économique (biens matériels), au capital culturel (biens culturels) et au capital symbolique (capacité de leadership). En invoquant une certaine réorientation, nous faisons allusion à la stratégie pastorale qui subit la concurrence de la stratégie agricole : le nombre de têtes de zébus diminue en raison de l'absence de bons pâturages puisque les producteurs privilégient les bonnes terres pour l'agriculture; nous pensons également à la stratégie foncière qui s'articule sur la rente foncière grâce à la valorisation de la terre par les cultures de rente. Nous n'omettons pas non plus la stratégie sylvicole qui repose principalement sur les agro-forêts et les formations secondaires, soit les espaces une fois de plus utiles à l'agriculture de rente et de subsistance. Et nous retenons même une stratégie politique certaine qui s'articule sur l'appropriation de nouvelles terres afin d'étendre le terroir villageois et pourquoi pas, afin d'obtenir l'avantageuse appellation de *fokontany* (ch.4.3.6.). Quant à la satisfaction des besoins économiques, nous pensons bien entendu à la place privilégiée de l'agriculture de rente au sein des ménages, mais également au sein de la région ainsi que nous l'avons décrite aux chapitres 4.7.2. et 4.7.3. La satisfaction des besoins socioculturels se définit par l'accomplissement de rites culturels qui permettent d'entretenir les rapports avec les ancêtres, si présents dans la vie des malgaches, mais aussi par le maintien de normes sociales, telles que l'entraide culturelle, l'autorité du chef du lignage et du ménage sur ses descendants pour la gestion des terres qui régulent la vie sociale (chapitre 4.4.6., 4.6.2, 4.6.3 et figure annexe 13). Or, la stratégie agricole s'articule sur la variable extensive par l'accroissement des parcelles à cultiver. Cette extension est consécutive à la politique agricole de rente dont les compagnies favorisent le tonnage plutôt que la qualité. Elles influencent en l'occurrence l'extension des cultures. En outre, les taxes prélevées par les communes jouent également en faveur de l'extension, puisqu'elles sont proportionnelles à la quantité. La variable extensive devient une valeur économique. Elle n'est pour l'heure concurrencée par aucune autre alternative. Cette valeur économique édictée par l'administration coloniale par le biais de l'introduction des cultures de rente représente la source principale de revenus pour la région. De l'industriel à l'immigrant-métayer s'installant dans la réserve, en passant par le responsable politique, tous acquièrent des revenus grâce aux cultures de rente extensives. Le réseau de collecte des produits agricoles institutionnalise cette rente à travers les taxes prélevées à différentes étapes de la formation du prix : prix au producteur, pourcentage prélevé pour les sous-collecteurs, taxes prélevées pour le *fokontany*, pour les communes, impôts directs et indirects payés pour la région et la nation (ch. 4.7.ss). Pour l'agriculture de subsistance, la variable extensive n'est plus à démontrer puisqu'elle appartient au système traditionnel agricole, principale variable modifiable en l'absence d'investissements agricoles. Elle conditionne les stratégies de limitation de risque qui reposent sur la diversification écologique des parcelles cultivées, sur

la rotation des cultures, sur l'extension des parcelles en cas de retard des pluies, sur le potentiel en jachères d'âges multiples pour la rotation culturale, sur le double habitat et sur la mise en valeur des terres par le faire-valoir indirect (ch. 4.4. ss.).

Nous aimerions encore relever que la stratégie extensive dans le cas de Manongarivo n'est pas associée à l'insécurité foncière, bien qu'elle remplace l'absence d'investissement agricole. Les régimes fonciers malgaches ont souvent mis en relation, l'absence d'investissement agricole et l'insécurité foncière⁶²⁸ et, pour cette raison, ils souhaitent privilégier l'immatriculation et le titrage des terres afin de parvenir à une sécurisation des terres. Grâce à elle, le paysan investirait dans son agriculture et opterait pour une agriculture intensive, abandonnant le système extensif. Ce processus permettrait par la même occasion de freiner la pression sur les forêts primaires et par extrapolation, de conserver les aires protégées et leur biodiversité⁶²⁹. Dans le cas de notre étude, nous ne pouvons parler d'insécurité foncière liée à l'absence de titrage des terres. D'une part, la description du système foncier local appliqué nous amène à dire que seul le foncier coutumier détermine le système foncier local. D'autre part, nous avançons que ce même système foncier coutumier est garant de la propriété foncière, connue et reconnue légitimement par tous les habitants. Cette affirmation nous permet alors de réfuter dans ce cas précis l'hypothèse relatant l'absence de sécurité foncière. A Manongarivo, la sécurité foncière existe et est assurée par les droits fonciers coutumiers. C'est en s'appuyant sur eux que la population locale défriche dans et hors réserve. Pour nous, la légitimité de ce système est si présente que les défricheurs plantent les cultures de rente dans la réserve. Ils s'appuient sur le code foncier coutumier qui détermine une tenure forte pour les arbres plantés même si les droits fonciers sur la terre sont faibles. En l'occurrence, la sécurité foncière coutumière est réelle et la variable extensive est un investissement biogéographique qui assure aux familles leur agriculture mixte. L'identification de la notion de sécurité foncière selon la perception paysanne de Manongarivo est capitale puisqu'elle met en évidence qu'il existe une sécurité foncière coutumière et que cette dernière découle du système foncier coutumier et non pas du droit foncier moderne. Mais ce droit reconnaît dans une certaine mesure la variable extensive puisqu'il émet la présomption de domanialité définie dans le droit foncier colonial puis, dès l'Indépendance, de multiples articles en faveur du développement agricole du pays suivent. Ces derniers pressent les paysans à cultiver leurs terres au risque de les perdre si elles ne sont pas mises en culture. Nous retrouvons cette valorisation dans le droit coutumier qui stipule que le premier défrichement permet de s'octroyer une terre, dans le cas de faire-valoir direct. Les jachères apparaissent ainsi comme une stratégie foncière et non pas uniquement comme une variable du système agricole extensif (ch. 4.5. ss.).

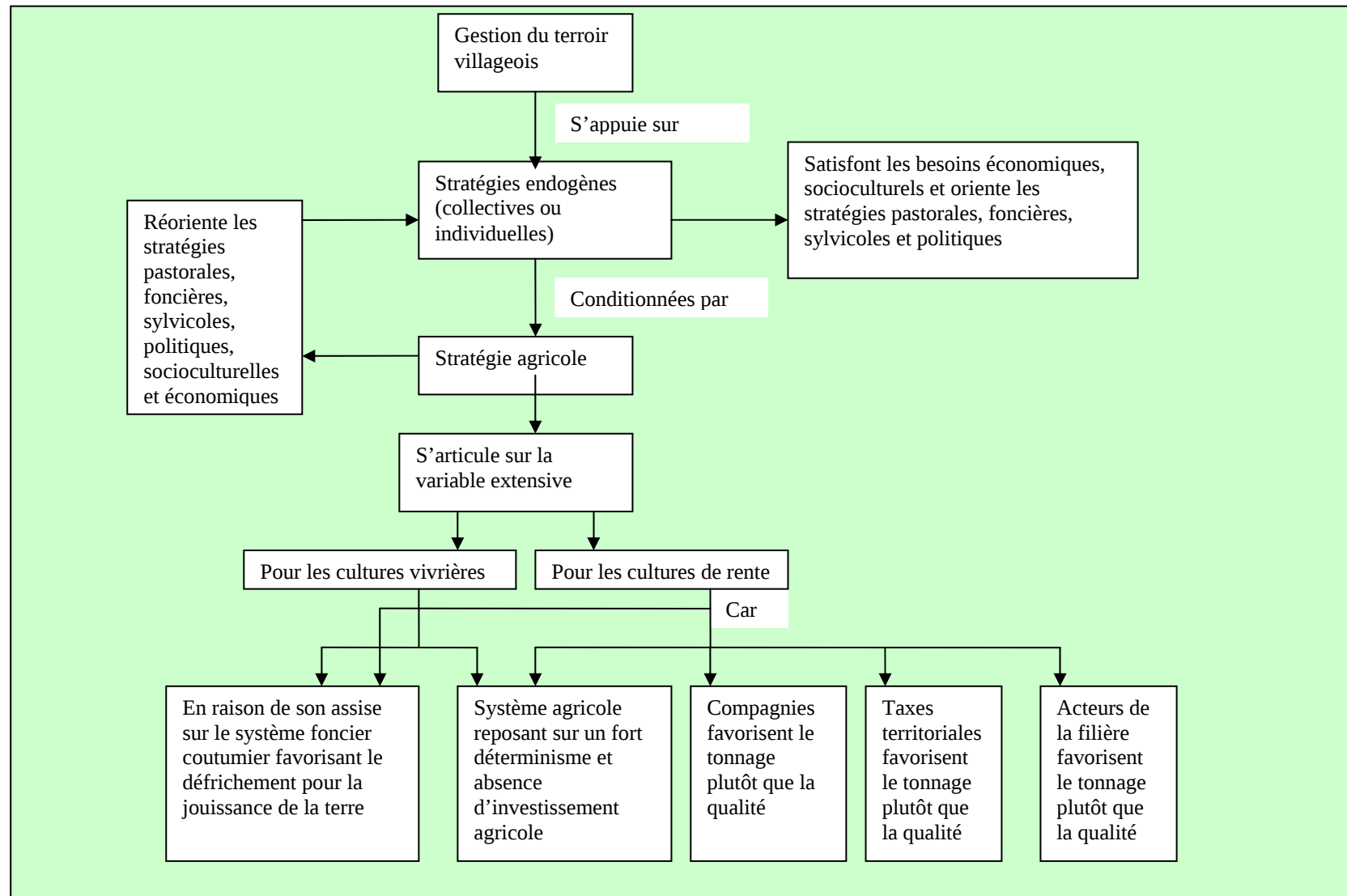
En tenant compte de ces multiples fonctions de la variable extensive nous avançons dès lors que l'investissement agricole n'implique pas logiquement une agriculture intensive. Nous pensons que l'intensification agricole pourrait alors s'allier avec l'extension agricole, dans la mesure où celle-là ne satisfait pas les priorités de la variable extensive. Par ailleurs, au niveau local, la conservation ne propose aucune réponse afin de contrecarrer pour l'heure l'exploitation économique des ressources car les finalités du système agricole étudié s'avèrent fort diversifiées : il entretient la cohésion sociale du groupe (accès aux ressources), il palie au manque d'investissement agricole (l'entraide, stratégies de sécurité), il entretient le capital symbolique (terres des ancêtres, rituels), par exemple. C'est pourquoi, la stratégie agricole

⁶²⁸ Cette relation est présente lors de l'élaboration du droit foncier colonial, sous l'indépendance et dans la première phase du PNAE (ch. 4.5. et ss.).

⁶²⁹ Berkes F. (1989) : " la documentation sur les régimes fonciers dans les pays en voie de développement fait une large part aux relations entre droits fonciers et investissements dans la terre. La relation la plus simple, la plus souvent indiquée aussi, est que l'insécurité des tenures décourage l'investissement, l'agriculteur ne pouvant avoir confiance en la possibilité de récolter le produit de sa mise de fonds ".

conditionne les stratégies endogènes développées dans la zone d'étude. Au sein de cette stratégie, la place prédominante est accordée à la variable du capital en terre qui repose sur le potentiel en ressources naturelles se trouvant dans la réserve. Notre première hypothèse est alors confirmée: la gestion locale se fixe comme premier objectif d'acquérir les ressources naturelles de la réserve. Les villageois tentent par ce procédé de répondre aux contraintes du système économique dans lequel ils n'ont guère de marge de manœuvre (ch. 4.7. ss). En marge du processus de décision économique, ils subissent les fluctuations des prix des produits de rente, des produits vivriers mais également des biens de première nécessité. Ils agissent ainsi par ré-actions à ces contraintes en s'appuyant sur l'extension de leurs ressources naturelles qui englobent également la réserve spéciale de Manongarivo. Ces territoires qui ne font pas partie du territoire traditionnel sont acquis par les villageois grâce aux relations établies avec les immigrants. Par le biais du faire-valoir indirect, ils s'octroient partie de la réserve en les intégrant dans leur exploitation individuelle, voire dans leur terroir villageois. Il n'y a qu'un pas à franchir pour assimiler la réserve au terroir traditionnel. Ce dernier diffère de la délimitation officielle du terroir villageois qui repose sur les limites juridiques vérifiées par le service des Domaines.

Figure 51 : La réserve est un potentiel en ressources naturelles



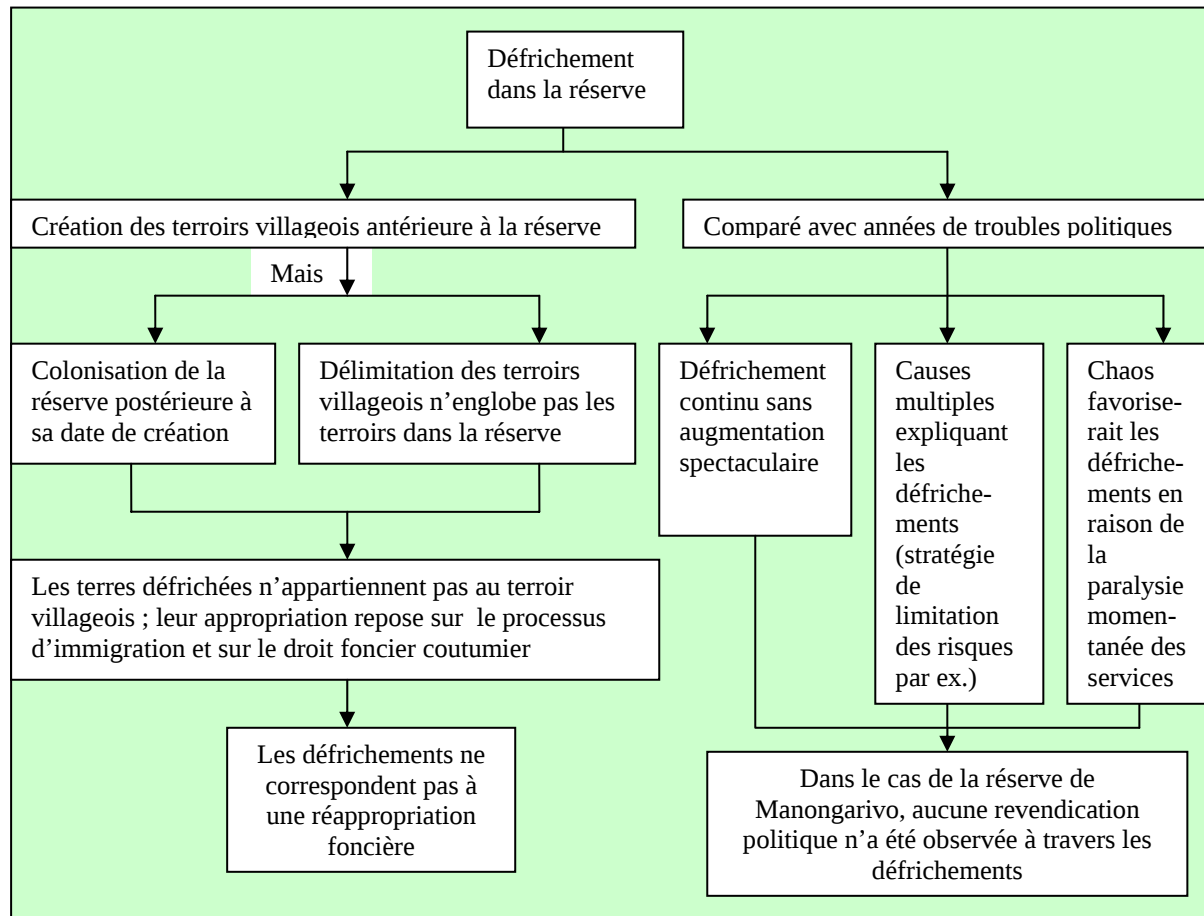
5.3. Les défrichements de la réserve : une revendication foncière

Pour vérifier cette hypothèse stipulant une revendication foncière dans le cas des défrichements dans la réserve, nous nous sommes orientés sur deux aspects inscrits dans l'hypothèse (cf. figure 52). Il s'agit premièrement de délimiter l'espace villageois foncier coutumier à Manongarivo afin de le comparer avec les limites de la réserve (ch. 4.3.3.). Deuxièmement, nous avons identifié la dynamique de population aux abords de la réserve ainsi que ses causes (ch. 4.3.4.). Grâce à nos résultats portant sur la description du terroir foncier coutumier, nous constatons que les villages situés en plaine sont plus anciens que la création de la réserve. Cette antériorité permettrait de conclure que les terres de la réserve appartiennent bien aux terroirs villageois des plaines. Dans ce cas, nous suivons les règles foncières traditionnelles villageoises qui nous apprennent que le premier occupant est le propriétaire de la terre. Cependant, grâce à l'analyse de la dynamique de colonisation, nous avons établi non seulement des dynamiques spatiales spécifiques, mais également des dynamiques temporelles propres. Grâce à elles, nous pouvons nuancer notre hypothèse, puisque l'occupation de la réserve s'est développée dès les années soixante-dix et, plus encore, durant ces vingt dernières années. Les terres nouvellement conquises se situent de plus en plus en amont dans la réserve, bien au-delà des premiers *bongo* identifiés par les villageois des plaines. Eux-mêmes justifient cette intrusion en invoquant le manque de terres en plaines et dans leurs *bongo*. La raison en est, selon eux, la pression démographique, la diminution de productivité agricole et la concurrence spatiale entre les cultures de rente et les cultures de subsistance. En somme, nous avançons que les villageois perçoivent la réserve spéciale de Manongarivo comme appartenant à leur terroir villageois, mais seulement dans le cas où leurs *bongo* y sont installés. Toutefois, les nouvelles terres de défrichements dans la réserve se trouvent plus en amont. Elles n'appartiennent plus aux terres coutumières, mais les villageois les y intègrent grâce à la dénomination de *bongo*. Dans ce contexte, on ne peut parler d'une ré-appropriation des terres, mais plutôt d'une simple conquête des ressources naturelles de la réserve.

Abordons maintenant la question de revendication politique qui serait liée aux défrichements dans la réserve. Une fois de plus, nous saisissons nos résultats de la dynamique de population pour comprendre que ces défrichements dans la réserve ne correspondent pas à des contestations d'ordre politique ; en comparant deux années incontournables de troubles politiques à l'échelle nationale, soit les années 1991/2 et 1996/7, bien qu'elles soient marquées par une augmentation des défrichements, d'autres motifs sont avancés. Dans le premier cas, le retard des pluies explique l'augmentation des défrichements : les paysans de Manongarivo ont tendance à accroître les surfaces cultivées afin de contrecarrer les effets néfastes d'une éventuelle sécheresse. Pour l'année 1996/7, nous constatons que les défrichements s'orientent sur un nouveau versant, le versant ouest. Cette réorientation découle de la pression trop importante dans les anciennes zones de colonisation de la réserve.

Toutefois, il est possible que les défrichements dans la réserve bénéficient du chaos administratif dans lequel le plonge les troubles politiques nationaux. Profitant d'un relâchement du contrôle des gestionnaires de la réserve, les villageois défricheraient plus librement. Mais comme nous le voyons dans le cadre de l'hypothèse 4, la pression administrative sur les administrés ne semble pas être forte dans le cas de Manongarivo. Aussi, ce relâchement de contrôle n'impliquerait pas un plus grand laxisme engendrant un accroissement des défrichements. En outre, lors de nos entretiens avec les villageois, personne ne nous a parlé de revendications politiques justifiant leur défrichement.

Figure 52: Les défrichements dans la réserve expriment une réappropriation foncière ou une revendication politique

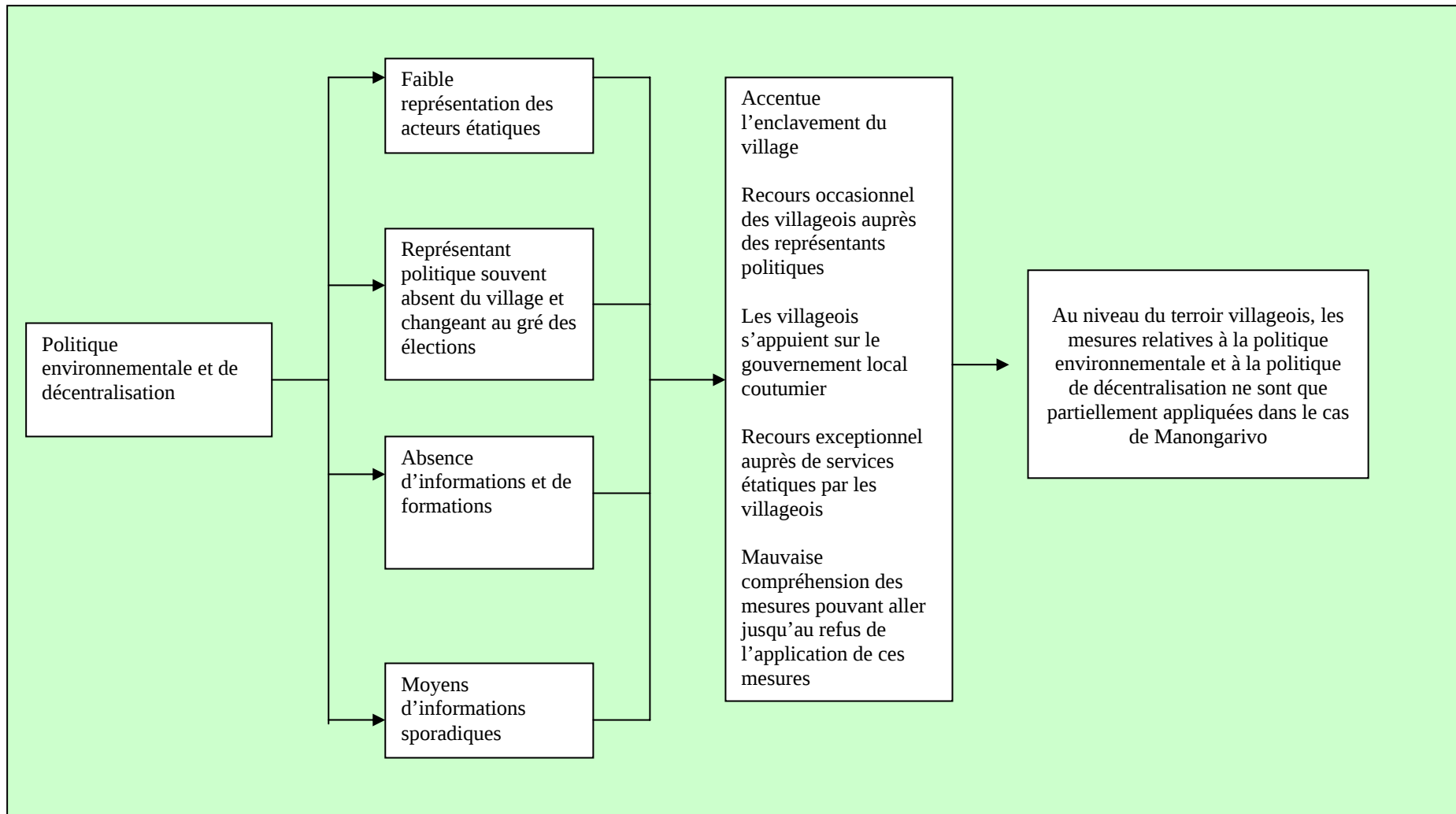


5.4. L'Etat : le grand absent de la vie villageoise

Notre analyse portant sur la catégorisation des acteurs locaux nous amène à penser que les acteurs étatiques ont peu d'impact au niveau local (cf. figure 53). L'arène locale s'articule sur les autorités coutumières locales mais les acteurs économiques, par le biais des filières des produits de rente, sont cependant omniprésents dans la vie villageoise (ch. 4.6. et ss, 4.7. et ss). En nous intéressant plus particulièrement au gouvernement local, nous ne pouvons que réitérer l'absence de représentabilité des acteurs issus de l'administration politico-administrative. Cependant, l'impact de la politique de décentralisation et de la politique environnementale se démontre dans des cas particuliers. Nous en avons relevé plusieurs, ce qui nous amène à nuancer notre hypothèse. En parlant du foncier, le villageois évoque la possibilité de se référer au service administratif concerné en cas de litige foncier et après que les recours auprès des autorités locales n'aient pas donné satisfaction. En matière de conservation environnementale, la présence des agents de terrain de l'ANGAP et les poursuites légales entreprises contre les défrichements illégaux dans la réserve représentent deux facteurs importants conditionnant la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de la politique de décentralisation, bien que les villageois ne perçoivent aucune modification apportée par ce processus en cours, nous constatons quand même un impact non négligeable. Nous voulons parler à ce propos, du renforcement du pouvoir d'autorités politiques locales au niveau communal. Ces dernières détiennent les possibilités d'émettre des dispositions légales propres à la bonne marche de leur commune. Mais dans un contexte délocalisé tel que la

région de Manongarivo, paralysée pendant environ quatre mois par les pluies, la décentralisation peut, par les mesures visant au renforcement de la gouvernance locale, devenir le corollaire d'une nouvelle dictature d'autorités locales. A ce propos, il est remarquable de constater que les fonctions élevées de l'administration locale sont souvent liées au pouvoir politique local. Basée sur le clientélisme, cette arène administrative bénéficie, en l'occurrence, d'un contexte souffrant d'un manque de moyens de communications, d'une quasi absence d'informations associée à une liberté d'action reconnue de fait par son autorité supérieure (absence de visite, de contrôle, de communications) et développe un contrôle certain sur ses administrés. Par ailleurs, les relations établies entre les services administratifs et les habitants de la zone d'étude sont plus que sporadiques. Plus grave encore, l'absence d'informations ou la désinformation est susceptible d'entraîner une mauvaise compréhension de la politique de décentralisation par les populations locales, et à ce titre, elle est susceptible d'être contournée par la société civile (cf. l'exemple du budget communal de Beraty). Ce sont là autant d'exemples qui démontrent que l'Etat, par le biais de ces politiques, n'intervient que sporadiquement dans la vie villageoise mais que les villageois réagissent face à ces nouvelles mesures. Néanmoins, tant la politique environnementale que la politique de décentralisation s'appuient sur les principes de gestion négociée et de subsidiarité, principes grâce auxquelles les acteurs locaux devraient jouer un rôle moteur. Malheureusement, il semblerait que la décentralisation à l'échelle villageoise, tout au moins dans le cas de Manongarivo, relève d'un véritable défi. Elle dépend d'investissements techniques, humains, financiers, en information, en formation et en voies de communications importants. Un autre élément que nous souhaitons soulever est la reconnaissance morale par les habitants de la zone d'étude des services administratifs en tant qu'autorité effective et efficace. Toutefois, à l'échelle régionale, nous avons constaté pendant nos observations un changement important : les institutions régionales ont de plus en plus tendance à s'orienter vers leur chef-lieu de province. Auparavant, elles étaient essentiellement tournées vers la centrale, la plus souvent établie à la capitale. Une carte provinciale se met désormais en place.

Figure 53 : L'Etat absent de la vie villageoise



5.5. Acteurs et perceptions multiples : un frein à une gestion durable

Nos résultats, identifiant les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés par la réserve, nous amènent à plusieurs constats (cf. figure 54). Premièrement, Manongarivo subit aujourd'hui les conséquences d'un lourd héritage historique ; il s'agit en l'occurrence de la vision sectorielle inaugurée par l'administration coloniale (ch. 4.1., ch.4.4.1). Cette vision a développé la pression sur les ressources en refoulant d'une part, les populations locales vers les forêts et d'autre part, en concurrençant les terres entre la rente et la subsistance. Malheureusement, il n'a pas été considéré les conséquences à long terme d'un tel système qui se révèle aujourd'hui néfaste puisque aucune alternative n'a été proposée. Dans le même ordre d'idée, nous soutenons que les mesures relatives à la protection de l'environnement n'ont pas été mises en corrélation avec la politique agricole. Pour nous, l'administration coloniale par le biais de ces mesures s'est avant tout orientée vers une politique de placebo, ignorant dans un même temps les conséquences indirectes et à long terme de sa politique économique en matière environnementale.

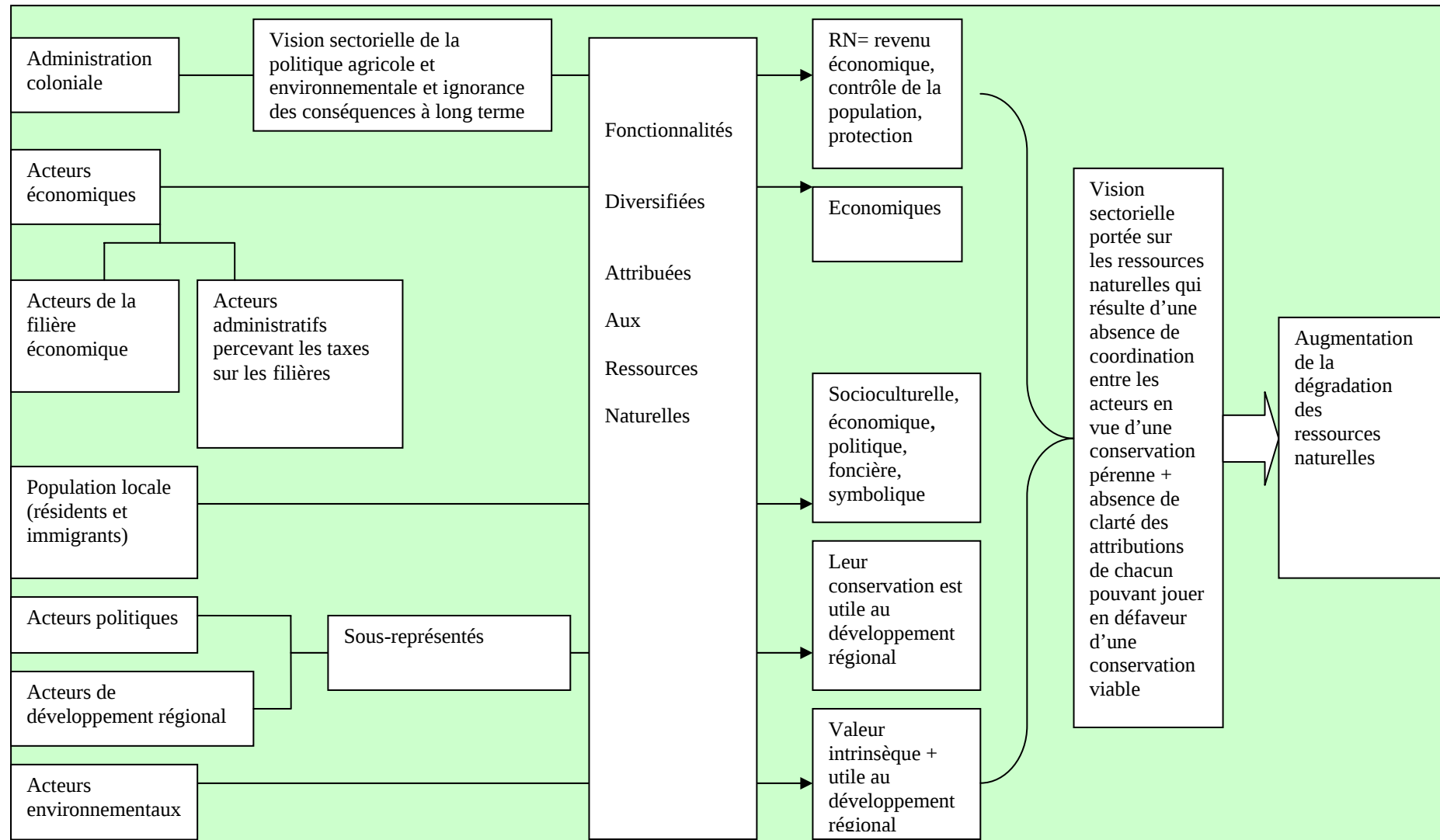
Deuxièmement, notre étude nous a permis de différencier actuellement les acteurs agissant directement et ceux agissant indirectement sur la réserve (ch. 4.6. et ss. et ch. 4.7. et ss.). Il s'agit pour les premiers, de la population locale et des immigrants ainsi que des organismes environnementaux présents à Manongarivo. Nous ne signalons pas les acteurs de développement, puisqu'ils n'ont pas un rôle significatif dans notre zone d'étude. Concernant les acteurs indirects, nous les regroupant autour des acteurs économiques bénéficiant des cultures de rente de Manongarivo. Ce sont les acteurs intervenants dans les filières des produits de rente ainsi que les représentants des structures administratives territoriales qui perçoivent les taxes sur cette même filière. C'est pourquoi, la dégradation des ressources naturelles ne peut être imputée uniquement aux producteurs. Nous pensons que la reconnaissance de ce réseau d'acteurs est une première étape dans l'affirmation de notre hypothèse. Notre seconde étape consiste à définir l'existence de perceptions multiples, comme le stipule notre hypothèse. Pour les connaître, nous nous appuyons sur les résultats de nos chapitres portant sur l'immigration dans la réserve et sur le rôle économique de la réserve (ch. 4.3 et ss.). Au regard de ces résultats, nous affirmons que ce ne sont pas les perceptions qui diffèrent entre acteurs mais les fonctionnalités liées au défrichement dans la réserve. Comme nous l'avons expliqué, l'arrivée des immigrants actuellement permet de satisfaire un certain nombre de conditions, utiles tant pour l'exploitant que pour la collectivité. Les attentes sont diverses : économiques (cultures de rente), foncières (accroissement des surfaces de cultures, augmentation des limites du terroir villageois), sécuritaires (hypothèse de paravent), symboliques (accroissement du capital symbolique) voire encore politiques (soutien des immigrants auprès de autorités locales). De plus, elles s'appliquent à plusieurs échelles : locale, régionale et nationale⁶³⁰. Par contre, nous parlons de perceptions différenciées dans la mesure où nous classons d'un côté, les acteurs économiques et de l'autre, les acteurs environnementaux. Si leur vision sectorielle portant sur leur intérêt particulier ne sont coordonnées, nous pensons alors qu'aucune gestion viable de la réserve, n'est possible. Mais cette affirmation implique aussi que la coordination à l'intérieur de chaque perception respective, l'une tenant compte des acteurs économiques et l'autre regroupant les acteurs de l'environnement, reconnaisse le rôle effectif de chacun d'eux. Ainsi, par exemple, ce n'est plus uniquement l'immigrant qui est rendu responsable des défrichements, mais grâce aux relations tissées avec les autres acteurs, il partage sa co-responsabilité avec le villageois, qui lui accorde le droit de s'installer, les collecteurs, à qui il vend ses produits, ainsi qu'avec les autorités qui prélèvent des taxes sur sa vente. Finalement, dans ce contexte de perceptions,

⁶³⁰ Illustrons ces échelles par la filière des produits de rente par exemple, en nous référant au chapitre 4.7.

nous souhaitons mettre en évidence que la jonction de fonctions multiples détenue par certains acteurs (par exemple : homme politique, président d'une association environnementale, paysan, sous-collecteurs) leur demande de jouer un rôle habile afin de les satisfaire. Malheureusement pour des raisons qui leur sont propres, ces acteurs puissants agissent quelquefois à leur guise au détriment de ce que leur fonction leur commande. Ils accentuent par cette attitude des comportements anti-environnementaux au sein de leur communauté.

En troisième lieu, nos résultats nous ont permis d'identifier aussi un autre facteur perturbant la gestion de la réserve. Il s'agit du manque de clarté entre les institutions présentes et du manque d'informations concernant les attributions de chacun au sein de la gestion de la réserve. Pour illustrer nos propos, nous souhaitons faire parler les villageois : « Nous ne comprenons plus qui fait quoi ; mais qui s'occupe vraiment de la réserve ? » (Instituteur d'Analanantsoa, novembre 1998), « Que viennent chercher tous ces gens dans notre forêt ? Et pourquoi eux peuvent y pénétrer sans problème ? » Question qui se répète maintes reprises. La première citation fait référence au nombre de services présents pour la gestion de la réserve ; ce sont les Eaux et Forêts, le bureau d'étude Orgasys (jusqu'en juillet 1998), l'ANGAP (depuis juillet 1998), la gendarmerie, le quartier mobile, les associations environnementales locales. Il existe une confusion chez les villageois relative à l'attribution des pouvoirs entre ces acteurs découlant de l'absence d'informations. Concernant la deuxième citation, les villageois se réfèrent avant tout aux chercheurs des projets (tels que MBG, WWF, EPB) faisant leurs études respectives dans l'aire protégée. Les habitants ne comprennent pas pourquoi des gens venus de l'extérieur peuvent pénétrer dans la réserve et quelquefois même ressortir avec des caisses d'inventaires fauniques et floristiques. La présence de *vazaha* renchérit encore la rumeur quant à la question de propriété de la réserve. Dans un tel cas, une nouvelle fois, nous constatons que l'absence d'information est le corollaire d'une perception modifiée sur la réserve. Les villageois sont en droit de se demander à qui appartient la réserve, si ce n'est à ceux qui y vivent. Cette perception soulève parallèlement la question de la propriété de la réserve ou plutôt de *désappropriation* de cette dernière et qui s'illustre par les propos suivants : « Nous voulons bien protéger la forêt, mais quand allons-nous être à nouveau propriétaire de la forêt ? » (Président du *fokontany* de Beraty, octobre 1998).

Figure 54: Acteurs et fonctions des ressources naturelles



5.6. Propositions pour une gestion plus durable de la réserve

Dans le cadre de notre conclusion, il nous a été demandé par les membres du jury de formuler un certain nombre de propositions pour une gestion viable de la réserve. Cette demande répond également à l'une de nos questions de départ qui souhaite connaître les approches pertinentes en matière de conservation. Nous souhaitons toutefois préciser que chacune de nos propositions pourrait faire l'objet d'une nouvelle recherche, orientée spécifiquement sur la recherche-développement. Relevons encore que nos formulations suivantes considèrent les discussions que nous avons eues avec les villageois ainsi que les résultats de notre étude.

En préambule, nous avançons qu'aucune proposition n'est viable dans la mesure où elle n'est pas directement négociée avec les populations concernées. C'est pourquoi, nos propositions avancées devraient être discutées et rediscutées avec l'ensemble des acteurs. A ce titre une restitution de notre étude auprès des acteurs s'avère nécessaire, dans la mesure où elle permettrait d'amener un éclairage supplémentaire pour la prise de décision. De multiples manières sont envisageables pour la restitution, mais nous pensons qu'une traduction en langue malgache d'une synthèse de notre étude serait un document utile, mais également une preuve de remerciement auprès de la population locale, sans quoi cette thèse n'aurait vu le jour. Cette traduction permettrait par ailleurs de continuer la discussion développée et serait finalement jugée par les personnes les plus impliquées dans la gestion des ressources naturelles.

En vue de formuler des propositions qui souhaitent comprendre comment parvenir à une vie spatiale harmonieuse et résorber les dysfonctionnements entre les flux et le terroir, nous proposons un résumé des causes directes et indirectes relevées dans notre étude. Nous pensons que ce tableau cristallise un ensemble de variables sur lequel il convient d'agir et plus particulièrement sur les causes indirectes. Du reste, nos propositions relèvent de ces dernières. Mais ces variables identifiées pour Manongarivo devraient être comparées à d'autres études de cas similaires afin d'élaborer une grille de lecture affinée, tenant compte des spécificités spatio-temporelles et apte à identifier les causes de défrichements sur les zones prioritaires en matière de conservation. C'est une démarche qui nous semble essentielle et qui ne peut se passer d'études menées en géographie si des orientations viables souhaitent être appliquées pour la conservation *in situ* à Madagascar.

Tableau 41: Causes directes et indirectes du défrichement à Manongarivo

Causes directes	Causes indirectes
Augmentation de la population	Système de politique économique régionale de la période coloniale à l'heure actuelle favorisant une vision sectorielle
Augmentation de la pression sur les ressources naturelles	Système foncier du droit moderne et du droit coutumier stimulant la mise en valeur agricole
Diminution du temps de jachère	Système du champ environnemental engendrant des fonctionnalités multiples afin de satisfaire le capital économique, social, culturel et symbolique
Absence d'investissement agricole	Système complexe d'interrelations établies entre les immigrants et les autochtones
Augmentation de la dégradation des ressources naturelles	Système agro-sylvo-pastoral difficilement innovateur en raison de l'enclavement de la région en moyens de communication de tout ordre

A l'aide de cette identification causale, nous orientons nos formulations en vue d'une meilleure conservation des ressources de la réserve spéciale de Manongarivo sur un développement régional car le problème de défrichement de la réserve n'est pas l'apanage privilégié des villages ou des hameaux. Au contraire, au vu de notre étude et de nos analyses des hypothèses citées supra, considérer le défrichement comme relevant uniquement des villageois est une conception limitée puisque ces derniers inscrivent leurs multiples relations au sein d'une entité régionale, voire nationale. C'est pourquoi nous proposons comme mesure initiale la constitution locale **d'une plate-forme de concertation** réunissant les acteurs agissant directement ou indirectement - les producteurs, les autorités coutumières, les acteurs civils et étatiques, les organismes de conservation et de développement, les acteurs économiques et politiques, les organismes de recherche - sur la réserve. Une communication efficace entre les parties prenantes et une information transparente paraissent nécessaires pour assurer un développement du système local et une conservation durable des ressources naturelles.

Nous pensons également qu'une volonté politique affirmée en faveur d'un **désenclavement de la région** est indispensable. Elle permet à la zone d'étude de s'intégrer dans la politique économique nationale et de développer une arène locale et régionale en concertation avec les mesures édictées au niveau national. Nous entendons par désenclavement, une ouverture au niveau de l'information, de la formation et non pas seulement au niveau des voies de communication. Ce désenclavement valoriserait également le travail effectué par les agents de terrain qui se sentent trop souvent oubliés et en marge du processus de décentralisation. Mais le désenclavement s'applique également au niveau de la population villageoise qui pourrait effectuer des visites dans d'autres régions de Madagascar ayant une problématique similaire. Ces voyages d'étude leur permettraient de s'associer à de nouvelles idées. Un autre aspect du désenclavement repose bien sûr sur une décentralisation et une déconcentration des pouvoirs. La déconcentration administrative n'est que marginale dans la zone d'étude mais elle devrait être soutenue. Nous pensons par exemple au service de l'ANGAP d'Ambanja qui ne peut autogérer ses visiteurs puisque ces derniers sont obligés de passer par l'ANGAP de la capitale pour obtenir des billets d'entrée dans la réserve. A l'opposé et afin de contourner un certain nombre de difficultés que notre étude a soulevées, des garde-fous devraient être instaurés pour que la décentralisation ne rime pas avec un renforcement de pouvoir au sein d'une seule main. Le manque de moyens de communication, tant au niveau de l'information que du système routier peu praticable, ainsi que l'enclavement politique des fonctionnaires permet, voire même favorise, cet état de fait. Dans ce contexte, l'application de la décentralisation peut renforcer des noyaux de pouvoir qui ne sont pas forcément représentatifs de la population et devenir antidémocratiques. La décentralisation peut alors renforcer un pouvoir centralisé dans la brousse dont les enjeux sont à placer dans un système plus large. Les présidents des *fokontany* sont en effet instaurés par les maires, bien que leur élection corresponde le plus souvent aux attentes de la population villageoise. Grâce à ce processus, le pouvoir politique de l'Etat central est alors consolidé car les présidents appartiennent en fait au même parti politique que le maire. Cette mesure lui assure les voix des *fokontany* en faveur de son parti puisque les concitoyens suivent le plus souvent les directives des présidents de *fokontany*, de manière volontaire ou quelques fois sous pression, voire même par ignorance. Les répercussions de ces votes se retrouvent ensuite au niveau national. Le parti politique majoritaire ayant placé ses maires, élus par les *fokontany*, cumulent les voix sur l'ensemble du pays.

Concernant la gestion de la réserve, **l'approche négociée** est incontournable si l'on souhaite atteindre une viabilité efficace. Expliquons-nous. Dans le cas de Manongarivo, le gouvernement local repose sur les autorités et les réglementations locales. Il existe d'ores et déjà une gouvernance locale sur laquelle les projets pourraient prendre assise. Comme nous

l'avons observé, l'administration peut jouer un rôle dans la mesure où cette dernière est acceptée par le gouvernement local. Dans le cas contraire, elle est purement et simplement boycottée. Aussi, le respect des réglementations portant sur la réserve ne fonctionne que si elles sont émises par les autorités locales en négociation avec les objectifs des services gérant la réserve. Il ne sert à rien de transférer uniquement le pouvoir du service vers des associations villageoises, comme c'est actuellement le cas. Les propositions de conservation de la réserve doivent au contraire émaner de la population locale. Pour ce faire, la question de propriété de la réserve est incontournable, comme les remarques des villageois nous l'ont appris. Aussi, cette dernière devrait être négociée avec le gouvernement local afin qu'il soumette ses attentes de jouissance partagée. Grâce à ce contrat, le gouvernement local deviendrait alors un acteur à part entière dans la conservation et non plus un commanditaire. Ce statut lui permettrait de conserver les fonctionnalités de son gouvernement local reposant sur des stratégies socioculturelles, politiques et économiques, telles que nous les avons décrites dans les stratégies endogènes. Au sein de cette arène politique, notre étude a démontré que les chefs de village jouent un rôle incontournable, rôle qu'ils devraient conserver dans le cadre de la gestion subsidiaire. Par ailleurs, la responsabilité invoquée par le réseau des acteurs agissant sur les défrichements est une clé de viabilité de cette gestion. Acceptée par tous, le gouvernement local sert d'autorité de contrôle. Il ne sera plus possible alors d'invoquer l'immigrant seul comme responsable du défrichement ; le producteur local qui lui a donné la permission d'accéder à la réserve partagera aussi cette responsabilité. Quant aux conséquences de ces actes, nous pourrions envisager des formes de travaux d'intérêts collectifs en faveur de l'environnement que la modalité actuelle prévue à cet effet qui repose sur l'emprisonnement. Nous pensons que la sensibilisation environnementale peut être divulguée dans ce type de circonstances. Elle peut être théorique ou pratique comme par exemple, la connaissance des essences forestières, la formation sur les techniques améliorées de culture, l'appui au service environnemental, l'entretien de la pépinière, etc.

Au vu de nos résultats, les chances de succès de la gestion négociée reposent aussi sur les **améliorations culturelles** ou les **diversifications culturelles**, développées en parallèle. Comme amélioration culturelle, un *tetika* amélioré ainsi que des innovations en matière de jachères améliorées seraient certainement les bienvenus auprès des villageois. Elles permettraient ainsi de lutter contre l'insécurité culturelle actuelle dont la principale alternative repose sur l'extension des cultures⁴²⁵. Nous pensons également que la promotion des cultures maraîchères est souhaitée dans le sud-ouest et l'ouest de la réserve, zones fortement désenclavées. Les premières tentatives de cultures maraîchères ont eu beaucoup de succès auprès de la population mais elles n'ont concerné que quelques familles pilotes. Il est vrai que pour la mise sur pied de cette formation, une structure allégée est plus souhaitable. En effet, lors de cette première formation, les graines ont été acheminées de la capitale, car il n'y en avait pas de disponibles dans la région. Ensuite, la recherche d'un vulgarisateur agricole a pris plusieurs semaines. Et finalement, la mise en route de la formation a été également retardée pour des raisons organisationnelles. Comme on le voit par cet exemple, les démarches et les délais effectués retardent considérablement la mise en fonction de l'initiative. Ce sont autant de contraintes qui démotivent souvent ce type de formation. Il s'agit par conséquent d'améliorer les structures existantes sur place et de créer un meilleur **réseau de formation** avec les personnes compétentes existantes dans la région. Dans ce sens, l'estimation des potentialités en matière de formation devrait être effectuée afin de pallier aux désagréments rencontrés, cités ci-dessus. Ce **réseau de compétences régionales** serait utile à toute forme de proposition en faveur d'une agriculture améliorée et il canaliserait par la même occasion un ensemble d'informations. Il est un préalable à ces innovations, selon nous, car trop souvent

⁴²⁵ Ces propositions culturelles doivent faire l'objet d'études approfondies sur les formes envisageables d'améliorations culturelles.

dans la région sud-ouest et ouest de Manongarivo, les rares missions de formation ou d'information effectuées sur place ont été considérées par les villageois comme trop courtes (mission de maximum deux jours) et trop succinctes dans leurs explications. Par ailleurs, il n'y a quasiment jamais de suivi et d'évaluation après ces missions. Elles ont un caractère essentiellement ponctuel et sectoriel. C'est pourquoi, en relation avec nos résultats nous mettons l'accent sur l'importance d'une plateforme régionale qui faciliterait les démarches d'organisation, d'administration et qui permettrait certainement d'entamer un dialogue commun sur le développement environnemental. Dans ce même contexte, nous avons également constaté que les données existantes et récoltées par les agents de terrain ne sont malheureusement pas toujours valorisées alors qu'elles représentent une source d'information incontournable. L'absence du traitement de ces données représente une perte de connaissance sur la région, mais provoque par la même occasion une démotivation des agents effectuant ce travail. À terme, ils ne comprennent pas l'utilité de leur travail. Un traitement par l'outil informatique représente la meilleure alternative à développer, mais avec un support simple, facilement diffusable dans les services déconcentrés et répondant aux conditions locales. C'est pourquoi, cet outil informatique pour le traitement des données devrait permettre à ses utilisateurs d'être autonomes⁴²⁶, tout en répondant à l'interprétation des multiples données récoltées. Il devrait être conciliable avec les autres systèmes d'interprétation des données, plus couramment connus sous le nom de système informatique géographique et qui se trouvent le plus souvent dans les services provinciaux.

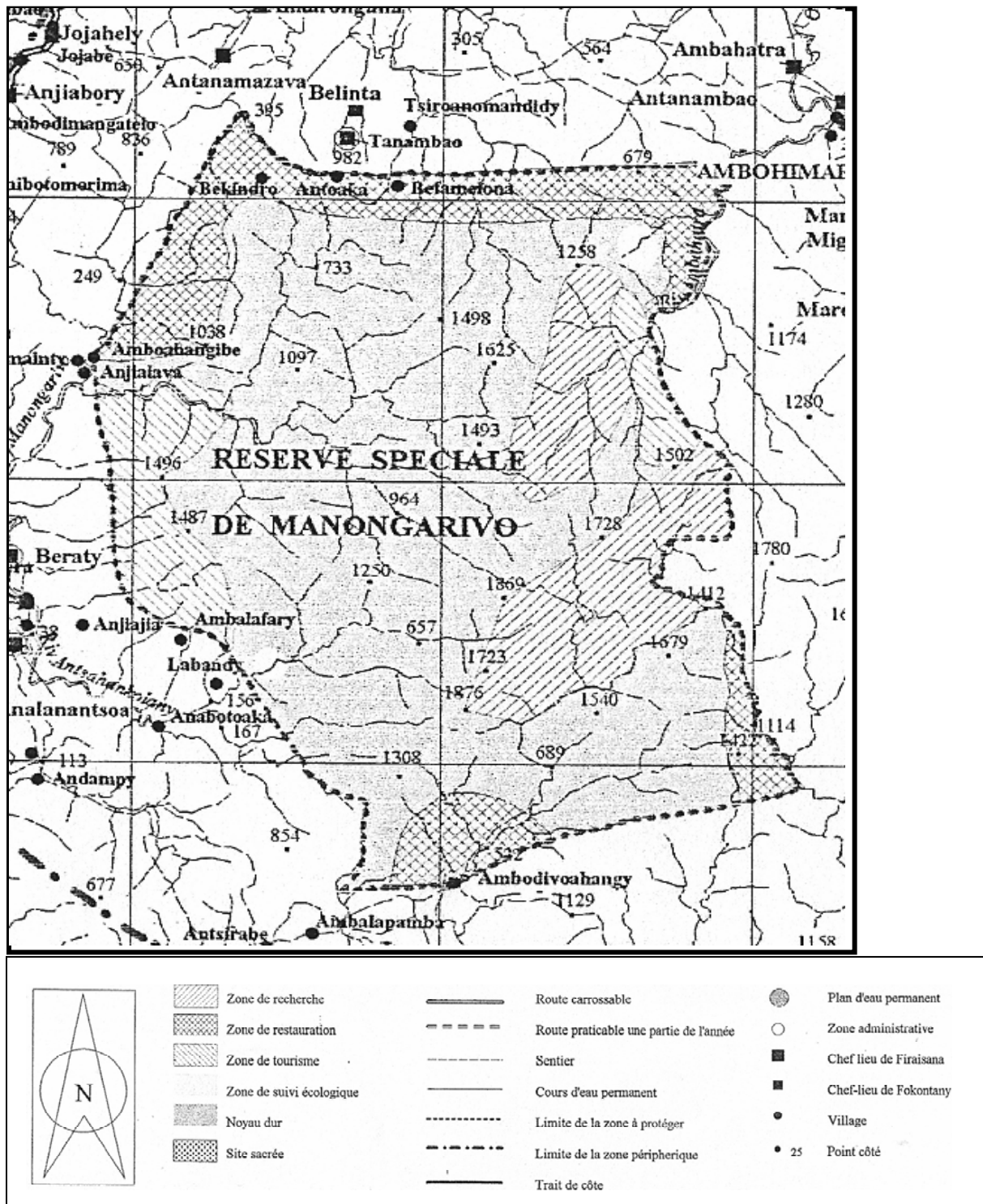
Au niveau de l'agriculture de rente, nous proposons de développer **les cultures de rente avec un label bio**. Ces produits payés à un prix supérieur occasionneraient une réorientation de la production axée sur la qualité et non plus sur la quantité, tout en s'assurant une production prélevée en-dehors de la réserve. Dans ce cas, les acteurs présents économiques (producteurs mais également collecteurs), développeurs et environnementalistes seraient réunis en vue d'un même intérêt. Et comme nous l'avons constaté dans nos résultats, l'absence de concertation entre les acteurs de la filière des produits de rente et les acteurs de conservation environnementale est un facteur non négligeable de la déforestation de la réserve. Par le biais d'un label bio, une concertation paraît opportune et propice à une négociation en faveur de la conservation environnementale. Cette proposition n'affecterait pas les taxes prélevées sur la filière économique qui alimentent les caisses des administrations. De plus, les paysans semblent favorables à l'agriculture biologique puisqu'elle labellise leur système agricole sans entraîner le plus souvent de modification. Par contre, comme nous l'avons observé, le prix d'achat est plus élevé et par conséquent plus attrayant. Dans ce même ordre d'idée, nous pourrions penser à la mise en place d'un commerce équitable reposant sur les cultures de rente. Cependant, il s'avère difficile pour les producteurs de se réunir sous la forme d'une association ou de coopérative. Ces dernières sont rejetées car, comme nous l'ont expliqué les villageois, ils ne font pas confiance à leurs voisins et encore moins lorsque leur production agricole est mise en commun pour la vente. En outre, ils ne souhaitent pas que l'ensemble du village ait connaissance de la quantité de produits vendus, ce qui se passerait en cas d'association de producteurs. Une gestion sûre des finances de l'association leur paraît également insurmontable. Par ces propos, nous observons que, pour l'heure, l'association de producteurs ne représente de loin pas une alternative pour les villageois et que les propositions concernant une amélioration des stratégies économiques reposent sur l'individu. Cette ébauche de propositions nécessite une étude approfondie quant à sa faisabilité. Mais d'un point de vue général, elle nous paraît être une alternative possible pour freiner le défrichement de la réserve tout en tenant compte des stratégies endogènes locales et

⁴²⁶ Nous parlons d'autonomie dans le sens où les utilisateurs ne sont pas dépendants des concepteurs en cas de panne, ce qui a souvent tendance à retarder de plusieurs semaines le travail demandé, dans des régions décentralisées comme Ambanja.

régionales. En tant qu'alternative économique, elle s'associerait à une politique de conservation de la réserve émise par l'ANGAP qui repose sur un zonage de la réserve, illustré par la carte 19. Ce zonage s'avère plus affiné que la délimitation initiale qui classait la réserve en zones d'occupation et d'utilisation contrôlées et en zone de noyau dur. Tenant compte des potentialités mais également des contraintes de la réserve, l'ANGAP s'applique à affermir son zonage et émet des possibilités de développement économique de la réserve tout en privilégiant la conservation. Les possibilités économiques reposent sur le développement touristique possible dans la partie ouest de la réserve. Les particularités écologiques (présence notamment de *canarium sp.*- arbres à racines exceptionnelles-, de lémuriens nocturnes *microcébus sp.*, entre autre) associées aux particularités culturelles (anciens lieux de tombeaux, moulin à eau traditionnel, site de baignade grandiose, grottes) confèrent à cette zone une dimension touristique incontournable, d'autant que son accès est tout à fait praticable. Le versant est, quant à lui se caractérise par une approche recherche puisque rares sont les études effectuées dans cette zone à l'heure actuelle. Par ailleurs, d'importantes zones de restauration ont été délimitées dans le nord, l'ouest, le sud et l'est de la réserve, exprimant par la même occasion une dégradation écologique importante. Par rapport à ce zonage, nous remarquons, en dernier lieu, l'absence de zones sacrées représentées sur la carte. Or, leur présence pourrait contribuer à la préservation environnementale car les villageois ne défricheraient pas en ces lieux sacrés. Malheureusement, elles sont de trop petites tailles pour apporter une contribution efficace à la conservation des ressources naturelles de Manongarivo.

En conclusion, notre démarche schématisée repose sur une approche multisectorielle, alimentée par une plate-forme de concertation et par l'identification d'un réseau de compétences régionales. Leur objectif est double : d'une part, ces institutions collaborent au désenclavement de la région et à son processus de décentralisation et de régionalisation ; d'autre part, à l'aide de l'approche négociée, elles élaborent avec les cultivateurs des alternatives agro-sylvo-pastorales. Toutefois, les intérêts économiques liés à la déforestation ne doivent pas être écartés, et à ce propos, les acteurs en bénéficiant doivent être pleinement impliqués dans la conservation environnementale de la réserve de Manongarivo.

Carte 19: zonage proposé par l'ANGAP



Bibliographie

ALCORN, J. B.

1994. - "Noble Savage or Noble State. Northern Myths and Southern Realities in Biodiversity Conservation", in *Etnoecologica* 3, pp 7-19.

ALOU M. T.

2001.- "Globalisation: l'Etat africain en question", in *Afrique contemporaine*, numéro 199, juil.-sept., pp.11-24.

ALTHABE G.

2000.- *Anthropologie politique d'une décolonisation*. Paris, l'Harmattan.

ANDRIAMBELOMIADANA R.

1992.- *Libéralisme et développement à Madagascar*. Coll. Foi et Justice, Série Questions actuelles, Antananarivo (Madagascar).

ANGAP

1999.- *La Réserve Spéciale de Manongarivo*. Ambanja (Madagascar), Rapport Interne.

1999.- *Plan stratégique du Réseau des Aires Protégées de Madagascar*. Antananarivo (Madagascar), Rapport Interne.

AUBERTIN C. (sous la dir.)

1998.- *La biodiversité : un problème d'environnement global*. In *Nature, Sciences Sociétés*, Vol 6, No 1.

AUBERTIN C.& BOISVERT V. F.-D.

1998. -"Comment gérer le pluralisme: subsidiarité et médiation patrimoniale". In *Unasylva* 49, pp. 19-25.

BABIN D., BERTRAND A., WEBER J. & ANTONA M.

1997.- *Médiation patrimoniale et gestion subsidiaire*. Antananarivo (Madagascar), Document de travail pour l'atelier FAO : Managing Pluralism Forestry and Rural Development.

BAILLY A.

1992.- *Encyclopédie de Géographie*. Paris, Economica.

BALLARIN M.P.

2000.- *Les reliques royales à Madagascar. Source et légitimation et enjeu de pouvoir*. Paris, Karthala.

BANQUE MONDIALE

1996.- *Rapport d'évaluation, Madagascar deuxième Programme Environnement*. Draft interne, Antananarivo (Madagascar).

BARE J.F.

1971.- "Traits des organisations sociales Sakalava du Nord". In *Taloha* no IV, Université de Madagascar, Tananarive, pp. 185-196.

1973.- "Conflits et résolutions des conflits dans les monarchies Sakalava du Nord actuelles". In *Travaux et Documents*, vol XII, Antananarivo, Musée d'Art et d'Archéologie de l'Université de Madagascar.

1973.- "Successions politiques et légitimités. L'exemple Sakalava du Nord (1700-1800)". In *ASEMI*, vol. IV, no 4.

1974.- "La terminologie de parenté sakalava du Nord : règles sémantiques et règles sociologiques". In *Revue de l'Homme*, vol XVII, janv. – mars.

1980.- *Sable rouge : une monarchie du nord-ouest malgache dans l'histoire*. Paris, L'Harmattan.

BARBEDETTE L.

1996.- *La décentralisation*. Rapport non publié. Intercoopération, Berne.

BASSETT Th.

2002.- *Le coton des paysans : une révolution agricole (Côte d'Ivoire 1880-1999)*. Paris : Institut de Recherche pour le Développement.

BATISSE M.

1986.- Les réserves de la biosphère : élaboration et mise au point du concept. In *Nature et Ressources*, UNESCO, vol. XXII, no 3, juillet-septembre, pp.-2-11.

BAUD P., BOURGEAT S. & BRAS C.

1995.- *Dictionnaire de géographie*. Paris, Hatier.

BERKES F.

1989. - *Common Property Resources: Ecology and Community Sustainable Development*. London, Firket Berkes, Belhaven Press.

BERTRAND A.

1999.- "La gestion contractuelle, pluraliste et subsidiaire des ressources renouvelables à Madagascar (1994-1998)". In *African Studies Quaterly*, Journal électronique www.wb.africa.ufl.edu

1999.- "Lever l'insécurité foncière: une des premières clefs du développement". In *African Studies Quaterly*. Journal électronique www.wb.africa.ufl.edu

BERTRAND A. & WEBER J.

1995. - *From State to Local Commons in Madagascar: a National Policy for Local Management of Renewable Resources*. Norway, The international association for the study of common property, 24-28 may.

BIERSCHENK T. & SARDAN J.-P. O.

1998.- *Les pouvoirs au village*. Paris, Karthala.

BLANC-PAMARD CH. & CAMBREZY L.

1995.- *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires.

BLUNDO G. & JAUBERT R.

1998.-“La gestion locale des ressources : décentralisation et participation. Rupture ou continuité des modes de gestion ?” In *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l’environnement*, UTTING P. & JAUBERT R, UNRISD-IUED, Suisse.

BOCKEL I.

2001.- *Note de réflexion sur la relation ville et monde rural*. DRAFT, SCAC Ambassade de France.

BOURDIEU P.

1979.- *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris. Ed.- de Minuit.

BRIDIER B.

1991.- “La répartition des terres entre unités d’exploitation. Quelques classifications de la recherche-développement”. In *L’appropriation de la terre en Afrique noire*, LE BRIS E., Paris, Karthala.

BROMLEY D.

1989. - “Institutional Arrangements for Management of Rural Resources: Common-Property Regimes”. In *Common Property Resources: Ecology and Community Sustainable Development*. BERKES F., London, Firket Berkes, Belhaven Press, pp. 18-22.

BUTTOUD G.

1995.- *La forêt et l’Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Changer de politiques forestières*. Paris, Karthala.

CATHOLIC RELIEF SERVICE

2001.- *Analyse de la situation socio-économique de Madagascar*. Rapport interne, Antananarivo, Madagascar.

CHAMBERS R.

1990.- *Développement rural. La pauvreté cachée*. Paris, Karthala.

CHAUVEAU J.-P.

1996.- *Enjeux sociaux en Afrique Noire*. Paris, Kathala-ORSTOM.

CHIFFELLE F.

1992.- *Vers un développement endogène en Afrique occidentale*. Neuchâtel, Société Neuchâteloise de Géographie, Bulletin No 36.

1999.- *Développement durable en Afrique tropicale*. Neuchâtel, Société Neuchâteloise de Géographie, Bulletin No 42-43.

CHOMSKY N.

1994.- “De la protection à la sauvegarde de la biodiversité”. Genève, IUED, *Ecologie Politique*, No 9, pp. 49-53.

CIATTONI A. & VEYRET Y.

2003.- *Les fondamentaux de la géographie*. France, Armand Colin.

CLAUZEL J. & alii

1995.- *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Côte d'Ivoire*. Programme de Développement Municipal, Module Afrique de l'Ouest et du Centre, CEDA.

COFFEY W.

1992.- "Géographie, économie, science régionale" In *Encyclopédie de Géographie*, BAILLY A., Paris, Economica.

COLCHESTER M.

1994. - *Salvaging Nature: Indigenous People, Protected Areas and Biodiversity Conservation*. Genève : UNRISD, DP 55.

COMITE DE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT (CFE)

2001.- *Procès verbal des conclusions communes sur les orientations stratégiques du PE2*. Journal électronique : www.ksurf.net/~smb-mad/new.htm.

COQUERY-VIDHOVITCH C.

1986.- *Décolonisation et nouvelles dépendances: modèles et contre-modèles idéologiques et culturelles dans les Tiers-Monde*. Lille, Presse Universitaire de Lille.

CORNEVIN R.

1973.- *L'Afrique Noire de 1919 à nos jours*. Paris, PUF.

CROZIER M. & FRIEDBERG E.

1977.- *L'acteur et le système*. Paris, Ed. du Seuil.

CRUSE G.

1994.- "La prise en compte de l'environnement comme facteurs de développement". In *Revue Tiers-Monde*, vol.35, no 137, janv.-mars 1994, pp. 151-167.

DANDOUAU A. & CHAPUS G.S.

1952.- *Histoire des populations de Madagascar*. Paris, Larose.

DESCHAMPS H.

1959.- *Les migrations intérieures à Madagascar*. Paris, éd. Berget-Levrault.

DONQUE G.

1975.- *Contribution géographique à l'étude du climat de Madagascar*. Antananarivo, Nouvelles Imprimeries des Arts Graphiques.

DOUESSIN R.

1972.- *Géographie agraire des plaines de Madagascar*. Antananarivo, Association des géographes de Madagascar.

DU BOIS DE GAUDUSSON J.

2001.- *Spécial décentralisation*. Paris, *Afrique contemporaine*, No spécial, 3^{ème} trimestre.

FALLOUX F. & TALBOT L.

1992.- *Crise et opportunité. Environnement et développement en Afrique. L'expérience des PNAE*. Paris, Maison- Neuve et Larose.

FAO

1991.- *L'approche gestion des terroirs*. Ouahigouya, Burkina Faso, FAO-6S, Draft.

FINGER M.

1998.- "Néolibéralisme contre nouvelle gestion publique". In *La pensée comptable : état, néolibéralisme et nouvelle gestion publique*, sous la dir. de HUFTY M., les nouveaux Cahiers de l'IUED, IUED-Presses, universitaires de France, pp.-57-76.

FMI

2001.- Press release, No 01/7 2001.

FONDS DE PARTENARIAT POUR LES ECOSYSTEMES CRITIQUES (CEPF)

2001.- *Ecosystèmes de Madagascar dans la zone prioritaire de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan indien*. Antananarivo, Conservation Internationale, rapport.

GAUTIER L. & alii

1999.- *Déforestation, altitude, pentes et aires protégées*. Genève, doc. EPB.

GEZON L. & FREED B.Z.

1999. – "Agroforestry and Conservation in Northern Madagascar: Hopes and Hinderances".

<http://web.africa.ufl.edu/asq/legal.htm>

GHIMIRE K.B.

1991. - *Parks and People: Livelihood Issues in National Parks Management in Thailand and Madagascar*. Genève, UNRISD, DP 29.

GOODMAN S. M.

2000.- *Rapport de mission d'inventaire écologique de la Réserve Spéciale de Manongarivo*. WWF-Madagascar, Antananarivo.

GOUVERNEMENT MALGACHE

1999.- *Loi des Finances 1999*. Antananarivo, Journal Officiel.

GRANDIDIER A.

1908.- *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*. In *Ethnographie*, vol IV.

HANNAH L. & alii

1998. - "Participatory Planning, Scientific Priorities and Landscape Conservation in Madagascar". In *Environmental Conservation*, no 25, pp. 30-36.

HARDIN G.

1968. - "The Tragedy of the Common". In *Science*, no 162, pp. 1243-1248.

HUFTY M.

2001.- "La gouvernance internationale de la biodiversité". In *Etudes Internationales*, Vol. 32, No1, pp. 5-29.

HUGON PH.

1993.- *L'économie de l'Afrique*. Paris, Ed. La Découverte, no 117.

HUMBERT H.

1965. - *Les territoires phytogéographiques de Madagascar*. *Année Biol.*, ser.3.

HYDEN G.

1980. - *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry*. London, Heinemann.

1999. - "Reforming Foreign Aid to African Development: the Politically Autonomous Development Fund Model". <http://web.africa.ufl.edu/asq/legal.htm>.

JACOB J.-P & alii

1995.- *Guide d'approche des institutions locales. Méthodologie d'étude des acteurs locaux dans le monde rural*. Genève, Itinéraires no 10, IUED.

JACOB J.-P. & BLUNDO G.

1997.- *Socio-anthropologie de la décentralisation en milieu rural africain. Bibliographie sélective et commentée*. Genève, Série itinéraire, No 49, IUED.

JACOB J.-P. & SAUVAIN P.

1994.- *Renforcer les gouvernements locaux: plus qu'un slogan, une nécessité*. Einsiedeln : PNR 28.

JAROSZ L.

1993. - "Defining and Explaining Topical Deforestation: Shifting Cultivation and Population Growth in Colonial Madagascar (1896-1940)". <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query>

JAOVELO-DZAO R.

1996.- *Mythes, rites et transes à Madagascar : angano, joro et tromba sakalava*. Paris, Ed. Karthala.

KABALA M.

1989.- "Des outils de gestion pour l'environnement de l'an 2000". Le rôle de l'UNESCO, p. 87-101, Actes Séminaire int. Toamasina (Madagascar).

1994.- *Protection des écosystèmes et développement des sociétés*. Paris, l'Harmattan.

KABOU A.

1991.- *Et si l'Afrique refusait le développement ?*. Paris, L'Harmattan.

KOECHLIN J., GUILLAUMET J.-L.& MORAT PH.

1997.- *Flore et végétation de Madagascar*. A.R.G. Gantner Verlag, FL 9490 Vaduz.

KEPEM

1996.- *Etudes foncières dans le Nord de Madagascar*. Antananarivo, Rapport, Land tenure center, University de Wisconsin-Madison.

KILANY, M.

1983.- *Introduction à l'anthropologie*. Sciences Humaines, Ed. Payot, Lausanne.

KISS A

1987. - *Madagascar, Environmental Plan*. World Bank, Antananarivo.

KOERNER F.

1968.- "La colonisation agricole du Nord-Ouest de Madagascar ". In *Revue Economique de Madagascar*, université de Madagascar, pp. 165-193.

LAVIGNE DELVILLE P.

1998.- *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale*. Paris, Karthala.

LAZAREV G.

1993.- *Vers un éco-développement participatif*. Paris, L'Harmattan.

LE BRIS E., LE ROY E.& LEIMDORFER

1982.- *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Paris, Karthala.

1991.- *L'appropriation de la terre en Afrique Noire*. Paris, Karthala.

LEISZ S.

1994.- *La sécurité vis-à-vis de la tenure foncière et la tenure des ressources naturelles à Madagascar*. Antananarivo, Wisconsin: Land Tenure Center. Draft.

LE ROY E, KARSENTY A. & BERTRAND A.

1996.- *La sécurisation foncière en Afrique*. Paris, Karthala.

LES GRANDS TEXTES

1998.- *Charte de l'Environnement*. Antananarivo, Foi et Justice.

1995.- *Lois sur les collectivités territoriales décentralisées I*. Antananarivo, Foi et Justice.

1995.- *Lois sur les collectivités décentralisées II*. Antananarivo, Foi et Justice.

LIPIETZ A. C

1999.- *Qu'est-ce l'écologie politique? La grande transformation du XXIème siècle*. Paris : La Découverte.

McNEELY J.A

1995. - *Conserving Diversity Mountain Environments: Biological and Cultural Approaches*. IUCN, Gland, Suisse.

MAGNES B.

1953.- *Institutions et coutumes des Tsimihety*. Antananarivo, Bull. Madagascar, No 89.

MALDIDIER C.

2000.- "La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar : les premiers enseignements sur les processus en cours et les méthodes d'intervention". Journal électronique : www.ksurf.net/~smb-mad/new.htm

MALIBEAU A.

1967.- *Décolonisation et régimes politiques en Afrique Noire*. Paris, Colin.

MANGALAZA E.

1998.- *Vie et mort chez les Betsimisaraka de Madagascar : essai d'anthropologie philosophique*. Paris, l'Harmattan.

MARCUS R. & KULL CH.

1999. - "Setting the stage: the politics of Madagascar's environmental efforts". In *African Studies Quarterly*, 3. Electronic Journal www.web.africa.ufl.edu

MATTHIEU P.

1998.- "Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique: fatale attraction ou liaisons dangereuses". In *Nature, Sciences, Sociétés*, Vol. 6, No. 3, pp.27-34.

MAUSS M.

1950.- *Sociologie et anthropologie*. Paris, PUF.

MELLIS J. V.

1938.- *Nord et Nord-Ouest de Madagascar : Volamena et Volafotsy*. Tananarive, imprimerie Moderne de l'Emyrne, Pitot de la Beaujardière.

MESSERLI P.

2002.- *Alternatives à la culture sur brûlis sur la falaise Est de Madagascar : Stratégies en vue d'une gestion plus durable des terres*.- CDE, Berne.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE DE LA VILLE, DIRECTION GENERALE DES DOMAINES ET DES SERVICES FONCIERS

2000.- *Compte rendu général de l'Atelier sur le foncier à Madagascar du 8 et 9 avril 1999, Ambohimambola*. Antananarivo, Vol. 1, 2, 3, Draft sud Conseil et Stratégies, Aquaterre.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT & OFFICE NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

1999.- *Rapport sur l'état de l'environnement à Madagascar*.- ONE, Antananarivo, Madagascar.

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE & BANQUE CENTRALE MALGACHE

1999.- *Document cadre de politique économique 1999-2000*. Document interne. Antananarivo, Madagascar.

MOLLET L.

1959.- "L'expansion Tsimihety".- In *Mémoires Scientifiques de Madagascar*, série C, Tome V, pp.103-195.

NICOLL M.E.& LANGRAND O.

1989.- *Madagascar: revue de la conservation et des aires protégées*. Gland: Suisse, WWF International.

OFFICE NATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT

1995.- *Synthèse des rapports de faisabilité thématique et pour l'évaluation économique du programme environnemental, phase II*. Antananarivo: ONE.

2000.- *Evaluation par les bénéficiaires du plan d'action environnemental- phase II, (PE 2)*. Rapport de synthèse, version finale, OSIPD, Antananarivo, Madagascar.

ORGASYS

1996.- *Rapport annuel interne*. Bureau d'étude Orgasys, Ambanja, Madagascar.

1997.- *Rapport annuel interne*. Bureau d'étude Orgasys, Ambanja, Madagascar.

PARIZEAU, M.-H.

1997.- *La biodiversité : Tout conserver ou tout exploiter ?* Bruxelles, Ed. De Boeck Université, coll. Sciences, éthiques, société.

PELISSIER P.

1996.- "Transition foncière en Afrique noire. Du temps des terroirs au temps des finages". In *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, sous la dir. BLANC-PAMARD CH. et CAMBREZY L., Paris, ORSTOM.

PERRIER de la BÂTHIE H.

1921.- *La végétation malgache*. Ann. Inst. Bot.-géol. COL. Marseille, série 3, France.

PFUND J.-L.

2000.- *Culture sur brûlis et gestion des ressources naturelles*.- EPFZ, Zürich.

PNUD

1999.- *L'aide bilatérale à Madagascar*. Antananarivo, Rapport.

POTVIN C.

1997.- "La biodiversité pour le biologiste : protéger ou conserver la nature ?". In *La biodiversité*, sous la dir. DE PARIZEAU M.-H., pp. 37-47, Bruxelles, Ed. De Boeck Université, coll. Sciences, éthiques, société.

PRIMATURE

1999.- *L'ajustement structurel à Madagascar*. Antananarivo, Secrétariat Technique de l'Ajustement, Antananarivo, Madagascar.

RADIMILAHY CH.

1999. - *The economic importance of Ampasindava Bay*. Draft, WWF-Madagascar.

RABEMANANTSOA G.

1994.- *Le fokonolona, collectivité locale malgache : instrument de domination ou de démocratie*. Paris, Ecologie politique, Ecopress.

RAFFESTIN CL.

1992.- "Géographie et écologie humaine". In *Encyclopédie de Géographie* BAILLY A, Paris, Economica., pp. 23-36.

RAKOTONDRABE D.J.

1985.- *Problèmes agraires. Exploitation coloniale et évolution des sociétés malgaches dans le Nord-Ouest (Nosy Be, Sambirano, Mahavavy) de 1910 à 1930*. Université de Madagascar.

RALAIARISON M.

1983.- "Les origines des Sakalava". Cité in *Histoire ancienne du Nord-Ouest de Madagascar*, VERIN P., Taloha no V, Musée d'Art et d'Archéologie, Université de Madagascar, Tananarive.

RALAIMIHOATRA R.

1966.- "Les Sakalava". Cité in "Traits des organisations sociales Sakalava du Nord", BARE J.-F., in *Taloha* no IV, Université de Madagascar, Tananarive, pp. 185-196.

RALISOA S.

2000.- *Etudes de la filière cacao et café, région du Sambirano*. DEA, Université d'Antananarivo, Département des Eaux et Forêts.

RAMAMONJISOA B.S

2000.- *Soutien informel aux politiques de gestion des ressources naturelles à Madagascar*. Wageningen, Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA).

2001.- *Stratégie nationale de la biodiversité et politique forestière*. Genève, Atelier de recherche Biodiversité, de l'action collective à la gouvernance, 5-7 mars 2001, IUED.

RAMAMONJISOA S.

1980.- *Le fokontany à Madagascar. Approche géographique*. Antananarivo, Revue Malgache de Géographie, No 37, juil.-Déc. 1980.

RANAIVONASY J.

1996.- *Etude Géographique de l'occupation du sol et perspectives d'aménagement de la bordure occidentale du massif de Manongarivo*. Mémoire de Maîtrise. Antananarivo. Projet EPB/IUED.

RAZAFINDRABE B.

2000.- *Etude des fondements des pratiques agroforestières, dominées par le café et le cacao, aux abords et à l'intérieur de la Réserve Spéciale de Manongarivo*. DEA, Université d'Antananarivo, Département des eaux et Forêts.

RAZAFINDRABE M.

1997.- *Méthodologie de la gestion communautaire des forêts*. Antananarivo, Module 4, ESSA-Forêt.

REVERET, J.P. & WEBSTER A.

1997.- "Vers une économie de la biodiversité ? ". In *La biodiversité : Tout conserver ou tout exploiter ?* sous la dir. DE PARIZEAU M.-H., Bruxelles, Ed. De Boeck Université, coll. Sciences, éthiques, société, pp. 47-61.

ROSSI G.

1974.- "Les divisions régionales de l'extrême Nord de Madagascar". In *Madagascar Revue de géographie* no 24 (jan.-juin 1974), pp. 75-87.

1999.- "Forêts tropicales entre mythes et réalités". In *Nature, Sciences, Sociétés*, Vol. 7, No 3, pp 22-37.

ROUBAUD F.

2000.- *Identités et transition démocratiques : l'exception malgache ?*. Paris, l'Harmattan.

SABELLI F.& alii

1995.- *Ecologie contre nature*. Genève, IUED. Nouveaux cahiers de l'IUED.

SACHS I.

1993.- *L'écodéveloppement*. Paris: SYROS.

SACHS W.

1993. - *Global Ecology: A New Arena of Political Conflict*. London, Zed Books.

SADELEER N.

1994.- "Biodiversité: de la protection à la sauvegarde". In *Ecologie politique, Sciences Culture Société*, no 9, printemps, pp. 25-48.

SAYER J.

1991. - *Rainforest Buffer Zones: Guidelines for Protected Area Managers*. Gland: IUCN

SARDAN O. J. P.

1995.- *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.

SPACK S.

1994.- *Stratégies de gestion durable des terroirs villageois au Burkina Faso, région de l'Est*. Géo-regards, no 31, cahiers de l'Institut de Géographie, Université de Neuchâtel, Suisse.

1998.- *Décentralisation et gestion des ressources naturelles d'une aire protégée : le cas de la Réserve Spéciale de Manongarivo, Nord-Ouest de Madagascar*. Projet de thèse de doctorat, draft.

1999.- *Quelle place accordée à l'immigration dans le processus de la déforestation dans et aux alentours de la réserve spéciale de Manongarivo ?* Antananarivo (Madagascar), coll. Actes de l'Atelier National sur la Problématique Foncière organisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Ville et la coopération française.

2001.- *Gouvernance locale : application réelle ou discours rhétorique ?* Genève (Suisse), Actes de l'atelier sur Biodiversité : de l'action collective à la gouvernance organisé par Institut Universitaire pour les Etudes en Développement (IUED).

2001.- Identification des stratégies endogènes dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, zone périphérique de la Réserve Spéciale de Manongarivo. Antananarivo (Madagascar), coll. Actes de l'atelier atelier sur « Culture sur brûlis : vers l'application des résultats » organisé par EPB (Ecologie Politique et Biodiversité) et BEMA (Bilan Ecologique Madagascar).

2003. - "Comparing Agricultural Systems in Two Areas of Madagascar". In *The Natural History of Madagascar*, GOODMAN S.M., University of Chicago Press, pp. 123-134.

SPERBER D.

1968.- *Le structuralisme en anthropologie*. Paris, Ed. du Seuil.

STATISTIQUE NATIONALE

1993.- *Recensement démographique*. Antananarivo (Madagascar), Office de la Statistique Nationale.

1997.- *Enquête Démographique et Santé*. Antananarivo (Madagascar), Office de la Statistique Nationale

STEPPACHER R.

1996.- "La résistible imprécision des notions économiques". In *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, Genève, no5, pp. 39-52.

STRAHM R.H

1986.- *Pourquoi sont-ils si pauvres?* Boudry (Suisse), A La Baconnière.

SWANSON R.

1996.- "Les projets de conservation et développement intégrés: les leçons à tirer". Antananarivo: *Hanitriniala/ANGAP*, 1^{er} trimestre 1996, pp. 2-6.

SYLVA E & BEN ARROUS

1998.- "L'état, l'environnement et le politiquement correct". In *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement*. UNRISD-IUED Suisse, pp. 21-59.

TERCINIER G.

1953.- *Etude pédologique*. Antananarivo, Madagascar.

THOYER S. & TUBIANA L.

2001.- "Economie politique des négociations internationales sur la biodiversité: acteurs, institutions et gouvernance globale". In *Economie et Société*, Série développement, Tome XXXV, no3, pp. 501-514.

THOYER S., LE GOULVEN K. & LOUAFI S.

2001.- "La nature des conflits dans les négociations environnementales internationales: l'exemple de la biodiversité". Atelier de recherche « Biodiversité, de l'action collective à la gouvernance », 5-7 mars 2001, IUED, Genève.

TRICART J.

1984.- "L'écogéographie : Approche systémique et aménagement". In *Hérodote*, Paris, Ed. de La Découverte, pp.33-34.

UTTING P. & JAUBERT R.

1998.- *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement*. UNRISD-IUED Suisse.

VERIN P.

1972.- *Histoire ancienne du Nord-Ouest de Madagascar*. Taloha no V, Musée d'Art et d'Archéologie, Université de Madagascar, Tananarive.

1992.- "Etats ou Cités-Etats dans le Nord de Madagascar". In Taloha no II, Musée d'Art et d'Archéologie, Université de Madagascar, p.64-70.

VERDAUX F.

1998.- "Paradoxes et rationalités de la déforestation en Côte d'Ivoire". In *Nature, Sciences, Sociétés*, vol. 6. No 1, pp 26-35.

VETERINAIRES SANS FRONTIERES

1999.- *Les filières d'élevage dans la région du Nord*. Document de travail. Antsiranana.

VIAL M.

1900.- *La royauté Antakarana*.- texte inédit de Maurice Vial, administrateur de la France d'Outre-Mer, Université de Diégo.

WAAST R.

1972.- *Le développement de l'agriculture commerciale de la rente et du salariat dans le Sambirano (Nord-Ouest malgache)*.- ORSTOM, centre de Tananarive.

1972.- *Les Antakarana*. ORSTOM, centre de Tananarive.

1980.- *Les changements sociaux dans l'ouest malgache*. Coll. Mémoires no 90, Paris.

WACKERMANN G.

2000.- *Géographie humaine*. Paris, Ellipses.

WEBER, J.

1995.- "L'occupation humaine des aires protégées à Madagascar". In *Nature, Sciences, Société*, vol. 3, no 2. pp. 157-164.

1998.- "Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables". In *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier, pratiques, légitimité et légalité*, LAVIGNE DELVILLE PH. (dir.), Paris, Karthala, pp. 534-552.

WEBER J.& RAVERET J.-P.

1993. - "Managing the Relationship between Societies and Nature: Appropriation Regimes and Property Rights". In *African Studies Quarterly*, Journal électronique www.web.africa.ufl.edu

WILLAME J.C.

1999.- *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines*. Paris, L'Harmattan, No 7-8 Cahiers Africains.

WUNSCH J. S.

1999. - "Decentralization, Local Governance and the Democratic Transition in Southern Africa: a Comparative Analysis". In *African Studies Quarterly*, Journal électronique www.web.africa.ufl.edu

ZAFIMAHOVA S.

1999.- *Madagascar dans le tourbillon des relations internationales : au cœur de l'océan indien*. Antananarivo, Ed. Orsa Plus.

ZAMANY H. R.

1995.- *Contribution à l'étude de l'application de la réglementation en matière d'exploitation des produits forestiers dans la région sud-ouest de Manongarivo*. Mémoire de fin d'études, Antananarivo. Projet EPB/IUED.

Annexe 1 : Situation de l'encours et du service de la dette extérieure 1995-1999, en millions de DTS

	1995	1996	1997	1998	1999
<i>Encours de la dette extérieure</i>	2.887	3.083	2.858	2.829	2.949
<i>Service de la dette extérieure</i>	263	232	122	134	82,5
<i>PIB</i>	2.082	2.758	2.573	2.755	2.723
<i>Exportations de biens et services</i>	502	565	561	590	664
<i>Recettes Fiscales</i>	173	234	241	269	301
<i>Encours de la dette extérieure en pourcentage des exportations</i>	575	545	509	479	444
<i>Encours de la dette extérieure en pourcentage des recettes fiscales</i>	1.668	1.320	1.188	1.053	981
<i>Encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB</i>	139	112	111	103	108
<i>Service de la dette extérieure en pourcentage des exportations</i>	52,4	41,1	21,7	22,7	12,4
<i>Service de la dette extérieure : % des recettes fiscales</i>	152,0	99,1	50,6	49,8	27,4
<i>Service de la dette extérieure : % du PIB</i>	12,6	8,4	4,7	4,9	3,0

Source : Primature (1999)

Annexe 2 : Relations entre pouvoir central et administration territoriale

Niveau	Circonscription	Pouvoir législatif	Pouvoir exécutif	
National	Etat	ANP	CSR + Gouvernement	
Provincial ³²⁰	<i>Faritany</i>	Conseil populaire	→ CE	CA
Collectivités décentralisées	<i>Fivondronana</i>	Conseil populaire	→ CE	CA
	<i>Firaisana</i>	Conseil populaire	→ CE	CA
	<i>Fokontany</i>	Assemblée générale	→ CE	CA

Source: Ramamonjisoa S. (1980)

CE : Comité exécutif

CA : Comité administratif

→ : Élections

³²⁰ Les six provinces que compte Madagascar sont instaurées en 1946 par l'administration coloniale. Elles sont subdivisées en circonscriptions administratives hiérarchisées dont le pouvoir est aux mains de l'administration coloniale relayée par les cadres indigènes, aux échelons inférieurs.

Annexe 3 : Texte stipulant la création de la réserve spéciale de Manongarivo

Décret No 56 - 208, décret du 25.2.1956 qui porte sur la création de la réserve spéciale de Manongarivo

“ Vu la loi du 10.12.1937 portant approbation de la convention internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique adoptée par la conférence internationale de Londres le 8.11.1953

“ vu le décret du 31 mai 1938 ratifiant ladite convention

“ vu le décret du 25.1.1930 établissant le régime forestier applicable au territoire de Madagascar et Dépendances et les textes modificatifs subséquents

“ Vu le décret du 18 juin 1945 déterminant les conditions de réglementation de la chasse et l'organisation de la protection de la nature dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

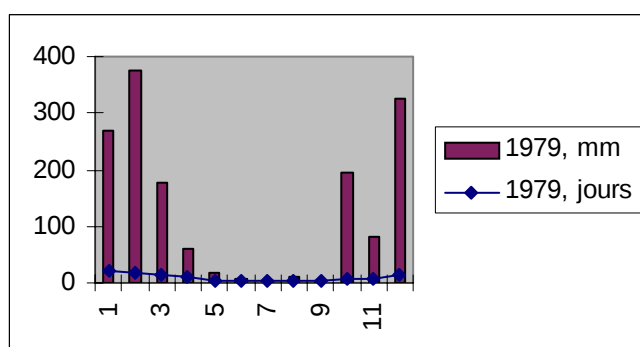
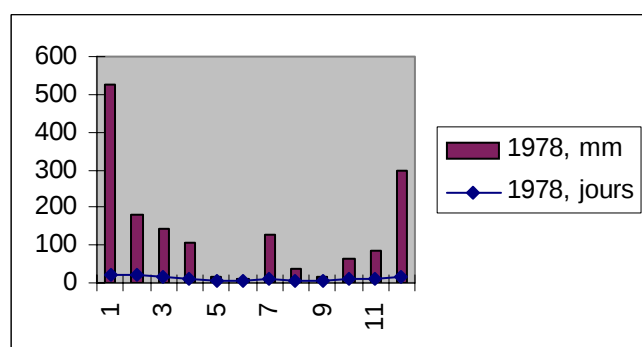
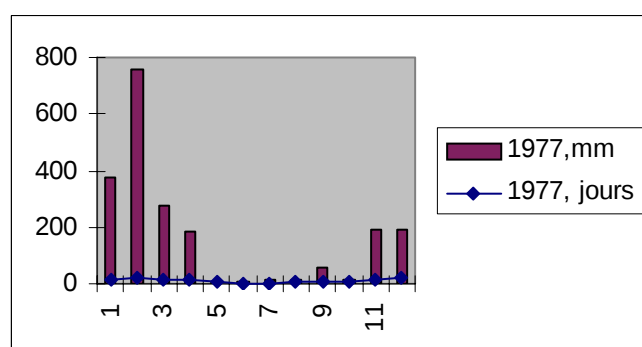
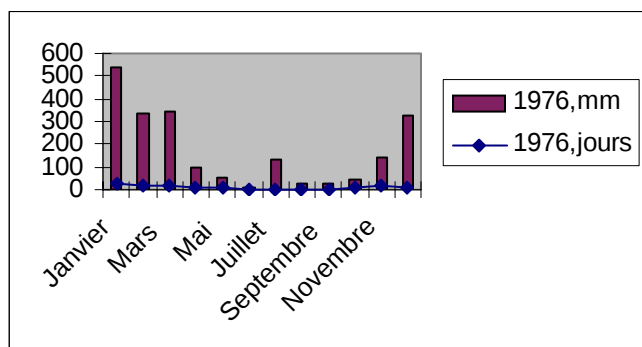
“ Vu le décret du 18 novembre 1947 réglementant la chasse dans les territoires africains relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et les textes modificatifs subséquents

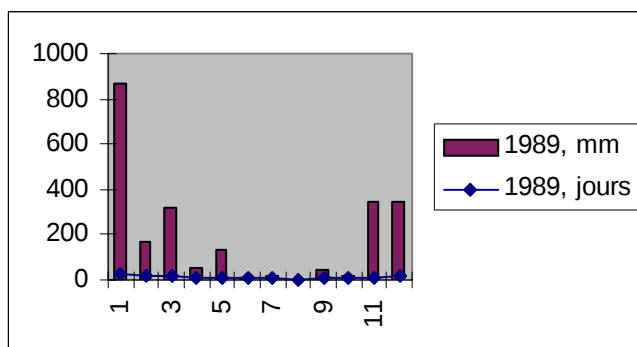
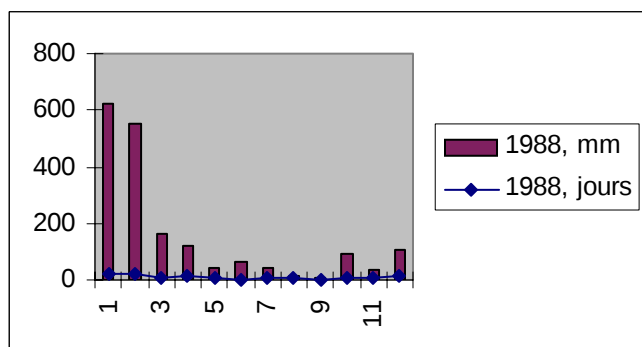
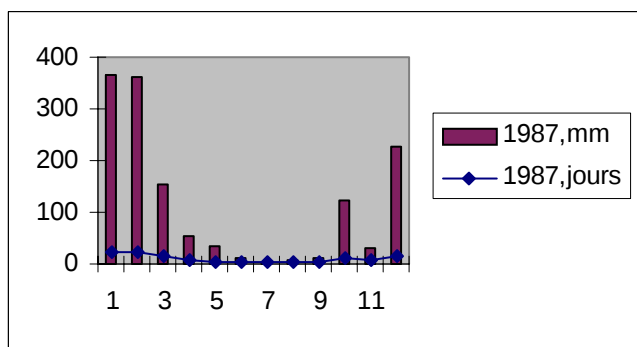
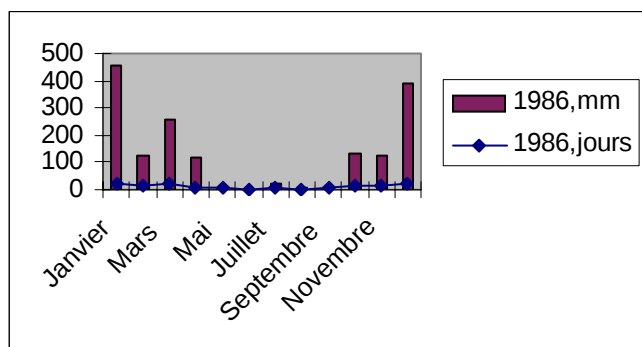
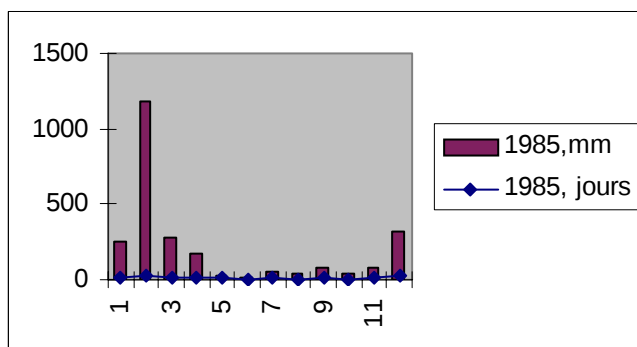
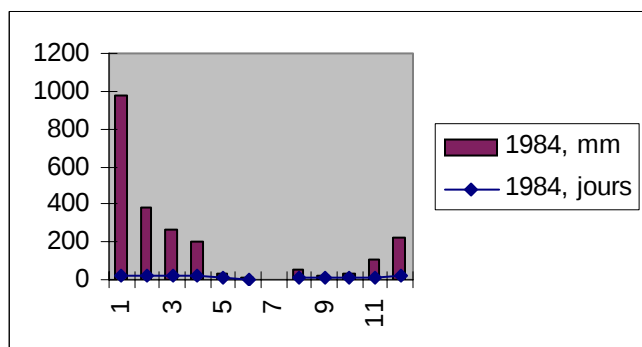
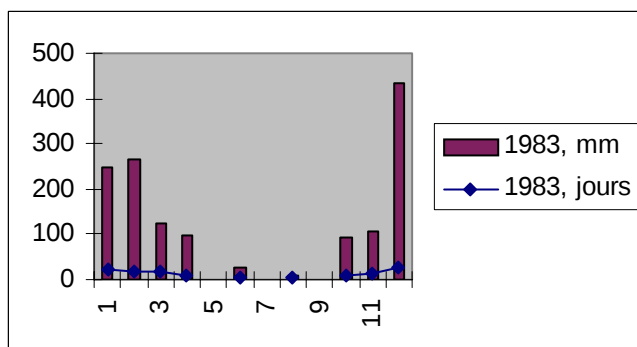
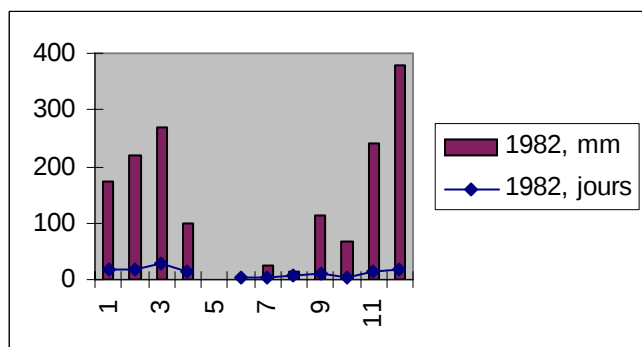
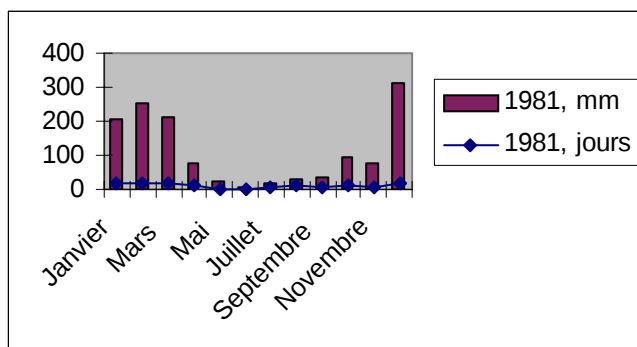
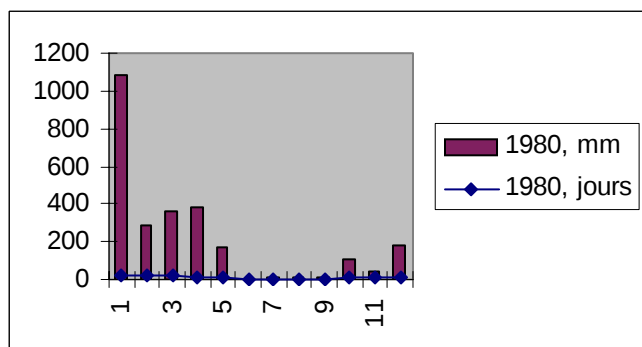
“ Vu le décret No 54-89 du 22 janvier 1954 portant réorganisation des Services des Eaux et forêts dans le territoire relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, modifié par le décret du 2 septembre 1954

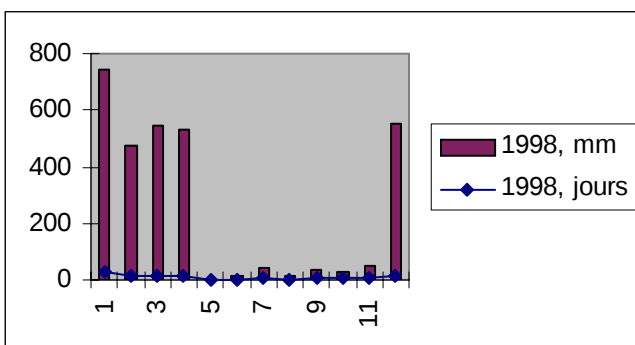
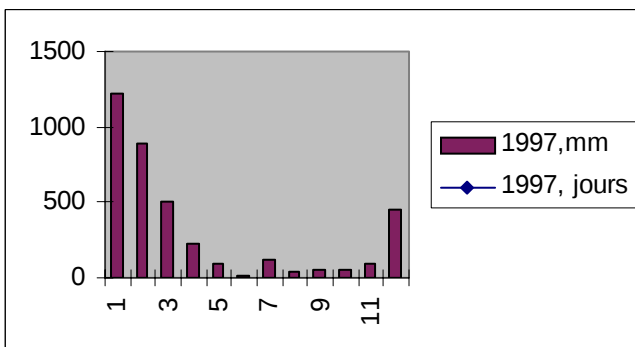
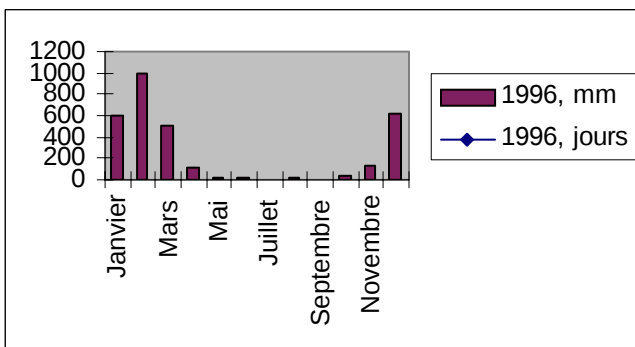
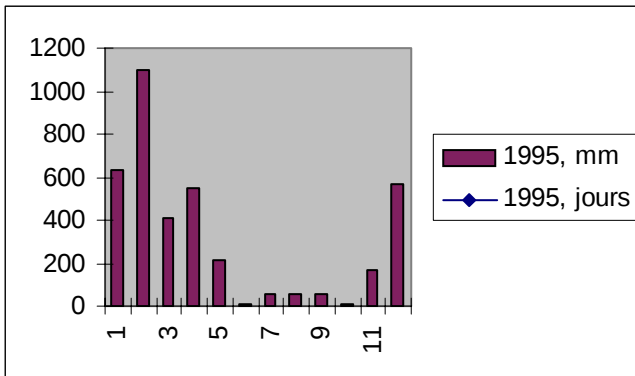
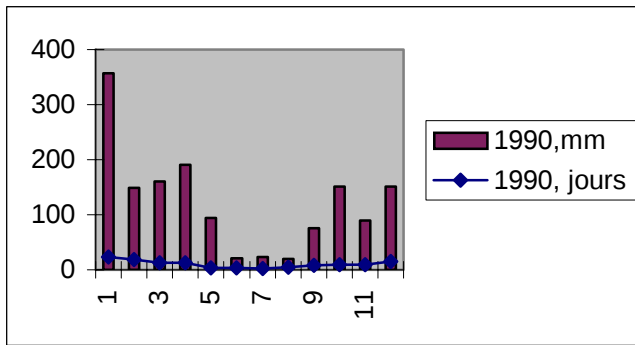
“ Vu le décret no 54-471, du 27 avril 1954 relatif à la protection de la nature dans les territoires africains relevant du Ministère de la France d'Outre-mer

Article premier est constitué en réserve spéciale botanique et zoologique chacun des massifs désignés ci-après : la forêt de Manongarivo, d'une superficie de 35 225 ha environ, située dans le district d'Ambanja, Province de Majunga.

Annexe 4 : Pluviométrie annuelle de 1976-1998, Ambanja.







Annexe 5 : Liste de produits exportés au port de Nosy Be, 1996.

SITUATION DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS (port
de Nosy Be)

ANNEE 1996

PRODUITS	QUANTITES (Kg)	VALEUR (Fmg)
SEL MARIN	28680730	3'177'645'534
PLANCHE	142078	259'080'247
BOIS semi-travaillé	233489	2'423'374'112
CREVETTES	1708110	62'200'969'068
NOIX DE COCO	89920	101'832'755
ARACHIDE	12738	31'995'914
DECHET DE CUIVRE	31500	25'143'300
CAFE	13925234	85'295'430'794
RAPHIA	94013	679'120'501
VANILLE	1105650	37'973'925'704
FIBRE DE COTON	299834	2'000'642'365
PEAUX BRUTES	149776	628'238'957
HARICOT	15200	23'430'100
CAMARON	19815	1'164'732'235
ANACARDE	29991	88'038'951
POIVRE NOIR	523772	3'845'013'329
FAUX POIVRES	100	3'939'000
SUCRE ROUX	12712560	25'360'841'720
WETT BLEUE	94880	368'225'158
CRABE	84651	550'235'451
SEICHE	390	4'964'167
POISSON	163763	1'093'866'621
POULPES	58719	448'164'172
NOIX DE CAJOU	828096	2'431'740'189
GIROFLE	479739	1'192'766'089
LANGOUSTES	1994	140'890'825
BOEUF VIVANTS	394145	1'602'397'590
SUBSTANCES ODORIFERENTES	21525	254'360'925
ESSENCE DE GIROFLE	5071	158'276'903
QUARTZ BRUT	5289	45'593'402
PIERRE SEMI-TRAVAILLE	4317	338'158'394
QUARTZ SEMI-TRAVAILLE	1126	32'765'282
VIANDES	9111	75'988'942
PIMENT	6306	75'913'369
CANNELLE	13433	37'221'453
ESSENCE D'YLANG YLANG	24062	5'792'963'768
ESSENCE DE POIVRE	738	389'069'083
JET (pétrole)		
Ravitaillement d'avion	232402	510'335'249
CACAO	2978642	13'100'602'644
ESSENCE DE GERANIUM	83	38'045'700
ESSENCE DE RAVENTSARA	105	17'301'900
ESSENCE DE BASILIC	383	111'549'598
ESSENCE DE VETIVER	551	299'985'048
ESSENCE DE COMBAVA	52	17'671'242
ESSENCE D'ERIGERON	20	3'481'384
CALMAR	450	7'249'485

QUEUE DE CIGALE	4	44'609
OUVRAGE DE MENUISIER	11350	73'236'463
OLEORESINE D'EXTRACTION	44	4'909'005
Total		254'501'368'696

Annexe 6 : Brève présentation des six provinces autonomes et de leurs potentialités

La province d'Antananarivo

Elle occupe 10 % de la superficie totale du pays. Son relief se distingue par trois ensembles : les hauts plateaux au Nord et à l'Ouest séparés par des vastes vallées ; le Centre limité par la faille de l'Angavo à l'Est et les plaines d'Antananarivo, et enfin la région volcanique du Vakinankaratra au Sud. La production agricole est dominée par le riz (les rizières et les marais représentent 15 % de la superficie totale, le manioc et le maïs, mais des cultures de rente et de contre-saison se sont développées (blé, orge, fruits et légumes). De par son climat et l'étendue des parcours, la province est favorable à l'élevage de bovin, porcs et élevage avicole autour. L'activité industrielle est concentrée essentiellement dans la capitale et est dominée par les unités de transformation (textile et agro-alimentaire). Les activités de service (banques, assurances et transport) sont aussi concentrées à la capitale, et les flux d'échange sont intenses (plus de 121 marchés hebdomadaires).

La province de Fianarantsoa

Elle occupe 17 % de la superficie nationale. Les caractéristiques physiques distinguent trois sous-régions (hautes terres, au Nord, littoral au Sud-Est et le Sud Ouest).

Les activités agricoles sont dominées par les cultures de rente dans la partie orientale (café, fruit) par les cultures vivrières et industrielles (riz, manioc, patate douce, haricot, maïs, viticulture, tabac, thé) sur les hautes terres et dans le Moyen ouest (riz, manioc, arachide) avec l'élevage de bovins. La côte poissonneuse, les nombreux plans d'eau et la rizipisciculture sont des atouts pour la pêche. Le tissu industriel devrait s'appuyer sur la transformation agro-alimentaire et l'extraction minière (marbre, granit). La situation de ville carrefour du chef lieu ainsi que la présence du marché du bétail (Ambalavao) sont favorables au développement des échanges

La province de Toamasina

Elle occupe 13 % de la superficie nationale. L'espace agro-rural permet de distinguer deux grandes sous-régions de l'Alaotra et de la côte Est. Les activités agricoles sont dominées par les cultures de rente dans le premier cas (café, girofle, banane, litchis) et par la riziculture dans le second cas. La province dispose d'un tissu industriel diversifié (raffinerie de pétrole, extraction et traitement de graphite, agro-alimentaire, matériaux de construction, emballage, engrais chimique). Le premier port malgache de Toamasina assure plus de 70 % des échanges maritimes du pays.

La province de Toliara

Elle occupe 27% du territoire national ; c'est province, la plus vaste. Elle se caractérise par la prédominance de la sécheresse et l'irrégularité des pluies. L'activité agricole y est tributaire de la maîtrise de l'eau, mais les potentialités de cultures vivrières et spéculatives sont réelles (riz pluvial et irrigué, manioc, maïs, coton, tabac, pois de cap). L'élevage de bovin est prépondérant et celui du caprin constitue un potentiel économique intéressant. La pêche maritime est de type artisanal et alimente le marché local et extérieur (langoustes). L'activité industrielle se retrouve autour des trois principales villes : dans la zone su avec l'exploitation du sisal et du mica, dans le Menabe à l'Ouest (Morondava) avec les unités de sucrerie, de distillerie et d'abattoir et enfin dans la région de Toliara

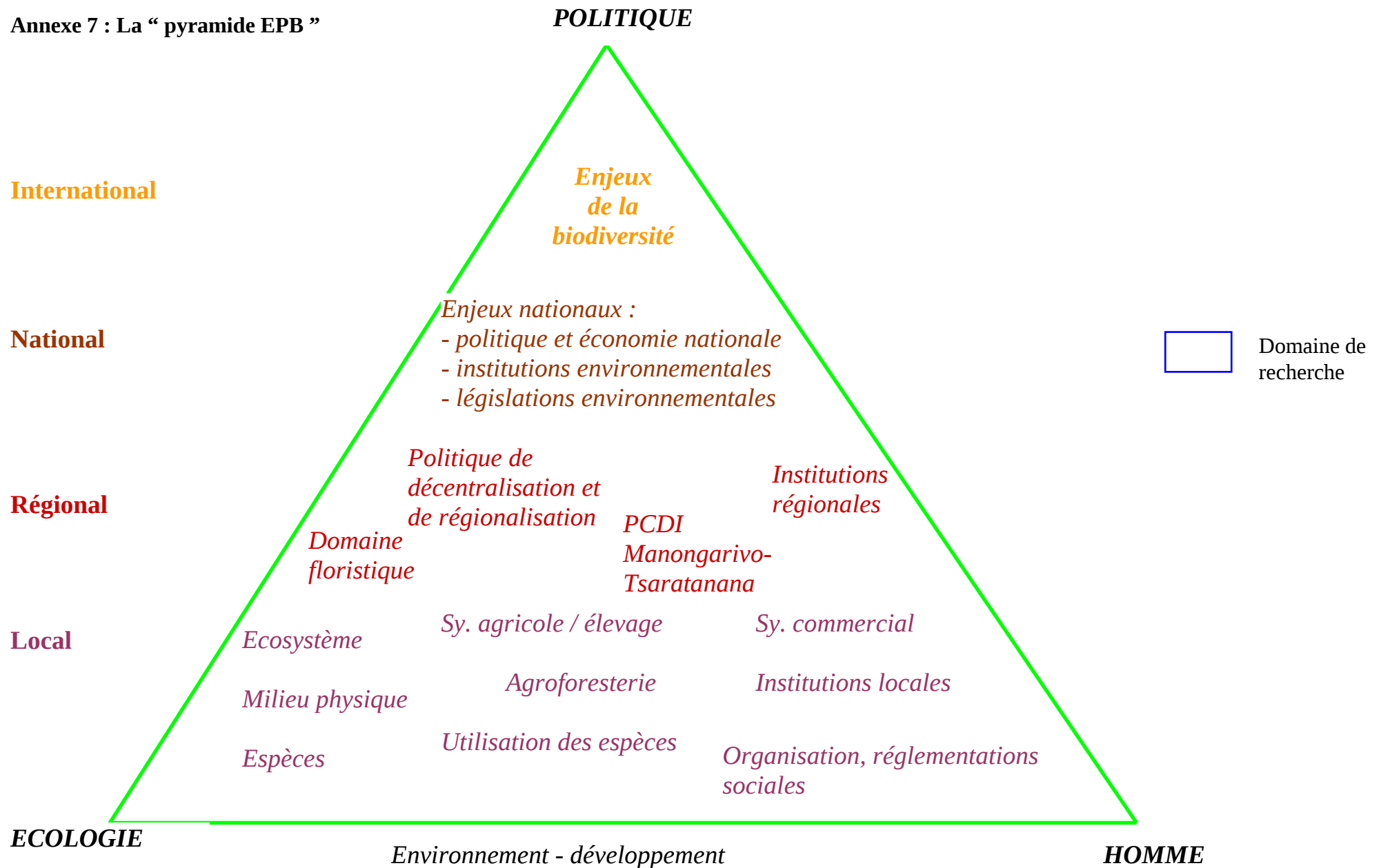
avec jadis l'implantation d'importantes unités agro-alimentaires et textile. Le potentiel minier est assez important (bauxite, ilménite, pierres précieuse et semi-précieuses,...). La faiblesse des circuits commerciaux est due aux difficultés de communication (routes) avec les régions productrices.

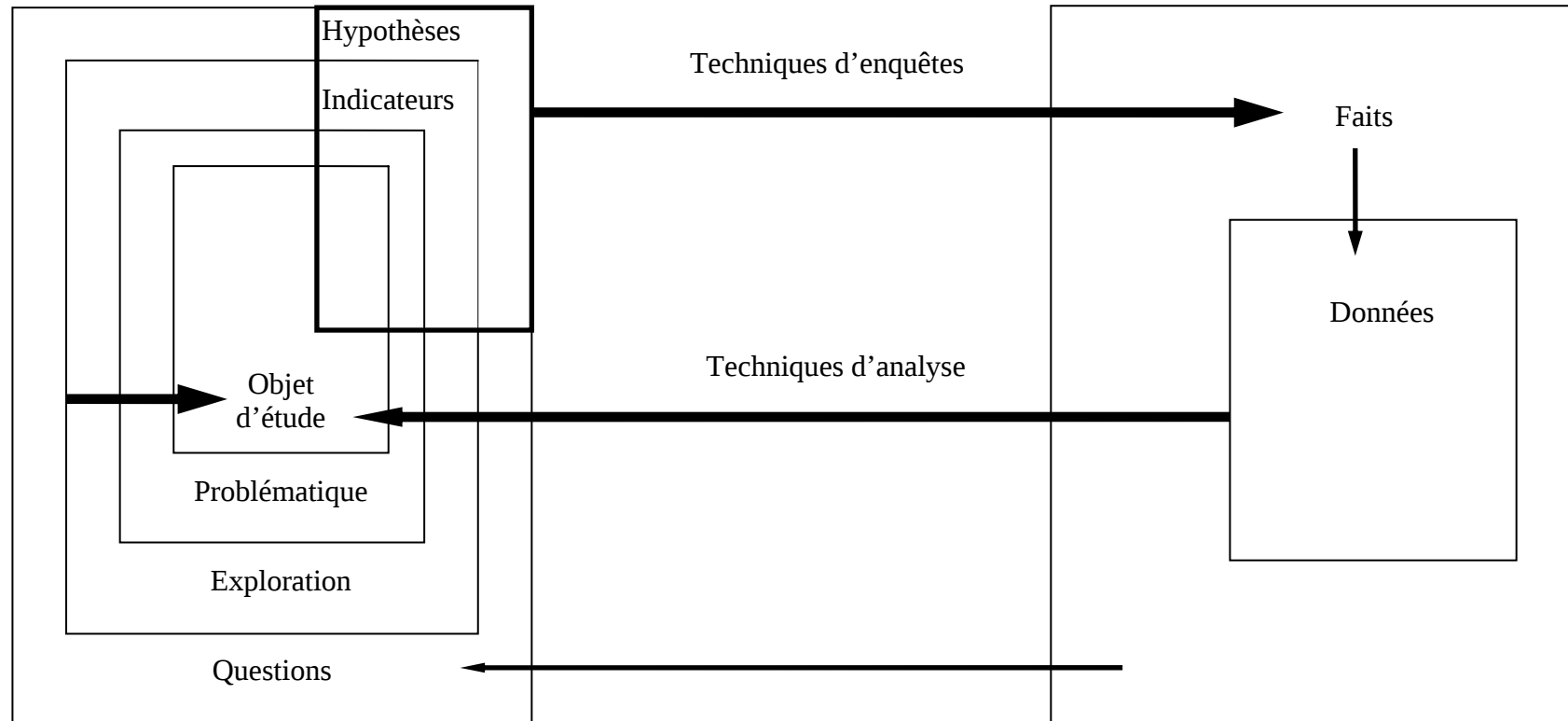
La province d'Antsiranana

7% du territoire national. Les caractéristiques naturelles permettent de distinguer quatre sous-régions, le Nord (autour du chef lieu) avec une épaisse savane favorable à l'élevage, l'Ouest (Nosy be, Sambirano, Ambilobe) aux sols très riches, favorables aux cultures commerciales, le socle avec le massif de l'Ankarana peu fertile et difficile d'accès et enfin, le littoral dominé par l'activité de pêche. L'activité agricole est variée (vivrière et rente), la ressource halieutique est riche (crevettes, thon, ...). L'existence d'un noyau de production industrielle (réparation navale, unité sucrière, huilerie,...) constitue un atout à l'intégration technique. La tradition commerciale est bien implantée et le tiers des exportations du pays transite dans la province.

Tiré du Rapport National sur le Développement Humain 1996, Madagascar (PNUD/INSTAT)

Annexe 7 : La “pyramide EPB”



Annexe 8 : Schéma de la démarche méthodologique (selon Sabelli F. & Hufty M.)

Annexe 9 : Questionnaires et grilles d'enquêtes (listing)

A. GRILLE D'ENQUETE GENERALE

Nom	Né le	à
<i>Situation matrimoniale</i>		
<i>Nombre d'enfants et âge respectif</i>		
<i>Epouse</i>		
<i>Lieu de naissance</i>	<i>Lieu d'origine</i>	
Si immigrants :		
<i>Date d'arrivée dans la région</i>		
<i>Motifs de départ</i>		
<i>Motifs d'arrivée</i>		
<i>Explication du parcours (qui, comment, où, quand)</i>		

Exploitation familiale

Croquis de l'exploitation à main levée et en présence du chef de famille; vérification à pied.
Croquis de l'habitation secondaire et vérification sur place.

Le croquis contient: l'historique de l'exploitation, la délimitation de l'exploitation, les parcelles cultivées, en jachères et pas encore défrichées, la disposition des parcelles, les droits fonciers sur ces parcelles et leur évolution annuelle et saisonnière en fonction des cultures, des personnes qui les cultivent, les types de cultures, leur évolution en fonction des saisons et des années, les rotations, les dates des jachères, la superficie des parcelles, les productions des parcelles, leur évolution, les déterminations des champs cultivés pour selon les paysans, la localisation des champs en fonction de quels critères, l'année de la première mise en culture, qu'elles sont les bonnes terres, pourquoi, quelles sont les mauvaises terres, pourquoi, l'explication des systèmes agricoles utilisés, les jardins, leur localisation leurs attributions, leurs rôles, le besoins de main d'œuvre sur quelles terres, en fonction de quoi, le paiement, le versement en nature, l'entraide, la place de l'élevage petit et grand, le nombre de bêtes, les variations saisonnières et annuelles, l'importance de l'élevage par rapport à l'agriculture, zones de conflits, utilisations de la forêt, zone de chasse, de prélèvements du bois, zone aquatique,

Le croquis sert de base de travail pour discuter avec le paysan lorsqu'on est de retour au village et pendant les heures libres. Il est un complément indispensable des tournées effectuées avec le propriétaire sur ses parcelles, et son exploitation de manière générale.

Le support du croquis est indifférencié: il peut être le papier d'emballage ou à même le sol et ensuite recopié.

Les cultures vivrières

Inventaires des différentes cultures
Inventaires des espèces
Systèmes de cultures utilisés (cultures associatives, rotations, investissements,...)
Calendriers de l'ensemble des activités détaillées effectuées et possibles, avec explications et commentaires
Mises en cultures
Production et évolution
Superficies cultivées et évolution
Stockage, transformation, transport, contraintes
Vente (quantité – quelle période- à qui- pourquoi)
Utilisations
Qui fait quoi, à quelle période
Entraide, salarié
Droits fonciers sur les parcelles
Conflits

Les cultures de rentes

Inventaires des différentes cultures de rente
Inventaires des espèces
Systèmes de cultures utilisés (cultures associatives, rotations, investissements,...)
Calendriers de l'ensemble des activités détaillées effectuées et possibles, avec explications et commentaires
Mises en cultures
Production et évolution
Superficies cultivées et évolution
Stockage, transformation, transport, contraintes
Vente (quantité – quelle période- à qui- pourquoi)
Utilisations
Qui fait quoi, à quelle période
Entraide
Droits fonciers sur les parcelles
Conflits

Les jardins

Inventaires
Inventaires des espèces
Systèmes de cultures utilisés (cultures associatives, rotations, investissements,...)
Calendriers de l'ensemble des activités détaillées effectuées et possibles, avec explications et commentaires
Mises en cultures
Production et évolution
Superficies cultivées et évolution
Stockage, transformation, transport, contraintes
Vente (quantité – quelle période- à qui- pourquoi)
Utilisations

Qui fait quoi, à quelle période
Entraide
Droits fonciers sur les parcelles
Conflits

Elevage

Inventaires du petit et gros

Evolution
Localisation
Utilisation
Revenus
Stratégies de vente
Qui s'en occupe, où et quand

Budget des ménages et stratégies économiques

Inventaires des produits autoconsommés et vendus

Commentaires sur leurs utilisations principales
Produits vendus
Lesquels
Quelles quantités
Quantités vendues
En fonction de quoi
Dettes
Besoin d'argent rapidement (comment)
Priorité
Répartition des revenus dans la famille, entre personne
Qui achète quoi
Le mari ou la femme redonne-t-il l'argent à son conjoint ? si oui combien et pourquoi
Quel argent utilise-t-on les jours de marché
Combien dépense-t-on les jours de marché et pour quoi
Transport
Part accordées aux investissements agricoles
Autres activités rémunérées
Liquidité disponible

Conflits

Lesquels

Quand

Pourquoi

Sur quoi

Avec qui

Procédures de résolution des conflits (Moyens, Type de droits utilisés, pourquoi)

Solutions proposées et appliquées

Autres problèmes soulevés

Droits fonciers**Lesquels**

Typologies des droits et des réglementations sur les terres de l'exploitation

Accès à la terre (autochtones, membres du lignage, immigrants)

Règles spécifiques pour les immigrants

Règles spécifiques lors du partage des terres par le chef de famille (situation annuelle, saisonnière, héritage, mariage, concubinage)

Mode de faire valoir

Mode d'acquisition (prêt, achat, location, droit filial)

Identification des ressources individuelles et coutumières (règles et droits appliqués, contournés, rejetés)

Lieux sacrés et fady (règles appliquées)

Perceptions de l'évolution du droit foncier

Qui les fait (pour le droit moderne et pour le droit coutumier)

Qui les respecte

Sanctions

Procédures de contrôles et de résolutions de conflits en cas de non respect

Connaissances du droit foncier moderne

Son application ou non, pourquoi (avantages et contraintes)

Création des villages**Quand**

Qui

Les raisons du choix

Pourquoi sont-ils partis

Quelles familles sont ensuite venues s'installer

Procédure d'installation

Limites du terroir villageois

Evolution possible

B. PRODUCTION AGRICOLE ET UTILISATION (exemples)

Tableau 1 : Identification des cultures par exploitation et leur utilisation

Cultures	Nombre de parcelles cultivées	Surface/Rendement	Utilisation (autoconsommation-vente), pourcentage-revenu
Cultures vivrières			
Cultures de rente			

Tableau 2: Rotation et rendement des cultures sur une même parcelle

Numéro de parcelle	Cultures	Rotation des cultures	Superficie cultivée par culture	Rendement saisonnier	Rendement sur les années	Investissement

C. PERCEPTIONS DE LA RESERVE ET DE LA FORET (exemples)

Tableau 1: Perceptions de la forêt

Echantillonnage de la population	Prélèvements des ressources	Utilisations des ressources	Evolution de la faune	Evolution de la flore	Vision à long terme	Causes de dégradation	Perceptions magico-religieuses	Les Fady
Hommes								
Femmes								
Enfants								
Tradipraticien								
Publics cibles identifiés dans chaque village								

Tableau 2: Les différentes valeurs attribuées à la Réserve par les acteurs présents

Acteurs	Population limitrophe	Gestionnaire de la réserve : E&F, ANGAP	Décideurs de la politique nationale environnementale
Valeur d'usage	Activités de subsistance (culture de subsistance, pêche, chasse, cueillette, bois de chauffe, bois d'œuvre, pharmacopée) Activités commerciales (culture de rentes, bois d'œuvre, location des terres)	Activités commerciales (écotourisme, permis de défriche, permis de coupe, permis de recherche) Activité récréative	Activités commerciales (écotourisme, chercheurs, économie politique environnementale) Activités récréatives (écotourisme)
Valeur d'option	Activités de contournement de la loi	Activités en vue de la gestion de la Réserve Activité de déclassification de la réserve	Intégration de la réserve de Manongarivo au sein de la politique environnementale Valeur politique
Valeur de non - usage	Capital en ressources naturelles Valeur d'existence + valeur d'héritage en	Capital en biodiversité Valeur d'existence + d'héritage en biodiversité Valeur écologique	Capital en biodiversité Valeur d'existence + d'héritage en biodiversité Valeur écologique

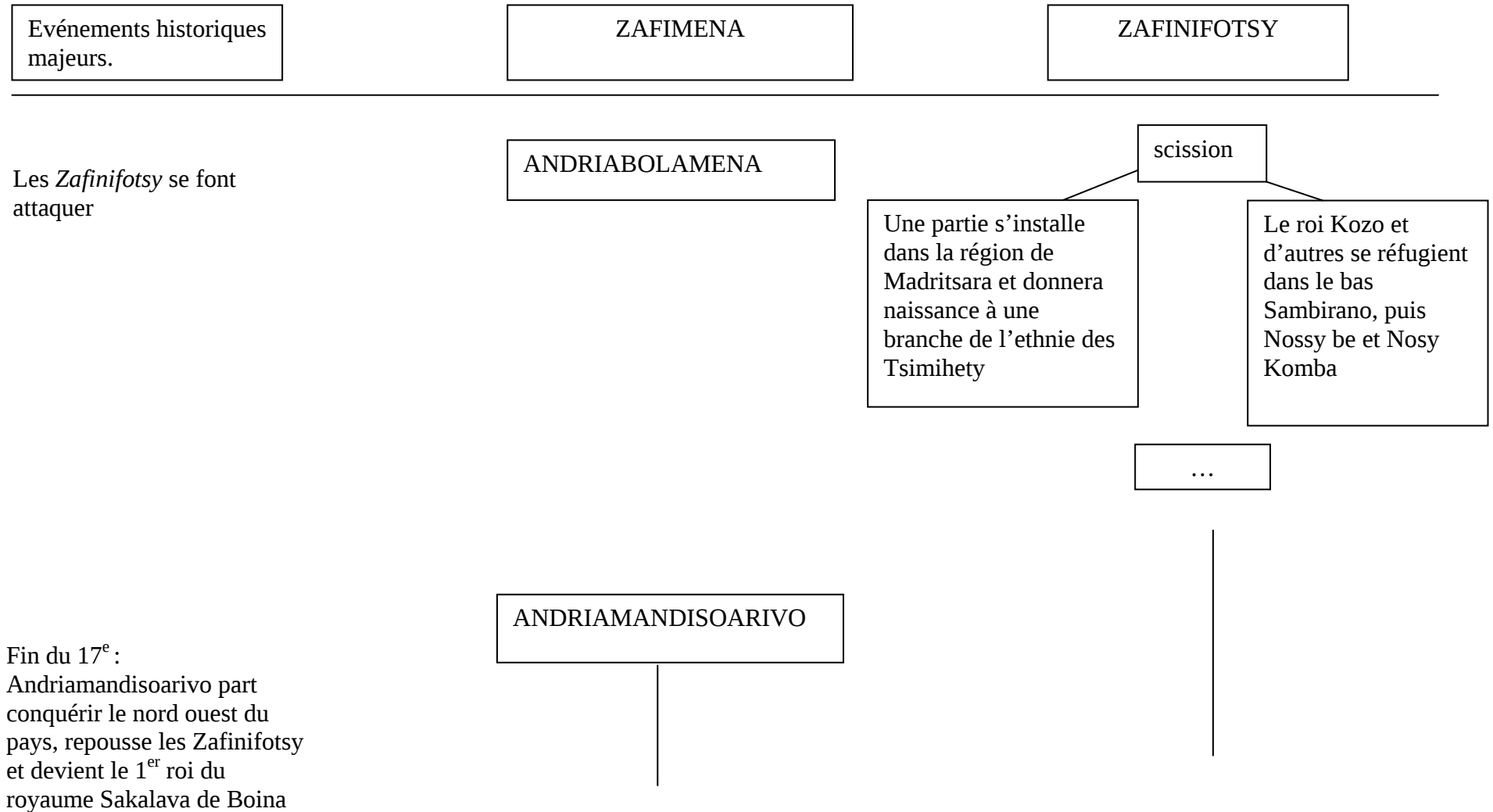
	ressource naturelles utilisables Valeur symbolique (Lieux sacrés) Valeur écologique		
Valeur intrinsèque	Valeur écologique Valeur esthétique Valeur symbolique	Valeur écologique Valeur esthétique	Valeur écologique Valeur esthétique

C. PERSONNES ENQUETEES

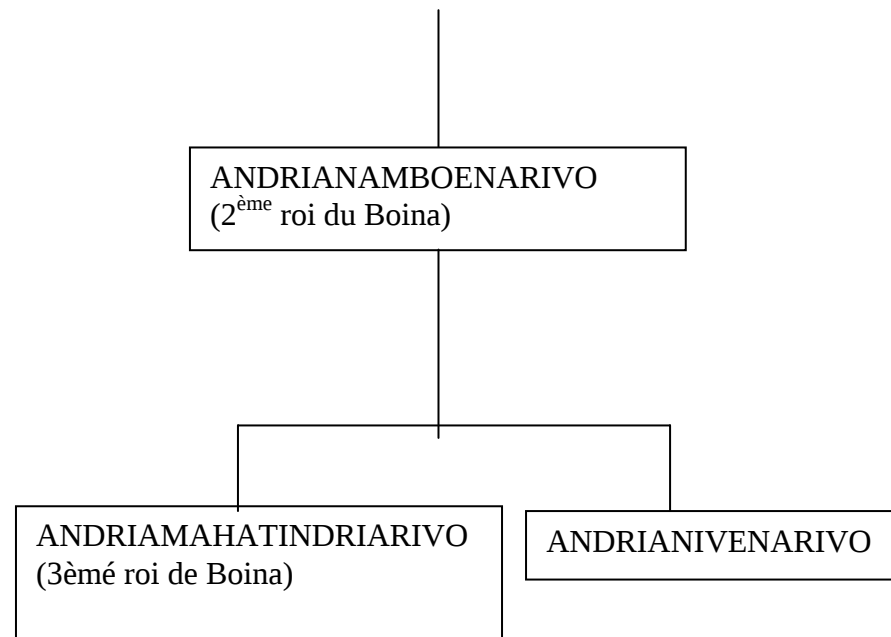
Les personnes enquêtées sont les suivantes dans chaque *fokontany* étudié :

- les autorités locales administratives, politiques, religieuses, de l'éducation et coutumières
- dans un premier temps, nous avons procédé par des enquêtes sur l'ensemble de la population dans les villages, sans échantillonnage
- un échantillonnage d'une vingtaine de famille par *fokontany* étudié représentative du thème de recherche et ceci en maintenant le contact lors des différents séjours aux villages. Tous les adultes (hommes et femmes) vivant encore dans l'entourage de la famille sont interrogés
- les enquêtes effectuées auprès des commerçants des villages et le dépouillement des carnets de compte, des livrets de prêts, des livres d'encaissement de produits de rentes achetés
- des cahiers de ménages instaurés auprès de 10 familles de la zone1 (mais seulement sur une période de quelques mois)
- des débats menés lors de réunions villageoises sur des thèmes spécifiques ou lors d'assemblées diverses (cultes religieux, réunions du *fokonolona*, élections locales, jours de marchés, ...)
- des entretiens réguliers avec les tradipraticiens locaux et de mon observation participante dans ce cadre en me faisant soigner pour une fracture du bras et pour des maux de dents

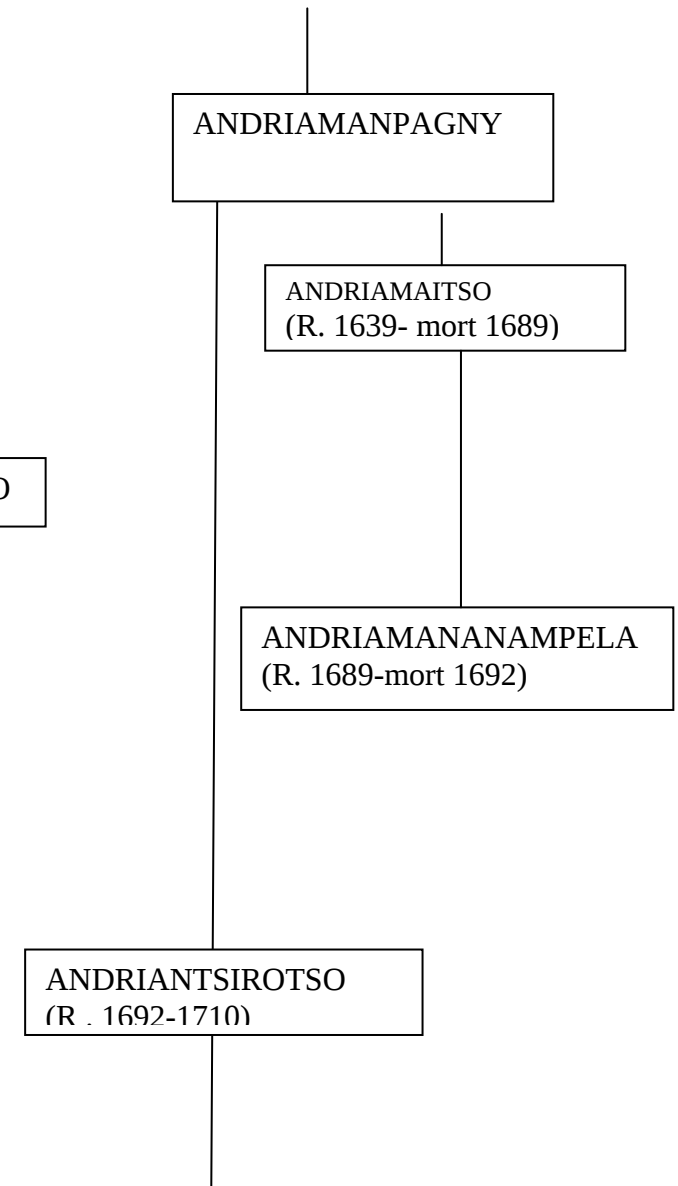
Annexe 10 : Représentation chronologique des différents événements cités



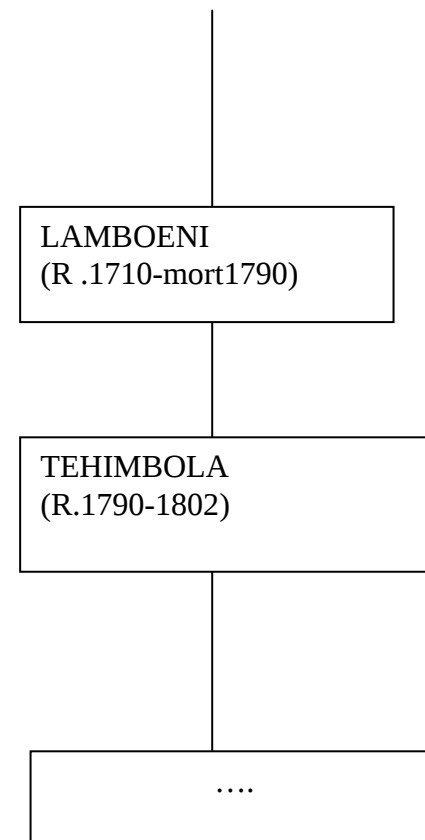
Andrianamboenarivo réussit à soumettre les descendants-résistants de Kozo, Andriamanpagny ; ce dernier se réfugie sur la côte nord-est



Andriamahatindriarivo envoie son frère menaçant sa succession conquérir l'extrême nord du royaume de Boina ; Andriaven arrive au Sambirano et livre bataille à Andrianampela qui meurt ; une partie des Zafinifotsy fait allégeance et le successeur de Andriamananampela, Andrintsirotso se réfugie à Ambilobe et devient roi des Antankarana Andriaven crée ainsi un 3^{ème} royaume sakalava, mais



Cependant, le territoire
Antankarana continue de
payer un tribu aux
sakalava qui conservent le
droit de suzeraineté



Calendrier cultural

		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août / septembre
C U L T U R E S	Riz sur brûlis	---- Défrichement ----- ----- Brûlis----- --- Semis ---- --- 1^{er} sarclage--- --- 2^{ème} sarclage---- ---- Récolte---- G a r d i e n n a g e											
	C. vivrières associées au riz sur brûlis ³²¹	---Semis---- --- Sarclage-- ----- Récolte³²²----											
	Manioc	----- Plantation---- R é c o l t e ou 18 mois plus tard ?											
	C. maraîchères	-----Préparation du sol---- ----- Semis – repiquage---- ----- R é c o l t e----											
	Canne à sucre	---- Plantation ----- R é c o l t e											
	Ananas	----Plantation ---- ----- Dégagement ---- ----- Récolte-----											
	Bananier	Dégagement et/ ou récolte Plantation Dégagement R é c o l t e											

V R I E R E S	Arbres fruitiers ³²³	Plantation					Récolte échelonnée sur tout l'année						
	Brèdes	Étalées sur l'année											
	Patates				Ou récolte ³²⁴				Bouture	Enfouie			Récolte
		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août / septembre
C U L T U R E S	Caféier	P l a n t a t i o n					Dégagement		Récolte et/ ou déga Egourmandage et / ou élavage				
	Anacardier	P l a n t a t i o n					Dégagement		R é c o l t e				
	Poivrier	P l a n t a t i o n					R é c o l t e						
	Vanillier	P l a n t a t i o n					Accouplement						

³²¹ Maïs, tomates, gros haricots, citrouilles, patates douces, etc.

³²² La période de récolte dépend des plantes (dès 2 à 3 mois après le semis) et des besoins spécifiques des ménages

³²³ Manguiers, jacquiers, cocotiers, sakoa, orangers, citronniers, papayer, etc.

³²⁴ Récolte en août ou décembre, selon la variété de la patate

De R E N T E	Cacao	Répartis sur l'année
---------------------------------	-------	----------------------

Annexe 12: Les typologies de cultures et leurs fonctions

DENOMINATION		Jardin mixte	Jardin de case	Jardin potager	Riz pluvial	Haie vive	Caféiers	Vanilliers	Poivriers	Pâturage
NOM VERNACULAIRE		<i>Tany-mahabibo</i>	<i>Vohontrano</i>	<i>Baiboho ou velono</i>	<i>Vary an-tetika</i>		<i>Alakafé</i>			
FONCTIONS	F. autoconsommation	Autoconsommation familiale	Autoconsommation familiale, cadeaux en fruits pour les étrangers de passage	Autoconsommation	Autoconsommation En phase de transition : cultures maraîchères (concombre, tomate, brèdes, citrouille, gros haricots, maïs)	- fruits du kapockier : matelas et taies d'oreillers	Quelque fois autoconsommation, mais à titre exceptionnel, lors, par exemple lors du passage d'étrangers			
	F. commerciale	Ventes d'anacardes	Rarement vente et quelque fois échanges de produits	Commercialisation partielle	Vente lors de besoins exceptionnels en revenu monétaire	Vente des fruits pour la formation de matelas et de taies d'oreillers Le hasina est aussi une plante commerciale	Essentiellement pour la vente	Cultures de rente	Culture de rente	

	F. foncière	Appropriation légitime de la terre selon droit coutumier local	Appropriation légitime de la terre selon le droit coutumier local	Acte de sédentarisation	Appropriation de la terre par la mise à feu et le défrichement ; La jachère correspond également à une appropriation de la parcelle par le fait qu'elle est signe que la terre a été cultivée	Clôture				Par le fait que les lieux de pâture sont restreints, ils sont signes d'une appropriation collective sur lesquels sont établis des droits collectifs ; à ce titre, ils ont une importance de cohésion sociale pour l'ensemble de la communauté
	F. écologique	Se fait après le tavy car plus de rentabilité		Cultures qui profite des sols inondés	Les jachères qui suivent ont une fonction écologique	- matières végétales coupées : pour le paillage des champs				
	F. autres				Bois de chauffe, bois de service		Bois de chauffe et produits vivriers (fruits, feuilles et tubercules)			.

COMPOSITION	C. ligneuse	Anacardier	1 ^{er} étage : manguier jacquier cocotier sakoana 2 ^{ème} étage : papayer jeune cocotier oranger caféier citronnier bananier anacardier 3 ^{ème} étage : citronnelle piment ananas manioc	Manguier Anacardier Jacquier Oranger Citronnier Goyavier Quelques fois albizza Plantes vivrières : Manioc Canne à sucre Bananier Casanus cajou Tarots Patates douces	On y trouve également des cultures mono spécifiques dans une partie de ce système cultural : le jardin ? (<i>tanim- boly ou tsabo</i>) composé de culture de manioc, canne à sucre, bananiers. Il remplace un espace de vary lorsque ce dernier ne produit plus suffisamment	Kapokiers + qqes pieds d'arbres spontanés	Café robusta Coffea canephora En association avec : Albizzia libeck (<i>bonara</i>) Albizzia gevenifera (<i>sambaholy</i>) Bananiers Manioc Papayer Manguier Cocotier L'implantation de ces arbres fruitiers semblent assez récents dans les champs	Strate supérieure sur des arbres d'ombrages, même semble-t'il sur des caféiers	Sis dans les champs de caféiers composés d'albizza et d'arbres spontanés	
	C. non ligneuse	Ananas			Riz	Dracaena elliptica Vala velona Hasina Rnforcés qq fois par raphia et bambous		En strate de sous- bois sur des arbustes (valavelona)		
COMMENTAIRES		La plantation d'anacardiers en raison de l'appropriation légitime de la terre peut constituer un frein pour les	Le degré d'intensification du système varie en fonction du statut social des chefs de ménage par rapport au statut foncier local. Les jeunes ménages, ainsi que les	Comme ces sols sont peu nombreux, ils sont peu accessibles pour les jeunes ménages ainsi que pour les nouveaux arrivés				La décision dépend du chef de ménage	La décision dépend du chef de ménage	La coordination des pâturages réside entre les mains des différents hameaux, fokontany qui le gèrent de manière

		jeunes ménages ainsi que les nouveaux arrivés; ces derniers doivent attendre l'autorisation des aînés pour planter les anacardiens	nouveaux arrivés doivent obtenir l'accord des aînés pour la plantation des différents arbres cités ci-dessus.							collectif. En saison sèche, les zones de pâtures sont situées sur les parcelles de riz pluvial encore disponibles, en saison des pluies sur les espaces collectifs déterminés.
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	---

Commentaires généraux : La garantie foncière accordée par les aînés aux jeunes ménages est déterminante pour les jeunes ménages ainsi que pour les nouveaux arrivés. Ainsi les jardins composés d'arbres fruitiers sont moins fréquents chez les jeunes ménages d'une part et sont composés de moins d'arbres. Le facteur temps est également à prendre en considération.

Généralement, au sein de la famille, l'homme s'occupe des ligneux et dispose des ligneux à planter ; quant à la femme, elle s'occupe des non ligneux. Cependant, l'ensemble des produits est redistribué au sein de la famille.

Aussi, le système foncier peut influencer l'intensification et/ou la revalorisation du système agroforestier.

Annexe 13: Exemples de stratégies endogènes appliquées

